DE LA VERITÉ DE L'EUCHARISTIE, ÉTABLIE PAR DES RAISONNEMENS TIREZ DES AUTRES...

Jean : de Lartigue




14
19 E

DE
LA VERITE'
DE
L'EUCHARISTIE,

E'TABLIE
PAR DES RAISONNEMENS

Tirez des autres Veritez Chreſtiennes, des Authoritez de l'Ecriture, & de la Doctrine des Peres;

AVEC LA REFUTATION DES FAUSSETEZ que Calvin, Beze, Dumolin, Meſtrezat, le Faucheur, Aubertin, Claude, & autres Religionnaires ont miſes en avant; Tant en general contre cette Verité; Qu'en particulier contre les Raiſons des Cardinaux Bellarmin & Duperron:

DIVISE' EN TROIS PARTIES;

Par le ſieur DE LARTIGUE.

PREMIERE EDITION.



A LYON,
Chez PIERRE GUILLIMIN, ruë Belle-Cordiere.

M. D. C. LXXXV.

Avec Approbations, & Privilege du Roy.



AU ROY.


IRE,

Je ne craindray point de dire à VOSTRE MAJESTE', qui eſt en mon eſprit, & en effet, la premiere de toute la Terre ; que l'Ouvrage que je luy preſente, eſt d'une entrepriſe des plus relevées & des plus dignes d'Elle, que les Lettres luy ayent encore conſacrées. Je pourrois bien, SIRE, rendre cet Ouvrage d'une élevation conſiderable auprés de V. M. par la grandeur & par l'excellence de ſa Matiere que je pretends éclaircir icy, & qui eſt la verité d'un Myſtere des plus

ſublimes & des plus difficiles de la Religion, le chef-d'œuvre de la Puiſſance de Dieu, le Throne de l'amour & de la Pieté, où JESUS-CHRIST par une bonté & par une ſageſſe infinie a voulu demeurer parmi les Chreſtiens, comme un Pere dans ſa Famille, comme un Capitaine au milieu de ſes Armées, & comme un Roy dans le cœur de ſes Eſtats, où il peut recevoir de ſon peuple en qualité de Dieu les adorations qui luy ſont deuës; & que l'Egliſe à qui il eſtoit venu enſeigner la Religion la plus parfaite, eut le moyen, par le ſacrifice de ſon Corps & de ſon Sang, de rendre à la Majeſté divine le culte le plus ſublime qui luy puiſſe eſtre rendu. Et cette perfection ſublime, SIRE, de la ſainte Liturgie, à qui peut-elle avoir plus de rapport & de liaiſon qu'à celui qui eſt parmi les hommes, la plus parfaite Image de la Puiſſance Divine? Quelle autre Puiſſance & Grandeur temporelle, la protection de ce precieux Threſor que l'Egliſe conſerve avec tant de ſoin, d'amour & reſpect, regarde-t-elle de plus prés, que celui qui eſt le Fils aiſné de l'Egliſe? Et à qui la defenſe d'une verité qui eſt la baze de la Foy & de la Religion des Chreſtiens peut elle eſtre mieux confiée qu'à celui qui tant par ſon propre merite que par celui de ſes Predeceſſeurs porte le tiltre glorieux de ROY TRES-CHRESTIEN, & comme diſent encore aujourd'huy les Infideles *du*

Roy des Chrétiens, comme par une confeſſion ſolemnelle qu'ils font des expeditions Militaires que les Anceſtres de VOSTRE MAJESTE' ont frequamment faites dans leurs Terres, avant que le nom d'aucun autre Prince Chreſtien y fut connu. Mais les mouvemens, SIRE, des pieuſes inclinations de VOSTRE MAJESTE' luy rendent ces conſiderations generales aſſez cheres & recommandables. Ce que j'ay à luy repreſenter en faveur de cet Ouvrage, ce ſont les traits qu'il porte avec ſoy d'une imitation & ſubordination particuliere au regard de ſes Conqueſtes, principalement de celle qui doit accroiſtre l'Empire de l'Egliſe par la converſion de ceux qui s'en ſont ſeparez.

VOSTRE MAJESTE', SIRE, a rempli le Monde d'étonnement & d'admiration, par les heureux ſuccez des grandes entrepriſes qu'elle a faites pour établir & affermir ſon Royaume avec tant de ſolidité que s'il eſt permis de penetrer l'avenir, il paroit inébranlable, & que les ennemis ſur qui Elle a emporté tant de grands avantages, craindront en leurs nepveux à pluſieurs ſiecles d'icy, voſtre nom & voſtre puiſſance, quand ils verront les Villes & les Provinces entieres que VOSTRE MAJESTE' a gagnées avec une force ſi agiſſante & ſi impetueuſe, qu'elle vous fera propoſer à la poſterité comme un prodi-

ge de valeur & de ſageſſe, & comme un Heros acheve. Ces grands ſuccés, SIRE, ont eſté en d'autres ouvrages la matiere de mes raiſonnemens & de mes Reflexions Politiques. Je conſidere maintenant cette loüable application que Vous avez fait paroiſtre meſme parmi le bruit des armes pour la converſion de vos Sujets errans, comme ſi VOSTRE MAJESTE n'eut pas crû que ſa gloire toute éclatante qu'elle eſtoit, fut à ſon dernier point, ſi elle ne joignoit à la proſperité de l'Etat l'avancement de la Religion. Pendant meſme que ces actions guerrieres où toutes les forces de l'Europe avoient part comme Principales, ou comme Auxiliaires, lors meſme que vos propres Trouppes ſembloient neceſſaires pour la défenſe des vos Provinces, ou pour l'execution de vos grands deſſeins, Elle a fait des Guerres en Hongrie, en Candie, & en Afrique contre les plus grands & immortels ennemis de la Foy. Et à peine V. M. joüiſſoit-elle de quelque repos & tranquillité dans ſes Etats, qu'elle tournoit ſes pensées & ſes occupations à rétablir l'unité de la Creance & de la Foy, que le malheur du temps & la neceſſité des affaires avoit rompuë en France dans les ſiecles precedens; Sçachant bien que l'unité eſt la principale maxime du Gouvernement Politique, & où les Princes ſages & éclairez ont mis le but de leur conduite, ſur tout dans

les choses de la Religion, d'autant que l'esprit est le premier mobile de toutes les facultez du corps & de l'ame; & que la Religion qui promet des biens éternels, est le ressort qui remuë le plus puissamment l'esprit; & qu'au contraire l'heresie introduisant dans les esprits des opinions differentes de la veritable croyance, elle rompt par une suite necessaire la soumission deuë aux puissances établies de Dieu.

Vostre Majesté, SIRE, a bien témoigné combien elle estoit touchée de ces sentimens par les graces & par les faveurs qu'elle a faites, soit dans la benignité des Edits qu'elle a accordez en general à ceux de la Religion P. ou dans la liberalité des thresors qu'elle a répandus à secourir ceux qui revenoient de leur erreur, jusques à pardonner les crimes que l'heresie inspire d'ordinaire; & à vous contenter de la simple obeïssance à vos Edits qu'on doit à tous les Souverains: ou si l'insolence & la rebellion obligeoit VOSTRE MAJESTE à punir les infractions des anciennes Ordonnances, ou de celles qu'Elle faisoit contre ceux qui venoient à les mépriser, la punition s'en faisoit toujours à l'imitation de Dieu, de qui la misericorde prevant en toutes ses oeuvres à la justice. De sorte, SIRE, qu'encore qu'on ne puisse douter que vous ne desiriez ardamment la conversion & le retour dans la bonne voye de vos sujets errans, dont VOSTRE

MAJESTE a donné tant des preuves par les paroles & par les actions, qu'estant éclairée comme elle est de toutes les lumieres Morales & Poliques, elle desire aussi avec ardeur de procurer le bien de ses Sujets, & ajoûter aux avantages des choses temporelles celles de l'autre vie, dont son ame est vivement persuadée, & penetrée. Neantmoins la douceur & la moderation a toujours éclaté en la conduite de VOSTRE MAJESTE', & elle a usé tellement de la voye des remonstrances & de la persuasion qu'elle sembloit reduire là tous les effets de sa Puissance Souveraine; soit parce que la douceur & la clemence Royale, qui vous est naturelle, SIRE, & qui est propre des grandes ames, est la regle generale & inseparable de vos actions, & qu'ayant dompté vos ennemis & des Nations dont vous estez devenu l'Arbitre, ç'à esté autant par la moderation, qui seule a pu donner des bornes à vos conquestes, que par son courage & par sa sage conduite; Soit encore, SIRE, qu'Elle en use ainsi en cette occasion pour s'accommoder à la foiblesse de ceux dont la plufpart pour avoir succé avec le laict le venin de l'heresie, sont plus infortunez que méchans, & que la preoccupation rend plus dignes de compassion que de disgrace. Ou soit enfin, SIRE, que VOSTRE MAJESTE' ait voulu demeurer dans les termes de la raison &

de

de l'équité, & dans l'obſervation exacte de ſes paroles & de ſes Edits, quoy qu'on luy repreſentât qu'elle n'eſtoit pas reciproque, pour éviter les moindres ombrages de la parole violée, ſur laquelle toute la tranquillité de l'Europe ſe repoſe aujourd'huy. C'eſt donc, SIRE, à l'imitation de V. M. & ſelon les mouvemens que ſon exemple ſembloit me preſcrire, que j'ay tourné il y a pluſieurs années mes pensées du côté de la perſuaſion, avec une application entiere à chercher des raiſons fortes & convainquantes pour gagner les eſprits mécreans de la meſme façon que par la force de vos armes vous domptez & contraignez les corps, car il y a auſſi bien de la force, SIRE, dans la perſuaſion, & j'ay choiſy la Verité de l'Euchariſtie, comme la plus importante & difficile, & que les Religionnaires avoüent eſtre le poinct deciſif qui doit mettre fin à la Controverſe, comme elle a eſté auſſi la pierre de ſcandale & le ſujet de leur ſeparation d'avec l'Egliſe, & j'ay preuvé cette Verité par toutes ſortes de raiſons dont une verité Chreſtienne puiſſe eſtre établie, ayant encore ajoûté aux anciennes preuves une infinité d'autres de mon invention, qui ne ſont point tombées en la pensée de perſonne juſqu'icy, & toutes fortes & invincibles, & de la meſme force donc V. M. fait ſes conqueſtes ſur ſes Ennemis. J'ay diſſipé auſſi, SIRE, toutes les forces & tous les artifices dont l'Hereſie

c'est à dire, l'erreur & la malice, a attaqué comme par autant de machines cette divine Verité, ayant répondu à tout ce que Calvin & les autres Ministres Religionnaires ses successeurs ont écrit jusqu'aujourd'huy contre cette Verité. Avec ce Livre, SIRE, que je presente à V. M. je viens pour seconder ses justes intentions, contribüer selon mes forces & ma profession à l'accomplissement de la voye de la douceur & de la persuasion, que V. M. a toûjours desirée, & qu'elle aura la satisfaction de l'avoir employée en toutes façons, pour les rendre inexcusables s'ils n'abandonnent leur erreur, & je me seray fait un plaisir dans mes veilles & dans mes pensées de témoigner à V. M. la passion qu'à pour sa gloire celui qui est,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTÉ,

Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidele Sujet & serviteur,

DE LARTIGUE.

LICENCE DE L'ORDINAIRE.

BEDIEN MORANGE, Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Theologal de l'Egliſe de Lyon, & Vicaire General au Spirituel & Temporel de Monſeigneur l'Archeveſque & Comte de Lyon, Primat de France.

La nouvelle Methode dont on s'eſt ſervi dans ce Livre *De la Verité de l'Euchariſtie*, les Paſſages de la ſainte Ecriture, recherchez & tres-bien appliquez, & les raiſons fortes & ſolides déduites avec beaucoup de netteté, pour refuter les fauſſetez de Calvin, Beze, Dumoulin, Meſtrezat, le Faucheur, Aubertin, Claude, & autres principaux Religionnaires, & pour appuyer contre eux les raiſons des Cardinaux Bellarmin & Duperron, meritent que ce Livre ſoit leu avec ſoin, & qu'il ſoit donné inceſſamment au public, pour convaincre les ennemis de JESUS-CHRIST, veritablement, réellement & ſubſtanciellement preſent en la ſainte Euchariſtie, & pour affermir davantage les Catholiques en la croyance de cet auguſte & amoureux Myſtere. Donné à Lyon ce 9. Aouſt 1685.

MORANGE, *Vicaire General.*



A
MESSEIGNEURS
DE L'ASSEMBLE'E GENERALE
DU
CLERGE' DE FRANCE.



ESSEIGNEURS,

La naissance qui m'a assujetti à nostre incomparable Monarque avant toute autre Puissance, a tiré de ma plume les premieres offres de ce grand Travail touchant la Verité de l'Eucharistie, de ce divin Mystere de la Religion, l'objet de la Foy, & le comble de l'amour que Jesus-Christ *a pour son Eglise, à une Majesté qui porte le titre glorieux de* Roy Tres-Chrestien *& de Fils aisné de l'Eglise. Maintenant,* Messeig-

NEURS, *la Regeneration spirituelle que j'ay receuë sous vôtre Puissance & Jurisdiction m'oblige à de semblables devoirs envers vos Personnes & vos Dignitez, d'un Mystere qui est la baze de cette suprême authorité qui vous rẽd les successeurs des Apôtres, & que vous exercés tous les jours non seulement sur le corps naturel de* JESUS-CHRIST *que vous faites sur les Autels par vos mains & par vos bouches, mais encore sur son Corps Mystique, où vous estes les principales parties & les sources éminentes du Sacerdoce & de la Sacrificature. Il y a plusieurs années,* MESSEIGNEURS, *que le merite inestimable de ce Mystere sublime engagea en cette matiere mes meditations, comme il le doit estre de l'adoration & de la devotion de tous les Fideles ; & l'interest de vostre Puissance si utile & si precieuse à l'Eglise m'ayant donné un nouveau surcroy de zele, j'ay découvert pour établir cette divine Verité une multitude innombrable de raisons inoüyes & inconnuës jusqu'icy, fondées sur les Mysteres & veritez du Christianisme, comme sur autant de principes incontestables, & dont les Religionnaires demeurent d'accord avec nous, & ayant passé aux authoritez de l'Ecriture, j'ay trouvé heureusement de tres-fortes & decisives raisons, mesme sur des Passages, sur des Chapitres & endroits de l'Ecriture, que la negligence, ou le peu de reflexion avoit laissez dans le silence & dans l'oubli. Ces heureuses & abondantes découvertes,* MESSEIGNEURS, *me font esperer que si un petit Ouvrage où il y avoit quelques pensées qui n'estoit pas communes touchant cette sublime & divine Verité, donnée au public sous vôtre Nom, m'ont acquis un rang parmi les gens de*

Lettres que vous honorez de vostre estime & de vos gratifications; Ce travail de plusieurs années & de veilles infatigables, & peut-estre de quelque capacité & industrie pourra meriter de vos bontez un favorable accueil: Et que si vostre pieté vous donne quelque consideration pour tout ce qui porte pour ainsi dire, les couleurs & les livrées de cette verité, un Ouvrage qui la demonstre & qui l'établit avec une évidence pleine d'energie, pourra estre non pas une occupation, mais une recreation à la profonde & sublime connoissance que vous avez des choses Divines. Mais, MESSEIGNEURS, *comme cette Verité est l'une des plus sublimes & des plus difficiles de la Religion, & dont la creance separe les veritables Chrestiens d'avec ceux qui ne le sont point, par un sort semblable à celuy de la Passion, avec qui elle est une mesme chose, qui distingue les Chrestiens d'avec les Juifs & les Payens; J'ay crû qu'il estoit necessaire de travailler à sa defense, & de combatre tout ce que l'Heresie a apporté de force & d'artifice pour la détruire. Vous sçavez,* MESSEIGNEURS, *combien grande & opiniastre a esté la contention des Ministres Religionnaires contre cette Verité divine, depuis que le Cardinal Duperron eut mis au jour son Ouvrage de l'Eucharistie; Cela paroit des ouvrages de Mestrezat, le Faucheur, Blondel, Aubertin, en un mot de tout ce qui pouvoit estre de sçavant & de considerable dans le parti Religionnaire contre cette Verité, qui est non seulement comme l'ame & l'essence de la Religion Chrêtienne, mais encore comme le soûtient de vostre supreme élevation & de vostre admirable Puissance. Dans ces Ouvrages ils ont amplement répondu aux raisons que*

non ſeulement le Cardinal Duperron, mais encore le Cardinal Bellarmin ont apportées contre les nouvelles erreurs de la Religion. Les Prelats de l'Egliſe Gallicane qui ne manque point ni de prudence, ni de pieté comme l'une des plus nobles parties de la Repub. Chreſtienne ont excité par leurs remonſtrances, par leurs Prieres, & en toutes manieres à ſoûtenir la verité, & à répondre à ces Ouvrages. La connoiſſance de mes défauts, de ma foibleſſe & du manquement de ſecours favorables me parurent d'abord comme des obſtacles invincibles à cette entrepriſe, & la repreſentoient à mon eſprit autant au deſſus de mes forces que de mon loiſir. Mais les difficultez augmentent ſouvent les forces faiſant roidir le courage, & ſi dans les affaires temporelles & les entrepriſes exterieures, où la maſſe & les autres conditions du corps ſont des empeſchemens inſurmontables, une paſſion violente fait voir ce qu'on eſtimoit impoſſible; La dignité des choſes Saintes & le ſalut de tant d'ames qui periſſent miſerablement dans le Schiſme & dans l'Hereſie, nous peuvent elever au deſſus de nous meſmes pour la gloire des Autels & l'exaltation de la ſainte Egliſe, où Dieu combat au milieu de nous, où il remuë nos mains & nôtre plume, & éclaire de ſes divines lumieres noſtre eſprit. Je me repreſentay bien alors que pluſieurs Grands Hommes avoient divinement traité de ce Myſtere divin & miraculeux, & que je n'ay rien de naturel n'y d'acquis comparable à leurs grands Genies. Mais auſſi lors qu'il s'agit de ſoûtenir les droits que JESUS-CHRIST *a laiſſez par ſon Teſtament à ſon Egliſe, & de ce grand heritage des Enfans de Dieu dont ils peuvent*

jouir par avance en cette vie ; ce seroit une extréme lâcheté & foiblesse d'en abandonner la succession qui regarde également tous les enfans legitimes & demeurer en repos pendant que les autres sont aux prises avec les ennemis. Que si l'Eglise n'avoit qu'un petit nombre d'enfans capables de soutenir ses droits il y auroit à craindre que la moderation que les autres apporteroient en se taisant pour ne pas commettre leur honneur, seroit honteuse à leur Mere, & puisque malgré tant de combats, & de defaites les ennemis ont pris de nouvelles forces, que les attaques ont esté renouvellées, & les erreurs rétablies & renforcées par ceux qui écrivent en nos jours, aurions nous moins de zele à defendre la verité que nos Adversaires ont de passion à soûtenir le mensonge ? Faut-il que puisque la maladie continuë, nous cessions de recourir aux remedes, & pourrions nous souffrir que l'erreur parut plus forte dans la bouche des Religionnaires Modernes, contre la sainte Eucharistie, que dans celle de Calvin & autres Religionnaires anciens ? Enfin, MESSEIGNEURS, *les desirs de vos Assemblées tenuës depuis plusieurs années ayant toûjours constamment témoigné de vouloir voir la réponse aux grands ouvrages des derniers Ministres, principalement d'Aubertin, m'ont resolu à cette entreprise, & le zele que vous avez marqué à nôtre Grand Monarque contre une Heresie qui entraîne à une damnation eternelle une infinité de personnes malheureuses, alluma avec vehemence mes desirs de connoistre cette verité, & d'en traiter, que ni la sublimité de la matiere, ni l'embarras des difficultez qui l'environnent ne peurent lasser ma patience, qui fut mesme bien-tôt*

aprés soulagée par la consideration de vos Personnes & de vos Dignitez que j'avois toûjours en veuë, & qui me parurent comme une image & une representation, où elles me pouvoient servir de guide dans mes raisonnemens pour la recherche de cette verité. Comme il y a dans la divine Eucharistie deux Parties, l'exterieure & sensible qui est le symbole; & la partie interieure & spirituelle qui est le Corps divin & glorieux de JESUS-CHRIST, *il y a aussi dans vos Personnes deux sortes de qualitez: Les unes sont les Dignitez, & les places que vous occupez dans l'Eglise, & que tous les Fideles reverent avec des profonds respects; Les autres sont la puissance spirituelle & interieure que vous avez sur les ames, & que les Anges n'ont point, & vous avez l'intelligence inspirée qui vous rend les interpretes de la Sagesse éternelle & des paroles de l'Ecriture, & les juges des disputes qui naissent entre les Chrestiens. Et d'autre part aussi comme les lumieres de grandeur qui environnent vos Personnes & vos Dignitez sont de trois sortes, la Naissance, la Science, & l'Authorité; elles ont fait l'œconomie de cet Ouvrage divisé en trois Parties. En la premiere, comme la naissance attache d'ordinaire vos Personnes par les liens de la paranté & de l'alliance aux Tetes les plus Hautes: Je tire aussi par la raison naturelle la Verité de l'Eucharistie des autres Veritez & Mysteres de la Religion Chrestienne; Sçavoir du Mystere de la Trinité, de la Creation, de l'Incarnation, & autres. La science dont vos esprits sont rayonnans, & que vous faites eclater dans vos sçavantes Conferances & dans vos éloquentes Predications ont leur crayon dans les recherches que je fais en la*

seconde

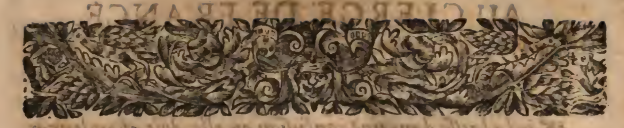
seconde partie, de l'Ecriture sainte qui est la Doctrine par Excellence. Et enfin l'authorité que Jesus Christ *vous a mise entre les mains pour gouverner son Eglise, repond aux sentimens tirez de la Doctrine des Peres en la troisieme partie, pour decider la dispute ou nous sommes aujourd'huy avec les Ennemis de cette sainte & Divine Verité, dont* Messeigneurs, *l'eclaircissement est fait icy par un grand nombre de Raisons fortes & demonstratives qui n'ont point esté veües, tirées des Principes si évidens, qu'il faut que toute la Religion Chrestienne soit renversée, disons encore qu'elle soit fausse, ou que la Verité de la presence reelle de J. C. dans l'Eucharistie demeure en son entier. Avec ces Armes,* Messeigneurs, *je n'establis pas seulement cette Verité d'une maniere inébranlable, mais j'ataque l'Heresie dans ses plus forts retranchemens. Car outre le grand nombre des nouvelles Raisons qui me sont tombées dans l'esprit pour l'establissement de cette sublime Verité, je n'ay rien laissé d'indecis de ce que l'Heresie nous oppose, & personne n'a traitté cette Verité avec une si grande estendue & exactitude, soit au regard des anciens Heretiques, que de ceux qui écrivent aujourd'huy, en sorte mesme que si l'Heresie s'est ventée jusqu'icy, que les grands Ouvrages contre cette verité de Mestrezat, le Faucheur, & Aubertin ont demeuré sans reparties; Nous luy osterons cet avantage, en ne laissant rien sans replique de tout ce qu'elle a produit contre la verité de ce Mystere, de difficile & de douteux; & de ce qu'elle a pu inventer & avancer en particulier contre la Doctrine des Cardinaux Bellarmin & Duperron, par ou je venge*

l'honneur de ces illustres Prelats, deux ornemens de la France & de l'Eglise; J'oste à l'Heresie ces vanitez specieuses qui pourroient servir d'excuse à sa conversion, & je la laisse dans une confusion où elle doit abandonner ses erreurs, pour prendre les mesmes respets & la mesme soumission pour l'Eglise, dont vous estes les Peres & les Docteurs, qu'a celuy qui est,

MESSEIGNEURS,

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur,

DE LARTIGUE.



A MESSIEURS DE LA RELIGION PRETENDUË REFORME'E.



ESSIEURS,

Je veux oster la surprise, & s'il m'est possible la prevenir, où l'adresse que je vous fais de cet Ouvrage touchant la Verité de l'Eucharistie, vous pourroit jeter, par la cause que je vous rends de cette adresse, à l'entrée de l'Epistre qui la fait, & cette cause est l'avis que je vous donne, comme en la veuë & en la presence des Puissances les plus Grandes, la Seculiere, & l'Ecclesiastiques; que vous estes dans la veritable croyance de ce Sublime & Divin Mystere, si Vous suivez les veritables & sinceres sentimens de Calvin: Et que si vous voulez faire ce que font en de semblables occasions les personnes raisonnables, & celles qui sont desireuses de leur salut, & s'il est permis de comparer sous quelque égard les choses Saintes aux Profanes, ce que feroient les Juifs au regard de la Religion contenuë dans les Talmuds, & ce que feroient les Sectateurs de Mahomet au regard de celle de l'Alcoran. Qu'ainsi non seulement vous pourvoirez efficacement aux affaires de vôtre ame, mais encore vous satisferez & remplirez pleinement les desirs de la Puissance Souveraine à qui la naissance vous a assujettis, & vous répondrez avec une juste & genereuse reconnoissance aux demandes de ceux de qui vos Peres (& vous en leurs personnes

avez receu les lumieres de la Foy, & les autres bien-faits de la Grace de JESUS-CHRIST. Ces promesses MESSIEURS, vous comblent sans doute de joye, cõme elles le doivent faire par l'importance & par la dignité des choses grandes qu'elles vous font esperer, & que vous pouvez acquerir avec facilité, & vous y pouvez ajoûter foy avec asseurance, parce qu'elles vous sont faites par l'amour qu'on doit avoir pour ceux de son Païs, & par l'obligation que les Chrestiens ont de travailler au salut de leurs Freres, lors que Dieu en donne les lumieres & les moyens. Je vous fais voir amplement, MESSIEURS, au treiziéme Chapitre de la troisiéme Partie de cet Ouvrage, & à ce Chapitre cette Epistre est relative, quels sont les veritables sentimens de Calvin touchant l'Eucharistie, tirez de ses Oeuvres, principalement du 17. Chap. de ses Institutions, où il commence la preuve de cette sublime Verité en ces termes: Nous recevons la nourriture spirituelle de nos ames, du Corps & du Sang de J. C. qui comme Dieu nous ayant regenerez par le Baptesme, mis dans son Eglise & faits siens, il fait aussi l'office d'un bon Pere de Famille, en nous donnant continuellement la viande propre pour nous conserver & maintenir en la vie où il nous a engendrez. Or la seule nourriture des ames c'est J. C. Il prend la preuve de ce qu'il a mis en avant, d'un des plus hauts Principe de la Religion. La parole du Pere, dit-il, a esté source & origine de vie, comme il est dit en S. Jean qu'il cite, qu'aprés que le Fils de Dieu s'estant fait chair, il nous a donné à toucher cette source de Dieu, il nous la presente quand il dit, je suis le Pain de vie décendu du Ciel, le Pain que je donneray, c'est ma Chair, afin que la communication en parvienne jusqu'à nous, & que par la participation de sa Chair nous en soyons veritablement nourris, & toute cette longue suite de Doctrine, que nous avons rapportée dans le corps de ce Livre, au lieu que nous venons de citer, où l'on la peut voir, & où nous avons encore fait ces deux remarques, que d'autant qu'on eut pû penser que la communication au Corps & au Sang, se peut faire par la Foy, & par l'operation du S. Esprit; Calvin enseigne en des paroles expresses, que cette communication & cette participation du Corps & du Sang de J. C. se fait en ce Sacrement: Et il en rend cette raison, parce que cette parole ne peut mentir, *Prenez, mangez & beuvez, cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang*: & pour mieux establir la presence réelle, il refute deux opinions qui semblent con-

traires à la presence réelle, veritable & substancielle du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans ce Sacrement. La premiere est de ceux qui veulent que manger la chair de Christ & boire le sang, n'est autre chose que croire en luy. L'autre est de ceux qui expliquent la communication du corps de J. C. par la seule participation de son Esprit, & il les rejette, parce que ces paroles, *que sa Chair est viande & son Sang breuvage*, expriment une vraye participation & non pas une simple connoissance, comme manger le pain & non pas le regarder, administre au corps la nourriture. Ainsi Calvin ne preuve pas seulement la presence réelle, mais il répond à toutes les difficultez qui pourroient affoiblir cette preuve. Il repete ensuite ces choses, & il le confirme par des pensées semblables ou encore plus fortes, comme quand il condamne ceux qui definissent que manger la chair & boire le sang de J. C. n'est autre chose que croire en luy, que J. C. répait aussi bien nos ames de sa chair & de son sang, que nos corps sont nourris & substentez de pain & de vin, & enfin il passe jusqu'à l'union, quand il dit qu'il ne se peut faire que l'ame trouve de quoy se nourrir, sinon que J. C. s'unisse veritablement à nous & nous répaisse de la nourriture de son Corps & de son Sang. Voyla la Doctrine constante & unanime de Calvin, repetée plusieurs fois & confirmée par plusieurs raisons & pensées, tirées non pas d'un ou de deux passages, ni d'un endroit écarté, mais du milieu des entrailles & de tout le corps de sa Doctrine, d'une suite qu'on peut voir plus amplement deduite au lieu cité & rapportée, sans rien ajoûter ni diminuer quant à l'essence, & à la verité de la preuve & du Mystere, de sorte qu'il y a de quoy s'étonner qu'prés une declaration si formelle & si expresse, & si amplement deduite, les Ministres puissent suivre des sentimens opposez. Vous avez Messieurs, au Chapitre cy-dessus marqué cette forte & claire preuve, que pour vostre soulagement & celuy du public nous y avons rapportée au long avec quelques reflexions, comme en ayant esté autrefois non seulement confirmez dans la croyance, mais éclairez & conduits dans la recherche & connoissance particuliere de ce Mystere. Elle seroit sans doute comparable pour son élevation & pour sa force, de mesme que pour son étenduë à ces hautes preuves, dont les Peres anciens, les Tertuliens, les Athanases, les Hilaires & autres, establissent les veritez Divines contre les Heretiques qui les combatoient, si elle n'eut esté soüillée

par des taches & des défauts, comme par autant de nœuds & d'excroissances qui surviennent aux corps les plus accomplis, & c'est à quoy les Ministres se sont attachez. Car quittant la doctrine & la preuve de Calvin quant à l'essence du Mystere, au lieu de la nettoyer de ses taches & impuretez pour la rendre plus belle par le discernement & par les instructions qu'ils en pouvoient recouvrer, ils se sont détournez dans quelques points particuliers de la Doctrine de Calvin; Comme quand il dit, que la vie de l'Eucharistie nous est communiquée par le S. Esprit ; que J. C. n'est pas réellement dans l'Eucharistie, mais seulement dans l'ame du communiant par foy. Mais la premiere raison n'est qu'une vaine défaite, qui ne blesse point en aucune maniere la presence réelle; parce que cette vie peut venir de l'humanité & du S. Esprit, veu que mesme le S. Esprit est l'ouvrier de la presence réelle de l'humanité de J. C. residante dans l'Eucharistie, selon les paroles de J. C. qui pour expliquer aux Capharnaïtes la possibilité de ce Mystere, dit *C'est l'Esprit qui vivifie*, attribuant au S. Esprit comme à sa cause cet effet merveilleux. Quant à l'autre sorte de raison si Calvin dit des choses contraires, comme celles-cy, que l'humanité de J. C. n'est pas réellement dans l'Eucharistie, mais seulement dans l'ame du communiant par foy, qui repugnant aux propositions que nous venons de rapporter de la Doctrine de Calvin: Il faut voir qu'elle des deux propositions de Calvin, doit l'emporter, car estant contradictoires elles ne peuvent estre toutes deux veritables. Or il est certain si l'on veut estre disciple & sectateur de Calvin, c'est à dire suivre sa Doctrine & la Reforme qu'il a faite de la Religion, il faut prendre celle qui est attachée au corps de sa doctrine, qu'il prononce plus souvent, & plus generalement que celles qui sont écartées & éloignées du sujet qu'on traite, comme est icy la verité de l'Eucharistie. Car Calvin presse & establit plus fortement la presence de l'humanité, de la chair de J. C. dans l'Eucharistie, qu'il tire des principes plus hauts, & qui tiennent plutost de la Sagesse que de la Science ordinaire ; comme quand il tire la nourriture & la vie que donne l'humanité, de la Divinité, qui la remplit & qui estoit au commencement source & origine de vie, qu'il deduit de ces paroles, *ma chair est vrayement viande, prenez, mangez, cecy est mon Corps*, qu'il dit, que manger sa Chair est quelque chose de plus que croire en luy, qu'il répait aussi bien nos ames de sa Chair & de son Sang, que nos corps

ſont nourris & ſuſtentez de pain & de vin, qu'il deſcend en nous tant par le ſigne exterieur que par le S. Eſprit, pour vivifier vrayement nos ames de la ſubſtance de ſa Chair & de ſon Sang; qu'outre la manducation par foy, il en reconnoit une autre par laquelle nous recevons J. C. non pas comme apparoiſſant de loin, mais comme s'uniſſant avec nous, que manger J. C. par foy n'eſt pas une expoſition entiere, s'il eſt queſtion de definir ce qu'eſt manger le Corps de J. C. Que la communication du corps de Chriſt ne nous fait pas ſeulement participans de ſon eſprit ſans l'expreſſe communication de ſa chair & de ſon ſang. Que c'eſt une folie deſeſperée de ne reconnoiſtre aucune communication au corps & au ſang de J. C. Que J. C, ne nous preſente pas dans ce Sacrement un ſigne vuide pour accomplir ce qu'il promet : Qu'amoins que d'appeller Dieu menteur, on ne peut dire que c'eſt un ſigne vain & vuide de la verité. Que l'humanité de J. C. eſt dans ce Sacrement une ſource de vie, & qu'elle répand en nous, dans ce Sacrement comme une fontaine cette vie, & autres telles maximes & propoſitions ſemblables à celles-cy, qui ſe voyent en Calvin, & qui ſont comme les parties integrantes de ſa Doctrine. Peut-on mettre en doute que ces propoſitions qui ſont en plus grand nombre, conformes les unes aux autres, d'une verité apparente & fondée ſur l'Ecriture, d'où Calvin les a tirées, ne doivent prévaloir & l'emporter ſur les autres. Et toutes les autres qui ſont inutiles, ou hors du ſujet qu'on traite, & encore viſiblement fauſſes & temeraires doivent eſtre rejetées, comme quand Calvin par une maniere de conſequence, dit icy, que dans les Sacremens nous pouvons nous promettre avec aſſeurance que la vie éternelle eſt noſtre, & que le Royaume des Cieux ne nous peut manquer, non plus qu'à J. C. & que par nos pechez nous ne pouvons eſtre damnez non plus que luy. Car ces erreurs & autres ſemblables qui peuvent eſtre dans Calvin n'ont rien de commun & d'ataché avec la preuve & la queſtion preſente, & partant leur propre nature & condition demande qu'elles en ſoient detachées, parce que quand elles le ſeroient, la conſideration & la preuve ſeroit plus nette, & ce ſera toûjours aſſez que les propoſitions qui compoſent la preuve ſe trouvent dans Calvin, & qu'elles ſoient employées dans le meſme ſens qu'il les a priſes & entenduës, comme nous faiſons icy. De ſorte que quand il ſe trouveroit dans Calvin des erreurs opposées aux propoſitions qui eſtabliſſent la verité &

l'essence du Mystere, elles ne doivent pas estre receuës au prejudice de celles-cy. Car Calvin en effet, ni personne ne peut pas accorder le mensonge avec la verité, ni les tenebres avec la lumiere, ni faire que deux propositions qui se detruisent soient veritables; parce que la verité qui est une & simple, s'accorde toûjours avec elle mesme, & jamais avec son contraire. C'est à l'inconstance & au changement qui arrivent dans les opinions & dans les pensées des hommes qu'il faut attribuer cette diversité. Mais aussi c'est cette inconstance & ce changement qui oste la creance, d'autant que c'est une marque de défaut de lumieres en celuy qui les met en avant ou de quelque passion & consideration de quelque bien & avantage qui le fait changer. Mais qu'elle de ces deux fut la cause de cette inconstance & contrarieté d'opinions en Calvin? Car il faut que ce soit quelqu'une des deux, ou toutes les deux ensemble, car il n'y a que deux puissances en l'homme, l'entendement & la volonté qui le commandent & le font agir, & qui sont souvent toutes deux d'intelligence & conspirent à une mesme fin? Comme ces choses MESSIEURS, sont periculieres & de fait, un trait d histoire joint à la doctrine de Calvin nous le va apprendre. Au commencement des nouvelles Religions la doctrine de Luther fit un grand bruit, & eut un fort grand éclat, par la consideration d'un ordre de Religion tres celebre dans l'Eglise qui y estoit interessée au sujet des Indulgences. Luther le premier Docteur de ces nouvelles Doctrines eut donc la hardiesse dans l'extreme corruption des derniers siecles, d'attaquer par ses escrits les veritez Chrestiennes, & en particulier celle de l'Eucharistie, & soit qu'il eut quelques restes de respect pour les choses Divines & quelque crainte de l'indignation & punition du Ciel, ou qu'il craignit par des propositions estranges & surprenantes en fait de Religion d'éloigner de sa Secte tout ce qu'il y auroit de Chrestiens, ou qu'enfin il fut ainsi veritablement persuadé par les sentimens qu'il luy restoient de la veritable Religion, il laissa le corps de J. C. dans l'Eucharistie avec la substance du pain, & il laissa aussi les Messes solemnelles, comme s'il eut voulu faire non pas une entiere extinction & suppression de cette verité, mais seulement une reforme & un retranchement de la creance de l'Eglise. Par une semblable moderation & precaution, Calvin qui estoit encore dans les veritables sentimens de la presence réelle & qui ne s'en prenoit principalement qu'aux ceremonies de l'Eglise,

gliſe, & aux mœurs des Eccleſiaſtiques qui attaquoient les ſiennes par les cenſures & les excommunications, voulut mettre la ſubſtance du pain dans le Myſtere de l'Euchariſtie pour ſe rendre les Sectateurs de Calvin affectionnez, & comme aſſociez dans la meſme opinion & doctrine. Et nous ſçavons d'autre part que Volmar amy & diſciple de Luther qui enſeignoit le Droit à Bourges, où la Reine Jeanne de Navarre l'avoit appellé, voyant Calvin qui eſtoit à Bourges dans les Eſcoles les plus hautes, où il faiſoit de grands progrez dans les Sciences, eſtant doüé de beaucoup d'eſprit, & d'un eſprit ardent & hardy, il tâcha de le gagner, & enfin dans la familiarité qu'ils eurent enſemble de l'obliger avec les lettres qu'il luy mit en main d'aller en Allemagne rendre viſite à Luther. Cette premiere viſite & entreveuë fut ſuivie d'autres, qui furent faites avec plus d'éclat & de diſputes touchant la Foy & la Religion, & en toutes ſes viſites & diſputes, on remarqua l'incompatibilité qui fut entr'eux, ſoit par la fierté naturelle de leur eſprit, ou par l'oppoſition de leurs mœurs & doctrine; Ainſi Calvin fut mal receû de Luther, & les conferences qu'il eut avec luy & avec ſes Diſciples & Sectateurs finiſſoient toûjours avec des injures, il en receut meſme des mauvais traitemens à Strasbourg, & dans ſes voyages & conferances Calvin ſe retiroit à Geneve, où il fit enfin ſa reſidence ordinaire. D'autre part Zuingle Miniſtre de Zurich en Suiſſe, compagnon d'Oecolampade diſciple de Luther, eſtant devenu plus hardy dans l'impieté ſelon la nature du vice, qui a toûjours un penchant qui prend des nouvelles forces par le temps, oſta de l'Euchariſtie la preſence réelle de J. C. & tant par ſon authorité, par ſon voiſinage & par la reſidence qu'il eſtoit venu faire à Geneve, il eſtablit dans cette Ville là ſa nouvelle opinion, differente de celle de Luther, & elle y prit en peu de temps de fortes & profondes racines, par l'amour qu'on a des nouveautez, & par la conformité que cette nouvelle Doctrine a avec les ſens & leur corruption. De ſorte que Calvin demeurant à Geneve à cauſe de la préoccupation qu'il trouva dans les eſprits, fut obligé par une prudence humaine & de la chair de ſuivre l'opinion de Zuingle, & ainſi il gagna en peu de temps l'eſtime & les affections du peuple, & des principaux de cette Ville là. Il eut enſuite de grands démelez accompagnez d'outrages avec Luther & ſes Diſciples, & quelque ſoin qu'on ait apporté, & quelque induſtrie qu'on ait employée pour accorder la

Creance des Lutheriens & des Calvinistes, il s'est élevé & il est demeuré devant l'Arche du Seigneur deux Autels opposez & deux Religions contraires; Comme autrefois dans la grande division qui se fit du peuple Hebreu, il s'éleva parmi les Tribus separées du Royaume de Juda, deux Autels qui n'eurent point de communication avec le Temple de Jerusalem figure de l'Eucharistie, où Dieu reside comme en son Temple. D'où l'on voit que la substance du pain & du vin n'est pas propre du Calvinisme, mais empruntée de Luther, comme d'autre part l'opinion de l'absence de J. C. du Sacrement de l'Eucharistie est prise de Zuingle, qui est celuy qui l'a inventée & establie. Ainsi Calvin a composé son heresie de celle de Luther & de Zuingle. Et comme il a composé de luy mesme selon ses propres lumieres, qu'il avoit tirées de l'Evangile & des Peres, l'opinion de la presence réelle & la preuve que nous avons exposée, il a mis aussi la consubstantiation, c'est à dire la substance du pain avec le Corps de J. C. & la substance du vin avec celle du sang de J. C. avec Luther, & il a expliqué comme Zuingle les paroles de l'institution, *Cecy est mon Corps*, *cecy est mon Sang*. Mais cette conduite de Calvin dans l'accommodement qu'il fait de sa croyance toute opposée aux autres n'est point recevable. La verité de l'Eucharistie ayant esté preuvée par Calvin avec tant de force & de clarté qu'un Catholique ne peut prouver ni croire & penser à peine davantage de la presence réelle; & ayant donné aux paroles de l'institution de ce Mystere, *Cecy est mon Corps*, *Cecy est mon Sang*, il veut aprés que le pain soit nommé le corps de Jesus-Christ, c'est à dire, le signe & la figure de son Corps à la façon, dit-il, des Sacremens, comme la Circoncision est appellée l'alliance de Dieu, l'Agneau est nommé la sortie de l'Egypte, &c. peut-il estre suivi ni oüy? Ce seroit comme si aprés avoir confessé & établi une verité on la pouvoit nier sans l'offenser, & sans se contredire soy mesme, & comme si l'on pouvoit accorder la verité avec le mensonge. Aussi Calvin ajoûte comme par un remors des choses qui venoient de luy échaper, ou qu'il mettoit par contrainte qu'il ne pretendoit rien diminuer de la participation qu'il avoit mise au corps de Jesus-Christ, comme s'il pouvoit concilier des choses si opposées, & s'il estoit recevable à renverser une verité aprés l'avoir établie par de fortes preuves, par des authoritez si claires de Jesus-Christ, des Apostres, & des Peres, & encore si sa seule authorité devoit prevaloir à toutes cel-

les-là. C'est l'inconstance de l'esprit humain de changer dans ses pensées & dans ses resolutions, comme le corps reçoit toutes sortes d'alterations & de vicissitudes. Mais les choses ne changent pas pour cela, la verité ne devient pas le mensonge, aussi comme un corps ne change pas selon les revolutions qui arrivent en toutes sortes de corps, & à moins que ce soit par la vertu des corps celestes & superieurs qui dominent sur le reste de la nature; les revolutions qui sont arrivées dans l'esprit de Calvin ne doivent pas estre suivies des Chrestiens qui ne reconnoissent pour guides que ces deux grands Luminaires Jesus Christ & l'Eglise. L'interpretation que Calvin donne aux paroles de N. Seigneur Jesus Christ, *Cecy est mon Corps*, a esté déja receuë par l'employ qu'il en avoit fait pour l'établissement de la presence réelle, l'explication des Sacremens en qualité des signes qui est contraire, ne doit pas estre receuë, ni mesme écoutée. Le mot mesme de Sacrement déplait à Calvin, il a reconnu que ce signe n'estoit point vuide & exclusif de la verité, qu'il s'en est mesme servi cy-devant pour en établir la presence réelle, mais en quel Pere de l'Eglise trouvera-t'on cette explication? Il n'en cite pas un, quoy qu'il allegue plusieurs Peres dans l'établissement qu'il a fait de la presence réelle, & par l'association de ces authoritez, celle de Calvin doit avoir plus de force que l'opinion qu'il peut prendre de luy seul, abandonnée & separée des Peres; Il n'est pas recevable en cette nouvelle interpretation engagé precedemment à une interpretation toute contraire, & qu'il n'apporte point de raison ni d'authorité de ce changement & de cette differente interpretation. La premiere a eu cet avantage qu'elle est fondée sur les propres paroles de Jesus-Christ, *Cecy est mon Corps*, *Cecy est mon Sang*. Calvin avoit eu pour Maîtres & pour Docteurs de son opinion touchant la presence réelle, Jesus-Christ, les Apostres & les Peres de l'Eglise, & nous avons écouté ces Grands Maistres & Docteurs, quand il les a alleguez, & quand il les quittes, faut-il pour cela qu'une personne raisonnable les quittes? Ce seroit estre esclave de Calvin, non pas serviteur de J. C. Enfin la conduite de Calvin dans le changement, ou plutost dans l'accommodement qu'il fait de sa croyance à celle de Luther & de Zuingle, estant de la chair & du sang est criminelle, & partant à fuir & à ne jamais embrasser. Il n'y a point de plus grande preuve d'impieté & d'irreligion, que d'embrasser & professer toute sorte de Religion. L'imposture de

Mahomet est d'avoir composé sa Religion de toutes les autres pour les attirer à la sienne par ce goût. Les Chrestiens ont des Docteurs infaillibles J. C. & son Eglise, s'ils suivent les hommes, comme sont les Pasteurs commis par l'Eglise & par J. C. ils suivent leur Doctrine, & ils n'imitent pas toûjours leurs actions & leurs mœurs.

Mais afin que personne n'estime la laideur de ce changement de Calvin dans la croyance, considerons un peu MESSIEURS, les démarches veritables de cet esprit d'erreur, qui a inspiré à Calvin cette nouvelle Doctrine ; & qu'il a enseignée depuis dans Luther & dans Zuingle. Luther que Calvin dit avoir esté suscité de Dieu pour presenter aux hommes la lumiere de l'Evangile, reconnoit que Satan luy a enseigné cette nouvelle Doctrine, quand il nous apprend que s'estant une fois reveillé, Sathan luy dit, que les Messes qu'il avoit exercées quinze ans auparavant estoient une horrible idolatrie, & il dit des Messes privées, que le corps & le sang de J. C. n'y avoient pas esté presens, qu'il avoit adoré & fait adorer aux autres le pain & le vin. Ces paroles sont dans les Ouvrages de Luther imprimez à Vvitemberg en 1558. au traité des Messes privées. Zuingle d'autre part disciple de Luther dit, que c'est une verité qu'il ne peut cacher, bien qu'il n'ignore pas à combien de risées & d'injures il s'expose, que la nuit du 13. jour du mois d'Avril, il luy sembla paroistre un Admoniteur ou phantôme, ne sçachant pas s'il estoit noir ou blanc, qui luy dit, pourquoy ignorant ne réponds tu pas à ton Adversaire le Scribe, ce qui est écrit au 12. de l'Exode. C'est le Phase, c'est à dire le passage du Seigneur. Ces paroles sont tirées des Ouvrages de Zuingle au traité *de Subsidio Eucharistiæ*, imprimez à Turinge en Suisse l'an 1581. Ce Scribe dont parle cet Esprit noir ou blanc estoit un Greffier de Zurich, qui opposoit à Zuingle les paroles du Fils de Dieu, *Cecy est mon Corps*, & ce Phantôme ou Diable enseigna à Zuingle que ces mots vouloient dire le signe, parce que l'Agneau Paschal n'estoit point le passage, mais le signe du passage, & qu'il faloit entendre de mesme ces mots, *Cecy est mon Corps*, & le recevoir par la Foy. Ce que Zuingle répondit dans le jour suivant au Greffier qui en fut surpris, & n'y pouvant repliquer il perdit sa cause ou plutost celle de Dieu ; Parce que ce jour là 13. Avril 1525. par sentence du Magistrat de Zurich, l'Heresie de Zuingle fust receuë, & la Messe bannie de la Ville, par le témoignage de ces Peres de l'Heresie. Un Diable a dit à Luther, &

il luy a enseigné que le Corps du Fils de Dieu n'estoit point dans l'Eucharistie, & le mesme Diable ou un autre a enseigné à Zuingle son disciple, comment il faloit interpreter l'Ecriture pour faire croire sa doctrine comme il a fait. C'est ce qui faisoit dire à Calvin, *mettons en avant cette interpretation des paroles de J. C. pour sa defense contre le mépris qu'on nous pourroit reprocher des paroles de Nostre Seigneur, de leur donner un sens si estrange, qui estoit plutost un démenty & un deny de croyance & de foy; que c'estoit une calomnie, & que la diligence qu'il metoit à considerer quel estoit le vray & naturel sens de ces paroles, témoignoit assez l'estime qu'il faisoit de l'authorité de ce Souverain Maistre.* Mais quelque peine qu'il ait à suivre le Maistre qu'il a eu dans cette nouvelle Doctrine au regard de l'Eucharistie, ou que l'impieté du nouveau sens qu'il donnoit avec Zuingle à ces paroles de J.C. luy causa des remords & de l'inquietude. On ne peut pas douter que cet Admoniteur, ou ce Conseiller qui apparut à Zuingle ne fut un Diable, puis qu'il traita Zuingle avec des injures, & jamais l'esprit de Dieu ny les Anges n'ont agi en cette maniere avec les hommes; d'où il s'ensuit encore que l'interpretation que Calvin donne aux paroles de J. C. vient du Demon, puis qu'elle vient de Zuingle, & quoy qu'il die avec plus de precaution & d'hypocrisie que les deux precedens Heretiques qu'il applique soigneusement & avec soumission aux paroles de N. S. son estude, afin d'en trouver la veritable & naturelle explication, il faut qu'il confesse qu'il est en cette rencontre enfant ou au moins disciple du Demon, veu que c'est une mesme Doctrine & interpretation que celle de Zuingle. Je n'en diray pas d'avantage, MESSIEURS, & c'est assez pour faire connoistre qu'il faut estre prodigieusement preoccupé pour se pouvoir defendre contre ce mot de reflexion, & qu'il se puisse trouver quelqu'un dans cette nouvelle creance qui vueille suivre des Docteurs si estranges & si dangereux, qui l'ont inspirée comme premiers instituteurs. Et quel Chrestien, quel homme raisonnable ne jugera pas qu'il vaut mieux suivre l'Eglise, qui est conduite & inspirée par le S. Esprit, ainsi que J. C. la promis, que de tels funeste conducteurs & guides.

Vous voyez, MESSIEURS, de quelle nature est la Doctrine que vous suivez, qui est contraire à la verité de l'Eucharistie qui vous est demontrée en cet Ouvrage. Elle est dans ses principes & ses premieres sources dans Luther & Zuingle, horrible & diabolique; & partant elle ne peut estre embrassée que par des gens in-

ſpirez du Demon, & qui veulent eſtre ſes diſciples. Elle eſt étrangere en Calvin, & elle combat ſes propres & veritables ſentimens comme nous vous avons montré, & comme il le declare luy même; & par conſequent elle ne peut eſtre embraſſée & ſuivie de ceux qui profeſſent la propre & veritable doctrine de Calvin. Et Calvin luy-meſme ne peut eſtre receu ni écouté quand il enſeigne cette Doctrine; tant parce que ce n'eſt pas ſa propre Doctrine, que parce qu'en ayant enſeigné une autre toute contraire; à ſçavoir, celle de la Verité de l'Euchariſtie, qu'il établit ſi profondement & avec une ſolidité fondée ſur l'Ecriture, elle ne peut eſtre ébranlée par aucun changement, ni par aucune alteration qui puiſſe arriver en la Doctrine de Calvin. D'où il ſuit encore, MESSIEURS, que vous ne ſuivez pas la Doctrine de Calvin, mais celle de Luther & de Zuingle, & neanmoins la liberté de conſcience & de Religion ne vous a eſté donnée en France que ſous le tiltre de la profeſſion que vous faites de ſuivre la Doctrine de Calvin. Car auſſi ne faut il pas que la France qui a eſté autrefois ſi pure en ſa croyance, ſoit l'égout & la cloaque de toutes ſortes de Religions. Quand nos Roys & ſon Conſeil que Dieu a toûjours éclairez & conduit de ſes lumieres, ont accordé cette licence à la Religion de Calvin, comme d'un François naturel, peuvent bien avoir eu l'eſperance de la pouvoir purger un jour des ordures & impuretez étrangeres. Mais ce qui n'a pas eſté fait juſqu'icy par la permiſſion du Ciel irrité pour nos pechez. Vous le pouvez faire, MESSIEURS, par la raiſon, par la juſtice & l'équité, pour ſatisfaire à vôtre conſcience, & à l'affaire de vôtre ſalut, pour ne pas deshonorer vôtre Chef, comme parle S. Paul, c'eſt à dire vôtre Roy; en prenant des Nations étrangeres en les regles de vôtre croyance, vous rendant Sectateurs & partiſans aveugles non ſeulement de la Doctrine, mais des intereſts & des fantaiſies de Calvin; Et en quittant l'Egliſe Gallicane voſtre Mere, qui a toûjours eſté eſtimée une tres-excellente Interprete des veritez Divines. C'eſt ce que vous repreſente, MESSIEURS, celui qui vous adreſſe ſon Travail touchant la ſublime Euchariſtie, comme à ſes Compatriotes & à ſes Freres, & comme celui qui eſt avec toute ſincerité,

MESSIEURS,

Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur,

DE LARTIGUE.

APPROBATIONS DES DOCTEURS.

JE soussigné Prestre, Docteur en Droit Canon, Bachelier de Sorbonne, Syndic General du Clergé de Lyon, Custode de Sainte Croix en l'Eglise de Lyon, & Lieutenant en l'Officialité ordinaire & Metropolitaine de ce Diocese, dois rendre ce témoignage que le Livre *De la Verité de l'Eucharistie, avec la refutation, &c.* ne contient rien qui ne ressente une Doctrine profonde & orthodoxe, un raisonnement solide & Chrestien, une methode aisée & convainquante; L'Autheur a parfaitement dévelopé les tenebres sacrées dans lesquelles un Dieu s'est caché pour nostre amour, heureux si les lumieres dont il se sert pour nous faire connoistre ce Mystere pouvoient désiller les yeux de nos Freres errans, qui le combatent avec tant d'opiniastreté; & leur faire connoistre que nous ne marchons plus parmy les ombres & les figures, mais que nous possedons la verité. C'est ce que je souhaite & ce que j'espere d'un Ouvrage si utile & si plein d'érudition. A Lyon ce 23. Juillet 1685.

TERRASSON.

J'Ay lû ce Livre intitulé *De la Verité de l'Eucharistie*, avec la refutation des faussetez que Calvin, Beze, du Moulin, Mestrezat, le Faucheur, Aubertin, Claude, & autres Religionnaires ont mises en avant, tant en general contre cette verité, qu'en particulier contre les raisons des Cardinaux Bellarmin, & Duperron; Et bien loin d'y avoir trouvé quelque dogme contraire à la Foy, ou aux bonne mœurs; j'y ay admiré une methode tres-sçavante & toute particuliere à soûtenir le Mystere de l'Eucharistie, soit par des passages fort recherchez dans l'Ecriture, soit par de puissans raisonnemens, soit par la Doctrine des saints Peres; en telle sorte que ces trois Argumens invincibles pourront redoubler les armes des plus sçavans Controversistes contre les Sacramentaires. A Lyon, dans le Convent de Nôtre Dame de Confort Ordre des FF. Prescheurs, ce 23. Juillet 1685.

PAUL LANDRY, *de l'Ordre des Freres Prescheurs.*

J'Ay lû avec grande satisfaction ce Livre, intitulé *La Verité de l'Eucharistie*, composé par le sieur DE LARTIGUE, je l'ay trouvé rempli de raisonnemens si solides, de preuves si convainquantes, & les apparantes raisons de tous les plus sçavans Religionnaires qui ont écrit jusqu'aujourd'huy si sincere-

ment & si évidamment renversées & refutées, qu'il n'est personne, mesme seulement de bon sens, qui lise cet Ouvrage, si préoccupé qu'il soit contre la Presence réelle du Corps de Jesus-Christ sous les especes Sacramentelles, & contre la Transubstantiation, qu'il ne doive de bonne-foy se rendre à toutes ces belles, douces, & éclatantes lumieres, dont l'Autheur a rempli ce livre, & advouër qu'il est non seulement persuadé, mais veritablement convaincu de ces deux veritez. Il est donc advantageux à la Foy orthodoxe que ce livre soit mis sous la presse, & mesme qu'il soit au plutost donné au public, pour desabuser les Mécreans & fortifier les vrays Fidelles. C'est le témoignage que j'en donne, à Lyon le 22. Juillet 1685.

F. PAUL LOMBARD, *Exprovincial des Carmes, Docteur de Paris.*

L'Autheur du livre intitulé *de la Verité de l'Eucharistie, avec la refutation des faussetez que Calvin, &c.* Ayant desiré mon sentiment par écrit sur son Ouvrage, je le donne tres-volontiers, aprés l'avoir lû attentivement & avec satisfaction : Il contient une Doctrine orthodoxe, conforme à l'esprit de la sainte Ecriture, des sacrez Conciles & des saints Peres ; l'Autheur y est sçavant dans les preuves de ses propositions, fort en ses raisonnemens, curieux en ses recherches, fideles en ses citations, spirituel en ses explications, juste en ses applications, moderé en ses refutations, & tres-naïf en les expressions ; Le public en recevra de l'utilité, l'Eglise de l'honneur, les Fideles de l'édification, & les Heretiques convaincus des pressans motifs pour leur conversion. En foy de quoy j'ay signé dans nôtre Convent des Peres Minimes de Lyon, le 22. Juillet 1685.

F. ANDRE' HENRY, *Exprovincial & Professeur en Theologie.*

PRIVILEGE DU ROY.



OUIS PAR LA GRACE DE DIEU, Roy de France & Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Mestres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Senechaux, Prevosts, Juges, leurs Lieutenans ; & tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra ;

tiendra ; Salut. Noſtre amé PIERRE GUILLIMIN, Imprimeur & Marchand Libraire de noſtre Ville de Lyon, Nous a fait remontrer qu'il a recouvert un manuſcrit, intitulé *de la Verité de l'Euchariſtie, composé par le ſieur* DE LARTIQUE, *noſtre Conſeiller & Hiſtoriographe* ; lequel il deſireroit faire imprimer, s'il Nous plaiſoit luy accorder nos Lettres ſur ce neceſſaires, leſquelles il Nous a treshumblement fait ſupplier de luy vouloir accorder. A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'Expoſant ; Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, d'imprimer & faire imprimer ledit Livre, en tels volumes, marges & caracteres & autant de fois que bon luy ſemblera, pendant le temps de ſix années conſecutives, à commencer du jour qu'il ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, iceluy vendre & debiter par tout noſtre Royaume, Pays & Terres de noſtre obeïſſance ; Faiſons déſenſes à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter ledit Livre, ſous pretexte d'aumentation, correction, changement de titre, d'impreſſion Eſtrangere ou autrement, ſans le conſentement de l'Expoſant, ou de ſes ayans cauſe ; à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amande, payables ſans depoſt par chacun des contrevenans, applicables un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'Expoſant, & de tous dépens, dommages & intereſts. A la charge d'en mettre deux exemplaires en nôtre Bibliotequé, un en celle du Cabinet des Livres de noſtre Chaſteau du Louvre, & un en celle de noſtre tres-cher & feal Chevalier, le ſieur le Tellier Chancelier de France ; de faire imprimer ledit Livre en beaux caracteres & papier, conformement à nos Reglemens ; & de faire regiſtrer ces Preſentes és regiſtres de la Communauté des Marchands Libraires de noſtre Ville de Paris, à peine de nullité des preſentes : Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire joüir & uſer ledit Expoſant, & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ceſſans & faiſans ceſſer tous troubles, & empéchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre l'extrait des Preſentes, elles ſoient tenuës pour deuëment ſignifiées, & qu'aux copies d'icelles, collationnées par un de nos amez & feaux Conſeillers, Secretaires, foy y ſoit adjoutée comme à l'original. Commandons au premier noſtre

Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des presentes, tous actes necessaires sans demander autre permission, CAR tel est nôtre plaisir. Donné à Versailles, le 4. jour du mois de Decembre l'an de Grace mil six cens quatre vingt-deux, & de nôtre regne le quarantiéme.

Par le Roy en son Conseil,

JUNQUIERES.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 7. jour de Decembre 1682. suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1658. & celuy du Conseil Privé du Roy du vingt-septiéme Fevrier 1665.

ANGOT, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 2. Aoust 1685.

Les exemplaires ont esté fournis.

DE

TABLE DES CHAPITRES de la premiere Partie.



DE



DE LA VERITÉ DE L'EUCHARISTIE,

AVEC LA REFUTATION des fauſſetez que Calvin, Beze, Dumoulin, Meſtrezat, le Faucheur, Aubertin, Claude, & autres Religionaires ont miſes en avant; tant en general contre cette Verité, qu'en particulier contre les Raiſons des Cardinaux Bellarmin & Duperron.



NTRE les veritez Chreſtiennes, la preſence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, & la puiſſance Hierarchique de l'Egliſe ſont dignes d'une conſideration particuliere. La premiere de ces veritez regarde ce qu'il y a de plus divin dans la Religion; l'Autheur de la Grace & de la Foy, la Perſonne & le Corps naturel de JESUS-CHRIST; C'eſt l'Eſcole interieure & ſecrette de la Doctrine Chreſtienne, le centre de la Pieté, le modelle de l'Innocence, & de la Sainteté; le motif de l'Amour le plus tendre que nous devons

avoir pour Jesus-Christ, & enfin le ſujet le plus relevé de la Meditation, de la Speculation, & de toute la Theorie des Fideles. La ſeconde verité a pour objet ce qui paroit de plus puiſſant, de plus agiſſant & de plus étendu dans la Religion. C'eſt la ſource viſible & exterieure de la ſanctification des hommes, la clef de cette ſublime Puiſſance qui doit ouvrir le Royaume des Cieux ſelon la diſcipline que J. C. a eſtablie en ſon Egliſe, par les fonctions de ceux qui reglent non ſeulement les mœurs, mais encore les ſentimens des Enfans de Jesus-Christ, & qui ſortant de la contemplation, pour s'occuper dans la pratique & dans l'exercice, font par l'entremiſe des Puiſſances ſubalternes unies à un Chef ſupreme & viſible, l'union & la conduite ſenſible des peuples qui compoſent le Troupeau de J. C. & ſon Corps Myſtique. En un mot ces deux veritez ſont les colomnes de la Religion Chreſtienne, & vouloir les renverſer, c'eſt vouloir ravir à la Foy ce qu'elle a de plus eſſentiel & de plus important; C'eſt d'un coſté rompre la plus intime communication que les hommes ont en cette vie avec J. C. & d'autre part c'eſt couper le lien qui joint enſemble meſme exterieurement les Chreſtiens dans l'unité neceſſaire à toute ſorte de Gouvernement. De l'importance de ces deux veritez, & de la connexité qui eſt entre elles, il eſt auſſi arrivé qu'aprés un nombre infini d'hereſies, qui ont attaqué la Religion Chreſtienne depuis ſon commencement; Celle qui depuis quelque ſiecle a éclaté ſous les noms des Lutheriens, Zingliens, Calviniſtes & autres, animée dans toutes ces Sectes d'un meſme eſprit, & plus prudente ſelon la chair que les hereſies qui l'ont dévancée, elle a choqué à la fois ces deux veritez, ſi grandes, ſi jalouſes & ſi precieuſes; & dans la prevoyance qu'elle a eu que d'ôter ſeulement aux Chreſtiens ce qu'ils ont de plus precieux, qui eſt la Perſonne de J. C. dans l'Euchariſtie, les priver de leur nourriture & de leur victime, de leur Chef, & de leur principal Paſteur, ne feroit que les alarmer, & que ſe réuniſſant par la ſubordination qu'ils ont aux Puiſſances Hierarchiques, ce raliment & cette reunion les rendroit invincibles; qu'au contraire la diviſion que la nouvelle Doctrine introduiroit entre les Puiſſances Eccleſiaſtiques & les perſonnes ſoumiſes à leur authorité, affoibliroit le Corps de l'Egliſe, & qu'en meſme temps le profit qui reviendroit du debris exterieur de l'Egliſe aux Puiſſances temporelles, les attireroit dans les ſentimens, & dans les partis de l'hereſie. On voit de ce peu de

paroles les causes qu'il y a de considerer avec exactitude & d'établir avec solidité ces deux sublimes veritez, d'ont les autres ne sont que des suites des appartenance & des parties,& d'ont la ruine entraine celle du Christianisme:& ce sont là les mêmes causes & raisons de la resolution que nous avons faite icy, d'examiner avec toute sorte de soin,& avec toute la diligence possible ces deux premiers & profons fondemens de toute la Croyance & de la Foy divine, de rechercher rigoureusement & jusques aux moindres racines la nature & les qualitez de ces deux grands Arbres, sous l'ombre desquels la tranquillité des consciences repose, & de qui les fruits cuilis dans leur maturité par une cõnoissance parfaite noûrriront les ames curieuses des veritez Divines & soigneuses de leur salut, & repareront par leur lumiere l'aveuglement des tenebres de l'erreur, & le gout que le suc des Doctrines nouvelles a gasté & corrompu. Le commencement de cette recherche sera en la sainte & divine Eucharistie, tant par son propre merite qui la rend l'une des principales & des sublimes veritez de la Religion, le comble & le faiste de la Pieté, & l'objet le plus touchant de la devotion des Fideles, autant élevé au dessus des autres veritez que celles-cy le sont au dessus de la raison naturelle, que par les obligations particulieres que nous avons à cette preference & à ce devoir; & comme nous avons déja fait selon la raison naturelle une exacte recherche de l'immortalité de l'Ame & de plusieurs veritez Chrestiennes, nous approfondissons selon la mesme raison ces deux veritez, avec cette difference que la Foy conduira icy la raison, que nous avons ailleurs employée seule; Et qu'au lieu que la raison estoit dans les autres Traitez la maîtresse de ses pensées, elle sera icy servante & soumise, tant par sa propre condition que par la déference que ceux avec qui nous avons à faire icy, professent d'avoir pour la Revelation divine. Ce changement de methode n'empeschera pas neantmoins que les raisons que nous donnerons en plusieurs endroits, touchant la matiere que nous traitons, ne soient d'une telle force qu'elles ne cederont point à celle des autres preuves. Car ni la consideration de la nature, ni les autres sciences ne preuvent point leurs principes, mais elles les supposent établis par une science superieure, & il n'importe pas pour la dignité d'une science par qui les principes soient établis, pourveu qu'elle ait la certitude dans ses principes & l'évi-

dence dans les conſequences qu'on en tire ; & qu'elle plus grande certitude peut-on trouver, ni penſer que celle qui eſt dans les veritez qui compoſent la Religion Chrêtienne. Elles ſont toutes émanées d'une ſageſſe infinie, conduite par une lumiere infaillible & appuyées ſur l'immobilité d'un eſtre neceſſaire plus inébranlable que ne ſont les fondemens de la Terre & du Ciel ; & au dehors confirmées par des merveilles étonnantes qui ſurpaſſent les plus fortes preuves de l'experience. C'eſt pourquoy auſſi comme les ennemis,de cette verité l'ont principalement attaquée, & ont taché de la renverſer par les forces & les lumieres tirées de la raiſon naturelle ; Nous mettrons premierement cette raiſon en ſon plus grand jour, en tirant cette verité des principes déja reçûs par tous les Chrêtiens, meſme par les Religionnaires, de ſorte qu'ils ne pourroient rejetter les conſequences des raiſonnemens qui ſeront faits dans les formes à moins que d'abandonner la Religion, & en meſme temps de renoncer au bon ſens & à la raiſon naturelle. Selon ces maximes cét ouvrage ſera diviſé en trois parties, la premiere comprendra les preuves tirées des principes generaux de la Religion Chrêtienne,dont les Religionnaires demeurent d'accord avec Nous. La ſeconde expoſera les preuves que noſtre foibleſſe nous a permis de tirer de l'Ecriture Sainte. Et la troiſiéme contiendra la doctrine des Peres touchant cette Verité ; & par l'idée de ce travail nous eſperons qu'avec l'aſſiſtance du Ciel, cette verité ſera tellement éclaircie & demonſtrée,qu'elle diſſipera toutes les plus épaiſes tenebres de l'infidelité, & que la refutation que nous faiſons des raiſons de nos adverſaires leur fournira des lumieres où ils pourront reconnoître l'illuſion de leur doctrine nouvelle. L'entrepriſe paroiſtra peut-eſtre bien à quelqu'un temeraire pour la ſublimité de la matiere, & inutile à cauſe de pluſieurs Autheurs de reputation & de merite, tant anciens que modernes, qui l'ont déja traitée avec beaucoup de ſuccez. Mais la Sublimité d'un Myſtere ſi Divin envelopé de tant d'obſcurité au lieu de détourner les eſprits de ſa conſideration doit plutôt les enflammer du deſir de le connoître, & de ſurmonter les obſtacles qui en défendent l'accez. La multitude des Autheurs qui ſe ſont attachez à une meſme matiere n'eſt pas une preuve de temerité, ni d'inutilité, c'eſt plutôt une excuſe à l'imitation de ceux qui ſuivent les premiers ; comme c'eſt une preuve & un argument de la dignité du ſujet qui excite à ſa

recherche ; & une marque qu'il a en ſoy quelque choſe de divin & d infini , puis que ſon étenduë & excellence produit une infinite de penſées , & que la meditation de tant de grands hommes ne le peut épuiſer. D'ailleurs la Doctrine de ceux qui ont traité de ce Myſtere , ayant eſté attaquée , & contredite par les ennemis de cette verité dans ces derniers ſiecles , elle donne occaſion de la défendre , & elle en impoſe aujourd'huy une neceſſité,afin qu'on ne croye pas que les Repliques des adverſaires ſont ſans repartie, que la victoire leur ſoit acquiſe , & que le champ de bataille leur ſoit demeuré. Mais enfin il y a de la difference entre les entrepriſes des Autheurs precedens, & celle que nous faiſons icy ; car de ceux qui nous ont devancé , les uns ont traitté de la Subſtance de ce Myſtere, les autres de l'uſage: les uns l'ont établi , & ils n'ont pas répondu aux objections, ou aux repliques contraires, ou ils n'en ont parlé que ſelon l'Ecriture , ou ſelon les Peres, où ils ont conſideré la Foy de ce Myſtere dans ſon origine , & inſtitution , ou ſeulement dans ſa continuation & perpetuité. Ceux que cette matiere a ſi fort occupé en nos jours, ils ont eu principalement en veuë de refuter le changement que les Religionnaires pretendent avoir eſté fait dans la creance de ce Myſtere , & ils reduiſent ce changement juſqu'à l'impoſſibilité par une demonſtration entiere, & quant à l'authorité de l'Ecriture & des Peres, ils n'en traitent que par la liaiſon & relation que ces autoritez ont avec ce changement imaginaire. Noſtre deſſein eſt d'établir à fonds la verité de l'Euchariſtie par une infinité de raiſons , & par toutes ſortes de preuves & d'authoritez , & de répondre à tout ce que les Religionnaires ont dit juſques icy au contraire. Si quelqu'un s'étonne que dans un ſi petit eſpace nous puiſſions mettre avec l'établiſſement d'une ſi grande & ſi difficile verité, la réponſe à tant d'argumens des Religionnaires , qu'il conſidere que pour conſerver la breveté , nous n'apportons preſque que nos propres lumieres : que de peur que les redites où il nous eut fallu tomber de neceſſité, n'euſſent étendu cet ouvrage en une longueur exceſſive , nous ne ſuivons point pas à pas les adverſaires, dont les écrits neantmoins n'ont rien de conſiderable qui n'ait icy ſon éclairciſſement : qu'en toutes ſortes de ſciences les derniers de ceux qui écrivent prenent ordinairement des premiers la pluſpart des penſées qu'ils rediſent en façons differentes qui ſont les meſmes quant au ſens. Comme il

se voit dans les écrits du Ministre Claude. Il en est de mesme de ceux qui s'en sont pris au Cardinal Duperron, que nous defendons avec le Cardinal Bellarmin, contre les Responses que les Ministres ont faites à leur Doctrine, & qui estant demeurées sans Replique nous y satisfaisons par le respect dû à ces deux Lumieres de nôtre siecle, & parce que celuy-là estant un Prelat François, nous vengeons en mesme temps l'injure faite à l'Eglise & à la Patrie. Nous donnerons quelquefois aux passages de l'Ecriture, & à ceux des Peres une application, ou explication un peu differente de celle qu'on leur donne d'ordinaire, à la faveur de la reserve que nous faisons de la Doctrine des Peres à la troisiéme Partie, & parce que la nouveauté n'est pas contraire à la verité qui est nouvelle & ancienne, du temps present & du temps passé; Qu'un mesme passage de l'Ecriture souffre diverses interpretations, ainsi que les Peres leur en ont donné; Que cette maniere de traiter les veritez Chrétiennes ne peut estre desagreable mesme aux Adversaires, qui donnent tant à l'interpretation particuliere. Et c'est assez pour satisfaire les Personnes raisonnables, qu'un sens de quelque endroit qu'il vienne contienne la verité. Pour la plus grande force & energie, nous avons donné à cet Ouvrage le Titre *De la Verité de l'Eucharistie*, d'autant que la Verité envelope la presence & dit quelque chose de plus, à sçavoir l'identité, car une chose peut estre presente dans un autre, sans estre la mesme avec elle; mais on ne peut estre absent de soy-mesme : Au reste, nous apporterons dans ces commencemens des raisons & des pensées accommodées à la l'humeur & à la maniere de raisonner des Adversaires, pour ne pas rompre dés l'entrée par les preuves les plus fortes, la douceur & la facilité du commerce; on crayonne premierement, & aprés on met les couleurs, les ombres, les enfonsemens, & les autres beautez & justesses de l'Art; Un seul degré de lumiere ne fait pas un jour entier, la lumiere du Soleil qui remplit tout le Monde de splendeur, n'empéche pas que celle des Estoiles ne serve de nuit à éclairer, à connoistre les heures, & à guider les Voyageurs. Plusieurs personnes ne sont pas capables d'envisager des preuves qui par leur longueur & difficulté demandent beaucoup de science & d'élevation d'esprit, & enfin les remedes doivent estre ajustez par ceux qui les donnent, à la nature des maladies, au temperament & à l'humeur des malades.



PREMIERE PARTIE OU' LA VERITE' DE L'EUCHARISTIE EST ESCLAIRCIE,

PAR DES RAISONNEMENS TIREZ des Principes dont tous les Chrétiens conviennent, & que les Religionnaires tirent de la raiſon Naturelle pour l'obſcurcir.

CHAPITRE PREMIER.

Où l'on commence l'éclairciſſement de la Verité de l'Euchariſtie, par les Noms, & par une Anagramme admirable & nouvelle.



BIEN que la pluſpart des raiſonnemens que nous apportons dans cet ouvrage ſoient d'une entiere force & conviction, contre ceux qui par une temerité ſacrilege mettent en conteſtation la grandeur & l'excellence du Myſtere dont nous traittons icy; que la verité de l'Euchariſtie ſoit appuyée ſur les meſmes fondemens que celle de la Trinité, de l'Incarnation, & autres Myſteres de la Religion; que la meſme authorité qui manifeſte la pluralité des Perſonnes en Dieu, & que ces trois Perſonnes n'ont qu'une meſme eſſence. *Tres ſunt qui teſtimonium dant in cælo, &c.*

que la ſeconde s'eſt faite Homme, *Verbum Caro factum eſt*, & qui aſſeure que ce Verbe fait Chair, eſt le fils de Dieu, *hic eſt filius meus dilectus.* La meſme authorité prononce cet autre Oracle. *Hoc eſt Corpus meum, hic eſt Sanguis meus*, que ce qu'il donne à manger & à boire eſt ſon Corps & ſon ſang; qu'ainſi avec ces parolles nous puiſſions dés l'entrée confondre l'opiniâtreté de nos adverſaires, bien que cela ſoit, disje, en noſtre puiſſance, Nous voulons neanmoins nous accommoder à leurs propres imaginations, & les guerir par la meſme cauſe de leur maladie, en nous jettant premierement dans la recherche des noms de l'Euchariſtie, ſelon la methode de ceux qui veulent approfondir quelque matiere, d'autant plus volontiers qu'en établiſſant ainſi la verité nous diſſiperons l'artifice dont ils ſe ſervent quand ils attribuent à ce divin Myſtere les noms les plus bas dont il ſe ſont pû aviſer pour en diminuër la dignité, & tel eſt le nom de Cene. Sans cette conſideration, & ſi nous n'avions quelque choſe de particulier; & comme de domeſtique à publier, nous paſſerions ſous ſilence cette ſorte de preuve. Les Catholiques & les Religionnaires appellent donc ce Myſtere Euchariſtie, du mot tiré de l'écriture qui ſignifie action de graces: Car dans l'inſtitution de ce Myſtere Nôtre Seigneur rendit graces à ſon Pere. εὐχαριστήσας καὶ, &c. Or la plus excellente action de graces eſt celle qu'on fait en donnant ce qu'on a de meilleur, & meſme en rendant la choſe qu'on a reçûe à celuy qui la donnée, ſi cette choſe eſt la plus excellente de celles qu'on a en ſa Puiſſance, & ſi on la rend d'une maniere la plus glorieuſe pour celuy qui la donnée. Partant comme Jesus-Christ avoit reçû de ſon Pere, non ſeulement la Divinité, mais encore l'Humanité, c'eſt à dire, le Corps & l'Ame: il les a voulu auſſi entierement donner dans ce Myſtere, que pour cela il appelle Euchariſtie, & il a voulu auſſi que tous les Chrêtiens à ſon imitation, & par ſon commandement y offrent en action de graces cet homme Dieu qui leur a eſté donné dans l'Incarnation ſelon les Prophetes, *Puer datus eſt nobis, Puer natus eſt nobis*; & de qui le Prophete Roy eſtant en peine comment il rendroit graces au Seigneur de tous les biens qu'il avoit reçûs de luy, *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ tribuit mihi.* Il s'aviſe de prendre le Calice du Salutaire, c'eſt à dire de la Paſſion, qui eſt la cauſe du ſalut des hommes. *Calicem ſalutaris accipiam*, de qui la participation & l'acceptation ſe fait par l'Euchariſtie,

que

que Nôtre Seigneur a dit à ses Apostres de prendre, & qui est le Calice qui enyvre, *Calix meus inebrians quam præclarus est*, en remplissant l'ame de la Divinité qui est la source de toutes les delices, de tout bien, & de toute veritable beauté. Mais pourquoy l'appeller Eucharistie, par deux mots joints ensemble qui expriment Bien & Grace, εὖ & χάρις, Bonté & Grace, ou bonne grace, principalement dans l'Ecriture où il n'y a rien de superflu? Sinon parce que l'Eucharistie ne contient pas seulement la Grace, mais l'Autheur, la source de toutes les Graces, la Grace par excellence, la bonté mesme, τὸ εὖ, le Bien & la Grace par essence, d'où derivent les autres biens & graces. Puis donc que les Religionnaires admettent ce nom, & qu'ils s'en servent sans scrupule & sans difficulté, ils doivent reconnoistre avec la mesme facilité les choses qu'il exprime: à sçavoir que non seulement la grace comme dans les autres Sacremens, mais l'Autheur, la source, le principe de la grace, de tout bien & de toute benediction, sont dans l'Eucharistie.

Le mot de Cene a bien quelque fondement dans l'Ecriture pour exprimer la tres-sainte Eucharistie, & l'Eglise avec quelques Peres employe à cet usage les mots de *Cœna Domini*, de *Cœna Dominica*, du souper du Seigneur; mais ce fondement est leger, parce que l'Ecriture s'en sert proprement & precisement pour signifier le souper Legal, *Vbi vis paremus tibi Pascha. Desideravi hoc Pascha manducare vobiscum*; Et quand S. Paul dit à l'onziéme chapitre de la premiere aux Corinthiens, *Cœnantibus vobis jam non est Dominicam Cœnam manducare, &c.* qui peuvent aussi avoir donné lieu à cette signification & à cet usage, il compare proprement le souper Legal de N. S. avec les Festins publics que les Chrestiens faisoient dans leurs assemblées aux Eglises, afin de confirmer & d'augmenter par là l'amour Fraternel entr'eux. Mais ce mot qui avoit vieilli a esté renouvelé par les nouveaux Heretiques, pour en appuyer quelqu'une de leurs Erreurs; par les uns pour faire voir que l'Eucharistie doit estre celebrée le soir, par les autres pour montrer qu'elle ne doit point estre celebrée que lors que plusieurs mangent & participent de la mesme Table, qu'ainsi les Messes privées, c'est à dire où le seul Prêtre communie doivent estre rejetées, & par les Religionnaires pour la faire passer pour un repas commun & ordinaire. Mais le mot de Cene confirme la presence réelle, de mesme que celuy de Communion & de Communication d'où il dérive, par celuy de κοινὸς & κοινωνεῖν, & les

Religionnaires ne prenent pas garde, que le souper qui peut estre une des causes de l'Institution que Nôtre Seigneur Jesus-Christ fit le soir de ce Mystere, est le dernier, ou plûtost le seul repas de la journée, où seulemẽt la plupart des Peuples s'assisoient, se couchoient à Table, se reposoient, & ou les forces estoient pleinement reparées. Ainsi l'Eucharistie sera le souper du Seigneur, qui repare parfaitement par cette sainte nourriture les forces qui doivent faire la vie & les actions des Chrestiens, où il s'est reposé, où il s'est couché, où il s'est mis luy mesme, où il a pris son repos, où il est sans mouvément, & où il veut que les pensées, & les desirs des Chrestiens tendent comme à leur centre, à leur repos & à leur fin qui est luy mesme.

Le mot de Communion & de Communication sur lequel nos Adversaires ont fait des Livres, & est attribué par S. Paul, & ensuite par toute l'Eglise à ce Sacrement, marque que par son moyen les Fideles participent veritablement au Corps & au Sang de J. C. Car, si les Fideles en prenant l'Eucharistie ne reçoivent qu'un pain materiel, ils ne seroient point proprement unis, & ne communiqueroient en rien entr'eux, faute d'une chose commune, & qui soit une & la mesme en tous ; Veu que mesme quand saint Paul écrit qu'il recevoit avec les Chrestiens de Corinthe un mesme pain il estoit absent d'eux. Si ce n'est qu'un pain ordinaire, il n'y a que pluralité ; Car les parties differentes du pain sont distribuées à des personnes differentes, ainsi il n'y aura point d'unité, ni par consequent de Communion. Mais le Corps de J. C. estant le mesme en nombre sous plusieurs differentes especes en divers Autels, & donné à tous, il unit & conjoint proprement & parfaitement tous les Fideles entr'eux en J. C.

Les Grecs luy donnerent encore le nom de Synaxis qui signifie assemblage, conjonction & collection, συνάξις & συναγωγή, parce que dans l'Eucharistie les Chrestiens s'assemblent & s'unissent ; Mais les Chrestiens s'unissent & s'assemblent par le Baptesme & par la Foy ; sans ce Sacrement & sans l'Eucharistie le nom de Synaxe, de mesme que celuy de Communion est donc donné à l'Eucharistie, d'autant que la Divinité & l'Humanité de J. C. estant dans l'Eucharistie, il se fait principalement dans ce Mystere, en faveur des Chrestiens, un amas, un concours, & un convoy de toutes sortes de biens corporels & spirituels, créez & increéz par la presence de l'Humanité, de la Divinité, du Corps & du Sang, & de la Personne de J. C.

Le mot de Sacrement convient à l'Euchariſtie ſelon les ſentimens meſme des Religionnaires, & la jonction des termes *Sacramentum Euchariſtiæ*, ne peut eſtre rejettée ſelon leur doctrine, d'autant plus qu'elle forme un titre & un charactere eſſentiel, & une veritable & exacte definition de ce Myſtere. Or dans cette jonction de mots la verité de l'Euchariſtie y eſt contenuë. Car dans ces deux mots, ſans y rien ajoûter ni diminuer, on y trouve ces termes, *Chara Ceres mutata in Ieſum*, la *Chere Cerés changée en Jeſus*, qui enſeignent & declarent tres-expreſſement la verité toute entiere du Myſtere en ſon eſſence, en ſes circonſtances & en la maniere dont il eſt en effet. Le changement de ſubſtance y eſt exprimé par le mot de *Cerés mutata*, c'eſt à dire, pain changé, & le Corps de Jesus-Christ où il eſt changé qui ſont des ſubſtances, & à parler proprement une choſe n'eſt point changée ſi elle ne l'eſt que quant à une appellatiõ ou moralité. La Deeſſe Cerés qui eſtoit une Divinité des Anciens infere encore un changement de ſubſtance, parce que dans la Divinité, il n'y a point d'accidens, & par cette Divinité que les Payens adoroient, la veritable adoration deuë à ce ſacrement eſt confirmée, puis qu'une fauſſe Divinité eſt changée en une veritable, au lieu de la Foy que les Religionnaires veulent eſtre la maniere, ou comme l'eſſence de la preſence réelle : la Charité par le mot de *Chara* eſt là nettement marquée comme l'une des principales vertus, conditions ou parties de ce Myſtere, tant de la part de Jesus-Christ qui la inſtitué, que de la part des Chrêtiens qui le reçoivent, & qui le doivent recevoir principalement avec amour & charité. Enfin la jonction de ces deux mots, *Sacramentum Euchariſtiæ*, dont l'un eſt pris de la langue Latine, & l'autre de la langue Grecque, marque la parfaite conformité qui doit eſtre, & qui eſt meſme entre toutes les Egliſes dans la créance de ce Myſtere.

Cette repreſentation de la verité de l'Euchariſtie en toutes ſes parties ſi nette & ſi entiere, n'eſt pas un effet du hazard qui ne produit rien dans la perfection; mais elle eſt capable d'ébranler la plus grande fierté de ceux qui attribuent tant aux intentions aux penſées, aux ſubtilitez de la raiſon naturelle, meſme au regard de ce Myſtere : s'ils diſent que cette preuve n'eſt pas dans la forme ſyllogiſtique, qui par une conſequence que la raiſon tire avec neceſſité des premieres propoſitions qui auront eſté accordées preuve une verité. Nous répondons premierement qu'el-

le est propre pour confondre l'orgueil de ceux qui par la confiance qu'ils ont en la force de leur esprit, prennent les noms de l'Eucharistie pour en abatre la verité, & nous obligent à la confirmer en la mesme maniere par cette invention qui est sans doute plus excellente, & veritablement preferable à tout ce que les Religionnaires ont pû jusqu'icy tirer de la raison naturelle contre elle. Nous répondrons en second lieu que si cette sorte de preuve n'est pas dans la forme syllogistique, elle n'en est pas éloignée; car comme la conclusion est contenuë dans les propositions qui luy servent d'antecedent: la verité Eucharistique est aussi contenuë dans la proposition averée de tous, qui luy sert comme de principe; que quand elle ne seroit point entierement selon les loix communes du raisonnement inventées par Aristote, elle l'est aux maximes de plusieurs grands Philosophes, qui ont voulu que dans les noms aussi bien que dans les plantes, il y ait de grandes vertus. Les noms ont esté en effet inventez & imposez aux choses par les Sages, & Aristote luy-mesme a fondé sur les noms qui estoient de son temps en usage la pluspart de ses opinions. Les Grecs mesme qui ont esté si Sages, si sçavans, ou plutôt les Peres des Sciences authorisent cette sorte de preuves par le mot d'Anagramme, dont ils l'ont appellée, d'autant que par elle la Nature de la chose est si bien établie & découverte qu'il semble qu'on ne fait que la redire, & transcrire une seconde fois. Mais laissant à part la sagesse, les sciences humaines, & naturelles, nous pouvons dire que cette maniere de preuver les veritez est conforme à la sagesse Divine, & en particulier à l'Ecriture, que la sagesse Divine a inspirée, où les noms par exemple d'Adam, d'Abraham, de Joseph, de Moyse, de Jesus, de Pierre, & de tant d'autres sont d'un poids si considerable, qu'ils expriment en un mot des articles entiers de Foy. Elle est conforme à la cabale des Juifs & des Rabins qui se vante d'avoir esté enseignée par Moyse, & qui tire ordinairement des noms de Geova, d'Adonaï, & autres, l'intelligence des veritez les plus occultes de la Loy. En cette maniere les veritez Divines & Evangeliques sont enseignées dans les Sacremens, à sçavoir sous l'écorce des choses qui paroissent de mesme que sous l'apast le Pescheur cache l'ameçon, & pour cela N. Seigneur disoit à ses Apôtres, venez aprez moy, & je vous feray pescheurs des hommes. C'est ce que Saint Paul disoit des anciens Philosophes, qu'ils retiennent

la verité dans l'injuſtice ; & Tertullien des Marcionites qui nioient abſolument la chair veritable de Jesus-Christ, comme les Religionnaires la nient dans l'Euchariſtie ; qu'ils nient une verité aprés l'avoir admiſe, & qu'il y avoit cette difference entre les Payens & les Heretiques, que les Payens croyoient en ne croyant pas, *non credendo credunt,* en effet ils croyoient un Dieu en croyant des fauſſes Divinitez, & que les Marcionites ne croyent pas en faiſant ſemblant de croire, *credendo non credunt*, & la condition des Religionnaires ſera encore plus miſerable ; car ils croyent en ne croyant pas, ils croyent malgré eux en recevant la veritable creance de l'Euchariſtie ſous une forme Myſterieuſe qui eſt de Dieu, quoy qu'ils la rejettent ſous une forme expreſſe parce qu'elle n'eſt pas plaiſante & agreable à leur imagination prévenuë d'erreur.

CHAPITRE III.

Où la verité de l'Euchariſtie eſt établie ſuivant le genie des Religionnaires, par des preuves tirées de la nature & de l'eſſence du Myſtere.

DE la conſideration du Nom, il en faut venir à la nature, & à l'eſſence du Myſtere, parce que le nom eſt l'expreſſion de l'eſſence & de la nature. Or la nature de ce Myſtere ainſi qu'elle eſt reconnuë meſme par les Religionnaires, conſiſte dans une nourriture exprimée ſenſiblement par les apparences du pain & du vin, & par les paroles ſorties de la bouche de Jesus-Christ, *ma Chair eſt vrayement viande, mon ſang eſt vrayement breuvage, qui boira mon Sang.* Elle eſt enſeignée en une maniere de conſequence par d'autres paroles qui commandent, *faites cecy en memoire de moy, & toutes les fois que vous ferez cecy, vous annoncerez la mort du Seigneur.* En ſorte que la cauſe formelle ou l'eſſence de ce Myſtere eſt une nourriture ſainte & divine faite par l'Humanité de Jesus Christ, & que la cauſe exemplaire, & le modele du meſme Myſtere eſt la mort & la paſſion de Jesus-Christ qui eſt en ce Myſtere, ou mort, ou mourant, ou en eſtat de mort & ſans aucune apparence de vie, par la conjonction de la nourriture des Chrêtiens avec la mort de Jesus-Christ, d'autant que l'homme eſtant mort par le peché, l'Hu-

manité de J. C. jointe a la nature Divine, fut le principe de la reparation de l'homme faite ſur la Croix,& pour cela la meſme Humanité devoit eſtre le principe de la nourriture & de l'entretien de la meſme vie, aprés l'Incarnation & la mort de J. C. En effet dans la nature meſme toutes choſes ſe conſervent, par les meſmes principes qui les ont produites : La chaleur & la lumiere du feu ſont perpetuées par un aliment ſur qui le feu introduit les meſmes qualitez ; l'Air eſt recreé par le ſouffle des vents & par les exhalaiſons de la terre : Les Plantes ſe nourriſſent par une ſubſtance humide & chaleureuſe qui leur a donné la premiere vie : Les Animaux ont des alimens qui conviennent à leur naturelle conſtitution. Selon cet ordre eſtably de Dieu dans la nature, il faloit donc ſupposé l'Incarnation,& la Paſſion,que l'Humanité de J.C.fut la viande,& l'aliment des Chreſtiens, avec d'autant plus de raiſon que cette ſainte Humanité avoit eſté renduë ſpirituelle & comme divinisée par ſon union perſonnelle avec le Verbe divin ; de ſorte que l'empéchement qu'on pourroit prendre de l'Humanité de J. C. qui eſtoit de la meſme, ou de ſemblable nature & condition que la noſtre, comme dit l'Apoſtre, pour entretenir la vie ſpirituelle des hommes ayant eſté oſté par cette divine union, il ne reſtoit en elle qu'une entiere facilité à l'entretien de cette vie ; & bien loin qu'on doive tenir pour miracle ou pour une impoſſibilité, comme veulent les Religionnaires, que la chair de J. C. ſoit viande & nourriture dans l'Euchariſtie, que plûtoſt ſupposé ſa mort, où ſon Humanité ſacrée devoit donner la vie aux hõmes, c'eut eſté un miracle bien plus grands dans ce meſme ordre, ſi la meſme Humanité n'eut eſté faite l'entretien & la nourriture de la vie ſpirituelle des hommes. La raiſon concluantes & demonſtrative en eſt d'autant que ſelon l'ordre & le train ordinaire meſme de la Nature, la nourriture ſe fait par des choſes qui ſont ſemblables, ou les meſmes, avec le principe de la vie. Où eſt donc l'impoſſibilité que nos Adverſaires veulent eſtre dans la verité de l'Euchariſtie ? JESUS-CHRIST ne pourra t'il pas dans l'ordre de la Grace ce que la Nature fait dans le ſien ? Ce qui convient à la Nature dans l'ordre general ſera-t'il indecent à JESUS-CHRIST dans celuy de la Grace ? & ce qui eſt neceſſaire dans la nature, où il n'y a rien de vain, de phantaſtique & de ſuperflu ne pourra-t'il pas eſtre imité & crayonné dans l'ordre de la Grace avec quelque proportion? & ſi J. C. l'Autheur de la Nature l'imite, s'il le fait cela

ſera eſtimé ſuperflu & inutile? Deux choſes ſeroient icy à eſtablir à nos Adverſaires pour donner quelque pied & fondement à leur croyance. La premiere qu'il y a impoſſibilité dans l'eſſence & dans les particularitez de ce Myſtere, ce qu'ils n'ont jamais fait, & quand ils ſe ſont mis en devoir d'en faire l'entrepriſe, leurs efforts ont eſté vains, comme il ſe verra cy-aprés. Mais il leur eſt neceſſaire outre cela, de montrer que l'Humanité ſacrée de J. C. n'ait ſervi & n'ait jamais eſté employée à cet uſage, ou que meſme elle ne le puiſſe, qu'en une autre maniere qu'elle n'eſt dans l'Euchariſtie. La raiſon en eſt évidente & naturelle, d'autant que la nourriture & l'entretiẽ de la vie, ſe fait par l'union de l'alimẽt avec les parties de la choſe qui en eſt nourrie & qui a vie; à qui il eſt non ſeulement joint, mais ſemblable, & cette reſſemblance ſe fait par la vertu digeſtive. Un pere qui par la communication de ſa ſubſtance a engendré un fils n'entretient pas la vie qu'il a donnée par la communication de ſa ſubſtance, ni d'une autre ſemblable & de meſme nature, à cauſe que par l'aſſimilation que la digeſtion fait, pluſieurs autres choſes naturelles & exterieures peuvent devenir l'aliment de la vie qu'il a communiquée, tels ſont le lait, les plantes, les animaux, mais il en eſt autrement icy: Car la Perſonne ſacré de J. C. a toutes les conditions requiſes pour eſtre la ſource de la vie ſpirituelle des hommes, elle a premierement en ſoy l'ame de J. C. qui eſt remplie de grace & de ſainteté, elle eſt encore unie à la Divinité qui eſt la ſource de toute ſorte de biens de nature & de grace. Et quant au Corps & à la Chair de cette ſainte Humanité, ce corps eſtant immediatement uni à l'ame & à la Divinité; Il eſt fait une ſource veritable & feconde, de grace & de ſainteté. Car les alimens nẽ ſont pas ſimplement la cauſe materielle de la vie qu'ils entretiennent, ils entrent par leurs qualitez dans la compoſition des choſes vivantes, & leurs qualitez ſont les cauſes des fonctions vitales que nous voyons ſe faire plus ou moins excellement, ſelon que les qualitez des alimens ſont plus ou moins excellentes. D'ailleurs dans la vie ſpirituelle il n'y a point de digeſtion. & l'Humanité de J.C. n'eſtant pas ſuſceptible d'alteration, & eſtant depuis ſa Reſurrection impaſſible; La vie qui eſt une action immanente ſe fera toûjours par un principe intimement preſent & appliqué au ſujet ſur qui il agit; d'autant que la Divinité qui eſt un principe interieur à l'homme rendra par une ſuite neceſſaire, & par une eſpece de concomitance comme naturelle, interieur

& intime dans les Chreſtiens l'Humanité de J. C. qui luy eſt perſonnellement unie ; & voyla comment & pourquoy l'Humanité de J. C. qui eſt la cauſe de la ſainteté & de la vie des Chreſtiens a eſté miſe & devoit eſtre miſe dans l'Euchariſtie, pour produire la vie & la ſainteté, & que ſi l'on ſuppoſe la verité de l'Incarnation, & cette maniere de rachepter les hommes & de reparer leur vie, comme en effet il la faut ſuppoſer, & que les Religionnaires la ſuppoſent & la confeſſent, il faut pareillement avouër & & reconnoître la verité de l'Euchariſtie comme l'aliment & l'entretien de cette vie ; autrement Dieu auroit changé par un miracle ſurprenant & nouveau, l'ordre commun & ordinaire pour la nourriture & conſervation des choſes qu'il a produites, & il faut reconnoître la verité de l'Euchariſtie, non ſeulement quant à ſa ſubſtance & nature, qui eſt l'eſtre formel de nourriture ; mais quant à ſes circonſtances & particularitez ; c'eſt à dire en la meſme maniere que l'Egliſe Sainte & Catholique la reconnoit ; à ſçavoir par la converſion & ſous les accidens des ſubſtances qui ſervent de matiere à ce ſacrement. D'autant que l'alteration neceſſaire à la nourriture ne pouvant eſtre faite dans le Corps de J. C. à cauſe de ſon impaſſibilité, il faloit au moins qu'elle ſe fit de cette ſorte ; & il n'y avoit pas de moyen plus doux, plus facile, & meſme plus naturel, ou du moins plus conforme à l'ordre naturel, ſi non que cette ſainte Humanité fut voilée des eſpeces du pain qui fait la nourriture de l'homme, & que par un commandement nous demandons chaque jour à Dieu en veuë & en conſideration d'un Myſtere ſi grand, ſi divin & ſi neceſſaire ; elle prit la place des ſubſtances materielles, afin que la nourriture fut veritablement Spirituelle & Divine.

Mais la verité du Myſtere de l'Euchariſtie ne reſulte pas ſeulement ſelon le genie des Religionnaires qui eſt de ſuivre la nature avec une moindre force & neceſſité de la mort de JESUS-CHRIST, qui a fait la reparation de la vie Sainte & Divine des Chrêtiens, & qu'ils font entrer de meſme que les Catholiques dans l'eſſence & dans la definition de l'Euchariſtie, comme ſa cauſe formelle & exemplaire. Car ſi nous conſiderons la mort de JESUS-CHRIST dans ſes cauſes, & dans ſes principes, qui eſt la maniere la plus excellente de conſiderer les choſes, meſme ſelon la raiſon naturelle, les cauſes & les principes de la mort de JESUS-CHRIST ſont principalement deux ; le Decret éternel de Dieu de faire

faire mourir son Fils pour le salut des hommes, & l'entreprise que les Juifs firent de le faire mourir : Au regard de la premiere cause ; la mort de Jesus-Christ arriva par sa bonté infinie de le vouloir ainsi, *oblatus est quia ipse voluit :* Au regard de la seconde, c'estoit la resolution la plus impie qui soit jamais tombée dans l'esprit humain de vouloir donner la mort, & encore par les tourmens les plus rigoureux à celuy qui estoit la sainteté & l'innocence, à celuy qui donnoit la vie, la lumiere du corps & de l'esprit, en un mot à la propre personne du fils de Dieu. Elle estoit injurieuse à la puissance Divine, qu'elle pretendoit luy devoit ceder ; elle l'estoit à la sagesse Eternelle par la creance que les Juifs avoient que leur Conseil prévaudroit aux moyens de Dieu de sauver des mains des hommes son fils, & elle l estoit enfin à la bonté de Dieu, puisque par une malice plus qu'humaine elle vouloit éteindre l'exemple de toute bonté, & de toute vertu. C'estoit une haute & impie injustice qu'un innocent & l'innocence mesme mourut, & que celuy qui avoit rendu au Pere Eternel toute sorte d'honneur, & le plus grand qui ait esté jamais rendu à Dieu fut deshonnoré. Que celuy qui n'a jamais fait aucun crime souffrit toutes sortes de peines & de douleurs. D'un costé l'innocence de Jesus-Christ pressoit, & de l'autre les promesses qu'il avoit faites de mourir. Partant il falloit trouver entre la Justice generale qui doit estre par tout observée, & les promesses particulieres de Jesus-Christ qui devoient estre accomplies, un temperament & un milieu qui donnat à Jesus-Christ les moyens de s'acquitter de ses promesses, & à son Corps que ces peines, ces affrons, cette mort honteuse & cruelle dont l'Ame & la Divinité sont exemptes, regardoit particulierement la veneration qui luy estoit deüe : & ce milieu a esté la presence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, & voicy comment.

Tout corps Physique & Naturel tel qu'est le Corps de Jesus-Christ enferme substance, accidens & lieu. La substance fait la nature, les accidens sont les ornemens, & le lieu est comme le vêtement qui enferme & envelope la substance & les accidens, & est comme le dehors du corps. Comme donc le Corps de Jesus Christ devoit estre exposé par les Juifs aux mépris & aux opprobres, aux souffrances & aux cruautez, & qu'un Corps divin uni à la Divinité en Jesus-Christ qui alloit par sa mort offrir à Dieu un Culte & un sacrifice sur la Croix digne de sa Ma-

jeſté infinie : la Juſtice de Dieu demandoit auſſi qu'il fut offert & donné à ce corps Divin en compenſation de ce qu'il faiſoit, & en reparation de tant d'outrages qu'il alloit ſouffrir, un hommage des plus admirables, & comme une eſpece de ſacrifice ; & que pour cet effet Dieu détruiſit la ſubſtance de quelque corps pour l'humilier devant celuy de JESUS-CHRIST, & où celuy de JESUS-CHRIST fut mis, afin qu'il y eut ſa ſeureté contre les attaintes des Juifs & encore de tous les méchans ; & que Dieu honorat tellement la nature des corps, comme il a fait juſques aux plus vils qu'il a changez en un eſtat divin, où il a élevé les élemens les plus abjets le pain & le vin par la converſion qui s'en fait au corps uni hypoſtatiquement à la Divinité en J. C. Et où il ait voulu que le Corps de J. C. fut la perfection des autres Corps, qu'il fut la-vie meſme des choſes mortes, & qu'enfin la vertu du Corps de J. C. fut ſi grande que ſa prononciation changeat en luy meſme d'autres Corps. La Juſtice & la ſageſſe de Dieu a fait encore pour l'honneur & pour la gloire du Corps de J. C. qui alloit tomber dans la derniere foibleſſe, dans la défaillance & dans la mort, que les moindres & les derniers Corps, ou parties du Corps, les accidens & les eſpeces qui de leur nature n'ont preſque point d'eſtre, & ne peuvent demeurer un moment ſans l'aſſiſtance de quelque ſujet, ſoient à la façon des ſubſtances qui ſubſiſtent par elles meſme : car ainſi les accidens font éclater la force du Corps de J. C. puiſque bien loin que ce corps ſoit reduit à la derniere foibleſſe par la mort que les Juifs luy voulurent donner, que les choſes les plus foibles de la nature, les eſpeces & les ſimples apparances ſont à la preſence de ce corps renduës fortes ; & non ſeulement élevées à la plus haute dignité des natures, qui eſt la dignité de ſubſtance, & de demeurer ſans aucun appuy ; mais elles ont encore tant de vertu & de force, que ces accidens font ſeuls les meſmes actions, & les meſmes impreſſions ſur les ſens que la ſubſtance faiſoit avec eux ; ils produiſent & terminent les actions, les operations de la veuë, & de l'odorat ; & en perdant la ſubſtance, ils ne perdent point la vertu de la ſubſtance où ils eſtoient auparavant. Enfin la foibleſſe du Corps de J. C. eſt encore icy parfaitement relevée, d'autant que le lieu qui conſerve tous les Corps qui ſont ſous le Ciel, & qui ayde à porter les influences celeſtes, & à maintenir les corps par ſa vertu n'eſt point neceſſaire au Corps de J. C. car le lieu enveloppe & embraſſe par ſa partie concave les autres corps,

& le Corps de J. C. n'a besoin, ni ne depend point du lieu : Voilà pourquoy si le lieu fait que les autres corps ne peuvent estre qu'en un lieu seul, ni un mesme corps en plusieurs lieux, icy le Corps de J. C. est en plusieurs lieux où toutes les parties d'un même corps sont en un lieu qu'une seule partie de ce mesme corps remplissoit. De sorte que le Corps de J. C. au lieu d'estre abatu & accablé par les peines. Il acquiert la force & la vertu des esprits de n'estre point contenu par le lieu où il est, de se penetrer soy-mesme, & les autres corps avec une force & une efficacité qui convient naturellement aux esprits. Que les Religionnaires crient donc tant qu'il leur plaira, que la verité de l'Eucharistie avec toutes les merveilles que les Catholiques luy attribuent est un miracle si grand qu'il surpasse toute creance. Il seroit bien plus grand & étonneroit bien d'avantage tout esprit raisonnable & qui a quelque connoissance des lumieres de la nature s'il n'en estoit pas ainsi.

A ces raisonnemens qui sont autant de preuves de la verité de l'Eucharistie conformes au Genie & à l'esprit des Religionnaires qui regardent ce Mystere selon les lumieres de la raison naturelle, on pourroit opposer premierement que la cause n'est pas toûjours presente, & que plusieurs causes quoy que éloignées agissent par la vertu qui s'en répand, que la participation de J. C. se peut faire par le Saint Esprit qui est celuy qui sanctifie proprement. En second lieu on peut opposer à ces raisonnemens que J. C. estant obligé par ses promesses & par sa pure bonté à mourir pour les hommes, il ne luy estoit fait aucun tort de le laisser mourir selon qu'il avoit esté arresté dans le conseil Eternel de Dieu, mesme avant le conseil des Juifs : que la Justice de Dieu est observée en laissant mourir J. C. sans la P. R. parce qu'aprés sa mort Dieu la ressuscité, & luy a donné la gloire de son corps, & c'est ainsi que Dieu en use envers tous les Saints qui meurent pour sa cause dans les peines & dans les supplices. Mais la réponse est facile, à la premiere opposition, que l'effusion de vertu n'a point de lieu dans l'action de l'Humanité de J. C. parce que les choses interposées entre l'Humanité de J. C. qui est à la droitte du Pere au plus haut des Cieux, dans toute cette vaste étenduë de l'air, ne sont pas capables à cause de la nature des Corps de recevoir l'impression de sainteté ; Que la participation de la substance du Corps & du Sang de J. C. par le Saint Esprit

s'accorde avec la preſence réelle de l'Humanité de J. C. d'autant plus que l'operation du Saint Eſprit n'eſt pas dans l'Euchariſtie de tranſporter les ſubſtances d'un ſujet à un autre ; que le S. Eſprit de méme que la Foy & les autres vertus ſanctifient par leur preſence & application à l'ame des fideles, & que quand le ſaint Eſprit ſanctifie, il ne peut ſanctifier que par la vertu, ou avec la vertu de l'Humanité de J. C. veu que la Divinité du S. Eſprit qui eſt le principe commun des actions de dehors, eſt jointe à l'Humanité de J. C. & ſe répand premierement & infiniment ſur elle, comme ſur la plus noble choſe de dehors : ainſi aucune grace n'eſt donnée, ni aucune communication du S. Eſprit n'eſt faite que par la vertu qui eſt dans l'Humanité de J. C. à ſçavoir par la Divinité. Qu'enfin il y a dans la Grace auſſi bien que dans la Nature diverſes manieres d'une meſme action. Dans la Nature la chaleur eſt tantôt produite par le Soleil, tantôt par le feu, par le mouvement, & en d'autres manieres. Les animaux ſont engendrez tantôt par la generation, tantôt par la corruption, ils ſe nourriſſent tantôt d'un aliment, tantôt d'un autre, en un mot on voit une grande diverſité d'effets & de manieres de produire les effets.

On répond en ſecond lieu, que ſi le Conſeil des Juifs de faire mourir J. C. eſtoit injuſte, impie, & de la derniere injuſtice & impieté, il eſtoit neceſſaire de la meſme neceſſité que Dieu eſt juſte & innocent, ſuppoſé neantmoins le decret de la mort cruelle & ignominieuſe de J. C. que Dieu fit deſſein de prevenir l'execution de ce Conſeil horrible des Juifs, par un Conſeil que ſa Sageſſe eternelle tint d'honnorer & relever le Corps de J. C. avant ſon accablement & avant ſa mort, & que Dieu meſme ne conſentit jamais aux offres & aux promeſſes que J. C. faiſoit de mourir, qu'en meſme temps & avant toutes choſes Dieu ne luy promit, & que J. C n'acceptat des honneurs & des hommages comme infinis qui luy fuſſent rendus avant ſa mort. La raiſon eſt d'autant qu'on ne conſent point à une injuſtice, ſi on la peut & ſi on la doit empécher ; & par conſequent Dieu qui eſt la premiere & ſouveraine Juſtice ne devoit jamais conſentir aux douleurs, aux mépris, & aux tourmens que J. C. devoit ſouffrir ; ni encore J. C. qui eſt la meſme Juſtice conſentir aux peines & aux mépris, ſi par anticipation ce meſme Corps innocent n'eut dû joüir des ſouverains honneurs & plaiſirs. Les Saints qui ſont morts ont eſté conçeus

en peché qui merite la mort, comme une peine temporelle quoy que le peché ſoit remis ; pour cela la ſaincte Vierge n'a pas eſté ſujette à la mort. Si les Juifs euſſent executé ſans l'Inſtitution de la preſence réelle le deſſein qu'ils avoient fait de faire mourir J. C. du moins pendant le temps que ſon corps ſeroit mort, chargé d'injures, d'oprobres & de cruautez, la malice, la puiſſance & la trahiſon des Juifs, euſſent eſté victorieuſes de la Juſtice, de la Puiſſance, & de la Sageſſe de Dieu ; or il faut que la gloire en demeure toûjours à Dieu & à ſes éternelles perfections, & que la malice ne puiſſe jamais ſe venter d'avoir prevalu. Il falut donc que la reparation que la Juſtice divine devoit au Corps de J. C. fut faite avant ſa mort, quoy qu'elle ſe ſoit faite d'une maniere ſpirituelle & inviſible pour l'honneur & pour la gloire de la Foy ; & parce qu'auſſi les outrages des Juifs eſtoient viſibles, elle s'eſt faite aprés la Reſurrection d'une maniere viſible.

CHAPITRE III.

Où la verité de l'Euchariſtie eſt éclaircie par les lumieres que la revelation Divine a découvertes, & que les Religionnaires avoüent touchant le Myſtere de la Trinité.

SAns nous éloigner du Conſeil éternel de Dieu, dont la Sageſſe & la Juſtice formerent le modelle de la preſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, en qualité de nourriture & de vie ; nous pouvons trouver dans le Myſtere de la Trinité une vive idée de la meſme verité, & une preuve de ſa poſſibilité contre les Religionnaires, dans cet Eſtre qui n'eſt pas ſeulement en effet, mais n'eſt pas poſſible de n'eſtre point ; & nous pouvons juger d'une verité qu'ils mettent en conteſtation par une autre qu'ils croyent. Dans le Myſtere de la Trinité la nature Divine ſe trouve une & la meſme parmi la diverſité des Perſonnes & des Perſonnalitez ; & quoy que cette Nature ſoit une meſme choſe avec les trois Perſonnes, parce que les Perſonnes ne peuvent mettre de difference & de diſtinction, n'eſtant point des accidens, & n'eſtant point des formes imparfaites, elles n'y ſont point comme dans une matiere pour compoſer un Tout avec elle, mais elles y ſont comme des Perſon-

nalitez divines dans la Divinité qui ne peut eſtre qu'une & ſimple. Dans l'Euchariſtie la ſubſtance de la Chair de J. C. ſe trouve une & la meſme en pluſieurs Hoſties miſes ſur differens Autels : Et quoy que les eſpeces de ces Hoſties conſervent toûjours quelque difference non ſeulement entre elles, mais avec la ſubſtance du Corps de J. C. elles n'ont neantmoins d'autre ſubſtance que la nature & la ſubſtance du Corps de J. C. là où elles ne ſont point comme les accidens dans la ſubſtance & dans le ſujet.

Il y avoit bien quelque crayon de l'unité qui ſe trouve entre les perſonnes & la nature Divine, dans l'unité des Natures ou des Eſpeces qui rempliſſent & compoſent le Monde : par exemple entre pluſieurs hommes qui ont tous une meſme nature, une méme Humanité quant à l'eſpece ; mais la meſme nature qui eſt d'un homme particulier n'eſt pas d'un autre homme quant à la differance individuelle, puis qu'elle fait pluſieurs & differens individus. Ce que la Nature a commancé la grace l'acheve, ou plutôt l'autheur de la Nature & de la Grace l'accomplit par la verité de l'Euchariſtie. La meſme unité naturelle & ſuſtantielle ſe trouve parfaite de meſme que dans la Trinité entre les perſonnes & la nature Divine ; car les eſpeces, les accidens, les apparences du pain & du vin ſont differentes entre elles, à l'exemple des perſonnes divines qui ſont differentes entre elles, & elles n'ont point ni matiere, ni aucune ſubſtance pour accomplir mieux la repreſentation de la Trinité ; Car ſi elles avoient cette ſubſtance, elle ſeroit differente ; mais elles contiennent la ſubſtance du Corps de J.C. laquelle eſt une en toutes Euchariſties, & toutes les eſpeces, comme la nature Divine eſt la meſme en toutes les Perſonnes Divines. Il eſt vray que les eſpeces de l'Euchariſtie ſont des accidens, & quelles ſont toutes des choſes creées, & au prix de la Divinité & des Perſonnes Divines, elles ne ſont que des Phantomes & des vanitez. J.C. qui a la Divinité & eſt le chef de la Nature & de la Grace, repreſentoit deja la Trinité par le Corps, l'Ame & la Divinité qui ſont en luy. L'Euchariſtie quant à ſon interieur a la meſme reſſemblance, & elle l'a encore quant à ſon exterieur par les eſpeces du pain, de l'eau & du vin qui la compoſent au dehors. A quoy donc & ou va cette Tranſſubſtantion qui ſe paſſe dans l'Euchariſtie qui y eſt ſi remarquable & qui ne ſe trouve point dans la Trinité, elle va à faire une parfaite repreſentation de l'Euchariſtie, avec le Myſtere de la Trinité. Voicy comment.

La Tranſubſtanciation dans l'Euchariſtie aſſemble l'unité de la ſubſtance, avec la diverſité des accidens ; pour faire cette jonction ſelon l'original, il faloit oſter, changer, tranſubſtancier la nature des accidens, & mettre en ſa place une nature qui fut la meſme par tout : à ſçavoir l'Humanité de J. C. dans le pain & dans le vin qui ſervent de premier terme à la tranſubſtantiation : Car il y avoit de meſme qu'en toute autre nature creée & composée les accidens & la ſubſtance, la ſubſtance donc devoit eſtre changée par la raiſon d'établir cette nature veritablement & individuelement une, comme eſt en Dieu la nature divine. Il y a bien de la difference entre les eſpeces du pain & du vin & les Perſonnes divines, que comme les Perſonnes de la Trinité ſont increées ſpirituelles, les eſpeces du pain & du vin ſont des eſtres ſenſibles & encore des accidens qui ne ſont que des eſtres à demi. Mais d'un coſté cette difference & cette oppoſition n'empeſche pas que ce ne ſoit une méme verité & un ſemblable myſtere. Car la difference d'un Tableau qui ne ſera que de toile, & des couleurs bien diſposées avec ſon original qui peut eſtre un homme, ou quelqu'autre choſe, n'empéche pas la reſſemblance que ce Tableau aura avec ſon original. Et d'autre coſté il y a cette conformité que les eſpeces de l'Euchariſtie & les Perſonnalitez divines conſervent la diverſité & difference avec l'unité de la nature & de la ſubſtance : Car les eſpeces ſont icy ſans ſujet & ſans matiere & elles le doivent eſtre, parce que ſi elles euſſent eſté dans leur propre nature il n'y eut pas eu unité de nature ; elles ne pouvoient pas auſſi eſtre dans la ſubſtance du Corps & du Sang de J. C. ſans faire le contraire de ce que les Perſonalitez font dans la Trinité, parce que les Perſonalitez ne font point dans la nature divine comme des modalitez, & des accidens. Et pour cette raiſon encore les eſpeces de l'Euchariſtie ſont ſans ſujet, comme les ſubſtances ſont par elles mémes. Elles ont d'ailleurs une autre reſſemblance avec les Perſonnalitez divines, car comme par l'unité de la nature avec la diverſité des Perſonnes, ce qui eſt fait par une perſonne ne ſe fait & n'eſt pas operé par les autres perſonnes, que la Perſonne du Verbe s'eſt incarnée ſans que les autres Perſonnes ſe ſoient incarnées, auſſi l'unité du Corps de J. C. dans la diverſité des Hoſties ſera des differentes operations, les unes en feront un ſacrifice agreable à Dieu, & les autres ne feront point de ſacrifice, d'oblations agreables, les uns recevront dignement l'Euchariſtie, les autres

indignement, & comme par la circumincesſion où eſt une perſonne divine, les autres ſe trouveront, auſſi là où il y a une Hoſtie conſacrée ou quelque partie de l'Hoſtie, le Corps & le Sang de J.C. ſe trouve entier. Enfin comme il y a de la difficulté à comprendre l'union qui ſe fait des fidelles par l'Euchariſtie avec l'Humanité de J. C. auſſi l'unité ou identité de la nature avec la pluralité des Perſonnes en Dieu, ſurpaſſe toutes les penſées des hommes.

Delà nous pouvons conclurre que la meſme nature en nombre, & la meſme Humanité qui eſt en J. C. ſe peut communiquer à pluſieurs perſonnes à la fois, puis que la meſme nature eſt en pluſieurs perſonnes, & en pluſieurs perſonnalitez, & partant que ce Myſtere ne contient aucune impoſſibilité, & ce ſera une impieté de le nier, ſi c'eſt une impieté de nier celuy de la Trinité : car l'impoſſibilité ne pourra pas venir de la part de la choſe en general, ou plutôt de la nature en general & des principes des choſes, puiſque le contraire eſt verifié & reconnu dans le Myſtere de la Trinité que nous croyons, & nous ferons voir cy-aprés en répondant aux objections des Religionnaires que l'impoſſibilité ne peut venir de la nature des corps en particulier. J. C. a dit à tous les Apôtres, *Prenez, mangez, Cecy eſt mon Corps*, il n'avoit pas pluſieurs Corps, il faloit donc que la meſme ſubſtance du Corps de J. C. fut en chaque Apoſtre. Il revele, il enſeigne la meſme choſe du Myſtere de la Trinité. Les Religionnaires croyent ce qui leur eſt revelé de la Trinité, & ils rejettent comme impoſſible ce que J. C. propoſe à l'égard de l'Euchariſtie : car s'il eſt poſſible qu'une ſubſtance increée ſoit en pluſieurs perſonnalitez ou perſonnes increés differentes, il n'eſt pas impoſſible qu'une meſme ſubſtance creée telle qu'eſt l'Humanité, le Corps & l'Ame de J. C. ſe trouve ſous pluſieurs eſpeces, en pluſieurs hommes & lieux qui ſont des choſes creées; car la meſme conformité & proportion pour ainſi parler qui eſt entre les choſes increées ſe trouvera entre les choſes creées, & ce que Dieu poſſede en luy de toute Eternité, & par la neceſſité de ſon eſtre il pourra ſe repreſenter dans le temps, & dans les creatures avec une entiere liberté, comme il a fait du reſte de ſes perfections Divines. Où eſt donc la raiſon, & la lumiere naturelle que les Religionnaires ſe vantent de ſuivre dans la Foy de ce Myſtere ? diſons donc avec raiſon qu'ils voyent, & qu'ils ne voyent point; qu'ils entendent & qu'ils n'entendent point; qu'ils croyent

&

& ne croyent point; puis qu'ils croyent la verité de la Trinité, & non pas celle de l'Eucharistie.

Si l'on veut connoître plus clairement la nature & la force des preuves que nous donnons de la verité de l'Eucharistie, l'on doit considerer que ces preuves se tirent des propres causes de ce Mystere, comme est la preuve que nous avons apportée cy-dessus prise de la cause formelle & de la cause exemplaire, & celles que nous apporterons desormais seront pareillement par les autres genres des causes qui est la maniere de connoître la plus naturelle, & la plus parfaite, à qui pour cela la Philosophie a donné le nom de Demonstration, de preuve Demonstrative & invincible. En second lieu ces preuves sont tirées de la conformité de l'effet avec sa cause. Car quand cette conformité est manifestement connuë & qu'elle est admise d'un commun consentement, on ne peut point nier l'une aprés avoir accordé l'autre. Si quelqu'un avoit dans l'esprit l'idée de Cesar, soit pour l'avoir veu, ou pour en avoir bien remarqué les traits dans la peinture qui en auroit esté faite au naturel par celuy qui l'avoit veu, il pourroit sans doute conclure par cette conformité, que c'estoit le veritable & le fidel portrait de Cesar. Le refus d'approbation & d'estime fait à une Image réjaillit non seulement sur la chose representée & dont elle est l'image; mais encore sur celuy qui a representé & figuré cette image. Le Mystere de l'Eucharistie ainsi qu'il est tenu dans l'Eglise Catholique, est une image de la Trinité: Si donc on reconnoit & si l'on reçoit la verité de la Trinité, on doit admettre & confesser celle de l'Eucharistie; car dans l'aveu de la preuve & de la connoissance de l'une est compris l'aveu de la preuve & de la connoissance de l'autre. D'ailleurs, J. C. qui est venu pour enseigner le Mystere de la Trinité, ne merite pas moins d'étre cru quand il le fait par des effets que quand il le fait par des paroles; & il a voulu en quittant le monde selon l'apparence graver ces veritez dans un monument de qui la durée égalera celle du monde; & qui peut servir de preuve à l'autre. Enfin, par la proportion & par l'analogie des Mysteres de la Foy, on établit efficacement les veritez Chrestiennes, & de plus par les veritez & par les maximes de la Religion Chrétienne, on peut les établir comme celle de l'Eucharistie, à cause de la perfection qui doit estre dans toute la Religion Chrêtienne & dans tous les enseignemens que J. C. y a donnez, parce que Dieu est un agent par-

fait. Si l'on nous oppose que c'est prophaner un si haut & si divin Mystere de le mesurer par la raison naturelle : nous répondrons que nous ne mesurons, & ne considerons point absolument par la raison ce Mystere où elle ne peut atteindre ; mais nous considerons ce Mystere par la Foy qui conduit & éclaire la raison, & nous jugeons seulement, nous mesurons & condamnons par la raison naturelle les raisonnemens irreguliers que les adversaires tirent contre cette verité de la mesme raison.

CHAPITRE IV.

Lumieres qui montrent & éclaircissent la verité de l'Eucharistie, prises de la Creation du Monde, opposées à celles que les Religionnaires en pretendent tirer au contraire.

C'EST une verité reçûë par un aveu general des Chrêtiens tant Catholiques qu'Heterodoxes, que Dieu par sa toute Puissance a fait le Monde de rien. Et cette verité est authorisée par les parolles de l'Ecriture, & elle est la premiere que la Religion nous a revelée, d'autant que la creation estant le Theatre le plus éclatant où la Puissance de Dieu ait paru, elle releve infiniment la Majesté & Puissance de Dieu au dessus des creatures, & regardant l'Estre qui est le fondement des qualitez & des actions qui sont en chaque nature ; elle manifeste la Domination souveraine & absoluë de Dieu ; & est l'un des premiers & principaux fondement de l'adoration, de l'obeissance, & de tout le culte que les hommes doivent à Dieu. Cette verité est bien conforme à la raison naturelle ; car il est necessaire que tous les Estres se reduisent à un premier, de la mesme necessité que cet estre est necessaire, & que l'Estre contingent ne peut pas estre le premier.

Les écrits des plus grands Genies nous apprenent que la recherche des principes du Monde n'a pas eu une conclusion égale & certaine ; Car avant Aristote selon la raison naturelle ce principe avoit esté establi sans aucune contestation, que rien ne se fait de rien & ne se reduit à rien. C'est pourquoy les plus anciens Philosophes ont voulu qu'au commencement toutes choses estoient péle méle, & que tout estoit en toutes choses ; parce qu'il leur sembloit

impoſſible & inconcevable,que d'une choſe qui n'eſt point,ce qui eſt puiſſe eſtre fait, car ainſi le rien ſeroit quelque choſe, ou quelque choſe ſeroit rien : Et il leur ſembloit y avoir une manifeſte contradiction qu'une choſe ſorte & puiſſe venir à la lumiere d'une autre, ſi elle n'y eſtoit cachée, & ſi ce rien où elle eſtoit n'eſtoit quelque choſe : Platon ne s'éloigne pas fort de cette Doctrine ; car encore qu'il reconnut que le monde avoit eſté produit par une ſouveraine Intelligence, cela a eſté ſans déterminer la maniere, ni le ſujet de cette production & de cette creation : il met deux principes des choſes avec ambiguité d'un principe égal & coéternel à Dieu, l'autre eſt ſes Eſſences & ſes idées Eternelles. Ariſtote a tenu l'éternité du Monde avec celle d'une matiere premiere, ingenerable & incorruptible. Mais ſelon le modele de la création que la Religion nous donne, Dieu voulut ſortir de cette vie Eternelle qu'il menoit dans ſa propre felicité, avant la production de toutes les creatures. Ainſi J. C. avant que de finir ſa vie parmi les hommes, voulut donner des marques de ſa Toute-Puiſſance en reduiſant les choſes au neant, d'où elles avoient eſté tirées lors de la naiſſance du monde ; afin que la Loy de J. C. finiſſant par la Toute-Puiſſance où la Loy & la Doctrine de Moïſe avoient commencé, ces deux Loix euſſent une correſpondance parfaite,& que le Cercle qu'elles feroient enſemble fut une marque de leur continuation & de leur Divinité, & que puis qu'on donne à Dieu la Puiſſance de tirer les choſes du neant,on luy donnât auſſi celle de reduire au neant & au non eſtre, la ſubſtance des choſes. Et pourquoy ne la luy donnera-t-on pas puis que l'un eſt plus facile que l'autre, & c'eſt ce que neanmoins les Religionnaires ne font pas.

Comme avant la Creation du Monde toutes choſes étoient dans un Cahos & dans une étrange confuſion par le non eſtre, & par cette vaſte privation qui ſembloit couvrir pour ainſi dire la face de toutes choſes ; qu'il n'y avoit proprement que Dieu & que toutes choſes étoient en Dieu, ou que tout étoit en toutes choſes. *Omnia in omnibus*, ſelon Anaxagore, qui mettoit de plus une Divinité Intelligente, que ce Philoſophe appelloit *Mens*, qui ayant fait toutes choſes les rangeoit & ſeparoit les unes des autres ; auſſi par la preſence de l'Euchariſtie. J. C. s'eſt voulu comme confondre avec les Creatures & reduire la nature au point qu'elle étoit au commencement, lors qu'elle n'eſtoit, & ne ſub-

ſiſtoit qu'en Dieu, comme dans ſon principe & dans ſa cauſe, ce qu'il fera à la fin, & ce qu'il fait dans l'Euchariſtie, où nous ſommes faits une meſme choſe avec Dieu, avec JESUS-CHRIST, où nous ſommes un autre luy-meſme ; où il a ſeparé les eſpeces de la ſubſtance qui eſt faite la ſienne, où les accidens ſubſiſtent en luy, ou par luy, & où enfin tout retourne à Dieu comme à ſon principe.

Dans la Création la Puiſſance de Dieu tire les choſes du neant, & les met dans l'Eſtre, il les fait ſubſiſter & changer à ſa volonté. Par ſa Sageſſe & les diſpoſe d'une maniere convenable, en nombre, poids & meſure : il repare les défauts qui s'y peuvent gliſſer, & enfin ſa bonté ne ſe contente pas de leur communiquer l'eſtre en une maniere commode & parfaite ; mais encore il acheve de leur donner les derniers traits de la perfection qu'elles peuvent & doivent avoir. Dans l'Euchariſtie Dieu exerce ſa Puiſſance en détruiſant le fondement des choſes qui eſt la matiere ; ſa Sageſſe pourvoit à l'entretien de la grace que ſa mort avoit donnée, & par ſa bonté il ſe fait viande & aliment, & il donne à l'homme la plus haute perfection qui eſt d'eſtre uni & incorporé à J. C. & par J. C. à Dieu qui doit faire la ſouveraine felicité. Si toutes choſes ont eſté autrefois ſans eſtre, ſi tout ce qu'elles ont, elles l'ont reçû de la Toute-Puiſſance, de la Sageſſe, & de la Bonté de Dieu dans la Nature ; ou J.C. n'a pas cette Toute-Puiſſance, cette ſageſſe & cette bonté, ou il a pû détruire cét eſtre & l'ôter aux choſes, & il l'aura fait, parce qu'il eſtoit venu enſeigner qu'il eſtoit Fils de Dieu avec la meſme Nature, la meſme Puiſſance & les meſmes perfections que ſon Pere ; & ſi Dieu ſon Pere à qui l'on attribuë particulierement la creation a donné l'Eſtre à toutes choſes, ce qui ſemble bien plus difficile que d'ôter cet eſtre, & qu'en toutes choſes nous voyons qu'il eſt plus facile de les détrire que de les faire. J.C. qui eſt le Fils de Dieu égal & conſubſtantiel à ſon Pere, pourra diſpoſer à ſa volonté de l'eſtre de toutes choſes.

Dans la Creation on voit une production ſans aucune matiere precedente ; car ſi tôt que Dieu eut parlé, une infinité de choſes differentes en nombre & en beauté, furent faites avec une admirable promptitude, & enſuite on y voit la conſervation des mémes natures & eſpeces, par la propagation & multiplication qui s'en fait durant toute l'étenduë des temps & des lieux.

Ces trois choses ont leur perfection dans l'Eucharistie où J. C voulant rendre à la puissance de son Pere les actions de graces qui luy estoient deuës à cause de la production des Creatures tirées du neant, il prend son existance dans l'Hostie sans qu'il y soit fait d'une matiere. Car bien qu'il y eut auparavant dans l'Hostie la substance du pain, J. C. n'est point fait, ny engendré de ce pain comme d'une matiere, tant parce que dans cette substance il n'y avoit point de disposition pour la production du Corps de J.C. que parce que la substance & la matiere du pain ne demeure pas en J. C. comme il se fait dans toutes les generations qui se font d'un sujet : En second lieu des Creatures les unes sont permanentes comme le pain, & les autres successives comme la parole ; Des permanentes les unes sont animées, & les autres inanimées ; des inanimées les unes sont solides, & les autres liquides ; les unes naturelles, & les autres artificielles ou mortes ; comme le pain & le vin que l'industrie des hommes a inventées & faites avec la nature. Des naturelles les unes sont simples comme les Elemens, & les autres composées des quatre natures Elementaires ; enfin, les unes sont des pures Creatures & les autres divinisées : Et par la verité de l'Eucharistie toutes ces choses ont leur accomplissement dans la conversion que les paroles Eucharistiques font de la substance du pain & du vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ, & comme la parole de Dieu avoit fait au commencement toutes choses, la parole de J. C. les détruit à la fin. Comme une mesme nature & une même espece est une en plusieurs individus, sans recevoir diversité ni aumentation par leur multitude, aussi l'Humanité de J.C. qui comprend toutes les perfections des natures & qui les repare toutes, comme la plus parfaite est plus excellemment en une infinité de lieux la mesme, sans estre multipliée ni aumentée, & encore sans recevoir de destruction ni alteration, quoy que les especes sous lesquelles il est mis sans autre substance que la sienne, s'alterent & cessent d'estre.

Enfin comme la puissance & les autres perfections Divines sont honorées & manifestées dans l'Eucharistie d'une maniere infiniment parfaite, aussi la Creation du Monde & la Revelation que Dieu en avoit faite acquirent icy les derniers traits de perfection, & J.C. qui estoit un Docteur parfait acheve d'enseigner la Doctrine qui concerne la Creation du Monde, & de corriger les erreurs où la raison naturelle estoit tombée en plusieurs & pouvoit

encote tomber, faute des lumieres divines en cette occaſiō. En effet la parole qui enſeigne par la bouche de Moyſe qu'au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre, & que l'abyſme appellé Cahos par les Poëtes eſtoit couvert de tenebres, n'expliquoit point la nature de l'action appelée par les Fideles Creation; Car, elle ne diſoit pas ſi cette action ſuppoſe comme les autres actions un ſujet d'où le Ciel, la Terre, & toutes les choſes euſſent eſté faites. La Doctrine de l'Evangile qui eſt une explication plus nette de la Loy, a bien enſeigné conformement à la Doctrine de Moyſe que toutes choſes avoient eſté faites par le Verbe, mais elle ne dit pas qu'elles ayent eſté faites de rien, elle dit ſimplement qu'elles ont eſté faites, & l'affection ou faction ne convient proprement qu'aux ouvrages qui ſont faits d'une precedente matiere. En toute action il y a une choſe qui eſt faite, un agent qui fait & qui produit, & un ſujet d'où la choſe eſt faite & produite, comme dit le Prince de la Philoſophie, & comme l'experience le fait voir. Les miracles qui furent faits enſuite, ſoit dans la Loy par Moyſe & par les Prophetes, ſoit dans la Grace par J. C. & par les Apôtres qui faiſoient voir la puiſſance que Dieu a ſur les Creatures, n'ont pas combatu les erreurs des Sages touchant la naiſſance du Monde, parce que ces miracles ne ſont jamais allez juſques à la ruine de la matiere; au contraire, comme ils eſtoient des changemens des converſions, ainſi qu'a eſté le Deluge, les Embraſemens, les productions des grenoüilles, des moucherons, la converſion d'eau en vin, la veuë renduë avec de la boüe aux aveugles, & les autres merveilles, l'employ qui s'y faiſoit de quelque matiere confirmoit d'avantage la neceſſité des principes de la nature & ſur tout de la matiere. Or Dieu n'a pas voulu abandonner dans les tenebres la Raiſon naturelle aveuglée par le peché; Et J.C. qui eſt venu pour guerir la nature de l'homme corrompuë, dont la partie eſſentielle & la plus excellente eſt la Raiſon: J. C. disje, qui eſt le Sauveur univerſel, qui a donné pour toutes ſortes de conditions & de profeſſions, des Roys & des Sujets, des Maris & des Femmes, des Peres & des Enfans, des Inſtructions n'aura pas voulu laiſſer ſans remede & ſans inſtruction, la ſeule condition des Sages, & des Sçavans; Mais il a diſſipé l'ignorance auſſi bien que la malice, parce que les tenebres de celle là repandent leur venin ſur celle cy, & il l'a fait non pas par des ſimples paroles qui ne produiſent bien ſouvent que des vaines diſ-

putes, des distinctions & des imaginations entre les Sçavans, comme dit l'Apostre, mais par les effets par où il enseigne sa Doctrine, parce que la Religion Chrestienne est une Religion d'action, & que la parole divine, sur tout quand il est question de manifester la puissance, doit estre accompagnée d'effets, lors que prenant du pain & du vin, il en a fait son Corps & son Sang par une conversion qui détruit la matiere, qui en fait demeurer sans sujet la couleur, la saveur, la pesanteur & les autres qualitez. Par là Dieu a confondu la sagesse humaine, & il luy a appris que la matiere, la forme, & toute la substance des choses estoit l ouvrage de ses mains, qu'on ne devoit point reconnoistre la matiere pour ingenerable & pour incorruptible, ni pour un principe du monde, non plus que la forme substantielle au prejudice de sa souveraine puissance, ni croire que cette matiere qu'ils appelloient premiere doit subsister par quelque necessité naturelle, comme les Philosophes avoient enseigné, que puisqu'il la reduit en rien, il l'avoit comme les autres choses tirée de rien, & qu'en faisant demeurer les Estres, les natures les plus foibles independamment des autres qu'elles n'ont toutes qu'une vertu empruntée & émanée de celle de Dieu, ou plutôt elles n'ont aucune vertu que la sienne.

Ainsi Jesus-Christ acheve dans l'Eucharistie les preuves & les enseignemens de la toute Puissance divine: Car, par la parole Divine dans la creation les choses qui n'estoient point commencent d'estre: Dans l'Eucharistie les choses qui sont commencent de n'estre plus. Dans la creation du Monde Dieu a fait connoître sa toute puissance en formant de rien toutes les creatures; icy il justifie sa toute puissance en reduisant les premieres & principales creatures & les principes du monde à n'estre plus. Là, le terme où l'action de Dieu commence est le rien; icy le terme, ou l'action de Dieu & de J. C. Fils de Dieu; sçavoir la transubstantiation finit en partie est le rien, parce que les creatures & toute leur nature n'est rien, excepté ce qu'elle a de l'action & de la puissance de Dieu; & au contraire, parce que la Nature divine n'a ni commencement, ni fin à cause de son infinité: L'action de Jesus-Christ dans ce Mystere & la transubstantiation pour n'estre pas moins parfaite se termine en luy-mesme. De ces raisonnemens nous pouvons conclure que la verité de l'Eucharistie ainsi qu'elle est tenuë par les Catholiques n'est pas impossible, puis que les mesmes choses qui ont esté faites dans la creation, sembla-

bles & approchantes, & ont eſté faites icy par J. C. qui a la toute puiſſance, & que J. C. qui eſt un Docteur infiniment ſçavant & ſage corrige les erreurs les plus dangereuſes de l'eſprit humain qui faiſoient outrage à la puiſſance & à la ſouveraineté de Dieu, & qu'il l'enſeigne & confirme par des effets qui perſuadent plus efficacement que les paroles, ce qui regarde la creation du Monde & la toute Puiſſance divine.

CHAPITRE V.

Diverſes convenances & analogies pour l'établiſſement de la Verité de l'Euchariſtie par des raiſons tirées du Myſtere de l'Incarnation.

NOus allons maintenant d'une ſuite combattre par le Myſtere de l'Incarnation, non ſeulement l'impoſſibilité, mais l'inutilité & l'indecence que les Religionaires s'imaginent ſelon la raiſon naturelle dans la verité de l'Euchariſtie, établir cette verité par les meſmes armes & machines, & en la meſme maniere qu'ils tâchent de la renverſer, & en meſme temps relever nos adverſaires de leur chûtes, & trouver dans la raiſon naturelle non ſeulement de quoy nous défendre, mais dequoy vaincre & dequoy éclaircir cette verité, en ſorte que l'Euchariſtie pourra dire aux Religionaires ce que Joſeph diſoit à ſes freres qui l'avoient vendu pour le perdre: Vous avez eu de mauvais deſſeins contre moy, mais Dieu les a tournez à mon avantage; *Vos cogitaſtis de me malum, ſed Deus vertit illud in bonum*, car il en tira ſa grandeur & ſa gloire. Dieu qui par la creation a fait ſortir toutes choſes hors de luy, il leur a donné un ſecret inſtinct de retourner à luy comme à leur fin & à leur perfection: Voilà pourquoy toutes choſes ſoit ſpirituelles ou corporelles entrent dans la compoſition de l'homme, avec le corps les Elemens, & avec l'eſprit les Intelligences, & par ce moyen auſſi elles ſont toutes ramaſsées en J. C. non ſeulement les choſes ſpirituelles & corporelles, mais l'Eſtre increé, & pour cela auſſi J. C. avec plus de raiſon & d'excellence que le reſte des hommes eſt le veritable abbregé de toute la nature & de tout ce qui y eſt. Or cette union & reduction des hommes à Dieu qui avoit commencé dans l'Incarnation devoit eſtre au moins en la puiſſance des hommes

mes, & dans les moyens instituës par J. C. pour toute la nature humaine, autrement il n'auroit pas esté suffisamment & pleinement pourveu à la perfection dés ouvrages de Dieu, principalement de l'homme, selon la puissance & l'étenduë de la bonté & de l'amour de Dieu; mais que cette communication & union soit possible, l'Incarnation le fait voir manifestement; car Dieu ayant pris l'homme & s'étant uni à l'homme non pas en unité de nature; mais de personne en sorte qu'il est vray de dire que l'homme est Dieu, le S. Esprit a dépoüillé cette nature de sa propre subsistance, & il l'a faite subsister en la personne du Verbe. Il prit quelques goutes de sang dans les entrailles de la Sainte Vierge, d'où il forma un corps, pour l'unir à la Divinité, d'une maniere dont il n'a usé qu'en cette rencontre & en faveur de ce Corps, & cette union augmentoit tous les jours; le saint Esprit par son action divine convertissant sans cesse, & unissant cette substance nouvelle à la personne du Verbe qui estoit comme le supost universel de toutes les substances qui luy estoient unies. Il se fit donc en la personne de J. C. pendant toute sa vie plusieurs unions, & pour ainsi dire plusieurs Corps, si on a égard à toutes les parties du lait & des autres alimens qui furent unis au Corps, & par le Corps à la Personne, & à la Divinité du Verbe. Quand par la chaleur naturelle l'on digere, l'ame fait une nouvelle union avec les alimens, dont la substance passe en celle de l'homme. Plusieurs Greffes mis sur un tronc ne font plus qu'un corps avec l'arbre où ils subsistent, & ils produisent du fruit convenable à leur nature par la vertu de l'arbre où ils sont mis. Dans l'Eucharistie la substance du pain estant bien preparée & les paroles instituées par J. C. prononcées, le S. Esprit prend la substance du pain pour en faire le Corps Sacramentel de J.C. comme il a fait dans l'Incarnation du sang de la Sainte Vierge le Corps naturel de J. C. qui est un mesme Corps. Il n'y a pas plus de merveille, ni plus de difficulté dans un Mystere que dans l'autre; car dans l'Incarnation le S. Esprit convertissoit le sang de la Vierge en Corps, il unissoit ce Corps au Verbe & la substance des alimens devenoit la substance & le Corps de J. C. Dans l'Eucharistie l'operation du Saint Esprit fait la conversion, & il fait plusieurs fois & en divers lieux differens cette Transsubstantiation, comme il convertissoit & unissoit plusieurs parties du sang & plusieurs alimens à la Personne du Verbe en J. C Cette conversion faite en divers

lieux pourroit paroître étrange ſi le Verbe n'eſtoit par tout; mais puis qu'il remplit toutes choſes & qu'il eſt en tous lieux, il n'eſt pas impoſſible ni inconcevable que le ſaint Eſprit faſſe ces converſions, & ces Tranſubſtantiations en meſme temps en divers lieux dans le Verbe. Ce que la nature fait lors qu'elle convertit les alimens en la ſubſtance du Corps en pluſieurs heures, le Saint Eſprit le fait tout à coup. Il n'eſt pas moins au deſſus de la nature, que ſans aucune action ni ſemence d'homme, une Vierge enfante, qu'il eſt au deſſus de ſes forces & de l'ordre de la nature, que le pain devienne ſans l'action de la chaleur naturelle le Corps de J.C. où eſt donc cette impoſſibilité, cette indecence des Religionnaires; mais où eſt la raiſon naturelle, & quel uſage en font ils.

Si dans l'Incarnation le Verbe Divin qui étoit éternellement parfait & heureux en luy-meſme, s'eſt fait chair, & a pris la nature des hommes dans les entrailles d'une femme où il a demeuré enfermé l'eſpace de neuf mois: dans l'Euchariſtie, J. C. qui eſt déja homme & chair peut devenir du moins avec autant de facilité, de bienſeance & de proportion la viande des hommes. Dans l'Incarnation la Divinité qui vouloit traiter, cõmuniquer & converſer avec les hommes, s'eſt couverte de l'Humanité, & dans l'Euchariſtie J.C. qui vouloit eſtre la nourriture des hommes, s'eſt voilé ſous les eſpeces du pain. Auſſi comme ce qui paroiſſoit en J.C. eſtoit à l'ordinaire, & ſelon le commun de hommes, bien que ce fut Dieu qui parloit qui marchoit, qui ſouffroit & qui faiſoit toutes les actions baſſes, communes & ordinaires, pour ne pas dire indecentes, où neantmoins on le pouvoit adorer, parce que c'eſtoit Dieu meſme qui faiſoit ces actions, & qu'il n'y avoit en J. C. qu'une perſonne toute Divine de qui partoient les actions; dans l'Euchariſtie quoy qu'elle paroiſſe au dehors du pain, n'y eſtant autre ſubſtance que celle du Corps de Jeſus-Chriſt, il n'y ſera pas auſſi dans un eſtat moins digne d'honneur, de gloire & de Majeſté. Dans l'Incarnation, l'Humanité de Jeſus-Chriſt, n'a point de ſubſiſtence, encore que la ſubſtance de la Nature humaine ſoit en Jeſus-Chriſt, ainſi dans l'Euchariſtie, il y a une Incarnation commencée, & une Tranſſubſtantiation achevée, puis que la ſubſtance du pain perit ou du moins elle eſt convertie en celle du Verbe, & l'on peut appeller l'Incarnation dans l'exactitude de la ſageſſe humaine une veritable Tranſſubſtantiation, parce que la ſubſiſtence qui eſt la forme & la formalité

pour ainsi dire de la substance en qualité de substance, passe en quelque sorte en celle du Verbe, & cette Transubstantiation reçoit son accomplissement & son achevement dans l'Eucharistie, où la substance du pain & du vin cesse & perit quoy qu'heureusemẽt, aussi bien que la subsistance, où plûtôt elle est convertie & changée en la substance de J. C. C'est pourquoy l'Incarnation est une Eucharistie commencée, comme l'Eucharistie est une Incarnation achevée, & l'une sert de preuve à l'autre. Si le Corps & l'Ame de J. C. ont peu estre dépoüillez de leur subsistance, comme sans doute ils l'ont esté dans l'Incarnation par l'aveu mesme des Religionnaires, qui ne veulent pas avec les Nestoriens qu'il y eut deux Personnes en J. C. Le pain & le vin pourront estre depoüillez de leur substance. La raison est d'autant que la subsistence n'est pas moins necessaire ou essentielle si l'on veut à la substance; comme substance; que la substance & la nature sont necessaire au pain & au vin, en qualité de nourriture, non pas cette substance à ce pain & à ce vin, mais quelque substance, non plus que la subsistance de la nature humaine de J. C. n'étoit pas necessaire à cette nature pour estre substance, ni estre une telle substance, puis qu'elle a esté la mesme substance par la subsistance du Verbe, ni moins encore que les accidens sont necessaires au sujet en qualité de sujet, de matiere & de substance. Partant si la substance peut estre substance par un autre subsistance; la nature du pain & du vin qui sont viande & boisson, pourroit estre viande & boisson par un autre nature, & par un autre substance, qui est celle du Corps & du Sang de J. C. pour nourrir les Ames : Il n'y a pas plus d'impossibilité en l'une qu'en l'autre, au contraire il y aura de la possibilité dans l'Eucharistie, comme il y en a dans l'Incarnation. Dailleurs la subsistence de la nature humaine perit ou cesse d'estre en J. C. dans l'Incarnation, comme la substance du pain & du vin perit & est changée en celle de J. C. dans l'Eucharistie, parce que les choses inferieures cedent aux superieures, & les corporelles aux spirituelles. La substance de l'Humanité de J. C. ne perit point, parce qu'elle comprend l'Ame qui ne perit point, & le Corps de J. C. qui estoit le sujet de cette Ame avoit en quelque façon plus de proximité avec l'Ame comme son organe, son sujet, son domicile naturel qu'avec la Divinité, & il estoit comme naturellement uni à l'Ame & par grace à la Divinité pour estre changé en l'Ame si Dieu l'eut ainsi ordonné. Mais Dieu dans l'Incarnation ne

vouloit pas détruire l'homme, mais l'élever à la nature Divine, voyez auſſi la ſageſſe de J. C. dans la diſpoſition des choſes pour les rendre plus croyables & ſi conformes à la nature; il n'a pas ordonné, il n'a pas enſeigné preciſement, & ſes paroles ne portent pas, que les ſubſtances du pain & du vin dans l'Euchariſtie ſoient changée immediatement en la Divinité, ni meſme en l'Ame de J. C. à cauſe de l'ordre des choſes, mais en ſon Corps & en ſon Sang, comme s'il eut voulu oſter à ce myſtere toutes les apparences d'impoſſibilité.

De ces cauſes l'on voit encore pourquoy l'union qui ſe fait en nous dans l'Euchariſtie n'eſt pas ſubſtancielle ni pour toûjours & elle n'en doit pas eſtre, comme celle qui ſe fait dans l'Incarnation; D'autant que dans l'Incarnation le S. Eſprit quoy qu'agiſſant surnaturellement, agiſſoit neantmoins en cette façon à la maniere des agens naturels, diſpoſant le ſang de la ſainte Vierge & le rendant capable d'étre la ſubſtance du Corps de J. C. d'étre uni à l'Ame & à la Perſonne du Verbe; Icy comme il fait un Sacrement d'un corps naturel où il ne trouve pas les diſpoſitions requiſes, il détruit la ſubſtance des alimens, parce que cette ſubſtance qui n'a pas les diſpoſition à former le Corps de J.C. eſt inutile & encore incompatible avec la verité du Corps de J. C. & tout au plus les diſpoſitions & les qualitez de cette ſubſtance doivent eſtre reſervées, comme elles le ſont pour eſtre les voiles & les Sacremens du Corps de J. C. & c'eſt ce qui rend la verité de l'Euchariſtie neceſſaire, tant pour verifier les paroles de J. C. que pour former un Sacrement veritable & adorable. Ainſi la Voix & l'Ecriture qui renferment quelque pensée, & quelque parole, ſont les ſignes & les Sacremens pour ainſi dire, & les vehicules de la parole & de la penſée: Mais la Voix & l'Ecriture venant à paſſer & à perir, comme il eſt de la nature des choſes qui paroiſſent de paſſer & de perir; La choſe qui ne paroiſſoit pas ne leur eſt plus preſente, bien que par la condition de ſa nature elle puiſſe durer & ſubſiſter éternellement. Voyla pourquoy l'union qui ſe fait en nous dans l'Euchariſtie n'eſt pas pour toûjours. La convenance ſe trouve neantmoins entiere entre l'union de l'Incarnation & celle de l'Euchariſtie, & l'une ſert de baze à l'autre, car dans l'Euchariſtie il ſe fait une union de ſubſtance, non pas ſubſtantiellement & hypoſtatiquement, parce que l'union ſe fait icy par le moyen des eſpeces qui ſont des accidens: Neantmoins ſi dans l'Euchariſtie l'union ne ſe fait pas ſubſtan-

tiellement comme elle ſe fait dans l'Incarnation, ce défaut eſt reparé par la double union qui ſe fait dans l'Euchariſtie ; la premiere eſt la preſence de JESUS-CHRIST dans le Sacrement de qui la ſubſtance convertie en la ſubſtance de J. C. devient une meſme choſe avec J. C. & l'unité ou identité eſt plus qu'union : L'autre eſt la preſence ou l'union de J. C. avec le Fidelle qui reçoit le Sacrement. Car l'union qui ſe fait de l'aliment tel qu'eſt le Corps de J. C. dans l'Euchariſtie avec l'ame de celuy qui en eſt nourri eſt ſi étroite qu'ils ne ſont qu'une meſme choſe. Dans les entrailles de la ſainte Vierge J.C. ne demeura pas toûjours, mais il en ſortit avec ſon humanité neuf mois aprés qu'il y fut conçeu, la ſainte Vierge eſtant comme l'eſpece qui couvrit J. C. & J. C. ſe détacha de cette eſpece pour ainſi dire vivante & animée, où il avoit pris l'humanité qui eſt le ſacrement du Verbe divin uni à la Nature humaine ; Voilà par l'Incarnation l'entier établiſſement de la verité de l'Euchariſtie dans la rigueur, & ſelon ſes grandes difficultez, & l'on voit manifeſtement par les cauſes & par les raiſons alleguées, cette celeſte & divine union faite en J. C. par l'Incarnation paroiſtre avec toutes ſes perfections & en toute ſa pompe dans le Myſtere de l'Euchariſtie. Si l'on dit qu'on ne voit pas dans l'Incarnation des accidens ſans ſubſtances, on répond, qu'on y voit de ſubſtance ſans ſa ſubſiſtance, & cecy peut ſervir d'argument & de prejugé à l'autre, & les deux ſont dans le genre de ſubſtance & d'accident, & la ſubſtance eſt plus propre, plus attachée, & plus alliée à la ſubſtance que les eſpeces, & les accidens communs ne le ſont au ſujet, parce que la ſubſtance ne peut eſtre ſubſtance ſans ſubſiſtance, & le ſujet peut eſtre ſans les accidens. Le premier a eſté veu dans l'Incarnation, & eſt une diſpoſition prochaine à la croyance de l'exiſtence des accidens ſans ſujet qui ſe voit dans l'Euchariſtie, tant parce qu'il renverſe l'impoſſibilité qui eſt le plus fort obſtacle que les Religionaires oppoſent à cette verité, qu'à cauſe que l'exiſtence d'accidens ſans ſujet eſt comme une des merveilles qui diſtingue l'Euchariſtie des autres Sacremens, & que d'ailleurs ce ſeroit une rigueur impie & ridicule de vouloir attacher la puiſſance abſoluë & libre de Dieu à un genre d'action.

Enfin par l'union de l'Incarnation la nature intelligente & raiſonnable eſt élevée à la nature de Dieu ; par la converſion faite dans l'Euchariſtie, la ſubſtance inanimée du pain & du vin

eſt élevée à la ſubſtance du Corps de JESUS-CHRIST, & la nature des accidens à la condition de ſubſtance. Dans la premiere union l'homme eſt divinisé quant à ſa nature ; & dans la ſeconde il eſt divinisé quant à la nourriture. Dieu ayant oſté à la ſubſtance du pain ſon étre & ſa nature ſubſtancielle, la juſtice de Dieu donne aux accidens du pain en reparant & compenſant la maniere de l'eſtre la dignité de ſubſtance. Par l'union à la nature humaine dans l'Incarnation Dieu a caché en quelque maniere ſon independance, ſon immenſité, & ſon éternité, ſous la forme d'eſclave, d'homme, & de creature ; mais cet abaiſſement a reçeu de nouveaux degrez dans l'Euchariſtie, où ſon immenſité eſt reduite au moindre poinct de l'Hoſtie ; au lieu de l'independance qui le met au deſſus de toutes choſes, il eſt dans la ſoumiſſion qui le fait dépendre de la volonté, preſque de tous les hommes ; L'éternité qui eſt ce que la nature divine ſemble avoir de plus propre quitte icy JESUS CHRIST, non pas en naiſſant une fois comme dans l'Incarnation, mais commençant d'eſtre à toute heure, à chaque moment par la voix d'un Preſtre qui eſt comme ſon Pere, ſon Autheur & ſon principe. Partant l'Euchariſtie eſt l'ouvrage qui reſtoit aprés l'Incarnation à faire à la Sageſſe infinie de Dieu pour ſa gloire & pour le bien des hommes, comme une ſuite & une extenſion, un achevement & une perfection de l'Incarnation & de toute la Religion Chrêtienne : Parce que ſans l'Euchariſtie il y pourroit avoir non pas une plus excellente, mais une plus grande communication de Dieu avec les hommes pendant qu'on eſt dans la voye & dans la Foy, ce qui eſt contre la revelation divine, & que la verité de l'Euchariſtie previent ; & toutes ces raiſons ne montrent pas ſeulement la poſſibilité, mais l'exiſtence de l'Euchariſtie. Nous allons continuer nos raiſonnemens pour la verité de l'Euchariſtie par la convenance & liaiſon eſſentielle & neceſſaire que ce Myſtere a avec celuy de la Paſſion, & combattre en même temps avec des nouvelles forces l'impoſſibilité & l'indecence & autres inconveniens que les Religionaires y trouvent.

CHAPITRE VI.

La possibilité, l'existence & verité de la presence reelle preuvez par la connexité & convenance necessaire de ce Mystere avec celuy de la Passion.

L'Incarnation & la Passion du Fils de Dieu sont les plus merveilleux effets qui ayent paru sur la terre; l'Incarnation a fait en la personne de JESUS-CHRIST les hommes participans de Dieu qui est la source de toutes les graces & de toutes les grandeurs, elle a mis les hommes dans l'état d'enfans de Dieu par la nature divine qui leur a esté communiquée. Dans l'ancienne loy les hommes n'estoient que serviteurs; *In servitute pariens*, & Moyse n'est appellé que serviteur fidele. Le serviteur n'est point possesseur ni heritier des biens: *Servus non manet in domo Domini in æternum.* C'est pourquoy ce n'estoit alors que menaces & punitions, & Dieu avoit fait un pacte avec eux; Mon pacte, dit-il, sera avec vous: Dans la nouvelle loy comme il n'y a point de pacte entre les enfans, & que tout est à eux, nous sommes dans une pleine liberté dans la jouïssance & dans le droit de toutes les graces. Les Chrêtiens possedoient premierement ces avantages en la personne de JESUS-CHRIST en qui ils sont faits participans de la Nature divine. Mais c'estoit à une bonté infinie comme est celle de JESUS-CHRIST d'étendre ce bienfait, & de le communiquer à tous les individus de la nature, Quand une chose est parfaite elle se communique & se répand; une fontaine remplie se dégorge, & elle produit des ruisseaux & des fleuves. Au commencement Dieu ne fit qu'un homme & de l'homme qu'il fit, il tira la femme qu'il luy donna pour épouse; de sorte que de luy & de celle qui sortit de luy sont venus tous les hommes. Dieu ayant ainsi voulu que les hommes portassent le caractere de la Divinité, & les obliger non seulement par la ressemblance de leur nature, mais encore par l'unité de leur principe à plus d'amitié, à n'avoir qu'un même cœur, qu'une mesme ame, & les mesmes interests. Le peché qui est l'ouvrage de la cupidité a introduit dans le monde avec la division, les cruautez, & les souffrances de corps & d'esprit

il faloit neantmoins que la grace fut plus abondante que le peché, ce que le premier homme n'avoit peu faire ou plutôt ce qu'il avoit détruit,le ſecond Adam,le nouvel homme le vint refaire,qu'il reparât la diviſion que le peché avoit fait naître ; que comme l'ame eſt infectée du peché originel par l'union qu'elle contracte avec la chair lors qu'elle y entre & qu'elle y eſt jointe , elle fut ſanctifiée par l'entrée & par l'union de la chair de J. C. en nous : Que la ſanctification de l homme laquelle avoit commencé par l'union hypoſtatique en J. C. qui eſt le Chef de la Religion Chreſtienne,s'étendit de luy, & par luy à tous les hommes, parce que l'ordre de la la grace devoit eſtre reduit à l'unité , comme dans la nature les effets qui ſont dans un meſme ordre , & d'une meſme condition partent d'un meſme principe. Il falloit que cela fut ainſi , parce que la Religion Chreſtienne eſtant une Religion réelle veritable & ſubſtancielle, & la plus veritable & réelle qui ait jamais eſté ; car elle comprend la verité, la ſubſtance & l'Etre meſme qui eſt Dieu. Que Jeſus-Chriſt qui eſt le principe de la ſanctification eſt réellement & intimement en nous. Il falloit que toute la nature de l'homme ayant eſté corrompuë par le peché juſques dans la ſubſtance de qui les plus intimes & naturelles inclinations ſont pour le mal, tout l'ouvrage de Dieu , tout l'homme gâté fut refait par une cauſe interieure qui agit avec plus de force ; que l'ame de Jeſus-Chriſt ſanctifiat l'ame du fidelle , & que le Corps de Jeſus-Chriſt par la meſme reſſemblance & proportion ſanctifiat le corps & que ce corps dont l'action demande par la nature generale de corps plus de preſence & d'application , fut appliqué au corps du fidelle ; que comme la corruption eſt veritablement en nous : & que les principes de la nature corrompuë nous ſont communiquez réellement & phyſiquement d'Adam par la voye de la generation , les principes de la reparation & de l'eſtre ſpirituel qui ſont la nature humaine unie en Jeſus-Chriſt à la Divinité , & dont les principes & les inſtrumens les plus proches ſont le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt nous fuſſent réellement & ſubſtantiellement appliquez ; enfin que noſtre reparation fut faite par les principes veritables de la reparation qui ne peuvent eſtre que la nature reparée en Jeſus-Chriſt , qu'ainſi nous poſſedions en nous cette nature reparée & incorruptible.

Mais cette communication ne ſe pouvoit faire ſans deſtruction d'autant que l individu eſt de ſa nature incommunicable, comme

comme disent les Philosophes, parce que la nature est en luy limitée & reservée. La generation se fait de la corruption, disent les mesmes Philosophes, l'individu où est la nature meurt & est détruit; mais la nature demeure toûjours & se communique, c'est ce que Jesus-Christ nous a témoigné luy-mesme, & ce qu'il luy faisoit dire dans les ardeurs de la charité & dans les preparations à la mort : si le grain du bled ne se pourrit & n'est détruit dans la terre il demeure seul, & s'il est jetté en terre & se corrompt, il fait par sa perte la production de plusieurs autres, & quand je seray exalté de la terre, j'attireray toutes choses à moy, que si la mort, & la destruction de Jesus-Christ est veritable & réelle, il faut que la communication de Jesus-Christ qui se fait dans ce sacrement soit veritable & réelle, puis qu'il est mort pour faire cette communication, qu'une mort réelle ne soit pas faite que pour une chose réelle, *propter quod unum-quodque est tale, & illud magis tale.*

Cette destruction de la personne, c'est à dire du Corps & de l'Ame de J. C. dans sa mort & dans sa passion, ne fut pas seulement un sacrifice le plus parfait de tous ceux qui ayent jamais esté offers à la Majesté Divine, & qui rendoit aussi la Religion Chrétienne la plus parfaite de toutes les Religions, puis qu'elle professe par l'épanchement de la plus noble de toutes les vies, la puissance souveraine que Dieu a sur la mort, sur l'existance & sur l'aneantissement de toutes les Créatures; mais elle se devoit faire, comme elle l'a esté avec toutes les humiliations & tous les abbaissemens possibles à cause de l'offence faite à la Majesté Divine par une Creature qui n'est de soy qu'un neant. Dans la premiere consideration il falloit que comme le plus parfait de tous les Estres devoit estre détruit, non seulement le plus imparfait de tous les Estres qui est la matiere premiere, fut détruit; mais encore que toutes sortes d'estres se ressentissent du neant & du non estre. Voilà pourquoy comme toutes choses sont substance ou accident, la substance du pain & du vin sont reduites au non estre, & les accidens sont sans le sujet de qui ils tiroient l'estre. Par l'autre consideration comme la Divinité de Jesus Christ, s'étoit si fort abaissée, & aneantie. *Exinanivit semet-ipsum*, non seulement sous la forme d'un Esclave; mais jusques au mépris, à l'ignominie, & au supplice du plus méchant & du plus infame de tous les hommes. Il suivit avec de nouvelles augmentations l'esprit

de cet aneantiſſement dans l'Euchariſtie. Car quelle plus grande humilité baſeſſe, obeïſſance & ſoumiſſion plus grande que celle qu'il pratique dans l'Euchariſtie où il quitte par la P. R. non ſeulement la forme de Dieu, mais encore celle d'homme, prenant les apparences des Elemens qui ſont par leur propre nature au deſſous du genre des Bétes ; & de celles-là il n'en prend pas la ſubſtance, comme ſi elle eut eſté trop noble & excellente, mais ſeulement les apparences, & ces apparences ne ſont pas encore ſeulement en luy, il ne les prend qu'en tant qu'elles ſuffiſent pour faire dans l'eſprit de ceux qui les voyent, les impreſſions des choſes baſſes & terreſtres. La baſeſſe du Sauveur dans ce Sacrement eſt extraordinaire non ſeulement quant à la ſubſtance & aux accidens, mais quant à la quantité & au lieu. Car il ſe met tout entier ſous la plus petite & ſous la plus imperceptible miette du pain, & ſous la moindre goutte du vin, où il devient comme un petit point & comme un rien, où toutes ſes grandeurs ſont cachées, obſcurcies & comme aneanties, & par ainſi dire où elles ſemblent devenir le neant meſme.

Lors que dans ſa Paſſion il fut pris & lié comme un mal-faiteur, il porta par terre d'une parole ceux qui penſoient mettre ſur luy leurs mains ſacrileges ; S'il meurt par l'infamie d'un gibet c'eſt pour ſatisfaire au divin decret, neantmoins ſur le poids & par la vertu de la Croix la Terre tremble, le Soleil s'éclipſe, les Tombeaux s'ouvrent, les Morts reſuſcitent, & ſa Mort eſt ſuivie d'une triomphante Reſurrection;& ainſi ſa baſeſſe & ſon humiliation eſt en quelque façon relevée ; Icy il demeure enſeveli dans un Tombeau de tenebres & d'oubli ; la ſoumiſſion qu'il rend par ſa P. R. dans l'Euchariſtie s'étend au delà de ſa vie, & meſme à toute l'étenduë des ſiecles. Il ſe rend ſujet non ſeulement à Dieu mais aux hommes, à la voix de tous les Prêtres, en tous lieux, à toutes les conditions, à tous les beſoins, à tous les uſages des hommes ; il ſemble qu'il veüille paſſer dans l'Euchariſtie le reſte des temps expoſé à tout ce que la phanteſie des hommes voudra faire, il y eſt non ſeulement ſolitaire mais ſans aucune fonction des ſens, parce qu'il eſt ſans extenſion exterieure, de qui les ſens dependent dans leurs operations; qu'il ne peut entendre ni imaginer, ni meſme ſelon pluſieurs exercer la connoiſſance intellectuelle, parce qu'elle ne ſe peut faire que par la converſion aux phantomes, & que ceux-cy eſtant diviſibles & materiels ils ne peuvent eſtre apperçeux ſans

étenduë. En un mot il est icy dans la derniere foiblesse, impuissance & humiliation, disons encore dans un estat de mort ; Et si son immortalité ne le soutenoit, il mourroit icy comme il est mort sur le Calvaire : Partant si l'Eucharistie est l'extension de l'Incarnation, comme avoüent les Religionnaires convaincus par l'authorité expresse des Peres, elle est aussi une extension du Mystere de la Passion. Par l'Incarnation la Divinité s'est communiquée à une nature humaine, & le Mystere de la Passion a rendu cette nature Divine incarnée capable de cette vaste & étenduë profusion qui la répans à tous les hommes quant à elle dans l'Eucharistie, où J.C. se communique avec toutes ses dignitez. Ainsi l'Eucharistie continuë & aumente les communications & les souffrances du Fils de Dieu d'une maniere differente & plus touchante, parce que dans l'Eucharistie le Verbe se donne à tous les hommes, par la voye de la manducation qui est du sens le plus vil & le plus bas de tous, qui rend N. S. J. C. mesme dans l'état de son immortalité & de sa gloire sujet par son Sacrement aux injures qu'il a endurées dans sa vie mortelle & passible ; & au lieu que les peines & les indignitez que J. C. a souffertes dans sa Passion n'ont duré que certaines heures & peu de jours, les affronts & les abbaissemens, les injures & les indignitez où il s'est exposé dans ce Sacrement continueront durant la suite des siecles. Ces communications & humiliations de J. C. dans l'Eucharistie estant conformes à l'intention de J C. de souffrir & de mourir pour les hommes, sont sans doute des preuves de sa P. R. dans l'Eucharistie. Les Religionnaires au contraire tirent de ces souffrances des raisons desaventageuses à la P. R. par l'indignité qu'ils s'imaginent estre dans ces souffrances au regard de J. C. à cause de son estat glorieux, ce qui leur devoit estre un engagement à défendre l'Eucharistie, leur sert d'argument pour la combatre, la creance d'une verité leur sert d'empeschement à croire, & l'esprit de J.C. leur est un motif d'infidelité. Si dans sa Passion la gloire dont la Divinité estoit toute rayonnante n'a pas détourné de J. C. les souffrances, les injures & les mépris, la gloire qui environne J. C. ne doit pas oster dans l'esprit des Chrestiens avec une necessité qui vienne jusqués à la negation la P. R. comme font les Religionnaires, mais plutot faire reconnoistre la bonté admirable de Jesus-Christ, de s'estre voulu assujettir autant qu'il estoit en luy à toutes les injures & à tous les affrons, & ne pouvant les souffrir en sa Personne, les endurer en son Sacre-

ment de meſme que dans la penſée des hommes les douleurs de ſon crucifiement. Par cette creance infidele & ingrate, ſa Paſſion devient dans l'eſprit des Religionnaires, ce qu'elle eſtoit au regard des Juifs & des Gentils,une pierre d'achopement & une pure folie, *Judæis ſcandalum, Gentibus ſtultitia:* Car en rejetant J. C. de l'Euchariſtie où la Paſſion eſt continuée ; on nie la continuation de la Paſſion & on ſe rend complices & coupables du crime horrible des Juifs. Les Juifs ne vouloient point reconnoiſtre de Meſſie que dans la gloire, dans la puiſſance & dans les honneurs : Les Religionnaires ne confeſſent & n'avoüent point J. C. voyant ſa gloire ternie de quelque obſcurité & baſeſſe, ils tombent dans une plus grande extremité : à ſçavoir dans l'indignation que J C. témoigna au Prince des Apoſtres qui s'opoſoit à ſes abaiſſemens & humiliations,de n'avoir point de part avec luy, & encore d'avoir le nom, la qualité & les erreurs de Satan, de croire, de penſer, de vouloir que J. C. ne ſoit point parmi les ſouffrances, & les baſeſſes. Mais voicy une raiſon qui doit triompher de tous ces jugemens. Jesus-Christ en tant que Dieu eſt bien le principe le plus agiſſant, la cauſe la plus efficace, ou plutot la cauſe de tous les effets & de toutes les actions, mais en tant qu'homme, & en tant que la victime offerte à Dieu pour la ſatisfaction des pechez de tous les hommes, c'eſt le ſujet qui reçoit toutes les baſeſſes & indecenſes, tous les mépris & les rebuts qui ſont les ſuites naturelles du peché : Ils oſtent donc à J.C. en tant que Sauveur & Redempteur ce qui luy eſt de plus propre, de plus convenable & comme eſſentiel; ſçavoir les ſouffrances & les abaiſſemens. Les Catholiques au contraire reconnoiſſant & adorant J. C. ſous cet eſtat d'humilité, de baſeſſe, & d'abjection ſont conduits par les lumieres d'une ſageſſe Divine; ils découvrent la bonté infinie du divin Sauveur qu'aucunes ſortes de mépris, & d'indignitez ne peuvent éloigner de nous pour nous exalter & nous ſanctifier par ſa preſence. En cet eſtat d'humiliation J. C. eſt à leur égard ce que ſeroit un Prince, qui s'étant deguisé pour quelque grand & important deſſein ſous des habits étrangers & indecens à ſa dignité, & reconnu par quelques actions & mouvemens qu'il feroit, de ceux qui auroient de luy une connoiſſance particuliere ne le ſeroit pas par des ſujets ignorans ou rebelles. Les veſtemens & les voiles peuvent bien cacher la Perſonne de meſme que la condition ; Mais les mouvemens & les actions découvrent la Perſonne, ſa condition

& sa dignité, parce que la nature qui ne perit point est le principe des mouvemens & des actions; mais la cōdition & la dignité se peut feindre, & mesme souvent elle perit sans la perte de la personne.

CHAPITRE VII.

Où la presence réelle de JESUS-CHRIST *dans l'Eucharistie est tirée de la conduite que Dieu a toûjours observé envers les hommes.*

L'Analogie & conformité des mysteres & des veritez de la Religion Chrestienne, d'où les Religionnaires pretendent tirer des grands avantages pour la confirmation de leur erreur, touchant la verité de l'Eucharistie a esté demonstrée jusqu'icy; il est maintenant à propos de considerer d'une suite ce qui regarde les meurs où nous sommes insensiblement entrez, & où nous esperons trouver la mesme conformité d'esprit, qui s'étend d'ordinaire sur tout le corps d'une Doctrine, d'où l'on a accoutumé d'en montrer l'identité & la verité, principalement dans la Religion, d'autant que la volonté de Dieu qui éclate dans la conduite qu'il a observée envers les hommes est égale & ne se dement point, Dieu étant toûjours semblable à luy mesme. Or la conduite de Dieu envers les hommes a toûjours esté de les attirer par les choses sensibles, de cacher ses Mysteres sous des voiles & des images qui tombent sous les sens, & d'abaisser l'homme devant la Majesté infinie de Dieu, & cette conduite qui consiste principalement en ces poincts, est conforme à la verité de l'Eucharistie. La conduite de Dieu au regard des hommes s'est premierement découverte, lors qu'ayant mis l'homme en un lieu rempli de delices, il luy fit défenses de manger d'un certain fruit; par cette raison que l'homme ne devoit pas chercher la continuation des biens qui faisoient sa felicité d'aucune Creature; mais de la seule source d'où ces biens luy venoient avec l'immortalité; & cette source est Dieu: Neantmoins l'artifice du Demon caché sous le serpent, ayant fait entendre aux premiers hommes que la science du bien & du mal, la gloire & la resemblance de la Divinité, qui sont les deux plus excellentes choses où leurs desirs les pourroient porter estoient dans le fruit defendu, l'homme viola la defense Divine; Et Dieu voulant refaire

& reparer cet homme de la mesme maniere qu'il l'avoit formé, a mis dans l'Eglise qui est un jardin d'innocence,planté & arrosé du sang du Sauveur, un fruit où toute la Loy est reduite,où l'homme trouve la science, l'immortalité, la Divinité, & tous les biens qui peuvent faire son bonheur : & cette ressemblance, cette conformité, ce rapport & cette Analogie est un puissant argument de la verité dont nous traitons icy, parce que la volonté de Dieu n'est pas comme celle des hommes, qui changent à tous momens dans leurs desirs de mesme que dans leur substance : il est bien vray que les Ouvrages qui sont quelque chose hors la Divinité, qui dependent non seulement de la liberté & de la puissance de Dieu, mais encore de celle des hommes, sont sujets au changement ; mais la conduite, l'ordre & toute l'action de Dieu n'estant en Dieu que son propre esprit, sa puissance, & son essence, elle ne se divise point, elle est simple, & une.

L'inclination de l'homme ayant toûjours esté vers les choses corporelles parce qu'il est Corps, qu'il a les sens avec plusieurs autres facultez qui agissent en luy dés sa naissance, au lieu qu'il n'a qu'un esprit qui fait une petite partie de sa vie ; les actions des sens les plus terrestres attirent sur luy des chatimens les plus rigoureux,comme fut le Déluge & ensuite l'embrasement des Villes entieres.Noé qui estoit la figure du nouveau Reparateur du Monde ne laissa pas ayant trouvé la vigne de s'en yvrer, & par sa nudité honteuse il fut mocqué d'un de ses enfans, aprés que par l'effet du vin qui estoit encore une chose nouvelle & dont la force n'estoit pas bien connuë, il fut devenu sans connoissance & sans sentiment, mesme de son action. Suivant la conduite de ce Patriarche ou plutost de tous les hommes de satisfaire aux sens, mesme au gout,quoy que le plus bas de tous. Jesus-Christ a institué l'Eucharistie sous les especes du pain & du vin dont il est comme rempli, les ayant changées en sa propre substance, il fait de ces viles apparences & especes comme ses parties les plus basses, & ces viles apparences estant exposées à la veuë & au jugement des sens, les mauvais Chrétiens quoyque ses enfans s'en mocquent ; mais les fideles les cachent, les conservent comme un divin & admirable Mystere, & ne s'en approchent qu'avec un respect qui n'ose pas seulement les regarder Par le mesme effet du vin, la conduite de Loth ou plutôt de Dieu dans ce Patriarche aprés l'embrasement de deux Villes & de la Region que Dieu fit

à cause de leur énormes crimes, se peut remarquer dans l'Eucharistie, où Jesus-Christ s'estant mis, s'estant couché, & comme assoupi sous les especes du pain & du vin, permet en punition des crimes qui se commettoient dans l Eglise figurée par le païs gras, & fertile, que deux parties de cette Eglise, abusant de la foiblesse & de l'assoupissement où il est reduit dans le festin de l'Eucharistie, forment & conçoivent contre les sentimens & les intentions de leur Pere N. S. Jesus-Christ, comme les deux filles de Loth, deux étranges opinions d'où naissent deux grands Peuples infideles & qui ne sont point parmi le peuple de Dieu. Les Lutheriens & les Calvenistes en se servant de la coupe & de l'espece du vin qu'ils ont tous deux retenuë pour l'occasion de leur erreur, à la façon des Moabites & des Ammonites, qui sont les deux peuples qui nâquirent des deux filles de Loth, soient deux sectes separées aujourd'huy de l'Eglise. Si quelqu'un dit que ces pensées ne sont point concluantes, qu'il pense luy-mesme que tout ce qui est fondé sur l'Ecriture avec tant de rapport & de conformité tient de la force & de la solidité de son fondement: que selon S.Paul toutes choses arrivoient aux Juifs en figure, & que les traits de la ressemblance sont icy fort vifs & comme visibles, & enfin que si une preuve separée ne conclud pas entierement, elle aura la force de conclure dans sa conjonction avec d'autres preuves, comme celle-cy ne fait qu'une partie de la conduite generale de Dieu avec les hommes.

Dans cette conduite la connoissance, la veuë, le desir des choses sensibles avoient tellement abruti l'homme, qu'il l'avoit porté à les adorer, jusques à leurs images faites de la main des hommes, c'est pourquoy Dieu dit expressément en l'ancienne Loy. *Je suis le Seigneur vostre Dieu qui vous ay tiré de la Terre d'Egypte, de la maison de servitude; vous n'aurez point d'autres Dieux devant ma face, vous ne vous ferez point d'Idole ni Image taillée, ni aucune figure pour les adorer.* Et le Seigneur qui s'est fait Sauveur faisant sa nouvelle Loy, dit. *Je suis le pain descendu du Ciel, ma Chair est vrayement viande, & mon Sang est vrayement breuvage; celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang, demeure en moy & moy en luy.* De sorte que conformement au premier esprit & à la facilité de nostre adoration, le Seigneur se montre & se propose à nous sous les apparences du pain, & nous ne devons point avoir devant sa face d'autres Dieux que celuy que la Foy nous rend visible dans

l'Eucharistie où il a fait luy mesme l'image sous laquelle il vouloit se manifester à nous & que nous le puissions adorer.

Dieu a toûjours caché ces Mysteres, il a tenu secrette l'œconomie de nostre salut, & il nous a voulu conduire par la Foy, & par une obeissance aveugle, d'autant que la fin de tout ce qu'il a fait est nostre conversion & nostre penitence. *Prædicare in nominè meo pœnitentiam & remissionem peccatorum. Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra.* Sans la conversion il n'y a point de salut dont la Foy est le commencement; le peché est désobeissance & Rebellion. Partant la conversion & la retraite du peché est la soumission principalement de l'ame, & cette soumission se fait par la Foy, par une croyance fidelle qu'on rend à Dieu; ainsi comme l'homme s'estoit perdu par sa faute lors qu'Adam aima mieux croire le Demon, qu obeir & croire à Dieu. Il falloit qu'il fut remis en son devoir, & fut gueri par une croyance contraire. Delà vient encore que dans l'ancien Testament, & mesme dans le Nouveau, Dieu a élevé par les images des choses sensibles, les hommes à la connoissance des intelligibles & de la Divinité. Dans tout l'ancien Testament Dieu paroit sous la forme d'homme, de feu, d'un buisson ardent, de souffle, ce qui estoit necessaire, parce que les hommes ne peuvent voir Dieu pendant cette vie en sa propre forme, & parce qu'encore l'homme avoit pris par le peché attachement aux choses sensibles. C'est à quoy ont esté ajoûtées les ceremonies de la Loy, les apparitions, les visions, les songes des Prophetes sous des nuages & des voiles corporels, aussi l'esprit & la coutume de Jesus Christ lors qu'il s'est voulu communiquer aux hommes a esté de se cacher & de se déguiser sous une forme convenable à son dessein. Nous le voyons dans l'Incarnation où il prit le Corps de l'homme qui cachoit sa Divinité, qu'il vouloit communiquer aux hommes: sur la Croix il a pris la ressemblance d'un pecheur, parce qu'il vouloit reparer le peché. Quand il apparut dans un Jardin à la Magdeleine qu'il vouloit consoler dans sa tristesse, ce fut sous la forme d'un Jardinier; aux Disciples qui alloient en Emaüs qu'il vouloit ramener dans son Troupeau d'où ils s'estoient égarez, il parut sous la forme d'un Pelerin. Il parut en la maniere d'un Esprit à ses Apôtres assemblez qu'il vouloit rendre tous spirituels. En la mesme maniere dans l'Eucharistie sous les apparences du pain & du vin qui sont des alimens agreables, il communique d'une maniere facile & convena

convenable son Humanité pour la nourriture de l'ame. Déja la la Divinité, & le Verbe de Dieu s'estoit rendu visible comme les autres hommes : il avoit vécu & conversé avec eux ; mais il ne s'est pas contenté d'avoir esté sensible dans l'estat de sa mortalité, il a voulu encore l'estre dans l'estat de son immortalité, puis que nous le voyons, le touchons, & le goutons dans l'Eucharistie. La cause de cette conduite constante de Dieu, c'est quelle est accommodée & convenable à la nature de l'homme. Car la connoissance de l'homme se fait par le moyen des sens ; nous ne connoissons aucune chose qu'elle ne soit premierement passée par les sens, & que nous n'ayons imaginée sous quelque forme exterieure, pour élever l'esprit des hommes aux choses Divines, jusques-là que la claire vision de Dieu se fera par la lumiere de gloire, pour approcher de l'objet la Puissance des bien-heureux.

De cette maniere d'agir dont Dieu se sert pour enseigner & pour conduire les hommes par les choses sensibles & où il les a abbaissez & comme attachez, il est derivé comme une partie & une maxime de la mesme conduite d'exalter Dieu, & d'abaisser la creature. Et c'est en quoy consiste l'esprit de la veritable Religion. C'est sur ce principe que sont fondées les prieres ; l'invocation du nom de Dieu, la confession de sa Souveraineté, les actes de reconnoissance, les demandes, les assemblées des fideles & autres telles actions pratiquées dans l'ancienne Loy & dans la nouvelle. La raison de cette conduite est encore d'autant qu'elle met toutes choses dans leur estat naturel & juste. Car Dieu par sa propre Nature est Perfection, Grandeur & Majesté; La Créature est imperfection, bassesse & neant. Le peché n'est aussi qu'orgueïl & une contrevention à la Loy de Dieu. Selon cette conduite, Dieu qui est jaloux de sa gloire, resolut de toute éternité le Mystere de l'Incarnation, parce qu'il vit bien qu'il seroit infiniment glorifié par les humiliations de son fils. C'est pourquoy le Prophete au Pseaume second, parlant en la personne du Pere à son Fils, use de ces mots. *Tu es mon Fils, je t'ay aujourd'huy engendré demande moy & je te donneray pour ton heritage les Nations, &c.* Nous voyons que dans l'Eternelle generation le Peré parla à son fils de ses abaissemens au sacré Mystere de l'Incarnation, où il a demandé à son Pere & consequamment il s'est soumis à luy, parce que celuy qui demande, s'abaisse devant celuy à

qui il demande, & le fils de Dieu ne ſe pouvant ſoumettre à ſon Pere en ſa Divinité où il eſt égal à ſon Pere, il faloit qu'il le fit en une autre maniere. C'eſt pourquoy auſſi à cela le fils répond au Pſeaume 39. voûs n'avez point voulu d'oblation ni d'Holocauſte; mais vous m'avez adjuſté un corps, alors j'ay dit, me voicy il eſt écrit de moy au commencement du Livre, mon Dieu que je faſſe voſtre volonté, où Jeſus-Chriſt parle de ſon Corps, & il appelle le Pere ſon Dieu comme incarné. Or l'obeiſſance qu'il rend dans l'Euchariſtie, la baſſeſſe & l'humiliation où il eſt & où il demeurera juſqu'à la fin des ſiecles eſt bien plus grande, eſtant ſujet à tant de Preſtres qui ſont les Miniſtres du Tres haut, où par conſequent il ne fait que continuer, qu'augmenter & perfectionner la premiere conduite d'humiliation & d'abaiſſement qu'il rend à ſon Pere. Et de toute cette induction de la conduite de Dieu envers les hommes, la verité de l'Euchariſtie ſe découvre manifeſtement, car la premiere conduite de Dieu eſt un préjugé pour la ſeconde & aprés avoir éprouvé celle-là pour certaine & conſtante, nous pouvons adjouter foy à celle-cy, nous pouvons penſer avec raiſon, que Dieu par toutes les actions de ſa conduite comme par autant de preuves de la verité de l'Euchariſtie a voulu mener de loin l'eſprit à la croyance de ce Myſtere auſſi bien que des autres qu'il nous a declarez, & que nous croyons avec les Religionnaires & qu'il a voulu rendre cette verité ſi conforme à ſa cauſe exemplaire qui eſt la meſme conduite que Dieu a obſervée envers les hommes, qu'on doit tenir cette verité pour aſſeurée. L'on juge de la nature d'une choſe en quel genre & en quelle eſpece elle eſt par la conformité qu'elle a avec ſon idée, qui ſert de regle certaine pour en former un jugement veritable, d'autant que la cauſe exemplaire & l'idée eſtant dans la nature une meſme que l'eſſence elle peut fonder une preuve conſtante, & cette conſtance ou neceſſité augmente encore icy, & dans les choſes divines; parce que la P. R. eſtant un effet & une production de Dieu, elle ne peut avoir d'autre idée, dautre cauſe exemplaire que Dieu meſme, parce que Dieu n'a point de cauſe & ſes actions n'en peuvent avoir d'autre que luy, c'eſt à dire que ſon Eſſence Divine en tant qu'elle conduit & gouverne toutes choſes. Nous allons tacher de trouver cette conduite dans toute la Religion Chreſtienne, afin de penetrer davantage cette verité.

CHAPITRE VIII.

La conformité de la verité de l'Eucharistie, avec l'esprit, les vertus & les maximes de la Religion Chrestienne.

TOutes les veritez de la Religion Chrestienne sont sans doute liées & attachées les unes aux autres ; car la Foy & la Religion estant une, il est necessaire que les veritez qui composent cette Foy, & cette Religion ayent quelque liaison & quelque enchainement entre elles: par exemple, qu'elles viennent d'un mesme principe, & tendent à une mesme fin. Ainsi les veritez qui sont de speculation & qui éclairent l'entendement, soient les lumieres qui produisent la chaleur dans le cœur & guident dans l'action: C'est pourquoy les Religionnaires en reconnoissant quelques veritez de la Religion Chrestienne avec nous, il nous donnent une juste & raisonnable occasion de tirer de ces veritez comme dautant de principes propres & avantageux, des consequences pour leur faire voir dans la lumiere des veritez qu'ils recoivent & qu'ils avoüent, celles qu'ils rejettent & mettent en contestation. Or la fin, l'intention, & l'esprit de la Religion Chrestienne est sans doute de faire connoître, aimer & honnorer Dieu en la plus excellente maniere qu'il est possible, autrement la Religion Chrétienne ne seroit pas la plus parfaite & la fin de toutes, & elle ne dureroit pas jusqu'à la consommation des siecles ; car la fin est la perfection derniere des choses. La connoissance de Dieu consiste à sçavoir son unité, son éternité, son infinité, sa sagesse, sa bonté, & les autres perfections divines, qui se sont manifestées dans les Mysteres de la Trinité, de la Creation du Monde, de l'Incarnation & autres dont nous avons traité pour la preuve de l'Eucharistie. Au regard de l'idolatrie qui est contraire à l'unité de Dieu, c'est que comme toutes les connoissances de l'homme commencent par les sens & que les choses tiennent toûjours de leur principe, delà vient que l'homme ne connoit rien naturellement que sous la forme de corps il represente Dieu & les intelligences, comme des hommes, comme des corps, avec la teste & les autres parties. Et de cette maniere de connoître les choses, les sens qui ont plus de force & qui commençant en l'homme de meil-

leur heure ſont les plus fortes impreſſions d'où l'Idolatrie peut avoir pris ſon origine, & pour cela les Payens ne pouvant porter leur raiſon à concevoir une nature Divine purement ſpirituelle ſans matiere & ſans corps ont fait leurs Dieux corporels. L'ancienne Loy avoit bien fait connoître qu'il y avoit une ſeule Divinité immaterielle & un pur eſprit, neantmoins le peuple ſuivant le penchant & l'inclination des ſens que la raiſon ſuit ordinairement retournoit à l'adoration des choſes ſenſibles du Veau d'or, des Serpens d'airain, & ils s'acordoient ſouvent avec les Egyptiens, & autres Infideles dans les choſes ſenſibles qu'ils adoroient. La compaſſion que Dieu a eu de cette mal-heureuſe imperfection de l'homme, l'a porté en partie à ſe faire homme ; afin que l'homme peut ſans erreur & ſans crime, adorer en J. C. un corps, une nature humaine & ſenſible, unie à la nature & à une perſonne Divine. Il s'eſt fait voir aux hommes en une petite partie de la Terre. Et comme ſa miſericorde de meſme que la Religion qu'il avoit eſtablie regardoit tous les hommes qui vivent ſur la Terre, il a trouvé un moyen qui fait que les hommes répandus par toute la terre peuvent adorer une choſe ſenſible. Car J.C. pendant qu'il eſtoit en vie n'étoit viſible qu'en une ſeule partie de la Terre, & maintenant qu'il eſt dans le Ciel, il n'eſt viſible ni dans la Judée, ny dans la Terre, & neantmoins l'inclination que l'homme a d'adorer quelque choſe de ſenſible, & le danger où il eſtoit de le faire demeuroit toûjours, & les hommes qui ſont épars ſur toute la Terre, & pour qui J. C. s'eſt fait homme, ont un égal beſoin de ce ſecours. C'eſt ce qu'il fait dans le Sacrement de l'Euchariſtie où l'on peut adorer par toute la terre & durant toute la ſuite des ſiecles la ſubſtance de ce qu'on voit, qui n'eſt autre choſe que J. C. Que ſi J. C. ne ſe fut pas rendu preſent & ſenſible dans le Sacrement de l'Euchariſtie, le Demon eut trouvé comme il avoit fait dans l'ancienne Loy des inventions & des artifices pour s'atribuer les adorations, qui ne ſont deuës qu'à Dieu. Ce que J. C. a ſagement & avec ſa bonté infinie prevenu, en eſtabliſſant juſqu'à la fin du monde que la Religion Chreſtienne doit durer, le Myſtere de la P. R. où il fut adoré dans l'Egliſe. Voilà comment par la P. R. la Religion Chreſtienne oſte les crimes d'ont le plus grand de tous eſt l'Idolatrie, d'ont tous les autres ne ſont que comme des rejetons des imitations & des ſuites en donnant aux Creatures, l'amour, le reſpect, & l'attachement qui ne ſont dus qu'à Dieu ; Et voicy com-

ment la mesme presence produit les vertus, & que par elle la Religion Chrestienne obtient ses principales & plus excellentes fins, qui sont d'élever & d'unir les hommes à Dieu. Cette union & cette élevation se fait premierement par la Foy qui unit l'entendement à Dieu, comme toute-puissance s'unit à son objet quand elle opere; mais d'autant que cette union a esté commune aux Fideles de l'ancienne Loy & aux Chrestiens, l'union avec J. C comme au Dieu, au Pere, & au Frere des Chrestiens, se fait en deux manieres, dont l'une est manifeste, indissoluble, propre du Ciel & de l'autre vie; l'autre est invisible, passagere & de cette vie, & elle s'accomplit par la presence réelle. Il y a encore deux manieres d'élever l'esprit à Dieu, & à J.C. l'une par les sens, par où selon S. Paul on connoit les choses invisibles, ainsi que J. C. pendant son habitation sur la terre a aussi fait par ses paroles & par ses miracles. Il y en a un autre qui éleve la propre substance de l'homme par la substance mesme de J. C. Celle là est de la nature d'Adam, & de l'ancienne Loy; Celle icy est de la Grace & de la Religion Chrestienne, & est seule de J. C. outre que l'union qui se feroit par l'entremise des sens seroit plus imparfaite; & mesme quand les sens seroient tous unis à J. C. ils n'auroient pas pour cela la force d'unir à Dieu l'ame qui est principalement la substance de l'homme & que les sens sont materiels: Nous ne connoissons pas J. C. selon la chair disoit S. Paul, & c'est pour cette raison que l'union qui se fait en nous de la substance de J. C. & qui est si difficile à comprendre, bien qu'elle soit de substance & de contiguité ne se fait pas substanciellement & hypostatiquement, afin que sa maniere fut encore plus spirituelle, & que J. C. donnat son corps non pas corporellement, c'est à dire en la maniere des autres corps, mais spirituellement en la maniere des esprits, voulant par là nous accoûtumer à spiritualiser, & à regarder d'une maniere spirituelle toutes les choses du monde jusqu'à luy mesme. Cette maniere d'élever, & ensuite d'unir les hommes à Dieu devoit estre réelle & substancielle, parce que la Religion Chrestienne est verité, & il faloit que J. C. se communiquat en verité & en réalité aux Chrestiens, & qu'il y eut cette difference entre la Religion de Moyse qui estoit toute de signes & d'ombres, encore bien que la communication & la possession de J. C. ne se fasse pas sensiblement, parce que la Foy que J. C. est venu establir seroit détruite.

L'Amour, & la Charité est la principale & fondamentale Loy

de la Religion Chreſtienne, parce que dans cette Loy J. C. y donne les dernieres preuves de tendreſſe & de charité, mourant pour le ſalut des hommes. Mais à cette Religion, à cette Charité & à cette Mort, J. C. adjoute de nouvelles marques de ſon amour par la P. R. En voicy des preuves. La plus grande marque d'amour eſt de donner ſa propre vie pour la choſe aimée. C'eſt ce que N. S. enſeigne, quand il diſoit luy meſme *perſonne ne peut avoir un plus grand amour que de mettre, & que de donner ſa vie.* Cela eſt veritable & c'eſt ce que J. C. a fait ſur la Croix. Mais il faut remarquer que cela s'entend en general de l amour des hommes, ce qui ſe connoit par les mots qu'il adjoute *pour ſes amis.* Il y a des amours extraordinaires, comme eſtoit celle de J. C. qui eſt meſme pour ſes ennemis, car perſonne n'eſt mort pour ſes ennemis que J. C. Si quelqu'un peut reprendre ſa vie comme J. C. a fait par ſa Reſurrection aprés l'avoir perduë ſur la Croix, on pourroit dire qu'il ne l'avoit donnée que dans la veüe & dans la connoiſſance qu'il avoit de la devoir bien-tôt reprendre,& qu'il y avoit des hommes même parmi les Payens qui aymoiẽt plus que luy,puiſqu'ils étoient morts pour leurs amis, ſans eſperance de pouvoir revivre. J. C. donc qui prévoyoit ces choſes & qui vouloit dõner aux hommes des témoignages d'un amour extraordinaire & incõparable, qui les peut obliger à un amour parfait, à cherché par ſa bonté & a trouvé par ſa ſageſſe une autre preuve d'un amour vehement & parfait; comme eſt celle de donner pour toûjours ſa vie, ſon ame, ſa propre ſubſtance, & avec elle encore le principe & la ſource de la vie. D'ailleurs l'amour qu'un Pere a pour ſes Enfans eſt l'un des plus grands & des plus vehemens de tous les amours naturels. Car les Peres ayment leurs Enfans,comme ils s'ayment eux meſme,parce que les Enfans ſont une partie des Peres, & une partie détachée de leur ſubſtance, ſur quoy eſt fondée la puiſſance des Peres ſur les Enfans qui eſt tres-grande ſelon les Loix naturelles & civiles. Or comme l'amour de ſoy-meſme eſt le plus grand de tous les amours, & que l'amour des Peres eſt tel, J C. a imité cet amour en donnant ſa propre ſubſtance à chaque Chreſtien. Que ſi J. C. ne donnoit qu'une ſeule vertu, & qu'une efficace, l'amour des Peres qui donnent leur propre ſubſtance ſeroit plus grand, en ce qu'il donneroit d'avantage, & l'amour de J C. ſurpaſſe l'amour des Peres, parce que l'amour de J. C. eſt infini; C'eſt pourquoy au lieu que les Peres ne donnent qu'une partie de leur ſubſtance, J. C. donne

toute sa substance; mais ce n'est pas encore assez à l'amour infini de Jesus Christ, de donner sa vie & toute sa substance, il la donne encore pour demeurer & estre unie avec nous; la raison de cecy est que l'union est le grand & propre effet de l'amour, c'est à quoy il aspire comme à sa souveraine perfection; car d'un costé l'amour de soy-mesme qui est naturel & inseparable de nous, ne se veut pas détruire; d'autre costé aussi l'amour par son propre genie se veut donner & communiquer à ce qu'on aime; car aimer est vouloir faire du bien: D'où l'amour parfait est se vouloir donner soy-mesme. Ainsi avec quelque necessité l'amour parfait en vient à desirer d'estre uni à la chose aimée, cela se voit dans l'amour prophane, qui parmi sa corruption a retenu cette inclination, & il est dit encore de luy lors qu'il est dans sa pureté naturelle que de deux personnes il en fait une même chair. Par cette union qu'il fait avec la personne aimée, il s'oblige, il se necessite de l'aymer de la mesme façon qu'il s'aime soy-mesme. Et il oblige en mesme temps la personne aimée, d'aimer d'un mesme amour celle qui l'aime. De cette ressemblance & égalité reciproque, l'amour se nourrit, s'augmente & ájoute à la nature la justice & le devoir. Enfin au dessus de l'union il y a encore l'unité; mais c'est un degré d'excellence & de perfection qui se trouve rarement dans l'amour, parce qu'il faudroit que l'une ou l'autre des choses, de celle qui aime ou de celle qui est aimée soit détruite; & cela repugne à la nature qui desire se conserver, parce que l'estre est un bien supposé à tous les biens & à l'amour qui souhaite du bien à la chose aimée. C'est ainsi que les Poëtes nous ont representé deux amans si passionnez qu'ils demandoient d'estre dans une fournaise, afin que de deux confondus pesle mesle, il n'en fut fait qu'un, cette unité se trouve naturellement dans la nourriture, & si l'aliment estoit capable d'amour, il souhaiteroit en se donnant à la chose nourrie de n'estre plus pour devenir ce qu'il nourrit; car l'aliment est changé en ce qu'il nourrit, il prend sa forme & il devient cette chose. Voilà pourquoy Jesus-Christ de qui l'amour estoit infini & dans la plus haute excellence en vient à cet excez d'amour, que de se donner en viande & en nourriture. Voilà comment la P. R. comprend l'essence & l'esprit de la Religion Chrestienne, qui est de connoître & d'aimer Dieu, de s'unir & de s'attacher à luy seul, & voicy comment cette presence comprend les autres vertus & maxi-

mes principales de la Religion Chrétienne, qui ſont les moyens pour arriver à cette fin.

L'une des premieres veritez Chrêtiennes, qui regardent l'action eſt d'obeir à Dieu, comme la cauſe de tous les vices & de tous les pechez eſt la deſobeiſſance aux Loix Divines. C'eſt pourquoy la premiere des actions de Jeſus-Chriſt, venant au monde fut l'obeiſſance; car il l'offrit à ſon Pere pour faire ſa volonté, & il repetoit ſouvent ces paroles qu'il eſtoit venu pour faire la volonté de ſon Pere & non pas la ſienne. Il finit auſſi ſa vie s'eſtant rendu obeiſſant juſques à la mort de la Croix comme dit l'Apôtre. Par cette obeïſſance il reparoit le peché qui n'eſt que rebellion: or l'obeïſſance qu'on rend à Dieu qui eſt le ſouverain maiſtre de toute la Nature, eſtant comme naturelle eſt auſſi plus douce & plus aiſée, & il n'y a pas tant de repugnance d'obeïr à Dieu qu'aux hommes, parce que la nature ayant mis l'égalité entre les hommes elle ſemble en avoir bani l'obeïſſance; Jesus Christ fut obeiſſant pendant ſa vie à ſaint Joſeph, à la ſainte Vierge & meſme en ſa mort à Pilate & à quelques Juifs. Mais cette obeiſſance ne fut ni continuelle ni de beaucoup de perſonnes, ſon obeiſſance eſt bien plus grande dans l'Euchariſtie où il obeit à une infinité d'hommes, & de Preſtres, il vient à leur voix quand il leur plait, & il eſt en toutes manieres & à toutes heures par tous les endroits de la terre, partant il nous apprend fortement icy ce qu'il a fait durant toute ſa vie d'obeir ſans ceſſe & avec exactitude à la volonté de Dieu.

La mortification des ſens qui eſt la vertu ou plutôt toute la vie Chrétienne ſi recommandée dans l'Evangile à une leçon éclatante dans l'Euchariſtie ou Jeſus-Chriſt ne témoigne ni action, ni vie, ni mouvement, ni aucune fonction des ſens; mais ſans qu'il reçoive rien de ſes objets, tous les ſentimens & toutes les fonctions des puiſſances tant exterieures qu'interieures luy viennent de ſon Pere. Il a des yeux & il ne voit rien, que ce que ſon Pere luy fait voir, il a des mains & il ne manie point les choſes de la Terre. Il ſe laiſſe tranſporter comme l'on veut, un Prétre en fait ce que bon luy ſemble. Il ſouffre toutes ſortes d'injures. En un mot il eſt mort à la vie ſenſible, à la vie des ſens, & il ſouffre avec patience toutes ſortes d'affrons, c'eſt n'eſtre vivant que d'une vie divine. Ainſi nous ne devons point ni vivre ni juger des choſes ſelon les ſens, mais ſelon les lumieres qui nous vien-

nent

dent de Dieu. Les deux parties ou ſources & racines de la mortification qui eſt ſi propre à la Religion Chreſtienne, ſont la douceur & l'humilité qui abatent les mouvemens violens des ſens. La premiere en moderant les paſſions, & la ſeconde en mépriſant tous les biens de dehors, dont le plus grand eſt l'honneur. C'eſt pourquoy JESUS-CHRIST recommandoit ces deux vertus à ſes diſciples préciſement & conjointement, diſant, *apprenez de moy que je ſuis doux & humble de cœur*, il s'eſt humilié pour nous juſques à la Croix, s'étant mis parmi les voleurs & parmi les infames & ſouffrant toutes ſortes de mauvais & cruels traitemens. Dans l'Euchariſtie, il s'abaiſſe, & s'humilie au deſſous des hommes & des animaux meſme: Il ſe laiſſe manier, porter, enfermer, fouler aux pieds des chevaux, afin que les Chrétiens ſoient ſans yeux, ſans mains, ſans pieds, ſans gout, & qu'ils ſe tiennent au rang où Dieu les a mis.

La devotion qui eſt une facilité accompagnée de plaiſir & de douceur que toutes les vertus Chreſtiennes jointes enſemble donnent au ſervice de Dieu, eſt enſeignée & excitée de voir Jeſus-Chriſt parmy nous, ſe rendre preſent, & s'unir aux Chreſtiens, & non ſeulement s'unir à une nature humaine en particulier, ni ſe trouver en un ſeul pais; mais s'unir réellement à tous ceux qui s'en approchent, & en toute ſorte de lieux. Il ſe cache pour exciter noſtre curioſité & nous obliger à le mediter; & s'il ſe cache ſous les eſpeces qui n'ont point de ſubſiſtance ni ne ſont dans le Corps de J. C. qui eſt d'un ordre impaſſible & immortel, ni dans aucun ſujet, afin que comme les eſpeces ne font qu'environner Jeſus-Chriſt, & ne ſont point en luy meſme les biens de cette vie ſenſible, ne ſoient point dans nos cœurs & dans nos affections; Que comme ſous les eſpeces du pain & du vin Jeſus-Chriſt s'offre tous les jours en ſacrifice à ſon Pere d'une maniere inviſible: la devotion des Chrétiens ſoit veritable, principalement devant Dieu: que ſi par la conſecration le pain ceſſe d'eſtre Pain pour devenir la Chair de Jeſus-Chriſt, auſſi la cupidité ceſſe d'eſtre cupidité dans le communiant pour devenir charité & amour de Dieu. Jéſus-Chriſt fait ſur l'autel que le pain qui eſt Terreſtre devient Celeſte, ſans que par ce changement de nature le pain change de lieu, & quitte la Terre pour aller au Ciel, ni montrer un exterieur different de l'exterieur qu'il avoit avant ſon changement, auſſi le Chrêtien qui eſt terreſtre par la

cupidité, par le changement qui arrive en ſon amour, ſans changer de lieu, ni montrer un exterieur different devienne ſpirituel; Que comme Jeſus-Chriſt dans l'Hoſtie n'ayant autre compagnie que celle de Dieu demeure ſeul dans le Tabernacle & dans le ſaint Ciboire qui eſt la figure du cœur du Chreſtien, qu'il y demeure en ſolitude, & qu'il n'en ſort que pour faire paſſer le feu de la charité dont il enferme les adorables flammes dans les eſprits qui deſirent en eſtre allumez ſe donnant tout entier à ceux qui demandent à le recevoir; auſſi le Chreſtien ne doit point ſortir de ſa retraitte que pour produire en autruy des actions d'amour de Dieu, ſe donner tout entier au prochain qui a recours à luy; & comme le Sauveur luy-meſme ſe donne tout entier & ſans exception des perſonnes, & qu'il continuera juſqu'à la fin du monde de ſe donner en cet état & de cette façon, nôtre devotion & nôtre pieté ſoit conſtante & perſevere toûjours: Et voilà comme dans ce Myſtere les Chreſtiens peuvent apprendre la veritable devotion & ſainctеté, & que Jeſus-Chriſt l'a inſtitué pour exercer la foy de tous les Fidelles, & afin que les plus parfaits trouvent dans ſa connoiſſance ſans autre étude ni ſcience des leçons de la ſainčteté & perfection Chreſtienne. C'eſt ainſi que la P. R. de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie eſt l'abbregé de toutes les maximes & de toutes les vertus du Chriſtianiſme, & que l'Euchariſtie eſt ſi feconde en toutes les vertus Chreſtiennes qu'on peut l'appeller une ſeconde loy du Legiſlateur des Chreſtiens; que comme Moyſe aprés avoir donné de la part de Dieu la religion qu'il luy avoit revelée fit ſon Deuteronome, qui eſt une ſuccinte recapitulation de toute ſa Loy. Jeſus-Chriſt en a fait de meſme, d'où il s'enſuit auſſi que comme c'eſt un meſme eſprit, une meſme perſonne & une meſme doctrine qui fait le dernier, & tous les Livres de la loy de Moyſe; on peut auſſi reconnoiſtre dans la verité de l'Euchariſtie les mêmes marques de l'eſprit & de la loy de Jeſus-Chriſt. Que ſi Jeſus-Chriſt a donné ſa Loy dans les ſouffrances & les humiliations du Calvaire, comme Moyſe a donné la ſienne parmi les tempeſtes & les éclairs de la Montagne de Sinai, & que la Croix ait là ſervi de trône & de chaire à Jeſus-Chriſt; l'Euchariſtie eſt auſſi l'école où il enſeigne, où il explique avec plus de clarté & plus de familiarité cette ſainte Loy. Il en eſt de Jeſus-Chriſt comme preſent dans l'Euchariſtie, où les perſonnes ſpirituelles remarquent ſon Eſprit, ſes habitudes, ſa perſonne, comme ſi quelque

Souverain qui se seroit voulu cacher sous des habits vils & abjets estoit découvert par celuy qui auroit connu avec assez de familiarité les traits de son visage, de ses mouvemens & de sa voix. On reconnoit la verité & le genie d'une Doctrine par la conformité qu'elle a avec l'esprit de son Autheur, & l'on rejette les productions qui luy sont faussement attribuées par la difference qui y treuvent ceux qui se sont long-temps nourris de son suc & de son esprit. Lors qu'on cherche le veritable sens de quelque maxime ou verité d'un Autheur, d'Aristote & de Platon, on a recours aux autres maximes & veritez enseignées par ces Autheurs, d'autant qu'il y a une conformité de sens & de style qui se répend sur toutes les parties & sur toutes les pensées: C'est ce qui faisoit dire à un sçavant homme des écrits de Tite-Live qu'il y reconnoissoit la Patavinité;ce qui découvre les Appelles & autres excellens Ouvriers,est cet air & cet esprit toûjours semblable à luy-même qu'ils laissent dãs les ouvrages de leurs mains. Enfin voilà un grand nombre de raisons & de causes de la verité de l'Eucharistie: Et n'est-ce pas la démontrer que de la faire connoistre par ses propres causes? Que l'heresie revere donc dans l'Eucharistie les marques de la Religion Chrestienne qui s'y trouvent, & qu'elle n'oste pas par une impieté cruelle & sacrilege non seulement la gloire à Dieu qu'il reçoit des profondes & éternelles humiliations de son Fils dans ce divin Mystere, mais qu'elle n'étouffe pas dans l'ame des Chrestiens les motifs d'amour & de reconnoissance,de pieté & de toutes les vertus & veritez Chrestiennes, non seulement de celles qui regardent les mœurs, mais encore de celles qui forment la connoissance.

Nous l'avons fait voir de celle-cy par le Mystere de la Trinité qui revele aux hommes une seule Nature divine en plusieurs personnes sans confusion ni division, comme l'Eucharistie enseigne un mesme Jesus-Christ en plusieurs hommes & en plusieurs lieux, sans distinction, difference, ni division. L'Incarnation apprend un Dieu uni à la nature humaine sans mélange ni changement, l'Eucharistie communique & unit à tous les Chrestiens le Fils de Dieu sans qu'aucun Terme de cette union reçoive d'alteration, ni de perte. La Passion represente Jesus-Christ offert volontairement sur la Croix au Pere Eternel pour le peché des hommes: Dans l'Eucharistie, il se donne tous les jours sur les Autels en sacrifice pour ceux qui viennent l'y offrir. La creation nous enseigne que toutes les choses ont esté tirées du neant par la toute

Puiſſance divine : L'Euchariſtie fait éclater la toute Puiſſance en reduiſant la matiere & la ſubſtance des choſes au neant, & en faiſant ſubſiſter les accidens & les eſpeces du pain ſans l'aide de la matiere : Il en eſt de meſme des vertus Chreſtiennes, de ſorte que ce ſera nier en quelque ſorte & par maniere de conſequence toutes les veritez Chreſtiennes ſi l'on nie la verité de l'Euchariſtie, où l'on doit conſerver cette verité en ſon entier, ſi l'on veut conſerver ſaines les autres veritez Chreſtiennes, qui ſont autant de preuves ou de premiſſes & d'antecedens d'où l'ont peut inferer celle cy, & autant de diſpoſitions & d'engagemens à la creance; cõme l'Euchariſtie reciproquement aura les goûts & ſera une amorce à toutes les autres veritez, dans une ſcience qui eſt ſans aucun mélange de fauſſetez, comme eſt ſans doute la Religion Chreſtienne; la conformité des maximes eſt une preuve concluante de la verité, & il eſt neceſſaire ou que toute la Religion ſoit fauſſe, ou qu'elle ſoit toute veritable, & que ſi l'on en reçoit une verité on admette celles qui luy ſont ſemblables en tout ou en partie, comme eſt celle-cy à toute la Religion Chreſtienne & à toutes ſes parties, d'autant que par cette conformité l'eſprit ſe trouve engagé à la creance de cette verité, par la creance qu'il donne aux autres veritez, où elle eſt compriſe, en la meſme maniere que la concluſion eſt contenuë dans les propoſitions d'où elle eſt déduite. C'eſt pour cela que nôtre Seigneur inſtitua ce Myſtere lors qu'il eut achevé d'établir la Religion qu'il eſtoit venu enſeigner, attachant comme par un lien indiſſoluble à ce Myſtere les autres veritez, en ſorte que ſi l'on oſte celle-cy les autres tombent, & ſi on laiſſe cette verité toutes les autres ſubſiſteront en celle cy, qui eſt à proprement parler la clef, la pierre maiſtreſſe & principale qui maintient la voute du bâtiment ſpirituel & celeſte que Jeſus Chriſt eſt venu édifier ſur la terre. C'eſt la tête où les nerfs ſont reünis, & où la force des autres eſt ramaſsée; c'eſt où tous les Myſteres & toutes les veritez de la Religion aboutiſſent, & d'où elles prennent leur origine, parce que tout ne ſubſiſte qu'en Jeſus-Chriſt, qui eſt le fondement de l'Egliſe & de la Religion, par ſa preſence dans l'Euchariſtie.

CHAPITRE IX.

Où la Verité de l'Eucharistie est éclaircie par des lumieres tirées de la Personne & des qualitez de JESUS-CHRIST.

NOus avons montré jusqu'icy la verité de l'Eucharistie dans les Mysteres & dans les maximes de la Religion Chrestienne, comme dans ses causes & dans ses principes, dans ses parties & dans ses dispositions, dans ses peintures & dans ses representations; Nous allons maintenant tirer par le moyen de la consequence la mesme verité de quelques autres dont les Religionnaires tombent d'accord avec nous; telle est la personne & les qualitez de Jesus-Christ, la dignité des Sacremens & autres, où comme les difficultez seront plus grandes à cause de l'éloignement de celle-cy, nos raisonnemens seront faits avec des nouvelles contentions & des nouvelles forces. Dieu est infiniment communiquable, parce qu'il est un bien, un principe infini & la bonté mesme par essence. De là vient, que les choses qui par la qualité de principe s'approchent le plus de Dieu sont les plus communiquables, c'est pourquoy la lumiere, les influences des Cieux & les qualitez des Elemens se répandent generalement & incessamment dans la nature. Partant l'humanité de Jesus Christ qui par le moyen de son union avec le Verbe divin estoit élevée au dessus de toutes les Natures creées ayant en elle non seulement la composition la plus épurée des Elemens & une ame remplie de toutes sortes de graces, mais encore la Nature divine; Cette humanité si proche, si unie, si incorporée à la Divinité aura une puissance de se communiquer comme infinie, d'autant plus que la Nature humaine fut en Jesus-Christ sans sa propre subsistance, qui selon la condition des substances achevées est un empeschement à la communication, & rend la substance où elle est incommuniquable à toute autre, & que la Nature humaine ne subsistant en Jesus Christ que par la subsistance du Verbe & celle cy estant Dieu, & par consequent infiniment communiquable, elle ne l'empéchoit pas, mais plutôt elle luy donnoit une plus grande aptitude & puissance de se communiquer, & elle luy fut d'autre part l'origine de toutes les grandeurs, de tous les privileges & avantages qui peuvent estre

communiquez à une creature. Il eſt vray que la nature Divine avec les perfections, qui ſont en Dieu, comme l'Immenſité, l'Infinité, l'Eternité, & autres attributs divins, ne peuvent proprement & eſſentiellement convenir à l'Humanité, parce que l'Humanité eſt une creature; mais avec cette difference & inferiorité que les perfections qui ſont en Dieu & qui ne repugnent point à la condition des creatures, ſe peuvent communiquer à l'Humanité de Jeſus Chriſt, puis que la ſubſiſtance du Verbe qui eſtoit Dieu meſme, fut quant à l'effet de la ſubſiſtance encore qu'elle demeurat propre à Dieu communiquée à la nature humaine; mais voicy combien les grandeurs & les perfections de Dieu qui ſemblent incompatibles & incommuniquables à une creature ont eſté communiquées en parties à l'Humanité de J. C. conformement à ſa dignité & pardeſſus les autres Creatures. Car l'exiſtence de Dieu qui eſt ſon Eternité indiviſible a eſté communiquée à l'Humanité de Jeſus-Chriſt avec toute la perfection qui luy pouvoit convenir. Et l'Eternité qui exclud le terme du temps, le commencement & la fin; ſi à l'égard du premier elle n'a pas eſté communiquée à la Nature humaine de Jeſus-Chriſt, qui a eſté creée dans le temps. L'Eternité poſterieure qui eſclut le dernier terme de la durée luy a eſté communiquée, non pas comme propre, par neceſſité & par eſſence, mais par participation & dependance; car l'ame & le corps de Jeſus-Chriſt ont toûjours eſté ſoutenus par la ſubſiſtance du Verbe.

Delà on peut inferer que l'immenſité, la puiſſance d'eſtre en même temps en pluſieurs lieux & comme en des lieux infinis a eſté communiquée par grace, & par une effuſion libre de la puiſſance divine à la nature humaine de Jeſus Chriſt, parce que le meſme rapport qu'a l'Eternité, au regard du temps, l'Immenſité là au regard du lieu. Par tant ſi en vertu de l'Eternité divine l'Humanité de Jeſus-Chriſt eſt independente & exempte non pas de tous temps, mais des parties ſubſequentes du temps, la meſme Humanité pourra eſtre par l'Immenſité du Verbe exempte de la dependance des lieux, en telle ſorte qu'elle ſoit en meſme temps en pluſieurs lieux. Ces deux perfections divines, l'Immenſité & l'Eternité peuvent dautant plus faire quelques derivations dans les creatures qu'elles ſuppoſent ſelon leur propre notion, la Nature divine établie en elles meſme ſelon la maniere de la connoiſſance humaine; ne diſant au delà de l'eſſence, que des rapports & des

relations aux temps & aux lieux qui ſont des choſes creées & elles peuvent pour ce regard, & pour ainſi dire, ſans faire violence à la condition des creatures & ſans un grand effort de la Puiſſance Divine convenir à une nature creée.

Le meſme ſe doit dire de l'Humanité de Jeſus-Chriſt, au regard des parties de ſon corps ou d'un autre corps, pour eſtre en un meſme lieu, que de cette Humanité au regard de pluſieurs lieux. La raiſon eſt d'autant que ſi l'Humanité peut eſtre en meſme temps en pluſieurs lieux qui ſont des corps, elle pourra eſtre en un meſme lieu avec d'autres corps, parce qu'elle dominera ſur les lieux ; car ſi le lieu n'a pas la puiſſance de contenir & d'enfermer, à l'excluſion d'un autre lieu, cette Humanité ſacrée ; le corps ne pourra pas exclurre cette même Humanité du lieu qu'il occupe, parce qu'autrement l'Humanité ſeroit renfermée du lieu qu'elle occupe, ne pouvant eſtre, ni ne pouvant penetrer dans le lieu occupé par les corps ; ſi elle ne dépend point de la ſuperficie du corps qui eſt ſon lieu naturellement deſtiné à la contenir, elle ne dépend point de la ſuperficie d'un corps étranger, non plus que de celle du lieu ; de telle ſorte qu'elle ne puiſſe occuper les parties les plus interieures. Tout eſpace, tout corps qui eſt dans la nature pour petit qu'on le puiſſe prendre, eſt diviſible en une infinité de parties ; partant il n'y aura pas des parties dans l'Humanité ſacrée de Jeſus Chriſt, qui ne trouvent autant de parties dans chaque eſpace & dans chaque morceau de l'Hoſtie, & à ces parties de l'Hoſtie, celles de l'Humanité pourront répondre & coéxiſter à qui elles répondent & coéxiſtent effectivement en la maniere qu'elles ſont, ſoit en étendant les parties de l'eſpace, ſoit en retréciſſant & réſerrant les parties de l'Humanité. Cette Humanité eſt par ſon union hypoſtatique avec le Verbe au deſſus de tous les corps & au deſſus de toute la nature corporelle, comme eſtant la premiere & la plus excellente, & par conſequent elle a puiſſance ſur tous les lieux. Pluſieurs accidens corporels, la blancheur, l'odeur, la figure, ſont en meſme temps en un meſme lieu ; parce que ces accidens ſont des choſes ſi minces & ſi délicates qu'elles n'occupent preſque point de lieu. L'Humanité donc glorieuſe de Jeſus-Chriſt dont la delicateſſe & la pureté ſurpaſſe celle des Cieux, peut avoir en un meſme lieu pour petit qu'il ſoit ſes parties. Ce que la nature commence de faire dans les eſpeces accidentelles qu'elle fait de-

meurer plusieurs à la fois en un mesme lieu, comme la chaleur avec la couleur, avec les saveurs & autres: L'Auteur de la nature le pourra faire au regard des substances, & il pourra mettre encore le mesme corps en plusieurs lieux. La premiere consequence est necessaire, autrement Dieu ne pourroit pas faire plus que la nature. Et la seconde, parce que la Puissance divine doit pouvoir faire sur un corps au regard de plusieurs lieux, ce que la nature peut sur plusieurs accidens au regard d'un lieu; autrement la pluralité & la multitude des corps surpasseroient la Toute-Puissance de Dieu qui est infinie, & toute multitude de corps ne peut estre que finie, la presence ou l'existance d'un corps dans le lieu n'est qu'un accident & encore un accident exterieur, une relation une connotation du corps qui environne; Et par consequent ce corps peut estre exempt de la dependance du lieu. Enfin Dieu peut multiplier les accidens puis qu'il multiplie les substances & partant multipliant l'existence du corps dans le lieu, il fera qu'un mesme corps sera en plusieurs lieux.

Ces raisons sont tirées du corps naturel de Jesus-Christ, & des qualitez qui luy sont communiquées & comme estant un composé & un tout Physique; Voicy les raisons qu'on peut tirer de son Corps Mystique & des autres qualitez, de ce que Jesus-Christ est dans les Chrestiens comme dans son Temple, qu'il s'unit à l'Eglise comme à son Epouse, qu'il est le chef qui par les esprits necessaires aux fonctions de vie, unit les parties de ce Corps entre elles, & en mesme temps avec le Chef comme à la principale partie. Ces considerations & ces raports de Jesus Christs au regard de son Eglise emportent à la verité selon les premieres apparences une moindre union que la presence Reelle, d'autant que la personne que l'on revere ne doit pas de necessité estre presente, le respect, l'amour & la qualité de femme & d'époux se conservent dans l'éloignement, il n'y a que la condition de chef qui demande au moins dans les corps vivans & naturels, la presence & l'union avec les membres. Toutesfois selon les principes de la Religion ces trois qualitez que Jesus-Christ possede veritablement au regard de son Eglise, demandent une veritable & réelle presence, au regard du lieu où il est adoré: Comme sans doute & par la propropre confession des Religionnaires, Jesus-Christ le doit estre aussi, parce que l'adoration estant le Culte le plus parfait qu'on puisse rendre, à cause que c'est un Culte qui n'est deu qu'à la Puissance

ſance d'un eſtre independant & ſouverain. Il doit avoir un objet preſent, afin qu'il excite plus puiſſamment les facultez de l'ame à luy rendre ce culte ſupreme que l'abſence de l'objet ne pourroit pas attirer aſſez fortement ; & encore parce qu'une choſe abſente ne ſeroit pas digne d'un culte ſi excellent, d'autant que celuy qui ne comprend pas tous les lieux, n'eſt pas ſouverain ; car il eſt ſurmonté & dominé par les lieux ; ſon Excellence, ſon Eſſence, & ſa Nature eſtant finie & limitée par le lieu, ſa puiſſance eſt auſſi limitée. Partant il ne ſeroit pas digne d'un culte ſouverain qui n'eſt deu qu'à une puiſſance Souveraine & infinie. Delà vient l'inclination naturelle de toutes les Nations, d'avoir élevé leurs divinitez dans les Temples qu'ils édifioient parmi eux ; & que s'il leur arrivoit par quelque revolution des choſes humaines d'abandonner leurs païs, ces Nations tranſportoient avec elles, ſi elles en avoient la puiſſance, leurs Dieux, à qui elles dreſſoient des Temples dans les regions ou elles alloient faire leur demeure ; afin de leur pouvoir rendre dans ces lieux avec quelque juſtice leurs cultes ſouverains, ne les eſtimant pas dignes des adorations ſouveraines ſi elles n'eſtoient preſentes, & ſi ces peuples ne pouvoient prendre par la maſſe des Temples immobiles quelque aſſurance & quelque engagement de leur preſence. Cela ſe peut verifier par toutes les Hiſtoires, ſur tout des Grecs & des Romains qui ſont des peuples de qui les actions à cauſe des monumens qu'il nous en ont laiſſé par écrit, ſont les plus connuës. Voilà pourquoy auſſi la ſeule Religion veritable qui eſt celle que Dieu a revelée ne peut tomber en cette faute ; parce que le vray Dieu qu'elle adore a l'Immenſité inſeparable de ſon Eſſence. Partant comme J. C. eſt l'objet de nos adorations, il a voulu laiſſer aux Chrétiens qui l'adorent, un moyen pour le rendre preſent parmi eux, & en tous les temps & en tous les lieux que bon leur ſemble, & qu'il participat en quelque façon à l'immenſité qui rend Dieu preſent par tout.

La qualité d'Epoux que Jeſus Chriſt retient au regard de l'Egliſe n'a pas moins beſoin de preſence, parce que l'amour eſt plus preſſant non ſeulement à une perſonne neceſſiteuſe, comme eſt l'Egliſe qui a beſoin des continuelles aſſiſtances de ſon Dieu ; mais encore aux tendreſſes que Dieu qui s'eſt fait homme, par l'amour qu'il avoit conçeu pour l'Egliſe témoigne avoir pour elle. Le Cantique des Cantiques qui meſme literalement ſe doit en-

tendre de J. C. & de l'Egliſe autrement ce ſeroit une Ecriture prophane, rend témoignage de cet amour tendre & preſſant. Car ſi l'Egliſe deſire, demande & cherche ſon Epoux ; l'Epoux ne témoigne pas moins de deſir, d'empreſſement & d'impatience d'étre avec ſon Epouſe. L'Egliſe ou la Synagogue des Juifs n'a eſté qu'un crayon imparfait de la Chreſtienne, qui eſt la veritable Epouſe de J. C. de qui toutes les affections, & tous les amours eſtoient principalement pour elle comme la plus excellente : Bien qu'il ait premierement épousé la Synagogue, de meſme que Jacob épouſa Lia quoy que laide & qu'il aymat d'avantage Rachel. Or le propre effet de l'amour eſt la preſecce & l'union : Voyla pourquoy Dieu ayant aimé cette Egliſe depuis le commencement il luy avoit deſtiné des grands dons, a envoyé des Prophetes, des Legiſlateurs, des Lettres & des figures ou pourtraits, qui luy annonçoient qu'il ſe devoit incarner, & luy en dépeignoient la maniere & les qualitez. Et enfin eſtant venu il a trouvez un moyen pour demeurer preſent avec elle, & de ne s'en point ſeparer ni éloigner, par où l'amour que J. C. a pour ſon Egliſe a paru puiſſant & parfait.

Le chef a deux effets d'unir les parties du corps entr'elles & les unir avec luy meſme, leur communiquant par le moyen des nerfs les eſprits neceſſaires à leurs fonctions. Cette union eſt abſolument requiſe, parce que l'unité du corps que toutes les parties compoſent ſuppoſe l'union de toutes les parties ; & parce que la communication des eſprits ne ſe peut faire ſans union ; ſans laquelle ils ſe diſſiperoient de telle ſorte qu'ils ne parviendroient jamais juſqu'au ſujet ou ſe feroit la communication ; ou du moins ces eſprits ſeroient communs à des choſes qui n'entreroient en aucune communauté avec le corps ; & les eſprits qui ſont à l'ame les inſtrumens de vie & de ſentiment, conviendroient au corps qui n'auroit ni ſentiment ni vie, & qui ſeroit encore ſans ame. Or J. C. en tant qu'homme & ſelon l'humanité jointe à la Divinité eſt le principe de toutes les graces qui animent toutes les parties de ſon corps Myſtique, il faut donc que les parties du corps de J.C. ſoient jointes à l'humanité de J. C. Mais continuons & finiſſons d'établir la verité de l'Euchariſtie par des raiſons tirées de quelqu'autres veritez Chreſtiennes que les Religionnaires admettent ; comme ſont la nature & la qualité de Sacrement & de Sacrifice.

CHAPITRE X.

Où la verité de l'Eucharistie est expliquée & éclaircie par des raisonnemens tirez de la consideration & de la qualité de Sacrement.

IL s'exerce dans la Religion par le moyen des Sacrifices & des Sacremens entre Dieu & les hommes un perpetuel commerce. Par les Sacrifices les hommes reconnoissent Dieu pour le souverain Autheur de leur vie & de tous leurs biens, & comme ils ressentent en eux la dépravation d'une nature soüillée & coupable de plusieurs crimes, il tâchent aussi d'éviter par les soumissions & par leurs cultes, les châtimens que leurs offenses meritent : D'autre part aussi Dieu distribuë aux hommes ses graces & ses divines influences, par les Sacremens qui tiennent pour cela comme la moyenne region entre Dieu & les hommes, & sont accommodez à la nature des hommes, c'est à dire à l'estre sensible & corporel, parce que les objets doivent estre proportionnez aux puissances. Et d'autant que tous les Sacrifices que les hommes offroient à Dieu étoient d'une satisfaction infiniment au dessous de l'énormité de leurs crimes ; il a plû à la Divine bonté de devenir la victime des hommes à qui la mort estoit deüe, & de mourir pour la satisfaction de leurs fautes.

Or les causes à se faire luy-mesme la victime du sacrifice ne sont pas plus grandes de la part de Dieu, ni de la part des hommes, qu'à se rendre luy-même la grace essentielle & originelle des Sacremens. Car si Dieu peut sauver les hommes en leur donnant seulement dans la nouvelle Loy les graces par les Sacremens, comme il les a données aux Saints de la Loy écrite & de la Loy de Nature, il pouvoit aussi sauver les hommes par une action ou par plusieurs actions de Jesus-Christ son Fils sans que la mort & le sacrifice de son humanité pour leur redemption intervint ; il n'y a pas plus de convenance entre Jesus-Christ & le sacrifice à se rendre luy-mesme la victime & la partie principale des Sacrifices, au moins du sacrifice de qui tous les autres prennent leur valeur, qu'il y en avoit entre Jesus-Christ & les Sacremens d'estre la gra-

ce dans le plus noble des Sacremens. La raison est d'autant que comme la satisfaction d'une justice rigoureuse pour les pechez des hommes se devoit faire par une Personne divine, aussi la reparation, le bonheur & la felicité entiere des hummes où tend cette satisfaction se devoit faire par la possession & par la joüissance de Jesus-Christ Dieu & Homme, telle qu'on peut avoir en cette vie, c'est à dire, sous les voiles des Sacremens, ainsi la mesme pieté qui a obligé la Sagesse divine à satisfaire pour les hommes rigoureusement avec la chair qu'il avoit prise; elle aura les mesmes raisons de donner sa chair dans l'Eucharistie. Car la raison de la premiere action, à sçavoir du Sacrifice, estoit la satisfaction rigoureuse à la Justice divine; & la raison de la seconde action, à sçavoir du don de sa personne dans l'Eucharistie, est la possession & la joüissance de Dieu sous les voiles du Sacrement. Chacune de ces actions avoient besoin de la verité & de la P. R. de sa Chair, de son Sang, & de toute sa substance. La premiere, parce que l'homme s'estant rendu digne de mort par son offense, il ne pouvoit reparer à la rigueur ses crimes que par la mort d'une personne égale à Dieu; & la seconde action en avoit besoin, parce que l'homme ne pouvoit estre heureux que par la possession de Dieu, telle qu'elle fut compatible avec la qualité de voyageur. Si la Nature humaine que le Verbe avoit prise la rendoit capable en se faisant d'une condition & d'une nature inferieure à la sienne de satisfaire à Dieu, en luy estant offert en sacrifice pour le peché des hommes, la mesme union avec la nature qu'il avoit prise le rendoit conforme & proportionné pour joüir de Dieu aux facultez des hommes qui se servent dans leurs fonctions des choses sensibles.

Comme Jesus-Christ a satisfait pour nous par sa mort il nous a laissé le moyen d'impetrer & le droit de demander l'effet de cette satisfaction, en se donnant à nous dans l'Eucharistie, afin que comme Jesus-Christ a esté la victime seule agreable à Dieu, & qu'il nous obtient avec un merite infini par son sacrifice toutes les faveurs du Ciel, il a voulu estre aussi dans un Sacrement la source de toutes les graces, de nôtre bonheur & de nôtre salut. Jesus-Christ doit estre tout & en toutes choses: *Omnia & in omnibus Christus* dit l'Apostre, sur tout aux Chrestiens, & comme en qualité de Maistre & de Souverain, il a fait de Dieu & de la creature une mesme chose: *Fecit utraque unum*, en faisant par l'Incarnation qu'une mesme personne soit Dieu & homme tout ensem-

ble. Il fait aussi de ce qui est principal dans la Religion, comme sont les Sacrifices & les Sacremens une mesme chose. Car la Religion est un parfait ouvrage de Dieu, veu que l'Incarnation est pour donner un Chef au corps de la Religion, partant il a établi une mesme source de la mort & de la vie, de la satisfaction qu'il a faite par le sacrifice & de la sanctification que les Sacremens operent par leur institution, de mesme que dans la nature la forme & la privation sont dans la mesme matiere. Le Sacrifice ôte la vie, le Sacrement la donne: Par là, il se fait une perpetuité de toutes choses; il se fait que la mort ne peut détruire la vie, parce que les deux contraires étant ensemble & tirez l'un de l'autre comme il se voit dans la nature, ils ne se peuvent aneantir. Ainsi il a conjoint & assemblé dans ce glorieux Mystere le Sacrifice avec le Sacrement, & uny l'essence de la Religion. Il a étably le culte & le commerce qu'il veut avoir avec les hommes. C'est le sacrifice perpetuel, l'oblation indéfaillante qu'il veut recevoir d'eux, & par son merite il leur accorde toutes les graces & toutes les faveurs qu'ils luy demandent. C'est par ce Mystere, comme dit l'Apostre, que les Chrestiens vont à Dieu, & que Dieu vient à eux, & c'est en Jesus-Christ & par Jesus-Christ que Dieu joint les Sacremens avec les Sacrifices.

Les Sacremens par leur propre nature sont les instrumens de la sanctification; c'est la fin où celuy qui les a étably les a destinez, de quelque façon que cette sanctification se fasse par une non imputation du peché ou par une infusion de la grace; car nous ne raisonnons icy que sur les principes averez de ceux qui font profession du Christianisme. La grace d'estre faits enfans de Dieu est donnée par le baptesme où l'ame est entierement netoyée des saletez du peché par une regeneration en Jesus-Christ toute sainte & Divine; mais cette grace a besoin de soutien & d'entretien, parce que toutes les creatures estant sorties du neant tendent par leur propre nature au neant, si elles ne sont soutenuës par la main toute puissante de Dieu. Les choses naturelles ont besoin que Dieu les maintienne dans l'estre aprés qu'il les a produites. Quand un peintre a fait un Tableau, il n'est pas besoin qu'il le fasse derechef afin que le Tableau soit, ni que l'Architecte édifie une maison qu'il a une fois construite; mais il n'en est pas ainsi des creatures au regard de Dieu, parce que Dieu étant le premier & le veritable estre, rien ne peut-estre que par l'action & par le mouve-

ment continuel de ſa puiſſance. *In ipſo enim vivimus movemur & ſumus*, partant la grace qui eſt l'effet de J. C. doit eſtre ſoutenuë par un aliment continuel & vigoureux, qui eſt aprés la grace du bapteſme ſi excellente & ſi divine, la communication & la P. R. des Jeſus-Chriſt de meſme que Dieu conſerve par ſa preſence les creatures. Car qu'elle dignité, quelle excellence plus haute, que d'eſtre enfans de Dieu, freres de Jeſus-Chriſt, ſoldats & Martyrs de Dieu, nous peut-elle eſtre donnée que celle des poſſeſſeurs de Dieu & de Jeſus-Chriſt? Il y a bien divers degrez dans la grace, on la peut augmenter par un continuel travail & exercice joint à une aſſiſtance continuelle & actuelle des ſecours divins. Mais d'établir un moyen, un Sacrement, & un inſtrument qui donne une grace & une dignité plus excellente que le Bapteſme, comme les Religionnaires demeurent d'accord que Jeſus-Chriſt la inſtitué, eſt le moyen & l'inſtrument qui donne J. C. meſme en ſubſtance, & c'eſt l'Euchariſtie.

Les Sacremens de l'ancienne loy n'ont point eu tant d'excellence que les Sacremens de la loy nouvelle; puiſque la loy ancienne n'avoit que l'ombre & le commencement des grandeurs dont la loy nouvelle poſſede la forme & la conſommation. Dans la loy ancienne l'Arche-d'alliance étoit le ſigne de la preſence de Dieu qui parloit & rendoit ſes Oracles dans l'Arche, par un avantage conſiderable que le peuple Hebreu avoit de pouvoir conſulter dans les affaires importantes & difficiles une ſageſſe infinie, & c'eſtoit une grande familiarité de parler & d'oüir de la part de Dieu la réponſe aux interrogations qui y eſtoient faites. La raiſon de cet avantage ſe prend de ce que Dieu eſtoit le Roy & le chef des Juifs, comme Jeſus-Chriſt eſt le chef & le Docteur de la Loy nouvelle. L'Euchariſtie eſt l'Arche du Nouveau Teſtament, Jeſus-Chriſt y eſt preſent; car Dieu n'a pas plus aimé & favoriſé le peuple Juifs que Jeſus-Chriſt aime les Chreſtiens qui ſont ſes enfans; & ſi Dieu qui regardoit les Hebreux comme ſon peuple eſtoit preſent parmy eux d'une maniere réelle, & comme ſenſible à l'ouye par le moyen de l'Arche, où il leur donnoit des marques de cette preſence. Jeſus Chriſt qui eſt le Prince & le Pere des Chreſtiens, qu'il ſanctifie par ſes Sacremens & qu'il inſtruit par ſa Doctrine, doit eſtre preſent avec eux par quelque Sacrement. Comme Jeſus-Chriſt a la qualité de Maiſtre & de Seigneur que Dieu exerçoit à l'égard des Juifs a ajoûté celle de Pere, de Frere,

& d'Amy; le Pere eſt par ſa ſubſtance dans les enfans, le Frere a une meſme nature & ſubſtance que ſon Frere, & l'Amy ſe plait à vivre & converſer familierement avec ſon Amy, c'eſt pour cela que Jeſus-Chriſt a la familiarité que Dieu obſervoit avec les Juifs qui eſtoient ſon Peuple, de parler, de conferer, & en a ajoûté une autre plus grande, de manger ſa Chair & de boire ſon Sang, car le manger & le boire eſt familier & le propre des amis; partant comme la parole de Dieu donnoit aux Juifs des conſeils qui tenoient de la nature ſpirituelle & immaterielle de Dieu qui regnoit parmi les Juifs; la parole de Jeſus-Chriſt Dieu & homme aura donné aux Chreſtiens outre les choſes ſpirituelles les choſes conformes à ſa nature, & à celle d'Enfans & d'Amis conformement à ces paroles, *Prenez, mangez*, veu meſme que J. C. a exercé plus de bonté & de familiarité envers les hommes dans la loy de grace, que Dieu n'avoit fait dans la loy de Moyſe envers les Juifs.

La nature de Signe & de Sacrement n'eſt pas jointe avec l'abſence & l'éloignement de la choſe ſignifiée, mais bien plutôt elle eſt jointe avec la preſence & avec la proximité, ſoit dans la Nature ou dans la Religion. Dans la Nature tout ſigne eſt cauſe, ou effet, parole ou action; les cauſes ſont internes ou externes, les internes ſont jointes, ou pour mieux dire une meſme choſe avec l'effet qu'elles compoſent; Les cauſes externes ne ſont pas éloignées de leurs effets à qui elles ſont preſentes, car le Soleil qui produit la lumiere dans toute l'étenduë de l'air eſt preſent à l'air. Mais les parties du rayon qui ſe répendent depuis le Soleil juſques icy ſont cauſes les unes des autres; ſi bien que la cauſe de cette partie de lumiere qui eſt icy bas qui ſemble eſtre la plus éloignée du Soleil eſt jointe, contiguë & continuë à ſa prochaine cauſe; le pere qui eſt éloigné d'une grande diſtance du fils qu'il engendre eſt preſent dans ſon fils, comme ſigne & comme cauſe, parce qu'il l'engendre par la ſubſtance détachée du pere & miſe dans le fils, & qui eſt la cauſe du fils. La fin, la cauſe ideale; par exemple, l'Idée qui eſt la cauſe du Tableau que le Peintre fait eſt preſente, & elle ſe repreſente dans le Tableau, & d'ailleurs elle eſt la meſme que la forme qui fait le Tableau, où le pinceau qui eſt la cauſe inſtrumentale ſert de voye, de communication & de jonction, les effets ont les meſmes rapports aux cauſes que les cauſes ont aux effets. Les paroles ſont les ſignes des penſées à qui elles ſont ou jointes, ou preſentes, ou des émanations & des écoulemens, cóme

nous avons dit de la lumiere. Les paroles ſont bien ſignes des choſes de qui elles peuvent eſtre éloignées. Mais cette ſignification n'eſt pas de la nature, où les Signes & les Sacremens ſont joint aux choſes ſignifiées. Et Dieu s'accommode à la nature. Il en eſt de même des Signes & des Sacremens que de la voix ou de l'ecriture qui renferme la pensée qu'elle porte, afin qu'elle puiſſe arriver à l'eſprit par quelqu'un des ſens. Le Baptême, l'Euchariſtie & autres canaux de la communication de Dieu avec les hommes ſont les Sacremens des faveurs & des biens que Dieu communique. Car il y a deux choſes dans les Sacremens, l'une ſenſible & l'autre inſenſible : Par exemple, dans l'Euchariſtie il y a une choſe qui paroit & une qui ne paroit pas : La choſe qui paroit paſſe & perit ſelon la nature des choſes qui tombent ſous les ſens ; & la choſe qui ne paroit pas dure & ſubſiſte, comme il eſt de la nature de Dieu & de Jeſus-Chriſt, de durer & de ſubſiſter éternellement.

Ceux qui n'entendent pas cette merveille quel beſoin diſent-ils que le Seigneur vienne en nous, & ſoit au milieu de nos entrailes par le Sacrement, ou qu'il cauſe en nous du Ciel Empyrée où il eſt aſſis à la dexte de Dieu ſon Pere la grace & la ſanctification? Mais la neceſſité de ce Sacrement ſe peut expliquer par les marques que le Sauveur laiſſe en nous de ſa preſence. Comme la parole prononcée ou écrite porte la pensée à la parole intellectuelle qui eſt une emanation de l'eſprit dans les oreilles ; auſſi la choſe qui paroit dans l'Euchariſtie accompagne la chair du Seigneur dans la bouche des Fideles, & comme la voix qui porte la parole dans les oreilles s'évanoüit preſque en meſme temps, que par la voye de l'oüye la voix a fait arriver la penſée & la parole à l'eſprit; De meſme le Sacrement, c'eſt à dire la blancheur, & la rondeur qui porte la chair glorieuſe du Sauveur dans la bouche s'évanoüit, preſqu'au meſme temps que par le moyen de la bouche ce Sacrement a fait arriver à l'eſprit & au cœur du Fidelle la parole increée, & la chair glorifiée de l'Homme Dieu. De maniere qu'encore que la preſence des eſpeces du pain & du vin ceſſe par l'action de la chaleur naturelle aprés qu'ils ont paſſé ; la preſence du Seigneur icy mis en eſtat de mort demeure en noſtre eſprit, ſi noſtre eſprit a des diſpoſitions requiſes pour le recevoir dignement : De meſme que la parole & l'intelligence de la parole eſt receuë & demeure dans l'eſprit ſelon la diſpoſition qu'a l'eſprit à recevoir la parole, s'il l'aime, s'il l'eſtime, & s'il veut ſe conformer à elle.

Comme

Comme donc la parole prononcée n'eſt preſente de la preſence originele, que lors qu'elle eſt actuellement dans le ſon qui porte ce qui demeure d'elle dans l'eſprit qui la reçoit n'étant que le veſtige & l'impreſſion de ſon paſſage ; comme l'empreinte n'eſt pas le cachet, mais le veſtige du paſſage du cachet, l'impreſſion & l'image du cachet ; de meſme le Sauveur n'eſt point preſent de ſa preſence originele en nous, qu'alors qu'il eſt actuellement ſous les eſpeces Sacramentelles qui le portent en nous. Toutefois ce qui demeure de luy dans noſtre corps, & dans noſtre eſprit qui l'a receu, eſt quelque choſe de grand, de rare, & de divin. C'eſt le caractere, le veſtige, & l'impreſſion du paſſage du Sauveur, c'eſt l'impreſſion que ſa demeure y a laiſsée, c'eſt le Crucifix même qui demeure gravé & empreint en nous. Car bien que l'empreinte du cachet ne ſoit pas le cachet, & que l'un ſe ſepare de l'autre, le cachet s'établit & ſe crée ſi bien, par exemple dans la cire & dans la matiere diſpoſée que c'eſt comme luy meſme, & ce qu'on appelle proprement le cachet demeure là dedans, & quoy que le cachet ſe tire, l'idée, la forme, le caractere du cachet & ce qui fait le cachet demeure : Ainſi le Sacrement du Crucifix, plante en nous le Crucifix, s'il trouve en nous des diſpoſitions, il germe le Crucifix, il produit les branches, les fleurs & les fruits du Crucifix. Il fait qu'on ſe dépoüille de l'amour des choſes de la Terre, qu'on ne ſoit point ſenſible aux plaiſirs & aux honneurs ; qu'aprés cette impreſſion on agiſſe non pas en homme vivant au peché, mais en crucifié. Et cette empreinte & cette image eſt une grace rare & extraordinaire au deſſus de toute autre grace, par la vertu de laquelle le Sauveur continuë d'accomplir luy meſme en nous & par nous les choſes de Dieu, que luy meſme a accomplies en ſon humanité & par ſon humanité, qui conſiſtent dans l'averſion de tous les biens qui nous peuvent éloigner de Dieu ; dans le mépris des biens du corps & des ſens, dans l'amour de la pauvreté, des ſouffrances, & des humiliations : dans un amour qui n'aime purement que Dieu, ſoit qu'il aime Dieu en luy meſme ou dans ſes creatures. Et c'eſt cet amour, cette faim, & cette ſoif des ſatisfactions deuës à la Juſtice de Dieu, & à l'honneur de Dieu, en un mot l'amour du ſacrifice de la Croix, qui eſt la diſpoſition à la reception du Sauveur, & encore l'effet de la preſence réelle, ſi utile, ſi avantageuſe & ſi divine.

CHAPITRE XI.

Raiſons touchant la verité de l'Euchariſtie, tirées de la nature de Sacrifice.

LE ſacrifice de la Croix eſt le ſacrifice originel dont les autres ſacrifices ſont des copies; C'eſt le ſacrifice ſource, dont les autres ſacrifices ſont les écoulemens; auſſi tous les autres ſacrifices tant de l'ancien que du nouveau Teſtament ſe rapportent au ſacrifice de la Croix, comme les ruiſſeaux à leur fontaine, les effets à leur cauſe, & les concluſions à leur principes. Dans l'ancienne Loy il y avoit pluſieurs ſacrifices qui ſe reduiſoient à trois ſortes; à l'holocauſte pour reconnoiſtre la ſouveraineté & l'unité de Dieu, aux pacifiques pour luy rendre graces de ſes aſſiſtances & de ſes dons, & pour en obtenir des nouveaux, & à la propitiation afin d'obtenir le pardon des offences. Il y a trois parties, l'offrande, l'immolation & la participation. D'aucuns y mettent la ſanctification de l'Hoſtie. La ſanctification eſtoit faite par l'impoſition des mains du Preſtre ſur la victime, comme pour la conſacrer à Dieu pour en prendre poſſeſſion de la part de Dieu par les mains de ſon Miniſtre. Et de là elle eſtoit reſervée & deſtinée pour eſtre offerte,& pour eſtre immolée à Dieu;Car ſaint & ſacré veut dire deſtiné aux uſages divins cõme lors qu'on dit des Temples ſacrez, des vaſes ſacrez. L'immolation ou la mactation ſe faiſoit lors qu'on mettoit le couteau à la gorge de la victime & qu'on la tuoit. On faiſoit l'oblation lors que le Preſtre prenant le ſang de la victime immolée dans un baſſin, il l'élevoit & le preſentoit à Dieu, afin d'obtenir en veuë & en conſideration de cette victime innocente, la remiſſion des pechez & autres faveurs. La participation eſtoit la communion, la diſtribution, & la conſommation de la chair de l'Hoſtie. Dans le ſacrifice appellé holocauſte, il n'y avoit que Dieu qui eut part à la victime; auſſi eſtoit-elle entierement conſommée par le feu, & comme convertie en Dieu par le feu, qui repreſentoit & faiſoit l'office viſible de Dieu, qui a voulu ſe ſervir de cet Element pour parler à Moyſe dans un Buiſſon ardent, & conduire par une colomne de feu ſon Peuple au deſert,& ſelon S.Paul noſtre Dieu eſt un feu dévorant.Dans le

ſacrifice de propitiation qui eſtoit offert pour les pechez, une partie de la victime eſtoit conſommée par le feu,& l'autre eſtoit donnée au Preſtre : Dans le ſacrifice de loüanges ou d'action de graces, une partie qui eſtoit la portion de Dieu eſtoit conſommée par le feu, l'autre partie eſtoit mangée par le Preſtre qui en vivoit, & l'autre partie eſtoit delivrée à ceux qui avoient offert la victime ſacrifiée.

Pour accomplir toutes ces figures en leur verité, le Fils de Dieu eſtoit Preſtre ſelon l'ordre d'Aaron & ſelon l'ordre de Melchiſedech; il a fait toutes ces fonctions differentes de Preſtriſe, il a eſté ſanctifié par ſon Incarnation, & il diſoit allant à la Croix qu'il ſe ſanctifioit ſoy-meſme. Il a fait entrant dans le monde à ſon Pere l'offrande de ſoy-meſme, comme Hoſtie ſelon ſaint Paul : *Seigneur, vous n'avez pas voulu des holocauſtes, ni des oblations, mais vous m'avez donné un corps, me voicy pour faire vôtre volonté*, & enfin toute ſa vie qui n'eſtoit qu'une continuelle ſouffrance a eu ſon accompliſſement lors qu'il a versé ſon Sang, ainſi que les Hoſties de l'ancienne loy, & comme l'Agneau ſans tâche à la Croix où il eſtoit ſacrificateur & victime ſelon S. Paul, Sacrificateur par ſon Eſprit & victime par ſa Chair. Il reſtoit la participation de l'Hoſtie par la manducation pour la conſommation du ſacrifice du Fils de Dieu,figurée par la manducation de l'Agneau Paſcal,des pacifiques,& de la propitiation ſelon l'ordre d'Aaron, & encore de celuy de Melchiſedech , & cette participation n'a pas eſté faite en la Croix : Car, alors le Fils de Dieu s'offrant ſoy-même aucun de ceux pour qui ce ſacrifice fut offert ne participa point à la Chair & au Sang de cette Hoſtie par la manducation. Cette participation à la Chair & au Sang du Fils de Dieu auroit fait horreur, & n'auroit pas eſté faite qu'en ce jour là, & encore par peu de perſonnes : & meſme eſtant morte elle n'auroit point donné la vie. Mais la ſageſſe de Jeſus Chriſt y voulut pourvoir, en faiſant par une avance le meſme ſacrifice de ſon Corps & de ſon Sang ſacramentellement ſelon l'ordre de Melchiſedech qui eſtoit ſon autre Preſtriſe, lors qu'ayant pris du pain & l'ayant fait ſon Corps par la vertu de ſa parole, & en la meſme maniere ayant changé le vin en ſon Sang : Il les donna en ſacrifice à ſon Pere, & en prit luy-meſme la participation comme offrant, & auſſi il le donna à ſes Apoſtres pour faire la conſommation de ſon ſacrifice, & leur ordonna de faire le méme ſacrifice à l'avenir, afin que dans

la ſuite des temps les Fidelles y puſſent participer.

Ainſi la verité de l'immolation des ſacrifices de l'Agneau Paſcal & d'Aaron fut faite au ſacrifice de la Croix par l'effuſion du ſang du Fils de Dieu en ſa mort ; & la verité de la participation pour la conſommation des uns & des autres en celuy de l'Euchariſtie, ſelon l'ordre de Melchiſedech. Ce qui unit les deux ſacrifices de la Croix & de l'Euchariſtie & montre qu'ils n'en ſont qu'un & le meſme, puis qu'en l'un a eſté l'immolation, & en l'autre la participation. Celuy-là, ſelon Aaron eſt comme l'agneau Paſcal, en la Croix ſouffrant & meritant ; & celuy de l'Euchariſtie non ſouffrant, non meritant, mais appliquant le merite infini de l'autre. Que ſi le Fils de Dieu n'eut point fait au Myſtere de l'Euchariſtie le meſme ſacrifice de ſon Corps qu'il devoit faire le lendemain en la Croix, ce dernier ſeroit demeuré imparfait faute de participation, les figures de cette participation par la manducation des ſacrifices de Melchiſedech, de l'Agneau Paſcal & d'Aaron ſeroit ſans accompliſſement. Le Fils de Dieu n'auroit point fait fonction de la ſouveraine & éternelle Preſtriſe ſelon l'ordre de Melchiſedech ; & il n'auroit pû dire à ſon Pere comme il fit immediatement aprés avoir communié ſes Apoſtres, qu'il avoit achevé l'œuvre qu'il luy avoit donnée à faire, & que tout eſtoit accompli. Si l'Euchariſtie fut un ſacrifice, il avoit une victime preſente, preſentée & offerte à Dieu en ſacrifice, car jamais il n'y eut de ſacrifice ſans victime ; & la victime de la nouvelle alliance ne peut eſtre à cauſe de la perfection de la Loy nouvelle pardeſſus l'ancienne ; autre que J. C. qui proteſta en ſon entrée dans le monde à Dieu ſon Pere, qu'il venoit avec le corps qu'il luy avoit donné pour eſtre immolé en la place des holocauſtes & autres ſacrifices de la Loy ancienne : Et il eſtoit neceſſaire de participer à la victime. Car quand bien la participation n'eût pas eſté neceſſaire à l'holocauſte elle l'eſtoit au ſacrifice de propitiation tel qu'eſt le ſacrifice de la Croix, au ſacrifice de l'Agneau Paſcal que S. Jean *chap.* 15. refere au ſacrifice de la Croix, diſant que les os du Fils de Dieu ne furent point briſez, ainſi qu'il avoit eſté predit en ſa figure. La neceſſité de la participation au Corps du Fils de Dieu qui eſt une des parties eſſentielles, eſt avoüée par les Calviniſtes, en ce qu'ils diſent, *qu'il ne ſuffit pas que Jeſus-Chriſt ſoit mort pour les hommes ; mais qu'il faut qu'ils le reçoivent pour ſentir le fruit de ſa mort.* En leur Catechiſme, Dimanche 51.

De dire que le Sacrifice de la Croix estoit un remede suffisant pour toutes les maladies de l'ame, pour tous les pechez qui se pourroient commettre dans le monde & dans cent mille mondes s'il y en avoit autant de créez, ou de possibles. Cela ne fait rien contre la verité & contre la necessité de l'Eucharistie, parce que le sacrifice estant la baze & le fondement de l'alliance nouvelle d'où S. Paul infere contre les Juifs, que le Fils de Dieu ayant changé de sacrifice il y a eu de necessité changement de loy; il faloit que ce sacrifice fut continué dans le Christianisme, où l'alliance est continuée & se renouvelle tous les jours dans les nouveaux Chrestiens qui naissent & sont faits Chrestiens chaque jours & à toutes heures. Le sacrifice de la Croix fut fait seulement pour la redemption du genre-humain, & ne fut pas offert par nous, mais par Jesus-Christ seul pour nous; d'où il estoit necessaire qu'outre cette particuliere & divine oblation de Croix il y eut dans l'Eglise un sacrifice journalier offert par les Chrestens pour protester exterieurement la soumission & dependance de la souveraine majesté de Dieu, & pour un manifeste témoignage de reconnoissance envers luy. Si les Juifs quoy qu'ils eussent en vûë le sacrifice de la Croix, de qui tous les sacrifices prennent leur vertu ne laissoient pas d'avoir d'autres sacrifices; les Chrestiens doivent reiterer celuy-cy, car ce n'est pas assez de l'offrir comme déja fait, comme ce n'estoit pas assez aux Juifs qu'ils l'offrissent comme estant à venir. La Religion Chrestienne qui est la plus parfaite demeureroit-elle durant tant de siecles sans exercer & faire quelque sacrifice qui est le plus excellent acte de la Religion, & qui est l'essentielle & principale partie du service exterieur qu'on doit à Dieu, & qui est un honneur particulier dû à Dieu seul. Les autres sortes d'honneurs comme les Prieres & les loüanges sont commune aux creatures, il faloit que ceux qui jusqu'à la fin du monde auroient le bon-heur d'entrer dans cette alliance y fussent mis par la participation journaliere du mesme sacrifice, parce que la participation au sacrifice est la formation de cette alliance entre Dieu & eux. En toutes les alliances Dieu a toûjours voulu qu'un sacrifice ait precedé, afin que sa grandeur & sa souveraineté fut mieux reconnuë par les hommes, & que les hommes fussent purifiez de tous pechez, la pureté de Dieu ne pouvant souffrir d'union avec les soüillez de crimes. Les exemples d'Abraham, de Melchisedech nous l'enseignent, & Moyse ayant ordre de Dieu

de faire alliance, il fit le ſacrifice pour l'expiation des pechez des enfans d'Iſraël, en mettant une partie du ſang dans les baſſins & avec un aſperſoir en arroſant le livre de la Loy, qui repreſentoit Dieu en ſes paroles, & aprés il en arroſa le peuple. Jeſus-Chriſt à fait la reparation des hommes comme chef, & pour toute la multitude des hommes. C'eſt pourquoy auſſi comme tous les hommes avoient peché J. C. a ſouffert en toutes les parties de ſon Corps; mais avec tout cela il faloit que tout le Corps myſtique de J. C. fut crucifié, que tous les Chreſtiens ſouffriſſens diverſes peines, & enfin la mort, qu'ils doivent ſouffrir dans l'eſprit que J. C. l'a ſoufferte, que toute la vie & toute la penitence des Chreſtieus ſoit une emanation & une imitation de la penitence du Sauveur; qu'ils ſouffrent par l'eſprit qu'il a ſouffert, où plutôt que J. C. ſouffre en eux & avec eux; que J. C. qui a fait le ſacrifice de ſon Corps naturel, ſoit encore ſacrifié en ſon Corps myſtique, qui eſt un veritable Corps, mais on l'appelle Myſtique, parce qu'il ſe fait par l'eſprit qui eſt une choſe cachée. C'eſt en ce ſens que l'Apôtre prie, que voſtre mort agiſſe, & ſoit repreſentée en nous par nos ſouffrances, mais que voſtre vie ſoit auſſi repreſentée en nous par les graces que vous nous donnerez. Jeſus-Chriſt a ſouffert comme Chef, & pour influer les graces en tous les membres, & il ſouffre encore comme Corps en l'Egliſe qui eſt ſon Corps. Comme dans tous les temps il y a des malades qui ont beſoin de remedes, auſſi pour tous les temps le remede a eſté établi, afin que dans les beſoins on ſoit ſecouru: Qu'ainſi il faloit que les remedes fuſſent donnez dans ces maladies, & que tous les ſecours fuſſent apportez dans ces neceſſitez par la reiteration & continuation du meſme ſacrifice: Que comme ces beſoins & ces pechez continuent il faloit continuer les remedes neceſſaires à guerir ceux qui viendront dans la poſterité; Que comme tous les jours nous commettons de nouveaux pechez nous ayons auſſi tous les jours un ſacrifice; Que comme nous avons ſans ceſſe mille occaſions de pecher, nous puiſſions auſſi toûjours nous ſervir du ſouverain moyen d'eſtre aſſiſtez; & comme nous ne pouvons rien que par J. C. il faut qu'à chaque moment J. C. nous offre, qu'il ſouffre avec nous, qu'il ſouffre en ſes membres; autrement toutes nos peines ſont imparfaites & inutiles, ſi elles ne ſont jointes à celles de J. C. ſi nous ne ſommes offerts & ſacrifiez avec J. C. & ſi nous ne ſacrifions & n'ofrons J. C. qu'ainſi comme en tout ſa-

crifice il y a Prestre, Victime, & Autel qu'au sacrifice de la Croix, le S. Esprit estoit le Prestre, l'humanité du Sauveur estoit la victime, & la Croix estoit l'Autel sur qui la victime estoit immolée & offerte à Dieu, aussi le S. Esprit agissant à l'Autel comme au sacrifice de la Croix qui est l'original, il fait l'office de Prestre en nostre ame & en nostre corps, lors qu'agissant par le sacrifice de l'Eucharistie sur le corps mystique de J. C. sur toute l'Eglise en nous rendant morts,aneantis au monde, à la chair & au Demon,& ajoûtant à ces graces la misericorde de joindre & d'unir les hommes qui sont victimes imparfaites, défectueuses, & victimes indignes, au Sauveur qui est victime parfaite sans tâche,seine, pure, victime digne, & il fait cette jonction de nous à J. C. lors que de J. C. & de nous il fait à Dieu une oblation de la personne de J. C. & de la personne de chacun à l'Autel dans l'Eucharistie par le ministere des hommes, comme par le ministere des hommes il fit l'oblation de la mesme victime au Calvaire, & le mesme sacrifice.

Toutes ces actions qui se reduisent à la participation que tous les Chrestiens doivent avoir au sacrifice de la nouvelle alliance, à la reparation qui doit estre faite en chaque partie du corps Mystique de J. C. à l'immolation que chaque Chrestien doit faire, & au changement qui doit estre fait en nous par le sacrifice de J. C. & enfin à l'union qui doit estre des souffrances & des actions de chaque Chrestien aux souffrances & aux actions de J. C. preuvent la necessité qu'il y a de reiterer le sacrifice de la Croix dans l'Eglise, & par consequent elles montrent la presence veritable de la mesme victime. Car ni l'alliance qui se fait tous les jours des Chrestiens qui naissent ne se contracte que par un sacrifice, ni un sacrifice ne peut estre fait si la victime n'est presente, ni l'immolation du Chrestien avec celle de J. C. sans la reiteration du sacrifice de J. C. ni le changement si la cause qui le fait qui est icy le sacrifice de J. C. n'est presente, ni l'union, si les parties unies ne sont presentes & proches pour estre continuées & unies ; & comme ces propositions sont manifestes & averées, elles preuvent incontestablement la verité de l'Eucharistie.

CHAPITRE XII.

Eſtabliſſement de la preſence réelle de JESUS-CHRIST *dans l'Euchariſtie par les Effets.*

LA multitude des preuves touchant la preſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie eſt ſi grande qu'il n'y a point dans l'organe d'Ariſtote de lieu ni de maniere d'établir les veritez qui ne puiſſe eſtre icy employées, & qui ne l'ait eſté en qualité de cauſes ou de proprietez, d'antecedens ou de conſequence, ou autres, pour argument de cette verité, & il ſemble qu'à ſon égard toute la Religion Chreſtienne ſoit une forrereſſe bien munie & bien flanquée pour ſa defenſe. De deux demonſtrations, celle qui ſe donne par les cauſes appellées *à priori*, qui eſt la plus excellente nous a fourni des preuves par la cauſe formelle, par la finale, & par l'exemplaire ou ideale, & meſme en quelque façon par la materielle avec tant de perfections, & d'abondance qu'un meſme principe du Chriſtianiſme, par exemple, l'Incarnation, la Paſſion, la Creation & autres, tient lieu de divers genres de cauſes au regard de cette verité. Il reſte la preuve qui ſe donne par les effets, appellée *à poſteriori*, & qui ſelon les ſentimens de la Philoſophie, & ſelon les maximes de la Religion fait une preuve infaillible, ſoit que Dieu opere ces effets qui ſurpaſſent les forces des agens naturels par ſa toute puiſſance en preſence de l'Euchariſtie, ou que J. C. les opere par ſa preſence réelle, d'autant que la ſageſſe & la ſainteté de Dieu ne peuvent auctoriſer que la verité.

Dans la verité de l'Euchariſtie on peut diſtinguer trois ſortes d'effets ſurprenans & miraculeux : Car, comme dans l'Euchariſtie il y a trois genres ou differences de choſes, à ſçavoir les eſpeces ou les accidens qui ſont purement corporels ; la Divinité & l'ame de J. C. qui bien qu'une choſe corporelle quant à ſa ſubſtance, participe neantmoins dans l'Euchariſtie quelque choſe de l'eſprit en ſa maniere d'eſtre, & encore par ſon union à la Divinité à chacune de ces choſes il répond une ſorte d'effets miraculeux. Les uns ſont purement interieurs & ſpirituels, comme ſont les graces que Dieu répand dans l'ame de ceux qui reçoivent l'Euchariſtie, les autres s'exercent ſur la ſubſtance du pain & du vin, & ſur les

accidens

accidens, & les autres enfin ſont les apparitions eſtonnantes qui ſe font en toutes les parties du Monde, en Grece,en Aſie, en Affrique, en Europes, rapportées par S. Cyprien, par S. Baſile, par Gregoire de Nazianze, par S. Ambroiſe, par S. Auguſtin, par les Hiſtoires de France, d'Eſpagne, & de Pologne, qui en conſervent les monumens, & que l'experience a fait voir en nos jours corrompus comme à Paris en la Parroiſſe S. Severin l'an 1641. où un jeune-homme dans une extréme maladie abandonné des Medecins depuis trois jours fut gueri ſur le champs par une communion. En l'apparition arrivée en la Parroiſſe S. Florens prés Saumeur qui eſt comme le fort de l'hereſie dans le Royaume l'an 1668. où lors que le Curé chantoit aux Veſpres de la Feſte Dieu, *Verbum caro panem verum, &c.* il parut ſur l'Autel au lieu de l'Hoſtie qui eſtoit ce jour-là exposée ſelon la coûtume de l'Egliſe, la forme d'un homme qui avoit les cheveux blancs tombant ſur les épaules, le viſage éclatant; les mains croisées, le corps revétu d'une robe blanche, & autres.

Ces effets merveilleux qui ſe font en tant d'endroits de la terre, en tous les temps & en tant de differentes manieres ſont des preuves de la P. R. de Jeſus-Chriſt dans ce Myſtere, de meſme que les rayons du Soleil ſont les marques de la preſence du Soleil ſur l'horizon; car ſi le Soleil n'eſt point ſans les rayons, ni le feu ſans la chaleur J. C. auſſi à cauſe de ſa toute-puiſſance eſt accompagné d'éfets miraculeux, ainſi qu'il ſe voit dans tout le cours de ſa vie. Et comme à travers l'humanité ſacrée de J. C. il ſortoit des effets merveilleux qui découvroient la Divinité cachée, auſſi à travers les voiles qui dérobent à la veuë J. C. dans l'Euchariſtie, il éclate des miracles qui manifeſtent ſa preſence, de meſme que les nuées les plus épaiſſes ne peuvent pas tellement obſcurcir le Soleil qu'il ne jette des rayons qui le font connoiſtre. Que ſi les miracles que J. C. faiſoit pendant ſa vie mortelle confirmoient les veritez qu'il l'enſeignoit, comme ſa Divinité, ſa Miſſion, & autres, parce qu'il les faiſoit à cette fin, & pour cette preuve, on doit auſſi confeſſer la P. R. de J. C. dans l'Euchariſtie à cauſe des miracles qu'il y fait. Les Saints ont fait des miracles, & c'eſt plutôt Dieu qui les a faits par leurs mains & par leurs bouches, mais icy il n'y avoit ſouvent que la ſeule Euchariſtie qui eſt le Saint des Saints qui opere ces miracles confirmatif de la creance de cette verité d'une maniere excellente, car la ſainte Euchariſtie les fait en tous

temps & en tous lieux, & cette étenduë de temps & des lieux, où ces merveilles ſont faites, c'eſt une preuve de l'eternité & de l'immenſité qui ne conviennent qu'à Dieu & à J. C. comme Dieu.

Il y a bien plus, c'eſt qu'encore que les miracles que J. C. faiſoit pendant qu'il vivoit ſur la terre fuſſent faits en confirmation des veritez qu'il enſeignoit, par la meſme raiſon ces miracles eſtoient auſſi des preuves & des confirmations de l'Euchariſtie. Car premierement tous ces miracles au moins les plus ſignalez avoient du rapport avec la verité de l'Euchariſtie, ainſi le premier miracle de J. C. qui fut la converſion de l'eau en vin a un ſenſible rapport avec la converſion qui ſe fait du vin au ſang de J. C. & du pain en ſon Corps. Le miracle de la multiplication des pains dont il répût les peuples dans le deſert meſmes à diverſes fois, confirmoit ſenſiblement la diverſe poſition du Corps de J. C. en pluſieurs lieux. Les autres merveilles comme la reſurrection des Morts, la gueriſon de la ſurdité de l'aveuglement & autres maladies & infirmitez ont de la reſſemblance avec les effets interieurs que J. C. opere dans les ames par ce Sacrement. D'où l'on peut dire que la verité de l'Euchariſtie eſt principalement confirmée par deſſus les autres veritez, & que ſi J. C. pouvoit meriter plus de creance dans l'eſprit des hommes pour quelques veritez ce ſeroit au regard de l'Euchariſtie, parce que les miracles regardoient ou par leur reſſemblance, ou pour leur but principal l'Euchariſtie, auſſi n'eſt il pas beſoin aux Fideles d'autre miracles pour la creance de cette verité. Mais parce que toutes les autres actions de J. C. ſur la terre, l'Incarnation, la Transfiguration, la Paſſion, la Reſurrection, l'Aſcention, la Miſſion, ou deſcente viſible du S. Eſprit ne s'exercent plus, & que l'Euchariſtie, la Conſecration du corps & du ſang de J.C. la Converſion & la Tranſubſtantiation Euchariſtique ſe fait tous les jours ſelon qu'il l'a commandé, les miracles ſont continuels au regard de ce Sacrement : Et d'autre part l'Euchariſtie eſtant une continuation, & un renouvellemẽt de tous les autres Myſteres comme elle en eſt l'abbregé, & que c'eſt un renouvellement de l'Incarnation, parce que J. C. prend de nouveau un corps ſacramentel, il s'unit, il s'incarne, pour ainſi dire, par l'Euchariſtie dans les Chreſtiens, il renouvelle ſa Paſſion en s'offrant tous les jours à Dieu pour l'Egliſe ſur les Autels, il fait la reſurrection par le droit, par les gages & par les aſſurances que les Chrêtiens acquierent dans ce Myſtere pour l'immortalité glorieu-

ſe; & pour cela ce Myſtere doit eſtre accompagné de miracles comme tous les autres l'ont eſté, & il ſera vray de dire, que tous les autres Myſteres de la Vie de N. Seigneur ſont confirmez par les miracles qui accompagnent l'Euchariſtie. D'ailleurs, lors que Jeſus-Chriſt s'eſt le plus humilié ſa gloire doit eſtre relevée par des Miracles plus éclatans, ainſi quand il nâquit ſur la paille entre deux animaux il fut adoré par les Anges & par les hommes, par les Paſteurs & par les Roys: Lors qu'il prit dans le Baptéme l'apparence de Pecheur il eſt declaré Fils de Dieu par une voix du Ciel: Lors qu'il meurt ſur la Croix comme un miſerable, le Ciel s'obſcurcit, la Terre tremble: L'humiliation de J. C. dans l'Euchariſtie par la qualité qu'il prend de viande eſt extréme, car il deſcend juſques au dernier degré de la vie animale, comme s'il eſtoit ſujet à la corruption & à la pourriture; il doit donc avoir alors de plus grandes marques de puiſſances. Quelques miracles de l'Euchariſtie ne ſont pas viſibles, parce que J. C. n'eſt pas viſible dans ce Myſtere, où J. C. eſtant caché, les Miracles doivent eſtre cachez; & ces Miracles inviſibles ſe font continuellement & inſeparablement avec J. C. Et il y a auſſi quelquefois des Miracles viſibles pour établir ſenſiblement une verité inviſible.

Puiſque les cauſes de la nature & les circonſtances des Miracles qui ſe font en preſence de l'Euchariſtie preuvent la verité de l'Euchariſtie, il y auroit dequoy s'étonner que la veuë de tant de Miracles ſi frequens & ſi divins ne puiſſent diſſiper l'infidelité; ſi tant de merveilles que J. C. a operées pendant ſa vie mortelle euſſent pû convaincre & convertir les Scribes, les Phariſiens, & tous les Juifs. Qui ne ſçait la force de l'orgueil & de l'intereſt, de l'ambition, de l'envie, & de tant d'autres violentes paſſions qui empeſchent ſouvent que l'eſprit des hommes ne connoiſſe ou ne confeſſe pas la verité; qui ne ſçait que la vanité & l'avarice peuvent & emportent la volonté malgré la juſtice & le devoir, & ſe couvrent même de quelques apparences de raiſon. Celles dont les Religionnaires rejettent cette ſorte de preuve ſe reduiſent à quelqu'une de celle-cy, qui furent apportées le matin du Dimanche 15. Juillet de la meſme année contre le dernier Miracle, par M. Morus l'un des plus fameux Miniſtres de Charanton, à ſçavoir: *Que cette apparition eſtoit plutôt contre l'Egliſe Romaine qui tient que Jeſus-Chriſt eſt en mille endroits de l'Hoſtie ſans extenſion, & en la forme des Eſprits, & nôtre Seigneur apparut en forme viſible, ayant*

les parties les unes hors des autres , comme s'il eut dit , Regardez & conſiderez moy , comme je ſuis & comme je puis eſtre , non pas d'une maniere ſpirituelle en mille endroits de l'Hoſtie , mais d'une maniere corporelle & viſible. Qu'enfin on n'a pas beſoin de Miracles pour croire , & là l'éloquence du Miniſtre s'étendit ſur les Miracles qui luy ſervirent de lieu commun.

Ces preuves ſenſibles ne peuvent pas neantmoins eſtre détournées au ſens des Miniſtres , parce que les Catholiques n'ont jamais ôté l'ordre naturel & eſſentiel aux parties du Corps de J. C. Il eſt dans l'Euchariſtie en la maniere des eſprits d'une façon inviſible , parce que n'ayant point d'extention au regard du lieu,les eſpeces eſtant divisées , il demeure entier ſous chaque partie des eſpeces : il eſt impaſſible & parconſequant indiviſible, & ſans diſſolution du continu , dans les parties , d'où s'enſuivroit la mort. Mais cette indiviſibilité eſt ſans confuſion, & l'une des partie eſt miſe ſelon la nature de la quantité devant ou aprés les autres parties , ſoit en toute l'Hoſtie ou en châque partie. Toute l'Hoſtie demeurant continuë , elle contient une fois le Corps entier de J. C. aprés la diviſion de l'Hoſtie châque partie pour petite qu'elle ſoit contient le meſme J. C. parce qu'elle ne peut avoir une partie du Corps de J. C. ſeparée des autres parties , elle n'en peut pas auſſi eſtre entierement exempte , puis qu'elle eſtoit une partie des eſpeces qui contiennent J. C. Ce ſeroit une choſe redicule & qui ſe contrediroit elle meſme , ſi pour ſignifier qu'on n'eſt pas en quelque lieu on paroiſſoit en ce lieu ; Car ce ſeroit comme ſi quelqu'un paroiſſoit chaud au ſentiment du toucher pour faire croire qu'il eſtoit froid,ce qui eſt chaud ne fait pas croire qu'il eſt froid, ni ce qui eſt preſent en un lieu ne fait pas croire qu'il eſt abſent de ce lieu. La preſence n'eſt pas un argument de l'abſence , mais bien plûtot la preſence viſible pût perſuader, pût ſignifier & preuver la preſence inviſible. Pour paroitre en un lieu il faut premierement y eſtre , & l'apparition en un lieu ſuppoſe la preſence de la perſonne en ce lieu là, bien que la preſence puiſſe eſtre ſans l'apparition , parce qu'on y peut eſtre caché : La preſence viſible & la preſence inviſible ne ſont differente que quant à la maniere, mais l'une confirme l'autre, & celle-là eſt un témoignage ſenſible de celle-cy. Enfin la derniere partie de la réponſe du Miniſtre eſt pleine d'équivoques ; car il eſt veritable que pour eſtre Chreſtien nous n'avons pas beſoin de nouveaux miracles, parce que nous de-

vons croire à la parole de J. C. que l'Eglise nous expose, & sur ce solide fondement d'une creance infaillible, nous sommes fermes & inébranlables. Mais lors que la veritable creance qui est en contestation est authorisée par quelque faveur du Ciel avec des miracles éclatans ; c'est un aveuglement volontaire de démeurer obstiné dans l'opinion opposée ; autrement la resistance des Juifs qui estoient dans la Religion de Moyse, establie & authorisée par tant de merveilles à la Doctrine de J. C. auroit esté raisonnable. Il ne faut point demiracle pour croire les choses revelées & establies par l'authorité Divine, mais lors qu'il est question du sens; De cette authorité & des erreurs arrivées dans la creance, dans l'explication, dans l'intelligence des choses revelées nous devons corriger les erreurs, conformement aux miracles qui en ce cas là ne sont pas la cause de la creance des Fideles, mais le motif de la conversion des Infideles, & une preuve sensible de la verité.

CHAPITRE XIII.

Où la possibilité de la Presence Réelle de JESUS-CHRIST *dans l'Eucharistie est establie, & où les raisons generales des Religionnaires contre cette possibilité sont rejetées.*

PAr la reflexion qui a fini le Chapitre precedent sur quelques propositions mises en avant par un Ministre Religionnaire, touchant les effets de l'Eucharistie, nous avons un engagement dans la refutation que nous avons dessein de faire des preuves que les Ministres tirent de la raison naturelle contre cette verité. Et déja des mysteres & des maximes de la Religion Chrestienne, des causes & des effets de l'Eucharistie que nous avons considerez. Les deux plus grands empéchemens, à sçavoir l'Impossibilité & l'Indecence que les Religionnaires opposent avec plus d'opiniatreté à la croyance de ce mystere ont esté ostez par les particularitez & circonstances qui se remarquent dans l'Incarnation, dans la Passion & autres mysteres & actions de N. S. J. C. pendant sa vie mortelle, par la conformité, l'Analogie, & la liaison de cette verité avec les autres, que par l'existence de la mesme verité, dont l'établissement estant fait peut servir d'argument & de fonde-

ment ſolide pour y appuyer la poſſibilité : Car, ce qui eſt actuellement eſt poſſible, de l'acte on peut inferer la puiſſance, & non pas reciproquement. Mais d'autant que les raiſons tirées de la nature dont les Religionnaires combatent cette verité, regardent principalement la poſſibilité du Myſtere, nous allons faire voir cette poſſibilité par une preuve convainquante & demonſtrative, & paſſer de là aux réponſes que nous ferons au reſte des raiſons qu'ils tirent de la raiſon naturelle contre la meſme verité. Il n'eſt rien de poſſible qui ſoit impoſſible à Dieu, parce que la puiſſance & toutes les perfections Divines ſont infinies ; & parce que les choſes de quelque nature & maniere qu'elles puiſſent eſtre poſſibles, elles ne le ſont que par la puiſſance que leurs cauſes ont de les produire, & ces cauſes ſi elles ſont autres que Dieu, elles ne peuvẽt avoir de puiſſance qu'elles ne l'ayent tirée du premier principe de qui tout dépend & dérive. Cet Eſtre ſouverain & ſimple peut tout ce qu'il connoit & tout ce qu'il veut. Or tout ce qui eſt poſſible eſt par luy connu, & s'il eſt poſſible d'eſtre, le premier Eſtre veut qu'il ſoit poſſible par la puiſſance qu'il a en luy meſme de le faire, & quelquefois encore par la puiſſance qu'il met en certaines cauſes pour le produire. Et quoy que certaines choſes ne ſoient pas poſſibles dans le cours de la Nature, ce ſeroit une impieté de nier à Dieu le pouvoir de les faire ; parce que Dieu peut plus que la Nature, & qu'il s'eſt reſervé quelque pouvoir particulier, puiſqu'il a fait la Nature, & qu'il ne luy a pas donné le pouvoir de faire une autre Nature. Tout eſt donc poſſible à Dieu, & il n'y a qu'une choſe qui luy eſt impoſſible, c'eſt de faire qu'il ne ſoit point, parce qu'il eſt ſeul l'Eſtre neceſſaire, & toutes les autres choſes ſont contingentes & incertaines, parce qu'elles dépendent de la volonté & de la puiſſance du premier Eſtre.

De la neceſſité du premier Eſtre, il ſe répand quelquefois des rayons & des émanations dans les Eſtres créez : Car poſé que ces Eſtres ſoient créez, qu'ils ſoient en effet, qu'ils ſoient tels & de cette Nature, il eſt impoſſible qu'ils ne ſoient point, & qu'ils ne ſoient point de cette nature & de cette maniere. La raiſon eſt, parce qu'ils participent en cela de Dieu qui eſt une eſtre neceſſaire, & que ces Eſtres ſont une participation de l'exiſtence Divine pour le temps qu'ils ſont. C'eſt pourquoy il eſt impoſſible à Dieu de faire qu'en ce temps-là qu'on poſe ces Eſtres, ces Eſtres ne ſoient point, parce que ce premier Eſtre ſe détruiroit en détrui-

ſant ce qui participe actuellement de ſon Eſtre, & il ne ſe peut pas détruire à cauſe de la neceſſité de ſon Eſtre: C'eſt la veritable & fondamentale raiſon pourquoy deux propoſitions contradictoires, c'eſt à dire, qui poſent l'Eſtre d une choſe & qui le nient, ne peuvent eſtre veritables à la fois, & qu'une meſme choſe ne peut eſtre & n'eſtre point, parce que cela ſeroit contraire & opposé à la neceſſité du premier Eſtre, & c'eſt de là auſſi que la Sageſſe humaine a diſtingué deux neceſſitez, l'une abſoluë, qui convient proprement à Dieu qui eſt par luy-meſme, & partant il eſt neceſſaire de toute neceſſité: L'autre neceſſité eſt hypothetique déterminée & dérivée de Dieu, & convient à la creature, à cauſe des regards qu'elle a vers Dieu elle retient quelque choſe de ſa neceſſité, & celle qui eſt limitée parce quelle tient de la creature elle fonde une contrarieté qui peut eſtre veritable à la fois, comme quand on dit de l'ame qu'elle ſe meut & qu'elle ne ſe meut point, cela eſt poſſible à la fois ſous divers regards & en divers endroits, parce que la creature en cette qualité a de la contingence, mais au regard de Dieu, ſi quelque choſe eſt impoſſible ce ſera ſeulement celle qui ſe trouvera opposée à la neceſſité du premier Eſtre.

Or cette impoſſibilité ne ſe trouve point de ce qu'un corps eſt en pluſieurs lieux, ou pluſieurs corps en un lieu, qu'une matiere, & une ſubſtance ſoit détruite, ni que les accidens ſoient ſans matiere, ni qu'une ſubſtance ſoit changée en une autre, qui ſont les merveilles où ſe reduit la verité de l'Eucharistie; Car rien de cela ne nie point l'Eſtre, ni de Dieu, ni de la creature, il établit plutôt la puiſſance de Dieu, d'autant que dire qu'un corps eſt en pluſieurs lieux, c'eſt luy donner davantage d'eſtre, c'eſt l'avancer vers l'immenſité du premier eſtre; De dire auſſi que pluſieurs corps ſont en un lieu c'eſt donner un meſme eſtre, un meſme lieu à divers corps, & ce n'eſt rien leur ôter de leur propre eſtre, qu'ils ont de Dieu; Car, le lieu n'eſt pas de l'eſtre & de l'eſſence des corps, le lieu eſt au dehors, il environne, & quand le corps qui environne feroit quelque choſe pour la conſervation des corps environnez & enfermez, comme il ſe fait pour les corps naturels & & ſublunaires, un meſme lieu peut naturellement contenir pluſieurs corps, au moins par ſucceſſion, & par la meſme ſucceſſion un meſme corps peut eſtre en pluſieurs lieux; Or l'éternité de Dieu de laquelle le temps eſt une derivation, & qui dans ſon unité &

fimplicité contient toute la difference des temps, & donne à la puiffance divine la vertu de tous les temps.

Que les accidens fubfiftent fans matiere, c'eft pareillement un furcroy d'eftre. Car, au lieu qu'ils avoient l'eftre par le moyen de la matiere & dans la matiere qui leur fervoit de fubjet, ils font aprés que la matiere n'eft plus par eux mefme, & par la vertu de Dieu qui leur avoit donné l'eftre & à la matiere; car, puis que la matiere avoit la vertu de donner l'eftre aux accidents, Dieu doit avoir luy mefme cette vertu, & comme Dieu donnoit l'eftre par la matiere aux accidents, il leur peut donner le mefme eftre fans la matiere par luy mefme; car l'eftre & l'operation de Dieu ne dépend point de la matiere. Que dans ce myftere quelques fubftances ne foient plus il n'y a point d'impoffibilité: 1. Parce que ces fubftances ne font point de neceffité; elle ne font pas détruites mais plûtot converties au Corps de J. C. de forte qu'elles ne perdent point, mais elles confervent plûtot l'eftre & en acquierent un nouveau & plus noble que celuy qu'elles avoient; Et quand mefme la matiere, & ces fubftances feroient détruites, il n'y auroit rien d'impoffible, parce qu'elles dependent de la puiffance & de la volonté de Dieu qui les a faites, & parce qu'entre les non-eftres, & les neans, il n'y a point de contradiction; mais feulement entre l'eftre, & le non-eftre. Il ny a donc point en tout cela d'impoffibilité, & Dieu le pourra faire.

Les Religionnaires n'ayant point penetré jufqu'au principe d'impoffibilité qui eft l'eftre neceffaire de Dieu, ont penfé que la P. R. de J. C. dans ce myftere eftoit impoffible, & ils fe font imaginez de prouver cette impoffibilité, par des raifons tirées des authorité des fens & de la raifon naturelle, à quoy nous répondrons maintenant. Mais auparavant nous tirerons par un principe de pareille force à celuy que nous avons apporté touchant l'impoffibilité, la neceffité qu'il y a que ceux qui nient à la Toute-puiffance quelque effet tombent dans l'erreur. On ne peut juger de la Toute-puiffance de Dieu, que felon la capacité de l'entendement, parce que toute action eft reglée & mefurée par la force de l'agent d'où elle dérive; Or l'entendement humain eftant une faculté finie & bornée, n'eft pas capable de comprendre une puiffance infinie, tant par le défaut de proportion qui doit eftre entre la puiffance & l'objet, qu'à caufe qu'une vertu qui a du rapport avec une infinité d'effets ne peut eftre parfaitement connuë fi l'on ne connoit

noit tous ses differents effects, ce que les hommes ne peuvent faire non seulement à cause de l'infinité de la puissance de Dieu & des effets qui en peuvent sortir, mais encore à cause des bornes de cette vie, que la durée de l'éternité divine surpasse d'une maniere infinie. D'ailleurs l'esprit humain n'a point naturellement de connoissance que par l'aide des especes que les sens luy impriment des choses naturelles & corporelles, si bien qu'il ne peut juger que des choses corporelles ou comme corporelles, & il est sans doute que les forces des esprits sont plus grandes que celles des corps, & que la nature, la puissance & la maniere d'agir du premier estre sont infiniment au dessus de tout ce qui est dans la nature, soit corporelle ou sans corps, d'autant que comme premier principe & cause indépendante de toutes choses qu'il a creées, il a toute la force des agens naturels; d'où il arrive aussi qu'il supplée leur action, & que la foy nous enseigne qu'il supplea dans la creation le concours de la matiere. Dieu ayant donc en luy la toute-puissance puis qu'il a celle de tous les agens naturels & au delà, toutes les choses luy sont possibles, car rien n'est impossible au regard d'une Puissance infinie, parce que l'impossibilité seroit ses bornes; & d'ailleurs, ou il n'y a que la Puissance active, c'est à dire, qu'un peur acte sans mélange de puissance passive & de matiere, d'où selon les sentimens de la veritable Philosophie, se prend la possibilité; Il n'y a point d'impossibilité, & la possibilité & impossibibilité estant privation & forme elles doivent estre en un mesme sujet. Il n'y a donc point d'impossibilité au regard de Dieu, enfin l'on ne peut dénier aucun effet à une Puissance qui a fait toutes choses sans matiere, d'où se prend la possibilité. Partant les impossibilitez & contradictions alleguées par les Ministres contre cette verité ne sont point réelles & Physique, mais seulement dans leurs pensées, & elles sont proprement les difficultez qu'ils épreuvent dans les sens & dans la raison à concevoir ce Mystere. Les sens & la raison mesme conduite par les sens, ne pouvant rien comprendre & concevoir que de corporel & de limité, conformement à leur propre nature & vertu, n'ont point la force de se porter à la connoissance d'une essence simple, pure & sans bornes, de mesme que sans matiere, & dans tous les essais & efforts qu'ils feront pour juger de l'étenduë de cette puissance, ils tomberont de necessité dans l'erreur & dans les inconveniens cy-dessus montrez. Que font donc les Ministres Religionnaires quand ils apportent

des raiſons tirées des ſens & de la raiſon naturelle contre cette verité, & pour faire voir l'impoſſibilité de ce myſtere, que donner une preuve déplorable, combien la raiſon naturelle eſt foible quand elle n'eſt pas ſoutenuë d'une veritable foy.

Il eſt vray que Calvin ne traitte de cette verité que par l'authorité de l'Ecriture & des Peres, comme il ne fait preciſement qu'en douter, ſoit que dans la nouveauté de ſa reforme il eut aſſez de peine de ſe débaraſſer de l'authorité Divine, qui eſt ſi claire & ſi expreſſe contre luy, ſoit qu'il ne crût pas que la raiſon naturelle fut ni capable, ni digne d'enviſager les veritez ſi ſublimes de la foy, ou qu'enfin il craignit de donner à ſa nouvelle reforme un viſage trop hideux par de ſi grandes abſurditez. Mais ceux qui ſont venus enſuite n'ont pas gardé ces meſures, car ils ont traité ce myſtere d'impoſſible, comme l'on voit dans les écrits de Pierre Martyr,Beze, Pierre du Moulin & autres fondateur de cette Secte, comme ils vouloient introduire dans la Religion Chreſtienne une Morale toute des ſens, ils ont auſſi voulu donner aux ſens l'authorité dans les connoiſſances des veritez Chreſtiennes. Michel le Faucheur l'un des plus conſiderables d'entre les Miniſtres modernes, dans le gros Ouvrage qu'il a laiſsé touchant l'Euchariſtie, la premiere choſe qu'il fait, c'eſt de ramaſſer toutes les abſurditez qu'il ſe figure dans la Doctrine des Catholiques, par l'eſperance que la choſe repreſentée paroitroit tout d'un coup incroyable à l'imagination & à la raiſon naturelle. Il apporte enſuite les définitions des Philoſophes touchant la nature de la matiere, de la quantité, des accidens & des corps; d'où il conclud l'impoſſibilité de la P.R. Aubertin a marché ſur ces pas, ſur tout dans ſon Ouvrage, quoy qu'il n'avoit preſque traité que la Doctrine des Peres. M. Dalié dans ſon Apologie dit, *qu'ils ſont entierement perſuadez que l'Euchariſtie eſt du pain en ſa ſubſtance, parce que le ſens le témoigne, la raiſon le montre, l'Ecriture l'enſeigne, les trois ſources de toutes nos connoiſſances.* Ce que M. Claude repete dans le meſme terme. Bouchar parlant de la Tranſubſtantiation; *Ce que nous ne la voulons pas*, dit-il, *ni pouvons croire, n'eſt pas tant parce qu'elle repugne au ſens & à la raiſon, que parce qu'elle eſt deſtituée de la parole de Dieu, &c.* Et bien que ce Miniſtre ſemble moderer un peu l'authorité que ceux de ſa Secte donnent aux ſens dans la creance de la P. R. Il ne dement pas neantmoins les ſentimens de ſa Secte que M. Claude publie encore avec moins de moderation, quand

il declare *que ce qui l'éloigne de l'Eglise Romaine eſt le ſens, la raiſon & l'Ecriture.* Par là nous voyons que les Religionnaires tirent leurs raiſons contre cette verité de trois generales conſiderations ; à ſçavoir de l'authorité de l'Ecriture, de l'oppoſition des ſens & des difficultez de la raiſon. Mais ſi les raiſons que nous venons d'apporter n'ont pas aſſez de force pour vaincre l'obſtination de leur erreur, la revelation Divine leur fera peut-eſtre connoiſtre la temerité de cette Doctrine : Car n'eſt-ce pas outrager la grandeur infinie de Dieu, & la Majeſté de ſes Myſteres, que de les expoſer au jugement des ſens, de ſoumettre la Foy à des Juges ſi ignorans, de chercher parmi les Bétes des Juges qui puiſſent prononcer ſur la creance des veritez celeſtes, & en particulier d'une verité appellée par excellence le myſtere de la Foy. Si les ſens ne peuvent connoiſtre les veritez qui ſont au deſſus de leurs portées, ils ne peuvent en faire aucun jugement ; puis qu'on ne peut juger d'une choſe dont on n'a point de connoiſſance ; & tout au plus les ſens ne peuvent dire de ces veritez, ſinon qu'ils ne les connoiſſent pas, mais s'ils les nient, ou s'ils les condamnent, ils ſe rendent indignes de toute creance, parce qu'avec leur ignorance ils font voir en eux de l'injuſtice & de la temerité. Saint Paul veut qu'on captive non ſeulement les ſens à l'obeiſſance de la Foy, mais encore la puiſſance intellectuelle de l'homme, comme inferieure à la revelation de Dieu : Et les ſens qui ſont encore d'un ordre moins noble, & moins élevé que la raiſon, comment peuvent-ils eſtre les Maiſtres & les Juges ſouverains de veritez Divines. Il dit de luy meſme qu'il n'a point acquieſé à la chair ni au ſang, & ſaint Pierre écoutat-il ces Docteurs dans la confeſſion qu'il fit à J. C. & que J. C. loüa, en diſant ne venir pas de la chair ni du ſang. Le meſme ſaint Paul enſeigne que l'homme animal, qui eſt celuy qui vit, qui agit, qui juge ſelon les ſens n'aperçoit pas les choſes ſpirituelles & divines. Il appelle la foy & la croyance de la Croix une folie, à ſçavoir au regard des ſens & du raiſonnement humain, parce que l'homme ayant abusé de la ſageſſe des ſens, Dieu luy a donné pour guide la Foy qui eſt totalement opposée au ſens & qui eſt la ſageſſe des Chreſtiens. Il dit encore que la Foy eſt un argument des choſes qui ne paroiſſent point : L'Ecriture appelle pareillement du nom de chair toutes les pensées de la raiſon, lors qu'elle ne ſe propoſe pour objet ou pour fin que les choſes ſenſibles & naturelles. La chair par ſa fermeté eſtant une partie de l'homme plus noble

que le sang represente la raison, & le sang qui nourrit la chair de l'homme represente les sens qui servent d'instrument & d'aliment aux connoissance de la raison : Partant donner aux sens la connoissance & le jugement des choses divines n'est pas suivre la Doctrine de J. C. ni l'exemple des Apostres, c'est rendre la Foy esclave des sens, c'est la ranger avec les Sciences humaines qui ont leur fondement dans l'esperience & dans la raison.

CHAPITRE XIV.

Refutation des raisons des Ministres, & premierement de celles qu'ils tirent de la nature contre l'existence des accidens sans sujet.

JUsqu'icy la verité de l'Eucharistie a esté establie par la raison naturelle éclairée de la Foy, avec tant de force que le poids & le nombre des preuves apportées en sa faveur est capable d'accabler l'heresie dans le fons des abysmes d'où elle est venuë, veu que tous les mysteres & toutes les veritez de la Religion Chrestienne sont autant de principes d'où l'on peut conclure cette verité, & comme autant de bouches qui prononcent la condamnation de l'erreur contraire. Nous avons consideré exactement ce que les Religionaires pouvoient avoir de lumiere dans les veritez Chrestiennes qu'ils admettent avec nous, pour tirer de là par le moyen de la cõsequence des preuves contr'eux, c'est ainsi qu'on se sert des principes une fois admis contre ceux qui rejettent le reste des veritez de quelque science. C'est ainsi que N. S. advertissoit les Juifs de se servir du peu de lumiere de la foy qui restoit encore en eux pour connoistre & penetrer les veritez qu'il leur enseignoit. Et nous l'avons fait dans la rigueur du raisonnement par les causes & par les effets, d'autant plus que la voye que nous avons tenuë pour démontrer cette verité est celle que les grands genies ont suivie & inventée, & qui est celle de l'Analogie & de la proportion des mysteres reconnuë par les Religionnaires mesmes dans les preuves des veritez Chrestiennes pour une voye des plus convainquantes & legitimes. Cela se voit dans Mestrezat, le Faucheur, Aubertin & autres. Et c'est sur ce principe que M. Claude met en avant avec son hardiesse ordinaire. *Que Dieu n'a donné à la verité de l'Eucharistie au-*

cun éclair cissement directement ou indirectement, ni par la voye des exemples, ni par la voye de la ressemblance, ny par la voye de la proportion; Et que si nous consultons les plus sacrez articles de la Religion, nous ne trouverons pas qu'ils ayent aucune liaison avec elle. Mais y eut-il hardiesse plus à reprimer que celle-là, dont mille raisons apportées de tant d'endroits, avec une clarté qui met la verité de l'Eucharistie parmi les veritez Chrestiennes, dans le mesme degré d'évidence que le Soleil est parmi les estoiles, en sont une suffisante refutation, comme d'une proposition non seulement avancée sans aucune authorité ni raison, mais qui nous fait asseurer qu'il faut bien que l'erreur & la passion obscurcisse l'esprit de ce Ministre qu'il n'apperçoive pas tant de rayons de lumiere, qui éclatent dans la résemblance, dans la proportion & Analogie des Mysteres, dans tout le genre des causes & des preuves, que la raison naturelle conduite par la foy puisse rencontrer en toute sorte de matiere & de verité : Et le malheur de ce Ministre est d'autant plus remarquable qu'il ne voit pas les lumieres que l'authorité divine en donne, ni celles que la raison naturelle découvre sur cette verité. Mais pour un plus grand éclaircissement nous ne nous contentons pas de donner des preuves, des raisons & des consequences pour l'établissement de cette grande & importante verité, nous voulons encore respondre aux raisons qu'on luy oppose, & nous avons déja satisfait à quelques considerations generales, d'où nous décendrons au détail; & premierement de celles que les Ministres apportent contre l existence des accidens sans sujet, qui est la plus proche de nous, & qui selon l'ordre de la connoissance naturelle qui commence par les sens, se rencontre la premiere parmi les difficultez de ce Mystere, & où les Ministres de la Religion pretenduë font leurs plus grands efforts. Mais de tous les Ministres qui ont combatu par les raisons tirées de la nature, la verité de l'Eucharistie, M. Claude tient icy une conduite bien surprenante. Car aprés avoir appellé des impossibilitez & des contradictions, l'existence des accidens sans sujet, la conversion d'une chose à un autre qui étoit déja, & avoir dit & redit en plusieurs endroits, *des accidens sans subst ãce, des substances sans accidens, de couleur sans rien de coloré, de quantité sans extension; que ces Mysteres sont envelopez d'impossibilitez & de contradictions manifestes*, on devoit attendre de celuy qui dés l'entrée de son Ouvrage avoit declaré hardiment que ce qui l'éloigne de la creance Romaine estoit les sens & la rai-

ſon ; des raiſons puiſſantes tirées de la lumiere naturelle qui monſtraſſent ces impoſſibilitez & ces contradictions ; neanmoins dans tous les Livres qu'il a mis juſqu'icy au jour il n'en produit pas une ſeule preuve tirée de la raiſon,& ce ſilence de M.Claude nous peut ſervir d'argument, que la raiſon naturelle n'eſt pas un principe d'où l'on puiſſe rien inferer au prejudice de la verité de l'Euchariſtie, ce qui eſt contre ſon opinion & celle des autres Miniſtres,qui mettent la raiſon parmi les trois ſources de toute connoiſſance mème des Veritez divines, & comme dit M. Claude parmi les trois cauſes qui l'éloignent de l'Egliſe Romaine, où bien il doit avoüer ingenuëmẽt qu'il manque de raiſon dont il puiſſe combattre la verité de ce Myſtere. Ce qui n'eſt pas moins opposé à ce qu'il a mis en avant, que la raiſon eſtoit l'une des trois choſes qui l'éloignoit de l'Egliſe Romaine ; ſçavoir touchant la creance de cette verité. S'il répond qu'il tire ſes raiſons meſmes touchant ce Myſtere de l'Ecriture ce ne ſera donc pas la raiſon, mais l'Ecriture qui ſera le principe de ſa connoiſſance & de ſon opinion, ſeparé comme il le doit entendre puiſqu'il en met trois diſtinct & ſeparez ; à ſçavoir, les Sens, la Raiſon, & l'Ecriture. Au moins ne nous ſera t'il point aucune peine en cette occaſion, & nous n'avons ſans nous étonner de ſes jactances & declamations qu'à rechercher les preuves dans les autres Miniſtres qui ont plus cultivé la raiſon.

C'eſt ce qu'a fait au regard de cette verité avec plus d'attachement que les autres Miniſtres Michel le Faucheur, qui preſque au commencement de ſon Livre 4. chap.4 *Si*, dit-il, *la quantité & la qualité demeurent,il faut de neceſſité que le ſujet demeure auſſi autrement elle ſeroit qualité & quantité de rien. Il prouve cette propoſition par les definitions de la quantité & de la qualité données par Ariſtote aux Categories, par le nom d'Accidens, appellé par les Grecs tantôt συμβεβηκὸς, c'eſt à dire, allant avec que la ſubſtance, parce qu'il ne peut jamais aller ſeul, ni ſe ſoûtenir ſoy-meſme, & tantôt ἐνδεχόμενον, c'eſt à dire, receu en un ſujet, parce que ſon Eſſence eſt en ſa reception, ou inherence, &c. Les Latins l'appellent Accident, parce qu'il n'eſt point de ſoy:* Et au 6. chap. *Le ſujet*, dit-il, *entre neceſſairement dans la definition de l'accident, comme le nous enſeigne Ariſtote au premier des Analyſies Poſterieures & ailleurs, & par conſequent l'accident ne peut eſtre non plus ſans ſujet que ſans ſa propre definition & nature.*

Contre cette attaque faite par les difinitions & par l'authorité d'Ariſtote, nous oppoſons premierement, que ni ce raiſonne-

ment, ni tous ceux que les Religionnaires font en cette matiere, ne ſont point appuyez ſur la raiſon, mais ſur la ſeule authorité humaine, qui eſt ſans doute foible, ſur tout en matiere de foy, qui prend de plus haut ſa certitude & ſa force. Car ce n'eſt pas aux Philoſophes à donner les definitions des choſes de la Foy, parce que dans les choſes de Foy & de Religion on reconnoit l'authorité de Dieu & non pas celle des hommes, partant les Religionnaires qui ſuivent l'authorité des hommes rendent leur Religion une Foy, une opinion, & une croyance humaine. Les Catholiques au contraire, qui attachent leur croyance à la parole Divine, ſuivent un maiſtre éclairé & une regle ſeure, ils demeurent dans la Foy; bien qu'aprés cette ſoumiſſion une infinité de raiſons viennent au ſecours, & pour la confirmation de leur creance: Mais l'authorité humaine qui eſt icy celle des Philoſophes ne favoriſe en aucune façon l'erreur des Religionnaires. Car jamais aucun Philoſophe de reputation parmy les anciens n'a nié que Dieu puiſſe mettre les accidens ſans ſujet. Les Philoſophes Payens ont conſideré l'ordre & l'état de la nature tel que Dieu la fait, & non pas tel que la puiſſance divine le peut faire ſi bon luy ſemble; & il ſeroit du moins neceſſaire aux Religionnaires de montrer cette queſtion propoſée ou reſoluë en leur faveur par Ariſtote, par Platon, ou par quelqu'autre Philoſophe, que Dieu peut mettre les accidens ſans ſujet pour tirer de leur Doctrine quelque appuy qui ſoûtienne leur opinion, autrement ils ne ſuivent pas l'intention ni l'eſprit de ces Philoſophes, non plus qu'ils ne ſuivent pas celuy de la Religion, & ils ne peuvent tirer de leur authorité aucune défenſe raiſonnable. En cette maniere les diffinitions apportées ſi elles ſont bien entenduës & dans le vray ſens d'Ariſtote, ne font rien contre la verité dont eſt queſtion. Quant aux definitions de la qualité & de la quantité que celle-là dénomme une choſe telle, & que celle cy fait l'extenſion, le ſens & la veritable intelligence de ces definitions, n'eſt autre ſinon qu'une choſe eſt telle quand elle a cette qualité, qu'elle a de l'extention ſi elle a quantité; Mais ces definitions ne veulent pas que ſi la choſe n'a point de qualité & de quantité elle puiſſe eſtre telle, étenduë, diſtante, ou prochaine. Car ſi la forme n'a point de ſujet où elle ſoit receuë, comme il arrive par exemple à l'ame raiſonnable dans l'état de ſeparation, elle ne peut rien communiquer, & il ſeroit abſurde qu'Ariſtote l'eut entendu autrement,

parce qu'il eſt impoſſible que la choſe ſe faſſe d'une autre maniere. Il faudroit donc que les Religionnaires établiſſent par raiſon, ou encore s'il veulent par authorité que la forme, la figure, la qualité & l'accident ne peut eſtre ſans ſujet, ce qu'ils ne font point & ne le peuvent faire, car aucun Philoſophe de remarque ne l'a avancé, & l'état de ſeparation demande de ſoy des qualitez diſtinctes.

La diſtinction ou dérivation du mot de συμβεβηκὸς, de ce que l'accident va avec la ſubſtance, n'eſt ni exacte, ni veritable; Car les ſubſtances vont avec d'autres ſubſtances, les ſecondes avec les premieres, & les premieres avec d'autres precedentes. Le mot d'ἐνδεχόμενον, ne prend pas ſa naturelle & propre ſignification de ce que l'accident eſt receu, non plus que le mot Latin *Accidens*, de ce qu'il arrive en une ſubſtance; Ces mots viennent de ce que les accidens arrivent par des cauſes qui ne ſont pas certaines, mais de hazard & de rencontre. L'accident ne ſe définit pas ſeulement par ſon ſujet, c'eſt la pire definition, parce qu'elle ſe donne par la cauſe materielle, mais il ſe définit par ſon genre, par ſa difference, par ſon eſpece qui fait ſon eſſence, & meſme par la cauſe éficiente, qui eſt la meſme que la formelle & l'eſſence, & qui aura formé l'accident avant qu'il ne puiſſe arriver à une autre nature & eſſence, & quand ces mots viendroient d'où le Miniſtre les a dérivez, ce ſeroit aſſez que les choſes ſe paſſent ainſi ordinairement ſelon la maxime que la dénomination ſe fait de la plus grande partie; Mais d'autre part non ſeulement Ariſtote, mais tous les Grecs juſques au peuple ont appellé un accident du mot de συμβεβηκὸς, & d'ἐνδεχόμενον, non pas pour diſtinguer la Nature de l'accident d'avec la ſubſtance ainſi qu'Ariſtote la pris, & que le Miniſtre & les Catholiques le prennent aujourd'huy, car le peuple, ni les premiers Autheurs de ces mots n'eſtoient pas inſtruits, ni perſuadez des opinions d'Ariſtote, & ces mots eſtoient en uſage avant luy; Platon meſme ne prend pas l'accident comme une choſe diſtincte de la ſubſtance, mais tout, ſoit accident, ou ſubſtance qui arrive, qui ſurvient à ce qui eſt déja établi en ſon eſtre, eſt accident à l'égard de cet eſtre. Par exemple, une terre, ou quelqu'autre ſucceſſion arrivée par une rencontre non attenduë, une bourſe trouvée dans un chemin eſt un accident; en un mot tout effet du hazard & de la fortune, tout effet qui ſurvient encore que les choſes ſoient de veritables ſubſtances, ſont appel-

lées accidens. C'est en ce sens qu'Aristote mesme le prend souvent, lors qu'il traite des propositions appellées *De futuro contingente*, de l'avenir casuel, contingent, accidentels, qui sont proprement les propositions qui regardent les causes libres. Et pour une preuve que c'est-là l'esprit d'Aristote, c'est que lors qu'il reduit toutes les choses du monde à certaines classes appellées Categories, qui sont la substance, la quantité, la qualité, &c. il ne fait aucune mention d'accident. La raison est, parce que la substance peut estre un accident, comme il se prend par les Philosophes dans les choses humaines & mesme dans les naturelles. Ce qu'Aristote a donc de particulier par dessus les autres Philosophes, c'est que voulant approfondir la nature de l'accident, comme il a fait dans la Physique & dans la Metaphysique, il a distingué l'accident de la substance dans la composition des choses naturelles, dont les unes sont attachées inseparablement à la substance, & les autres en peuvent estre separées qu'il appelle accidents; car il faut sçavoir que l'adresse de ce grand genie, afin de faire mieux goûter & approuver sa doctrine, a esté de se servir des termes les plus communs & familiers, & mesme de les prendre quelquefois dans le sens commun & vulgaire, pour en expliquer les veritez les plus ocultes de la nature; en cette maniere il a pris les termes de Matiere, de Forme & de Privation, pour déveloper les principes de la Nature; bien que ces principes d'Aristote soient d'une autre nature, & ayent un autre sens, que celuy que le vulgaire donne à ces termes.

Dans la suite quand ce Ministre vient à examiner la Doctrine des Cardinaux Bellarmin & du Perron, & mesme d'autres Autheurs Catholiques, il se jette dans les détroits tres difficiles, soit que cette matiere soit d'elle mesme épineuse & difficile, où que les raisons de ces celebres Docteurs soient pressentes & invincibles. Ainsi ce Ministre reprend Bellarmin d'avoir dit, que l'accident a une essence & une existence distincte de l'essence, & de l'existence de la substance, *Parce que*, dit-il, *eux-mêmes n'oseroient dire, que tout ce qui est distinct puisse estre separé; par exemple, ils disent, que la relation est une chose distincte de son sujet ou fondement; neanmoins ils tiennent, que mesme par la Toute-puissance divine la relation ne peut estre separée de son sujet*, il appelle les trois rapports donnez par ce Cardinal à l'accident au regard de la substance *des frivoles distinctions*. Il rejette les accidens, soit concrets,

ou abſtraits, & pour pouſſer davantage cet argument, il dit, *Qu'imaginer un accident ſans ſujet & feindre une ſubſtance inherente en un ſujet, ſont des chimeres auſſi abſurdes l'une que l'autre, parce que la nature de la ſubſtance eſt de ſubſiſter d'elle-meſme, comme le propre de l'accident eſt d'eſtre en un ſujet*; & en cela il ſe ſert du témoignage de Baronius, *qui parlant du paſſage de Gelaſe veut que la ſubſtance du pain demeure aprés la conſecration*, & il rejette l'exemple que le Cardinal du Perron apporte de l'humanité de Jeſus-Chriſt, laquelle eſt une vraye & réelle ſubſtance, non pas en elle-meſme, mais en la divinité. Enfin il pourſuit ainſi cet argument: *Que ſi Dieu ſuppleoit la cauſalité du ſujet qui tient lieu de cauſe mortelle, Dieu ſe rendroit luy-meſme le ſujet en qui les accidens reſideroient.* Mais il nous eſt aiſé de faire voir par des raiſons tirées de la veritable & ſolide Philoſophie, que toutes les interpretations & toutes les conſequences dont ce Miniſtre & avec luy les autres, colorent leur erreur, ne ſont que des lumieres en peinture & imaginaires.

Le Cardinal Bellarmin preuve par des raiſons invincibles & fondées dans la doctrine d'Ariſtote que l'accident a une eſſence & une exiſtence diſtincte de la ſubſtance, par ces raiſons que les accidens ont leurs genres & leurs eſpeces diſtinctes des genres & des eſpeces de la ſubſtance, qu'ils ſont divers predicamens, qu'ils terminent diverſes actions. L'alteration qui produit la qualité & l'augmentation qui produit la quantité, ſont des actions diſtinctes de celles de la ſubſtance, & ces raiſons ſont ſi fortes que le Miniſtre oubliant ce qu'il avoit mis auparavant en termes formels que le ſujet entre en la définition de l'accident, il avouë le contraire icy, d'où il s'enſuit que l'accident peut eſtre ſeparé de la ſubſtance: Car tout ce qui eſt diſtint réellement d'une choſe peut eſtre ſeparé de cette choſe. L'exemple de la relation n'eſt pas propre, mais il eſt inutile icy, parce que la relation n'eſt pas diſtincte de ſon ſujet ou fondement dans l'opinion de ceux qui la font inſeparable, ſinon en tant qu'elle dit le terme de la relation, & qu'elle comprend auſſi le fondement, de meſme que l'homme qui differe du corps, parce qu'il comprend auſſi l'ame, ne peut eſtre ſans le corps: mais l'accident eſt par luy-meſme different de la ſubſtance. Les trois choſes que le Cardinal Bellarmin a diſtingué dans l'accident, la nature, l'aptitude, & l'inheſion actuelle ſont differentes en tout, car les proprietez ne ſont pas la Nature, & la cauſe n'eſt pas ſon

effet. Les accidens dont les Catholiques parlent dans l'Eucharistie sont accidens en abstraction, & dans une abstraction réelle & physique, & ceux-là n'emportent pas avec eux le sujet. Car l'on peut par exemple definir la blancheur par une qualité disgregative de la veuë sans toucher au sujet, ainsi des autres. La Philosophie quand elle parle des accidens en abstraction & en composition n'entend pas que d'une abstraction & composition selon la maniere que l'entendement a de concevoir les choses, mais puisque le Ministre par une maniere de philosopher toute particuliere prend réellement cette abstraction & composition, la quantité suffit, afin que l'on puisse affirmer parlant du sacrement de l'Eucharistie que cette chose, cete étenduë, cette quantité est blanche sans qu'il y ait aucun autre corps, puisque la quantité est de la nature, & fait la nature des corps.

L'inhesion est un effet de l'accident & la cause peut estre sans son effet, parce qu'elle ne prend rien de son effet & la comparaison de la substance n'est pas bien appliquée de cette sorte, parce que cette comparaison oste à la substance son propre & formel effet, qui est d'estre par soy & elle luy donne l'effet propre & formel de l'accident, qui est d'estre en un sujet. Or l'effet formel ne se peut separer de la cause, bien que la cause se puisse separer de son effet. C'est ainsi que la Philosophie des Calvinistes confond toutes choses. Le Pape Gelase & le Cardinal Baronius donnent avec raison & avec beaucoup de doctrine où ils ont excellé, le nom de substance du pain aux especes du pain aprés la Consecration, non seulement parce qu'elles sont quelque chose du pain, comme l'on dit d'ordinaire, mais encore parce que dans la doctrine d'Aristote qui a si bien distingué la substance & les autres choses, l'essence & la substance en Grec s'expriment par un mesme terme qui est celuy d'οὐσία, les especes qui demeurent aprés la consecration peuvent encore estre appellées substances, parce qu'elles ne sont pas en un sujet.

Ce n'est pas seulement le Cardinal du Perron, mais c'est encore le Cardinal Bellarmin qui apporte l'exemple de l'Humanité de J. C. qui est une raison tirée du semblable. Car comme il convient à la substance par sa propre nature d'estre & de subsister de soy, & que toutefois il se peut faire par la puissance divine que la substance soit separée de sa subsistance, comme il arrive en J. C. où la nature humaine est substance & neantmoins elle ne subsiste

pas d'elle-meſme, mais elle eſt ſoûtenuë par le Verbe. Ainſi il convient à l'accident ſelon la nature d'eſtre inherent en un ſujet; & toutesfois il ſe peut faire ſurnaturellement qu'il ne ſoit point inherent. Qui a-t'il de plus juſte que cette reſſemblance? & que peuvent répondre les Miniſtres à cette conformité de raiſonnement? qui ne ſoit pitoyable? Car ſi la ſubſiſtance eſt l'acte de la ſubſtance, auſſi l'inheſion ou inherence eſt le propre effet de l'accident. Ce que la comparaiſon & Analogie qui s'y trouve doit faire avoüer. De dire que l'humanité n'eſt pas en Jeſus Chriſt comme en un ſujet d'inheſion, ainſi que dit le Faucheur, cela n'eſt d'aucune conſideration, parce que c'eſt aſſez pour verifier la raiſon des Cardinaux que l'humanité de J. C. ſoit privée de ſa propre ſubſiſtance, puis qu'elle ne ſubſiſte que par la ſubſiſtance du Verbe divin; comme l'accident eſt privé de ſon inheſion dans l'Euchariſtie, il n'eſt pas beſoin de donner à l'humanité de J. C. l'acte ou l'effet formel de l'accident, puiſque ni ces Cardinaux, ni aucun Docteur Catholique n'ont jamais donné aux accidens de ſubſiſter à la façon de la ſubſtance, & comme dit Bellarmin par un acte poſitif, tel qu'eſt l'acte emané des natures ſubſtantielles, mais tout au plus les accidens dans l'Euchariſtie ſont en eux meſme, parce qu'ils ne ſont pas en aucun ſujet, ce que le Cardinal Bellarmin appelle ſubſiſter negativement. Et ce qu'on peut encore expliquer par l'aptitude que les accidens ont d'eſtre en un ſujet, de meſme que les ſubſtances ont une aptitude, une exigence, une inclination d'eſtre par ſoy, & par elles meſmes, car il n'eſt pas beſoin que toute aptitude, toute exigence, toute inclination & proprieté ſoit toûjours en acte, comme il ſe voit dans la riſibilité. Partant il faut que les Religionnaires avoüent ou que l'acte formel de l'accident conſiſte dans la ſeule aptitude d'inherer, comme on voit dans l'aptitude de ſubſiſter de ſoy meſme dans l'humanité de J. C. au regard de la ſubſiſtance Divine, ou que Dieu peut ſeparer & oſter l'acte formel de ſa cauſe, ſoit accident ou ſubſtance: Et enfin rien ne peut empécher que la nature de la ſubſtance ne convienne aux eſpeces de l'Euchariſtie, dans la doctrine d'Ariſtote Autheur de la diſtinction entre la ſubſtance & l'accident, ce qui a défini la ſubſtance qui eſt par ſoy, c'eſt à dire ce qui n'eſt pas, ce qui n'adhere pas dans un ſujet.

Enfin Dieu ſupplée la cauſalité du ſujet & conſerve luy meſme les accidens, mais par un autre genre de cauſalité; à ſçavoir

de cause efficiente. La raiſon eſt parce que la vertu & la puiſſance Divine comprend la vertu de toutes les cauſes, ſoit materielle ou autre. Car Dieu ayant creé la cauſe materielle, il doit contenir la vertu, & tout ce qui eſt de la cauſe materielle, parce que la cauſe contient ſon effet, non pas toûjours d'une maniere univoque, mais éminente; ainſi qu'il ſe voit dans une infinité des choſes naturelles, car ces choſes à cauſe de leur imperfection ſont en Dieu d'une façon plus noble qu'en elles même: La nature & la vertu du corps eſt en Dieu: Bien que Dieu ne ſoit point un corps, il ſoûtient tout le monde; non pas comme le fondement ſoûtient la maiſon dont le fondement eſt la plus baſſe & la derniere partie, mais comme dit l'Ecriture par la parole de ſa vertu.

Contre l'inſtance des Catholiques que le Miniſtre ſe propoſe de refuter, que les accidens ne ſubſiſtent point par eux meſmes, mais en la quantité, il répond *que la quantité n'eſt autre choſe que la matiere; C'eſt ainſi que pluſieurs l'ont tenu entre les anciens, comme les Stoïques au dire d'Alexandre Aphorodiſiux, entre les modernes certains Docteurs, Ocham, & tous les Nominaux, mais que pour ſe tenir à l'opinion plus commune, il dit, que quand les Catholiques donnent une quantité qui n'eſt en aucun ſujet, ils donnent une grandeur où il n'y a rien de grand, une longueur où il n'y a &c.* Quand ce Miniſtre porte ce coup par l'adreſſe de la ſageſſe humaine contre les accidens de l'Euchariſtie, il n'aporte point de raiſon, & quand il dit que la quantité eſt la matiere il quitte l'authorité. Ariſtote qu'il avoit tant de fois allegué, & qu'il fait profeſſion de ſuivre icy, qui définit neantmoins expreſſement la matiere, ce qui n'eſt ni ſubſtance, ni quantité, ni qualité, ni aucun autre predicament. Les Stoiciens n'ont jamais parlé de la matiere, ni de la quantité, comme nous l'aprenons icy, auſſi bien que le Miniſtre; mais comme d'une ſubſtance parfaite revetuë de tous ſes accidens, s'il y a eu quelques Autheurs comme les Nominaux, qui ayent fait une meſme choſe de la matiere & de la quantité, ils n'amettoient pas pour cela entre elles une identité entiere, qui empéche leur ſeparation: Ces Autheurs n'ont parlé de la nature de la matiere en la confondant avec la quantité, que ſelon leur maxime generale de raiſonner, que la pluſpart des choſes ne ſont differentes que quand aux noms.

Le Texte rapporté d'Ariſtote fait entierement contre le Miniſtre, puis que ce Texte porte en termes exprés, qu'un accident échoit à un autre accident; Cette limitation entant qu'ils *échoüent*

tous deux en un meſme ſujet, y eſt bien ajoûtée ſelon l'ordre de la Nature; mais puiſque la quantité a la force d'eſtre le ſujet d'autres accidens elle aura la vertu de n'avoir pas beſoin d'eſtre en un autre ſujet, parce que la quantité a déja la proprieté ou plûtôt la la Nature de la ſubſtance d'eſtre le ſujet des accidens, ainſi qu'Ariſtote la définit. Ariſtote n'a pas dit à la verité que l'accident puiſſe eſtre ſans ſujet, parce que cela ne ſe fait pas naturellement, comme il ne conſideroit que les choſes naturelles dans l'ordre que nous les voyons. Le genie de ce Philoſophe eſtant de connoiſtre la Nature en l'eſtat qu'elle eſt, & non pas dans l'eſtat ou elle peut eſtre miſe par une Puiſſance abſoluë & divine; Et d'autre part il ne le nie pas auſſi; au contraire Ariſtote qui a ſi bien connu la Nature met formellement dans le Chapitre de la Subſtance qu'aucune Subſtance n'eſt dans un ſujet, partant il la diſtingue formellement de l'accident & de la quantité, & il le prouve par le denombrement qu'il fait de toutes les Subſtances premieres & ſecondes, c'eſt à dire, univerſelles & ſingulieres. Il diſtingue encore ouvertement la Subſtance de la quantité en donnant à chacune des définitions, & des proprietez toutes differentes. Il exprime la ſubſtance dans l'abſtraction, & la quantité dans la concret ou compoſition, c'eſt à dire, avec la choſe où elle eſt. Et ce qui eſt encore plus concluant pour la verité de ce Myſtere, c'eſt qu'au Chapitre de la quantité, il met deux ſortes de choſes à qui l'on donne la quantité: Les unes ont de poſition, c'eſt à dire de l'extention, comme ſont les compoſez des parties qui ont du rapport entre elles; Et il marque plus bas vers le milieu du meſme Chapitre, qu'avoir poſition, c'eſt lors que les parties ſont ſituées en quelque lieu *κεῖται πῃ*, les autres n'ont point de poſition ou ſituation, comme il marque incontinent aprés, mais ſeulement quelque ordre entre les parties dont l'une eſt miſe aprés l'autre; Que peut on voir de plus exprés dans une Philoſophie en la faveur de la Doctrine Catholique qui n'eſtoit éclairée que de la raiſon naturelle, ni pour l'exiſtence de la quantité qui demeure dans ce Myſtere aprés la Conſecration, ni pour l'exiſtence du Corps de Jesus-Christ en pluſieurs endroits à la fois, & dans la moindre partie de l'Hoſtie ſans extention qu'il veut eſtre propre ſeulement des corps qui ſont dans le lieu, ni pour l'exiſtence des accidens ſans ſujet.

CHAPITRE XV.

Continuation de la Réponce aux Raiſons apportées par les Religionnaires, contre l'exiſtence des accidens ſans ſujet.

COmme ſi le Miniſtre le Faucheur eut pris haleine dans la pourſuite de ſon entrepriſe contre les accidens ſans ſujet, il pretend au commencement du cinquiéme Chapitre du meſme Livre, *aprés avoir montré l'abſurdité* de cette opinion, comme il dit, *en faire voir la nouvauté* par la doctrine des Philoſophes de toutes les Nations qui ont enſeigné le contraire, comme Architas de Tarente „ &c. Mais ſi l'ambition de ce Miniſtre ſe porte à faire voir par l'authorité des Philoſophes l'antiquité de ſon opinion, touchant la Nature des accidens il pourroit eſtre ſatisfait, pourveu qu'il accorde aux Catholiques l'antiquité de la creance touchant la verité de l'Euchariſtie. Ces deux deſirs ne formeroient point de conteſtation entre luy & les Catholiques qui n'affectent point l'antiquité des Sciences humaines, mais celle de la Revelation divine, parce que les connoiſſances qui viennent de la Nature, s'aumentent & ſe perfectionnent avec le temps; Celles qui viennent de la Foy Divine doivent pour eſtre veritables demeurer telles qu'elles eſtoient le premier jour qu'elles ſortirent de leur principe. Neantmoins le Miniſtre ne fera pas plus voir la nouvauté des ſentimens Catholiques touchant l'exiſtence des accidens ſans ſujet, que l'abſurdité qu'il ſe vente d'avoir prouvée. En premier lieu, l'opinion d'Architas n'eſt point contraire à un ſentiment des Catholiques, car les termes de Simplicieux qui en fait mention ne portent pas que l'accident ne puiſſe eſtre ſeparée de la ſubſtance, mais qu'il ne puiſſe eſtre compris ſans ſubſtance, *αὐτὸν καθ' ἑαυτὸν δύνασθαι νοεῖσθαι, ὡς ἢ ἄλλας ἄνευ ταύτης*; Comme nous voyons que l'entendement pour entendre une choſe obſcure à beſoin de pluſieurs autres, quoy que diſtinctes de la choſe qu'il veut entendre. Les mots de l'autre paſſage marquent viſiblement deux exiſtences de l'accident, celle qu'il a dans la ſubſtance, & celle qu'il n'a pas auſſi ſans quelque ſubſtance, *ἢ ἐν ταύτῃ, ἢ μὴ ἄνευ ταύτης*; C'eſt à dire, ou dans la ſubſtance, ou par la vertu de la ſubſtance qui peut eſtre

eſtre autre que celle qui eſt ſon ſujet. Peut ont mieux exprimer ni diſtinguer la maniere nouvelle & extraordinaire d'eſtre ſans ſujet que les accidens ont dans l'Euchariſtie ; Et peut ont mieux reſerver l'action particuliere que Dieu qui eſt la premiere ſubſtance fait pour conſerver dans l'Euchariſtie les accidens ſans la propre Subſtance. C'eſt de la doctrine des Philoſophes que les Miniſtres Religionaires doivent plutôt tirer la condamnation que l'approbation de leurs erreurs.

Les auctoritez qu'il produit d'Ariſtote, que *l'accident n'eſt pas proprement , mais que c'eſt un eſtre de ce qui eſt* , c'eſt à dire, de la Subſtance , *& que dans la definition de l'accident la ſubſtance entre neceſſairement*, doivent étre entenduës en cette maniere ; que les accidens ſont dans le ſujet ſi le ſujet demeure , comme il ſe fait auſſi dans le Pain de l'Euchariſtie , juſques à ce que la ſubſtance n'y ſoit plus ; Ainſi quand Ariſtote dit, que tout acte & toute forme eſt inſeparable de la matiere , de la puiſſance , de la choſe de laquelle il eſt acte & forme , on ne peut pas inferer que l'ame raiſonnable qui eſt acte & forme du corps ſoit inſeparable ? Pomponace & autres l'ont bien voulu inferer , mais nous avons montré au Traité ſur l'immortalite de l'ame , que ce n'eſt pas le genie, ni l'intention d'Ariſtote ; Mais qu'il faut juger de la ſeparabilité des formes & des actes par leurs propres cauſes. Et Ariſtote dit luy meſme, que rien n'empéche qu'il n'y ait quelque acte , & quelque forme ſeparable de la matiere ; Mais il ne la pas voulu rechercher, parce que cela appartenoit à une conſideration qui ſurpaſſoit les limites de la ſcience naturelle. Par la même raiſon quand Ariſtote dit que les accidens ſont dans un ſujet , il ne veut pas qu'ils n'en puiſſent eſtre ſeparez. Quand il définit l'ame par ſon ſujet, & qu'il dit que l'ame qui comprend l'intellectuelle eſt acte du corps organique, il ne veut pas que l'ame intellectuelle ſoit inſeparable du corps ; de meſme auſſi quand il fait entrer le ſujet dans la definition de l'accident, il ne veut pas que l'accident ne ſe puiſſe ſeparer du ſujet , au contraire puis que l'ame raiſonnable qui eſt acte & forme ſubſtantielle du corps , ſe peut naturellement ſeparer du corps , les accidens qui ſont formes accidentelles du ſujet en peuvent eſtre ſeparez , ſur tout par la toute puiſſance Divine.

Enfin le Miniſtre remplit tout ce chap. des authoritez de Porphyre , Dammonius, de Philopponus, d'Averroës, des Arabes, des Rabins, des Juifs, & des Mahometans; qui ont tenu, à ce que veut

ce Miniſtre que l'accident ne peut eſtre ſeparé du ſujet. Nous pourrions apporter en témoignage contre cette propoſition avancée par le Miniſtre une infinité de Philoſophes anciens, comme Thomas Valdenſis contre Wiclef, qui ont dit, que les accidens peuvent eſtre ſans ſujet, mais que peuvent produire toutes ces auctoritez? Quand on apporte une auctorité de quelque perſonne digne de creance, l'on ne peut point exiger qu'on luy ajoûte foy qu'au meſme ſujet dont il a parlé; or ni Ariſtote, ni tous les Philoſophes anciens & Payens n'ont jamais dit, que ſi la ſubſtance d'un composé naturel venoit à eſtre détruite, ſes accidens ſeroient auſſi de neceſſité détruits, ce qu'il faudroit qu'ils euſſent dit pour décider la queſtion preſente, & puiſqu'ils ne l'ont nié ni approuvé, ni meſme mis en queſtion, le Miniſtre profane doublement le myſtere de l'Euchariſtie. Premierement en ſe ſervant de l'authorité des Philoſophes contre une authorité ſuperieure qui doit l'emporter. En ſecond lieu, en ſe ſervant de cette authorité avec tromperie, puiſqu'il le tranſporte en un ſujet éloigné & different contre le ſens, l'intention, & la maniere dont les Philoſophes principalement Ariſtote le Prince des Philoſophes en ont usé.

Le Miniſtre ajoûte que le ſieur du Perron luy-meſme en ſes diſcours Philoſophiques comparant la ſubſtance avec les accidens dit, que la ſubſtance eſt l'ainée des autres choſes, qui ſont joüiſſantes du privilege d'eſtre à ſa faveur; qu'elle eſt ſimplement & les autres en comparaiſon; qu'elle eſt en ſoy, & les autres en elle. Mais les paroles du Cardinal du Perron ne font que civiliſer par des termes populaires, ou plutôt de la Cour les termes de l'Ecole.

Aprés que le Miniſtre a produit au Liv.6. c.6. l'authorité des Philoſophes touchant les accidens de l'Euchariſtie, il ſemble ſe vouloir mettre en état de faire voir par des raiſons, & comme il dit par les effets, & par les paſſions qui arrivent au pain & au vin dans la conſecration, de nourrir, de ſouler, de réjoüir, & d'enyvrer, prouve ſon erreur; & de ce qu'Ariſtote au 2. livre *de Gen. & corrupt.* enſeigne, que dire que les accidens d'eux-meſme agiſſent c'eſt comme qui diroit que les outils agiſſent & ſe meuvent d'eux meſmes, & que la nourriture ſe fait par la ſubſtance de l'aliment, &c. En cet argument dont les Calviniſtes font tant d'état, ils retombent dans l'authorité, & ils n'apportent nulle raiſon: Mais laiſſant ſelon noſtre methode, la réponſe que les Ca-

tholiques font communément à l'inſtance priſe de la nourriture que font les Eſpeces, qui eſt une réponſe qui ſatisfait pleinement, nous répondrons que l'authorité d Ariſtote touchant l'action des accidens & la maniere de la nourriture, ſe doit entendre de l'état & du train ordinaire des choſes naturelles, que ce Philoſophe conſidere & recherche ſelon qu'elles ſont, qu'elles agiſſent, & qu'elles ſont changées par les forces ordinaires de la Nature; & qu'Ariſtote dit encore en pluſieurs endroits de la Metaphyſique & ailleurs, que ce n'eſt pas l'ame qui file, qui engendre, & qui eſt engendrée, mais c'eſt le tout, & le composé, qui engendre & qui eſt engendré. Partant ſi ce ſeroit mal raiſonner de dire que l'ame ſeparée ne peut agir, ni avoir les forces & la vertu de la ſubſtance; le raiſonnement tiré de la preſente authorité contre l'action des accidens ſeparez eſt de nulle conſequence. Et ſelon la raiſon, qui pourroit nier avec aſſurance que les accidens de l'Euchariſtie encore qu'ils ſoient ſans ſubſtance peuvent agir, & peuvent nourrir? Qui pourroit aſſurer ſi aprés que la ſubſtance du pain eſt détruite les accidens ayant par la vertu de celuy qui les ſoûtient la force d'eſtre d'eux-meſme ce qui eſt le propre de la ſubſtance; n'auront-ils pas pareillement la force d'agir & de nourrir? Quand la ſeule ſubſtance le pourroit faire dans l'ordre de la nature les accidens anoblis & élevez par la Toute-puiſſance divine à la dignité de ſubſtance, ne pourront-ils pas nourrir? La perte qu'ils ont faite de la forme qui eſt proprement la nature, ou la ſubſtance les a rendus plus propres & capables de nourrir dont voicy une raiſon, d'autant qu'il eſt neceſſaire que la forme & la ſubſtance, du pain & de tous les alimens ſoit détruite, lors que la forme du vivant qui en eſt nourri eſt introduite: Dans la nutrition des animaux la ſubſtance des alimens eſt requiſe, non pas parce qu'elle demeure, autrement celuy qui eſt nourri ne ſeroit qu'un amas de pluſieurs ſubſtances, de la ſubſtance du pain, du vin, de la chair, & ne ſeroit pas ſa propre ſubſtance, mais la ſubſtance eſt requiſe afin que la chaleur ait un ſujet pour occuper ſon action & ſa vertu vivifiante, & la chaleur naturelle agit en détruiſant la ſubſtance des alimens; De ſorte que bien loin que la detruction de la ſubſtance du pain & du vin dans l'Euchariſtie empeſche la nourriture, elle l'avance plutôt, quittant par avance la place à l'introduction de la nouvelle forme

qui doit estre introduite. D'ailleurs l'action de la chaleur naturelle est suffisamment soutenuë dans la quantité de mesme que les qualitez qui sont les especes du Sacrement.

A l'argument qu'on tire de ce qu'une Hostie empoisonnée & le Vin consacré où l'on avoit mis du poison ont fait mourir des personnes, parce que les accidens ne peuvent porter une substance, ni une substance se méler avec les accidens, le Cardinal du Perron avoit repliqué deux choses. La premiere, que la seule qualité du venin suffit pour empoisonner: La seconde, que la substance du poison peut avoir esté mélée avec la matiere dont est faite l'Eucharistie, & demeurer en l'Eucharistie. Sans changer d'essence. Le Ministre répond, *Que pour la qualité du venin elle ne peut point passer en l'Hostie, sans que la substance même du venin y passe, selon la maxime commune des Philosophes, que l'accident ne peut passer d'un sujet à un autre; & quand elle le pourroit, il faudroit selon les adversaires que ce fut par un Miracle qui se fit à l'appetit d'un empoisonneur pour ôter la vie à des hommes, & souvent à des hommes innocens. Certes Jesus-Christ en sa vie ne fit jamais de tels miracles, & n'entra jamais en aucun lieu pour y faire mourir personne; Pour le second, quand il dit, que la substance du venin demeure en l'Eucharistie. Qu'est-ce qu'il entend par l'Eucharistie? S'il entend le Corps de J. C. cela se peut-il dire sans absurdité, sans impieté, & sans blaspheme, s'il l'entend les accidens du pain & du vin, cela n'est-il pas ridicule de dire que la substance demeure avec les accidens, &c.* La réponse du Cardinal du Perron n'est point differente de celle que le Cardinal Bellarmin & la pluspart des Scholastiques font à la raison des Religionaires: Que la quantité de venin ne puisse passer en l'Hostie sans que la substance du venin y passe, c'est contraire à la doctrine des Philosophes, qui tiennent, comme il est veritable qu'un agent naturel, par exemple, le feu produit la chaleur dans un autre sujet sans que la substance de cet agent passe dans ce sujet; la chaleur de cet agent n'y passe pas proprement aussi, mais il y produit une chaleur semblable à la sienne, d'où il ne s'ensuit pas que cette qualité venimeuse soit dans le corps de J. C. mais elle est dans la quantité de l'Hostie consacrée avec les autres accidens Eucharistiques. Si la substance du poison est mélée avec la matiere dont est faite l'Eucharistie. Elle y demeure sans estre changée, parce que la substance soit liquide, ou solide, où estoit le venin n'estoit pas la matiere disposée & ordonnée par

J. C pour eſtre changée ; Delà il ne s'enſuit pas que J. C. faſſe mourir perſonne, parce qu'il n'eſt pas la cauſe de l'application du venin : Dieu a fait le venin, & le venin eſt quelque choſe de bon, il ſert meſme quelquefois de contrepoiſon : Mais Dieu ſouffre les méchans, parce qu'il laiſſe aux hommes la liberté de leurs actions. En quoy il n'y a rien qu'une ſaine & veritable Doctrine, & qui n'eſt nullement injurieuſe à J. C. parce que la qualité venimeuſe ne ſera pas dans ſa ſacrée Humanité qui eſt une ſource de vie, & elle demeurera parmi les accidens, il n'eſt pas non plus redicule d'entendre par l'Euchariſtie les accidens, comme ſignes du corps de J. C. contenu dans l'Euchariſtie, d'où la maniere de parler que ce Miniſtre oppoſe contre cette Doctrine, fait aſſez connoiſtre qu'il ne l'a pas bien entenduë, ou qu'il luy plait de le diſſimuler, parce qu'il ne s'enſuivra pas que les accidens demeurent au ſujet, d'autant que la ſubſtance du venin mélée dans l'Euchariſtie n'eſt pas pour cela le ſujet des accidens de l'Euchariſtie qui ſubſiſtent ſans ſujet, & il ne s'enſuivra pas auſſi que le Cardinal du Perron veüille que les accidens demeurent au ſujet, non plus que le ſujet demeure aux accidens.

Cet autre argument *que ſi le pain conſacré eſt mangé il produit des excremens, s'il eſt pourri il engendre des vers, s'il eſt brûlé il ſe reduit en cendres, &c.* Cet argument disje ſe reſout en la meſme maniere ſoit par une nouvelle matiere que Dieu comme agent univerſel ſubſtitue en la place de la premiere, qui eſt la façon ordinaire dont l'on répond à cette ſorte d'argument ; où cette production ſe fait par une vertu extraordinaire qu'il donne aux accidens qu'il fait demeurer ſans ſujet. Au reſte il n'y a aucune indignité au regard d'une bonté, & d'une miſericorde infinie, qui pour l'amour des hommes a pris un corps dans les entrailles d'une femme, & eſt mort infame ſur une Croix ; Les abaiſſemens ne ſont pas indignes quand c'eſt pour faire du bien & qu'ils ſont ſans crime. Et en cette maniere plus ils ſont grands, plus il conviennent à la bonté infinie du Sauveur.

Le Miniſtre finit ce Chap. en demendant, *Quand il arrive que l'Hoſtie tombe dans la boüe & qu'elle en demeure boüeuſe, ou quand elle eſt couverte de pouſſiere, qu'eſt-ce qui porte cette pouſſiere & cette boüe ? Ce n'eſt pas le corps de I. C. car il eſt là inviſiblement à la maniere d'un eſprit, & tant s'enfaut qu'il puiſſe porter des ſubſtances, qu'il faut que ce ſoient les ſubſtances qui le portent, outre que ſi cela eſtoit, il*

seroit boüeux & poudreux, ce qui est absurde & repugnant à sa condition. Ce ne sont pas aussi les especes, car les accidens ne peuvent pas porter ou soutenir une substance, au contraire c'est la substance qui soutient & justante les accidens, il reste donc que ce soit la propre substance du pain. Mais c'est se faire de la peine à plaisir, de chercher le sujet qui porte la boüe, la poussiere, & les autres choses qui peuvent survenir en l'Eucharistie. Ces choses survenantes sont portées par elles mesmes estant des substances qui portent aussi leurs accidens, il compte pour rien la quantité qui est le sujet, & le principe de la legereté, de la pesanteur, de la solidité, de la resistance aux autres corps, & des autres accidens corporels qui demeurent aprés la consecration dans les especes de l'Eucharistie. Enfin la Puissance Divine porte les unes & les autres, les choses survenantes à l'Eucharistie, & les especes de l'Eucharistie, puis qu'elle porte toutes choses par sa vertu.

CHAPITRE XVI.

Réponce aux Raisons tirées de la Nature des corps, & du témoignage des sens, contre la verité de l'Eucharistie.

COmme les raisons que les Religionnaires apportent contre l'existence des accidens sans sujet, tiennent de la foiblesse de ces estres qui sont les plus foibles de toute la nature, aussi les preuves qu'ils tirent de la nature des corps contre la presence reelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, ne tirent point de la nature des corps de consistance, & de solidité. *Tout Corps* dit M. le Faucheur, au Chapitre citté cy-dessus & avec luy Aubertin *peut estre veu, touché, il est divisible en ses parties, il a étenduë, il occupe un certain lieu, le Pain consacré peut estre veu & touché, &c.* Il prouve la majure par la maxime des Philosophes, Platon dit, *il est palpable, il a donc corps,* & Aristote, ce qui *se peut diviser selon les trois dimentions est un corps, &c.* Il n'est pas besoin de recourir aux authoritez pour prouver que ce qui a étenduë est corps, l'experience, tout ce qui est touché & veu le montre assez; Mais la raison & la Philosophie enseignent que la puissance d'estre divisé veu & touché provient de la quantité dont les proprietez sont la divisibilité, l'extention, la mesure, & les qualitez comme les couleurs qui

sont la vision & autres sont receuës dans la quantité, qui se trouve en l'Eucharistie, sans que pour cela il soit besoin que la substance y soit. Car la substance n'a point les effets que nous venons d'alleguer d'elle mesme; Mais plûtôt elle a des qualitez contraires ou differentes, comme est celle de ne recevoir pas de plus, ni de moins. Car une substance n'est pas, ni plus, ni moins substance qu'une autre; Partant si un corps est plus grand ou plus petit, il ne l'est point que par le moyen de la quantité qui luy donne l'étenduë, la longueur, la largeur, la profondeur, & qui porte les couleurs & les autres accidens.

Au Chapitre suivant le Ministre fait un Argument tiré de l'*Authorité des sens qui nous font voir*, dit-il, *la verité qui est en dispute; à sçavoir, que ce que nous recevons corporellement dans l'Eucharistie, est du pain & du vin, & non pas le propre Corps & le propre Sang de Nostre Seigneur, non pas par la veüe ou par l'attouchement seulement, mais par le rapport unanime de tous les sens, non d'un homme, ou de deux, mais de tout autant qu'il y en a sur la terre, &c.* Cette maniere de raisonner dans les Mysteres de la Religion par le témoignage des sens, qui est aujourd'huy si commune n'est pas des hommes qui se disent Ministres de la parole de Dieu & du saint Evangile; Car c'est par cette sorte de preuves que les Philosophes Payens, & les Juifs, les Arriens & autres impies combattoient autrefois l'Incarnation du Verbe, la Generation éternelle de Jesus-Christ, la Resurrection & autres Mysteres qui confondent les sens. C'est par la parole, par la Revelation divine que nous connoissons ces hautes veritez, & non point par la raison, & moins encore par les lumieres & par les suffrages des sens: Aussi ce Ministre semble reconnoître sa faute, quand il dit ensuite, *Nous ne voulons pas alleguer pour preuve les témoignages d'Aristote*, qui dit, *au huitiéme de la Physique, chercher des raisons contre le témoignage des sens, est une foiblesse ou une maladie d'esprit: Mais Iesus-Christ, le Sage des Sages, s'est servy du témoignage des sens, comme d'une preuve certaine & indubitable de ses miracles, & par consequent de sa qualité*; Quand il dit aux Disciples que Jean luy avoit envoyez, allez & rapportez à Jean les choses que vous oyez & voyez, les aveugles reçoivent la veüe, les boiteux cheminent, &c. Par là il prouve aprés la resurrection à ses Disciples, la verité de sa Chair. Ces raisons sont dans les écrits D'aubertin & de tous les Ministres, celuy-cy se sert en ce point de la Rhetorique, quand allegant l'authorité d'Aristote, il dit, qu'il

ne la veut pas alleguer, mais ſeulement celle de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoy pour oppoſer la ſincerité à l'artifice, nous répondons que l'authorité d'Ariſtote ne le favoriſe point, mais plûtôt qu'elle le condamne ; Car Ariſtote allegue cette authorité des ſens, lors qu'il diſpute de la Creation du Monde, contre Platon qui vouloit que le Monde eut commencé, & il ſe plaint que Platon avançoit une opinion contre le témoignage des ſens ; Et cette opinion de Platon eſtoit veritable ; de là il appert que ce qui paroit aux ſens n'eſt pas toûjours veritable. Mais comme Platon n'apportoit point de raiſons, ni d'experiences lors qu'il s'agiſſoit des choſes naturelles & ſenſibles. Ariſtote ſe plaignoit avec juſtice de Platon, de ce que traittant de la Nature & du Monde, il n'apportoit point de preuve tirée des ſens, ou de la raiſon qui eſt la ſource, où les Philoſophes puiſent leurs connoiſſances. Nous pouvons ſuivant le même eſprit d'Ariſtote nous plaindre de ce Miniſtre, qui au lieu de l'Authorité divine, qui eſt la ſeule regle de la croyance des Chrêtiens, comme la raiſon naturelle l'eſt des opinions des Philoſophes, il va chercher des preuves tirées des ſens. Que ſi Platon qui eſtoit un ſi ſublime eſprit n'a pas craint d'admettre la Creation du Monde ſans aucune preuve ſenſible ; Et ſi Ariſtote a eu tort de nier la Creation encore qu'il appuyat ſon opinion ſur des raiſons ſenſibles alleguées au meſme endroit, que tout ce qui eſt produit ſe fait d'une matiere precedente, & que l'ordre du Monde ſubſiſte toûjours par la ſuite des generations de la maniere que nous le voyons, faut-il aprés cela que les Chreſtiens ſuivent les ſens dans le jugement des veritez Divines ?

L'Authorité & l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui prouvoit par des Miracles ſenſibles ſa Divinité, & par les ſens la verité de la Reſurrection ne ſe peut point ajuſter au ſujet de l'Euchariſtie ; Parce que Noſtre Seigneur qui eſtoit alors ſenſible convainquoit les hommes de la verité de ſa Reſurrection, qui eſtoit une choſe ſenſible par les preuves qui tombent ſous les ſens : Mais icy ſon Corps n'eſt pas ſenſible, parce qu'il ne veut pas en ſe cachant ſous le voile de ce Sacrement, perſuader de nouveau la Foy aux infidelles, comme il faiſoit alors ; Mais il veut par ce Sacrement exercer & nourrir dans les Fidelles la Foy. S'il ſe faiſoit maintenant ſentir & diſcerner par les ſens, il détruiroit la nature du Sacrement, parce que les voiles qui l'envelopent ſeroient oſtez. C'eſt pourquoy Jeſus-Chriſt avant de propoſer ce Myſtere aux Ca-

pharnaites afin qu'ils ajoûtaſſent Foy à ſes paroles, il fit des Miracles, la multiplication des Pains & autres ; Mais ces Peuples demeurant dans l'infidelité, il ne fit aucun Miracle, ni ne leur apporta le témoignage des ſens, & il ne prouva plus par aucun ſigne dans l'inſtitution de ce Myſtere ſa verité ; Partant de ce que Nôtre Seigneur prouve la verité de ſon Corps reſuſcité en la faiſant voir & toucher à ſes Diſciples, on ne peut pas inferer que le Corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas dans l'Euchariſtie : Car il faudroit plûtôt montrer qu'il y doit eſtre d'une maniere palpable & viſible, & à deſſein d'y eſtre veu & touché, ſi l'on veut bien fonder cette raiſon ſur l'authorité & ſur l'exemple de Jeſus-Chriſt.

Partant cet Argument tiré de l'authorité Divine, & qui eſt ſi ſouvent dans la bouche des Religionnaires n'eſt qu'une pure cavillation. Car ils vont contre l'intention de Jeſus-Chriſt, & ils ſe ſervent de ſa façon d'Argumenter en un ſens, & d'une maniere toute contraire. Noſtre Seigneur vouloit monter alors à ſes Diſciples qu'il avoit un Corps ; Icy en faiſant un Sacrement il veut cacher ſon Corps, il prouvoit alors par cet Argument qu'il n'eſtoit pas un Phanthôme, comme les Apoſtres le croyoient ; Mais qu'il avoit un Corps veritable, & pour cela il le leur fit toucher & voir. Les Averſaires peuvent bien aprés Noſtre Seigneur & à ſon exemple, & par cette ſorte d'Argument prouver que l'Euchariſtie n'eſt pas une phantoſme & qu'elle eſt quelque choſe de corporel. Mais de vouloir conclure de ce que l'Euchariſtie a les accidens du pain, qu'elle eſt du pain, c'eſt changer la maniere de raiſonner de Noſtre Seigneur, & c'eſt une autre eſpece d'Argument ; Parce que quand Noſtre Seigneur prouve de ce qu'il a de la chair & des os qu'il n'eſt pas un phantoſme & un eſprit, mais un Corps; C'eſt prouver le genre par l'eſpece, comme on infere tres bien qu'on eſt animal, qu'on eſt vivant de ce qu'on eſt homme, parce que l'animal, le vivant eſt contenu dans l'homme & tous les degrez ſuperieurs dans les inferieurs ; Mais les accidens & la ſubſtance du pain ne ſe regardent pas de cette ſorte, ils ont des genres & des eſpeces differentes. Enfin Noſtre Seigneur conclut avec neceſſité de ce qu'il a chair, qu'il a des os, qu'il eſt un Corps & non pas un eſprit ; Parce qu'il eſt impoſſible que ce qui a chair & os ne ſoit point Corps ; Mais il n'eſt pas neceſſaire, & les Religionnaires ne le feront jamais voir que les accidens du pain ſoient avec la ſubſtance du pain.

Ce n'eſt pas auſſi au jugement des ſens, quoy que die M. Claude, que N. Seigneur a laiſſé à decider la verité de ſa Reſurrection, il avoit déja prouvé à ſes Diſciples lors qu'ils alloient en Emaüs par l'authorité de la Loy & des Prophetes qu'il devoit ſouffrir & reſſuſciter, mais il ajoûte par un ſurcroy de droit & de verité la preuve par les ſens, pour authoriſer la methode qu'on peut tenir à prouver les Myſteres de la Religion par les raiſons tirées de la nature & des ſens, lors qu'ils s'y trouvent conformes, & parce qu'il avoit affaire à des Apoſtres encore groſſiers, qui ne conſideroient pas alors, & à peine connoiſſoient-ils encore bien la puiſſance abſoluë de Dieu, il les faloit inſtruire, agir & raiſonner avec eux touchant les perfections de Dieu & les autres veritez divines, en la maniere d'un Ariſtote, qui eut inſtruit des choſes naturelles ſes diſciples, au lieu que les Miniſtres combattent icy avec les Fideles éclairez la puiſſance abſoluë de Dieu par les preuves tirées des ſens, comme ſi leur authorité eſtoit neceſſaire & ſuffiſante pour l'établiſſement des veritez divines par une maniere de raiſonner qui change la nature de la preuve & du raiſonnement de Jeſus-Chriſt, en une preuve & maniere de raiſonner irreguliere, comme nous venons de montrer, & qui tire encore d'une propoſition affirmative une conſequence negative, ce que les regles de la dialectique ne permettent point, & qui eſt encore contraire à la façon de raiſonner dont J. C. s'eſt ſervi. Car N. Seigneur J. C. a preuvé que ſon Corps eſtoit veritable en le faiſant voir & toucher, & les Religionaires prouvent de ce que les accidens du pain ſont en l'Euchariſtie, que le corps de J. C. n'y eſt point; ce qui eſt encore vouloir que ſi la ſubſtance n'eſt pas prouvée par les accidens elle ne ſoit point, & c'eſt vouloir tirer encore d'une propoſition negative, une affirmative & une negative, ce qui n'eſt pas moins defectueux & contraire aux loix de la Logique, parce que les propoſitions negatives détruiſent tout, & encore par cette raiſon que l'exiſtence de la choſe ne dépend point de la preuve, & qu'il y peut avoir pluſieurs ſortes de preuves. Le Miniſtre Claude ne s'eſt pas avisé de cette faute quand parlant du témoignage des ſens il le diviſe en affirmatif & negatif, & il reconnoit le témoignage negatif pour faux, & l'affirmatif pour indubitable, mais tout témoignage des ſens touchant l'Euchariſtie, s'il favoriſe l'erreur des Religionaires eſt de neceſſité formelle-

ment ou implicitement negatif, parce que quand meſme le ſens affirmeroient la ſubſtance du pain, il emporteroit en meſme temps l'abſence & la negation du Corps de Jeſus-Chriſt, puiſque dans la Doctrine des Religionaires l'établiſſement d'une ſubſtance eſt la negation d'une autre ſubſtance; Dans ce Sacrement les ſens n'ont point la puiſſance d'affirmer & de nier, ni au regard des ſubſtances divines, comme eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, ni au regard d'aucunes natures l'affirmation & la negation, ſelon tous les Philoſophes ne conviennent qu'à la raiſon, dont les premieres operations ne ſont que de ſimples apprehenſions, telles que peuvent eſtre tout au plus les operations des ſens. On peut voir de toutes ces maximes de combien de foibleſſe & de défauts eſt accompagné la maniere de raiſonner de nos adverſaires, & combien eſt peu juſte l'application des authoritez qu'ils alleguent de l'Ecriture.

Le Cardinal Bellarmin dit, *Que cette ſentence des Philoſophes que les ſens ne ſe trompent point au jugement qu'il fait de leur objet, eſt vraye, mais c'eſt de l'objet par ſoy qu'il le faut entendre, c'eſt à dire des accidens, non point de la ſubſtance qui eſt un objet des ſens par accident. Car nous voyons qu'aux ſubſtances ſenſibles on ſe trompe ſouvent, quand on juge par les ſens; comme il ſe voit en la glace qui ſemble eſtre du cryſtal, & au leton qui reſſemble à l'or, qu'ainſi on doit confeſſer que les ſens ne ſe trompent point dans les accidens du pain, mais ſeulement en la ſubſtance.* Le Faucheur & Aubertin aux lieux citez, Repliquent que c'eſt une mauvaiſe Philoſophie, car comme ce qui ſent eſt l'animal, auſſi ce qui eſt ſenti eſt la ſubſtance corporelle. C'eſt la raiſon des Miniſtres, & non pas la Philoſophie du Cardinal Bellarmin qui eſt mauvaiſe, car aucun Philoſophe n'a jamais dit que la ſubſtance ſoit l'objet des ſens, ce ſeroit donner aux ſens dans la connoiſſance naturelle un empire ſouverain, en bannir la raiſon comme ſuperfluë & inutile, & donner à la beſte les meſmes avantages qu'à l'homme, ou tout au moins ne les rendre differens que quant au plus & au moins des lumieres ſelon les degrez & non pas ſelon la dignité de la connoiſſance qui ſe prend de ſon objet propre. Car tout ce qui eſt dans la Nature eſt ſubſtance ou accident, & toute puiſſance eſt Juge de ſon objet propre. Il eſt bien plus raiſonnable en laiſſant aux ſens la connoiſſance des accidens qui ſont le dehors & les veſtement de la ſubſtance, reſerver la connoiſſance de la ſubſtance à la raiſon, à qui pour cela

on a donné le nom d'esprit & d'intelligence, comme ayant seule la force de penetrer l'interieur & la substance des choses cachées sous les accidens. Toutes les fonctions des sens nous en sont autant d'experiences, ils n'aperçoivent que les couleurs, les sons, les odeurs & autres qualitez appellées pour cela sensibles, mais la substance ne peut estre tout au plus que par accident l'objet des sens. C'est pour quoy la consequence que les Ministres tirent des operations & fonctions des sens ne fait rien contre le Cardinal Bellarmin, qui veut comme il est veritable, que les sens se trompent dans les objets par accident.

Aux exemples alleguez par le Cardinal Bellarmin, de la glace, du leton, de quelque bois putrifié & autres, pour verifier la tromperie des sens. Ce Ministre & M. Claude s'efforçent de montrer *Qu'il y a grande difference entre le jugement qu'une imagination precipitée peut faire sur la premiere & superficielle apprehension d'un objet par un des sens, & le jugement qui se fait de ce mesme objet apperceu par tous les sens, aprés l'avoir soigneusement examiné, car tous ses accidens en toutes les qualitez, les proprietez & effets sensibles, ainsi le leton à regarder sa couleur peut estre d'abord pris pour de l'or; mais aprés si on prend garde au son, au poids & à plusieurs autres moyens sensibles on peut assurément reconnoistre que ce n'est pas or, &c.* Cette réponse ne blesse pas les raisons du Cardinal Bellarmin, elle propose seulement une nouvelle maniere de connoissance sensible, mais qui n'a point de certitude: Car si cette raison doit estre entenduë des choses sensibles, comme elles sont dans la nature, elle peut conclurre par les mesmes qualitez & accidens une mesme nature, pourvû que les conditions observées par le Cardinal Bellarmin se rencontrent dans les operations des sens, parce que toutes les qualitez estant les mesmes il s'ensuivra que la nature, ou la substance est la mesme, à cause qu'une mesme nature a les mesmes qualitez: Mais sans les conditions requises pour la bonté des operations des sens, comme est la distance requise, & autres semblables conditions, on ne peut point inferer necessairement l'identité de l'espece & de la nature; parce que comme chaque sens se peut tromper dans la perception des qualitez qui sont son propre objet, tous les sens se peuvent tromper au regard des qualitez qui sont l'objet de tous les sens: Que si la quantité de chaque sens demeure, la sensation ou l'operation du sens sera veritable, encore que la substance perisse, parce que la

substance n'est pas l'objet des sens. La raison est, au regard des substances qui sont les natures parfaites, ce que l'imagination est dans les animaux au regard des accidens qui sont les natures imparfaites, l'imagination tombe dans l'erreur faisant en la maniere des sens ses propres phantômes qui luy representent souvent des choses fausses & mesme impossibles; ainsi la raison quoy que simple peut errer & tomber dans le mesme inconvenient, si elle ne juge que d'une maniere au regard des substances qui sont proprement l'objet de l'entendement, comme il se voit tous les jours, mesme au regard des choses naturelles, où la raison est quelquefois si foible & si environnée de tenebres qu'au lieu de la certitude & de la verité qu'elle cherche, elle ne trouve que de doutes & des erreurs. Celuy à qui la force de l'esprit donna le titre de Genie de la nature n'a peu comprendre les principes de la naissance du monde. Que si on s'éloigne de la verité au commencement que fera le progrez qu'augmenter les égaremens & les illusions. Le mesme Genie a reconnu la foiblesse de la raison dans les choses Divines, quand il a dit, qu'elles se connoissent par l'intelligence à la façon des principes & non par raison & par science, bien qu'on les puisse montrer à celuy qui reçoit les principes de la foy. Cette autre maniere de juger dans la raison naturelle, au regard des choses Divines n'est que la Foy, qui seule connoit les objets surnaturels tels qu'est le Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Partant c'est une erreur mesme contre la raison naturelle de vouloir juger par les sens du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

La repartie du Ministre à ce que le Cardinal Bellarmin avoit dit aux instances de Pierre Martyr qu'il n'y avoit point de fausseté ni de tromperie dans ce Sacrement, parce que les accidens du pain qui s'y voyent signifient seulement que naturellement sous une telle espece est cachée la substance du pain, *& qu'il y a tromperie, qui est selon S. Chrysostome*, in Ephes. hom.13. *allegué par M. Claude, quand une chose ne parost point ce qu'elle est, & parois ce qu'elle n'est point.* Le texte de ce Pere est, ἀπάτη γὰρ τοῦτ' ἐστιν ὅταν ὅπερ ἐστι μὴ φαίνεται, ἀλλ' ὅπερ μή ἐστι φαίνεται. Mais ce passage fait plutôt contre les Ministres. Car la blancheur paroit dans l'Hostie, où elle est réellement, & la substance du pain ne paroit point dans l'Eucharistie, parce qu'elle n'y est point. La verité est mesme icy plus grande que dans le pain commun, où ce qui est ne paroit

point, ſçavoir la ſubſtance, & ce qui n'eſt pas icy ; ſçavoir la ſubſtance du pain ne paroit pas auſſi. Et pourquoy faudra-t'il que le Corps de Jeſus-Chriſt paroiſſe aux ſens, puiſque la Foy qu'il eſt venu établir eſt au deſſus des ſens. Tertullien & les autres enſeignent, qu'il n'eſt pas permis aux Chreſtiens de revoquer en doute le témoignage des ſens, parler du jugement que les ſens font de leur objet propre & naturel, c'eſt à dire, des qualitez ſenſibles. Et cela ſe trouve veritablement dans l'Euchariſtie, où les yeux, le & le goût jugent ſans ſe tromper de la blancheur, de la ſaveur du pain & du vin ; Mais ſi les ſens veulent paſſer dans la ſubſtance & du ſigne dans la choſe ſignifiée, c'eſt alors qu'il faut reprimer les ſens, parce que paſſant les bornes de leur juriſdiction & puiſſance ils ſe peuvent tromper & ne ſont pas juges competans. Mais comment la ſubtilité des Miniſtres qui s'opiniâtrent ſi fortement à ſuivre pour la verité de l'Euchariſtie la lumiere des ſens, ne leur fait-elle connoiſtre qu'ils ſe rendent ainſi ſuſpects d'infidelité pour ne pas dire de folie, ſelon les ſentences de ſaint Auguſtin, qui met au rang de fols ceux qui ne croyent pas ce qu'ils voyent, & qui nient ce qu'ils ne voyent pas, & ce qu'ils ne connoiſſent pas par les ſens.

Le Miniſtre appelle le Cardinal ridicule de ce qu'en répondant aux Argumens pris de la neceſſité qu'il y avoit que quelque choſe fut denommée, il dit que les ſens ne ſe trompent point lors que nous penſons voir en l'Euchariſtie quelque choſe de blanc, de rond, de ſolide, &c. Mais que peut avoir de ridicule la Doctrine du Cardinal, puis que les accidens ont pour ſujet la quantité qui demeure dans le Sacrement, d'où une Hoſtie conſacrée eſt appellée blanche, petite, ſavoureuſe, ronde, parce que toutes ſes choſes denomment la quantité, il faudroit que ce Miniſtre fit voir que la quantité n'eſt rien pour montrer de la foibleſſe & de l'impertinence dans cet Argument : Le Miniſtre ajoûte ces paroles, on peut bien dire qu'un ſujet a telle quantité, a telle couleur, mais qu'une quantité ſoit une telle couleur, ou d'une telle couleur, cela ne ſe peut dire en aucun bon ſens. L'injuſtice du Miniſtre eſt exceſſive, il demande en une queſtion purement Philoſophique, & que luy meſme traitte Philoſophiquement un ſujet denommé des accidens qui ſont dans l'Euchariſtie ; Ce ſçavant Cardinal luy en donne trois, deux de denomination, à ſçavoir l'Hoſtie, & la quantité & un d'inheſion qui eſt la meſme quanti-

té, n'eſt ce pas le ſatisfaire pleinement, ſi le Miniſtre veut agir dans l'eſprit de la Philoſophie. Que s'il veut agir moralement & populairement, le Cardinal a ſatisfait à ſa demande, ayant commencé ſa réponſe, en diſant par une ſageſſe qu'il n'a pas bien penetrée, à cauſe de la breveté du ſtile de ce fort genie, que l'Hoſtie eſt appellée blanche, ronde, &c. Mais que le Miniſtre apporte tant qu'il luy plaira les injures pour ſa défenſe, nous ne luy oppoſerons pour la noſtre que la raiſon & la modeſtie.

CHAPITRE XVII.

Réponſe aux Raiſons tirées de la nature de la Tranſubſtantiation.

AVant d'examiner le reſte des raiſons que les Religionnaires tirent principalement de la Doctrine d'Ariſtote contre la Tranſubſtantiation, l'exiſtence d'un corps en pluſieurs lieux & autres telles veritez reconnuës icy par les Catholiques; je veux en peu repreſenter que la verité de l'Euchariſtie eſt conforme à la Doctrine & haute ſageſſe de ce Philoſophe, qui eſt toute ſelon la nature. Il eſt vray que ce Prince de la Philoſophie parlant des premiers principes de la nature, ſoûtient que rien ne ſe fait de rien, & que ce qui eſt détruit n'eſt point reduit en rien; Mais il eſt conſtant & d'une certitude qui ſe peut tirer, comme par une experience de tout le corps de ſa Doctrine, qu'il ne conſideroit alors non plus que dans toutes ſes ſpeculations touchant la nature, que la maniere dont les cauſes naturelles agiſſent, & en meſme temps il s'aproche tellement de la verité qu'il appelle la matiere *un non eſtre, & un rien, une pure puiſſance ou poſſibilité* d'où la choſe produite eſt tirée; Comme ſi Ariſtote eut voulu par les paroles ſauver la creation qui enviſageoit ſombrement à la faveur de la lumiere naturelle, & que la Revelation Divine a découverte entierement. Car que toutes les formes, toutes les choſes ſoient tirées de la matiere, qui eſt un non eſtre, un neant; C'eſt ce que la Foy nous enſeigne quand elle dit, que toutes choſes ſont tirées du neant par la Puiſſance Divine. De dire que la matiere eſt un non eſtre, & un neant, c'eſt appuyer la Creation du Monde tiré du neant, & la détruction ou converſion qui ſe fait de la matiere du pain reduite au neant dans l'Euchariſtie. Car quelle impoſſibi-

lité y a-t'il de détruire un non estre, non pas absolument; Mais en partie, *secundùm quid*, & un non estre, tiré du non estre & du neant absolument. Il sembleroit mesme qu'il y a de la facilité, comme il y en a sans doute à la Puissance qui attire cet estre à demy, & tous les autres du neant : D'ailleurs, la forme qui fait l'estre, l'essence & la substance des choses, perit tous les jours dans la corruption des composez naturels ; Ce qui n'a ni substance, ni essence, & qui n'est rien, peut bien facilement perir, puis que selon les maximes de ce Philosophe, la forme qui est un estre accompli & achevé, perit sans qu'il reste rien d'elle dans la corruption des choses naturelles. Cette proposition qu'un corps n'est point en plusieurs lieux, que les Religionnaires mettent parmi les maximes d'Aristote ne détruit point dans le sens de ce Philosophe la verité que nous soûtenons ; car, le sens & l'intention d'Aristote n'est pas & il n'a jamais aussi absolument nié qu'une chose puisse estre en plusieurs lieux, & qu'une chose qui est en un lieu ne puisse estre produite en un autre lieu ; C'est sur quoy il n'a jamais proposé de question, parce qu'il ne parle que de ce qui se fait par les agens naturels ; Et là où il dit, que le lieu enferme, environne, & contient la chose, il ne dit pas que la chose ne puisse estre en un autre lieu; Il veut seulement que le lieu possede & comprenne la chose ; C'est ce qu'on peut appeller prendre la proposition affirmativement & non pas negativement ; Et pour montrer que la chose qui est en ce lieu, peut estre selon le mesme Aristote, & sans prejudicier à sa Doctrine ailleurs; c'est que selon ses sentimens l'espece, l'idée, & la nature des choses, par exemple, la Nature humaine est en plusieurs lieux, car il met les especes dans les choses, & dans les singuliers, & il veut que la diversité se prenne des individus. Il suffit donc pour verifier les maximes que le Philosophe prononce au regard du lieu, que la chose soit icy toute entiere, encore qu'elle soit ailleurs. De mesme il sera conforme à sa Doctrine qu'une chose qui est faite, & produite puisse estre faite & produite ailleurs, non pas par la mesme action qui la déja faite ; Mais par un action differente, parce qu'elle sera en un autre temps, & en un autre lieu. C'est en ce sens qu'il faut prendre la Philosophie d'Aristote touchant ce qui se fait dans l'Eucharistie, aussi en toute sa Philosophie il n'a jamais proposé toutes les questions touchant la possibilité des choses, s'il peut y avoir plusieurs Mondes, si le vuide, si l'infiny est possible, & autres semblables

questions, d'autant que la plus part sont inutiles pour la connoissance de l'état present de la nature, ou ce Philosophe appliquoit seulement les forces de son esprit si heureusement, que dans le huitiéme Livre de sa Physique, il a estably l'immaterialité, l'éternité, l'immensité de Dieu, & autres telles veritez que nous pouvons appeler les fondemens de la Theologie Chrestienne, & de la Foy par une Doctrine propre, & comme née à demontrer ou du moins à expliquer les veritez Cérestiennes, d'une maniere qui ne repugne pas à la nature, n'ayant avancé aucune proposition qui soit contraire à la Foy, ou s'il en a avancé quelqu'une, comme l'on dit communement de la Creation du Monde, il ne l'a fait qu'avec des irresolutions, que la Foy est dépuis venuë calmer. Touchant donc la Transubstantiation, & la destruction de la substance du pain & du vin, le M. le Faucheur, Aubertin & les autres, ayant employé les contestations qui ont esté amplement traittées cy-dessus; Ils disent encore que la Transubstantiation de l'Eucharistie repugne diversement à la nature de la conversion; Parce qu'en toute conversion il est necessaire que la matiere demeure pour servir de sujet commun à l'un & à l'autre terme de la conversion; à sçavoir, la forme que la matiere avoit avant la conversion, & à celle qui par la conversion y est introduite. Mais cet Argument tiré de la conversion naturelle des choses n'est d'aucune force, ni à un Chrestien, ni mesme à un Philosophe Payen. Car il y a des Philosophes encore aujourd'huy, aussi bien qu'il y en eut autrefois dont Aristote fait mention, qui ne veulent point de conversion reelle & substantielle dans la nature, & qui expliquent toutes les transmutations qui y arrivent par le seul mouvement local, & ceux là rejetteroient hardiment toutes ses raisons; Aussi l'esprit de Dieu ne doit pas estre borné à une seule Doctrine, puis qu'il ne le peut estre, mesme à toute la Doctrine humaine. Et ne pourroit on pas raisonner de ce Mystere sans faire mention de forme, ni de matiere: Toutesfois comme la Doctrine d'Aristote, estant la plus veritable est aussi aujourd'huy la plus generalement receuë dans les Escôles Chrestiennes, & qu'elle est mesme authorisée par le sacré Concile de Trente dans le sujet de l'Eucharistie, & que Platon qui partage avec Aristote la gloire de la Philosophie reconnoit mesme la matiere pour un principe des choses naturelles, il faut pour expliquer cette conversion mettre de la difference entre les conversions que la nature fait, & celles

celles que Dieu fait quand bon luy ſemble ; Parce que la nature ne peut faire les choſes de rien eſtant bornée ; Et n'eſtant pas independante de la matiere dans ſon eſtre, elle ne le ſera pas dans ſes operations qui ſuivent l'eſtre ; Ainſi cette matiere demeure de neceſſité ſous la nouvelle forme, parce qu'autrement la forme nouvelle & naturelle ſeroit faite de rien, & ne dépendroit pas de la matiere, laquelle demeure pour cela aux deux termes de la converſion. Mais Dieu qui eſt ſeul Autheur de la matiere qu'il a faite de rien par la Creation avec tout le Monde, comme la Philoſophie d'Ariſtote la flairé en quelque ſorte, il peut détruire la matiere & faire la choſe qui luy plaira ſans le ſecours de la matiere ; D'autre part dans la Doctrine d'Ariſtote on pourroit expliquer la deſtruction de la ſubſtance du pain & du vin ; Et par conſequent la Tranſubſtantiation par la ſeule deſtruction ou converſion de la forme du pain & du vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ ; Parce que dans la Philoſophie d'Ariſtote bien entenduë, la ſubſtance ſe prend de la forme & elle eſt la forme ſubſtantielle du composé par où la difficulté de la Tranſubſtantiation, & pluſieurs autres que les Miniſtres apportent contre cette verité s'évanoüiroient ; Mais c'eſt aſſez de leur montrer que la Doctrine d'Ariſtote de quelque côté qu'ils la prenent n'eſt pas contraire à la verité de l'Euchariſtie.

Le Miniſtre en continuant *appelle une étrange Philoſophie celle du Cardinal du Perron* d'avoir dit, que la deſtruction de la ſubſtance du pain & du vin ſous les eſpeces de l'Euchariſtie, n'eſtoit pas un aneantiſſement & une reduction à rien, parce que dit le Cardinal du Perron la deſiſtance qui ſe fait en cette Tranſubſtantiation n'a point pour terme le non-eſtre ſinon par accident, & a pour terme final par ſoy le nouvel eſtre, à ſçavoir, celuy du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt. Car je vous prie dit ce Miniſtre, *qu'eſt ce que deſiſter d'eſtre, que n'eſtre plus ?* Mais il n'y a aucun inconvenient que Dieu qui eſt l'autheur de la matiere, la détruiſe toutes les fois qu'il luy plaira, ce n'eſt pas neantmoins annihilation du pain par la raiſon du Cardinal du Perron, que la Tranſubſtantiation n'a point pour terme le non eſtre, mais le Corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt une raiſon tirée de la plus ſolide Philoſophie, qui veut qu'une action prenne ſon eſpece du terme où elle tend, ce n'eſt pas deſtruction de pain, mais converſion. Et pour montrer cette verité la deſtruction d'une forme precedente n'eſt pas une

annihilation, ni un aneantiſſement, comme les Miniſtres doivent avoüer, autrement ils feroit tous les jours des annihilations, puis qu'il ne reſte rien de cette forme, encore qu'il en ſuccede une autre, d'où il s'enſuit auſſi que la deſtruction de la matiere ne devra pas eſtre appellée annihilation, parce qu'à elle ſuccede le Corps de Jeſus-Chriſt, outre qu'on peut dire que les accidens du pain & du vin demeurent ; Partant ce n'eſt pas une annihilation, un aneantiſſement, une reduction à rien.

Quant à ce que les Miniſtres pourſuivent, *que cette diſtinction & cet aneantiſſement ne convient ni à la Bonté ni à la Sageſſe de Dieu; Parce que Dieu n'eſt pas la cauſe du non eſtre dit S. Auguſtin, & l'on ne ſçauroit donner aucun exemple que Dieu ait jamais aneanty ou reduit à rien aucune de ſes Creatures, & a-t'on jamais veu par nature ou par miracle, que les accidens ayent eſté ſeparez de la ſubſtance.* Nous avons déja montré que dans cette converſion il n'y a point d'aneantiſſement, mais quand il plait à Dieu, il fait mourir, il fait ceſſer d'eſtre des hommes & des nations entieres, il renverſe les Monarchies, il reduit en cendre les Provinces, les Villes, les Animaux, les Plantes, les Pierres, & les Elemens. Il eſt donc la cauſe, & l'autheur du non-eſtre ; il reſte bien aprés en toutes ces deſtructions quelque choſe de l'eſtre pour ſa gloire, à cauſe que ſa bonté prevaut toûjours, mais au moins toutes ces choſes qu'il a détruites ne ſont plus. Dieu manifeſte pareillement ſa bonte dans l'Euchariſtie, en faiſant non ſeulement que le pain devienne le corps de ſon Fils, mais encore en luy laiſſant la quantité & les autres accidens du pain, & outre cela ſa puiſſance éclate dans l'Euchariſtie par cette converſion qui fait la nature & l'eſſence du myſtere. Tous les myſteres & toutes les actions de la vie du Fils de Dieu, ont des merveilles qui leur ſont propres & particulieres ; Sa Naiſſance fait un Dieu ſujet aux injures des Elemens & des Hommes ; La Circoncision donne la marque de peché à la Sainteté & à l'Innocence meſme ; La Transfiguration fait une effuſion de la gloire de ſon Ame ſur ſon Corps ; Et l'Euchariſtie fait la Tranſubſtantiation ou converſion du pain & du vin au Corps & au Sang du Fils de Dieu ; & c'eſt ce qu'elle a de propre, d'eſſentiel, & de ſpecifique; Elle a quelque choſe de commun avec la Creation, car comme dans la Creation la puiſſance de Dieu a dominé ſur le neant des Creatures, que là elles furent tirées du neant, icy elles ſont reduites ſi l'on le veut au neant. Dans l'Incarnation la nature & la

personalité divine est communiquée a une nature humaine, icy la nature humaine de J.C. est donnée aux hommes. La Passion est un Sacrement d'impuissance & de foiblesse pour la sanctification des hommes, icy les choses les plus foibles, les especes & les natures accidentelles donnent la sainteté mesme; Mais ce qui luy est propre est la Transubstantiation, & cette diversité de mystere fait reluire d'avantage la Puissance Divine, si c'est contre l'ordre de la nature, & si l'on n'a jamais vû que les accidens ayent esté separez de leur substance, ce qui est nouveau & miraculeux est toûjours contre l'ordre de la nature, à cause de quoy on l'appelle extraordinaire & miraculeux. Mais il est toûjours selon les ordres de l'Autheur de la nature, & bien que l'essence du miracle soit d'estre nouveau & extraordinaire, il y en a neantmoins quelques fois des semblables. Si pour avoir quelque chose de particulier, la preuve contre la verité d'un miracle estoit concluante, l'on pourroit pareillement détruire la Creation, l'Incarnation, la Passion, la Resurrection, l'Ascension, & la descente en forme visible du S. Esprit. Car en qu'elle autre rencontre qu'en une seule, a-t'on jamais veu que Dieu ait fait des choses de rien, que Dieu ni une substance qui a toutes ses parties essentielles & integrantes ait esté unie à une autre substance pour n'en faire qu'une; Que celuy qui estoit l'Innocence & la Toute puissance mesme soit mort, qu'un mort se soit resuscité par sa propre vertu, qu'il soit monté à la veuë de tout le monde sans aide de personne dans les Cieux, que le S. Esprit soit descendu en langues de feu. Tous ces miracles n'ont esté faits qu'une fois, & ne sont pas incroyables; Pourquoy donc demander d'autres miracles semblables. Mais l'Eucharistie a eu plusieurs autres miracles semblables; La conversion de l'eau en vin, la multiplication des cinq pains, la penetration du Tombeau, des portes où estoient assemblez les Apostres, l'apparition faite à S. Paul, & nous avons fait voir qu'elle a quelque chose de commun & de semblable avec l'Incarnation, la Creation, la Passion & autres.

L'instance du Ministre est quand cela se pourroit faire par la Toute-puissance de Dieu, pourquoy le fera-t'il? il n'y a point raison de le faire. Le Card. Bellarmin rend cette raison, parce que si les accidens ne demeuroient il n'y auroit point de signe sensible dans l'Eucharistie. Le Ministre replique, *que cette raison est bonne pour la substance & ne vaut rien pour les accidens separez; Car ce ne*

ſont pas les ſimples accidens du pain qui repreſentent & exhibent le corps de J. C. pour la nourriture de l'ame, mais la ſubſtance du pain. Il y a une infinité de cauſes & de raiſons traitées cy-deſſus de l'inſtitution de ce myſtere, & en particulier de l'exiſtence des accidens ſans ſujet. Et la raiſon du Cardinal Bellarmin tirée de la part des ſignes eſt bonne, d'autant que s'il n'y avoit point des accidens, il n'y auroit point de ſigne, ni par conſequent de Sacrement, puis que la ſubſtance du pain n'y eſt plus; Et ſuppoſé la détruction du pain dans l'Euchariſtie, le Miniſtre ne peut nier qu'il ne fut neceſſaire, afin qu'il y eut des ſignes du Corps de J.C. ou de la nourriture que les accidens du pain & du vin ne deuſſent démeurer, mais il n'eſtoit ni neceſſaire, ni convenable que la ſubſtance du pain demeurat, car elle ne ſuffiroit pas pour eſtre le ſigne du corps de J. C. parce qu'un ſigne doit tomber ſous quelque ſens, ce que la ſubſtance ne fait point, mais les eſpeces de l'Euchariſtie qui ſont les accidens du pain, qui demeurent ſont un ſigne convenable du Corps de J. C. qui nourrit les ames; parce que le pain eſt né & eſt fait pour la nourriture.

La raiſon du Cardinal Bellarmin, que ces mots, *Cecy eſt mon Corps*, ne pourroient eſtre vrays ſi tout le pain eſtoit tellement changé en tout le Corps, qu'il ne demeurât rien de commun à l'un & à l'autre. Cette raiſon eſt attaquée par le Miniſtre; *D'autant*, dit-il, *que quand meſme ces accidens demeureroient, cela ne ſuffiroit pas pour verifier ces paroles, non ſeulement parce que les accidens ne ſont pas une choſe eſſentielle à la ſubſtance, mais parce qu'on ne peut pas dire que ce ſeroit une choſe commune à la ſubſtance du pain & à celle du Corps de Chriſt, puiſqu'il ne ſont point accidens de ce Corps, comme ils l'eſtoient du pain, non plus que ſi Cambyſes, quand il eut fait tuër & écorcher Sunanites, &c.* Toutes les inſtances du Miniſtre n'affoibliſſent pas les raiſons du Cardinal, parce que les accidens du pain, deviennent une partie eſſentielle de ce Sacrement, qui eſt le ſigne du Corps de J.C. Cela ſuffit pour répondre à quelque petite inſtance qu'il fait aux deux autres du Cardinal Bellarmin.

Mais voicy la grande raiſon que les Miniſtres en general & en particulier : Le Faucheur & Aubertin alleguent : *Si le Corps de Ieſus-Chriſt eſtoit dans l'Euchariſtie par la vertu de ce changement, il faudroit de neceſſite, où qu'il fut produit la dedans, où qu'il y vint & y fut porté & amené d'ailleurs, de dire que le Corps de Chriſt, ſoit fait & produit dans l'Euchariſtie, c'eſt contre toute apparence, veu que tout*

ce qui se fait n'est point devant qu'il soit fait, si le Corps de Christ estoit fait de nouveau dans l'Hostie, il faudroit qu'il fut fait de son Corps qui est au Ciel. Ils parcourent aprés toutes sortes d'actions, adduction, creation, & conservation qu'ils rejettent de celle-cy. Cette dispute est sur les termes dont on doit exprimer l'action du Mystere de l'Eucharistie ; Aussi toutes les difficultez que les Ministres rencontrent dans les termes ne concluent aucune absurdité ou defectuosité dans la croyance du Mystere ; Mais tout au plus quelque défaut de paroles & d'expressions. Et ce défaut ne doit point estre imputé à l'ignorance de ceux qui tiennent cette verité; Mais à la sublimité du Mystere qui surpasse les paroles & les pensées de ceux qui en parlent, & de ceux qui écoutent ; C'est pourquoy les plaintes des Ministres se peuvent tourner contre eux mesme, de qui les oreilles n'estant pas accoûtumées à entendre de telles paroles, se rebutent à les écouter. Et leur imagination remplie des conversions qui se font dans la nature n'en trouvant point aucune entierement semblable à celle-cy, la rejette & ne la peuvent souffrir, à cause des especes dont elles est preoccupée ; Mais tous les Argumens contraires, bien loin de renverser les manieres dont on explique cette action, elles les confirment d'avantage, parce qu'ils contiennent quelque chose qui se trouve en chacune de ces opinions. Ainsi une chose peut estre produite en un lieu, malgré les raisons des Aversaires, pourveu qu'elle ne soit point en ce lieu, & cela suffit pour répondre à la difficulté que ce qui estoit auparavant n'est point produit, d'autant que le Corps de Jesus-Christ n'estoit point au lieu là où il est produit. Le Corps de Jesus-Christ est produit de la substance du pain, non pas comme de la matiere, mais comme du terme où commence la conversion. La raison apportée contre la creation du Corps de Christ s'explique en mesme maniere ; Que cette creation est d'une chose qui n'estoit pas auparavant en ce lieu. La conservation n'aura pas tant de difficulté que la production, ni que la creation, parce qu'elle ne requiert point que la chose ne fut point auparavant. L'adduction se peut encore attribuer l'action de ce Sacrement ; Car afin qu'une chose soit emanée, il suffit que d'absente quelle estoit auparavant en un lieu elle y soit renduë presente, de presente qu'elle estoit en un autre lieu ; sans que la chose quitte cet autre lieu, à moins qu'il n'y eut quelque obstacle de la part de la personne ou du lieu. Mais Jesus-Christ qui est dans l'Eucha-

ristie ne combat pas Jesus-Christ qui est au Ciel, & ce Sacrement s'accorde avec le Ciel, qu'il devient en possedant Dieu. Et en la mesme maniere les raisons du Ministre, n empéchent point que toutes les opinions des Docteurs Catholiques ne puissent estre veritables, soûtenuës & s'accorder ensemble.

Suarez voyant que cette action ne peut point estre à parler proprement creation, ni conservation, ni production, l'appelle tantôt comme production, tantôt comme creation, tantôt comme conservation; A quoy le Faucheur dit, que *comme Cotta disputant contre Epicure qui vouloit que la nature de Dieu fut non pas Corps, mais comme Corps, non Sang, mais comme Sang, disoit. J'entends bien que c'est que Corps, & que c'est que Sang; Mais que c'est que comme Corps & que comme Sang, je ne l'entends aucunement; Ainsi pouvons nous dire tres justement.* Nous entendons bien que c'est que production, conservation, & creation; Mais qu'est ce que comme production, comme conservation nous ne l'entendons nullement. Mais l'opinion de Suarez qui fait un mélange de toutes les autres opinions qui sont bonnes, authorise la défence que nous venons d'en faire; Et la qualité de ce Mystere est d'estre l'abregé de toutes les veritez Chrestiennes. Les paroles de Cotta sont mal ajustées à Suarez; Car Cotta rejettoit fort bien avec sa réponse l'opinion d'Epicure, parce qu'il estoit faux que Dieu fut Corps en aucune maniere, ni comme Corps: Mais Suarez pour faire mieux entendre cette admirable conversion la compare aux actions qui sont connuës, & ordinaires dans la nature; Procedant de cette maniere digne d'un grand Philosophe, des choses connuës à celles qui sont inconnuës, & raisonnant avec conformité à la nature du Mystere, que cette action est un abregé de toutes les autres actions; Il en est de mesme de ceux qui appellent cette action Transubstantiation adductive. La consequence que les Ministres en pretendent tirer, que si le Corps de Christ qui est au Ciel estoit amené de là au Sacrement, il faudroit qu'il y fut amené avec les accidens & avec les proprietez absoluës qu'il a au Ciel; c'est à dire, avec son extension actuelle & sa lumiere glorieuse, est nulle: Car Jesus-Christ est icy avec les conditions & proprietez qu'il a dans le Ciel, mesme avec son extension au regard de ses parties, bien que non pas au regard du lieu, & avec sa gloire, bien qu'il y soit d'une maniere invisible & indivisible. Le pain n'y est point, bien que sa maniere d'estre y demeure dans ses accidens; Jesus-

Christ y est, bien que sa maniere d'estre visible ni soit point; comme si en ce point il eut voulu par une humilité profonde, s'égaler au pain ou que par une justice commutative, il ait voulu en prenant la place de la substance du pain perdre sa maniere visible d'estre, & laisser au pain la sienne. Pareillement, comme la substance du pain n'est plus, non pas par une destruction qui la reduise au neant; mais par une conversion qui l'éleve en l'absorbant toute dans la substance de Jesus-Christ, aussi Jesus-Christ en s'abaissant & se cachant sous les especes du pain, n'a pas quitté le Ciel, emporté par un mouvement local, où il est demeuré visible dans toute sa gloire, comme il y estoit auparavant. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il y est amené, & qu'il n'y est pas amené, qu'il est rendu present & qu'il n'y est pas rendu present, qu'il y est contenu, & qu'il n'y est point contenu, parce que cette action appellée Transubstantion ou conversion n'est pas simple, ni d'une seule chose; Mais elle regarde deux termes, deux lieux, deux manieres; ainsi elle peut verifier toutes ces diverses expressions.

CHAPITRE XVIII.

Réponse aux Raisons tirées de l'existence d'un Corps en plusieurs lieux, & de plusieurs Corps en un lieu.

L'Opiniâtre recherche que les Ministres font des maximes, & des sentimens de la Philosophie, comme d'autant d'armes pour en combattre la verité de l'Eucharistie, justifie l'opinion generale, que les Philosophes sont les Patriarches des Heretiques; Neantmoins, comme la Philosophie est de sa nature saine, & que celle d'Aristote où les Ministres font leurs plus grands efforts est la plus exempte d'erreurs & de défauts, nous voulons pour l'honneur de la Philosophie, & pour une plus grande conviction de l'Heresie, examiner jusques aux moindres authoritez & raisons qu'ils en tirent. Selon la raison naturelle & le Genie de la Philosophie, l'on peut considerer dans la Transubstantiation ou conversion de la substance du pain & du vin, au Corps & au Sang de Jesus-Christ; Trois choses; le terme où cette action commence qui est la substance du pain & du vin; la nature de cette

action en elle mesme, & le terme où cette action finit, sçavoir le Corps & le Sang de Jesus-Christ; Nous avons répondu aux difficultez que les Ministres tirent des deux premieres considerations; Il reste à examiner les difficultez qui regardent l'existence du Corps de Jesus-Christ en plusieurs lieux, & du Corps de Jesus-Christ tout entier dans un petit lieu, & dans la moindre partie de l'Hostie. Le Ministre le Faucheur qui a le plus amplement, & avec plus de profondeur traitté de cette matiere dit, au commencement du cinquiéme Livre, Chapitre cinquiéme, que selon Aristote, *la nature de la grandeur & de la quantité continuë, requiert que ses parties soient les unes hors des autres, & ayent certain ordre & situation entre-elles, d'où s'ensuit necessairement qu'elles ayent certain espace, ou elles sont étenduës, & qu'estant environnées d'un autre Corps, chacune d'elles réponde à chaque partie de la superficie interne de ce Corps là, &c.* Selon les idées veritables & les plus sublimes que les Philosophes nous ont laissées de la nature, nous pouvons avec facilité répondre que toutes les proprietez & la veritable nature du Corps, comme l'extension en soy & au regard des parties qui est de l'essence du Corps, & laptitude d'avoir l'étenduë, l'ordre & la disposition de ses parties se trouvent au Corps present de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, bien que l'extension actuelle & effective au regard du lieu ne si trouve point, parce qu'elle n'est point ni l'essence, ni la proprieté, mais l'effet de l'essence ou de la proprieté du Corps, comme le mot d'extension le marque aussi; Car il exprime un action, & qui dira jamais que le raisonnement, que le rire actuel soit de l'essence de la raison & de la faculté risible; A l'Argument des aversaires, la Doctrine de Durand qui veut que le Corps de Jesus-Christ soit au Sacrement sans sa quantité; Et d'Ocham qui veut que le Corps de Jesus-Christ ait la quantité; Mais que cette quantité se replie tellement en elle mesme, que les parties s'entreprenent les unes les autres. Le Cardinal Bellarmin répond qu'à la grandeur conviennent trois choses, dont l'une suit l'autre; la premiere, qu'elle soit étenduë en elle mesme, & qu'elle ait ses parties l'une hors de l'autre, avec certaine interieure situation, ordre de disposition entre elles, & cette premiere consideration est entierement essentielle à la grandeur; Car qu'est-ce que la ligne sinon une extension en longueur? qu'est-ce que la superficie, sinon extention de longueur, & en largeur. M. le Faucheur refute ainsi ce discours, *Qu'il se pourroit contenter*

tenter

tenter de dire qu'il y ait deux sortes de lieu, l'un interne, qui est l'espace occupé par le corps, l'autre externe, qui est la superficie interne du corps environnant, & que le corps peut bien estre sans ce dernier, s'il est hors de l'enceinte du monde, mais non sans le premier, parce que la quantité ou extention du corps requiert necessairement qu'il y ait un certain espace où il soit étendu à l'égard de qui ses parties soient les unes hors des autres, &c. Les premieres preuves de Bellarmin qui sont contre l'opinion de Durand & d'Ocham, confirment la verité que les Catholiques enseignent d'ordinaire, mais la seule distinction, dont Bellarmin explique la nature du corps, & en quoy elle consiste, suffit pour satisfaire aux difficultez du Ministre. Aussi le Ministre abandonne la refutation du Cardinal Bellarmin commencée, s'en prenant sans le dire neantmoins à l'Ecole de S. Thomas par les paroles qui suivent.

Nos Adversaires, dit le Faucheur, *ôtent au corps de Christ dans le Sacrement, cette maniere d'extention*, car ils disent *que là, c'est à dire dans le Ciel, I. C. a une presence quantitative, & que de cette façon il n'est qu'en un seul lieu, à sçavoir là où il est en sa propre espece, mais qu'en l'Eucharistie il a une presence Sacramentelle, selon laquelle il peut estre en plusieurs lieux tout à la fois, partant ils donnent au corps de Christ quantité, mais en effet ils luy ôtent ce qui par la confession de Bellarmin est entierement essenciel à la quantité, tombant en une manifeste contradiction.* Le Ministre se trompe ou à dessein, ou à faute de lumieres, en ne distinguant pas icy deux opinions des Catholiques seulement differentes en la maniere d'expliquer la P. R. de J. C. dans l'Eucharistie ; à sçavoir l'opinion du Cardinal Bellarmin & de la pluspart des Theologiens icy deduite par le Ministre, & l'opinion des Thomistes qui donnent au Corps de J. C. dans l'Eucharistie une presence qu'ils appellent non pas quantitative mais sacramentelle. Ces opinions s'accordent neantmoins bien. Car celle qui ôte la presence quantitative n'ôte pas pour cela la quantité au corps de J. C. dans l'Eucharistie, mais elle veut seulement que le corps de J. C. n'y soit pas à la façon ordinaire, c'est à dire qu'il n'y est pas d'une façon corporelle, ce qui est vray ; c'est pourquoy elle luy dõne une presence qu'ils appellent Entitative & substancielle: parce que le corps & la quantité du même corps de J. C. est dans le Sacrement à la maniere des substances indivisibles, & cette distinction des deux presences, revient à la distinction que le Cardinal Bellarmin fait d'extention & de situation en interieu-

re & exterieure. Ce que le Miniſtre n'ayant pas bien diſtingué, pretend mal à propos que les Catholiques tombent en une maniſte contradiction, bien que l'Ecole de S. Thomas ne ſe contredit point à elle meſme ni à l'autre opinion. Le Miniſtre le pouvoit avoir diſcerné, & ce qui me perſuade que c'eſt une ſurpriſe volontaire & feinte, c'eſt qu'il a reconnu luy meſme que l'opinion de Durand qui oſte toute quantité au corps de J. C. dans ce Sacrement, eſt communement rejettée par les Catholiques, & parce qu'il traitte luy meſme icy de diverſes proprietez & diſpoſitions de la quantité deſtinguées par Bellarmin, & encore parce qu'examinant l'opinion de Bellarmin il advoüe que le corps eſt premierement étendu en ſoy en tant que les parties ſont, &c. Ce qui eſt mettre l'eſſence de la quantité dans la ſituation ou diſpoſition interieure. Ainſi l'adreſſe de ce Miniſtre voyant qu'il ne pouvoit pas répondre aux raiſons du Cardinal Bellarmin, a eſté de tourner en meſme temps ſes attaques contre d'autres Docteurs Catholiques, afin que confondant des opinions differentes il y fit trouver quelque contradiction, comme ſi toutes les Ecoles Catholiques devoient dans l'explications des Myſteres dont on demeure d'accord avoir les meſmes explications.

Neanmoins le Faucheur, comme ſi le ſuccez de la diſpute precedente luy eut dû donner de la hardieſſe, commence une autre diſpute en ces termes; Ecoutons maintenant les conceptions du ſieur du Perron en cette matiere, il y a grande difference dit ce Cardinal, entre eſtre en un lieu & eſtre localement, c'eſt à dire, avec les conditions requiſes, de ſorte que le lieu faſſe l'office du lieu qui l'environne, contienne, & meſure également la choſe, c'eſt à dire, qu'il en ſoit rempli & occupé. Les Anges ne ſont-ils pas en un lieu? Et pour cela ſont ils environnez localement, c'eſt à dire le lieu fait-il icy l'office de lieu, les environne-t'il, & le meſure-t'il également? A quoy le Miniſtre répond, *Que c'eſt ſe moquer du monde, de dire qu'une choſe ſoit en un lieu & ny ſoit pas localement, qu'elle ſoit en un lieu & que le lieu ne faſſe pas l'office de lieu envers elle. Car n'eſt-ce pas comme qui diroit qu'une choſe eſt en temps & qu'elle n'eſt pas temporellement, qu'elle eſt en temps, mais que le temps ne fait pas l'office de temps envers elle? qu'elle diſtinction eſt celle-là?* Nous luy répondons que c'eſt une diſtinction veritable, ſçavante, & propre au ſujet: Car une choſe ſpirituelle, une intelligence peut-eſtre en un lieu, en un endroit, par exemple en une cham-

bre qui est lieu des autres choses qui y sont enfermées, sans que pour cela la chambre soit proprement son lieu, & sans que cette chambre exerce l'office de lieu au régard de cet esprit: Car dans la doctrine d'Aristote il n'y a que les corps qui soient proprement en lieu. La raison est parce que selon Aristote le lieu conserve & fait subsister selon la nature les choses qu'il contient. Or il ne peut pas agir sur les esprits, & c'est de cette Doctrine que le Cardinal Duperron a tiré la sienne. Il en est de mesme du temps, car les choses éternelles qui coexistent dans le temps: par exemple à l'heure presente, ne sont point temporellement, parce que le temps corrompt & détruit toutes les choses qui sont dans le temps, & neantmoins les choses éternelles sont toûjours; c'est comme qui diroit qu'un corps est chaud, mais qu'il n'échaufe pas actuellement, où il n'y a rien qui blesse la raison, ni la verité, mais au contraire tout l'éclaircit & la défend.

Mais entendons dit ce Ministre, parlant du Cardinal du Perron, comment il pretend défendre cette absurdité; qui doute dit le Cardinal; que l'occupation du lieu ne soit un effet de la quantité & non la quantité mesme, attendu que la quantité & l'action appartiennent à deux predicamens differens, & que l'occupation du lieu est une espece d'action, &c. Le Ministre fait deux réponses: La premiere, *que ce qu'il appelle action de la quantité ne l'est point, la quantité n'estant pas une puissance active*, comme dit Averroës. Il cite encore les Conymbres, &c. Ce seroit une chose inutile au regard de la verité dont on dispute de decider la question si la quantité est une puissance active, puisque M. le Faucheur a reconnu cy-devant que la coextension au lieu n'est pas dans quelque corps comme dans le Ciel supreme, & que ce corps est premierement étendu en soy. Car par cette raison Dieu le pourra suspendre & separer de la quantité, puisque la nature la déja ôtée d'une substance corporelle, & que l'un est plutôt que l'autre. Le Cardinal du Perron appelle icy l'occupation du lieu un effet de la quantité & aprés une espece d'action, & il ajoûte encore, & non la quantité mesme, comme s'il disoit, cette occupation qu'elle soit effet ou une espece d'effet & d'action de la quantité ou non, c'est assez qu'elle ne soit pas la quantité pour en pouvoir estre separée.

La seconde réponse de M. le Faucheur est, que si l'effet formel de la quantité est d'avoir ses parties les unes hors des autres, &

qu'elles ne puiſſent entrer les unes dans les autres, eſtoit comme il pretend une action de la quantité, & par conſequent une choſe differente d'avec elle, *l'on pourroit inferer que la blancheur pourroit eſtre en un ſujet ſans le rendre blanc, la chaleur ſans le rendre chaud, &c.* On répond qu'il peche icy en la meſme maniere qu'en la réponſe au precedent Argument, en ce qu'il confond l'extention des parties de la quantité hors d'elle-meſme, & l'extenſion des parties au regard du lieu. Les Cardinaux du Perron & Bellarmin ne diſent pas, que l'occupation du lieu ſoit l'effet formel de la quantité, cette ſorte d'effet eſt de ſa nature inſeparable, l'on ne doute pas non plus que la chaleur ne puiſſe eſtre par la Toute puiſſance de Dieu en un ſujet ſans le rendre actuellement chaud, en ne luy donnant pas ſon concours à la production d'une nouvelle chaleur.

Le Miniſtre continuë ainſi : *Mettre un Corps en pluſieurs lieux tout enſemble, c'eſt faire qu'il ne ſoit plus un : Car on appelle un, ce qui n'eſt point diviſé de ſoy-meſme, & qui eſt diviſé de tout autre, or il ne ſeroit point diviſé de tout autre s'il eſtoit en pluſieurs & divers lieux ſeparez, & n'eſtoit point en l'entre-deux.* Mais le Corps de Jeſus-Chriſt eſt un, & il n'eſt pas diviſé en ſoy encor qu'il ſoit en pluſieurs lieux ; Parce qu'il eſt tout entier, le meſme & avec les meſmes parties en chaque lieu : Il n'eſt pas diviſé & diſcontinu, mais Un en nombre, encore qu'il ſoit en pluſieurs lieux, parce qu'en chacun de ces lieux, il a toutes ſes parties continuës les unes aux autres. A ce que les Religionnaires diſent communement, *que tout corps qui eſt un en nombre eſt continu, car aux eſtres qui ſont capables de continuité eſtre un, & eſtre continu ſont des choſes reciproques.* Et le Corps de Jeſus-Chriſt qui eſt à Montpellier n'eſt point continu au Corps de Chriſt qui eſt à Paris ; Car on appelle continuës les choſes qui s'entretiennent & ſont aſſemblées par un terme commun. A cela Bellarmin répond que le Corps qui eſt icy, n'eſt pas continu au Corps qui eſt là ; Et neantmoins il n'eſt pas auſſi diſcontinu, parce que continu ou diſcontinu ſe dit de choſes qui ſont pluſieurs, ſoit que ce ſoient des touts, ou des parties de quelque tout ; Mais que ce Corps qui eſt icy, & qui eſt là, n'eſt qu'un meſme Tout ; Le Miniſtre *appelle cette réponſe tres vaine, car nous prouvons*, dit-il, *que ce Corps eſt diſcontinu, & partant nous concluons qu'il n'eſt pas un, & luy ſans répondre à nos preuves dit ſimplement qu'il ne peut pas eſtre diſcontinu* ; Mais le Miniſtre accuſe à

tort le Cardinal Bellarmin de ne répondre à leurs preuves,non pas à celles du Faucheur, mais à ceux de leur party, qui les ont proposées avant luy; comme de Pierre Martyr, parce que Bellarmin leur répond en plusieurs façons,en disant qu'un mesme Corps mis en plusieurs lieux n'est pas discontinu, ce qui satisfait à l'objection, & encore en disant qu'un Corps qui est icy, & qui est là, n'est qu'un mesme Tout, qui est la diffinition du Corps continu, ajoûtons enfin qu'il a toutes ces parties en ce lieu, & la raison du Ministre ne montre tout au plus sinon qu'il n'y a pas alors continuité des lieux.

Le Ministre fait une instance, *Comparons*, dit-il, *non le Tout, avec le Tout; Mais les parties entre-elles, posons qu'un mesme homme soit en mesme-temps à Paris, à Rome, à Madrid, à Constantinople, à Thunis; Il sera necessairement discontinué avec soy-mesme, parce qu'il aura la teste à Rome, les épaules à Paris, le ventre à Madrid, les hanches à Constantinople, & les pieds à Thunis; Car autant que ces lieux sont separez l'un de l'autre, autant le seront les parties de ce Corps l'une de l'autre, &c.* Cette supposition non plus que la raison du Ministre, ne fait pas voir la discontinuation des parties, parce que cet homme est en effet avec toutes ses parties unies les unes avec les autres en chacun de ces lieux. Car cette supposition ou comparaison des parties, qui ne subsisteroit que dans la pensée, & dans l'imagnation, ne concluroit rien contre la continuité ou discontinuité physique & réelle dont il s'agit icy. Que le Ministre rende donc ses discours bien liez & continus entre eux, sans passer des choses réelles aux choses imaginées; les pensées du Ministre sont des jeux de son imagination. Car dans le fonds les parties du Corps de Jesus-Christ posé entier en plusieurs lieux sont continuës & unies à elles-mesmes; Neantmoins il continuë ses instances, & dit, que si cette Doctrine de la position d'un Corps en plusieurs lieux tout à la fois avoit lieu, *il s'ensuivroit qu'il seroit contenu en plusieurs lieux selon les Adversaires, & ne seroit pas contenu en aucun lieu selon la verité, parce qu'un lieu est dit contenir un Corps tout entier quand il le termine, & qu'il n'y a rien de ce Corps là, hors de luy. Or le Corps selon eux est tellement en un lieu, qu'il n'en est point terminé, mais il en est dehors tout entier, resident en mesme-temps tout entier en plusieurs autres lieux.* Cet Argument se doit expliquer en la mesme maniere que le precedent; Car, quand bien la preuve du Ministre seroit veritable qu'un lieu est

dit contenir un Corps tout entier, quand il termine & qu'il n'y a rien de ce Corps hors de luy, il ne s'en ſuivroit pas que le lieu ne terminat le Corps qui y ſeroit tout entier, encore qu'il fut ailleurs; Parce que dans chaque lieu il auroit toutes ſes parties. La raiſon eſt qu'un lieu contiendra, & terminera un Corps s'il contient toutes les parties appartenantes à ce Corps, comme il ſe fait dans l'Euchariſtie; & de vouloir pour cela que ce Corps & toutes ſes parties ne ſoient point en un autre lieu, il faudroit que la contenance & la terminaiſon de ce lieu, agit ſur un autre lieu de qui la nature eſt de contenir les Corps; Mais cette action & empéchement fait ſur un autre lieu, n'eſt ni de la puiſſance, ni de la nature du lieu; Car la contenance, la terminaiſon ou l'action du lieu ſur le Corps, ne dit qu'une relation ou action vers le Corps contenu; Et l'unité, & la continuité du Corps, d'où les argumens des Religionnaires ſont tirez, diſent un rapport non pas au lieu, mais aux parties entre elles. Si donc les parties du Corps contenu ſont bien unies, & bien proches entre elles, elles ſeront une & continuës, & il eſt indifferent à cette unité & continuité que le Corps ſoit en un autre lieu. Et voila comment l'Euchariſtie, eſt l'Ecole & le rafinemens de la plus haute connoiſſance de la nature, comme elle eſt d'autre part le comble de la Grace, & comment la creance de cette verité fondée ſur les paroles expreſſes de la Sageſſe éternelle, eſt un principe d'où l'on doit tirer la parfaite connoiſſance des choſes naturelles. Achevons de le montrer à nos Adverſaires.

CHAPITRE XIX.

Réponſe aux Raiſons des Religionnaires, contre l'union & les autres effets de l'Euchariſtie.

L'Union & l'immortalité que l'Euchariſtie opere dans les Chrêtiens ſont fondées dans l'Ecriture; L'union dans la Priere que Noſtre Seigneur fit lors de l'inſtitution de ce Sacrement, à Dieu ſon Pere pour tous les Chreſtiens, qu'ils ſoient une meſme choſe comme nous. Or l'union des Perſonnes Divines eſt ſubſtancielle, & c'eſt plûtôt unité, & ces termes marquent l'union qui doit eſtre

entre les Chrestiens, & celle qu'il doivent avoir avec Dieu. C'est encore plus que dire, celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang, demeure en moy & moy en luy; car cette demeure ne signifie qu'une presence & indistence, & l'autre marque une union & unité, que quelques Docteurs Catholiques ont appellé réelle, naturelle, substancielle, & mesme corporelle. L'immortalité est exprimée dans la promesse que Jesus-Christ fait de resusciter, celuy qui mangera sa Chair & boira son Sang. Il faut seulement éclaircir les difficultez que les Ministres proposent au contraire. *Deux Corps, dit Michel le Faucheur, & avec luy Aubertin, l'un ne sont pas dits pour cela estre un, ou estre unis substanciellement. La viande pour estre prise à la main, mise à la bouche, devalée en l'estomac n'est pas pour cela unie au Corps; Mais seulement lors qu'elle vint à estre incorporée & convertie en la substance du Corps, parce qu'alors elle devient une avec le Corps, & le Corps un avec elle; S'il y a selon leur Doctrine quelque conjonction entre le Corps de Christ & le nostre en la communion de l'Eucharistie, ils n'en peuvent pas pretendre d'autre, que l'indistence & propinquité locale, qui ne peut operer une unité substancielle, & si elle l'operoit il s'ensuivroit non seulement que le méchant quand il prend l'Hostie, seroit uni substanciellement avec Christ, mais la beste mesme quand elle le mange, &c.* Le Ministre continuë à raisonner de l'union qui se fait de nous dans l'Eucharistie avec le Corps de Jesus-Christ, par les effets qu'on remarque dans la nature; Mais il faut remarquer qu'encore bien que du côté des hommes qui communient, ces unions, & ces effets soient dans les choses naturelles, à sçavoir dans l'ame & dans le corps; neantmoins du côté de Jesus-Christ qui est l'autre terme de l'union ce sont des choses divines, spirituelles, & surnaturelles; non seulement à cause de la divinité de Jesus-Christ, mais encore à cause de l'ame & du corps, qui sont unis en Jesus-Christ à la Divinité, & qui sont tous spirituels & divins. Des termes de cette union, celuy qui doit prevaloir est le plus noble; partant cette union quoy que faite de J. C. avec l'ame & le corps du communiant est une union, une action spirituelle & surnaturelle. Cette union quoy que physique & veritable, se fait par un Sacrement qui du côté du signe est visible & materiel, mais du côté de la chose signifiée est invisible & spirituel; ainsi cette union bien que réelle & substantielle est spirituelle & divine. Dans la nature l'ame raisonnable bien que substance spirituelle est unie au corps hu-

main. Que ſi l'union de l'ame avec le corps qui eſt une choſe ſi differente ſe fait naturellement, celle de Jeſus-Chriſt avec les Chreſtiens ſe fera par la puiſſance Divine dans ce Sacrement. Mais cette union ne ſe fera pas avec les méchans, ni avec les beſtes fautes de diſpoſitions, qui doivent eſtre ſpirituelles, parce que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt ſpirituel, & qu'il a dans l'Euchariſtie la maniere d'eſtre ſpirituelle.

L'union réelle, ſubſtancielle, & naturelle, dit Vaſquez, par laquelle de deux ſe fait une choſe, de deux ſubſtances une ſubſtance, où de deux natures, une nature, ne peut pas demeurer ſi les choſes, les ſubſtances, ou natures ſont ſeparée de lieu, & commencent a eſtre diſtantes, comme ſi l'ame eſt ſeparée du corps, la choſe, la nature, & la ſubſtance de l'homme ne peut pas demeurer. *Or nos Adverſaires*, dit le Faucheur, *avoüent qu'encore qu'aprés la conſommation des eſpeces le corps de Chriſt ne ſoit plus preſent ſubſtanciellement, l'union qui eſtoit entre luy & nous, comme entre le chef & les membres ne laiſſe pas de durer, il faut donc neceſſairement que ce ſoit non d'une union phyſique & corporelle, mais d'une union ſpirituelle & myſtique*; Mais ſi le Miniſtre éleve un peu ſon eſprit par le ſecours qu'il peut prendre meſme des choſes naturelles, il entendra que cette union peut demeurer aprés la Communion, encore que le Corps de Jeſus Chriſt ſoit éloigné, parce que c'eſt une union ſacramentelle. Car ſi Jeſus Chriſt ſe rend preſent ſous les eſpeces Euchariſtiques, encore qu'il demeure dans le Ciel, il ſera auſſi uny aux ames des Fidelles aprés qu'elles ont communié. Et ſi l'ame du communiant s'unit réellement par la ſeule Foy à Jeſus-Chriſt, l'ame pourra par la preſence réelle & ſubſtancielle de Jeſus-Chriſt dans le communiant eſtre unie à Jeſus-Chriſt; Car ſi la diſtance n'empeſche pas la preſence réelle, elle n'empeſchera pas auſſi l'union, d'autant que l'union n'eſt difficile qu'à cauſe de l'abſence. Auſſi le meſme Vaſquez défend cette union du Corps de Jeſus-Chriſt avec les Chreſtiens. Pour faire cette union bien que réelle, phyſique & ſubſtancielle, il n'eſt pas beſoin que deux corps ſoient indiſtans & ſe touchent, cela ſeroit neceſſaire ſi les deux corps eſtoient en un lieu localement & corporellement. Quand pluſieurs corps ſe changent, ſe meſlent & s'incorporent l'un en l'autre, comme quand deux cires fonduës, & deux eaux ſe penetrent juſques aux moindres parties, il ſe fait une cire, & un eau, par continuation. Elle ſe fait encore

core

core par la conversion du communiant en Jesus-Christ, qui attire celuy qui le mange en soy, comme la nourriture est attirée & changée en la substance de celuy qui en est nourri. Et c'est d'une union d'autant plus permanente & durable, si nous ne changeons, que la mort, l'alteration & le changement ne peuvent plus rien en Jesus-Christ.

Le Cardinal du Perron nous donne trois utilitez, ou trois effets de cette union; l'union substancielle avec Dieu, l'augmentation de la grace & de la charité, & un certain germe d'immortalité: Du premier il s'exprime en ces mots. Toutes les autres graces que le saint Esprit opere en nous durant cette vie n'établissent aucune vraye unité réelle entre Dieu & les hommes; d'autant que tout ce qui est en Dieu est substance, & tout ce que le S. Esprit communique icy bas sont qualitez & accidens, qui n'ont par consequent aucune unité réelle & univoque avec ce qui est Dieu; de sorte qu'il ne reste à proprement parler qu'un seul moyen de grace, par lequel les hommes puissent dés ce monde estre unis réellement avec luy, qui est l'humanité de Jesus-Christ, laquelle estant réellement residente en Dieu par le benefice de l'Incarnation, & en nous par celuy de l'Eucharistie, nous conjoint & unit dés cette vie durant certains momens réellement & substanciellement avec Dieu; faisant qu'une mesme substance en espece & en nombre, à sçavoir le Corps & le Sang de J. C. se trouve concurrement en Dieu & en nous. M. le Faucheur appelle ce discours éloigné de toute apparence de raison, d'autant que l'unité substancielle, *n'est qu'une identité de substance en divers supposts comme de l'essence Divine au Pere & au Fils & au S. Esprit. Si donc nous avions cette unité substancielle avec Christ & par Christ avec Dieu, il faudroit necessairement que nous fussions Dieux, & qu'il y eut autant de personnes Divines, &c.* Et plus bas, *Judas, tous les prophanes & hypocrites qui participent à l'Eucharistie auroient le mesme privilege, & un Rat ayant mangé une Hostie consacrée auroit une unité substancielle entre Dieu & luy.* La consequence que le Ministre tire de la Doctrine du Cardinal du Perron seroit bonne si l'union du Communiant avec le corps de J. C. se faisoit d'une façon corporelle, sensible & naturelle; mais elle se fait avec un corps invisible, & d'une maniere spirituelle & sacramentelle; Comme quand la chaleur, & la lumiere du Soleil s'unit avec la boüe, cela n'empéche pas que cette union ne soit réelle & physique, mais cette union

n'emporte pas unité de supposts & de substance, parce que l'union suit les dispositions qu'elle trouve. Le corps de J. C. est spirituel, s'il estoit uny à des corps spirituels, comme il sera un jour aprés la Resurrection aux Bien-heureux, il feroit des unions parfaites comme il fait maintenant dans le Ciel avec les ames des Bien-heureux. L'Ame qui est unie au corps de l'homme laisse le corps en sa propre substance, & en sa propre nature, quoy qu'elle soit unie substanciellement, comme une substance à une autre substance; mais il n'y a pas pour cela identité de substance entre l'ame & le corps. La consequence du Ministre, que si nous avions cette unité de substance avec Jesus-Christ & par Jesus-Christ avec Dieu, il faudroit necessairement que nous fussions Dieux n'est donc pas bonne; quoy qu'il se fasse une union substancielle de Jesus-Christ avec l'ame du Chrestien, d'autant plus admirable & divine que les dispositions sont grandes.

La seconde utilité que le Cardinal pretend revenir de cette union est l'augmentation de la grace & de la charité, la restitution de la vigueur & de la chaleur surnaturelle de l'ame alterée, refroidie & debilitée par les restes du peché, laquelle augmentation & restitution, il dit se faire par l'attouchement de l'Hostie consacrée de laquelle sort une vertu de sa propre operation, outre celle que la Divinité fait en nous: A quoy le Ministre répond, *comme le commencement de la grace nous est donné par le S. Esprit operant dans nostre esprit, non par le Corps de Christ operant dans nostre corps, ainsi en est-il de l'acroissement, car c'est le S. Esprit qui le donne. A cela ne profite rien l'attouchement de la chair de Christ. Judas la bien touchée, baisée & mesme selon les Adversaires mangée, &c.* Cette utilité peut provenir de plusieurs causes, sur tout en differens genres de causalité & d'action. J. C. l'impetre, le S. Esprit là fait comme cause efficiente, la Charité comme cause formelle, la Passion a merité cette grace, & enfin l'Eucharistie par l'humanité de J. C. qu'elle contient, qu'elle applique, la confere & la produit comme cause instrumentelle, & mesme comme cause principale, en tant que jointe à la Divinité; si la chair de J. C. ne produit pas toûjours cet effet par l'Eucharistie, cela ne rend pas ce mystere inutile, non plus que quand il y auroit plusieurs moyens pour parvenir à une fin separément, ce n'est pas à dire que celuy qu'on ne prend pas, & qu'on ne choisit pas soit inutile, puis que le mesme a servi à faire le choix.

Le troisiéme fruit que le Cardinal pretent que nous recueillons de cette Communion corporelle de la Chair de Christ, c'est qu'elle imprime dans nos corps un certain germe, & comme un caractere seminal d'immortalité, c'est à dire une qualité & disposition en vertu de laquelle tout ainsi que la qualité seminale du grain caché, pourry & corrompu en terre est cause que lorsque le Soleil vient en son temps à l'exciter & échauffer, il germe, il produit, & fructifie; Et ainsi quand N. S. viendra au dernier jour rappeler les morts de la terre par l'esprit de sa bouche & l'operation de sa Divinité, & à les resusciter de la Resurrection commune, c'est à dire de la réunion du corps & de l'ame, ceux qui seront doüez de cette qualité resusciteront avec les conditions des corps glorieux, qui est la seule vraye Resurrection que N. S. promet pour fruit de la manducation de son Corps. Pour réponse le Ministre fait une exclamation, *Imagination*, dit-il, que nous admirons, *non comme l'on admire les graces exquises, & les excellentes qualitez, mais comme les Gorgones & les furies qui n'ont rien d'admirable que leur étrangeté monstreuse. Car premierement qu'elle nouvelle doctrine est cela d'attribuer la Resurrection des Saints à certains germes, caracteres, & dispositions precedentes, au lieu que l'Eglise persuadée par l'Ecriture, par la Raison, & par des maximes receuës parmy nos Adversaires aussi bien que parmy nous, a tenu jusqu'icy que c'est une œuvre miraculeuse qui doit purement & immediatement proceder de la vertu infinie de Dieu, en un moment, en un clein d'œil, sans aucune preparation ou disposition du sujet, &c.* Le Ministre a fait une comparaison plus juste qu'il ne s'est avisé à cause de son transport, de la pensée du Cardinal du Perron avec la Gorgone. Car cette Faye faisoit peur de loin & charmoit ceux qui la regardoient de prés, aussi la pensée du Cardinal a paru étrange au Ministre, parce que la precipitation & la passion ne luy ont pas permis de la bien considerer, mais elle paroit raisonnable, si l'on vient à l'examiner. Jesus-Christ luy mesme s'est attribué la Resurrection dans l'Eucharistie, qui la luy peut contester? La Resurrection des corps dit le Ministre procedera de la vertu Divine: Jesus-Christ, n'est-il pas la vertu Divine? Mais elle se fera en un moment, en un clein d'œil, il est vray: Mais le Ministre adjoute du sien *sans preparation*; La Resurrection glorieuse dont parle le Cardinal se fait en un moment, bien qu'elle ait eu pour disposition la sainteté; de mesme que la forme, bien que plusieurs dispositions l'ayent precedée, est introduite en un mo-

ment, selon la Philosophie que nous employons icy.

La deuxiéme Raison que le Ministre le Faucheur allegue est que les *Operations* miraculeuses de J. C. sont des operations propres de sa Divinité & non de son Humanité, suivant la distinction de Leon le Grand tant celebrées par les Peres & par les Conciles. Le Verbe fait ce qui est propre au Verbe, & la chair exerce ce qui est de la chair; l'un reluit en miracles, & l'autre est exposée aux injures; La chair de J. C. produit cet effet, parce qu'elle est unie à la Divinité, & elle le produit avec la Divinité, & avec la personne du Verbe qui est en J.C. Quoy que cette action soit de la Divinité comme cause principale, elle est de l'humanité par la communication de la vertu Divine que l'union avec le Verbe luy en fait, parce que cette humanité estant morte pour les hommes elle devoit devenir le principe de leur immortalité. J.C. seme en une chair mortelle afin qu'elle resuscite immortelle. Celuy qui me mange vivra à cause de moy, *propter me*. La chair donc de J. C. comme mangée est la cause de nostre vie & de nostre immortalité.

La troisiéme raison du Ministre est, *S'il y avoit aux corps des Communians un germe, c'est à dire une qualité Divine qui disposast efficacement à la gloire, la premiere qui y seroit introduite aprés l'extinction de cette vie caduque & mortelle seroit la gloire & l'immortalité. Or au contraire la premiere qui suit cette vie est la mort, la corruption, la pourriture, & aprés celle-la infinies autres, jusqu'au jour du jugement l'Eucharistie ne met donc point de tel germes dans les Corps.* Mais il ne faut pas s'étonner si le corps du Communiant mort, est pourry plûtôt que le germe ne produise l'immortalité, puis que selon la parole Divine & selon l'experience la semence ne fructifie point qu'elle ne soit détruite & pourrie dans la terre. Pour produire un épy de bled, une grape de raisin; il faut des années entieres jusqu'à ce que le Soleil vienne pour faire fructifier ces semences & ces corps arides. Ainsi l'immortalité que l'Eucharistie produit, se fait aprés que le temps prescrit par la Justice Divine sera arrivé. Si la vertu de la semence ne se corrompt pas parmy les neiges, parmy les pluyes, & parmy les froids, & qu'elle se perfectionne plûtost, parce qu'elle se delie & se repand. Aussi la semence que l'Eucharistie jette en nous de l'immortalité se conserve aprés la mort durant une longue suitte de siecles, dans l'ame des Fideles, jusqu'au jour de la revelation que les hommes corporels & mate-

riels seront transfigurez en la clarté & pureté du corps de Jesus-Christ.

C'est ainsi que la veritable Philosophie & toute la Sagesse humaine éclairée & guiduée des principes de la Foy trouve toutes les maximes & toutes les lumieres de la Raison, si conformes à la sublime verité de l'Eucharistie; que s'il se trouve aujourd'huy des gens d'un sentiment contraire, c'est par un effet de la corruption des derniers temps, où la Foy estant affoiblie & l'incredulité venant à prevaloir, la raison qui se ressent de leur foiblesse & de leurs tenebres, cherche des excuses en vain. Car il est certain que si la Raison appuyée de la Foy considere ce Mystere de prés, elle y trouvera la guerison de l'infidelité & des mauvais principes de la connoissance. Comme d'autre part la pieté des Fideles y trouvera la nourriture de la Foy & la perfection de la Raison.

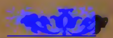
Fin de la Premiere Partie.





TABLE DES CHAPITRES de la Seconde Partie.

TABLE DES CHAPITRES.



SECON



SECONDE PARTIE, OÙ LA VERITÉ DE L'EUCHARISTIE, EST ESTABLIE PAR DES RAISONS TIRE'ES DE L'ECRITURE SAINTE,

Et où les Raisons & Difficultés contraires, tirées de la même Escriture sont détruites.

CHAPITRE PREMIER.

Explication & Representation de la Verité de l'Eucharistie par les Figures, & premierement par les Figures qui consistent dans les Choses.



LA Verité de l'Eucharistie a été établie dans la precedente Partie de cet Ouvrage, par une infinité de preuves que la raison naturelle, éclairée de la Foy, a tirées des mysteres & des maximes de la Religion Chrêtienne, comme d'autant de principes constans, averés & reconnus par les Religionaires pour des propositions véritables & de Foy; De sorte que la necessité de la consequence contraint les Adversaires ou de renoncer au bon sens & à la raison naturelle & à toutes les veritez Chrétiennes, ou d'embrasser celle-cy. En quoy nous servant des lumieres de la

Foy, qui restent encore dans les Religionaires, nous avons agi à la façon des Medecins qui à la faveur du principe de la santé, qui n'est pas tout-à-fait éteint dans celuy qu'ils veulent guerir, usent des remedes convenables à la nature de la maladie, & à l'humeur du malade, & dont ceux qui ne sont pas travaillés des mêmes maux n'ont pas besoin, sinon peut-être pour entretenir la santé, & comme des preservatifs pour ne pas tomber dans des indispositions pareilles. Nous allons dans cette seconde Partie rechercher en la même maniere cette Verité dans l'Ecriture qui est une seconde source de la Foy des Chrêtiens, de la même force & authorité que la precedente, & où cette verité venant à éclater tant dans la Loy de Moyse que dans la Nouvelle : Ce caractere general de la Religion, cet esprit presque perpetuel de l'Ecriture, sera un argument qui confirmera les preuves cy-devant apportées, & fera avoüer que comme Moyse fit la veille de sa mort une seconde Loy, la verité de l'Eucharistie instituée de même par le Legislateur de la Loy nouvelle est le Deuteronome, la Recapitulation & l'Abregé de la Foy & de la Creance Chrétienne.

Toute la Foy est fondée sur la Parole divine, où Dieu s'accommodant à la capacité & à la maniere de connoitre de l'esprit humain, il la voulu élever à la connoissance de ses Mysteres. Premierement par les lineamens ébauchés dans les choses qu'il forme en qualité de principe & d'autheur de la Nature. Ainsi dés la Naissance du Monde, Dieu qui destine les choses sensibles pour être les images des intelligibles, crayonna dans les Ouvrages de ses Mains les Mysteres les plus relevés de l'Eglise qui est son Chef-d'œuvre. La Lumiere creée le premier jour qui dissipa la confusion qui couvroit les eaux de l'Abysme, fut comme une image du Baptême, qui éclaire par la lumiere de la Foy les Ames que le peché a remplies de tenebres. Le Firmament qui separa au second jour les choses superieures des inferieures, est comme une peinture du Sacrement de Confirmation, qui distingue les Fideles Spirituels des lâches attachés aux choses de la terre. Les eaux ramassées le troisiéme jour figurent le Sacrement de Penitence: Car ce Sacrement faisant verser à l'ame des pleurs en abondance, luy fait produire les fleurs & les fruits des bonnes œuvres. Mais la formation ou creation du Soleil qui fut l'ouvrage du quatriéme jour n'est-elle pas en quelque sorte une representation,

de

de l'Euchariſtie inſtituée le même jour de la ſemaine ; lorſque Jesus-Christ laiſſa dans l'Egliſe deux Luminaires, Le ſacrifice de la Croix à la veuë de tout le monde, & l'Euchariſtie qui fut inſtituée la nuit & couverte des voiles & des tenebres de la Foy, joüiſſant neantmoins toûjours de la veuë & de la preſence de Jesus-Christ, qui eſt ſon veritable Soleil, bien qu'il ne paroiſſe point aux yeux du monde. Je laiſſe l'image & la figure des autres Sacremens, de celuy de l'Ordre qui conſacre certaines perſonnes elevées par la contemplation, purifiées par la continence avec la puiſſance de faire des Chrêtiēs & repreſentées dans la production des oyſeaux & des poiſſons. La figure du Sacrement qui regle la conjonction des Sexes eſt tracée dans la production que la terre fit des animaux, cōme dans la plus baſſe & la plus terreſtre action des hommes. Et enfin la figure de la derniere Onction qui nettoyant l'ame des reſtes du peché, l'introduit dans la felicité immobile, eſt crayonnée dans le Repos qui ſanctifia le ſeptiéme jour ; je laiſſe, dis-je, ce qui ne regarde point l'Euchariſtie, avec cette remarque que les Myſteres les plus neceſſaires de la Religion Chrêtienne reçeurent incontinant des expreſſions plus nettes dans le Paradis terreſtre, qui eſt l'Image de l'Egliſe, où ſe trouvent comme dans le Paradis terreſtre, l'Innocence, le Peché & la Penitence : Et où la Fontaine qui le partageoit en quatre Fleuves dont toute la terre êtoit arroſée, eſt un ſymbole & en quelque façon une image du Baptême neceſſaire à toutes les Nations ; & l'Arbre qui êtant au milieu du Paradis terreſtre conferoit la vie aux Hommes, eſt une peinture aſſez expreſſe de l'Euchariſtie, où Jesus-Christ, qui a êté attaché à la Croix êtant mangé, donne la vie aux Hommes. La ſuite du temps & de la Religion fit connoître le ſacrifice des Pains de Melchiſedech, qui êtoit ſans parens & ſans genealogie, pour le ſacrifice de la Loy de Nature, qui regnoit dans le commencement du Monde ; Et ce ſacrifice, ſelon l'eſprit & l'authorité même de l'Ecriture, n'eſt-il pas un preſage & une figure du ſacrifice que le nouveau Prêtre devoit preſenter à Dieu dans la Loy de Grace, qui doit durer juſqu'à la fin du Monde. L'une des plus belles Ceremonies de l'ancienne Loy eſt ſans doute celle de l'Agneau Paſchal, comme l'un des plus grands dons que Dieu ait jamais fait aux Juifs, eſt celuy de la Manne ; où les myſteres & les miracles qui y éclattent ont un rapport tout viſible avec ceux de

l'Euchariſtie : Car ils enſeignent & repreſentent les diſpoſitions qu'il faut apporter à ce divin Myſtere, ou les effets & les autres verités, par le Pain ſans levain, par la façon de manger debout, par l'innocence de l'Agneau ſans tache, & par la diſtribution qui ſe faiſoit égale de la Manne à tous les Juifs. Enfin l'Arche d'Alliance qui êtoit le lieu où Dieu ſe communiquoit avec plus de facilité & de familiarité aux Juifs, êtoit la figure de l'Euchariſtie, où ſe fait la plus intime communication de JESUS-CHRIST avec les Chrêtiens.

De cette grande êtenduë des choſes faites & inſtituées de Dieu, que les Religionaires reconnoiſſent en leur plus grande partie avec nous, pour des figures de l'Euchariſtie; nous voulons ſuivant l'eſprit de l'Ecriture en tirer en faveur de cette verité quelques expoſitions, conſequences & preuves, neceſſaires ou probables, de quelque nom que nos Adverſaires les appelleront; de quoy nous ne nous mettons point en peine, de peur que les accablant d'abord, la Conference ne ſoit rompuë dés l'entrée. Reprenant donc ces Images & ces Portraits, nous y remarquerons les explications & apparences de la Verité dont eſt queſtion. Premierement dans le Soleil qui eſt le plus viſible de tous les Ouvrages de Dieu; que la nature de cet Aſtre étant de diſſiper par ſes lumieres les tenebres & les ombres, & de dècouvrir la verité des objets; ſon éclat peut pareillement ſervir de marque & de crayon à la preſence réelle & veritable de JESUS-CHRIST dans ce Myſtere, où il eſt contenu en Realité & en Verité, & non point en une vaine figure, comme veulent les Religionaires; & que ſi ce Roy des Aſtres eſt le plus grand inſtrument de la Puiſſance divine, & le Pere de la tranſmutation & du changement de ſubſtance qui arrive dans la generation des choſes: JESUS-CHRIST, par la puiſſance qu'il a receuë de ſon Pere, fera une tranſmutation d'autant plus parfaite dans l'Euchariſtie, que la cauſe principale agit plus parfaitement que l'inſtrumentelle. Les traits & les lineamens de cette verité furent dans l'Arbre mis au Paradis terreſtre pour conſerver la vie aux hommes, & où nous pourrons entrevoir une expreſſion de cette verité : Car JESUS-CHRIST, attaché à la Croix, redonna par ſa mort la vie aux hommes éteinte par le peché, & il l'entretient dans l'Euchariſtie; comme le fruit de cet Arbre ne reparoit & n'entretenoit point la vie s'il n'étoit mangé : & ſi un même Arbre étoit celuy de

de la vie & de la ſcience du bien & du mal ; l'Euchariſtie eſt l'experience, la connoiſſance comme ſenſible de JESUS-CHRIST, qui eſt la cauſe de tout bien, & la même preſence éloigne le peché qui eſt le veritable & le ſeul mal, & la mort de la Grace.

La qualité donnée dans l'Ecriture à Melchiſedech, que les Adverſaires même recõnoiſſent pour la figure de JESUS-CHRIST, d'être ſans Pere, ſans Mere & ſans Genealogie, nous donne lieu d'en tirer une conſequence ou conjecture ſolide, car elle ne conviẽt pas ſi exactement à JESUS-CHRIST, ſelon l'être naturel & divin qu'il eut par ſa generation temporelle & eternelle d'un Pere dans le Ciel & d'une Mere en terre ; que ſelon la production qu'il a dans l'Euchariſtie, où il eſt ſans aucune generation de Pere, ni de Mere, & par la ſeule prononciation des paroles Sacramentelles. La preſence de Melchiſedech qui vint, non pas par des envoyez & des deputez, mais en perſonne au devant d'Abraham le pere des Croyans, exprime & repreſente en quelque ſorte l'aſſiſtance extraordinaire avec laquelle JESUS-CHRIST ſe donne en propre perſonne aux Apôtres & à tous les Fidelles dans ce Myſtere. Il ſe fit dans l'action de Melchiſedech un changement des Pains que ce Preſtre offrit avec les Decimes qui étoient pour la nourriture des Preſtres, & qu'il receut d'Abraham ; En ce Myſtere il ſe fait un changement de ſubſtance, à ſubſtance, d'une nourriture terreſtre en une nourriture Divine. L'action de Melchiſedech qui eſt appellé le Preſtre du Tres-haut, marque viſiblement un effet grand & relevé, qui devoit être un jour produit par le Preſtre ſelon l'ordre de Melchiſedech ; & enfin comme Melchiſedech qui ſignifie Roy de Juſtice ne paroit point dans toute la Loy de Nature, que par cette ſeule oblation qu'il fit en action de graces ; auſſi JESUS-CHRIST, de toutes les actions qu'il a faites dans la Loy de Grace pendant ſa vie, qui fut une continuelle & rigoureuſe ſatisfaction pour les pechez des hommes à la Juſtice de Dieu, n'a retenu que la ſeule conſecration & tranſubſtantiation de l'Euchariſtie, où il demeure durant toute la Loy Evangelique.

La celebre ceremonie de l'Agneau Paſchal qui fut dans la Loy de Moyſe la figure de JESUS-CHRIST, & que Saint Jean rapporte à ſa Paſſion, quand il dit, que nul de ſes os ne fut briſé, pour accomplir la Prophetie qui ſe voit en cet Agneau, & que Saint

Paul rapporte à l'Euchariſtie, comme à la Paſque des Chrêtiens, diſant Chriſt nôtre Paſque a eſté immolé pour nous ; cette ceremonie , ces rapports, ces convenances , ces applications faites par deux Apoſtres de cet Agneau, nous menent droit à ces penſées icy. Que ſi l'Agneau l'egal & figuratif étoit mangé , la manducation convient quant à ſa ſubſtance à l'Agneau Evangelique & figuré ; Que ſi le Sacrement & le Sacrifice de cet Agneau fut inſtitué avant la ſortie d'Egypte & le paſſage de la Mer-rouge , comme un monument de la mort & tuerie que l'Ange fit des premiers nez , & s'il étoit mangé par Familles & avec les autres particularitez , l'Euchariſtie fut auſſi inſtituée avant & en memoire de la delivrance que Jesus-Christ fit de la captivité du Demon ſur la Croix ; Que la preſence & la verité de l'Euchariſtie eſt marquée par la nourriture que cet Agneau faiſoit , & qui ſe fait par le changement & par l'union intime de l'aliment ; Que les Familles aſſemblées pour le manger, avec tant de ceremonie, comme pour en avoir plus de témoins, crayonnent avec l'unité du Corps qui eſt donné , le ſens ſimple & naturel des paroles,où tout le monde doit convenir dans une même idée, par l'impreſſion generale & commune que ces paroles font en toutes ſortes d'eſprits. Qu'enfin l'infraction des os de cet Agneau Typique, preſageoit que la ſubſtance interieure de l'Euchariſtie, ce qu'elle a de plus ſolide, l'humanité de Jesus-Christ , ne ſe rompt , ne perit point, car il ne meurt plus , bien que le dehors des eſpeces ſe diviſent & ſe corrompent ; Et ſi la mort des premiers nez des Egyptiens conſiderée principalement dans l'Inſtitution de cet Agneau, cauſa une ſi grande émotion dans les eſprits , que la dureté de Pharaon à retenir le peuple Hebreu en fut amolie ; auſſi la bonté dont Jesus-Christ ſe donne en viande & en Sacrifice, eſt ſi extraordinaire & ſi exceſſive,qu'elle eſt capable de gagner les plus endurcis dans l'infidelité & dans le crime.

La Manne venoit du Ciel par le Miniſtere des Anges , & ſon effet étoit ſi veritable qu'elle ſervoit d'aliment : L'Euchariſtie eſt un pain Celeſte deſcendu du Ciel , & qui par le moyen des Preſtres qui ſont les Anges du Seigneur, ſe rend le Pain des hommes ; La Manne fut donnée au deſert dans l'extreme diſette des choſes ſenſibles, où le peuple ſe confiant en la parole de Dieu fut mené par Moyſe ; L'Euchariſtie n'a point beſoin d'aucune

fonction

fonction des ſens, mais d'une ferme creance à la parole de JESUS-CHRIST, pour être compriſe. Par la même raiſon & comme ſur le méme modele la Manne ſe formoit la nuit, elle ſe diſſipoit facilement aux rayons du Soleil, & il n'en reſtoit plus en aucun vaſe, ſe rendant inviſible & s'evaporant en air, ou en quelque autre matiere ſubtile, & elle ſe trouvoit égale en quelque quantité qu'on l'eut recueillie ; Toutes ces choſes repreſentent les merveilles de l'Euchariſtie, avec une ſi grande naïveté qu'il ſeroit inutile, ou plûtôt impoſſible de l'exprimer avec plus de clarté.

Enfin l'Arche d'Alliance étoit couverte du Tabernacle avec quantité de Courtines attachées les unes aux autres avec pluſieurs anſes, boucles & leviers, propres pour la tranſporter d'un lieu à un autre ; elle étoit faite du bois de ſetin, qui étoit incombuſtible ; elle étoit couverte d'or, une Couronne au deſſus, & un Propitiatoire d'or tres-pur, & d'autres ornemens qui étoient d'une matiere fort precieuſe. L'Euchariſtie a pour voile un amas d'accidens, qui ſervent à JESUS-CHRIST, de moyens pour étre tranſporté d'un lieu en un autre : Elle a JESUS-CHRIST, Roy du Ciel & de la Terre ſans être ſujet à la mort, & elle contient en ſa plus haute partie la Divinité ; Et ſi les Preſtres portoient l'Arche en divers endroits par le moyen de quatre anneaux ou cercles d'or, JESUS-CHRIST, eſt porté & mis au pouvoir des Preſtres par quatre paroles. Enfin la Verge d'Aron qui de baton aride qu'elle étoit avoit produit des fleurs, & étoit gardée dans l'Arche, eſt une repreſentation du changement qui ſe fait dans ce Sacrement des Subſtances inanimées, au Corps vivant de JESUS-CHRIST.

CHAPITRE II.

Où l'Explication de la Verité de l'Euchariſtie, eſt continuée par les Figures qui conſiſtent dans les Propheties & dans les Perſonnes.

LA qualité que les Peres ont donnée à la Loy ancienne d'être une grande & generale Prophetie, convient tellement au regard de l'Euchariſtie à l'ancienne Loy, que nous croyons ſuivre

vre l'intention de l'Eſcriture & les enſeignemens des Peres en cherchãt l'explication & l'intelligence de la verité de ce Myſtere, dans les Predictions & les repreſentations dont l'eſprit de Dieu les a crayonnées dans l'Eſcriture, & qui ſe peuvent ranger ſous un méme genre, avec cette diſtinction que les Figures ſont proprement dans les Choſes & dans les Perſonnes, & les Propheties conſiſtent dans les Paroles. Entre ces Figures & Propheties l'on peut mettre la defenſe qui fut faite au 29. chapitre du Levitique à celuy qui auroit quelque tache, d'offrir des pains à Dieu, & cette defenſe n'étant point faite en particulier, & expreſſement au regard d'aucun autre Sacrifice de l'ancienne Loy que de celuy du Pain; on peut raiſonnablement penſer que cette defenſe fut faite par un eſprit Prophetique, qui jettoit la veuë ſur la continuation qui devoit étre dans la Loy Nouvelle, de cette ſorte d'offrande avec une ſinguliere pureté, à cauſe de la Preſence reélle de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. Les trois derniers verſets du Pſeaume 4e ont une Prophetie expreſſe de la Verité & des fruits merveilleux de l'Euchariſtie, où le Prophete apres avoir blâmé dans le corps du Pſeaume les hommes d'aimer la vanité & de chercher le menſonge, & apres leur avoir recommandé de preſenter le Sacrifice de Juſtice, qui eſt ſans doute celuy de la Croix; Il fait à Dieu cette confeſſion qu'il luy a mis la joye dans le cœur, & il ajoûte incontinant qu'ils ſe ſont multipliez: Sçavoir ceux qui offrent ce Sacrifice par le fruit du Froment, du Vin & de l'Huile, où il exprime ſenſiblement les Sacremens de la nouvelle Loy; principalement celuy de l'Euchariſtie, qu'il met au premier rang, fait mention des deux eſpeces, & aſſeure qu'il ſe repoſera, & qu'il dormira en paix en celuy-là comme dans ſa fin. Il adreſſe auſſi ſes ardens deſirs à Dieu en rendant la cauſe de cette joye, & en diſant qu'il la étably parla, dans une particuliere eſperance: *A fructu Frumenti Vini & Olei ſui multiplicati ſunt in pace in idipſum dormiam & requieſcam, quoniam tu Domine ſingulariter in ſpe conſtituiſti me:* Et où eſt-ce qu'on ſe peut mieux repoſer, & où Dieu nous donne-il plus de confiance de le poſſeder un jour dans la gloire, que par l'Euchariſtie, où il ſe donne luy méme pour aſſeurance de ſa Promeſſe & de ſa Bonté. Le Pſeaume 110. n'eſt-il pas un ample & claire Prophetie de la Verité de l'Euchariſtie? il commence par une confeſſion qu'il fait à Dieu de tout ſon cœur dans

dans l'aſſemblée des Juſtes. *Confitebor tibi Domine in toto corde meo, in concilio juſtorum, & congregatione*, il exalte les ouvrages de Dieu, *Magna opera Domini*, il publie que le Seigneur eſt miſericordieux & debonnaire, qu'il a fait un abregé & un memorial de toutes ſes œuvres les plus merveilleuſes, ayant donné une viande à ceux qui le craignent. *Memoriam fecit mirabilium ſuorum miſericors & miſerator Dominus, eſcam dedit timentibus ſe.* La Puiſſance & la Miſericorde de Dieu éclatte principalement dans l'Euchariſtie ; & c'eſt cette viande, cette nourriture que le Prophete apporte pour la plus forte preuve de l'une & de l autre de ces perfections divines, il ajoûte qu'il leur donnera l'heritage des nations, que les œuvres de ſes mains ſont verité, & jugement, que ſon Nom eſt Saint & terrible, que l'intelligence en eſt bonne à ceux qui la mettent en pratique, & tout cela ſont des échantillons des expreſſions de la ſublimité de l'Euchariſtie ; car toutes ces paroles ne ſe peuvent pas entendre de la Manne, qui n'a pas eſté un abregé des merveilles de Dieu, comme de la Creation, de l'Incarnation, de la Paſſion, & qui n'a pas eſté donnée à ceux qui avoient la crainte de Dieu ; mais à un peuple méchant, ingrat, & inſolent, ainſi que le Prophete le reproche en pluſieurs de ſes œuvres aux Juifs, c'eſt pour cela auſſi qu'au commencement de ce Pſeaume il declare qu'il veut faire à Dieu ſa confeſſion dans la congregation des Juſtes.

Mais voicy des Propheties qui portent un crayonnement ſi exprés de la verité de l'Euchariſtie qu'elles jettent par leur clarté dans la ſurpriſe. Le Prophete Iſaye au Chapitre trentiéme, aprés avoir exhorté les fidelles de retourner à Dieu, il predit que le peuple de Sion en particulier habitera en Jeruſalem, & que pleurant il ne pleurera point, que le Dieu de miſericorde aura pitié de luy, & qu'il luy donnera un pain ſerré, *panem arctum*, les Apôtres furent conſolez de la mort de Jesus-Christ, par le myſtere de l'Euchariſtie, & ce pain ne peut eſtre autre que Jesus-Christ qui y eſt renfermé. Par la pluye abondante, par les ruiſſeaux des eaux qui couleront des montagnes, il exprime la divinité & l'humanité de Jesus-Christ qui contribuent à l'excellence de ce Myſtere. *Voicy*, dit-il, *le Nom du Seigneur qui vient de loin.* C'eſt Jesus-Christ qui par ſa toute puiſſance vient de la droite de ſon Pere dans la converſion du pain exprimée par ces paroles, *que ſa fureur eſt boüillante, & ſa langue comme un feu devorant.*

ſon eſprit comme un torrent qui innende, & aprés, *il appelle le ſouffle, c'eſt à dire la parole du Seigneur un torrent de ſouffre qui brûle*, ce qu'il continuë dans tout le chapitre, & de cette ſorte avec une force extraordinaire il exprime la vertu toute puiſſante des paroles de nôtre Seigneur à détruire les ſubſtances qui ſervent de matiere à ce Myſtere. De penſer que cette prophetie eſt de l'Incarnation, cela ne préjudicieroit point à la verité de l'Euchariſtie, puiſque l'Incarnation n'y eſt repreſentée que conjointement avec le pain Euchariſtique; & que le Verbe divin uni par l'Incarnation, à la nature humaine n'eſt pas proprement pour cela un pain racourcy, & il n'eſt mangé que dans l'Euchariſtie; il a retenu dans l'Incarnation toute ſon immenſité; mais dans l'Euchariſtie JESUS-CHRIST s'eſt abregé en qualité de pain. D'entendre ce pain racourcy, d'un morceau, d'un peu de pain commun que Dieu ait donné au peuple Juif, c'eſt contre le ſens de la prophetie, parce que ſi Dieu ne donnoit qu'un peu de pain, ce ne ſeroit pas un grand ſujet de conſolation, ni de loüer la liberalité & la magnificence divine. Le Prophete pourſuit & ſe mocque au chapitre ſuivant de la cavalerie & autres grandes forces des Egyptiens, que Dieu renverſera, parce que leurs chevaux ſont chair, & non pas eſprit; *equi eorum caro, & non ſpiritus*, qui ſont preſque les mots que JESUS-CHRIST dit quand il fit les promeſſes de ce Myſtere aux Capharnaïtes qui tiroient de la chair & des ſens les plus grandes difficultez contre cette verité. Il donne encore icy au peuple de Sion des conſolations admirables, que *les cieux ſe liquifieront comme une fumée, que la terre ſera uſée comme un vêtement; que la Juſtice de Dieu & que ſon pain ne manquera point*, ce qui exprime les frequentes venuës & preſences de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, lors qu'à tous momens il vient des Cieux ſans les quitter en mille endroits de la terre, & qu'il ſe fait dans l'Euchariſtie qui eſt offerte ſans ceſſe, & le ſera juſqu'à la fin du monde un aliment, & un bien fait, non pas temporel, mais ſpirituel & celeſte.

Le paſſage de Jeremie au chap. 11. *Mittamus lignum in panem ejus*, marque viſiblement que le ſacrifice de la Croix eſt le meſme que celuy de l'Euchariſtie qui l'avoit precedé, & par conſequent il marque ſa preſence réelle dans l'Euchariſtie, comme il eſtoit preſent ſur la croix, & quand il dit, *Ephraim factus eſt ſubcinericius panis qui non reſervatur*, par la Tribu d'Ephraim, JESUS-CHRIST

eſt ſignifié , comme en pluſieurs autres endroits de l'Ecriture , & JESUS-CHRIST eſt un pain couvert ſous des voiles vils,& avec cela expoſé & donné à tous. Une Prophetie bien expreſſe & bien formelle de cette verité eſt au chap.9. de Zacharie, où aprés que ce Prophete a parlé amplement de la miſericorde du Meſſie, de ſa douceur, de ſes autres qualitez,& de ſa Loy ; il remarque que ce que ſa Religion a de bon & de beau par excellence ; c'eſt le froment des Elus , & le vin qui produit les Vierges, *Exulta filia Jeruſalem:* c'eſt l'Egliſe Chrêtienne qui eſt la fille de Jeruſalem, & de la Synagogue. *Ecce rex tuus veniet tibi juſtus , & pauper , & aſcendens ſuper aſinum , &c.* Et à la fin , *quid enim eſt bonum ejus, & pulchrum ejus niſi frumentum electorum , & vinum germinans virgines.* C'eſt le ſacré Corps de JESUS-CHRIST donné dans l'Euchariſtie, que le Prophete n'a point manqué de mettre parmi les conditions de la Loy nouvelle, figurée & repreſentée icy , & dont l'Euchariſtie eſt la plus excellente & admirable prerogative. Entre ces deux paſſages du meſme chapitre, il y a ces mots, *bibentes Inebriabuntur quaſi à vino*, qu'en beuvant ils s'enyvreront comme par le vin ; ce n'eſt pas donc du vin , mais comme vin , parce qu'il en a les apparences , ce qu'Iſaïe au chap. vingt-neufviéme avoit dit par une expreſſion approchante, *Et inebriamini , & non à vino , & movemini , & non ab ebrietate.* Et au Chapitre cinquante-uniéme. *Et ebria non à vino.* Le ſaint Sacrement enyvre l'ame par les délices de l'amour Divin, & il enyvreroit l'homme entier , s'ils eſtoit pris en quantité ſans qu'il ſoit un vin materiel quant à la ſubſtance , mais comme vin.

Nous laiſſons les autres Propheties qu'on peut rapporter , ne prenant que les plus expreſſes que nous avons remarquées de nous meſme , pour venir aux repreſentations faites de JESUS-CHRIST dans les perſonnes les plus illuſtres de l'ancien Teſtament qui l'ont toutes crayonné ſous la forme de viande. Elles ſeront toûjours parfaites , puis qu'elles ſeront conformes à l'original, & que d'ailleurs l'ouvrier qui y a travaillé, à ſçavoir le S. Eſprit, eſt tres noble & habile. En cette maniere Abraham qui fut la figure de JESUS-CHRIST traita de ſes biens , des pains, & d'un veau gras & tendre, les trois perſonnages qui luy apparurent dans la plus grande chaleur du jour , comme ils alloient conſumer par les flammes Sodome & Gomorre ; repreſente,& figure cette verité , en ce que les trois perſonnes Divines dans l'excés

de l'amour du Sauveur, allant châtier les pechez des hommes par la mort & par les souffrances de celuy qui avoit pris sur luy la peine du peché. Jesus-Christ le pere & autheur veritable de la Foy des Chrêtiens, fit un festin, & un sacrifice le plus digne qui ait jamais esté fait à la tres-sainte Trinité de sa propre chair engraissée & remplie de la substance de la Divinité, & il en traita mesme tous les hommes representez par le nombre de trois: ou bien en la personne des Apôtres les hommes les plus vertueux, exprimez par le mot de Viri, dont Abraham appella les trois Hôtes qu'il regaloit. La representation de l'Eucharistie ne se voit pas avec moins de netteté en Isaac qui fut la figure de Jesus-Christ, par l'obeissance qu'il rendit à son pere, lorsqu'il receut pour consolation de la mort de sa mere le Mariage contracté avec Rebeca. Il estoit sorti de la maison pour mediter aux champs, sur la fin du jour il vint au devant de sa femme: mais le festin avoit precedé, l'alliance estoit contractée, & non seulement les serviteurs & ceux qui avoient esté envoyez pour faire le mariage, mais les chameaux, & les bestes, tout avoit repeu: En la mesme maniere & presque dans les mesmes termes, il est dit que J. C. allant se livrer aux Juifs, pour estre attaché à la Croix, où comme sur un lit il épousa l'Eglise nouvelle aprés avoir quitté la Synagogue sa mere, il sortit sur le soir, mais il avoit déja contracté l'alliance & l'union avec elle, en se donnant à manger à ses Apôtres, mesme au perfide Judas, & en leur personne à toute l'Eglise composée de bons & de méchans. Nous trouverons quelque crayon de la verité de l'Eucharistie en la personne de Jacob chef de douze Tribus, qui representent les douze Apôtres de Jesus-Christ, & l'Eucharistie est de trop grande importance pour manquer de representation dans la personne d'un Patriarche si signalé. Il épousa les deux filles de Laban son Oncle aprés plusieurs années de service; & enfin aprés de grands profits faits avec luy, craignant la violence de son beau-pere, il medita de se retirer secretement avec ses femmes & ses enfans; mais il fut poursuivi par Laban, à qui Dieu ayant défendu de luy nuire, ils firent alliance en cette maniere. Jacob prit une pierre qu'il érigea pour une marque que l'un & l'autre ne passeroient pas à dessein de se nuire, il dit aux siens qu'ils en fissent de mesme; ils en firent un grand tas, & mangerent dessus, & cet amas fut

appellé par Laban un tombeau, & par Jacob un amas ou tas de pierres. JESUS-CHRIST aprés avoir épousé successivement la Synagogue & l'Eglise, & instruit les hommes, il voulut se retirer au Ciel, qui est son païs & domicile; il institua l'Eucharistie qui distingue les veritables Chrêtiens d'avec les Heretiques & autres infidelles. Par cette invention admirable il se met à couvert des insultes & de la rage des Juifs qui vont courir sur luy; c'est un tombeau ou regard des Juifs qui le veulent faire mourir; mais au regard des Chrêtiens, c'est un amas *acervus* où toutes les parties du corps de JESUS-CHRIST sont reduites à un petit espace, & où on le mange aussi.

La representation de la verité de l'Eucharistie s'étant plus loin que de ces personnes; elle se voit en la vie de Joseph, qui fut conduit en Egypte aprés la vente que ses Freres firent de luy: Il fut dans la Maison du General d'Armée de Pharaon en grand credit; avant la resistance qu'il fit à sa Maîtresse qui le reduisit en prison, il ne connoissoit que le pain duquel il vivoit, *nec quicquam noverat nisi panem ex quo vescebatur.* JESUS-CHRIST estoit en estime parmi le Peuple de toute la Judée, & s'étant opposé aux crimes de la Synagogue adultere, il fut arresté par cette Impudique & infidelle, qui le dépoüilla de ses habits, & le livra pour le faire mourir; & J.C. de tous les sacrifices de l'ancienne Loy ne s'est approprié, & ne s'est reservé que celuy du pain. Joseph se reconciliant avec ses Freres, il mit avec le Froment dans leurs sacs la Tasse où il avoit accoutumé de deviner, & il les traita avec grande solemnité. JESUS-CHRIST faisant la reconciliation generale des hommes avec Dieu, s'est servi de ce qui contenoit la substance du pain & celle du vin; à sçavoir des especes, avec quoy il entra dans l'estomac méme de Judas son traitre qui le vendit, & avec quoy il nous communique la connoissance, & mesme la possession des choses les plus divines.

La representation de la verité de l'Eucharistie ne se voit pas seulement dans ces quatre grands Patriarches de la Loy de Nature; La voicy en un pareil nombre, en quatre illustres témoins de la Loy Escritte. Le Legislateur de l'ancienne Loy qui est la figure de la Nouvelle, ne repût pas seulement le Peuple qui luy estoit commis d'une viande celeste, qui estoit la Manne, mais il fut encore doüé de la puissance de convertir les choses les unes aux autres; Sa Verge en un serpent veritable, du mesme serpent en

la meſme Verge ; Les eaux d'Egypte en ſang ; La pouſſiere en moucherons, & ainſi pluſieurs autres choſes. JESUS-CHRIST, ne doit pas avoir exercé en moins de manieres ni d occaſions, ni ſur moins de choſes la puiſſance ſouveraine qu'il a ſur toutes les Creatures, il la manifeſta premierement dans les Nopces de Cana en Galilée, & enſuite dans les cinq pains d'Orge d'ont il nourrit cinq mille perſonnes, & enfin il voulut aprés faire éclater d'une maniere plus relevée cette meſme puiſſance, en convertiſſant la ſubſtance du pain & du vin, en celle de ſon Corps & de ſon Sang. Que ſi Moyſe fit qu'une ſeule viande eut le gout des meilleures viandes & des mets les plus delicieux, bien qu'elle n'en eut pas la ſubſtance, JESUS-CHRIST a donné à ce qui n'a que les apparences du pain & du vin, la ſubſtance de ſa Chair qui eſt une viande plus divine, & qui contient la vertu, la valeur, & le merite de toutes les autres.

Voicy une peinture naïve de toute l'Hiſtoire Euchariſtique dans ſon integrité & verité. Gedeon ſe levant de nuit à deſſain de combatre les Madianites, marcha avec ſon Peuple, d'ont il ne prit neantmoins qu'un petit nombre pour livrer le combat ; il fut vû en ſonge parmy les Ennemis, comme un pain d'Orge cuit ſous la cendre, qui tombant ſur leur Camp en fit un grand maſſacre, tenant à la main gauche des bouteilles où eſtoient enfermées des lampes, & à la droite des trompettes, & criant, c'eſt le glaive du Seigneur & de Gedeon. JESUS-CHRIST eſt ce pain qui ne paroit que d'une nature commune aux Iufidelles, cuit ſous la cendre au temps de ſa Paſſion, de ſon Amour & de ſon Humiliation. Il prend avec luy le petit nombre des Apoſtres quand il va faire la ruine de la ſubſtance du pain & du vin, figurée par celles des Madianites, c'eſt à dire par ceux qui jugent, qui conteſtent, qui diſputent, comme font les Heretiques : car Madian veut dire, *iudicium, judicans, litigans*. Les bouteilles d'ont Gedeon ſe ſervit, figurent celles que Noſtre Seigneur donna pour enſeigne à ſes Apoſtres, lors qu'il les envoya preparer un lieu pour l inſtitution de l'Euchariſtie. Les eſpeces de ce Sacrement ſont comme ces bouteilles & ces cruches, où la lampe enfermée qui y éclatoit eſtoit la figure du Corps de JESUS-CHRIST, tres pur, uni à la Divinité repreſentée par le feu. Les trompettes ſont les paroles d'ont JESUS-CHRIST & les Apoſtres font cette converſion ; Ces Paroles ſont le Glaive du Seigneur Tout-Puiſſant, qui opere le changement, la Trans-

ſubſtantiation qui ſepare la ſubſtance des accidents; elles ſont le Glaive de Gedeon : parce que JESUS-CHRIST eſt immolé & ſacrifié par ces paroles, & que la ſubſtance du pain & du vin eſt convertie au corps de JESUS-CHRIST.

Nous ne ſommes pas au bout de ces differentes expreſſions, Samſon épris d'un amour exceſſif pour l'impudique & proſtituée Dadyla, quitte ſes parens, ſe retire chez elle; & pendant cette maniere de vivre indigne de luy, où l'amour l'avoit reduit, il ne laiſſoit pas de temps en temps de donner des marques de ſon grand courage, & du charactere de ſon genre ſublime de propoſer des Enigmes pleines d'inſtructions qui embaraſſoient ſes ennemis. Enfin eſtant livré entre leurs mains par cette femme qu'il aymoit avec paſſion il ſe reſolut de mourir; mais ce fut dans un grand feſtin, & en renverſant les Colomnes qui ſoutenoient le lieu où il eſtoit avec ſes ennemis. Le Verbe Eternel la force & la vertu du Pere qui a crée par luy toutes choſes, par l'amour exceſſif qu'il eut pour la nature humaine corrompuë par le peché, s'unit à elle, converſa dans la Synagogue, comme s'il eut oublié ſa naiſſance & ſa dignité, donnant mille belles inſtructions ſous l'écorſe des paraboles; & faiſant pluſieurs grands miracles, comme autant de preuves de ſa Divinité. Enfin eſtant livré par la trahiſon de Judas qu'il avoit tant aymé, baiſé, receu dans ſa compagnie & familiarité, à la rage de ſes ennemis, il voulut mourir; mais dans un feſtin qu'il fit avec Judas meſme où il renverſa & détruiſit les deux ſubſtances du pain & du vin, où il ſe mit en un eſtat de mort, & où il voulut comme mourir.

La repreſentation de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie ne ſe peut elle pas remarquer en David qui a eſté une figure, ſi accomplie de JESUS-CHRIST? elle s'y voit dans ſa perfection. David fuyant la perſecution de Saül ſe retira chez le Prêtre Abimelech, & preſsé par la faim & par les fatigues d'un long voyage, il mangea avec ſes gens les pains de propoſition, pour conſerver ſa vie. Enſuite eſtant allé chez le Roy Achis infidelle il contrefit le fol : il changea ſon viſage, la ſalive luy couloit ſur ſa barbe, il ſe laiſoit tomber entre les bras des ſerviteurs du Roy, & bronchoit à l'entrée, & ſur le ſeüil de la porte. *Immutavit os ſuum coram eis & collabebatur inter monus eorum, & impingebat in oſtiâ portæ, de fluebantque ſativè ejus in barbam.* JESUS-CHRIST pourſuivi par la fureur des Scribes & Phariſiens qui eſtoient les plus

conſiderables de la Loy de Moyſe, il ſe mit à couvert en ſubſtituant en la place du pain ſa ſubſtance, ainſi que David convertit le pain qu'il mangea en ſa ſubſtance; il changea tellement ſon viſage ſous les apparences du pain, qu'il n'eſtoit pas connoiſſable. La ſalive, c'eſt à dire les eſpeces & les accidens qui ſont comme les excremens & les ſaillies les moins nobles de la ſubſtance, cachoient les marques de la nature Divine, & meſme de ſa nature humaine; il ſe laiſſe manier par ſes Apôtres par les Miniſtres du Seigneur, comme s'il n'avoit nulle force ni mouvement juſques à tomber à la premiere rencontre, & toutes ſes actions paſſent pour folie dans l'eſprit des infidelles & heretiques. Enfin c'eſt de David ſeul de qui il eſt dit qu'il ſe portoit ſur ſes mains, & JESUS-CHRIST s'eſt porté ainſi luy-meſme dans l'Euchariſtie.

Elie n'eſt pas encore un petit témoin ni une figure peu conſiderable de la verité de l'Euchariſtie dans la meſme loy: il fut nourri du pain & de la chair par un courbeau qui le luy apportoit; il beuvoit du Torrent de Carit, la farine que la veſve avoit dans la cruche ne diminua point quoy qu'ils en vécuſſent tout le temps de la famine. Il s'étandit & ſe meſura ſur l'enfant de cette pauvre femme pour le faire revivre. Enfin s'eſtant endormy à l'ombre du Genevrier, qui eſt un arbre fort amer au gout, il vit un pain cuit ſous la cendre, & l'ayant mangé il marcha quarante jours & quarante nuits en la force de cet aliment, juſques à la Montagne d'Oreb, qui veut dire terme. Voila la figure, & voicy la verité. Nôtre Seigneur allant boire du Torrent de Carith qui ſignifie paſſion, rupture, fraction, qui eſtoit ſon Calice. Il ſe ſert du pain que les Oyſeaux, les Anges du Ciel, les Apôtres, les Prêtres luy mettent en main; & à l'extrémité de ſa vie le pain qu'il mangeoit, c'eſt à dire ſon corps ne diminua point, comme il demeure encore le meſme tous les jours; & quoy que ſa perſonne, & ſon humanité ſoit plus grande que le pain qu'il conſacre, il ſe rend neanmoins proportionné à ce pain, il le rend vivant en y appliquant, en y mettant ſon ame, ſa propre vie, & ſa perſonne. Enfin les Apôtres, les Chrêtiens ſous la Croix prennent leur force; mais par le pain de l'Euchariſtie, par où ils arrivent au ciel, à la poſſeſſion de Dieu, qui eſt leur terme, & leur fin derniere; en un mot tous ceux qui ont repreſenté JESUS-

CHRIST

Christ, ſoit dans la loy de Nature ſoit das la loy Ecrite, l'ont repreſenté en qualité de viande, & de nourriture.

CHAPITRE III.

Preuve generale convainquante touchant la Verité de l'Euchariſtie, tirée des figures priſes conjointement.

De toute cette grande foule de figures d'où nous avons tiré une infinité de preuves & de penſées touchant la Verité de l'Euchariſtie, nous en allons tirer en prenant toutes ces figures conjointement, des preuves generales, ou plûtoſt une preuve generale, mais d'une force invincible. Des raiſonnemens precedens & de toutes ces reflexions, ou de quelque autre nom qu'on veüille appeller ces penſées & dont l'appellation eſt indifferente, d'autant qu'eſtant fondées dans l'Eſcriture, le S. Eſprit qui en eſt l'Autheur y peut exprimer les Veritez divines en une infinité de manieres, de tous ces raiſonnemens dis-je, il eſt manifeſte que les predictions & les repreſentations ſignalées qui ont eſté faites de Noſtre Seigneur Jesus-Christ, dans la Loy de Nature, & dans la Loy Ecrite, l'ont dépeint avec une expreſſion tres nette ſous la forme de Fruict, de Viande, d'Aliment, de Pain, de Nourriture, & ſouvent même avec toutes les particularitez qui concernent l'Euchariſtie: Comme ſont la preſence Reelle, la Tranſubſtantiation, la qualité de Pain racourcy, Tranſubſtantié, offert, ſacrifié & autres, avec tant de clarté & d'étenduë qu'il ſemble que depuis la Naiſſance du Monde, & durant toute la durée de la Loy Ecrite, ç'ait eſté l'un des principaux ſoins de la Revelation divine de nous la repreſenter; d'autant que comme la verité de l'Euchariſtie eſt l'une des plus importantes & des plus touchantes de la Foy, nous apprenant la demeure & l'habitation du Fils de Dieu avec les hommes pendant cette vie; Dieu qui eſt Principe agiſſant, & mouvant de toutes choſes nous l'a vouluë enſeigner dés la Creation du Monde, non ſeulement par des paroles, mais encore par des effets & par les choſes qu'il a creées; à ſçavoir par les deux Arbres mis dans le Paradis Terreſtre, ſçavoir l'Arbre de Vie & celuy de la Science du bien & du mal, qui eſtoient les Crayons & les Symboles de la Croix & de l'Euchariſtie. Car, à ces deux Ar-

bres que quelques Peres diſtinguent, & que les autres n'en font qu'un ſeul & même Arbre l'Immortalité eſtoit attachée ; de même qu'à la Croix & à l'Euchariſtie, & cette diſtinction & identité ſont également favorables à la Verité de l'Euchariſtie, qui eſt en ſubſtance le même Sacrifice que celuy de la Croix, où la même Victime eſt preſente, & preſentée à Dieu ; Et s'il y a quelque difference, ce n'eſt que quand à la maniere ſanglante, & non ſanglante qui ne prejudicie point à la Verité de l'Euchariſtie, parce que l'Immortalité qui eſtoit conferée par ces deux Arbres dans le Jardin de Delice, & qu'on ne peut refuſer à la Croix ; C'eſt à dire, à la Paſſion & à la Mort du Fils de Dieu, où JESUS-CHRIST en mourant a donné la vie aux hommes, eſt en particulier attribuée à l'Euchariſtie, en pluſieurs façons & par pluſieurs paroles de JESUS-CHRIST. Celuy qui mange de ce Pain ne mourra jamais, je le reſuſciteray au dernier jour. Si la vie eſt particulierement attribuée à la Croix, c'eſt par quelque oppoſition & antitheſe, qui fait éclater d'avantage l'excellence de la mort de JESUS-CHRIST par deſſus celle des autres hommes, & pour faire mieux remarquer qu'il eſt mort pour donner la vie aux hommes. Je ſuis venu, dit-il, afin qu'ils ayent la vie & qu'ils l'ayent plus abondamment, & cette plus grande abondance marque encore l'Euchariſtie, où les hommes reçoivent la vie en ſa ſource, à ſçavoir JESUS CHRIST. Cette vie eſt auſſi marquée viſiblement par l'uſage des Alimens qui ſe fait dans l'Euchariſtie, & nous verrons ailleurs qu'en pluſieurs endroits les Chreſtiens appelloient s'approcher de ce Sacrement, aller à la vie. Mais quand l'Immortalité & la vie eternelle qui eſtoit l'effet ſignifié par l'Arbre de Vie conviendroit principalement à la Croix, & que ces deux Arbres du Paradis Terreſtre ſeroient differens, la force de cette preuve demeureroit toute entiere pour l'Euchariſtie. Premierement, parce que l'Arbre de la Science du bien & du mal, repreſente clairement le Sacrement de l'Euchariſtie, qui eſt la vie aux bons & la mort aux méchans, ſelon le bon & le mauvais uſage qu'ils en font, & où il ne faut aller ſelon les paroles de S. Paul qu'avec la Science, & le diſcernement du Corps de JESUS CHRIST de tout autre corps & nourriture. En ſecond lieu, les Arbres du Paradis Terreſtre n'eſtoient profitables & ne produiſoient leurs effets que par la Manducation, & en eſtant mangez, ainſi l'un & l'autre repreſenteront la Verité de l'Euchariſtie. C'eſt encore une reflexion remarquable que la

parole & la revelation Divine dans ses premiers Monumens & dans la Creation du Monde a voulu condamner en cet endroit les deux plus grandes Heresies qui devoient travailler l'Eglise ; Celle des Arriens ou Sociniens, & celle des Calvinistes, ou Sacramentaires, qui vont toutes deux jusqu'à l'infidelité & l'impieté derniere ; dont la premiere nie la divinité de JESUS-CHRIST, & l'autre la verité de l'Euchari stie, qui sont jointes toutes deux ensembles, sont une mesme chose & une mesme Heresie : car qui nie la Toute-Puissance à JESUS-CHRIST, nie sa Divinité, à qui seule la Toute-Puissance convient. Or comme Dieu en la Creation du monde tirant toutes choses du neant avoit fait paroître sa Toute-Puissance. IESUS-CHRIST qui estoit le Verbe divin Consubstantiel à son Pere qui avoit creé le Monde avec luy, & qui estoit venu pour le reparer ; à sçavoir l'homme, la Nature humaine depravée & corrompuë par le peché, devoit faire pour cette reparation, principalement à la fin de sa vie éclater sa Toute-Puissance, comme il a fait en mourant sur la Croix, designée par l'Arbre de vie pour donner la vie aux hommes, & en la conservant dans l'Eucharistie, où il détruit les choses qu'il avoit creées, & qui ayant esté mangées contre la défense qu'il en avoit faites, avoit gasté & perdu les hommes. Car, par-là les choses retournent à leur principe, par-là les choses finissent par où elles avoient esté creées. Dans la Nature ce qui est principe sçavoir la substance, la forme substantielle des choses est aussi la fin de l'action : La forme du feu qui produit la chaleur en luy-mesme, a aussi pour fin de son action & de sa production la forme & la chaleur du feu, comme enseigne Aristote. Et Dieu qui est le principe & la cause de toutes choses doit estre aussi selon la Religion la fin de toutes les actions des hommes. JESUS-CHRIST donc finissant la reparation des hommes par ces deux effets de sa Puissance & de sa bonté infinie, a fait voir qu'il estoit celuy-là mesme qui avoit creé le Monde, & il a montré non seulement sa Divinité, mais encore sa bonté infinie dans la verité de l'Euchari stie, en ostant la défense qu'il avoit faite de manger de certain fruit du Paradis Terrestre qui avoit fait la perte de l'homme : & en changeant cette défense au commandement qu'il fait dans son Eglise de manger le corps & la chair de celuy qui estoit figuré par ce fruit. Ainsi ces deux veritez ayant esté crayonnées dés la naissance du monde, & finissant la reparation du monde, preuvent ma-

nifeſtement la ſageſſe infinie de J. C. au regard du temps de l'inſtitution de l'Euchariſtie, & confondent la fauſſeté & impieté de ces deux hereſies.

Voicy encore une raiſon convainquante tirée de la continuation des figures & repreſentations de l'Euchariſtie; c'eſt que comme les veritez les plus importantes & eſſentielles de la Religion doivent eſtre premierement, & principalement enſeignées, la verité de l'Euchariſtie n'a pas eſté ſeulement enſeignée dans la loy de Nature, mais encore dans la loy de Moyſe à la façon qu'elle le pouvoit eſtre; c'eſt adire imparfaitement ſelon la nature de cette loy qui n'amenoit rien à ſa perfection, & cela eſtoit neceſſaire pour l'unité de la Religion, qui comme il n'y a qu'un Dieu, eſt auſſi une, & n'eſt differente que ſelon les divers degrés de lumiere: C'eſt pourquoy cette verité eſt rapportée & repreſentée dans toute la loy de Moïſe, non pas par occaſion & en paſſant, mais dans une ſuite continuelle & avec une telle proportion, que rien ne s'y dement, & qu'elle eſt toûjours ſemblable à elle meſme, Car, comme dans la loy de Nature elle a eſté repreſentée par le Soleil: par les Arbres qui eſtoient dans le Paradis Terreſtre, & par Melchiſedech; durant la loy Ecritte elle l'a eſté par trois choſes, l'Agneau Paſchal, la Manne & l'Arche. Elle le fut auſſi par quatre Patriarches avant la loy de Moyſe, & par cinq perſonnes memorables pendant la Loy; afin que toutes ces repreſentations ſe répondiſſent avec une proportion admirable, & que la verité de l'Euchariſtie ſe manifeſtat de plus en plus: & encore afin que les cinq Grands hommes qui l'ont repreſentée & figurée, & comme enſeignée avant ſon inſtitution, répondiſſent aux quatre Evangeliſtes & à ſaint Paul qui l'ont publiée dans la Loy nouvelle aprés qu'elle fut inſtituée; qu'ainſi elle ne manquat pas de témoignages d'aucun coſté à cauſe de ſon importance & dignité. Et bien que les authoritez qui l'ont precedée ſoient plûtoſt des figures & des préjugez, & que celles qui ont ſuivi ſon inſtitution tiennent lieu de témoignages veritables & exprés, neanmoins la facilité du témoignage ni du commandement, n'empeſche pas que le meſme effet ne vienne d'autre cauſes: La douceur de la parole s'inſinuë bien avant, l'impreſſion de la veuë eſt toûchante, & la Grace auſſi bien que la Nature agit inſenſiblement. Et quand meſme quelqu'une de ces images ſi vives & ſi expreſſe ne pourroit pas ſeparément imprimer quelque traits de la

verité de l'Euchariſtie dans l'ame de nos Adverſaires prevenus des contraires ſentimens, leur eſprit ſeroit-il ſi aveuglé qu'il ne pourroit pas diſcerner quelques marques de la verité en la voyant ſi amplement & ſi naifvement depeinte ? Et leur cœur ſeroit il ſi endurci qu'ils n'en ſoit pas touché? S'ils diſent que ces ſortes de preuve ſont trop foibles pour perſuader & émouvoir. On ré-pond que cette foibleſſe pourroit bien eſtre veritable, ſi elle eſt comparée à l'opiniaſtreté de leur eſprit, & à la dureté de leur cœur. Mais ſi l'on aſſembloit toute la force de ces preuves pour faire tomber cet aveuglement & amolir cette dureté : ainſi peut-eſtre seront elles capables d'éclairer parfaitement la verité, comme pluſieurs degrés de lumiere joint enſemble compoſent un jour entier. Elles ſont exprimées avec tant de clarté & tant d'étenduë qu'il eſt neceſſaire que ces predictions ayent eſté accomplies en la perſonne du Meſſie. Car à quoy euſſent abouti tous les ſoins de l'eſprit de Dieu dans la loy, tant d'Ambaſſades & d'Envoyez? tant d'avertiſſemens & des preparatifs n'euſſent pas eſté faits pour donner un pain commun, & pour annoncer une autre figure; l'on ne fait point du bruit, de la depenſe, des preparations conſidera-bles pour recevoir l'image d'un Roy; mais pour recevoir ſa per-ſonne, & pour la faire reverer. Et quand meſmes toutes les preu-ves tirées des figures & des Prophetes qui ont repreſenté l'Eucha-riſtie en tant de manieres differentes, dans les creatures animées, dans les choſes, dans les parolles & dans les perſonnes; n'au-roient pas aſſez de force & de clarté, ſi on les prend ſeparément les unes des autres, à cauſe peut-eſtre de divers ſens qu'on leur pourroit donner: Toutes ces repreſentations & figures jointes en-ſemble, feront comme nous avons deja dit une preuve manifeſte de meſme que pluſieurs rayons font un jour éclatant & parfait.

Il eſt neceſſaire que toutes ces figures & predictions ayent eſté accomplies, tant par la bonté & fidelité de Dieu qui eſt exact en ſes paroles, que par ſa maniere d'agir, qui eſt d'en venir des cho-ſes imparfaites aux parfaites. Dans la nature il produit les fleurs avant les fruits, il forme l'embryon avant l'animal & avant l'hom-me; & l'homme meſme qui eſt le chef d'œuvre de la nature, exer-ce les fonctions du corps avant celles de l'eſprit. Dans cet ordre naturel les choſes ſenſibles ſont les images des intelligibles, le Monde materiel de l'intellectuel, & la Nature de la Grace : Au regard de la Religion Dieu a premierement eſtably la Loy natu-

relle composée de peu de preceptes : Il a reglé dans la Loy de Moyſe l'exterieur, il y a tiré des crayons & des figures des choſes qu'il devoit faire, ou qu'il devoit enſeigner dans la Loy nouvelle, par là Dieu donne de la facilité à l'eſprit pour ſe porter des choſes qui tombent ſous les ſens à la connoiſſance des intelligibles & imperceptibles par les ſens. Par ce moyen il entretient en toutes les Loix, en celle de la Nature, en celle de Moyſe, & en la Loy de Grace, la conformité de la Doctrine, qui ſera differente ſeulement quand au plus ou au moins, comme les parties d'un meſme jour different les divers degrez de lumiere.

Dailleurs les veritez predites & crayonnées de J. C. dans les Loix precedentes ; comme qu'il viendroit pauvre aſſis ſur une aneſſe, qu'il ſeroit flagellé, attaché à la Croix & autres, ont eſté accomplies ; La qualité donc & la condition d'aliment & de viande, le doit eſtre auſſi. Ceux qui dans le Vieux Teſtament ont repreſenté J. C. ils l'ont repreſenté ſous la qualité de viande, plutoſt que ſous la figure de victime ou autre ſemblables. Car la plus part de ceux qui ſont reconnus pour les plus vives images de J. C. n'ont pas ſouffert une mort honteuſe & violente, quelques-uns meſme d'entr'eux ſont morts dans les richeſſes & dans la gloire du ſiecle où ils avoient vécû ; comme Abraham, Iſaac, Jacob, Moyſe, Joſeph, Gedeon & autres. Pourquoy donc la qualité de victime, d'affligé, & de perſecuté, qui n'eſt point en eux ni ſi grande, ni ſi remarquable, ni ſi uniformement & generalement predicte que celle de nourriture & de viande, auront elles eſté accomplies par J. C. en ſa Paſſion & en toute ſa vie ſouffrante, & non pas celle de viande & de nourriture, d'abregé, de deguiſé & autres particularitez qui ſe remarquent dans l'Euchariſtie ? Il faut de neceſſité ou que ces figures & ces repreſentations n'ayent pas eſté bien-faites, & n'ayent pas eu leur accompliſſement, ce qui eſt impie de dire des ouvrages de Dieu ; ou que cet accompliſſement ait eſté fait par les veritez que les Catholiques reverent dans l'Euchariſtie, & ſans décendre aux particularitez, il faut que J. C. ait ſubi & exercé la fonction de viande qui luy a eſté attribuée par tant d'Oracles divins, & en tan de manieres dans la Loy, autrement la Loy n'auroit pas eſté accomplie, que J. C. neantmoins dit eſtre venu conſommer.

L'Incarnation, la Paſſion & la Reſurrection de J. C. annoncée par les Patriarches & par les Prophetes, ont eſté veritablement &

réellement accomplies, la qualité donc de pain & de viande l'a esté aussi. Nostre Seigneur a prouvé également contre les Juifs, par l'authorité de l'Ecriture sa divinité, lors qu'il rapporte le Pseaume cent neufviéme de David, sa Mort & sa Resurrection par la figure de Jonas, les Mysteres de sa Passion & de sa Resurrection à ses Disciples allant en Emaus, & il a pareillement prouvé que son Corps estoit viande par la Manne; Qu'il estoit Prestre selon l'Ordre de Melchisedech par le mesme Pseaume en l'attribuant au Messie; il n'y a donc aucune raison que les figures & les propheties qui concernent la verité de l'Eucharistie n'ayent pas esté accomplies & consommées, & que toutes les autres figures & propheties qui crayonnent le Messie l'ayent esté: Ou toutes ont esté accomplies ou aucune ne l'a esté; car la verité est indivisible, & si une prophetie n'a pas esté accomplie elle servira d'argument aux Juifs pour conclure que J. C. n'estoit pas le Messie, & qu'il en faut attendre un autre, en qui toutes les figures & toutes les predictions ayent leur accomplissement; d'autant que l'accomplissement de mesme que le bien & la perfection doit avoir l'integrité & toutes les parties, & il vaudroit mieux s'il se pouvoit faire sans crime, nier le Vieux Testament, & prendre cette vengeance des Juifs qui nient le Nouveau, que de rejeter une verité si amplement & si nettement predite.

Or toutes ces figures tirées des choses pratiquées dans l'ancienne Loy, des predictions Prophetiques, & des personnes extraordinaires qui ont precedé J. C. dans le vieux Testament: comme l'aurore devance le Soleil, & qui l'ont represanté avec toutes les circonstances & particularitez, n'ont point eu leur accomplissement que par la verité de l'Eucharistie: par consequent l'oblation de Melchisedech, par exemple, qui regarde ce sacrement avec la propre personne de J. C. en qualité de Prêtre & de Sacrificateur & de pain; n'auroit jamais esté accomplie, d'autant que le Sacrifice de la Croix est un Sacrifice selon l'ordre d'Aaron, où les Victimes estoient égorgées. Et si par une sagesse infinie J. C. n'eut trouvé le moyen de renouveler le sacrifice de la Croix sous les apparences du pain & du vin, sa prestrise ne seroit pas eternelle, & il n'auroit pas proprement la qualité de viande & de nourriture. De mesme les sacrifices qui ont esté pratiquez dans toutes les alliances du Vieux Testament, soit particulieres, ou celles que Dieu a contractées, où il est toûjours intervenu quelque ali-

ment, & quelque nourriture n'auroient pas eu leur accompliſſement.

Dans la loy de Nature, lors que Dieu fit alliance avec le premier homme par la grace & par l'innocence originelle, il luy aſſigna pour ſa nourriture tous les fruits du Paradis Terreſtre, à l'excluſion d'un ſeul qui eſtoit reſervé comme en ſacrifice à Dieu. Car eſtre reſervé, ſacrifié & offert à Dieu, ſe prend pour une meſme choſe. Aprés le Deluge Dieu renouvellant la loy de Nature avec Noé, il luy permit de manger de toutes ſortes de viandes & d'animaux mondes, à l'excluſion du ſang. Et dans la loy Ecrite Dieu faiſant alliance avec le peuple Juif; Moïſe en donnant la Loy répandit le ſang de la Victime ſur le peuple, & il le nourrit encore pendant quarante années d'une viande exquiſe. En quoy Dieu s'accommode à cette coutume des hommes, qui par une inclination comme naturelle & fondée en raiſon, font mention en telles occaſions de manger & de boire, d'autant que comme l'aliment ſe convertit en la ſubſtance de celuy qui le mange, & qui luy eſt intimement uni, il arrive que par la nourriture que pluſieurs prenent d'un meſme aliment, ils ſont unis & faits une meſme choſe, & par ce moyen leur union & leur alliance ſera plus fermement établie, comme fondée dans la nature; que ſi l'une des parties qui contractent cette alliance devient l'aliment de l'autre, l'union & l'alliance ſera encore plus parfaite. Car ſi l'on mange d'alimens differens, la ſubſtance de ceux qui en ſont nourris ſera differente, J. C. qui eſt le Legiſlateur de la nouvelle Loy accomplit cette figure; dans la verité de l'Euchariſtie il donna une Loy, comme avoit fait Moyſe, diſant à ſes Apoſtres qu'il leur donnoit un nouveau commandement de s'aymer entr'eux, en S. Jean Chapitre treziéme, il répandit le ſang dans la poitrine des Apoſtres & les nourrit de ſon propre Corps, afin que l'alliance fut plus eſtroite & plus parfaite, il fit auſſi un monument ou inſtrument public pour une memoire eternelle, ce qui ne ſe fit point dans la Paſſion; il en eſt de meſme des actions, des qualitez, & des propheties de Gedeon, d'Elie, & autres.

Enfin la force de cette preuve ſe peut connoiſtre par la raiſon qu'elle ſe reduit à la cauſe formelle & exemplaire, qui eſt la plus forte maniere de juger des choſes, & la ſeule forte & demonſtrative. C'eſt ainſi que la Philoſophie de Platon a tout rapporté aux idées, & celle d'Ariſtote aux genres & aux eſpeces, qui ne ſont

autre

autre chose que les idées , comme elles n'ont qu'un mesme nom dans la Langue Grecque , & dans la Langue Hebraïque , partant comme nous pouvons juger avec certitude de la nature de l'Homme , d'un Lyon, & autres semblables choses , par l'idée que nous en avons veuë, nous pouvons avec la mesme force, avec la mesme conviction & certitude juger de la qualité, & de la condition des Mysteres par les idées, par les Images, par les figures que Dieu en a formées en luy-mesme, & qu'il a representées dans les ébauchemens qu'il en a tracez dans les loix precedentes, pour nous la faire connoistre , & cette maniere de juger est d'une certitude & evidence infaillible, du moins quand les choses sont arrivées. Car on connoist clairement la verité par la conformité de la chose avec son object ; avec son idée on distingue le Portrait d'une personne par les circonstances & par les particularitez qui representent le Païs, les Parens, la taille , la couleur, & les traits du visage de cette personne. Il y a bien plus, c'est la seule voye de connoistre avec certitude en particulier les Mysteres de la Foy , & toutes les choses qui sont faites , où du moins qui sont promises par un agent libre tel que Dieu. La raison est d'autant que toutes les differẽces singulieres ne se rencontrent jamais jointes ensembles en plusieurs personnes, deux singuliers estant tellement differens selon les differences numeriques , que l'un ne peut estre l'autre. La connoissance des choses ne se peut acquerir que par la science où l'experience ; La science est des choses universelles, & celle-là ne descend jamais jusques aux singulieres, & l'experience s'aquiert par les sens, qui ne connoissent que les choses qui naissent & qui arrivent, qui sont faites où representées, & sont toûjours particulieres.

Quoy que cette sorte de preuve soit d'une force confirmée, non seulement par la raison , mais par l'authorité Divine elle pourroit estre attaquée, quoy que foiblement en deux manieres, en disant que les Peres ont expliqué d'un autre façon les passages que nous avons alleguez , & que plusieurs figures & predictions n'ont point esté literallement , mais spirituellement accomplies, comme la qualité & la puissance de Roy donnée au Messie ; qu'il brisera , qu'il dominera les Grands , que son authorité sera par tout reconnuë, & ces choses ne se peuvent entendre que dans un sens mystique : car nous sçavons que Jesus - Christ a esté pauvre & soumis, & qu'il y a beaucoup d'infidelles encore aujourd'huy.

Mais ces attaques ne peuvent diminuer la force de cette preuve. La premiere, parce que si les Peres ont expliqué une partie de ces Propheties autrement que nous n'avons fait, les autres figures ne peuvent aussi estre entenduës que de l'Eucharistie ; qu'un mesme passage de l'Ecriture soûfre divers sens par l'infinité de la Sagesse Divine, & l'un ne d'étruit pas l'autre, parce que la diversité n'est pas une contrarieté. La seconde difficulté s'éclaircit par la distinction des qualitez, qui sont en N. S. les unes regardent les actions de sa vie ; comme sa naissance, son jeûne, & ses souffrances, qui ont esté representées par les figures, & celles-là ont eu leur accomplissement dans la vie de N. S. autrement elles ne pourroient jamais estre accomplies. Les autres actions regardent les éfets de sa puissance sur les Ames, sur les Demons, sur les Anges, & ces actions sont spirituelles par leur propre nature. De sorte qu'une partie peut avoir eu son accomplissement par les choses qui sont arrivées ; Déja la connoissance du Messie Incarné a soûmis les Roys, aussi-bien que les Peuples de la Terre : ainsi elles auront esté accomplies conformement à la condition de ces choses, & en la façon qu'elles le peuvent estre ; à sçavoir, dans l'Esprit & dans l'ame des Hommes. La raison qu'on prend de la puissance exterieure & temporelle, est plus convenable à un Juif, qu'à un Chrestien, & elle est mesme contre la Doctrine de J. C. qui dit luy mesme, que son Royaume n'est pas de ce Monde, & il appelle le Diable le Prince de ce Monde : outre que quand les Prophetes disent, que l'Eglise sera réplandissante, qu'elle éclairera du sommet des Montaignes, que la Predication de l'Evangile sera entenduë par tout l'Univers, il n'est pas dit en quel temps ; & il suffit que ce bruit soit entendu jusques aux extremitez de la Terre, comme il se fait entendre il y a plusieurs années dans l'Amerique : Mais la qualité de viande & de nourriture attribuée à J. C. ne peut avoir esté accomplie qu'en sa Personne ; Considerons deprés la Doctrine des Religionnaires sur cette matiere.



CHAPITRE IV.

Examen de la Doctrine des Religionnaires; Touchant les preuves tirées des Figures & des Propheties de l'Eucharistie.

C'A esté avec adresse que Calvin a écrit au quatriéme Livre de ses Institutions, Chapitre dix-septiéme, où il traitte de l'Eucharistie; *Qu'il ne veut pas établir par les paraboles, & par les allegories son opinion, touchant ce Mystere, de peur que quelqu'un ne l'accuse de chercher des subterfuges, & de s'éloigner de la question.* Mais la verité est, qu'il n'a pas voulu décendre dans un Combat, où il sçavoit bien que les Armes seroient en toutes manieres plus avantageuses pour les Catholiques : Car on sçait & on voit d'abord qu'on ne fait point proprement, ni dans l'Ecriture, ni ailleurs, une Image, d'une Image, n'y d'une Figure : mais d'une verité d'une chose réelle & donnée, où du moins conceuë & à donner. Et d'ailleurs par qu'elles paraboles, par qu'elles comparaisons & allegories, pourroit Calvin ni autre preuver efficacement, que J. C. n'est point dans l'Eucharistie. Un non estre, une privation où negation, n'a ni figure ni comparaison, ni allegorie; Car si un non estre est comparé à un estre, la comparaison ne seroit pas juste, & il ne peut encore estre comparé à un non estre, parce que tout non estre, toute negation est dans un sujet réel. Calvin donc voyant que la victoire ne seroit pas de son côté, il a voulu par cette adresse détourner les Orthodoxes & Catholiques de cette sorte de preuves, en ne s'y arrestant pas luy-mesme, les porter à la negligence de ces arguments par la sienne propre, & par les mépris qu'il feignoit d'en faire luy-mesme. Ignoroit-il que Dieu n'ait ébauché dans la Loy, les Mysteres de la Religion Chrestienne, qu'encore que Dieu en agissant seul donne aux choses qu'il fait leur accomplissement dans leur premiere origine, parce que sa Puissance est independante du temps qu'il a fait, qu'agissant en cette maniere il fit les Anges & les Hommes, ornez de toutes leurs qualitez & de toutes leurs perfections : Neanmoins quand il agit avec les Creatures, il agit comme par degrez, & il donne peu à peu la perfection à ses Ouvrages; parce que Dieu estant une intelligence infiniment sage, il s'accommode par cette maniere d'agir à la nature,

qui eſtant faite dans le temps à beſoin de diſpoſition , qui ſont longues à introduire ; Ignoroit-il que N. Seigneur s'eſt ſervi des Figures contre les Juifs, qu'il a renvoyez aux témoignages que les Propheties de la Loy rendoient de luy ; & que la Sageſſe s'enſeigne par les Paraboles, & par les Allegories, ainſi que le Sage le dit, & qu'enfin Jeſus-Chriſt luy-meſme a enſeigné en cette maniere la Religion Chreſtienne. La crainte donc veritable que Calvin a eu où qu'il a deu avoir, a eſté qu'il ne s'attirat l'accuſation d'aimer trop ardemment les figures & les imaginations ; puis qu'en embraſſant les figures il s'eſt éloigné , non pas de la queſtion, mais de la verité , qui devoit eſtre la fin principale de ſes queſtions & de ſes diſputes ; Mais il s'en eſt éloigné pour n'avoir aſſez recherché , & d'une maniere convenable, qui eſtoit celle du Sauveur du Monde ; les figures qui l'euſſent infailliblement conduit à la connoiſſance de la Verité.

Selon cet eſprit d'adreſſe & de diſſimulation , les ſectateurs de Calvin ont paſſé preſque ſous ſilence cette ſorte de preuves, comme il ſe voit en Pierre Martyr en ſa défence de l'Euchariſtie, en Jean Aubertin , Blondel & autres , & comme ils eſtoient preſſez par des preuves tirées des Figures de l'Euchariſtie, qu'on apportoit contr'eux , & que par cette raiſon les Figures doivent eſtre inferieures aux choſes figurées, & que l'Agneau Paſchal des Juifs, la Manne & autres Figures, ſeroient une choſe plus excellente que l'Euchariſtie, ſi en celle-cy le Corps de Jeſus-Chriſt n'y eſt preſent & contenû ; Ils ne tâchoient que de trouver dans l'Euchariſtie, & generalement dans les Sacremens de la Nouvelle Loy , quelque excellence & dignité par deſſus les Sacremens de la Loy Ancienne, comme d'eſtre plus fermes & de plus de durée, de regarder un plus grand Peuple , de ſigniffier avec plus de clairté , ainſi qu'il ſe voit dans les Ouvrages que les Miniſtres ont fait pour la deffence de leur Erreur.

Michel le Faucheur, qui eſtoit venu le dernier , voulant comprendre en ſa Cene du Seigneur ce que les autres avoient , dit au cinquiéme Livre. *Que pluſieurs des plus habiles d'entre les Catholiques ont laiſſé cet argument en arriere , comme n'ayant aucune force, & l'allegant ſeulement comme probable , & non pas comme efficace , & ſuffiſant pour convaincre ; qu'ainſi il ne veut pas s'y arrêter beaucoup.* Mais ce Miniſtre ne peut pas nier, que pluſieurs Autheurs Catholiques, des plus habiles, & des plus conſiderables par leur dignité

& par leur doctrine : Entre autres, ceux de qui nous avons icy entrepris la défence avec celle de la verité, n'ayent vivement pressé cette sorte d'argument par cette raison ; que si nous considerons les Sacremens seulement comme signes exterieurs & figures, l'Agneau Paschal sera plus excellent que l'Eucharistie, si elle ne contient la chair de Jesus-Christ ; Car la Chair de J. C. mort & immobile sur la Croix, est mieux signifiée par la mort de l'Agneau, que par la Fraction du pain, de mesme que la douceur, l'innocence, & les autres qualitez de Jesus-Christ. L'effet du Sacrement ou qu'il soit une nourriture ou une excitation de Foy, s'obtient mieux par la manducation de l'Agneau, que par la manducation du Pain ; Car la chair nourrit plus que le pain, & ce qui represente mieux excite plus la Foy. La Manne sera aussi une chose plus excellente que l'Eucharistie, si en celle-cy le Corps de Jesus-Christ n'est pas contenû : car la Manne estoit faite par la main des Anges, & elle pleuvoit du Ciel : le Pain est fait par la main du Boulanger & sort du Fourneau ; Elle signifioit mieux Jesus-Christ, parce qu'elle venoit du Ciel, qu'elle avoit toute sorte de goûts: Comme Jesus-Christ tire principalement sa naissance du Ciel, & qu'il enferme toutes sortes de graces & de benedictions.

Que ce Ministre appelle ses argumens & autres semblables des Catholiques, *probables & non pas suffisant pour convaincre*, comme il luy plaira, ils sont neanmoins de telle force, que jusques icy, ceux de sa secte ni ont pû satisfaire suffisament, & de quelque force qu'ils veüillent reconnoistre les argumens que les Catholiques ont jusques icy tiré des Figures & des Propheties ; Au moins les Repliques & les Responses, que le Faucheur & autres Ministres y ont faites, n'affoiblissent en rien les preuves que nous tirons icy des me'mes Figures & Propheties ; parce que nos preuves n'ont rien de commun ni d'aprochant avec les argumens precedens, ni par consequent avec les réponses des Ministres. La consequence qu'il tire que ses preuves n'ont aucune force, de ce que plusieurs d'entre les Catholiques les ont obmises, est une conjecture bien foible, fondée sur un silence qui peut avoir d'autres causes ; comme de ce que d'autres avoient emplement traitté cette matiere, ou de ce que n'ayant point de lumieres particulieres, ils aimoient mieux s'en taire, que d'en parler avec les pensées d'autruy. Mais quoy qu'il en soit des Catholiques, N. S. de qui la candeur estoit égale à la Sagesse infinie, s'en est servy contre les Juifs, qu'il a renvoyez

aux Ecritures touchant les Myfteres de fa vie & les veritez qu'il leur enfeignoit, fans qu'ils luy ayent reparty que les preuves qu'il leur alleguoit n'eftoient point des argumens efficaces & fuffifans, & qu'ils n'avoient aucune force. Et il n'eft pas croyable que les Scribes & les Docteurs de la loy de Moyfe, mefme affemblez, n'entendifent pas fi bien qu'un Calvinifte la force de l'Ecriture du Vieux Teftament.

Nous voyons avec quel foin ces figures & reprefentations eftoient confervées. Car parmy les Juifs & dans la loy de Moyfe les figures qui avoient reprefenté l'Euchariftie dans la loy de nature ont efté confervées dans le Pfeaume allegué par N. Seigneur; celle du Soleil dans ces termes, *In fplendoribus Sanctorum*, *ante luciferum*, *&c.* celle de Pain de Melchifedech en ceux-cy; *Tu es Sacerdos in æternum*, *fecundum ordinem Melchifedech*; celle de l'Arbre du Paradis Terreftre où fut le Serpent dont la Croix a écrasé la tefte en l'endroit où il eft parlé *de brifer la tefte de plufieurs*, à fçavoir des pechez, ou des Demons, *Conquaffabit capita in terra multorum.* Avec le mefme foin & le mefme refpect les figures qui ont reprefenté dans l'ancienne loy l'Euchariftie ont efté pareillement gardées dans la Loy de Grace & employées par les Apoftres. Saint Jean voyant N. Seigneur l'appella du nom d'Agneau de Dieu, faifant allufion à l'Agneau Pafcal, qui eftoit l'Agneau par excellence dont la ceremonie eft l'une des plus myfterieufes de la loy de Moyfe, & obligeoit toutes les familles dans la folemnité la plus celebre; au lieu que les autres Agneaux n'eftoient offerts que pour certaines perfonnes, pour certains pechez, & en des temps peu confiderables. Nôtre Seigneur entretenant les Juifs du deffein qu'il avoit de leur donner fa chair à manger, leur apporta la Manne en confirmation des promeffes qu'il leur faifoit, & cette figure eftoit reconnuë pour une preuve fi convenable que les Juifs affemblez en Capharnaum l'apporterent les premiers. Saint Paul applique la manducation de l'Agneau Pafcal à celle du Corps de Chrift en la premiere aux Corinthiens chap. 5. ainfi que le Miniftre le reconnoit au livre 7. chap. 7. & que les paroles du Texte le montrent affez; il dit encore que toutes chofes arrivoient aux Juifs en figure: Il compare leurs Sacremens aux ombres, & les nôtres à la verité. Seroit-il poffible que les preuves que Jefus-Chrift & les Apoftres ont tirées des figures de la Loy ne fuffent que des probabilitez, que de foibles & legeres preuves, que la garde &

l'obſervation exacte des plus vertueux & des plus ſpirituels de la loy de Moyſe pendant que cette loy a eſté en ſa vigueur ont fait des meſmes figures, ait eſté ſans de puiſſantes & importantes raiſons?

Le Miniſtre pour appuyer de quelque raiſon cette propoſition que les argumens tirez des figures de l'Euchariſtie ne ſont que probables & non pas convainquans fait deux réponſes; La premiere, *Que toutes ces choſes n'eſtoient pas proprement figures du Sacrement de la Cene, mais de la choſe du Sacrement qui eſt Jeſus-Chriſt, qui*, comme dit l'Apoſtre Col. 2. *eſt le corps de toute ombre Legale, & ſi quelquesfois les Anciens* (il appelle ainſi les Peres) *les appellent figures de l'Euchariſtie, c'eſt comme figures plus obſcures d'une figure plus claire.* La ſeconde, *que l'excellence du Sacrement conſiſte en la clarté & en l'exiſtence de la ſignification, en quoy le Sacrement de la Cene encore que le Corps de Jeſus-Chriſt ni ſoit pas, devance de beaucoup toutes ces choſes-là, &c.* Ce Miniſtre forcé par les paroles ſi expreſſes des Peres, n'a pas osé nier que ces choſes ne ſoient figures de nos Myſteres, mais par la repugnance qu'il a de confeſſer la verité, il ne la voulu reconnoiſtre qu'avec modification, *en quelque façon, dit-il*, Nous l'avons vû dans l'uſage que Jeſus-Chriſt & les Apoſtres ont fait de ces figures, & voicy encore comme les Peres tiennent le meſme langage. Saint Chryſoſtome en l'Hom. 55. ſur la Geneſe, appelle diſtinctement le pain que Melchiſedech offrit, la figure de l'Euchariſtie: Voyez, dit-il, comme nos Sacremens ſont inſinuez, vous avez vû la figure, penſez & reconnoiſſez icy la verité. *Vidiſti typum, cogita oro veritatem*; la meſme choſe eſt enſeignée par S. Ambroiſe livre 4. chap. 5. des Sacremens, par S. Hierôme ſur le chap. 20. de ſaint Matthieu, comme auſſi chez S. Cyprien, S. Cyrille & S. Auguſtin en parlant de ce Sacrement & de ceux de l'ancienne Loy. De dire que les figures ſe rapportent à Jeſus-Chriſt comme à la choſe ſignifiée par le Sacrement, ou comme à la choſe ſacramentelle; cette diſtinction eſt contraire au ſens de l'Apoſtre & des Peres ſelon leurs propres termes, mais quand meſme Jeſus-Chriſt ſeroit le corps de ces figures, il l'eſt comme eſtant dans ce Sacrement & par le moyen de ce Sacrement, parce que ces figures le repreſent comme pain, comme viande, & comme nourriture. La maxime que l'excellence du Sacrement conſiſte en la clarté de la ſignification eſt détruite par la nature du Sacrement qui comprend & le ſigne, & la choſe ſignifiée & en-

velopée par le ſigne où elle eſt preſente & cachée, au moins dans les Sacremens de la nouvelle Loy. Ainſi l'eau du Baptéme qui lave le corps ſignifie la grace qui ſanctifie l'ame, les eſpeces du pain & du vin ſont les ſignes du Corps & du Sang de Jeſus Chriſt preſent, bien qu'inviſible. Et c'eſt de cette choſe ſignifiée & cachée d'où les Sacremens prennent leur dignité, outre que le Sacrement eſtant un ſigne, & diſant un rapport à la choſe qu'il ſignifie, il ne peut meſme eſtre conçu ſans la choſe ſignifiée d'où il prend la ſignification; ainſi la choſe ſignifiée doit entrer dans la compoſition ou eſſence du Sacrement, meſme en qualité de ſigne.

De ce que ce Miniſtre & les autres enſeignent que les figures qui ſont dans l'ancienne loy touchant l'Euchariſtie ſe rapportent à ce myſtere, comme figure plus obſcure d'une figure plus claire, on en peut encore conclure la verité de l'Euchariſtie, parce que tant de figures du pain que Jeſus-Chriſt devoit donner dans la nouvelle Loy n'auroient pas eſté inſtituées pour ſignifier un pain qui ne ſeroit qu'une figure de Jeſus-Chriſt. Car les figures de l'ancienne Loy qui ont repreſenté le Meſſie, comme l'Agneau Paſcal, la Manne & autres n'ont pas eſté proprement repreſentées par d'autres figures dans la loy de Nature, parce qu'une figure n'a pas beſoin d'une autre figure, quoy qu'elle peut bien avoir ſes commencemens qui ſont toûjours imparfaits, & des ébauchemens en d'autres figures, ou dans un autre Loy, elles peuvent avoir d'autres choſes configuratives de ce qu'elles ſignifient, & enfin les choſes qui ſont purement figuratives, metaphoriques & repreſentatives, comme les qualitez de voye, de vigne, & autres ſemblables que Jeſus-Chriſt s'attribuë luy-meſme dans l'Ecriture n'ont pas eſté repreſentées par d'autres figures.

L'application du paſſage de S. Paul, que le Miniſtre fait à ſon ſujet, ne s'accommode point ni aux termes, ni au ſens de l'Apôtre, qui ne dit point que Jeſus-Chriſt ſoit le Corps de la Loy, ni des figures anciennes, & pour l'entendre ainſi, il faudroit que la conſtruction des termes fut toute differente de celle qui eſt dans le Latin & dans le Grec, & il faudroit que l'Apoſtre eut dit, comme le Miniſtre le rapporte dans cet ordre de paroles, que Jeſus-Chriſt eſt le Corps des figures & des ombres de la Loy. Au contraire, l'Apoſtre parlant des Neomenies & des Sabats, qui eſtoient des feſtes des Juifs, & autres choſes exterieures qui eſtoient encore en uſage parmi les Chreſtiens, ſoit que les Chrêtiens

tiens les obſervaſſent d'une autre maniere, ou que l'Egliſe ne les eut pas encore retranchées, il les appelle les ombres des choſes avenir & le Corps de Chriſt : *Quæ ſunt umbra futurorum, corpus autem Christi.* Voyez la mauvaiſe foy des Miniſtres dans la citation des Paſſages de l'Ecriture & de la doctrine de S. Paul, qui eſt auſſi viſible que relevée, & digne d'eſtre conſervée dans ſa pure intelligence : Car le ſens & l'intention de l'Apoſtre dans ces paroles & dans tout ce Chapitre, eſt d'exhorter par la dignité de Jeſus-Chriſt en qui ſont enfermez, comme il dit, tous les treſors de la Sageſſe & de la Science, & où habite corporellement la plenitude de la Divinité, les Colloſſéens à la pieté & à la ſainteté de vie, & il les advertit & en leur perſonne tous les Chreſtiens, de ne mettre pas la pieté & la Religion dans les choſes exterieures, comme ſont les Feſtes & les Neomenies, qui ſont la figure du repos ſolemnel que nous celebrerons un jour dans l'éternité, & dans les autres choſes exterieures qu'il appelle toutes le Corps de Chriſt, ſans doute parce qu'elles ſont exterieures & au dehors, & que la Foy & la Religion des Chreſtiens eſt principalement dans l'eſprit & dans l'interieur, & ces choſes ne ſont que le corps, *Corpus*, c'eſt à dire, l'exterieur, le dehors, l'écorce de la Religion & de la pieté Chreſtienne, & en un mot de Chriſt. Et de cet endroit malgré la mauvaiſe foy & falſifications du Miniſtre nous tirerons cette conſequence contre luy en la preſente queſtion, que puis que les choſes exterieures qui ſe font icy dans la Religion, ſont les ombres & les figures de ce qui ſe fera un jour dans le Ciel ; auſſi les choſes qui ſe ſont paſsées dans la Loy Ancienne, ſont les ombres & les figures des Myſteres & des veritez de la Loy nouvelle.

La citation qu'il fait des Peres n'eſt pas plus fidelle. Car S. Gregoire appelle dans le Livre allegué la Pâque des Juifs, la figure de la noſtre, conformément aux paroles de S. Paul, *Paſcha noſtrum immolatus eſt Chriſtus* : Et Tertullien de qui il ne marque pas le lieu, & à qui il ne fait dire que les meſmes termes de S. Gregoire, dit diſtinctement au Livre quatriéme contre Parmenion, que l'Agneau Paſchal eſtoit la figure de l'Euchariſtie.

CHAPITRE V.

Preuves tirées des Promesses de l'Eucharistie, & premierement des Miracles qui accompagnerent les Promesses.

DEs Figures de l'Eucharistie nous allons passer aux Promesses, & tirer d'abort des nouvelles Raisons en faveur de cette verité; de ce que les figures de l'Eucharistie faites dans l'ancienne Loy, ont esté suivies des promesses qui en ont esté faites de la propre bouche de N. S. dans la Loy nouvelle. Car les figures montrent bien que les veritez figurées & representées sont de quelque importance dans l'ordre de la Foy & de la Religion, puis que la croyance de ces veritez a deu estre dans l'ancienne Loy, non pas si expresse que dans la nouvelle, mais comme en ombre & en Enigme, de mesme qu'on ne voit pas si clair aux premiers rayons du Soleil, que lors qu'ils sont par touť abondamment répendus. Mais les promesses montrent encore une plus grande excellence dans les veritez & dans les choses promises, d'autant qu'elles sont faites pour obliger les hommes à les desirer avec plus d'ardeur; & à les recevoir avec plus de respect au temps de leur production. Et cette conduite observée par N. S. à promettre luy mesme, qu'il donneroit son Corps à manger & son Sang à boire, est un fort presage de la verité & de la realité de sa chair dans ce Mystere. D'autant que la chose estoit si extraordinaire, & en quelque façon si étrange qu'à moins que celuy là qui estoit la verité mesme, & qui avoit la liberté & la puissance de se donner en cette maniere ne l'eut assuré de sa bouche propre, soit pour éclairer les esprits touchant la possibilité de l'action, soit pour oster les doutes de sa volonté & de son intention, on eut eu une extreme peine à le croire. Par cette precaution de J. C. on peut connoistre qu'il n'a pas promis un simple signe, & une nuë figure de son Corps & de son Sang, qu'il eut plûtost donné sans le promettre, d'autant que ces choses se donnent aysément, & se reçoivent avec la mesme facilité. On ne confirme pas aussi par des effets miraculeux & par des paroles extraordinaires les choses facile à faire & à donner. Nôtre Seigneur ne promit pas aussi une viande & une nourriture purement spirituelle, parce que cette sorte de viande & de nourriture Jesus-Christ par soy & en esprit, avoit déja esté donnée aux

Juifs. Mais comme les choses qu'il promettoit estoient grandes & nouvelles; à sçavoir de donner la verité de son Corps & de son Sang, ces promesses devoient aussi estre faites par J. C. & encores estre precedées & accompagnées de miracles, comme d'autant de preuves sensibles contre la plus grande incredulité.

Entre ces effets miraculeux on peut mettre la conversion de l'eau en vin, que J. C. fit aux Nopces de Cana en Galilée, à cause de son rapport avec la conversion qui se fait dans l'Eucharistie, & qu'il estoit convenable que le premier de tous les Miracles des J. C. qui fut la conversion d'eau en vin, *Hoc initium signorum fecit* JESUS *in Cana Galileæ*, eut de la ressemblance & de la liaison avec le dernier, qui fut la conversion du vin en son Sang, afin que les Oeuvres de J. C. qui sont toutes parfaites, dépuis les premieres jusques aux dernieres, finissent par où elles avoient commencé; & que les premieres & les dernieres de ses actions sensibles fussent des conversions comme ses œuvres spirituelles pour lesquelles il estoit principalement venu estoient la conversion des hōmes, des Gentils signifiez par l'eau, & des Juifs representez par le vin. Cette conversion de l'eau en vin faite aux Nopces de Cana fut veritable & elle fut encore faite dans toute son excellence, & jugée telle par tous les conviez au festin, qui dirent d'une voix à celuy qui y presidoit qu'il avoit gardé jusqu'à lors le bon vin. Ces paroles pouvoient bien estre adressées à Nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui par son excellence suprême presidoit à cette Assemblée, & qui sçachant par sa sagesse infinie, que dans la Religion qu'il venoit enseigner aux Hommes, ce seroit une chose difficile à croire, que le vin peut estre converti en son Sang, & que mesme plusieurs Chrestiens la jugeroient impossible: il voulut se servir de l'occasion pour convaincre par l'experience du premier des Miracles qu'il fit aux yeux du Monde, la verité & possibilité du plus grand de tous les dons qu'il vouloit faire. Le vin venant donc à manquer au milieu du Festin, & la necessité qu'on avoit de son secours dans ce besoin, ayant esté representée à N. Seigneur par sa sainte Mere, il commenda aux Serviteurs du Logis, de remplir jusques au haut, six Cruches de pierre, qui estoient là pour servir aux Purifications usitées parmy les Juifs. C'est ce que l'Evangile nous dit: mais sans nous apprendre comment Jesus-Christ fit le Miracle, si ce fut en prononçant quelques parolles, ou en faisant quelque signe exterieur, ou si ce fut par un acte & un comman-

dement interieur de sa Toute-puissance, parce que nous ne devons pas nous mettre en peine de sçavoir le comment & la maniere du don : mais nous contenter de le posseder & d'en faire un bon usage, l'eau fut changée en vin, Jesus-Christ commenda qu'on en apportat au Maistre du Logis & du Festin, parce qu'il veut qu on défere aux puissances, sur tout de l'Eglise, qui est sa Maison, & qui president aux choses Saintes. Le vin fut trouvé tres excellent & tres veritable, aprés qu'on en eut bû, & l Epoux estant appellé, on loüa sa conduite, & comme en action de graces : on luy dit qu'il avoit gardé jusqu'à cette heure là le meilleur vin, *Bonum vinum servasti usque adhuc* : J. C. est sans doute le veritable Epoux de l'Eglise, & si celuy de qui on celebroit les Nopces avoit gardé le bon vin jusqu'à la fin, qui en réjoüit la Compagnie conviée au festin de ses Nopces. Jesus-Christ donna au festin solemnel de ses Nopces, un vin qui réjoüit Dieu & les Hommes, ainsi que parle l'Ecriture au 9. chap. des Juges, qui n'est autre que son précieux Sang, qu'il avoit conservé jusqu'à la fin de sa vie, *pridie quam pateretur,* & qu'il offrit en sacrifice à Dieu son Pere, & en donna à boire aux Apostres qui representoient l'Eglise. Si J. C. a voulu faire cette conversiõ de l'eau en vin, en faveur des Nopces communes & étrangeres, & qui sembloiẽt même contraires à la profession qu'il faisoit de penitence & de mortification ; Il fera en faveur de ses propres Nopces avec l'Eglise quelque chose de plus digne & avantageux, du moins pour l'excellence de la viande & de la liqueur qu'il y proposera à manger & à boire, & c'est ce qu'il a commencé d'enseigner icy & d'en faire l'ouverture, & mesme d'en donner des preuves par l'éfet miraculeux de la conversion qu'il y fait ; C'est pour cela que l'Evangeliste remarque qu'il fut appellé à ces Nopces avec ses Disciples. *Vocatus est autem Iesus & Discipuli ejus ad Nuptias*, parce que Nôtre Seigneur vouloit prendre de ces Nopces occasion pour leur donner des instructions, comme il faisoit d'ordinaire pour les Verités & Mysteres de la Religion, & comme il fit dans la multiplication des pains. Les Cruches de pierre qui servoient à la Purification des Juifs, qui estoient la presentes & qui furent remplies jusques au haut, nous enseignent les grandes preparations que nous devons apporter dans l'Eglise de J. C. disons encore dans l'Eglise de Pierre, de Penitence, de Mortification & de l'esprit à la reception de ce divin Mystere. Mais que veulent dire les paroles de N. Seigneur à sa Mere, aprés la demande

qu'elle luy avoit faite : *Quid mihi & tibi mulier nondum venit hora mea.* On le tourne communement en François de la sorte, *Femme qui a t'il entre vous & moy , mon heure n'est pas encor venuë* ; Mais c'est comme si N. S. eut dit, qu'elle part ni moy ni vous avons nous à ces Nopces, quel part y prenez-vous, pour moy toutes mes pensées sont pour les Nopces, dont l'heure n'est pas encore venuë. Ce temps n'est pas celuy de faire des Miracles, comme quelques uns l'ont entendu, puis que Jesus-Christ en fit alors ; C'est donc comme si N.Seigneur eut dit, ces Nopces ne nous regardent, & ne nous interessent point ni moy ni vous ; mais bien les miennes, dont le temps n'est pas encore venu. Il parle donc de la conversion du pain en sa Chair, & du vin en son Sang, qu'il a donné en la Cene à manger à ses Apostres, où la Sainte Vierge estoit interessée & Jesus-Christ aussi ; parce que la Chair que Jesus-Christ avoit receuë de la Sainte Vierge, y est donnée. Or il est certain que les Nopces de J.C. qui sont l'alliance nouvelle avec l'Eglise, ont esté faites comme disent tous les Peres sur la Croix, qui a esté le lict où parmy les souffrances & la mort mesme ce Saint & Divin Mariage a esté accomply, & que le Festin des Nopces de cette Sainte & divine alliance a esté celebré auparavant dans la Cene Sacrée: C'est de ces Nopces que Jesus-Christ disoit si souvent que son heure n'estoit pas encore venuë, & qu'il dit à ses Apostres avant la Cene, qu'il avoit ardamment desiré de manger cette Pasque avec eux. C'est ce qu'il faisoit dire aussi à l'Eglise parlant à son Epoux, qu'il luy estoit un Epoux de Sang, & encore des Sangs, *Sponsus sanguinum tu mihi es.* Dans ce Mariage il ne s'y parle, il ne s'y voit de toutes parts que de Sang. Jesus-Christ Epouse l'Eglise en mourant, & l'Eglise à son imitation ne vit que dans les souffrances, & dans les traverses, dans les mortifications & dans la Mort mesme. C'est donc avec une tres grande & infinie sagesse que Jesus-Christ, de ces Nopces communes & ordinaires, où la joye & les plaisirs des sens sont comme dans leur élement, passe au souvenir de ses souffrances, de sa Mort, de sa Passion, & qu'il veut enseigner la verité du Corps & du Sang donnez à manger & à boire dans la Sainte Cene par la conversion réelle, veritable & parfaite, qu'il fait de l'eau en vin en Cana de Galilée. Si les Nopces temporelles & ordinaires, ont pû obliger J. C. à faire un si grand Miracle que fut la conversion ; Que ne pourront pas faire sur son ame, & obtenir de sa bonté, ses Nopces & son allian-

ce nouvelle qu'il fit ſur la Croix avec les Hommes & l'Egliſe, qu'il a ſi éperduement aimée, qu'il a quitté le ſein de ſon Pere pour venir ſouffrir & mourir pour elle. Si la converſion de l'eau en vin, faite aux Nopces de Cana a eſté veritable, comme l'Aſſemblée des conviez en demeura d'accord, pourquoy la converſion du vin au Corps de Jeſus-Chriſt, ne le ſera point auſſi, & n'aura pas meſme quelque avantage ſur la premiere ? Si d'autre part les Juifs qui ſont de leur nature attachez aux ſens, confeſſent aprés l'avoir goûté, que c'eſtoit un veritable & excellent vin : comment les Chreſtiens qui doivent juger des choſes Divines, ſelon l'eſprit & les lumieres de la revelation & de la Foy, pourront ils doûter de la converſion qui ſe fait du vin au Sang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ? La puiſſance de Jeſus - Chriſt eſt toûjours la meſme, & il témoigne que ſes deſirs, ſes penſées & ſes ſoins, ſont plus pour le Feſtin de ſes Nopces, & la Toute-puiſſance qui eſt en Jeſus-Chriſt n'aura pas plus de difficulté de convertir le vin en Sang, ni le pain en Chair. Car ſi le vin & l'eau ont pour leur qualité l'humidité commune, qui peut faciliter cette converſion ; l'eau a la froideur, qui eſt contraire à la chaleur, que le vin poſſede en vertu. Pour convertir le vin en Sang, il n'eſt beſoin ſinon, que la chaleur naturelle excite celle qui eſt dans le vin. La nature meſme met un plus long temps à faire la converſion premiere ; ſçavoir, d'un an où environ ; Et elle change en peu de temps le pain & le vin en Chair & en Sang. Mais pourquoy le plus & le moins en la puiſſance de celuy qui peut toutes choſes? c'eſt begayer avec les Petits, c'eſt s'ajuſter à ceux qui donnent tout à la raiſon naturelle & aux ſens.

Ce Miracle a donc un merveilleux rapport avec l'Euchariſtie au regard de l'eſpece du vin ; & ce Miracle fut le premier que Jeſus-Chriſt fit ſur la terre, parce que la principale fin & intention de Jeſus-Chriſt dans cette vie eſtoit de répandre ſon Sang. La multiplication qu'il fit de cinq Pains & de deux Poiſſons qui nourrirent cinq mille perſonnes, & dont il reſta des fragmens qui remplirent douze corbeilles, regarde l'autre eſpece qui eſt celle du pain, elle eſt une preuve plus expreſſe & plus proche, & elle établit encore d'une maniere plus preſſante la poſſibilité & l'exiſtence de cette verité, d'autant que cette multiplication met une ſubſtance corporelle en pluſieurs lieux. Voicy comment. Ou cette multiplication fut une veritable generation & multiplication, comme

celle qui se fait des plantes, d'un seul grain, ou elle fut une augmentation, comme celle d'un enfant qui croit par les alimens, ou la position d'un mesme Corps en plusieurs lieux. Des deux premieres que la multiplication des cinq Pains se soit faite, il y aura toûjours conversion de substance, parce qu'il n'y a point de generation, ni d'augmentation sans changement de substance; sçavoir de la semence & des alimens. Mais la position d'un Corps en plusieurs lieux s'infere avec necessité des paroles de l'Ecriture, qui dit formellement, que douze corbeilles furent remplies des morceaux & des fragmens qui resterent des pains & des poissons que les Apostres avoient mis entre les mains de N. Seigneur. *Fragmenta quæ superfuerunt ex quinque panibus.* D'où il faut selon la force & les sens literal de ces paroles de l'Ecriture, que les restes, & les fragmens furent des mesmes pains & des mesmes poissons, & partant les mesmes restes estant plus grands que les pains & les poissons qui estoient auparavant, les mesmes pains & les mesmes poissons fussent mis en plusieurs lieux; environ en cinq mille personnes qui en furent rassasiées & en douze corbeilles qui en contenoient les restes. Car il faut pour verifier les paroles de l'Ecriture que les restes fussent de la seule substance du pain & des poissons precedent, & cela fait voir manifestement qu'un mesme Corps peut estre à la fois en plusieurs lieux. Les mesmes paroles de l'Ecriture previennent la réponse que les Religionnaires voudroient faire que les alimens, ou au moins une grande partie des alimens dont cette multitude fut repuë furent amenez d'ailleurs par le ministere des Anges, ou par la toute puissance de Dieu, puisque selon les paroles de l'Ecriture, cette multitude fut repuë, & les corbeilles remplies des cinq pains de la matiere precedente. La verité l'Eucharistie se preuve donc par cette multiplication comme par une merveille que Jesus-Christ fit alors toute semblable à celle qu'il fit aprés dans l'Eucharistie, & une vive expression de la maniere dont il vouloit donner son Corps à manger & son Sang à boire; sçavoir, en mettant ce Corps & le mesme Sang en plusieurs lieux: Et cela est évident par l'authorité de l'Ecriture, qui dit formellement & expressément que douze corbeilles furent remplies de ce qui restoit des pains precedens, & encore par l'intention de Jesus-Christ dont la sagesse infinie choisit pour faire cette multiplication le temps des promesses de l'Eucharistie. Il reïtera plusieurs fois & en des occasions differentes.

la meſme multiplication, ainſi que les Evangeliſtes le remarquent diſtinctement, pour preparer davantage les eſprits à la croyance d'un ſi divin & important Myſtere, & nous apprendre qu'il vouloit frequemment operer en ſon propre Corps, la poſition d'un Corps en pluſieurs lieux, qui eſt la plus grande difficulté, & pour ainſi dire l'eſſence de ce Myſtere.

Comme ſi N. Seigneur eut voulu donner une preuve entiere de la verité de l'Euchariſtie, & ôter toutes les difficultez qui ſe pourroient oppoſer à la croyance d'un ſi grand Myſtere, il donne à ſon corps & encore aux corps inanimez une vîteſſe momentanée, & pour mieux dire ſans paſſages & ſans mouvement, pour la preſence locale, de telle ſorte qu'il parut viſiblement independant de la determinaiſon que les corps prennent des lieux & de la ſucceſſion du temps dont ils ont beſoin pour acquerir la preſence locole. Pour cet effet, il dépoüille ſon corps des qualitez ou des imperfections naturelles, en luy donnant la ſubtilité & l'agilité contraire à la peſanteur naturelle des Corps & encore l'inviſibilité. Ces effets nous ſont icy marquez, d'autant que J. C. ſe rendit preſent en un lieu éloigné ſans qu'il ſe tranſportât à travers l'eſpace qui l'en ſeparoit: & cette independance du Corps de Jeſus-Chriſt, des lieux & des eſpaces fut remarquée par les peuples qui eſtoient ſur le rivage de la Mer, & qui avoient pris garde qu'il n'y avoit qu'un Navire, où N. Seigneur n'eſtoit point entré avec ſes Diſciples, qui s'en eſtoient allez ſans luy, & voyant que N Seigneur & ſes Diſciples n'eſtoient point là, ſe mirent dans d'autres Navires venus de la Tyberiade proche du lieu où ils avoient repeu, & ainſi ils paſſerent à Capharnaum, où l'ayant trouvé dans la ſurpriſe & l'admiration, ils luy demanderent comment il y eſtoit venu, *Rabi quando huc veniſti.* De dire que Jeſus Chriſt traverſa ces peuples ſans eſtre apperçu, à la maniere de ceux qui s'eſtant déguiſé paſſent à travers des Armées. Nous ne trouvons point ce déguiſement qui ſemble indecent à N. Seignéur, au maiſtre du Monde, & qui porta toûjours la robe que ſa ſainte Mere luy avoit faite, & qui luy fut ôtée avec la vie au temps de ſa Paſſion. D'ailleurs la nuit n'eſtoit pas encore venuë, & il eut eſté mal-aisé de ſurprendre ces peuples qui le cherchoient avec application pour le faire Roy. Jeſus-Chriſt marchant de pied ferme ſur la Mer, il faut qu'il eut privé alors ou l'eau de ſa fluidité, ou ſon Corps de ſa peſanteur, parce que ſi ſon Corps eut eſté peſant comme ſon

les

les corps des hommes & comme estoit le Corps de Jesus-Christ, ou que la Mer eut esté fluide comme elle est d'ordinaire, son Corps eut esté jusques au fonds, & il n'eut pas cheminé sur les eaux la mesme vertu qui fit que le Navire où estoient les Apôtres, & qui alloient chercher Jesus Christ fut d'abord au mesme temps qu'ils eurent la pensée de le recevoir. En qu'elle maniere que Jesus Christ ait operé ces merveilles, soit en rendant son Corps qui estoit uni à la Divinité independant de la determination ou position d'un corps en un lieu, & de toutes les choses naturelles, soit qu'il le fit par la suspension de son concours aux especes qui l'eussent rendu visible, ou en retenant l'effet, l'acte de la Nature, & de la quantité qui l'eut rendu present, l'ont voit toûjours que Jesus-Christ peut rendre son Corps independant de la position en un lieu, & qu'il peut priver son Corps des proprietez qui luy sont communes avec les autres Corps. Mais les paroles de l'Ecriture expriment nettement cette verité. *Voluerunt eum accipere innavim, & statim navis fuit ad terram in quam ibant*, ils le voulurent prendre dans le navire & le navire fut aussi-tôt en la terre où ils alloient. Le mot de *statim* est autant que dire, au mesme temps, & au mesme instant. *In eodem instanti*, au mesme moment ils furent donc en des lieux differens & éloignez, & ils y furent sans mouvement, qui dit des parties prieures & posterieures, c'est à dire, succession de temps ; ils y furent donc en un instant, ou plutôt au mesme instant, car le mot de *statim* se rapporte & tombe au Verbe qui signifie le temps present, & qui est un indivisible.

Le mot de *Illico* que d'autres versions ont mis au lieu de *sta tim* marque expressément & le lieu où ils alloient & le mesme temps, & le mot Grec de παραυτικα, dont S. Jean s'est voulu servir par, les trois parties qui le composent, παρὰ ἀυτὸς ἐκεῖ, & le lieu où les Apôtres receurent J. C. en leur Navire, le mesme instant, & le lieu où ils alloient, que S. Jean exprime encore avec plus de force & de clarté, disant *In terram in quam ibant*, où il nous enseigne qu'ils y furent en un mesme temps & sans parcourir l'espace de la Mer. Et voilà comme la Sagesse infinie de J. C. a voulu par des sensibles miracles nous apprendre les choses qui se passent dans l'Eucharistie. Il a converty l'eau en vin, comme il convertit le pain en son corps dans l'Eucharistie ; un mesme pain estoit en mesme temps en plusieurs lieux. Lors que de cinq pains il nourrit cinq

mille perſonnes. Comme il multiplie ſon Corps autant de fois qu'il y a de perſonnes qui communient. Il ſe rendit preſent à un lieu éloigné ſans traverſer les eſpaces interpoſez. Comme il ſe rend preſent du ſommet des Cieux en un moment dans l'Euchariſtie. Il prive ſon Corps où l'eau d'une proprieté qui luy eſtoit naturelle, comme il le prive dans l'Euchariſtie de l'extention. Car c'eſt une meſme choſe à Dieu de ſuſpendre ſon concours à l'action de la ſubſtance & de la qualité, au regard d'une autre ſubſtance ou d'une autre qualité, pour luy reſiſter & l'empécher de la penetrer, que de ſuſpendre, & de retenir la peſanteur & gravité, au regard du poids en acte. Tous ces grands miracles qui ſont diſtinctement exprimez dans ce chapitre par S. Jean, & que les Religionnaires n'ont pas aſſez conſiderez ſont une conviction entiere de la verité de l'Euchariſtie, & ſatisfont plainement à toutes les difficultez qu'elle contient. Auſſi eſt ce une choſe toute viſible que N. S. J. C. de qui toutes les actions eſtoient conduites par des veuës & des conſiderations d'une Sageſſe, de meſme que d'une puiſſance infinie, fit tous ces prodigieux miracles avant de faire la promeſſe de donner ſa Chair & ſon Sang, afin de diſpoſer ſes Auditeurs à la Foy & à la croyance de ce myſtere, & oſter les obſtacles de l'eſprit de celuy qui auroit de la peine à le croire. Mais les Religionnaires qui donnent tout au ſens & à la raiſon naturelle, & qui ont l'eſprit prevenu des opinions opposées ne voyent pas ces veritez dans l'Ecriture, ſoit par un effet de la prevention ou pour ne la lire pas avec aſſez d'attention. Nous pourrions rapporter touchant les effets merveilleux que nous venons de remarquer des preuves nouvelles tirées de la raiſon naturelle & de la Philoſophie qui a le plus heureuſement recherché & connu la nature, & qui nous enſeigne & fait voir que les premieres & principales ſubſtances, πρώτως καὶ μάλιςα οὐσίας ne ſont point en aucun ſujet, & par conſequent elles ne ſont point en aucun lieu, mais independantes des lieux & des temps, & autres preuves fondées ſur des principes inconteſtables. Mais nous avons traité avec aſſez d'étenduë ſelon les occaſions que les raiſons de nos Adverſaires en ont fait naiſtre des raiſonnemens de cette nature dans la premiere partie, & ne conſiderant en celle-cy que la verité de l'Euchariſtie ſelon l'authorité de l'Ecriture, il faut que cet aveugle & temeraire puiſſance de la raiſon naturelle ſe taiſe & qu'elle écoute avec ſilence & reſpect lors que la Sageſſe Divine parle, ou

du moins qu'elle borne ſon exercice dans la conſideration des paroles & des maximes de ce divin Oracle.

CHAPITRE VI.

Preuves tirées des Paroles où ſont contenuës les Promeſſes.

LA Puiſſance divine de J. C. a eſté conſiderée dans la multiplication des pains, & dans les autres effets miraculeux qu'il fit à la veuë de ſes Apoſtres, & d'une grande multitude de peuples, comme autant de preuves ſenſibles de la verité de l'Euchariſtie; Et voicy comme ſa ſageſſe ne fut pas moins induſtrieuſe à établir avec force, & à expliquer avec clarté la meſme verité, par des inſtructions & par des paroles qui ne ſont pas comme celles des hommes, que le vent ou plûtôt leur propre legereté emporte, mais qui ſont pleines de ſens & d'intelligence, & qui en particulier conformement à la dignité de l'Euchariſtie contienent icy ce que la Philoſophie a de plus fort dans ſes preuves, & ce que la Religion a de plus ſublime dans ſes myſteres. Nous conſidererons juſques aux moindres particularitez & circonſtances des actions, qui nous ſont amplement deduites au ſixiéme chap. de S. Jean. Car tout eſt grand & digne d'une éternelle conſideration quand c'eſt une ſageſſe infinie qui agit & qui parle. Cela ſe peut meſme remarquer au regard des miracles que nous venons de conſiderer, car ils furent faits par N. Seigneur Jeſus-Chriſt ſur la Mer & ſur la Terre, ſelon le deſſein qu'il en avoit d'en faire ſur les eſpeces du pain & du vin; Les reſtes du pain & de la viande dont le peuple fut raſſaſié, qui furent ramaſſez par l'ordre de N. Seigneur J.C. montrent que la viande qu'il promettoit devoit étre bien precieuſe & digne de nos ſoins. Le lieu où il ſe retira pour faire les Miracles & les promeſſes fut le Deſert, & le temps qu'il prit pour le faire fut le ſoir & la nuit en partie, afin que la retraite, la ſolitude & les tenebres commençaſſent la ſuſpenſion des ſens, dont l'operation eſt deſavantageuſe & incommode à la connoiſſance de ce Myſtere. La deliberation que J. C. fit ſur cette affaire marque ſon importance & ſa ſublimité. *Unde ememus panes ut manducent hi?* Il s'addreſſe aux Apôtres & premierement à Philippe, comme pour

les conſulter, parce que les Apoſtres devoient avoir un jour la puiſſance d'en faire de meſme, & parce que Philippe avoit l'eſprit capable & deſireux de connoiſtre les grandes choſes, ce que temoigne la demande qu'il fit un jour à Jeſus - Chriſt de luy montrer ſon Pere, *Oſtende nobis Patrem*, & l'envoy qui fut fait de cet Apoſtre vers l'Eunuque de la Reine de Candace. Et ces conſiderations jointes aux miracles étonnans qu'il fit avant de parler du don qu'il vouloit faire de ſa chair pour eſtre viande, montre qu'il vouloit promettre une choſe bien haute & bien difficile à croire, & dont les difficultez égaleroient en quelque ſorte le merite & la ſublimité car ſi N.S. en promettant qu'il donneroit ſa chair, eut voulu ſeulement parler du pain & du vin commun, de ſigne & de figure, il n'eſtoit point beſoin de faire de deliberations, ni de miracles avant une promeſſe facile à executer; il fit donc preceder ces grands miracles & preparatifs avant de promettre ſa chair pour eſtre mangée, pour verifier la puiſſance qu'il avoit de la donner en la maniere qu'il la promettoit. C'eſt pour cela qu'avant d'entrer dans cette conferance & dans ces entretiens, il les renvoye aux miracles. Vous m'avez ſuivi, dit-il, non pas pour les miracles & pour les ſignes que vous avez veus; mais parce que vous avez eſté raſſaſié; Il avoit donc fait pluſieurs miracles, & non ſeulement la multiplication des pains; mais tous les autres en preſence des Apoſtres & de cette multitude de peuples, & qui ont un rapport eſſentiel & neceſſaire à cette verité, & qui en ſont autant de preuves, comme nous avons montré.

Pour la meſme raiſon il éleve des alimens temporels, l'eſprit de ces peuples à la foy des choſes divines & éternelles, qu'il appelle pour cela une viande qui ne perit point, mais qui demeure en la vie éternelle, il leur demande de croire à ſon Pere qui l'avoit envoyé & de croire en luy, comme ſon fils, & comme Dieu; parce que la croyance de la verité de l'Euchariſtie, ſuppoſe ſelon l'ordre naturel & de la diſcipline, la croyance de ces veritez, & il eſtoit auſſi inutile qu'impoſſible que ces peuples crûſſent que Jeſus Chriſt pouvoit donner en cette maniere ſon corps à manger, & ſon ſang à boire, & qu'ils compriſſent l'excellence & la verité du don qu'il leur vouloit faire, ſi premierement ils ne le croyoient fils de Dieu, envoyé de ſon Pere pour la vie du monde; s'ils ne croyoient ſa Divinité, ſa toute Puiſſance, ſon égalité &

consubstantialité avec son Pere & ses autres perfections divines. Aussi il ne se trouve point que Jesus-Christ eut enseigné sa Divinité & sa mission, soit par la generation éternelle, soit par son Incarnation plûtot & avant qu'il ait voulu faire les promesses de la verité de ce Mystere, soit à cause des difficultez qui l'accompagnent, & des contradictions que sa seule proposition rencontreroit dans les esprits, ou parce qu'ils sont tous un mesme Mystere en substance : Il demande la foy, jusques à douze fois, & jusques à expliquer toutes les especes de la foy ; de croire en son Pere, de croire en Luy, & non seulement de croire simplement & avec une foy commune, de croire en ses Paroles, comme estant la verité le principe & la fin de toutes choses; mais une foy vive, avec un mouvement & une affection de cœur, *in me creditè*, par ce que non seulement la foy, mais l'amour estoit necessaire pour reconnoistre le bien qu'il leur vouloit faire dans l'Eucharistie, qui est le Mystere de l'amour inéfable de Jesus Christ envers les hommes ; & pourquoy demanderoit-il tant de foy, tant d'amour & de reconnoissance, s'il ne vouloit donner qu'un simple pain, cela eut esté fort facile, & les hommes attachez à la chair, au sang, & aux choses de la terre, comme estoient les Juifs, à qui Jesus-Christ parloit, ne sont pas attirez par de si foibles allechemens : Et pour faire un tel don, & qu'on ajoûtat foy aux promesses qu'il faisoit de le donner, il ne faloit pas faire de si grands miracles : des sentimens si bas combatent la sagesse & la puissance de Jesus-Christ, il appelle la foy viande & l'action de croire manger, afin que les Juifs fussent attirez & comme engagez à croire par la chose qui estoit conforme à leurs desirs, & qu'ils fussent encore rendus capables de croire dans l'Eucharistie la verité de sa chair & la maniere veritable & reelle dont il vouloit l'y donner, quoy que spirituelle & invisible, ce qu'ils ne pouvoient comprendre que par le moyen de la foy, par ce que toute chair est naturellement visible.

La Foy est bien requise dans tous les Mysteres de la Religion, mais quand Jesus-Christ enseigna & qu'il institua le Baptesme, il ne fit ni miracles, ni promesses; il ne fit que l'expliquer simplement, aussi il ne demanda pas la foy qu'il demande icy avec tant d'instance, comme l'unique & necessaire condition pour en estre persuadé, & comme la repartie la plus solide qu'on peut faire à toutes les oppositions qui se peuvent presenter contre sa possibi-

lité. Ce n'est pas aussi pour faire croire une figure qu'il eut demandé tant de foy, parce que ce n'est pas une chose difficile à faire, que tant d'autres ont faites, & que le moindre Homme peut faire, & par consequent ce n'estoit pas aussi une chose difficile à croire. De cette condition tirons encore cette consequence que la presence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, ne se fait point par la foy, autrement les Capharnaites s'ils eussent eu la Foy, & les Apôtres qui l'ont euë, eussent déja reçû Jesus-Christ & les instructions, & promesses de Jesus Christ eussent esté sans fruit, bien que N. Seigneur les ait faites & enseignées, neanmoins cette reception actuelle trouve sa condamnation aux parôles de Jesus-Christ, le pain que je donneray, il ne le donnoit pas donc encore, & il leur donne alors à manger, si l'on le reçoit par la Foy. La Sainte Vierge, S. Jean Baptiste, S. Simeon, les Rois, & tous ceux qui crûrent en Jesus-Christ, l'eussent mangé avant que ce Sacrement eut esté institué, & tant son institution que ses promesses eussent esté vaines. L'erreur des Religionnaires, qui inferent de toutes les paroles de N. Seigneur dans ce Chapitre touchant la Foy qu'on reçoit, qu'on mange seulement par la Foy la chair de Jesus-Christ, se découvre encore avec évidence, d'autant qu'ils ne s'agissoit pas icy de la reception du Corps & du Sang de Jesus-Christ, mais des promesses qu'il faisoit de les donner ; de sorte que si Jesus-Christ demande icy la foy, c'est au régard de ses promesses & de sa parôle, d'où il voyoit que ces Peuples estoient éloignez d'y acquiescer. Partant de transporter cette foy à la reception, à la manducation de son Corps, comme la seule cause & le seul moyen suffisant & necessaire pour faire cette reception & cette manducation ; c'est contre l intention & contre les paroles de Jesus-Christ, qui ne vouloit pas alors donner son Corps : mais seulement promettre de le donner, & ce qui confirme encor puissamment cette preuve, c'est que lors que Jesus-Christ institua ce Mystere, & qu il donna son Corps à manger à ses Apostres, il ne leur demanda pas la Foy, mais il leur dit simplement dans la Cene ; *Prenez mangez, cecy est mon Corps*, d'autant que cette reception & manducation ne dépendoit pas de la foy des Apôtres ; la manducation & le toucher est d un sens réel & des choses réelles, dont l'operation a besoin d'autres organes & d'autres puissances, que de celles où se fait la Foy.

Les Juifs qui estoient grossiers & toûjours attachez aux viandes

Terreſtes, furent touchez en apparence de quelque deſir de croire aux paroles de Jeſus-Chriſt, & pour cela ils demanderent à Jeſus-Chriſt quelque ſigne de ſa Miſſion, luy allegant que Moïſe avoit nourris de la Manne le Peuple dans le Deſert, comme s'ils euſſent dit que, le ſigne de la Miſſion de Moïſe fut la Manne, afin de porter Jeſus-Chriſt à les nourrir, & tirer les avantages de la conference qu'ils avoient avec luy. La Manne n'eſtoit pas proprement le ſigne de la Miſſion de Moïſe. Car dans l'Ecriture lors que Dieu envoya Moïſe, il luy donna pour ſigne de ſa Miſſion la puiſſance de faire avec ſa Verge des Miracles & des Prodiges : mais la Manne fut plûtôt un effet de la providence de Dieu ſur ce Peuple, où de celle de Moïſe qui l'avoit impetrée de Dieu ; & déja le Peuple avoit ſuivy Moïſe & ajoûté foy à ſes paroles & à ſa Miſſion ; Et quand bien la Manne eut eſté ce ſigne, Jeſus-Chriſt pouvoit dire aux Juifs qu'il les avoit nourris, & il pouvoit ajoûter encore, qu'il avoit fait en pluſieurs occaſions des Miracles, & tout récemment la multiplication des Pains, l'agilité, la ſubtilité de ſon Corps & autres qu'ils avoient veuë : Mais voyez la ſageſſe du Sauveur, contre ces diſputeurs incredules & opiniâtres, ſans examiner leurs maximes, qui n'eſtoient pas de conſequence, & qui n'euſſent produit que des diſputes & conteſtations ſans aucun fruit, & allant toûjours droit à ſa fin principale, qui eſtoit de leur montrer la verité du don de ſa Chair dans l'Euchariſtie, dont-il leur faiſoit les promeſſes : Il leur montre l'excellence de ſon don par deſſus celuy de Moïſe, il leur dit que Moiſe ne leur avoit pas donné le veritable Pain du Ciel, parce que la Manne avoit eſté la figure de la verité de l'Euchariſtie ; mais qu'il eſtoit luy-meſme le veritable pain deſcendu du Ciel, & par conſequent la verité de la Manne, ainſi laiſſant ces Peuples dans la penſée & dans la citation qu'ils avoient fait de la Manne, il laiſſe par leur propre confeſſion une preuve que ſa Chair eſtoit viande, puiſque la Manne avoit ſervy pour nourrir le Peuple dans le Deſert, & qu'il leur vouloit & pouvoit donner ſa Chair à manger, & faire de ſa Chair une viande, comme Moïſe avoit donné la Manne à manger, & il leur donnoit avec beaucoup de raiſon & de fondement cette preuve, parce qu'il eſt manifeſte de ſoy, que la verité doit répondre à la figure quand meſme elle ne ſeroit pas plus excellente. Si N. Seigneur Jeſus-Chriſt, n'eut voulu donner qu'un Pain commun, les Juifs luy euſſent répondu que Moiſe avoit donné une viande, une mar-

que plus excellente de ſa Miſſion; à ſçavoir, la Manne, & Moyſe ne s'eſtoit pas dit Fils de Dieu & deſcendu du Ciel, car la Manne eſtoit la figure de ſon Corps comme pouvoit eſtre un pain commun, & elle avoit par deſſus le pain commun des qualitez admirables d'avoir divers goûts, ſelon le deſir de ceux qui la mangeoient, & autres qui ſont remarquez par les Prophetes, mais ces qualitez attribuées à la Manne conviennent plus excellemment qu'à la Manne à la verité de l'Euchariſtie, où Jeſus Chriſt pris par les Chreſtiens remplit leurs deſirs ſelon leurs diverſes diſpoſitions, & ſurpaſſe infiniment la Manne, en ce que la Manne avoit eſté formée par les Anges, & le Corps du Fils de Dieu & la Chair dont il parle par le S. Eſprit. La manducation de la Manne conſervoit la vie temporelle aux enfans d'Iſraël dans l'eſperance d'entrer en la Terre promiſe, & la manducation du Corps du Fils de Dieu devoit conſerver les Chreſtiens en la vie ſpirituelle avec l'eſperance d'entrer dans le Ciel. Il faut donc que Jeſus Chriſt ait parlé de ſon veritable Corps.

Si Jeſus-Chriſt n'euſt pas entendu donner ſa Chair, il auroit voulu faire preuve de la verité de ſa Miſſion, par une choſe imaginée, où du moins par une choſes qui n'auroit pas eſté ſi réelle que la choſe prouvée qui eſtoit ſa Miſſion, ſon incarnation &c. La premiere conſequence ne peut tomber dans un eſprit Chreſtien, & l'autre eſt éloignée de la ſageſſe de Jeſus-Chriſt, & de la raiſon meſme qui veut que la preuve, où la choſe apportée en preuve ſoit plus claire que la choſe prouvée. Si Jeſus Chriſt n'eut voulu promettre que la figure de ſa Chair pour ſigne de ſa Miſſion, outre qu'il eut donné un ſigne inferieur en toutes manieres à celuy de Moyſe, il n'auroit donné qu'un ſigne, qu'un argument, qu'une preuve tres-foible de ſa Miſſion, & une preuve ſi foible, que non-ſeulement Moïſe & quelqu'autres Prophetes: mais qu'un homme du commun, & le plus grand impoſteur pouvoit donner; Car tout le monde pouvoit établir un pareil ſigne, & cela ne ſe peut concevoir ni de la ſyncerité de N. Seigneur, à qui ces ſentimens ſont injurieux, ni de l'importance d'une verité ſi grande, qu'eſt ſa Miſſion & ſa Divinité, &c. Ce n'eſtoit pas encore un ſigne, & une preuve aſſés forte, pour faire croire, qu'il eſtoit le Meſſie, qu'il eſtoit fils de Dieu, & envoyé par ſon Pere, & que s'accommodant à leur inclination naturelle, il leur donneroit non pas un pain commun, parce qu'en cela il ni avoit aucun Miracle, ni aucun effet

qui

qui fut pour sa Mission une preuve comparable,ni à la Manne que Moïse avoit donnée, ni aux autres prodiges que ce Prophete avoit faits en Egypte & ailleurs : mais les Miracles qui sont dans l'Eucharistie, sont plus grands que tous ceux que Moïse, les Prophetes & les autres Saints ont faits.

Nostre Seigneur ayant élevé l'esprit & les pensées des Peuples à chercher une viande qui ne perisse point, il leur promet cette viande, il donne des marques & des expressions si nettes de la verité de sa Chair pour estre cette viande, qu'il semble vouloir employer icy pour la mieux faire entendre les lumieres naturelles & celles de la Foy ; Car il explique l'essence, les causes, & les effets de sa Chair,pour determiner cette viande,& ce pain celeste. Il dit premierement, que son Pere la signée, &sellée, &c. *Quem Pater signavit Deus*, où il déclare sa Divinité : Dieu a imprimé dans toutes les Creatures, en les faisant, les marques de sa divine essence, pour montrer qu'elles estoient à luy, & qu'elles estoient ses Ouvrages. Dans celles qui sont plus parfaites, il a imprimé des marques plus vives de ses perfections,jusques à ce qu'enfin en Jesus Christ, qui est le Chef-d'œuvre de sa Puissance, & la plus parfaite de toutes les Creatures, il a mis sa Divinité : c'est pourquoy J.C. ajoûte separement au mot de Pere, qu'il dit avoir signé & scellé cette viande, le mot de Dieu, à cause de la puissance extraordinaire qu'il y fait paroistre, qui est attribuée au Pere, & à cause de la Divinité, qu'il communique par luy aux Chrestiens dans ce Mystere. La separation que l'Ecriture met entre les mots de Pere & de Dieu, & qui fait suivre le mot de Dieu aprés celuy de *signavit la scelée*,marque que le sceau & le seing que le Pere a imprimé, n'est pas seulement dans l'humanité de Jesus Christ, entend qu'elle est unie à la Divinité du Verbe, mais entend qu'elle est viande dans ce Sacrement. Car ces paroles sont dites du pain; *Quem Pater signavit Deus*, lequel mon Pere a signé & scellé ; le pain donc qu'il promet est Dieu, parce que c'est sa chair, comme il dit ailleurs, & sa chair est jointe à la Divinité, & le mot de Dieu ne se rapporte pas seulement au Pere, mais encore à l'humanité de Jesus Christ,comme l'effet & l'impression du cachet:Et pour cela il a mis aprés, & il se rapporte encore à l'humanité sous la qualité de pain & de viande, & comme mise dans ce Sacrement. Si le titre & le caractere de Dieu convient à ce Sacrement au pain Eucharistique, il faut que l'humanité de Iesus-Christ y

ſoit donnée en viande. Et pour cela l'Ecriture dit, que le Pere la ſignée & ſcellée pour eſtre à luy, pour eſtre ſienne, & un autre luy meſme pour la diſtinguer de toute autre viande, & encore pour eſtre un Sacrement par excellence. Car les Sacremens ſont les ſignes des choſes Divines, les ſceaux & les cachets de Dieu; ils ſont les ſignes de la Divinité, parce qu'ils ſont les plus excellens effets de ſa puiſſance; ils ſont ſignes de ſa ſageſſe qui a inventé & établi des moyens ſi conformes à la nature des hommes compoſez de corps & d'eſprit; ils ſont ſignes de ſa bonté qui veut communiquer ſes plus grandes richeſſes, la vertu & la ſainteté par des moyens ſi faciles & ſi agreables. La chair de Jeſus-Chriſt pendant toute ſa vie a eſté ſigne, & Sacrement de la Divinité qui y eſtoit cachée & voilée; & dans l'Euchariſtie elle y eſt en Sacrement, & eſt meſme l'eſſence & la ſubſtance du Sacrement, de ſorte que ſi les Sacremens ſont des ſignes, des ſceaux & des cachets, comme les Religionnaires l'avoüent, Jeſus-Chriſt a voulu que cette viande & ſa propre chair ſoit donnée & mangée dans ce Sacrement, qui poſſede la meſme eſſence & nature que ſon Pere.

De l'eſſence de cette viande il paſſe à ſes cauſes & à ſon principe quand il tire ſon origine du Ciel, & qu'il ſe qualifie luy-même un pain deſcendu du Ciel: *Ego ſum panis vivus qui de cælo deſcendi.* Icy Jeſus Chriſt diſtingue deux ſortes de pain & deux ſortes de dons; le premier eſt le pain que ſon Pere donne, *Pater meus dat vobis panem de cælo verum.* Et encore quand il dit: *Ego ſum panis vivus qui de cælo deſcendi:* Et ce pain eſt J. C. ſelon ſon Humanité & ſelon ſa Divinité, ſelon ſon Ame, & ſelon ſon Corps, déja donné en effet par ſon Pere, pour eſtre mangé par la foy de l'Incarnation; & ce don eſt exprimé au preſent *Pater meus dat vobis panem, &c* L'autre don, ou pain eſt N. Seigneur Jeſus-Chriſt qui n'avoit pas encore eſté donné en qualité de viande & de pain, mais qu'il promet de donner de nouveau à ſon Egliſe dans ces paroles: *Panis quem ego dabo caro mea eſt*, en parlant au futeur, le pain que je donneray eſt ma chair. La chair donc de Jeſus-Chriſt eſt viande pour eſtre mangée autrement que par la Foy, qu'y a-il de plus clair. Car tout ce que Jeſus-Chriſt a promis de donner à ſon Egliſe comme un moyen pour obtenir la vie éternelle dans la nouvelle Loy, il l'a accompli, & il ne ſe peut trouver aucune choſe dans tout l'Evangile, ni dans toutes les autres Ecritures du Nou-

veau Teſtament, où l'on puiſſe montrer qu'il l'ait accomplie que dans l'inſtitution de ce Sacrement, où il ait donné ſon Corps à manger & ſon Sang à boire. Par les meſmes paroles N. Seigneur Jeſus-Chriſt promet une nouvelle viande qui n'avoit pas encore eſté donnée aux hommes ; le mot *Dabo*, je donneray, & le murmure des Capharnaites le montrent aſſez. Or N. Seigneur Jeſus-Chriſt pris & conçu par la Foy n'eſtoit pas aux Juifs une nouvelle viande, veu qu'ils croyoient tous au Meſſie, & que leurs peres avoient eu cette viande dans le Deſert, comme les Religionnaires le veulent, lors qu'ils expliquent cet endroit de S. Jean. On ne peut pas auſſi rapporter cette Particule *Dabo*, je donneray, de N. Seigneur, à ſa ſeule Mort & Paſſion, comme ſi le ſens eſtoit, je donneray mon Corps & mon Sang à la mort pour rachepter les hommes ; c'eſt bien comme un troiſiéme don qu'il exprime par ces mots que je donneray pour la vie du monde. Mais outre ce ſens il en a encore un autre tout clair & viſible ; à ſçavoir qu'il donnera ſon Corps & ſon Sang en viande & en boiſſon. Auſſi l'Edition Grecque que Calvin & Beze retiennent à deux fois cette particule *Dabo*, de ſorte qu'en l'une il s'agit de la Paſſion où J. C. a donné ſa chair en ſacrifice à ſon Pere pour ſatisfaire à ſa juſtice, reconcilier les hommes avec Dieu, & leur obtenir la vie qu'ils avoient perduë par le peché, & cette Particule eſtant jointe à ces paroles s'entent de l'Euchariſtie, où l'on mange ſa chair, & eſtant fait participans de cette ſatisfaction la vie ſpirituelle de la grace eſt nourrie & entretenuë.

Les effets de la chair & du pain qu'il promet ſont enſeignez par Jeſus-Chriſt, & ne ſont pas moins feconds en preuves pour cette verité. *Celuy*, dit-il, *qui mange de ce Pain ne mourra point*, & *celuy qui mangera ma Chair vivra éternellement* ; il ajoûte incontinent qu'il le reſuſcitera, à ſçavoir par la vertu de ce Pain & de cette Chair ; il parle enſuite d'un autre effet que la manducation de ſa chair devoit produire, qui eſt de faire que celuy qui le mange demeure en luy, & luy reciproquement en celuy qui le mange, & que comme le Fils de Dieu eſt par ſon Pere, celuy qui le mangera vivra par luy & pour luy, ou à cauſe de luy. Chacune de ces paroles eſt un argument de la preſence réelle. Car celuy qui mange cette viande a dés à preſent la vie éternelle, parce que Jeſus-Chriſt Fils de Dieu qui eſt preſent en ce Myſtere eſt la vie éternelle, & puiſque c'eſt le corps qui doit reſuſciter à la vie bien-

heureuse, & non pas l'ame qui est immortelle, le corps de l'homme doit manger la chair du Fils de Dieu ; car il doit resusciter en vertu de cette chair mangée. Tout ce qu'on mange est réel & & present, & cette particule, *Car*, quand il ajoute, *car ma chair est vrayement viande*, montre que la manducation est d'une veritable viande, parce que la vie, & la resurrection est veritable. Si l'effet est réel & Physique, la cause est réelle & Physique. N.S. ne dit pas seulement simplement & en general qui me mange, ce qu'on attribueroit peut estre à une manducation spirituelle, & Jesus-Christ estant un esprit & Dieu mesmes, les Anges le peuvent manger ainsi, & Jesus-Christ ne promet icy rien aux Anges & aux bien-heureux qui le mangent de la sorte ; mais il dit, *qui mange ma Chair, & boit mon Sang*, c'est à dire par un manger corporel, le seul manger suffit aux esprits, car il donne la foy, les corps peuvent proprement manger & boire, & estre mangez & beus. Demeurer en Dieu comme le fils de Dieu est par son pere, & vivre par luy, cela ne se fait qu'en réalité & encore par une presence réelle, la demeure marque une presence & la suppose, & encore plus une demeure double & reciproque, comme elle est representée icy. De dire que c'est par la foy, le fils de Dieu n'est pas en son Pere, ni le Pere en son fils de cette maniere ; donner la vie éternelle est bien un effet commun à l'Eucharistie, avec le Mystere de la Passion, parce qu'en l'un & en l'autre est la presence réelle de Jesus-Christ : car il est victime en l'un & en l'autre, & pour cela il est icy en estat de mort, là il merite, icy il applique le merite ; Mais l'autre effet de causer une union entre Jesus-Christ & celuy qui le mange, le rend different de la passion ; & cette union est si parfaite que Jesus-Christ la compare à l'union qu'il a avec son Pere ; parce que c'est une union, & une presence de substance, comme il est en son Pere par substance. La viande est faite une mesme chose avec celuy qui en est nourri, & cette union est la plus étroite de toutes les unions qui se font dans la nature, & parce que nostre Seigneur ne trouvoit point aucune union parmi les choses naturelles qui ne fut moindre que celle icy, il va chercher une comparaison dans les choses divines, & il explique l'union qu'il a avec celuy qui mange sa chair, par l'union qu'il a avec son Pere, qui est une union plus étroite qu'aucune qui soit dans la nature, parce qu'il y a identité de substance & de nature. Dans la Trinité aussi comme l'unité de la nature avec la Tri-

nité des Personnes est un mystere tout à fait admirable, l'union qui se fait icy avec celuy qui reçoit l'Eucharistie est difficile à comprendre & inexplicable.

Il ajoûte, celuy qui me mange vivra pour moy, *qui manducat me ipse vivet propter me*, à cause de moy, par moy, ou pour moy; car ces paroles se peuvent entendre en toutes ces façons, & elles marquent des effets admirables & incomparables de l'Eucharistie, qui ne peuvent convenir qu'à l'Humanité de Jesus Christ receuë réellement: car la vie est une action qui ne peut avoir qu'un principe, non seulement present mais interieur, & ces effets sont si excellens que celuy qui mange cette viande n'a point d'autre principe, d'autre fin, ni d'autre entretien de sa vie & de ses actions que Jesus-Christ, & c'est une vie toute divine, & la plus grande perfection où les Chrétiens puissent arriver en cette vie. L'Eucharistie n'est donc autre chose que la Chair & l'Humanité de Jesus-Christ, il ajoûte enfin que c'est un pain vivant, il faut donc que ce soit plus que pain commun, qui est une substance morte. D'expliquer cette vie & ce pain vivant par le mot de vivifiant, comme ont fait les Religionnaires pour ne luy donner d'autre part à la vie, que la part que peuvent y avoir les alimens qui l'entretiennent sans qu'ils la possedent en eux; cela repugne à la proprieté du terme qui est mis en Grec & en Latin, pour le mot de vivant, & N. S. l'a appellée encore separement pain vivifiant en ces termes, *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement.* Leurs Bibles anciennes, mesmes imprimées durant la vie de Calvin avoient en cet endroit le mot de vif ou de vivant, qui marque une vie: mais de peur de reconnoistre dans le pain que J. C. promet de donner quelque sorte de vie plus que dans les alimens, ils se sont ravisez de mettre vivifiant, par une reformation qui seroit mieux employée ailleurs qu'en fait de Bible, & qui sera toûjours condamnée d'erreur, par les mots de *propter me*, & autres que N. S. met icy, qui marquent qu'il est la veritable & formelle cause de cette vie, & à cause encore qu'il luy donne la veritable qualité de nourriture, qui a la mesme force à l'ègard de cette verité que la vie, parce que la nourriture n'est jamais sans la presence réelle & substancielle de l'aliment non plus que la vie sans la presence de son principe. Et voilà comme N. S. J. C. en promettant ce Mystere nous en a voulu apprendre ses causes, les effets, l'essence & toutes les particularitez, pour nous en donner une

parfaite connoiſſance, & nous fournir une infinité de raiſons & de preuves contre ceux qui en voudront conteſter la verité.

CHAPITRE VII.

Continuation des preuves touchant la verité de l'Euchariſtie, tirées des paroles qui contiennent les promeſſes.

IL ſemble que toutes les Perſonnes de la tres-Sainte, & tres-adorable Trinité ayent voulu employer toutes leurs perfe-ctions divines à établir la creance dans l'eſprit des peuples de la tres-Sainte & divine Euchariſtie : La puiſſance qui eſt attribuée au Pere a éclaté dans les miracles. La Sageſſe infinie de Jeſus-Chriſt s'eſt ſervie des paroles qui en ſont autant de preuves ; & nous allons voir comme la Bonté infinie de l'Eſprit Divin n'em-ploya pas des motifs moins touchans ni en un plus petit nombre, par la bouche de Jeſus-Chriſt pour émouvoir les cœurs endurcis. Déja parmi les penſées & les inventions que la Sageſſe de Jeſus-Chriſt avoit employées, ſa bonté les avoit inſtruits peu à peu comme par degrez, pour les mener inſenſiblement à la croyance de cette ſublime verité. Il s'eſtoit accommodé à la capacité de ces eſprits rudes, il s'eſtoit ſervi du peu de lumieres qui eſtoit en eux de la Loy de Moyſe ; & leurs doutes, leur défiance & opiniâtreté venant à croître, ſa patience & ſa douceur ne ſe laſ-ſerent, & ne diminuerent point. Il continuë ſes inſtructions, il écoute leurs raiſons, il éclaircit leurs difficultez & il y ſatisfait ſans aigreur, aprés la défiance qu'on a euë de ſes paroles, & aprés les reproches qu'on luy fait d'une baſſe naiſſance tirée de Joſeph, il tache encore de les gagner par la conſideration de leur propre intereſt, par l'amour & par le deſir de la vie & par toutes les cho-ſes qui ont de la puiſſance ſur l'eſprit des hommes. Il leur demande la foy encore par la recompenſe que Dieu y a miſe, à ſçavoir de la vie éternelle & par ſon excellence, parce qu'il eſt écrit que tous les docilles ſeront de Dieu ; il ſemble meſme que par un excez d'une douceur toute divine, il veüille excuſer le manquement ou ils avoient eſté de la meſme foy, & la reſiſtance qu'ils faiſoient à ſes paroles, afin de les vaincre mieux par cette ſainte complaiſance, en leur diſant que Dieu donne la foy à ceux qu'il luy plait, il leur

repette plusieurs fois la mesme verité avec les mots de chair, de manger quelque fois en des termes differens & plus clairs, avec des grands avantages, & avec des sermens reiterez pour la leur faire mieux gouter selon la diversité des humeurs, & comme s'il eut voulu les dispenser de cette creance ou la leur donner avec plaisir; mais enfin comme il voit que leurs murmures & leurs disputes continuent avec leur opiniâtretez, ne pouvant les satisfaire par une condescendance plus grande, il leur prononce absolument la necessité qu'il y a de croire la verité de ce Mystere avec une double protestation que s'ils ne mangoient la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvoient son sang, ils n'auroient pas en eux la vie, c'est à dire la veritable foy qui est la vie du juste & du Chrêtien. Et enfin il satisfait à leur curiosioté en leur expliquant la façon dont sa chair devoit estre mangée. Une conduite si obligeante & si reguliere, accompagnée de tant de patience, de bonté & d'application de nôtre Seigneur Jesus-Christ, est une preuve generale de la realité de l'Eucharistie, & elle est si forte que si par impossible un si grand employ de sagesse qu'il a fait, & tant de raisons si expresses & si puissantes, qu'il a données, ne suffiroient pas par quelque foiblesse ou par quelque autre defectuosité de l'esprit humain pour persuader la verité de ce Mystere; la bonté & l'empressement qu'il a témoignée à la vouloir établir seroient à celuy qui auroit embrassé sa sainte foy un argument invincible pour en avoüer la creance, & son cœur en seroit vivement touché quand sa raison ne seroit pas pleinement éclaircie. Les promesses qu'il faisoit de donner sa chair à manger, mettant dans la pensée de sa sagesse éternelle l'estat d'Humilité, de souffrance & de sujection où il seroit dans ce Mystere, luy faisoient souffrir toutes les injures & le portoient à cette frequente repetition de chair & de sang, de manger & de boire, qui montre encor clairement qu'il entendoit parler de sa veritable chair & de son veritable sang. Car à quoy repeter tant de fois le mot de chair & de sang; le pain que je donneray c'est ma chair, si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous, quiconque mange ma chair à la vie en luy mesme, ma chair est vrayement viande, celuy qui mange ma chair, demeure en moy & moy en luy; s'il n'entendoit parler de sa vraye chair. C'est comme s'il eut dit, c'est une verité que je ne vous dis pas en passant ni par occasion, ni en termes obscurs & enigmatiques; mais c'est

une verité importante que vous devez croire, & je le repete en des paroles bien expreſſives, afin que vous les mettiez dans voſtre ſouvenir, & que vous ne leur donniez un autre ſens que celuy qu'elles ont. Si Jeſus-Chriſt eut entendu parler de la figure de ſa Chair & de ſon Sang cette repetition eut eſté non ſeulement vaine & inutile, mais pernicieuſe à ceux qui la prendroient dans un ſens literal, mais groſſier, commun & ordinaire des autres chairs, comme les Diſciples la prirent auſſi. Car les Diſciples entendant que N. Seigneur leur promettoit de leur donner ſa Chair à manger & ſon Sang à boire, n'ont pas douté ni diſputé ſi cela ſe devoit entendre à la lettre, & ſimplement de ſa vraye Chair, mais ils ont ſeulement douté de ſa puiſſance, diſant comment celuy-cy peut-il nous donner ſa Chair à manger.

Si N. Seigneur n'eut pas enſeigné la verité & la realité de ſa chair mais ſeulement le ſigne & la figure, eut-il épargné une ſeule parole, le ſeul mot de figure eut diſſipé tous ces doutes? Il n'avoit qu'à dire que le pain qu'il donneroit n'eſtoit que la figure de ſon Corps, de ſa Chair, de ſon Sang, de ſa Mort, & une figure comme la Manne, comme l'Agneau Paſcal l étoit de luy, ou des bienfaits que le peuple avoient receu de Dieu par les mains de Moyſe. Le diſcours luy en eſtoit ouvert par la propoſition qui avoit eſté faite de la Manne, eut-il manqué de ce terme, ou d'autres ſemblables equivalens, ou plus propres & meilleurs, luy qui eſt la parole du Pere Eternel, & partant la plus eloquente qui fut jamais, ou plutôt l'Eloquence & la Sageſſe meſme: ou bien n'auroit-il pas eu la bonté de le dire, luy qui eſt une bonté parfaite & eſſentielle qui vouloit & qui eſtoit venu ſauver les hommes par ſes ſouffrances & par une mort tres-cruelle, qui venoit de ſupporter dans de ſi longs entretiens le mépris de tout ce qu'il diſoit, & qui prevoyoit par ſa preſcience infinie que ſes Diſciples & tant de peuples l'alloient pour cette occaſion abandonner, luy qui étoit venu au monde pour enſeigner, exercer la fonction de Docteur, & manifeſter les veritez Divines; qui venoit de les inſtruire avec tant d'accommodement à la foibleſſe de leur eſprit & à la difficulté du Myſtere; qui leur avoit ordinairement expliqué le ſens & l'intelligence des paraboles quand ils les avoient propoſées, ſi l'on avoit eu de l'erreur ou de la difficulté; qui peu auparavant avoit eu pitié de ce peuple, qu'il avoit raſſaſié & gueri de pluſieurs maladies, qui avoit marché ſur les eaux pour prevenir la peine que ſes

ces Apoſtres recevoient dans l'orage & [illegible] les venir trouver, & qui leur dit ces beaux mots. *Ego ſum* [illegible] *mere*, c'eſt moy, ne craignez point; n'eut il pas dit, le pain que je donneray n'eſt que la figure de ma chair. Saint Jean authoriſe cette preuve quand il dit, que Jeſus-Chriſt prononça toutes les paroles precedentes dans la Synagogue enſeignant en Capharnaum: *Hæc dixit in Synagoga docens in Capharnaum.* Car celuy qui enſeigne, qui explique dit les choſes clairement & nettement; & il faloit que Jeſus Chriſt parlât avec cette clairté, parce que c'étoit le commencement de ſes predications, & qu'il parloit à des peuples groſſiers qui ne ſçavoient ce que c'eſtoit que paroles figurées, & que meſme encore que nôtre Seigneur prit la peine de leur éclaircir les moindres difficultez, ne laiſſerent pas de dire que ces paroles eſtoient dures, & qu'on ne les pouvoit écouter, s'il ne leur eût proposé qu'une figure & le manger du pain commun, il n'y eut pas eu de la peine à les comprendre, ni à les écouter, car l'eſprit & les oreilles des Juifs avoient aſſez d'habitude à oüir & à entendre parler des figures auſſi bien qu'ils eſtoient portez à manger. Cette rudeſſe qu'ils ne pouvoient ſouffrir dans les paroles du Sauveur ne pouvoit eſtre qu'à cauſe de la hauteur du Myſtere & de la cruauté qu'il sembloit que Jeſus-Chriſt dût exercer en ſa chair en la donnant veritablement & réellement à manger; Car ſi N. Seigneur ne promettoit point à ſes Diſciples de leur donner ſon vray Corps à manger, pourquoy ne leur expliquoit-il point ces paroles en leur diſant, qu'ils ne le recevroient point que par foy, ils fuſſent demeurez avec luy & dans la voye de ſalut; de ſorte que N. Seigneur ne les ayant pas deſabuſez de ce qu'ils croyoient qu'il entendoit qu'on dût vrayement manger ſa chair, la perte des Diſciples ſeroit arrivée par Jeſus-Chriſt, ce qui eſt bien éloigné de celuy qui eſt la bonté & la verité meſme, & qui défend étroitement le ſcandale: Diſant, *Si quelqu'un ſcandaliſe un des plus petits, il vaudroit mieux qu'on le precipitat dans la Mer.* S'il n'eut pas voulu aſſurer la certitude de la verité, ny enſeigner le ſens veritable opposé à la figure, il n'eut pas usé des mots de veritable & de veritablement; parce que ſa propoſition eut à moins de difference avec le ſens de figure s'il l'eut donné en ſes paroles.

Il confirme ces paroles par des ſerments, *Amen, Amen dico vobis*, juſques à la quatriéme fois le mot de *Amen*, ἀμὴν, eſt tiré de l'Hebreu *Aman*, qui veut dire, *confirmo, fidem facio, ita fiat, veritas,*

 ... paroles font foy & prennent à témoin la premiere verité. Et les Hebreux repetent un mot, comme quand ils disent, *Deus, Deus meus*, pour expliquer une plus grande affection, quand ils disent, *Justitiam, justitiam sectaberis*, c'est à dire, vous suivrez la justice de toutes vos forces. Or le serment se doit faire selon l'intention de celuy pour l'assurance de qui on le fait, & en des termes si clairs & si manifestes que ceux qui les entendent connoissent la chose pour laquelle on jure, car autrement il ne decideroit pas tout different, ce qui est contraire à ce que dit l'Apostre en l'Epistre aux Hebreux en ces termes: *Omnis controversiæ eorum finis est juramentum*, le serment est la plus grande assurance que les hommes puissent donner pour terminer leur different. Si le sens de N. Seigneur n'eut esté que de le manger & recevoir seulement par la Foy, les Disciples n'eussent pas eu de la peine à le comprendre, d'autant que comme ils estoient Juifs ils mangeoient déja l'Agneau Pascal, qui estoit la figure de Jesus-Christ, selon saint Paul en l'Epistre aux Corinthiens; Nos peres, dit-il, ont mangé une mesme viande spirituelle, & bû un mesme breuvage spirituel, car ils bevoient de la pierre spirituelle qui les suivoit, & la pierre estoit Christ. Si donc Jesus Christ eut voulu qu'on entendit ces paroles figurativement, faloit-il employer tant de serments pour faire croire que du pain n'estoit que du pain, que ce n'estoit pas son Corps, mais seulement la figure de son Corps? Faloit-il tant jurer pour persuader des choses si faciles à croire? Dieu ne promet par serment que les choses grandes & relevées, & il n'accomplit pas son serment par figures, il promit à Abraham de donner à sa posterité la Terre de promission; au Roy David que le Messie n'estoit de sa race; il a executé ces promesses réellement. Le serment que Jesus-Christ fit à Nicodeme, que si un homme ne renaît par l'eau & par le S. Esprit il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu, doit estre entendu à la lettre de l'eau materielle & réelle. Les menaces de mort éternelle fulminées par la bouche de J. C. contre ceux qui ne mangeroient point sa chair doivent estre entenduës à la lettre, & elles doivent aussi estre faites en des termes exprés & selon qu'ils signifient. Quand un Roy commande quelque chose sur peine de la vie son commandement doit estre exprimé non pas en des termes douteux, équivoques & allegoriques, mais selon la commune façon de parler, afin que chacun sçache ce qu'il doit faire pour accomplir le commandement du Prince

& éviter la peine de mort dont on eſt menacé, & encore afin que le Prince meſme n'encoure pas l'opinion de cruel. Dans l'Ecriture on entend à la lettre les commandemens que Dieu fait ſur peine de la vie à Adam de s'abſtenir d'un fruit ; à Abraham de circoncire ſes enfans mâles, & à ceux qui ne ſeront point regenerez de l'eau & du S. Eſprit : Et les meſmes raiſons ont eu lieu dans l'Euchariſtie. Aprés ces menaces effroyables, ces commandemens precis, ces ſermens repetez, tant de paroles & des pensées employées avec tant d'ardeur par nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, y a-t-il quelque apparence qu'il n'aye eu intention que d'enſeigner, de preſcrire & de ne laiſſer dans ce Myſtere qu'une figure. Il eut donné ſans doute à penſer & à croire aux Juifs & à tous les hommes que la Religion nouvelle qu'il apportoit ſur la terre eſtoit une choſe contraire à la lumiere de la raiſon, puiſque pour en établir la moindre partie & la faire recevoir, il faloit uſer des voyes les plus rigoureuſes dont les hommes ſe ſervent d'ordinaire pour faire croire les plus embaraſsées, & faire obſerver les plus fâcheuſes. On luy eut reproché une ſeverité extraordinaire, & meſme la cruauté d'attacher à l'inobſervation des choſes de ſi peu de conſequence la damnation éternelle ; & enfin ſes Diſciples & tous ceux qui aſſiſtoient à cette celebre conference luy euſſent pû remontrer qu'il oublioit ſa maxime de parler peu, ſi conforme à la raiſon ſur tout en des matieres de peu de conſideration. Les Capharnaites luy euſſent pû reprocher avec juſtice de vouloir les obliger à croire le don & l inſtitution d'une figure ſans faire aucune mention de ſigne ni de figure, comme nous reprochons avec la même juſtice aux Religionnaires leur foy imaginaire, qui leur fait croire une figure toute nuë dans un Myſtere où Jeſus-Chriſt n'a enſeigné rien d'approchant de ſigne & de figure ; Mais l'Euchariſtie a eſté enſeignée par N. Seigneur en des termes ſi clairs, ſi formels & ſi ſignificatifs qu'on peut raiſonnablement douter ſi non ſeulement les hommes, mais même Jeſus-Chriſt en qualité d'homme le plus ſage, le plus intelligent, le plus ſçavant & éloquent qui ait jamais eſté ; & encore en qualité de Dieu s'accommodant à la façon de parler & de converſer parmi les hommes pouvoit enſeigner la verité de l Euchariſtie avec plus de force & de netteté ; Car comment les hommes peuvent-ils enſeigner & établir fortement & manifeſtement une verité que par les cauſes & par les effets, les proprietez, les antecedans, les conſequens, &

leur erreur. Les Docteurs Catholiques aprés la Doctrine des Peres, comme S. Athanase, S. Jerôme, S. Augustin & autres agissans contre les Novateurs, ont apporté diverses explications de ces paroles de Jesus-Christ qui vont toutes à ce sens; que la manducation du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ne se fait pas à la maniere des autres viandes qu'on met en morceaux pour les manger, mais que le Corps de Jesus-Christ estant là d'une maniere indivisible & invisible à la façon des esprits, il est receu tout entier à la fois; ce que nôtre Seigneur vouloit faire entendre aux Capharnaites pour corriger la pensée qui détournoit leur esprit de la creance que Jesus-Christ se d'eut donner à manger, parce que ces Peuples prenant la chair de Jesus-Christ pour la chair d'un Homme commun, pensoient qu'il la falut manger par pieces, en quoy consistoit leur étonnement. Je veux à la confusion de la nouvelle heresie apporter une explication des paroles de N. Seigneur, qu'ils ne pourront pas rejetter, & qui sera une conviction évidente de cette erreur, dans le sens literal tiré de toutes les paroles, dont voicy la suitte. *Cela vous scandalise-t'il, dit N. Seigneur aux Capharnaites, si donc vous voyez le Fils de l'Homme monter où il estoit auparavant; C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien, & les paroles que je vous ay dites sont esprit & vie.* On voit premieremẽt en ces paroles, que J. C. sans rien changer à ce qu'il avoit commencé d'enseigner aux Capharnaites, que sa chair estoit veritablement viande, que s'il ne mangeoint sa chair ils n'auroient point la vie éternelle & autres semblables instructions, qui vont toutes à la vraye manducation, il leur confirme pour un dernier éclaircissement, & pour une derniere réponse la verité de cette viande & de cette manducation par la verité d'un autre mystere qu'il devoit faire à la veuë de toute la Terre, qui est celuy de son Ascension: Il ne détruit point, mais il suppose & laisse en son entier ce qu'il a dit touchant cette viande, & il ajoûte pour un surcroy d'explication touchant la maniere dont on mange sa chair dans l'Eucharistie, les paroles suivantes, qui sont comme s'il disoit, vous étes scandalisez & vous ne voulez pas croire que je vous donneray mon Corps à manger à cause des difficultez qui accompagnent cette manducation, comme que mon Corps soit rendu present & reduit à un petit espace, pour estre mangé sans estre coupé & divisé; & cela ne m'est pas plus difficile que de faire que le mesme Corps & la mesme chair monte au Ciel, par sa propre vertu & par

pendent de l'exposition des paroles qui furent dites, & qui ont toutes ensemble une analogie admirable avec celle que l'Ange dit dans l'Incarnation à la sainte Vierge, sur la demande qu'elle avoit faite, comment elle pourroit concevoir Jesus-Christ, *quomodo fiet istud quoniam virum non cognosco*, de mesme que dans l'Eucharistie les Capharnaites demandoient comment, en qu'elle maniere, par quelle vertu J. C. pouvoit donner sa chair, *quomodo potest hic nobis dare carnem suam ad manducandum*, aussi comme les demandes furent toutes semblables touchant la puissance & la maniere de l'execution, les réponses furent aussi les mesmes. La réponce de l'Ange à la Vierge, fut *Spiritus sanctus superveniet inte & virtus altissimi obumbrabit tibi*, le S. Esprit surviendra en vous, & la vertu du Tres-haut vous rendra feconde, qui est le mesme sens que celle de Jesus-Christ aux Disciples, *Verba quæ loquutus sum vobis spiritus, & vita sunt.* Les paroles qui je vous ay dites sont esprit & vie. Ces réponses n'apportent point d'autre raison que la vertu, la force, la Toute puissance de l'esprit de Dieu : celle-cy fut plus ample, parce qu'il y avoit plus de doute, & plus de repugnance à croire dans les Capharnaites ; C'est l'esprit Saint, c'est l'esprit Divin qui a fait l'Incarnation & qui fait l'Eucharistie, & comme le Verbe fut fait chair par l'operation, & par la vertu du S.Esprit dans le sein de la Vierge, c'est par l'esprit de vie & de sainteté, que la substance du pain & du vin, devient la substance du corps & du sang de Jesus-Christ. Le mot de vie, qui est ici joint avec celuy d'esprit, signifie generallement dans l'Ecriture union, de quelque nature que puisse estre cette union, selon la condition des sujets. L'union de l'ame avec le corps est une vie naturelle, aussi l'union de l'ame avec Dieu par la grace est une vie surnaturelle ; delà vient aussi que la destruction de cette union avec Dieu, causée par le peché, est appellée dans l'Ecriture mort. Selon ce sens donc c'est l'esprit qui vivifie, c'est à dire, c'est Dieu mesme à qui le corps & le sang de Jesus-Christ sont unis : car comme l'ame vivifie le corps par l'union qu'ils ont ensembles, laquelle union s'appelle vie naturelle, aussi l'humanité, la chair de Jesus-Christ, est vivifiée de la vie Divine, par l'union qu'elle a avec le Verbe Divin, & comme dans la vie naturelle le corps sans l'ame n'agit point, ne fait rien, & ne tend qu'à la pourriture, ne profite de rien, & demeure comme un instrument inutile pour toutes les fonctions de vie, aussi si l'Humanité, le corps & l'ame de Jesus-Christ n'estoient unis

à la Divinité par l'union hypostatique & personnelle, l'Humanité de Jesus Christ ne serviroit de rien, ni pour le salut, ni pour faire ces grandes merveilles qui se font dans l'Eucharistie; parce qu'elle n'auroit pas la puissance qu'elle reçoit de la Divinité par cette union hypostatique; mais d'autant que la chair est unie à la Divinité, à cet esprit infiniment puissant & agissant, c'est par luy que toutes les merveilles sont operées dans l Eucharistie. C'est ainsi que nostre Seigneur attribuë les effets merveilleux de l'Eucharistie, & de l'Ascension à la Divinité, à l'esprit & à la vertu du Tres-haut qui estoit en luy, quand il explique cette verité aux Capharnaites, qui prenoient sa chair pour une chair commune & pour n'estre pas unie à la Divinité qui est un pur esprit dégagé de toute matiere & de toute possibilité; un pur acte, tout acte & tout action, & c'est ce qu'il signifie quand il dit, esprit & vie: par là il exprime la Divinité & il la considere sous la qualité d'esprit qui est le principe de toute action, parce qu'il s'agissoit des effets merveilleux de l'Eucharistie, & il joint à l'esprit le mot de vie, parce qu'il y a des esprits qui n'agissent pas toujours & ne sont pas toûjours en action; mais la Divinité n'est pas seulement une puissance infiniment agissante, intelligente & effective, elle est encore acte & action, & pour parler dans le sentiment d'Aristote il n'est pas seulement intelligence, mais intellection; & la vie est acte & action, & l'ame & tout ce qui a vie agit & se remuë toûjours. Ce qui montre encore que c'est l'intelligence veritable des paroles de nostre Seigneur Jesus-Christ, c'est que dans tout le Corps de ce Chapitre, il parle de *sa Divinité, de sa Mission, de son union avec son Pere, de croire en luy comme Fils de Dieu, & mesme dans les termes où il parle de son Ascension, il ajoûte où il estoit auparavant*; ce qui ne se peut entendre que de la Divinité, que si cette explication paroit à quelqu'un trop relevée & difficile selon la raison naturelle, je réponds que Jesus Christ voulant satisfaire la curiosité des hommes, qui desiroient sçavoir la maniere dont il donneroit sa chair à manger, il devoit se servir dans l explication d'un Mystere si divin des pensées les plus sublimes de la Sagesse humaine, & ces pensées n'ont point d'obscurité en elles-mesmes puis qu'elles ont un sens litteral & lié, & où s'il y paroit quelque obscurité, elle est dans la chose mesme à cause de sa sublimité.

Ce qui confirme merveilleusement & d'une maniere surprenante

nente cette explication des paroles de Jesus-Christ, c'est que tous les Apostres d'une mesme voix & comme assemblées en un corps les ont prises dans le mesme sens, & expliquées en la mesme maniere que nous faisons. Car aprés la retraite des Capharnaites, nostre Seigneur ayant demandé aux Apôtres s'ils ne vouloient pas s'en aller aussi; Saint Pierre prenant la parole au nom de tous, répondit, ***Domine ad quem ibimus verba vitæ æternæ habes & nos credidimus, & cognovimus quia tu es Christus filius Dei vivi.*** Seigneur vers qui irons nous; car vous avez les paroles de la vie éternelle, & nous avons crû & connu que vous estes le Christ le fils de Dieu vivant, comme s'ils eussent dit, nous voulons adherer à vostre doctrine touchant les promesses que vous faites de donner vostre chair à manger, puis que vous attachez à cette manducation la vie éternelle. Et quoy que la chose paroisse difficile nous ne laissons pas de croire que vous le pouvez faire, parce que nous avons crû, & nous avons connu que vous étes l'Oinct du Seigneur par la Divinité qui habite en vous, & que vous estes le fils de Dieu, qui est le principe de vie & d'action, qui agit & produit & qui fait toutes choses, & à qui rien n'est impossible. C'est le sens veritable & clair de la réponse des Apôtres qui reprennent pour repartir à Jesus-Christ ses propres paroles, conformement à l'explication que nous en donnons. Car l'onction que le mot de Christ porte se fait par la divinité, & par l'esprit divin, comme Jesus-Christ avoit dit c'est l'esprit qui vivifie : & la qualité de fils de Dieu & encore de fils de Dieu vivant, répond aux mots d'esprit & de vie que nostre Seigneur avoit dit, & elle marque une mesme nature en Jesus-Christ, aussi puissante, toûjours en acte & en action. Ils rendent encore raison pourquoy ils ajoûtent foy aux promesses que Jesus-Christ fait de donner sa chair à manger, parce qu'ils croyẽt & qu'ils sçavent qu'il est l'Oinct du Seigneur, qu'ils est le fils de Dieu, où consiste la foy qu'il leur avoit demandée auparavant; ils distinguent la foy & la science, & par-là ils font une recapitulation succinte de toute la conferance : La Foy marque les instructions que Jesus-Christ leur avoit données par les paroles, & la Science qui est une connoissance certaine & évidente exprime les miracles. Partant les paroles & les miracles sont des preuves de cette verité, & si les Apôtres en sont persuadez nous le devons estre aussi, ne pouvant avoir de meilleurs interpretes des sentimens & des paroles de Jesus-Christ. Voilà comme ces

paroles de Jeſus-Chriſt,& tout ce Chapitre s'explique & s'éclaircit par luy-meſme, par ſes propres lumieres dans un ſens veritable & lié, ſans rien emprunter ni tirer d'ailleurs avec violence & par les meſmes doutes & les meſmes réponſes du Myſtere de l'Incarnation qui a avec l'Euchariſtie tant de conformité & de liaiſon. En un mot rien ne ſe dément ; tout eſt parfaitement lié dans cette explication.

Les Religionnaires au contraire veulent que les paroles de Jeſus-Chriſt, c'eſt l'eſprit qui vivifie &c. ſont autant à dire, *que vous ne mangerez pas ma chair avec les dents ni avec la bouche du corps, & comme on mange les autres viandes ; mais vous la mangerez & vous boirez mon Sang par la Foy dans les ſignes que j'inſtitueray pour cet effet*. Mais qui a-t-il de plus ridicule & de plus éloigné de la raiſon que de maintenir que Jeſus-Chriſt ait icy enſeigné une manducation de foy qui ſe fait à la preſence des ſignes, puis que dans les paroles de Jeſus-Chriſt il n'y a rien d'aprochant, non ſeulement des termes de foy, des ſignes, de figure pour manger le corps de Jeſus-Chriſt ; mais de leur ſignification, & partant cette expoſition eſt toute violente, non ſeulement ſelon le ſens commun à tous les hommes ; mais ſelon la foy où il n'eſt pas permis de ſuivre ſes lumieres & ſes imaginations. L'eſprit peut bien connoitre & ſe repreſenter un objet, en former ſes idées & conceptions ; mais ſe rendre l'objet preſent juſques à le poſſeder & à le manger & vouloir qu'on mange ainſi Jeſus-Chriſt abſent & éloigné, c'eſt une foy fauſſe & imaginaire ; Car eſtre preſent par foy, ſi la foy eſt veritable on doit ſuppoſer que la choſe y eſt réellement, autrement la foy eſt fauſſe ; ſi la choſe qui répond à la foy, & qui eſt l'objet de la foy n'eſt pas telle réellement qu'on la croit ; quel moyen de manger réellement ce qui n'eſt pas réellement preſent ? n'eſt-ce pas ſe repaitre d'une foy fauſſe & chimerique, & n'eſt-ce pas rendre vains, inutile & mépriſables les Myſteres de la foy. Si c'eſt la veritable expoſition des paroles de Jeſus-Chriſt, il faudroit que Jeſus-Chriſt ſe fut contredit, ſe fut corrigé & retracté luy-meſme, ce qui eſt contraire à ſon infallibilité, parce que Jeſus-Chriſt avoit déja enſeigné en des termes clairs & manifeſtes, la veritable & réelle manducation de ſa chair, les paroles de manger de chair, corps, boire, ſang, n'eſtant pas équivoques & allegoriques, doivent eſtre entendues ſelon leur propre ſignification de la manducation qui ſe fait par la bouche du corps. Elles furent enten-

dues ainsi, & comprises par les Disciples, car ce fut cette sorte de manducation qui causa de l'étonnement & des murmures parmi les Capharnaites, parce qu'ils ne pouvoient concevoir comment le vray corps de Jesus Christ entreroit dans leur estomac, comment c'est homme nous peut-il donner sa chair à manger disoient-ils. Le doute qu'avoient les Capharnaites ne pouvoit estre que de la Manducation qui se fait par la bouche du corps, & non pas de celle qui se fait par la foy & par la creance; c'est à dire en venant à considerer & à connoître un objet & une verité; parce que cette sorte de manducation n'estoit pas un sujet d'étonnement & de difficulté; car l'esprit peut penser, peut croire & connoître un objet, & aprés que nostre Seigneur leur eut ainsi expliqué ces paroles, si elles ont le sens que leurs donnent les Religionnaires, les murmures auroient cessé. Si cette exposition estoit veritable les Disciples n'auroient point abandonné Jesus-Christ, car ils ne l'abandonnerent point que parce qu'ils pensoient que N. S. en disant ces paroles vouloit qu ils crussent en luy, d'autant que selon saint Jean les Disciples ayant veu la conversion de l'eau en vin avoient déja crû en Jesus-Christ; & lors qu'il fit la multiplication des pains & les autres miracles, ils avoient déja crû & confessé qu'il estoit le Prophete qui devoit venir au monde, comme on voit au quatorsiéme verset de ce Chapitre, *hic est verè Propheta qui venturus est in mundum.* Ils ne le quitterent pas non plus parce qu'il leur promettoit de leur donner sa chair à manger seulement par foy, d'autant que les Disciples estoient Juifs qui mangoient déja Jesus-Christ par foy en mangeant la Manne, l'Agneau Paschal & vivant de l'eau de la Pierre selon la doctrine de l'Apôtre, il faut donc que la réponse de Jesus-Christ ait un autre sens, & que les Disciples l'ayent abandonné, parce qu'il les vouloit obliger à croire une chose plus difficile; à sçavoir de manger vrayement & substanciellement & par la bouche du corps sa chair, & boire en cette maniere son sang. Enfin cette interpretation ne peut estre entiere, ni expliquer dans un mesme sens toutes les paroles de ce texte, comme ce qui est dit de l'Ascension. Or on doit donner aux paroles de l'écriture & encore avec une veneration plus respectueuse & plus tendre à celles qui ont esté prononcée par la propre bouche de Jesus-Christ, le sens le plus propre & entier qui leur puisse convenir, parce que la Sagesse Eternelle particulierement depuis l'Incarnation a voulu s'accommoder à la nature

& à la foiblesse des hommes, & leur communiquer avec syncerité & simplicité les veritez divines.

Le sens que les Catholiques donnent à ces paroles est si visible, si literal & si naturel que durant le cours de mille ans il a esté generalement reçû dans l'Eglise Chrestienne, & cette verité est enseignée avec tant de force & de clairté dans l'Ecriture, que de deux heresies qui partagent aujourd'huy les sentimens des Chrestiens, celle de Luther & celle de Calvin, aucune n'a osé la rejeter entierement. La premiere ayant mis la veritable presence de J. C. dans l'Eucharistie avec la substance du pain, & l'autre ayant inventé une presence réelle & substancielle de J. C. par la foy dans l'ame du communiant. Mais comme la premiere diminue la verité de la manducation substancielle de la chair de J. C. en voulant retenir la substance du pain, & que l'autre apporte en la place d'une foy sincere & divine, une pure imagination & invention humaine, accompagnée encore des mesmes difficultez qui se trouvent dans la presence réelle & substancielle de J. C. sous les especes sacramentelles, il faut croire sans toutes ses nouvelles opinions qui n'ont aucun fondement dans l'Ecriture, la veritable & réelle manducation de la chair de J. C. qui se fait par la bouche du corps & qui est si conforme à ces paroles, en remetant toutes les difficultez ou impossibilitez qui paroissent à la puissance infinie de J. C. comme les Apostres l'ont fait, & comme J. C. luy mesme les a attribuées à la Toute-puissance divine, dans la réponse qu'il fit aux Capharnaites, c'est l'esprit qui vivifie.

Car à qu'elle autre fin l'alegation de l'Ascension, & quel autre sens peut-on donner à ces paroles, sinon si je fais un si grand miracle que d'élever ma chair au Ciel, ne croirez-vous pas que je la puis faire entrer dans vos corps, vous ne pouvez pas croire que je donne ma chair à manger sans extention & d'une façon indivisible, parce que cela vous semble estre contre la nature des corps & au dessus de mes forces, sans que les choses que je viens de faire en vostre presence & à vostre veüe soient capables de vous persuader que je puis faire ce que je vous promets, & que ma puissance n'a pas des bornes si estroites que vous luy donnez. Je ne vous en donneray pas maintenant de plus grandes preuves, puis que celles que vous venez de voir sont plus que suffisantes pour vous faire connoistre sensiblement & avec une entiere certitude le pouvoir que j'ay sur les corps, vous verrez neantmoins encore un jour, que le

corps qui est de sa nature pesant, montera comme dans le signe du Sacrement que je vous promets, le corps qui est naturellement estendu sera en une maniere indivisible & à la façon des esprits. Mais pour ces grands effets, la chair ne sert de rien, c'est la vertu de l'esprit divin, & de la divinité qui est en moy, puis que je suis fils de Dieu, qui le fera, & qui produira ces actions extraordinaires. Ainsi le miracle de l'Ascension ne pouvoit pas estre un sujet de scandale & d'infidelité aux Capharnaites, mais plustot une conviction de la verité & de la realité du Mystere aussi bien que de leur incredulité. Car s'ils ne se sont pas convertis, comme il est constant, il faut de deux choses l'une, ou que J. C. ne leur ait pas bien expliqué ce Mystere, ou qu'en le leur expliquant, il leur ait dit des choses qu'ils n'ont pas peu concevoir ny voulu croire. La premiere est une impieté & une impossibilité, la seconde est une preuve de la presence réelle: Car pour des signes, & pour des figures c'estoit une chose aisée à croire & à concevoir, Moyse & plusieurs autres anciens l'avoient faite; & establir un memorial qui fasse souvenir de quelque action, n'est pas une chose qui surpasse ni le sens ni la raison naturelle, ainsi personne n'eut pas esté choqué de son discours, & il n'eut pas esté besoin que J. C. pour satisfaire aux doutes des Capharnaites que leur faisoit passer ce Mystere pour une chose impossible eut recours à des miracles, comme il fit au commencement de la conferance, ni à l'esprit divin, à la Divinité, & à la Toute puissance divine, comme il fit sur la fin de la mesme conference.

Enfin nous tirerons une preuve de l'importance de la divinité & de la verité de ce Mystere, de ce que par un effet particulier de la providence, il est arrivé qu'au temps mesme & en presence de N. S. l'erreur, & l'heresie des Capharnaïtes ait esté excitée, à cause des grandes difficultez que les sens & la raison naturelle soutenuë de ses seules forces y peuvent trouver, afin que l'heresie touchant un Mystere si difficile & si divin, estant condamnée par la propre bouche de N. S. J. C. aucun Chrestien ne peut jamais revoquer en doute cette verité.

CHAPITRE IX.

Refutation convainquante de l'Opinion & des Raiſons tirées des Promeſſes par les Religionnaires.

L'On voit par les preuves que nous venons de déduire touchant la verité de l'Euchariſtie, que toutes les paroles & toutes les actions de N. Seigneur concernant ce Myſtere, contenuës au ſixiéme chapitre de S. Jean ſont un tiſſu continuel des raiſons & des preuves de cette verité; Neantmoins les Lutheriens & les Calviniſtes d'un commun conſentement nient que dans tout ce ſixiéme chapitre de S. Jean il ſoit aucunement parlé du Sacrement de l'Euchariſtie, ni de la manducation ſacramentelle, mais ils accordent qu'il eſt parlé de la ſpirituelle manducation, & entre les Religionnaires les Miniſtres Modernes font de cés paroles le plus ferme appuy de leur erreur touchant leur manducation de foy. Meſtrezat en fait le fondement de la communion ſpirituelle au Corps de Jeſus-Chriſt, dans le livre à qui il a donné ce titre. Ses raiſons ſont, *que Jeſus Chriſt connoiſſant que les Juifs le cherchoient pour la viande temporelle dont ils avoient eſté raſſaſiez, prit occaſion de leur propoſer une viande beaucoup meilleure qui nourriſſoit à la vie éternelle, de meſme que quand il trouva la Samaritaine qui ne cherchoit que l'eau corporelle, il luy parla de la Grace celeſte comme d'une eau beaucoup plus excellente. Que quand les Juifs demanderent à Jeſus Chriſt qu'elle eſtoit cette viande dont il venoit de parler, & ce qu'ils devoient faire pour l'obtenir; la réponce qu'il leur fit fut de croire en luy, qu'il eſtoit le Pain de vie, que qui vient à luy n'auroit point de faim, & qui croit en luy n'auroit jamais de ſoif: Il ne pouvoit parler plus clairement pour montrer que l'action par laquelle nous le mangerons, c'eſt la foy, que Jeſus-Chriſt prend là pour choſe équivalente; venir à luy & le manger, que ſi quelqu'un veut prendre le mot de manger à la lettre, à ſçavoir pour manger de la bouche du corps, auroit-il plus de raiſon que celuy qui pour venir à Jeſus-Chriſt prenant le mot à la lettre entendra venir des pieds du corps? C'eſt du cœur qu'on vient à Jeſus-Chriſt, auſſi c'eſt du cœur qu'on le mange.* Pierre du Moulin dans ſon Anatomie de la Meſſe, au ſecond livre où il traite de la man-

ducation de la chair de Jesus-Christ, apporte ces raisons. La premiere, *que si par ces paroles Iesus-Christ eut promis aux Capharnaites de leur donner l'Eucharistie, il les eut trompez. Car jamais il ne leur a donné ny administré la sainte Table.* La deuxiéme, *que Iesus-Christ a tenu ces paroles lorsque la sainte Cene n'estoit pas instituée, & ne la esté que deux ans aprés.* La troisiéme, *qu'en tout ce discours du Seigneur il ny est fait la moindre mention de Table, de Calice de souper, de fraction de Pain.* La quatriéme, *que Iesus-Christ a parlé au present, je suis le pain de vie, il estoit donc pain avant que la Cene fust instituée.* Les autres raisons de ce Ministre sont les mêmes, que celles du M. le Faucheur au cinquiéme Livre, où il traite de la maniere de manger le Corps du Seigneur, & de boire son Sang. Il prétend faire voir qu'en ce Chapitre, il n'est nullement parlé de l'Eucharistie, non plus que d'aucune manducation corporelle; mais seulement de la foy, & prétend établir cette erreur par les mesmes raisons alleguées par Mestrezat, & par ces paroles je suis le pain de vie descendu du Ciel, afin que si quelqu'un en mange il ne meure point & autres semblables que nôtre Seigneur a dit icy: car ces paroles sont vrayes à les prendre de la manducation spirituelle, & non pas de la manducation du Sacrement, *y ayant une infinité de personnes qui communient, qui toutes fois estant des Impies meurent & sont damnez éternellement*, à ces raisons tirées de ce Chapitre, il en ajoute des generales, prises de la nature de la manducation, *que toutes les fois que l'Ecriture parle du manger & du boire en matiere de religion, elle proteste que le salut ne consiste point en cela*, Matth. 15. Tout ce qui entre en la bouche ne soüille point l'ame, ni ne la sanctifie, &c. & enfin il ajoûte aprés M. Blondel les authoritez de quelques Autheurs Catholiques, d'Eneas Silvius qui fut le Pape II. du Cardinal Dailly, d'Alexandre Dalez, de Cajetan, de S. Bonaventure & autres, qui ont tenu que dans ce Chapitre de S. Jean, il n'est aucunement parlé que de la foy. Ces Ministres s'appliquent ensuite à répondre aux Cardinaux Bellarmin & Duperron.

Avant de répondre à ces raisons, que j'ay voulu representer de suite avec toute leur force, non-seulement pour éviter le crime de la dissimulation: mais parce quelles favorissent en leur plus grandes parties la communion spirituelle, que les Catholiques reconnoissent & reverent, comme celle qui rend l'autre fructueuse & salutaire; Nous remarquerons l'erreur où sont les Religionnaires,

qu'en tout ce Chapitre il n'eſt point parlé que de la manducation ſpirituelle & qu'il n'y en ait point d'autre de la chair de Jeſus-Chriſt. Il eſt veritable que Jeſus-Chriſt, aprés avoir fait la multiplication des pains, dont-il avoit raſaſié cette grande multitude, prit occaſion de leur propoſer une viande beaucoup meilleure, ſelon la coûtume qu'il avoit d'élever par les choſes terreſtes & materielles, l'eſprit aux choſes celeſtes & ſpirituelles, & qu'il appella cette viande la Foy, & manger croire en luy, comme à un pain deſcendu du Ciel pour donner au Monde la vie éternelle; mais de vouloir qu'il ny ait point d'autre manducation réelle & ſubſtancielle du corps de Jeſus-Chriſt, & que cette foy puiſſe rendre preſent à l'eſprit du fidele le corps veritable, réel & ſubſtanciel de Jeſus Chriſt, de telle ſorte qu'on le puiſſe manger en ſa propre chair,&que comme la bouche du corps eſt l'inſtrument & l'organe de la manducation & du boire corporel; ainſi la foy eſt la bouche de l'ame, & l'inſtrument avec lequel les fideles prennent, mangent & boivent le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt; C'eſt une erreur qui eſt contraire non-ſeulement aux paroles de Jeſus-Chriſt, mais à la raiſon naturelle. Car encore bien que Jeſus-Chriſt appelle la foy viande, & croire manger, il ne faut pas tirer cette conſequence qu'on mange veritablement réellement & ſubſtanciellement, une choſe réelle, ſubſtancielle & corporelle par la foy. Car premierement, il y a bien de la differance, que la foy ſoit viande & qu'elle nourriſſe, & qu'on mange par la foy. Si quelqu'un dit que la chair de l'Agneau, ou autres, ſoit viande; il ne s'enſuit pas pour cela que par cette chair on mange quelque choſe de different. La foy eſt viande ainſi que Jeſus-Chriſt le dit icy, & aprés luy S. Paul; le Juſte vit de la foy, & l'Ange de Tobie, je me repais d'une viande inviſible; à ſçavoir, de la viſion beatifique: mais on ne mange pas pour cela par la foy, ni par cette viſion. Que cette viſion ſoit par ſa propre nature un objet preſent & intimement appliqué,& que la foy pour veritable & excellente qu'elle ſoit ne peut pas faire preſent,réellement & ſelon leur ſubſtance les choſes futures, abſentes & éloignées, cela eſt manifeſte dans toutes les choſes de la foy, où l'entendement des Fideles a de coûtume de s'occuper. Partant eſtre ainſi par la foy, n'eſt autre choſe que d'eſtre dans la contemplation & dans l'acte de la foy, ou eſtre repreſenté à l'entendement pour eſtre connû, ce qui ne dit pas que l objet ainſi connû ſoit la preſent en ſa propre réelle & ſubſtancielle eſſence.

Jamais

Jamais aucun Philosophe n'a dit que les choses corporelles & sensibles, ni mesme spirituelles & intelligibles, quand elles sont connuës, soient dans l'entendement selon leur propre substance, & selon leur estre réel : mais selon leurs especes qui les representent à l'entendement, & toute la force de l'entendement n'est que de pouvoir considerer & connoistre les choses, non pas de se les rendre presentes réellement & selon leur propre substance & entité.

En second lieu, la manducation spirituelle des Religonnaires a les mesmes difficultez & absurditez qu'ils trouvent dans la manducation de bouche ; à sçavoir, qu'un corps sera en mesme temps en plusieurs lieux, & mesme sans ses dimensions, parce qu'ils veulent que le corps réel & substanciel de Jesus-Christ, qui est dans le Ciel assis à la droite de son Pere, soit en mesme temps veritablement, réellement, & substanciellement par la foy, dans l'ame de celuy qui reçoit le Sacrement. Et l'ame du communiant qui reçoit en elle mesme le corps réel & substanciel de Jesus-Christ, ne peut pas le recevoir avec ses dimensions, parce que l'ame n'a point extension de quantité. En troisiéme lieu, qu'outre la manducation spirituelle qui est enseignée dans les deux premieres parties de ce Chapitre, il y en a une autre, dont Jesus-Christ parle depuis l'endroit où il dit, le pain que je donneray est ma chair, que sa chair est vrayement viande, que s'ils ne mangent la chair du Fils de l'Homme, & s'ils ne boivent son sang, ils n'auront pas en eux la vie.

Il y a une manducation veritable, réelle & sacramentelle, du corps veritable, réel & substanciel de J.C. les raisons que nous avons tirées des paroles de ce Chapitre-là, pour l'établissement de cette verité en sont autant de preuves, de mesme que la ressemblance & conformité des paroles, & des promesses faites icy de l'Eucharistie, avec celles de son institution. Si vous ne mangez ma Chair & ne beuvez mon Sang, dit N. Seigneur icy ; & en l'institution, prenez, mangez, beuvez, cecy est mon Corps, cecy est mon Sang ; en l'un & en l'autre il assure qu'il donne ce corps pour la vie des Hommes, S. Iean finit ce Chapitre en rapportant la dureté & la resistance qui fut faite à la croyance de ce Mystere au manquement de foy, qui estoit en plusieurs Disciples, & particulierement en Judas, & l'institution de l'Eucharistie finit par la trahison de ce faux disciple. Ce Chapitre remarque que le répas de la multiplication des Pains se fit, en rendant graces au Seigneur,

comme il ſpecifie, que Jeſus-Chriſt celebra l'Euchariſtie en rendant graces à Dieu, enfin comme les promeſſes ſont précedées de Miracles, il y en eut un peu avant l'inſtitution de ce Myſtere, lors que les Juifs voulant lapider dans le Temple Jeſus-Chriſt, il ſe rendit inviſible, & il reſuſcita le Lazare cinq ou ſix jours avant l'inſtitution de ce Myſtere. Et ces Miracles, & ces actions de graces, & ſur tout le manquement de foy remarquez par les Evangeliſtes font voir que ſi Jeſus-Chriſt parle icy de la foy; c'eſt parce qu'elle doit rendre fructueuſe la manducation de la ſacrée Humanité, où elle eſt deſtinée, & parce que y ayant quelque difficulté particuliere à cauſe des ſens, dans la manducation réelle, veritable & ſubſtancielle de la chair d'un Homme, il faloit que les ſens fuſſent épurez, & comme élevez au deſſus d'eux-meſmes par la foy, & par la foy des Myſteres tout-à-fait divin; comme eſt la Trinité, l'Incarnation & autres, avant que d'écouter Jeſus-Chriſt ſur le don qu'il leur vouloit faire de ſon Humanité en qualité de viande, que s'il n'euſt eſté queſtion que de la manducation de Jeſus-Chriſt par la foy, les Capharnaites n'euſſent point trouvé aucune difficulté en ſa doctrine, parce que les Juifs mangeoient déja le Meſſie par foy. Il ſemble meſme que tout ce Chapitre de S. Jean ſoit une Ecôle publique & ouverte de toutes les veritez Chreſtiennes, au moins des principales & neceſſaires à ſalut; & à vray dire, on peut prendre d'icy une ouverture pour décider la queſtion qui eſt ſi ſouvent propoſée, touchant les veritez eſſentielles & neceſſaires à un Chreſtien; à ſçavoir, que ce ſont la Divinité, l'Incarnation, la Paſſion de Jeſus-Chriſt, & ſa preſence réelle dans l'Euchariſtie, qui ſont icy expreſſement & diſtinctement enſeignées, d'où nous tirerons auſſi une preuve de la verité de l'Euchariſtie, parce que dans une Religion de verité, une ſimple & nuë figure ne ſeroit pas digne que ſa connoiſſance & ſa croyance fut neceſſaire à ſalut. Or nous avons icy une preuve, que la croyance de l'Euchariſtie eſt neceſſaire, en ce que les Capharnaites ayant rejetté la croyance de ce Myſtere, ſe retirerent, & comme l'Evangile remarque qu'il ne rétournerent plus avec Jeſus-Chriſt, comme ne pouvant eſtre dans la Foy, dans la Compagnie & dans la Religion de Jeſus-Chriſt, & ne pas ajoûter foy à la verité de ce Myſtere.

Les raiſons que les Religionnaires tirent de ce Chapitre en la maniere qu'ils ont accoûtumé de l'expliquer, ou elles n'ont aucune

force ou elles confirment d'avantage la verité. Celles de Meſtrezat établiſſent la manducation ſpirituelle de la chair de Jeſus-Chriſt, que les Catholiques ont toûjours reverée & nous n'avons jamais pretendu qu'en tout le ſixiéme Chapitre de S. Jean, il ne ſoit parlé que de la manducation ſacramentelle qui ſe fait par la bouche du corps; mais ſeulement que celle-cy n'eſt point exclue. Surquoy le Cardinal Duperron ayant dit que de ce qu'on ne nie pas la manducation Spirituelle de Jeſus Chriſt, il ne s'enſuit point qu'il n'y en ait une corporelle, comme encore qu'il y ait une reſurrection ſpirituelle, lors que du peché nous ſommes reformez à une nouvelle vie, il ne s'enſuit pas qu'il n'y ait une reſurrection corporelle, ce Miniſtre répond *que I. C. ne parle que de deux pains, l'un terreſtre qu'il appelle viande qui perit, & l'autre qu'il appelle permanant à la vie eternelle, & ce dernier eſt I. C. Puis donc qu'en la premiere partie de ce Chapitre, nos adverſaires avoüent que I. C. parle du pain deſcendu du Ciel, il eſt abſurde qu'en la derniere partie il parle de l'Euchariſtie; car celuy cy n'eſt pas deſcendu d'ailleurs, I. C. continue un meſme propos & reitere les meſmes termes, que le Cardinal du Perron change ſon argument qui n'eſt pas: Il y a une manducation ſpirituelle, donc il n'y en a pas de corporelle; mais les mots de manger & de boire aux lieux de l'Ecriture Sainte, où il eſt parlé de manger le Corps de Jeſus-Chriſt, peuvent s'entendre & s'entendent en effet des fonctions de l'ame & ſe prennent pour manger & boire ſpirituellement.* Mais ces réponſes n'ont qu'une apparence ſubtile ſelon le genie de ce Miniſtre, Jeſus Chriſt ne parle que de deux pains; mais le pain Spirituel qui eſt Jeſus-Chriſt peut & doit eſtre mangé & par la foy & par le ſacrement. La conduite que Jeſus Chriſt obſerva envers ces peuples, fut que du pain materiel & terreſtre il les éleva à la foy, & qu'aprés avoir demandé la foy pour ſa Divinité, ſa Miſſion, & ſon Incarnation, il étendit cette foy à l'Euchariſtie, en quoy il ne changea point de ſens; mais tout ſon diſcours eſt lié dans une meſme ſuitte par ſa ſageſſe toute Divine, & avec un ordre fondé ſur cette puiſſante conſideration que les Capharnaites venant d'eſtre repus d'une viande purement terreſtre, ils devoient premierement paſſer par une viande purement celeſte qui eſt la foy, & la foy des Myſteres tout à fait divins, pour perdre les idées groſſieres avant d'écouter Jeſus-Chriſt ſur le don qu'il leur vouloit faire de ſa chair. Mais que les paroles de cette promeſſe expriment que le corps & le Sang de N. Seigneur Jeſus-Chriſt, devoit eſtre

mangé & beu par la bouche du Corps, & qu'ils ne veulent pas que cette manducation ſe fit & s'accompliſſe par la foy ſeule, il ſe voit par la diſtinction que N. Seigneur met entre la reception de ſon corps & la reception de ſon ſang, *caro mea vere eſt cibus & ſanguis meus vere eſt potus*, & encore, *niſi manducaveritis carnem filij hominis & biberitis ejus ſanguinem*; car cette diſtinction ſe trouve ſeulement dans la manducation ſacramentelle & de bouche, non pas dans la manducation qui ſe fait par la ſeule foy, parce que la foy ſe formeroit & croîtroit également & en la meſme maniere par un ſeul acte au regard de la verité du corps par exemple, ſans y ajoûter l'acte de la verité du ſang, & l'on recevroit à la fois par un ſeul acte Jeſus-Chriſt tout entier, donné par ſon Pere pour le prix de noſtre Redemption. La plainte que celle-cy fait encore que le Cardinal Duperron change ſon argument, c'eſt ſans ſujet; car il eſt certain que la plus forte raiſon que les Miniſtres apportent contre la manducation ſacramentelle & de bouche, eſt la manducation ſpirituelle, qu'ils étendent juſques à voûloir que par la ſeule foy on reçoive réellement & ſubſtanciellement le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, & par la ſuffiſance de la manducation ſpirituelle ils retranchent celle de bouche comme inutile. Cela paroit dans les raiſons de ce Miniſtre rapportées icy, & de ce que dés le commancement de ce livre aprés avoir relevé autant qu'il luy eſt poſſible par pluſieurs paſſages & authoritez de l'Ecriture la communion ſpirituelle, il en rejette la Sacramentelle comme ſuperfluë pour la ſanctification, qu'il veut ſe faire toûjours par le Saint Eſprit, & les autres Miniſtres tiennent tous la meſme voye.

Les raiſons de Pierre du Moulin differentes de celles du precedent Miniſtre, viennent d'un eſprit de diſſection, d'analyſie, de chicanne & d'embarraſſement muni par un Autheur de Logique, plutôt que d'un homme qui cherche avec un ſens commun & naturel la verité. La premiere parce que la promeſſe de l'Euchariſtie n'a pas eſté principalement faite aux Capharnaites à qui Jeſus-Chriſt parloit, auſſi n'a-t-il point ajoûté cette particule qui determine & reſtreint la promeſſe *vobis* à vous; mais la promeſſe a eſté faite à ſon Egliſe, à ſes Apoſtres à qui il parloit auſſi, & à qui il l'a donnée, & à tous ceux qui la voudroient recevoir meſmes aux Capharnaites, s'ils ne ſe fuſſent retirez, & ils euſſent voulu participer au don qu'il en fit depuis. La deuxiéme,

parce que les promesses se font d'ordinaire avant l'exhibition de la chose promise ; & la troisiéme, parce que l'exhibition & la collation se fait encore par la seule mention de la substance de la chose promise sans toucher aux circonstances, aux particularitez & à la maniere du don. Et enfin Jesus Christ estoit deslors un pain de vie avant que la Cene fut instituée ; mais il estoit le pain que le Pere Celeste avoit donné pour estre mangé & un pain peut estre pain avant qu'il soit mangé.

L'argument que M. le Faucheur tire de la necessité de la Foy & de ses effets par dessus le sacrement, de demeurer en celuy qui le reçoit, d'avoir la vie eternelle, de demeurer en Jesus-Christ, n'a pas plus de difficulté dans la manducation de bouche, que dans la manducation spirituelle, puis que l'une & l autre a ses revolutions quant à la grace. Mais la vie eternelle est particulierement attribuée au sacrement de l'Eucharistie, parce que ce sacrement contient celuy qui fait la vie eternelle, & que si la connoissance de Dieu est la vie eternelle, parce que Dieu est la cause & l'objet de la vie eternelle, & comme la vie en son acte premier; celuy qui reçoit dignement JesusChrist, a pour le temps qu'il le reçoit la vie eternelle & il vivra éternellement, pourveu qu'il conserve cette vie. C'est en cette maniere & sous la condition de perseverer & continuer dans la sainteté de vie, & mourir en estat de grace que s'entendent toutes les promesses que Dieu fait de donner la vie eternelle à ceux qui croyent en luy, & qui feront ses Commendemens. Cette sanctification aussi bien que la vie eternelle est attibuée à la manducation sacramentelle, de mesme qu'à la spirituelle, si celle-la est faite dignement, & avec les dispositions requises ; car c'est ainsi qu'il le faut entendre, de mesme que quand l'Ecriture dit du Baptesme qu'il renouvelle l'homme, qu'il remet les pechez, cela ne s'entant pas de chaque baptesme; mais de celuy qui est bien & duëment fait, veu que par la propre confession des Religionnaires le Baptesme se peut conferer aux adultes sans aucune grace à cause du peché de celuy qui le reçoit, & par le defaut des dispositions requises dans le sujet. C'est aussi de cet effet qu'il faut entendre la demeure singuliere & l'union speciale par la grace que Jesus-Christ promet de faire en celuy qui reçoit ce sacrement, & quand bien l'union luy seroit commune avec la communion spirituelle, elle est encore attribuée à la charité aussi bien que la foy. *Si quis diligit me ego & pater veniemus & man-*

tionem apud eum faciemus. De ſorte qu'on ne peut pas conclure aucune ſuperfluité de la manducation ſacramentelle non plus que de la charité par les effets attribuez à la foy.

Les maximes qui vont toutes à donner un ſens ſpirituel aux actions ſenſibles par Jeſus Chriſt, ou qui ſont commandées dans l'Ecriture, outre qu'elles ſont tirées des rencontres particulieres à des propoſitions generales, qui eſt un vice dans la Logique, elles ſont fondées ſur des ſuppoſitions. Car le ſalut du premier homme & de ſes deſcendans conſiſtoit à ne manger point d'un fruit exterieur que Dieu luy avoit défendu. Il y a une alteration dans le paſſage allegué de ſaint Mathieu; car dans le Grec & dans le Latin de l'Evangile, il y a ſeulement ce qui entre dans la bouche ne ſoüille point l'ame; mais il n'y a point le mot de *Tout*, ni le mot de *Peut*, ni le mot de *Sanctifié.* Ainſi par une impie falſification le Miniſtre la mis, afin que par l'adition qu'il fait de la generalité, & en la reduiſant à la poſſibilité, il fit la propoſition plus convenable à ſon intention de combattre la verité de l'Euchariſtie. Mais comme ce Miniſtre a voulu cacher par ſa mauvaiſe foy la verité à la ſimplicité des peuples, il nous fait auſſi remarquer que la ſageſſe infinie de Jeſus-Chriſt n'a point voulu exclure dans le paſſage allegué, qui eſt ſorty de la meſme bouche de Jeſus-Chriſt, toute ſorte de viande, & la ſanctification qu'il vouloit faire un jour par la Manducation de ſon Corps. Le mot de *Tout* eſt bien mis dans l'explication que Jeſus-Chriſt fit aprés à ſes Apoſtres de cette comparaiſon, où il dit, tout ce qui entre dans la bouche ou dans le ventre & eſt envoyé dehors ne ſoüille point l'ame; mais ny la choſe du Sacrement n'eſt point envoyée au dehors, ce qui eſt ajouté comme pour compenſer & moderer le mot de Tout, & il n'eſt point parlé ni de puiſſance qui mettroit des bornes à Dieu au regard de ce Myſtere, ni de Sanctification qui eſt attachée à l'Euchariſtie. Les autres maximes n'ont point moins de fauſeté & & de ſuppoſition.

Les authoritez qu'il tire & les citations qu'il fait de quelques Docteurs Catholiques, d'avoir tenu que dans le ſixiéme Chapitre de Saint Jean, il n'eſt parlé que de la manducation ſpirituelle, quand bien elles ſeroient veritables, elles ſont ſans aucune force puis qu'il n'eſt pas icy queſtion de l'authorité des Docteurs, ni comment ils expliquent les paroles de Jeſus-Chriſt; mais comme il faut prendre ces paroles dans leur naturelle & propre ſignifica-

tion, ainsi qu'il faut prendre les promesses & les preceptes, & s'il faloit decider cette dispute par l'authorité des Docteurs, nous en avons davantage pour nostre opinion, & d'un plus grands poids. Saint Thomas, Scot, leurs sectateurs & autres, nous avons encore pour nostre explication les Peres, & si ceux cy expliquent quelquefois les paroles de N. Seigneur de la manducation spirituelle, ils ne veulent pas toutefois qu'on ne les puisse entendre de la manducation sacramentelle & de bouche. Nous avons aussi pour nôtre explication des Conciles generaux, bien que l'opinion contraire ne puisse apporter l'autorité d'aucun Concile.

Mais le Pape Pie Second, bien qu'il ne parle qu'en Docteur particulier, il suit cette opinion parce qu'elle favorisoit son intention, & il dit que c'est dans le sens le plus veritable, *atque hic verior sensus*, il reconnoit donc qu'il y a quelque verité dans l'autre opinion. Il ajoûte que cette manducation spirituelle se fait par la foy & par la charité, & les Religionnaires ne requierent que la foy, il dit enfin que la façon de parler dont N. Seigneur se servoit est figurée comme quand il parloit à la femme de Samarie, & quand il dit en la Croix qu'il avoit soif, laquelle bien que Mystique & spirituelle qu'il avoit pour le salut des Ames pouvoit estre jointe à une soif veritable, partant le sens Mystique que ce Pape donne aux paroles de Jesus-Christ, n'empéche pas que selon ses sentimens, il n'y ait un sens literal pour la manducation corporelle.

Toute l'explication que Jansenius fait de ce Chapitre, dans son excellent Commentaire sur S. Jean, est conforme à celle des Catholiques, il veut que N. Seigneur passe de la manducation corporelle à la spirituelle, & de celle-cy à la Sacramentelle, & dépuis l'endroit où il marque, que N. Seigneur a commencé d'en parler, il explique toutes les veritez de la manducation sacramentelle à laquelle il observe que N. Seigneur visoit toûjours. Mais pourquoy des fausses citations d'un celebre Docteur, qui dans une magnifique Assemblée de toute la basse & haute Allemagne a fait triompher sur l'Heresie de Calvin, la verité de l'Eucharistie, & de Salmeron l'un des plus Sçavant d'une compagnie, que la providence divine semble avoir fait naistre au temps de cette Heresie contre son venin, pour diminuer l'horreur de la Doctrine des Religionnaires, par l'approbation que ses plus grands Aversaires luy pouvoient donner. Mais à quoy bon toutes ces adresses? l'Eglise

Catholique n'eſt pas une faction, ni une Cabale conduite par artifice, c'eſt une Ecôle franche & ouverte de la verité, où la candeur regne, & d'où le menſonge eſt banni ; où tout le monde peut dire librement ſes penſées, pour s'éclaircir par les conferences & par les diſputes ; & où l'on ſe dépoüille de ſes ſentimens avec la meſme facilité, qu'on les a proferez par la détermination de la verité que le ſaint Eſprit en fait dans l'Egliſe, qui eſt le Docteur qui y préſide avec une authorité abſoluë. Dans les ſectes particulieres des Religionnaires, de meſme que dans les factions, on vit, on agit, & on parle par des maximes politiques: l'intrigue, l'intereſt temporel, la diſſimulation avec l'audace & la calomnie, conduiſent les affaires pour donner au menſonge les couleurs de la verité ; & ſi celle-ci y eſt réconnuë ; c'eſt lors qu'elle a la force de ſe faire confeſſer par ceux-là meſme qui la nient. En voicy des exemples propres au preſent ſujet, & des citations pour citations. Les Religionnaires dans leurs confeſſion de foy aux articles trente-ſix, trente-ſept & trente-huitiéme, parlant de l Euchariſtie avoüent qu'en la ſainte Cene Jeſus-Chriſt nous répait vrayement de ſa chair, & de ſon ſang, & cottent à la marge par trois fois le Chapitre de S. Jean, dont il eſt icy queſtion, il faut donc que leurs citations ſoient impertinentes, où que ſaint Jean parle de l'Euchariſtie en ce Chapiſtre.

CHAPITRE X.

Continuation de la Refutation, touchant les réponſes des Miniſtres aux preuves tirées des promeſſes, & l'explication qu'ils donnent aux paroles de JESUS-CHRIST ; *c'eſt l'eſprit qui vivifie, &c.*

NOus allons d'une ſuitte examiner le reſte des raiſons des Miniſtres Religionnaires, touchant leur manducation de foy, & voir s'ils ſont plus heureux à rejetter les raiſons d'autry, qu'à établir les leurs ; le Cardinal Bellarmin qui a profondement raiſonné ſur la manducation que nous traittons en ce Chapitre, avoit tiré une preuve pour la manducation ſacramentelle de ces paroles de Jeſus-Chriſt ; Le pain que je donneray eſt ma chair en parlant

au futeur, ce qu'il n'eut pas fait si le pain eut esté signifié, & J.C. entant qu'il est receu par foy sans aucune relation aux especes sacramentelles, parce que cette manducation par foy est une chose de tout temps ; Les Peres de l'Ancien Testament ayant mangé Jesus-Christ de la sorte. Le Ministre le Faucheur appelle cét argument *frivole & ridicule, parce que ce n'est pas une chose étrange, que Jesus-Christ s'en explique au futeur, puis qu'estant une grace de tout temps, elle sera aussi du futeur*; Mais c'est la réponse de ce Ministre qui est ridicule, pour l'appeller d'un nom qui luy convient, & non pas l'argument du Cardinal Bellarmin, puis que selon toutes les loys, & selon le sens commun, toute promesse est d'une chose qui n'est pas encore donnée, & de qui la possession n'est pas en la puissance de celuy à qui la promesse est faite. Or cette foy est en celuy à qui Jesus-Christ promet de donner cette viande, & n'est pas differente de l'acte de foy, & il avoit déja enseigné que la viande qu'il donneroit seroit differente de celle que leurs Peres avoient mangée.

Le second argument est une preuve, que le Cardinal Bellarmin avoit tiré de la conformité qu'il y a entre ces mots : le pain que je donneray est ma chair, pour la vie du Monde, & ceux-cy prenez mangez, cecy est mon corps, qui est donné pour vous en remission des pechez. Mais *cette conformité*, dit le Ministre, *ne prouve rien, sinon que Iesus-Christ parle icy de la chose du Sacrement.* Mais que l'application de la chose sacramentelle, ne soit point propre pour satisfaire à la force de l'argument du Cardinal Bellarmin, il est facile de le montrer, parce que cét argument est tiré des mesmes paroles dont Jesus-Christ se sert tant icy, où il ne promet la chose du Sacrement de l'Eucharistie que dans l'institution de ce Sacrement. Que si l'on veut faire voir que quelqu'un ait accomply les promesses qu'il a faites de donner quelque chose, il se mettroit au hazard d'une surprise, de n'avoir égard qu'à la chose donnée, sans considerer les paroles de la promesse, & sans juger par leur conformité de la verité. Partant cette conformité montre qu'il n'est pas seulement parlé de la chose du Sacrement : mais du Sacrement mesme institué par ces paroles ; Prénez mangez, cecy est mon corps, &c.

Le troisiéme argument du Cardinal Bellarmin, est tiré du scandale des Juifs, qui se mirent à dire entr'eux, que les paroles de Jesus-Christ estoient dures à entendre, qui croira que N. Seigneur

ait voulu obscurcir par tant de metaphores obscures, & avec une division de tous ses Disciples, une chose si facile à dire, & à entendre, comment croire en Jesus-Christ, ce qui confirme par la coustume qu'il avoit d'expliquer à ses Disciples les choses qu'il avoit proposées obscurement dans ses paroles, comme il se voit en S. Matthieu Chapitre 13. & en plusieurs autres lieux; icy il ne les explique pas, mais il dit à ceux qui estoient demeurez: Vous en voulez-vous aller aussi, comme s'il eut dit, je n'ay rien plus à vous dire, je vous ay insinué le Mistere, il est icy besoin de la foy, qui ne voudra pas acquiescer, qu'il s'en aille. A cette raison le Ministre fait deux réponses. La premiere, que *la Samaritaine avoit mal entendu, ce que N. Seigneur luy dit de l'eau vive, Nicodeme ce qu'il luy avoit dit de la regeneration, & il ne les à pas répris de cette intelligence.* Mais la supposition de ces réponses est toute manifeste, par les propres termes de l'Ecriture, au régard de la femme de Samarie au quatriéme Chapitre de S. Jean, où N. Seigneur ayant parlé d'une eau vive, & elle ayant pris cette eau pour l'eau du Puits où elle venoit puiser, il luy dit distinctement, que l'eau qu'elle devoit chercher n'estoit pas l'eau de ce Puits, qui n'éteignoit pas la soif pour toûjours; mais que celuy qui boiroit de l'eau qu'ils donneroit, il se feroit une fontaine d'eau vive réjalissante en la vie éternelle. Il luy expliqua donc cét eau spirituelle, qui tendoit à la vie éternelle, c'est à dire la grace, l'amour & le desir des choses celestes. Nôtre Seigneur expliqua pareillement à Nicodeme le Sacrement de la regeneration spirituelle, & dissipa sur l'heure toutes les difficultez qui s'estoient formées en son esprit, en prenant à la lettre les termes donc Jesus-Christ s'étoit servy. Car aprés que N. Seigneur luy eut dit, que si quelqu'un n'est pas regeneré, il ne peut voir le Royaume de Dieu. Et Nicodeme luy ayant proposé pour une difficulté comment un Homme pouvoit n'aistre quand il est vieux, & s'il pouvoit derechef rentrer dans le ventre de sa Mere & rénaître? N. Seigneur répondit, que si quelqu'un n'estoit point regeneré de l'eau & du S. Esprit, il ne pouvoit pas entrer dans le Royaume des Cieux, que ce qui estoit né de la chair estoit chair, & ce qui estoit né de l'esprit estoit esprit. Ainsi Jesus-Christ expliqua le Mystere de la regeneration spirituelle, en luy disant, qu'elle se devoit faire par l'eau & par le saint Esprit. Le Faucheur ajoûte, *que cela n'expliquoit pas le mot de regeneration, mais il le rendoit encore plus obscurs*; il l'expliqua en la

maniere qu'il luy fut proposé, *nisi qui renatus*, &c. Et aprés tout il expliqua la chose, & si elle demeura obscure, ce n'estoit qu'aux sens, parce que c'estoit un Mystere des choses Divines, qui sont d'elles-mesme obscures, d'autant qu'elles sont l'objet de la foy. Qui pouvoit expliquer plus clairement la maniere du Baptême & toute la nature du Baptême que Jesus-Christ fit alors, non plus qu'en toutes les autres paroles & allegories, où il ne s'est jamais épargné ?

Le Ministre qui sçavoit en conscience que sa replique n'estoit pas conforme aux paroles de l'Evangile, en a donné une autre *que N. Seigneur corrigea expressement l'erreur des Capharnaites, quand il leur dit, c'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien.* Mais nous avons fait voir selon la disposition naturelle & literalle de ces paroles, que Jesus-Christ parla en faveur de la presence réelle, & qu'il expliqua cette presence en la maniere que l'Eglise Catholique l'entend & l'explique ; de sorte que s'il corrigea l'intelligence, ou comme dit le Ministre, l'erreur des Capharnaites ça esté en conservant toute entiere la maniere que nous avons mise en avant ; cela se connoist manifestement par la suitte des paroles de l'Evangile. Car aprés que les Capharnaites eurent dit, comment nous peut-il donner sa chair à manger & son sang à boire, N. Seigneur au lieu de donner quelque adoucissement aux paroles qui avoient chocqué ses Disciples, il les répeta en des termes plus forts & plus clairs que les précedens avec des seremens solemnels, & avec des menaces ; Si vous ne mangez ma chair & ne beuvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous. Partant si N. Seigneur a corrigé l'erreur des Capharnaites par ces paroles, c'est l'esprit qui vivifie, &c. ce n'a esté qu'en asseurant qu'il faloit manger sa chair & boire son sang. Cette erreur des Capharnaites n'estoit point dans la substance du don, comme il se voit par les propres paroles dont-ils s'expriment, comment peut-il nous donner sa chair à manger, où ils supposent que la pensée de N. Seigneur estoit de leur donner sa chair à manger, & ils l'avoient bien conçeu, tant par la clairté & par les sens veritables des paroles, que parce qu'ils estoient accoustumez à l'entendre. Aussi N. Seigneur n'a point repris la conception des Capharnaites, quant à la substance du don qu'il vouloit faire, puisque par l'aveu mesme des Religionnaires la pensée & l'intention de Jesus-Christ a esté toûjours de donner veritablement, réellement & substanciellement sa chair à manger, comme il l'a donnée en effet : Si l'erreur des Disciples estoit quant

à la maniere, & que N. Seigneur les ait voulu corriger, inſtruire & éclaircir pour ce régard, comme il eſt neceſſaire que les Religionnaires diſent ne reſtant autre erreur à corriger, il faut que N. Seigneur leur ait enſeigné, & à toute l'Egliſe aprés eux, une maniere differante de celle dont les Religionnaires veulent que Jeſus Chriſt ſoit dans l'Euchariſtie; à ſçavoir, comme dans ſon Image, dans ſa figure, dans ſon ſigne & dans ſes Symboles, quand il leur a dit, c'eſt l'eſprit qui vivifie: car ſi c'eſt le ſens de ces paroles ils ne l'euſſent pas abandonné aprés les avoir entenduës, parce que les Diſciples qui eſtoient Juifs & qui avoient ſuivy Jeſus-Chriſt, ne pouvoient pas douter qu'il n'eut la puiſſance d'établir un ſigne, & un memorial de ſa Paſſion. Noé, Abraham, Moyſe en avoient eſtably. Et partant encore ſelon la doctrine des Religionnaires, Jeſus-Chriſt ne ſçauroit avoir corrigé aucune erreur dans les Capharnaites, ce que neanmoins les Miniſtres mettent en avant; où ſi Jeſus-Chriſt a donné quelque inſtruction, & quelque éclairciſſement aux doutes, aux difficultez & à l'erreur des Capharnaites, comme il fait ſans doute au régard de la maniere dont-on mange ſa chair dans l'Euchariſtie, ce n'a pas eſté en faveur des Religionnaires & de leur Doctrine. Les réponſes viſiblement rélachées & foibles, que ce Miniſtre fait a quelques autres argumens du Cardinal Bellarmin, n'eſtant que des ſuittes & dépendances de celle-cy, s'évanoüiſſent par leur propre foibleſſe, ou demeurent anéanties par la diſcuſion des précedentes.

Mais la replique que ce Miniſtre fait, contre une réponſe du Cardinal Duperron, à ce que les Religionnaires avoient ſoûtenu, que la manducation corporelle eſt incompatible avec la condition d'un corps glorieux, qu'il faloit diſtinguer deux choſes dans la manducation corporelle, la reception de la choſe mangée en celuy qui la mange par l'organe de la manducation, & l'autre l'impreſſion de celuy qui mange en la choſe mangée, que quant à la premiere nous mangeons vrayment & réellement J. C. mais quant à la ſeconde, noſtre manducation n'exerce pas ſes effets plus avant que ſur les ſignes exterieurs; cette diſtinction du Cardinal fondée ſur la Doctrine ordinaire des Catholiques, touchant la manducation & la maniere dont-elle eſt faite, eſt appellée par ce Miniſtre, *ſubtilité groſſiere s'il en fût jamais.* Si elle eſt ſubtilité, elle n'eſt pas groſſiere, comme il ni a point de blancheur noire. Auſſi dit il, en doutant avec raiſon, *s'il en fût jamais. Si manger, dit-il, une choſe*

eſt la reçevoir par la bouche, il n'y aura point de difference entre le manger & le boire, & tout ce qu'on prendroit par la bouche ſeroit mangé, ce qui eſt évidemment faux, comme de Ionas qui fut englouti & non pas mangé. Le Miniſtre parle plus à propos qu'il ne penſe, il défend l'Euchariſtie en la croyant combatre; car il n'y a point de difference, mais une entiere reſſemblance pour ce regard quant à la façon dont on mange le corps, & dont on boit le ſang de Jeſus Chriſt, parce que la chaleur naturelle & les organes de la manducation n'agiſſent point ſur le corps, ni ſur le Sang de Jeſus-Chriſt, & pour luy accorder quelque choſe qui ne nuit point à ſon raiſonnement, nous dirons que la manducation eſt la trajection, & le paſſage par la bouche d'une viande ſolide dans l'eſtomach; mais c'eſt auſſi en cela que conſiſte la nature & l'eſſence de la manducation, ſans qu'il ſoit beſoin que cette chair ſoit mouluë & briſée par les dents, ni cuite par la digeſtion, parce que ni la maſtication, ni la digeſtion ne ſont point de ſon eſſence. Ce ſont des actions differentes de la manducation que l'une devance & que l'autre ſuit; celuy qui n'a point de dens mange, & celuy qui ſeroit tué ou mourroit ſubitement ne laiſſeroit pas d'avoir mangé les viandes, qu'il n'auroit ni machées ni digerées. L'action miraculeuſe qui ſe paſſa en Jonas englouti par la Baleine ne prejudicie point à la manducation de la chair de J. C. dans l'Euchariſtie; car la manducation de l'Euchariſtie n'eſt pas miraculeuſe quant au régard des eſpeces ſacramentelles, qui ſont machées & détruites avec les dens & par la chaleur de l'eſtomach. Le corps de Jeſus-Chriſt ne peut pas eſtre dans l'Euchariſtie ni maché ni digeré à cauſe de ſa condition glorieuſe; & Jonas qui le pouvoit eſtre ſans l'avoir eſté, eſt une figure non ſeulement de la paſſion du fils de Dieu, par les trois jours qu'il demeura dans le ventre de la Baleine; mais encore de l'Euchariſtie qui eſt un Myſtere conjoint à la preſence réelle par l'integrité & l'illeſion qui luy fut conſervée contre la digeſtion. Les argumens que ce Miniſtre fait comme autant de conſequences abſurdes & indignes de N. Seigneur s'il eſtoit mangé réellement qu'il ſe ſeroit reçeu ſoy-meſme, que les beſtes brutes, les rats le pourroient manger & autres ſemblables, ne font rien contre l'impaſſibilité d'un corps glorieux, & ont une réponſe inconteſtable dans la maniere dont J.C. nous enſeigne icy que ſa chair ſera mangée.

Le Cardinal Bellarmin ayant dit que dans ces paroles de Jeſus-

Chriſt, c'eſt l'eſprit qui vivifie, la chair ne profite de rien, la la chair ſe prend pour le ſens charnel que Jeſus-Chriſt refute, qui eſt d'entendre que ſa chair ſe deut manger en la coupant par mourceaux & en la machant. Le Miniſtre Meſtrezat répond *que I. C. ne dit pas que le ſens ou l'intelligence de la chair ne profite de rien; mais il dit ſimplement la chair ne profite de rien*, en ſecond lieu, *ſi la manducation charnelle profitoit, l'intelligence de la manducation charnelle profiteroit auſſi, & qu'il n'y a point aucune raiſon de ne vouloir point appeller manducation charnelle, ſinon celle par laquelle on pretendroit briſer & macher la chair de J.C. & non pas celle par laquelle on pretend l'avaler ſans la briſer. Car toute manducation charnelle eſt celle qui eſt toute faite par une organe charnel.* A ces argumens nous repondons qu'encore que Jeſus-Chriſt ne die pas préciſement l'intelligence charnelle, mais la chair; neanmoins par la chair l'on peut entendre tres-bien l'intelligence charnelle: c'eſt ainſi que ce mot eſt pris dans la Geneſe, ou l'homme quoy qu'Eſprit eſt appellé chair, mon Eſprit dit le Seigneur ne demeurera point dans l'homme, parce qu'il eſt chair. Cela veut dire que ſes penſées, ſes deſirs, & ſes affections eſtoient toutes pour la chair. C'eſt ainſi que dans tout ſaint Paul la chair ſe prend pour l'homme qui a ſes penſées & ſes inclinations vers les choſes ſenſibles & corruptibles, comme la prudence de la chair, quoyque la prudence eſt une operation de l'eſprit. En la meſme maniere & avec la meſme proportion par une ſemblable façon de parler qui eſt pleine de force & d'energie, la manducation de la chair réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ainſi qu'elle eſt reconnuë par les Catholiques, quoy que réelle, veritable, & meſme charnelle par une organe qui eſt la bouche, l'eſophage, l'eſtomach, & peut eſtre appellé ſpirituelle, parce qu'elle ſe fait ſans rupture, & ſans diviſion qui ſe trouve dans les corps, & non pas dans les eſprits, ainſi les Miniſtres & celuy-cy meſme dans ſon livre de la communion, dit enſuite, que la manducation du corps de Chriſt ſe peut appeller réelle, ſubſtancielle & meſme corporelle, encore qu'on ne mange ſa chair que par eſprit. C'eſt à dire d'une maniere ſpirituelle.

A l'autre explication du Cardinal Bellarmin que la chair de Jeſus-Chriſt ne profite de rien ſeule; mais quelle vivifie eſtant jointe à l'eſprit, & à la manducation ſpirituelle. Meſtrezat répond *que la difficulté n'eſtoit pas ſi on devoit manger la chair de I. C. ſeule;*

mais l'étonnement venoit en general si on devoit manger & avaler la chair humaine, comme il appert de ce que les Capharnaites dirent en general comment peut celuy-cy donner sa chair à manger. Mais il n'y a point icy de question proposée en general ni par Jesus-Christ, ni par les Capharnaites, si on devoit manger la chair humaine, non plus que la question n'estoit pas aussi si on devoit manger la chair de Jesus-Christ seule ; mais les Capharnaites descendirent jusques à la maniere dont cette manducation se devoit faire, & pour cela N. S. répondit que la chair qu'ils devoient manger estoit jointe à la Divinité, à l'Esprit; & pour montrer que J. C. satisfait en ce sens à la cause de l'absurdité qui paroissoit aux Capharnaïtes, il ne faut que remarquer les paroles de leur demande, *Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum*, citées si mal & contre luy-mesme par le Ministre; car tout est icy particulier, la façon, les mots de celuy-cy, sa chair, ces parolles montrent clairement que leur étonnement ne venoit pas de la devoir avaler sans la blesser, ainsi que le Ministre a posé, parce que les Capharnaites auroient déja passé la façon & la maniere, au lieu qu'ils la demandoient ; & s'ils avoient conçû & connu qu'ils la pouvoient avaler sans la blesser, la cause de leur étonnement auroit cessé; mais ils pensoient qu'ils la devoient manger en la façon dont on mange les autres chairs & ils ne pouvoient avoir d'autre pensée ; parce qu'ils n'avoient point ni l'experience, ni la connoissance que de cette sorte de manducation qui se fait ordinairement; à sçavoir de la mettre en pieces & la manger par mourçeaux. C'est pourquoy J. C. laissa la substance & la verité de la manducation de sa chair en son entier, parce qu'il l'avoit déja posée & enseignée & qu'il ne se peut pas contredire luy-mesme, ni corriger à cause de son infaillibilité, il expliqua la maniere dont on devoit manger sa chair; à sçavoir par la jonction & par l'union de sa chair à l'esprit qui est la cause la plus puissante & la plus agissante de toutes, à laquelle il vouloit qu'on se remit & qu'on y acquiesçat par la Foy. Et bien que nous ne sçachions pas formellement & expressement la pensée des Capharnaïtes par l'Evangile, qui ne nous marque que la difficulté qu'il avoient à croire qu'on puisse manger le corps de J. C. & qu'ils murmuroient entr'eux sans dire qu'ils pensoient qu'on le devoit hacher, & le mettre en pieces pour le manger, nous voyons au moins par là qu'il faloit de necessité que N. S. leur demandat une veritable manducation qui se fait par la bouche du

corps, qui pouvoit eſtre ſeule la cauſe de leur étonnement, & qu'ils l'entendiſſent de cette maniere qui eſtoit ordinaire. Ils pouvoient bien avoir quelque ſouçon & quelque pensée legere d'une autre ſorte de mãducation, en conſideration de la puiſſance qu'ils avoient remarquée en J. C. par les miracles qu'ils luy avoient veu faire; & de la miſſion qu'il avoit receuë de ſon Pere, c'eſt pourquoy ils diſoient non pas en general comme dit le Miniſtre, mais *quomodo poteſt hic*, comme s'ils euſſent dit, cet homme icy ſi puiſſant & ſi excellent, mais ils n'eurent pas d'acquieſcement pour cette pensée, à cauſe de l'attachement qu'ils avoient à la chair & à la façon ordinaire de manger la chair, & bien que N. S. ſatisfit tres bien à leurs doutes & à leurs difficultez & qu'ils entendiſſent ſa pensée ils ſe retirerent, voyant que par là ils ne pouvoient eſtre ſatisfaits ſelon le gout & les autres ſens charnels & materiels. C'eſt pourquoy N. S. voulant élever leurs eſprits, & condamner leur maniere groſſiere de juger, il leur dit, *Spiritus eſt qui vivificat, &c.* C'eſt l'eſprit qui vivifie, la chair ne profite de rien, & ce mot de chair ne profite de rien eſtoit un reproche, ou le meſme, ou tout ſemblable à celuy qu'il leur avoit fait au commencement de cette conference; Quand il leur dit vous m'avez ſuivi non pas parce que vous avez veu des miracles, mais parce que vous avez eſté raſſaſiez. C'eſt ce que les Religionnaires font quand ils demandent le témoignage des ſens & qu'ils abandonnent la manducation par la bouche de la ſubſtance du corps de J. C. parce que les ſens ne ſont pas ſatisfaits mais aſſujettis, & que J. C. ne veut pas qu'on juge de cette manducation ſelon la chair & les ſens, mais ſelon l'eſprit & la foy. Ils ne ſont pas moins dans l'erreur que les Capharnaïtes, car ils ne ſe jettent point dans la manducation ſpirituelle, que parce qu'ils ne croyent pas & ne peuvent comprendre qu'on puiſſe manger veritablement la chair d'un homme, ni de cet homme Dieu, ſans la gouter, & ſans la ſentir. Et ils ſe jettent dans la ſeule manducation ſpirituelle, parce qu'elle a moins de difficulté, & ce ſera toûjours en faveur des ſens, comme attirez par leurs attraits, & pour donner cette ſatisfaction aux fonctions, aux operations & au jugement des ſens. On peche contre une verité en pluſieurs manieres en panchant dans une ou dans l'autre extremité. La pensée des Capharnaïtes a eſté groſſiere & materielle, celle des Calviniſtes eſt legere & vaine, les uns donnent trop au corps & aux ſens, les autres donnent trop à l'imagination & à la pensée.

La croyance des Catholiques est éloignée de toutes les deux,& dans un milieu, parce qu'ils croyent que l'on prend de la bouche du corps celuy de Jesus-Christ : mais d'une maniere spirituelle, & à la façon des esprits. L'erreur des Religionnaires sera encore plus grande que celle des Capharnaites, car les Capharnaites n'ont jamais mis en doute que Jesus-Christ n'entendit de donner réellement & par la bouche du corps sa chair à manger, ils n'estoient en peine que de la façon que Jesus-Christ la donneroit, & qu'ils la pouvoient manger, & les Calvinistes voulant ôter de la maniere les difficultez,ils ont quittez la substance & la verité, parce que comme nous avons montré cy-dessus, c'est une chose impossible & mesme ridicule, qu'un corps, une chair humaine, ou autre se puisse en une autre maniere réellement & substanciellement manger.

Quoyque les Religionnaires soient dans lesprit des Capharnaites, qu'ils n'ayent pas moins, mais plûtôt plus d'erreur qu'eux, ils ne laissent pas d'apporter beaucoup d'adresse pour la defense de cet erreur, ils disent par la bouche de ce Ministre, *que par ces paroles ; c''est l'esprit qui vivifie,la chair ne profite de rien. N.Seigneur enseigne que l'application de sa chair en la vie éternelle se fait par son esprit qui nous regenere veritablement, & non pas par l'entrée de son corps en nostre corps, il apporte plusieurs raisons :* La premiere, *parce que dans l'Ecriture Sainte, lors qu'il est parlé de Iesus-Christ, son esprit se prend toûjours pour sa vertu Divine & vivifiante, & sa chair pour sa substance materielle & corporelle ;* La seconde, *parce que les paroles suivantes de Iesus-Christ, les paroles que je vous dis sont esprit de vie, s'entendent de l'esprit vivifiant: car l'esprit de vie est la Phrase de l'Ecriture, pour dire l'esprit vivifiant, qui est le saint Esprit dont Iesus-Christ parle icy en tant qu'il nous regenere & vivifie, qu'aussi par opposition à la chair, il faut entendre l'autre substance de Iesus-Christ, qui est ordinairement opposée à l'esprit, sçavoir, la substance charnelle.* En troisiéme lieu, *la liaison & le but de Iesus-Christ requiert cette signification : car il faut prendre le mot de chair, comme elle a esté prise aux versets précedens, où Iesus-Christ à parlé de manger sa chair, autrement ce seroit détourner le discours de Iesus-Christ, de sa syncerité & simplicité.* Cette exposition est contraire en toutes ses parties au sujet dont-est question : car il n'estoit pas icy question de la sanctification, & quand il en seroit traitté ce ne seroit qu'en passant, & comme d'un effet de l'Eucharistie. La prin-

cipale matiere du dernier entretien, estoit si Jesus-Christ pouvoit donner son corps à manger, de quoy Jesus-Christ faisoit les promesses. Le Ministre laisse le principal, & il prend l'accessoire, & il fait laisser pareillement le principal à Jesus-Christ, & changer de question & de matiere, sans répondre aux doutes & aux difficultez des Capharnaites; Au lieu que les Catholiques qui disent que le Sauveur parloit contre la pensée charnelle & basse de ces Juifs, touchant la maniere ordinaire dont les chairs ont accoûtumé d'estre mangées, donnent une entiere force & liaison au discours de Jesus Christ. Car ainsi le Sauveur du Monde ne change point de propos, parce qu'il leur explique la nature & l'essence de ce Mystere. La proposition qui fait la premiere preuve du Ministre, que lors que dans l'Ecriture il est parlé de Jesus-Christ, son esprit se prend toûjours pour sa vertu divine & vivifiante; est éloignée de la verité, & il faloit plûtôt preuver que ces paroles s'entendent de la personne de Jesus-Christ, qui ne dit qu'en general c'est l'esprit qui vivifie, veu qu'elles s'entendent, mesmes dans l'interpretation des Religionaires de la communion spirituelle, qui est une action propre & attachée à celuy qui communie. Lors qu'il est dit qu'en la Croix Jesus-Christ envoya, rendit l'esprit *Emisit spiritum*, là l'esprit ne s'entend pas de sa Divinité, qui n'a jamais abandonné son corps : mais il s'entend de son ame qui fut alors separée du corps ; si l'on répond que son ame avoit la vertu de sanctifier, & de vivifier, on dira que le corps a eu la mesme vertu. Quand dans S. Jean il est dit que Jesus-Christ *fut troublé en esprit*, ce trouble non plus que l'esprit ne s'entend pas de la Divinité, qui est incapable de trouble, de tristesse, de joye & de toute autre passion & agitation. Il infere aussi mal par une alteration qu'il fait à l'Ecriture, dans la seconde raison que ces paroles de N. Seigneur : les paroles que je vous dis sont esprit & vie, se doivent entendre de l'esprit vivifiant; Car l'Ecriture ne dit pas l'esprit de vie : mais elle dit esprit & vie, où il y a une grande raison qui confirme nostre interpretation, parce que le mot esprit qui s'entend de la Divinité, du S. Esprit, eut semblé exclurre en quelque sorte l'humanité de Jesus-Christ de cette action; mais par la division que l'Ecriture fait de ces deux mots : en disant *esprit & vie*, l'humanité qui est differente de la Divinité est jointe à cette action, à cause de son union à la Divinité où consiste sa vie divine. Car vie est union; mais ni l'esprit vivifiant ni la vie, ne s'entend pas

formellement & précisement icy de la sanctification qui est son effet, mais dont-il ne s'agissoit pas icy; il s'entend de la maniere dont la chair de Jesus-Christ se devoit manger, parce que selon la troisiéme raison du Ministre, il faut prendre les mots icy comme ils ont esté pris aux versets précedens. Or aux versets précedens les mots de vivant ou comme veulent les Religionnaires vivifiant, de vie, non plus que ceux de mort, & de resurrection ne se prenent pas pour la seule sanctification; mais pour la vie, pour la mort, & pour la resurrection veritable; car peut on entendre ces mots de Jesus-Christ: Je suis le pain vivant qui est descendu Ciel, celuy qui me mange ne mourra point, je le resusciteray, il vivra pour moy, & autres semblables de la seule sanctification, pour dire je suis le pain qui ay la sainteté, qui sanctifie, il aura la sainteté, & il aura toûjours la sainteté, je luy redonneray la sainteté; il aura la sainteté pour moy, la plus part de ces interpretations seroient sans aucun sens, & les Religionnaires mesme n'expliquent pas ainsi ces veritez. Delà il paroît que la troisiéme raison fondée sur cette maxime, n'est pas recevable, quand il dit, que *dans ces termes la chair ne profite de rien, il faut prendre le mot de chair, comme il a esté pris dans les versets précedens; c'est à sçavoir, de la chair de Jesus-Christ, comme si elle estoit inutile, & de nulle force pour la sanctification, & par consequent que sa manducation est superflue, autrement* dit le Ministre, *il faudroit détourner le discours de Jesus-Christ de sa sincerité & simplicité*: mais son raisonnement ne détruit pas, il confirme plûtôt le sens que les Catholiques donnent à ces paroles, c'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien: car s'il faut entendre le mot de chair, de la chair de J. C. ces paroles auront ce sens, la chair de Jesus-Christ seule & separée de la Divinité, n'aura point la force & la vertu de faire cette divine & admirable maniere de la manducation du corps de Jesus-Christ qui se fait dans l'Eucharistie. Il est vray qu'on peut encore entendre ce mot de chair dans ces termes, la chair ne profite de rien, de la chair en general, & en une autre sens que de la chair de Jesus-Christ, si ce n'estoit pas faire violence à la simplicitédu discours de J. C. & à sa candeur, d'autant que lors qu'il s'agit de quelque difficulté particuliere, comme il s'agisoit icy d'expliquer aux Capharnaites la manducation de la chair de Jesus Christ: on peut aller dans le general, c'est ainsi qu'en usent les Sçavans hommes & avec raison, parce que la sçience est dans les choses generales,

& c'eſt par elles qu'on inſtruit l'homme, & qu'on le rend veritablement ſçavant ; de ſorte que le mot de chair ſe peut entendre de la chair en general & de toutes ſortes de chairs, & meſme du ſens charnel, materiel & groſſier, qui faiſoit l'étonnement des Capharnaites, le ſçavoir, les yeux, les mains, la langue, le goût & tout ce qui eſt de la chair ; car tout cela ne profite de rien, pour la connoiſſance de ce Myſtere. L'on pourroit fonder cette interpretation mieux que le Miniſtre n'a fait la ſienne, en diſant que le mot d'eſprit ſe prend dans l'Ecriture pour l'ame raiſonnable, & la chair pour la partie de l'homme deſtitué de raiſon, comme il ſe void en l'Epitre aux Galates, où Saint Paul dit la chair convoite contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair, comme ſi N.S. eut dit, gouvernez vous en ce Myſtere ſelon l'eſprit & ſelon une ame qui conçoit bien plus de choſes que le corps qui apperçoit par les ſens. Car en conſiderant ce que j'ay déja fait en voſtre preſence, vous pouvez facilement juger, & croire que je puis faire ce que j'ay propoſé, de vous donner mon corps à manger. Cette interpretation ſeroit plus raiſonnable que celle du Miniſtre, quoy qu'elle n'auroit pas une entiere liaiſon avec le ſens des autres paroles. Enfin il y a dequoy s'eſtonner de la grande oppoſition que ce Miniſtre fait de la chair du Sauveur, à la ſanctification, & que les Religionnaires veulent, que quand le fils de Dieu a dit, la chair ne profite de rien, il parle ſimplement & abſolument de ſa chair, cela eſt contraire aux propres paroles de J. C. qui venoit de dire qu'il donneroit ſa chair pour la vie du monde, que celuy qui la mangeroit auroit la vie éternelle, & qu'il le reſuſciteroit au dernier jour. J. C. ſeroit tombé en une contradiction manifeſte, & l'Ecriture dit ailleurs principalement dans l'Epiſtre aux Hebreux, que c'eſt en elle que devoit eſtre faite la purgation, & la remiſſion des pechez, que la puiſſance de Satan devoit eſtre détruite par elle ; que nous devons entrer aux lieux Saints par le ſang de Jeſus-Chriſt. Si la chair de Jeſus-Chriſt a tous ces grands avantages & autres ſemblables, ce n'eſt pas d'elle qu'il dit, la chair ne profite de rien ; auſſi quand N. Seigneur parle de ſa chair en tout ce Chapitre, il dit, *ma chair* en la diſtinguant des autres chairs.

Des meſmes paroles de J. C. *ce Miniſtre luy fait faire deux argumens*, le premier en cette ſorte, *vous devez manger ma Chair en recevant en vous la choſe qui vivifie & non pas celle qui ne profite de rien, or c'eſt l'eſprit qui vivifie, & la chair ne profite de rien, dont s'iẽ*

vous devez manger ma chair, c'est en recevant en vous mon esprit & non pas ma chair. Le second est tiré de l'Ascension, comme si N. Seigneur vouloit dire, *Vous vous scandalisez, pensant que ma chair doit entrer en vous, si donc je l'éleve au Ciel & l'oste de la Terre ne trouverez vous pas que je ne la donne point à manger en terre & que vous estes scandalisez sans raison, &c.* Ces argumens que le Ministre fait faire à J. C. sont contraire à la Logique naturelle & à la sagesse Divine de J. C. Le premier suppose de faux principes, d'où il tire sa conclusion que la chair de J. C. ne profite de rien; n'appelle-t-il rien la vie éternelle, la vie du monde, & il fait que J. C. se contrarie, & se combat luy mesme; car J. C. avoit soutenu qu'il donneroit sa chair à manger, mesme selon le Ministre, & le Ministre fait icy preuver J. C. par cet argument qu'il ne vouloit pas donner sa chair. Le second n'est pas encore moins indigne de la sagesse de J. C. tant par la mesme raison que J. C. avoit déja promis qu'il donneroit sa chair à manger, qu'ainsi il se fut contrédit, que parce que l'Ascension ne peut pas estre une preuve qu'il ne donneroit pas sa chair à manger; mais bien qu'il la donneroit à manger par la vertu de l'esprit, parce que l'Ascension étant une action visible & réelle faite par la propre vertu de la chair de Jesus-Christ, il faut que J. C. ait apporté l'Ascension pour une preuve que sa chair pouvoit entrer par la vertu de son Esprit. Accordons au Ministre ce qu'il veut ensuite *qu'il faille prendre l'argument de I. C. negativement au regard de sa chair & affirmativement au regard de l'esprit.* Mais il ne doit pas inferer pour cela que l'Ascension de J. C. ne puisse faire un argument negatif en cette maniere, vous ne pouvez pas nier que je ne puisse donner ma chair à manger par la vertu de mon esprit, si vous ne pouvez pas nier que j'éleve ma chair au ciel par la vertu de mon esprit, or vous ne pouvez pas nier que je n'aye la vertu d'élever ma chair au Ciel; car vous la verrez monter le jour de mon Ascension, donc, &c.

Le Ministre pour appuyer son argument tiré de l'Ascension, dit *que les Capharnaites n'estoient pas en peine pour l'impossiblité; mais pour l'incongruité de la chose*, comme il appert par ces paroles, cette parole est rude & qui la peut ouïr. En second lieu, *l'Ascension de J. C. aux Cieux n'estoit pas si miraculeuse qu'elle peut prouver la possibilité, puis qu'elle estoit déja avenuë en Enoch & en Elie*; mais les Capharnaites estoient en peine pour l'incongruité, & pour l'im-

possibilité de la chose, car la dureté qu'ils donnoient aux paroles de J. C. n'est pas moins pour les difficultez, & ils disent distinctement comment nous peut-il donner sa chair à manger. L'Ascension pouvoit prouver la possibilité de la manducation, car elle estoit bien differente de celle d'Enoch & d'Elie, celles cy estoient des ravissemens, des enlevemens, & des assomptions faites par le Ministere des Anges & non pas par la propre vertu de ces hommes, & de ces saints, selon les termes de l'Ecriture quand elle parle de ces actions extraordinaires; mais l'Ascension du fils de Dieu est faite par luy mesme par sa propre force & vertu, & J. C. dit icy de luy mesme à ses Disciples qu'ils verront le fils de l'homme monter où il estoit auparavant, sçavoir à la droite de son Pere, où personne n'a jamais esté que luy; c'est pourquoy les Anges parlent aux hommes pendant que J. C. monte au Ciel; comme pour leur apprendre que les Anges ne contribuoient rien à sa montée & Ascension: Ainsi les Anges, les hommes, la Sainte Vierge, les Apostres, & toute l'Ecriture, quand elle parle des actions & Mysteres qui concernent la vie & la personne de N. S. J. C. conspirent à l'explication que nous donnons icy à ces paroles, c'est l'esprit qui vivifie, la doctrine des Peres de l'Eglise y est toute conforme. Saint Athanase que nous rapporterons en la troisiéme Partie, prend la difficulté & dureté à croire des Capharnaïtes, de ce qu'ils regardoient la chair de J. C. comme une chair commune qu'on dût manger estant mise en pieces. S. Augustin sur le Ps. 85. tient que N. Seigneur laissant la manducation de la substance de son corps pour veritable, & réelle, fait entendre qu'il veut donner son corps tout entier sous chaque partie, à la façon d'une substance spirituelle qui est toute entiere sans aucune division d'elle-mesme, dans un tout, & toute en chaque partie du sujet. Saint Jerôme sur le premier *Chap. de l'Epit. aux Eph. & en l'Ep. soixante & uniéme ad Pammachum*, l'entent ainsi, que la chair de N. Seigneur demeurant réellement, & substanciellement, humaine, est dépoüillée des qualitez terrestre & revétuë de quelque qualitez & conditions de l'esprit, & nostre Sauveur veut que sa chair soit mangée selon les qualitez & conditions des choses spirituelles. C'est pourquoy il dit *verba quæ locutus sum Spiritus & vita sunt.* C'est à dire les choses, à sçavoir, mon Corps & mon Sang dont je vous ay parlé, ont la condition & la proprieté, non pas des choses terrestres & mortelles, mais spirituelles, & elles imitent en leur maniere

d'estre les substances spirituelles. Ainsi il en faut toujours venir à la vertu & à l'action de l'esprit Divin, de qui les actions & les Mysteres qui concernent la vie de N. Seigneur J. C. comme l'Incarnation, l'Eucharistie, la Resurrection, l'Ascension, partent comme de leur propre principe, & à cet égard N. Seigneur dit icy c'est l'esprit qui vivifié.

CHAPITRE XI.

Preuves de la verité de l'Eucharistie, tirées des preparations, des utilitez & dignitez que nostre Seigneur attribuë à ce Mystere avant l'institution.

IL semble que selon l'ordre de la nature nous devrions passer des promesses de l'Eucharistie à son institution, & pour cela nous en traitterons incontinent; mais auparavant nous allons decouvrir une nouvelle terre inconnuë, ou du moins non cultivée jusqu'icy, riche & abondante en preuves, disons en laict & en miel pour cette divine nourriture des Chrétiens; disons encore un Ciel nouveau tout brillant de lumieres, qui nous feront voir comme en plein jour cette divine verité. Ces preuves sont dans le Chapitre où S. Jean ayant rapporté l'élevation d'esprit & la sublime priere que J. C. fit à son Pere, les caresses & les exhortations qu'il fit à ses Apôtres, soit avant ou aprés l'institution par un entretien des plus longs qu'il ait fait de sa vie, a remarqué tant de preparations & de fruits, tant d'excellence & d'utilité dans ce Mystere, que ce Chapitre joint au sixiéme, contient des paroles si fortes & si admirables pour l'établissement de la realité, que tout ce que les volumes entiers des Aristotes, & des Platons ont apporté pour la connoissance de la nature, ne s'approche pas à leur dessëin, à l'égard de ce que ces deux chapitres enseignent pour l'intelligence de cette divine verité. Il est vray que les effets ne sont pas icy si prodigieux & si surprenans que ceux que saint Jean remarque que J. C. fit aux promesses, parce que les paroles furent receuës icy sans contestation n'ayant pas icy des auditeurs opiniatres & indociles; mais les raisons & les preuves qu'il nous y fournit sont d'une mesme force & clarté, quoy que parmy nos adversaires, Monsieur Claude semble icy le nier, en disant

que l'Ecriture Sainte ne favorise point du moindre de ses rayons la presence réelle, & que Saint Jean ne s'est point souvenu d'en rien laisser dans son Evangile, & en particulier dans ces tristes & tendres consolations que le Sauveur donna à ses Disciples estant sur le point de quitter le monde; Mais les sentimens de nos Adversaires nous doivent estre suspects d'autant plus que nous avons déja épreuvé la fausseté de sa proposition au regard des autres endroits de l'Ecriture & en particulier de S. Jean d'où nous avons tiré tant de preuves en faveur de cette verité. Peut-estre n'a-t'il pas leu l'Ecriture qu'avec les Commentaires de Calvin ou de Beze, & toûjours avec preoccupation, & pour m'expliquer davantage, selon les Sciences humaines à cause du manquement de foy Divine, en la maniere de ceux qui pour appuyer les fausses opinions qu'ils ont des choses naturelles, lisent les écrits d'Aristote ou de Platon, en les rapportant à leurs fins particulieres, & pour cela ils n'acquierent jamais une veritable intelligence de ces excellens ouvrages, ni celle de la nature. L'Ecriture doit estre leüe avec une intention sincere d'y apprendre les veritez celestes, avec une attention qui pese les mots les syllabes & les lettres, & avec une entiere soumission à l'esprit de Dieu, qui parle aux oreilles par la lettre & penetre jusqu'au fond du cœur par les veritez qui y sont cachées.

Dans ces entretiens donc J. C. avec ses Apostres, & dans la sublime priere qu'il fit à son Pere pendant l'institution de l'Eucharistie, nous voyons premierement que J. C. fait choix d'un lieu grand & magnifique, avec une authorité de Seigneur & de Maître, il envoye dire par ses Apostres à celuy qui en estoit proprietaire qu'il vouloit faire la Pâques chez luy : *Dicite ei Magister dicit tempus meum propè est apud te facio Pascha cum Discipulis meis.* L'a N. S. ne pria pas le proprietaire & le possesseur de cette Sale & de cette Maison de l'en accommoder pour y faire sa Pasque, mais il la prend de son authorité, & par cette seule raison qu'il est le Maître & qu'il en a besoin. Celuy qui avoit toûjours dit qu'il estoit venu non pas pour cõmander mais pour servir, prend quãd il est question d'instituer le Sacrement de son Corps, la qualité de Seigneur non seulement sur ses Disciples mais sur les étrangers, parce qu'il va exercer sa souveraine puissance jusques sur les Elemens du pain & du vin; qu'il va soumettre son corps à la disposition des hommes non pas par necessité, mais par amour. Il usa de la mesme authorité lors que pour faire son entrée en Jerusalem en qualité de Roy,

il envoya chercher une Anesse ; Mais pourquoy choisir un lieu somptueux & bien orné pour faire la Cene avec ses Disciples qui estoient tous des gens pauvres, & qui avoient adjouté aussi bien que leur Maître à la pauvreté la profession de mépriser les richesses, les choses du dehors & tous les biens de fortune ? ce n'estoit pas pour avoir un lieu sortable à leur condition non plus qu'à leur nombre, car ils n'estoient que treize d'une extraction & profession humble ? Cette grandeur & magnificence du lieu répondoit donc à la dignité du Mystere qui s'y devoit accomplir, au sacrifice qui estant une action publique se doit faire avec quelque montre & parade exterieure, sur tout le sacrifice de la chair & du corps de J. C.

Comme ce Mystere est tout caché & interieur, que les especes où il s'exerce sont des choses viles, J. C. vouloit témoigner par quelque marque sensible le merite, la dignité & l'excellence de ce qu'il vouloit donner, & de la viande qu'il alloit servir dans ce Festin. Car les hommes ne peuvent juger des choses cachées, que par les choses qui tombent sous les sens ; Dieu s'est fait bâtir un Temple avec une structure & avec des ornemens superbes, afin que les Infideles ne conceussent par là une basse opinion du vray Dieu. J. C. aussi qui estoit Fils de Dieu ne devoit pas manquer de cette gloire, bien que jusques icy il eut fuy la pompe, les ornemens & tout ce que le luxe consacre d'ordinaire à la veüe des spectateurs. Ses plus grands soins avoient esté jusqu'icy, d'enseigner les vertus qui sont les richesses & les ornemens de l'ame, & les plus beaux & precieux de tous les ornemens. La Loy ancienne comme une loy de chair honoroit Dieu par les choses exterieures. La Loy de Grace au contraire, comme une loy d'esprit honore Dieu par les biens de l'esprit ; Mais d'autant que Jesus-Christ a donné son corps pour honnorer infiniment Dieu par le Sacrifice qui en est offert à Dieu dans l'Eglise, & pour cela mesme il se sert des especes & des accidens qui sont le dehors & l'exterieur de la substance, il affecte, il recherche aujourd'huy les choses de dehors, & c'est par cette mesme raison & à son exemple que les richesses ont esté introduites dans l'Eglise, comme une suite du don & du sacrifice qui y est fait du corps de Jesus-Christ. L'entretien des Ecclesiastiques entre en la mesme maniere dans cette consideration avec celuy des pauvres, parce que les Prêtres & les pauvres sont une partie du corps Mystique de Jesus-Christ,

& le corps Myftique fuppofe & fuit les conditions du corps naturel & Phyfique.

Dans cette nouvelle pompe & magnifcence J. C. va donner une viande qui furpaffe les preparatifs , parce que chez luy la verité eft plus grande que la monstre ; & ayant mangé l'Agneau Pafchal qui eftoit la figure de J. C. il fe leve de ce fouper legal, *Surgit à Cœna*, pour paffer de l'ombre & de la figure au corps & à la verité. En verfant de l'eau dans le baffin il apprend à fes Apoftres que la viande qu'il leur va donner vient du Ciel, comme il difoit auparavant, je fuis le pain decendu du Ciel ; à fçavoir par un effet tout extraordinaire de la grace & de la mifericorde divine. Il prend un linge & s'en ceint, & par ce changement d'habit il fignifie le changement qu'il va faire jufques dans les fubftances, il apprend la pureté qu'il demande dans les ames qui le reçoivent, la fyncerité & la candeur avec laquelle fans figure, fans aucun fens allegorique & obfcur il va inftituer ce Myftere. Il apprend l'eftat glorieux où par la transformation qu'il fera dans le pain , en y laiffant les qualitez exterieures, il va mettre & cacher en fa place fon corps innocent. C'eft encore un Preftre qui s'habille de fes habits Sacerdotaux pour faire le facrifice de la victime qu'il va immoler, & qu'il cache fous cette couleur lumineufe en luy mefme, comme la plus pure & la plus celefte victime qui ait jamais efté offerte à Dieu. Il lave les pieds à fes Apoftres pour la mefme pureté & pour s'humilier le plus profondement qu'il luy eft poffible devant eux; comme il s'abaiffe dans ce Myftere au deffous de toute la nature, reprefentée dans l'homme qui eft le petit monde , & dont les plus baffes parties qui font le degré de l'ame vegetative font dans les plantes, & encore dans les plantes des pieds , parce qu'elles reçoivent un homme & une anobliffement infini dans l'Euchariftie, où le froment & le fruit de la vigne qui font de la femence des plantes, font changées au corps & au fang de J. C. Il lave encore les pieds à fes Apoftres & en eux à toute l'Eglife, comme il les fanctifie entierement par la dignité de l'Hoftie qu'il leur donne à manger , & il leur baife les pieds pour un figne de la parfaite reconciliation qu'il fait de Dieu avec eux.

Toutes ces actions de J. C. faites pour noftre inftruction , font dignes d'une confideration attentive & profonde. Le defir ardent que J. C. de qui les paffions eftoient fi moderées témoigne de manger cette Pafque avec fes Apoftres, n'eftoit pas en luy non plus que

dans toutes les personnes raisonnables sans des puissantes considerations. Ce desir n'estoit pas parce quec'estoit la derniere Pasque que J.C. qui avoit toûjours esté religieux observateur de la loy de Moyse devoit faire avec eux, puis que la pensée & l'apprehension de la mort, qui est la chose la plus terrible, causa selon l'Ecriture une extreme tristesse jusques à une sueur de sang en J.C. ce fut donc l'occasion qu'il avoit de témoigner à ses Apostres par le don qu'il leur alloit faire d'une maniere que personne n'avoit jamais témoignée à ses amis l'excez de son amour. Si le desir se fait sentir avec violence en N. S. le plaisir n'agissoit pas en luy avec moins de force, pendant & aprés cette Cene ; il leur confesse avec tant de tendresse & de privauté qu'il a de joye en eux, *in vobis*, parce qu'il est veritablement & substanciellement & à la lettre en eux, & qu'il est dans la joüissance du bien qu'il ayme, laquelle produit le plaisir & la joye. Dans cet estat bien-heureux le trouble que saint Jean represente tout à coup en J. C. *Turbatus est Spiritu*, ne venoit point du deplaisir que N. S. eut qu'un d'entre ses Apostres le devoit trahir. Car N.S. dit à Judas comme s'il l'eut encouragé de faire promptement ce qu'il tramoit ; mais parce que venant de se donner par une espece d'amour dans l'Eucharistie, la joye, & le plaisir qui émeuvent l'ame avec plus de force, transportoit pour ainsi dire celle du Sauveur.

L'amour qui est un des plus forts mouvemens de l'ame dominoit puissamment icy. Celuy qui a si bien depeint cet amour, & qui est le disciple bien aimé de son maistre, reduit à cet amour l'institution de l'Eucharistie ; il remarque avant toutes choses que J. C. ayant aimé les siens qui estoient dans le monde, il les aima principalement pour la fin, *in finem dilexit eos*, comme s'il eut dit pour commencer la fin derniere qui consiste dans l'amour & dans l'union avec Dieu, il ne dit pas *in fine*, c'est à dire à la fin de la vie, comme quelques versions, soit Françoises ou autres tournent, à cause qu'en effet la constance rend considerable l'amour que N. S. a eu pour nous au de-là de la vie, puis qu'il l'a donnée pour les hommes & qu'il les a aimez aprés l'avoir perduë ; mais par ces paroles pleines de poids, comme sont toutes les paroles de l'Ecriture. Saint Jean exprime les merveilles de l'Eucharistie en ce que comme Dieu s'unit aux bien-heureux en l'autre vie par l'amour beatifique, il s'unit aussi aux siens, & aux Chrêtiens en ce monde par l'Eucharistie, où il communique sa substance, com-

me pour commencer la beatitude qui eft noftre derniere fin. Cet amour enfin eft exprimé avec tendreffe lors que J. C. appelle fes Apoftres fes petits enfans, *Filioli*, c'eft le propre d'un Pere de communiquer fa fubftance, & il les appelle petits comme venant de recevoir tout recemment fa fubftance dans l'Euchariftie ; de mefme que dans la generation naturelle les enfans reçoivent la fubftance de leurs Peres, J. C. avoit fouvent blâme fes Apoftres, & il les appelle icy fes enfans, il n'eft point marqué qu'il les eut appellez de ce nõ, & moins encore de petits enfans que dans l'Euchariftie, parce qu'en les communiant il leur avoit donné fa fubftance, fa Divinité, fon Ame, fon Corps & fon Sang. C'eft pour cela qu'il leur commande à diverfes reprifes & par plufieurs repetitions la charité qu'il appelle un nouveau commandement ; le commandement qu'il leur donne, qu'on connoîtra en s'aimant entr'eux, s'ils font fes veritables difciples. Il les exhorte à l'aimer non feulement par paroles, mais par œuvres & par l'obfervation de fes commandemens, parce qu'en fe donnant luy-mefme à eux il les oblige étroitement aux plus grands effets de l'amour ; & enfin comme l'amour eft de foy éloquent, il fait faire à J. C. un difcours des plus longs & diffus qu'il ait fait de fa vie, il luy fait donner quantité d'inftructions, il careffe, il avertit fes Apoftres, c'eft un feftin, ce font des nopces, c'eft l'heure de l'amour, c'eft un Pere qui fe divertit, qui fe jouë avec fes enfans, il en fait dormir un fur fa poitrine, & les autres font figne à celuy qui repofe de demander à J. C. le nom de celuy qui le devoit trahir, avec une familiarité, avec une bonne intelligence éloignée de toute envie; c'eft pour cela que N. Seigneur exhorte le traitre d'aller accomplir au plutôt fon deffein, afin de ne troubler pas par fa prefence la joye d'une fefte fi celebre; Mais qu'elle eft la caufe du fommeil de S. Jean fur la Poitrine de fon Maiftre ? Un Prince s'endort bien quelquefois fur la poitrine de fon favory ; mais n'eft-ce pas trop de privauté qu'un favory s'endorme fur la poitrine de fon Roy ? Non, la viande endort & affoupit, par l'Euchariftie faint Jean avoit reçeu J. C. proche de fon cœur, il eft raifonnable & bienfeant qu'il s'approche de fa poitrine, les chofes retournent à leurs principes, J. C. dans l'Euchariftie eftoit celuy-là mefme qui eftoit vifible dans la Cene; Par la digeftion des efpeces J. C. ceffe d'eftre dans l'Euchariftie, S. Jean retombe fur J. C. pour l'aller chercher en luy mefme, afin de n'en eftre point feparé, & ce retour convient

à la ſageſſe & à l'intelligence de ce Theologien ſublime, de dire que ſaint Jean ſe pâma de douleur, lors qu'il entendit les paroles de J. C. que quelqu'un d'entre eux le trahiroit, cette interpretation & cette cauſe n'eſt pas litteralle, parce que S. Jean y repoſoit deja, lors que ſon maître prononça ces paroles. Tout eſt Myſterieux, tout eſt venerable & divin dans l'Ecriture, ſa ſimplicité découvre les veritez ſublimes de la Religion, où les raiſonnemens des Philoſophes, & la penetration des Intelligences ne pourroient atteindre.

Incontinant aprés que Judas fut ſorty du Cenacle, J. C. parle à ſes Apoſtres de la gloire, de la clarté & comme l'Evangeliſte dit de la clarification qu'il venoit de recevoir. *Nunc clarificatus eſt filius hominis, &c.* Il en parle encore dans le commancement de la priere qu'il fit à ſon Pere de clarifier ſon fils, & cette clarification emporte la verité du Myſtere. Car la gloire, & la felicité eſt une lumiere & une choſe toute celeſte & divine, & c'eſt ainſi que N. S. l'explique luy meſme quand dans la priere qu'il fait, il dit, clarifiez voſtre Fils mon Pere de la clairté que j'ay euë avant la conſtitution du Monde. *Clarifica me tu Pater claritate quam habui antequam mundus eſſet*, Or il ne demande pas cette clarté, cette gloire, & cette felicité pour la divinité ni pour ſon ame qui l'avoit déja, & qui joüiſſoit d'une gloire interieure & eſſentielle, il la demande donc pour le corps : Cette clarification eſtoit encore en quelque façon differente de la gloire des bien heureux, en ce qu'elle eſtoit non ſeulement exterieure, mais paſſagere, comme porte le mot de clarification, qui marque preciſement une action, comme la gloire marque une habitude. Jeſus-Chriſt donc dit que le Fils de l'homme avoit eſté maintenant clarifié ; parce que dans la Cene ſon corps avoit receu cette gloire, ayant eſté mis dans un eſtat glorieux, & à la maniere des Eſprits & des corps bien heureux. Il dit encore au meſme paſſage, parlant à ſes Diſciples, que Dieu le clarifiera continuellement, *continuo clarificavit illum*, ce qui ſe peut entendre autant de ſa gloire que ſon corps aura dans ce Myſtere juſqu'à la fin du Monde, de laquelle il avoit déja parlé, que de la gloire que ſon corps & ſa ſacrée humanité aura à jamais dans le Ciel. Le ſens eſt encore plus literal de la premiere, parce que quoy que l'une & l'autre ſoit continuelle, que la gloire que l'humanité de J. C. aura dans l'Euchariſtie doive continuellement durer juſqu'à la fin du monde, elle recevra alors interruption, & pour cela elle ſera paſſagere de laquelle il s'agit ſeulement icy. Enfin N. S.

avant l'inſtitution de l'Euchariſtie & le lavement des pieds, demandant à ſon Pere de le glorifier, une voix fut entenduë du Ciel, qui dit qu'il l'avoit glorifié, & qu'il le glorifieroit derechef. *Clarificavit & iterum clarificabo*; Cette clarification, cette gloire exterieure & paſſagere avoit eſté donnée à J. C. dans la Transfiguration, & elle luy fut encore donnée dans l'Euchariſtie lors que J. C. l'inſtitua. Aprés la communion il donna des grands avantages aux Apoſtres, il leur promit de ne les appeller plus ſerviteur, parce qu'en effet ils avoient eſté élevez à une dignité plus grande par la reception qu'ils avoient faite de la nature & de la ſubſtance de J. C. Il leur promet auſſi de faire tout ce qu'ils demandoient à ſon Pere. *Quodcumque petieritis à patre in nomine meo hoc faciam*, parce qu'en leur donnant ſa nature, il leur avoit donné le droit de demander & d'impetrer tout ce qu'ils voudroient demander; car comme il dit, le Pere entend & exauce ſon Fils, ainſi ayant la meſme nature du Fils qui prie en nous, & nous avec luy, nous ſerons ſans doute exaucez, & Jeſus Chriſt repetant encore les meſmes paroles, remarque que juſques alors ils n'avoient rien demandé en ſon nom, demandez & vous recevrez, parce qu'outre qu'ils avoient en eux l'humanité qui eſt élevée à la divinité du fils de Dieu, qui donnoit aux Apoſtres la vertu & l'hardieſſe de prier, il avoit offert dans la Sainte Cene un ſacrifice qui reconcilie les hommes à Dieu, & en obtient les demandes, & enfin parce qu'il les avoient ſanctifiez par l'union à ſon humanité, qui a rendu Dieu favorable & propice à nos demandes.

Cette ſanctification qui eſt miſe icy parmi les diſpoſitions & les effets de l'Euchariſtie, eſt un puiſſant argument de la preſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt dans ce Sacrement. Les Religionnaires s'éforcent de prouver que la ſanctification ſe fait ſeulement par le ſaint Eſprit: mais la ſanctification eſt icy formellement & préciſement attribuée à l'humanité de Jeſus-Chriſt dans ce beau Paſſage, où Jeſus-Chriſt parlant à ſon Pere dit qu'il avoit donné à ſon Fils la puiſſance de toute chair, afin que tout ce qu'il luy avoit donné leur donna la vie éternelle, *Sicut dediſti ei poteſtatem omnis carnis ut omne quod dediſti ei det eis vitam æternam.* Si tout ce que J. C. a receu & qu'il poſſede en luy-meſme donne la vie éternelle, l'humanité de J. C. doit donner la vie éternelle, & non pas le ſeul eſprit, ni la ſeule Divinité. Dans les mots de toute chair il comprend ſans doute ſa propre chair, ſa ſacrée humanité, & il

dit, la puiſſance de toute chair, parce que par un effet de ſa puiſſance, il avoit donné à ſes Apoſtres en la communion ſa chair, & par le don de cette chair, il les avoit ſanctifiez. Cette ſanctification eſt enſeignée au meſme endroit par Jeſus-Chriſt, quand il dit qu'il ſe ſanctifie, c'eſt à dire, qu'il ſe ſepare du monde, & qu'il ſe donne & conſacre à Dieu, comme il avoit fait dans l'Euchariſtie, afin qu'ils ſoient ſanctifiez en verité, *pro eis ego ſanctifico me ipſum ut ſint & ipſi ſanctificati in veritate*; & lorſqu'il dit que les Apoſtres n'eſtoient pas de ce monde, comme il n'eſtoit pas de ce monde; ce qui ſignifie dans l'Ecriture eſtre ſaint. Je prieray mon Pere & il vous donnera un autre conſolateur, *alium paracletum dabit vobis*; c'eſt donc la priere de J. C. qui obtient ce conſolateur, & il l'envoye & le donne, *mittam eum ad vos*, & J. C. eſt conſolateur luy-meſme, c'eſt pourquoy il a dit un autre conſolateur, *alium paracletum.* C'eſt donc Jeſus-Chriſt qui donne cét Eſprit ſaint, cét eſprit de ſanctification, & cette ſanctification eſtoit une action de l'humanité de J. C. Premierement, parce que toutes les actions qui ſont rapportées icy de J. C. comme de prier, de manifeſter Dieu aux hommes, ſont propres de l'humanité de J. C car la Divinité ne prie pas, & J. C. comme homme donnoit aux hommes une plus expreſſe connoiſſance de Dieu, cette ſanctification auſſi des Apoſtres n'eſtoit pas faite proprement & directement par le ſaint Eſprit, qui n'eſtoit pas encore donné, *nondum ſpiritus erat datus*, ſi je ne m'en vay, *ſi ego non abiero paracletus non veniet ad vos*, cette ſanctification fut donc faite dans l'Euchariſtie où J. C. donna ſon humanité aux Apoſtres. Enfin les Apoſtres n'avoient pas eſté appellé ſaincts juſque icy, au contraire ils avoient eſté ſouvent corrigez & repris, appellez tardifs, lens & ignorans des choſes divines. Tous ces noms nouveaux, tous ces Titres, tous ces avantages donnez icy aux Apoſtres dans l'inſtitution de l'Euchariſtie, & que J. C. ne leur avoit jamais donnez pendant tout le temps qu'il avoit eſté avec eux, marquent quelque choſe d'extraordinaire qui s'eſt paſſée dans ce Myſtere, & elles ſe verifient toutes par la preſence réelle, & par la manducation veritable de ſa chair, dont-elle ſont autant de preuves, de meſme que la paix, l'union & la conſommation qui ſont icy rapportez aprés la communion.

Jeſus-Chriſt dit à ſes Apoſtres qu'il leur laiſſe, & qu'il leur donne la paix, *pacem relinquo vobis pacem meam do vobis*, à ſçavoir par la reconciliation avec Dieu faite dans l'Euchariſtie; car elle n'avoit

pas encore efté faite fur la Croix, auparavant il avoit fouhaité à fes Apoftres la paix, icy il la leur laiffe, parce qu'il leur avoit déja donnée dans l'Euchariftie en leur donnant fa chair, en laquelle il a aboli les inimitiez, comme dit S. Paul. En vertu de cette paix, les Apoftres doivent eftre fans troubles & fans crainte, *non quomodo mundus dat ego do vobis, non turbetur cor veftrum neque formidet,* parce qu'ils poffedoient un bien fi confiderable que le monde ne peut donner. Pour cela il veut que leur joye foit en eux : mais quelle foit parfaite & remplie, *ut gaudium veftrum in vobis fit, & gaudium veftrum impleatur,* & plus bas, *ut gaudium veftrum fit plenum*; à fçavoir, par la poffeffion du fouverain bien qui leur fut alors communiqué dans l'Euchariftie, il acheve par les confolations qu'il donne à fes Apoftres contre les traverfes & les diverfes perfecutions qu'il leur prédit devoir fouffrir dans le monde, par la confiance qu'il leur commande d'avoir, par cette confideration qu'il a vaincu le monde. *In mundo prefuram habebitis, fed confidite ego vici mundum.* Mais les Apoftres devoient-ils alors avoir la confiance de vaincre le monde, parce que Jefus-Chrift l'avoit vaincu ? J. C. eftoit Dieu, & les Apoftres eftoient des hommes foibles, fur tout dans les chofes Divines : mais ayant déja receu la nature & la fubftance de celuy qui avoit vaincu le monde, ils pouvoient auffi avoir la force & la vertu de vaincre le monde.

Jefus-Chrift enfeigne icy manifeftement l'union, comme il avoit fait dans les promeffes, encore eft-il marqué une double union des Apoftres, & des Chreftiens. La premiere avec Dieu, la feconde entr'eux ; la premiere eft exprimée en ces termes, *ut & ipfi in nobis unum fint,* qu'ils foient un en nous : & la feconde au verfet fuivant, *ut fint unum ficut, & nos unum fumus.* Le Pere & le Fils font une mefme chofe par une fubftance qu'il ont entr'eux, il faut donc que les Chreftiens foient une mefme chofe avec Dieu par quelque union. La fubftance Divine n'a efté communiquée par union qu'à Jefus-Chrift; mais la fubftance, & la nature humaine de J.C. a efté communiquée aux Chréiens, & aux Apoftres dans la Cene, c'eft pour cela qu'il repete & reprend fouvent cette union, comme le couronnement de l'Euchariftie. Ce n'eft pas une union d'amour & d'affection, parce que N. Seigneur dit, *ut fint unum,* ir une mefme chofe qui ne fignifie pas feulement union, mais unité, qui eft non-feulement dans les mouvemens, mais dans la nature, dans les accidens, & dans la fubftance ; & il ajoûte comme

me

me nous sommes une mesme chose, *sicut & nos unum sumus*, il explique encore au verset suivant comment cette unité de nature & de substance se fait. *Ego in eis & tu in me, ut sint consummati in unum.* Moy en eux, & vous en moy, comme s'il eut dit, je suis en eux par l'Eucharistie où ils sont unis à mon humanité qui est aussi unie à vous, & par ce moyen ils auront une unité achevée & parfaite entr'eux & avec nous : Ainsi dans la nature le moyen d'unir des choses differentes est de les unir à une troisiéme. Tous les hommes sont unis dans une nature humaine, tous les Chrestiens sont uns en Dieu par l'humanité de J. C. qui leur est communiquée en l'Eucharistie, & ils le seront encore davantage que les choses ne sont unes qu'en general dans la nature ; mais les Chrétiens sont unis par la mesme & singuliere nature de J. C. ce qui n'est pas possible à la nature, est facile à la Puissance Divine. Si les Religionnaires veulent que cette parfaite union ou unité des Chrestiens se face par le saint Esprit, on répondra que le saint Esprit n'est ni une mesme chose, ni uni avec nous, il habite seulement en nous, comme en son Temple, ainsi que parle l'Apostre, *Propter in habitantem in nobis spiritum*, d'ailleurs l'union que donne le saint Esprit est de charité & d'amour d'avoir un mesme desir, une mesme volonté avec Dieu & entre nous. Et il s'agit icy d'une plus grande unité, enfin Jesus-Christ aprés avoir communié ses Apostres rend clairement & precisement la raison pourquoy l'union ou l'unité des Chrestiens est parfaite & consommée, de ce qu'il sera en eux & que Dieu est en J. C. où il nous marque cet ordre, cette subordination dans la grace, que nous sommes premierement unis à J. C. & par son moyen à Dieu, comme nous voyons dans la nature avec quelque proportion que les choses élemantaires & composées sont unies les unes aux autres par quelque chose de commun, & cette unité est plus parfaite dans la grace, parce qu'elle est faite par une mesme nature de J.C. prise & communiquée en son individu.

Non seulement la consommation de l'unité des Chrétiens se fait par l'humanité de J. C. qui nous est communiquée en l'Eucharistie ; mais encore la consommation de l'œuvre de J. C. Il est sans doute que l'œuvre de J. C. est la Redemption & la reparation des hommes, *Ego veni ut vitam habeant, ego veni salvum facere quod perierat.* Or J. C. n'a jamais dit que deux fois que son œuvre fut consommée ; icy quand il prie son Pere. *Opus consummavi*

dente par la presence réelle de son humanité dans l'Eucharistie, parce que l'humanité de J. C. y estoit mise en la maniere des esprits & des corps bien-heureux, & selon la veritable Philosophie les choses spirituelles ne sont point dans le monde ni contenues en aucun lieu. J. C. dit qu'il ne prie pas pour le monde, mais seulement pour les Apostres, & neanmoins il pria sur la croix pour ses ennemis, & il commande la priere & le pardon des ennemis. C'est donc parce qu'il a institué le sacrifice & le sacrement de l'Eucharistie seulement pour les Chrêtiens, & pour les fidelles qui sont ses enfans & ses veritables amis. Quand N. Seigneur dit à ses Apôtres, *Quia ego vivo & vos vivetis*, parce que je vis vous vivrez aussi, comment peut-il estre la cause particuliere de la vie des Apostres dans la verité & dans la lettre, sinon parce qu'il leur communique & qu'il met en eux par l'Eucharistie sa substance & son humanité, car la vie est un principe interieur. Il dit comme au contraire, *manete in me & ego in vobis*, en prenant des Apostres la cause de sa demeure en eux, car une chose ne peut pas demeurer dans celle qui la doit contenir, si celle-cy resiste & ne veut pas que l'autre demeure en elle, lors que sa demeure & sa residence dépend & est au pouvoir de la chose qui la doit contenir, comme il se fait dans l'Eucharistie entre les Chrestiens & & J. C. Enfin J. C. finit cette grande & divine priere en ces termes *ut dilectio qua dilexisti me in ipsis sit & ego in ipsis*, que l'amour dont vous m'avez aimé, soit en eux & que je sois en eux aussi, parce que le saint Esprit est toûjours & doit estre toujours en nous, comme une disposition à l'Eucharistie, & l'humanité en certain temps, comme la forme, la cause formelle de la sanctification & de la sainteté. Toutes ces paroles ne sont pas dites à l'aventure par J. C. elles sont remplies de sens & d'intelligence & elles s'expliquent toutes nettement & literalement selon la presence réelle de J.C. dans l'Eucharistie ; & au contraire sans la presence R. elles demeureroient dans l'obscurité, & sans pouvoir estre entenduës. Mais Dieu dans l'Ecriture ne parle que pour estre entendu, il parle & il agit pour estre connu & reveré; les Apôtres, les hommes sages, habiles & bien sensez, ne parlent & n'agissent qu'à propos, avec raison & équité, & si leurs paroles & expressions ne treuvent pas toûjours dans les esprits des pensées qui leur répondent, parce qu'elles sont difficiles, soit à cause de la sublimité du sujet, ou parce que l'incapacité & l'indignité de ceux qui écoutent, obli-

ge de parler avec obscurité, leurs discours neantmoins ont leur justification quand on prend la peine de les considerer avec une meditation attentive. Et de cette nature sont les paroles & actions que S. Jean attribuë au Fils de Dieu dans la priere qu'il fit à sont Pere, & dans les entretiens qu'il eut avec ses Disciples. Car elles establissent puissament la verité de l'Eucharistie. Et de ces mesmes paroles & actions, d'où nous avons tiré une infinité de preuves & de raisons de J.C. nous pouvons renverser par une raisonnable & solide consequence la proposition de M. Claude, touchant l'omission qu'il pretend avior esté faite par S. Jean de l'Eucharistie dans ces tristes adieux. Mais comme nous avons dans cet ouvrage deux veuës, dont la principale est de mettre en un grand jour la verité de l'Eucharistie, & l'autre de montrer la fausseté & absurdité de la doctrine des Religionnaires; Nous voulons examiner separement la proposition de celuy-cy, pour fermer, & terminer les preparations, & entrer dans l'institution de l'Eucharistie.

CHAPITRE XII.

Refutation de la proposition de M. Claude touchant les entretiens de I.C. avec les Apostres & les consolations qu'il leur donne avant de mourir.

APrés tant de pensées & de preuves touchant la verité de l'Eucharistie, tirées de l'Evangile de S. Jean, où ce sublime Evangeliste rapporte les entretiens que J. C. eut avec ses Apostres & les consolations qu'il leur donne avant de mourir, à qui est ce que la hardiesse de M. Claude d'affirmer un entier oubli au regard de la verité de l'Eucharistie, de S. Jean & generalement de l'Ecriture, ne paroitra t'elle pas estrange? La proposition entiere soutient que *l'Ecriture sainte ne favorise point du moindre de ses rayons la presence réelle & que S. Jean ne s'est point souvenu d'en rien laisser dans son Evangile, & en particulier dans l'histoire de ces tristes & tendres consolations que le Sauveur donne à ses Disciples estant sur le point de quitter le monde.* Nous examinerons cette proposition en toutes ses parties, & premierement en ce qui concerne les preparations & consolations qui accompagnent l'institution de ce Myste-

re. Il eſt veritable que le Sauveur du Monde fait à ſes Diſciples mille caraſſes pleines de tendreſſes & de douceur, avant d'aller à la Croix, & pendant l'inſtitution & la reception de l'Euchariſtie. Il leur donne mille conſolations, mais elles ſont toutes ou au moins la plus grande partie fondées ſur la réelle communication qu'il leur avoit faite de ſa chair. Parce que les conſolations de Dieu ſont réelles, appuyées ſur des choſes, ſur des effets, & ſur des realitez, plûtot que ſur des paroles. Et en tous ces diſcours il fait voir avec tant de lumieres la nature & la neceſſité, les diſpoſitions & les fruits de l'Euchariſtie, que l'éclat de ſes lumieres éblouit les yeux & rend aveugle ce Miniſtre, & il eſt certain que l'Evangile de S. Jean en cet endroit favoriſe tellement de ſes rayons la verité de l'Euchariſtie, qu'elle fait un Soleil éclatant en lumieres pour l'intelligence de pluſieurs veritez contenues dans ce Chapitre, & qui ne pourroient ſans elle eſtre entendues & expliquées dans un ſens veritable & entier. Et bien loin que S. Jean ſe ſoit oublié d'enſeigner cette verité, que c'eſt luy comme Diſciple bien-aimé de ſon Maiſtre qui a eſté le principal Docteur de ce Myſtere d'amour.

Il eſt vray & c'eſt toute la raiſon que M. Claude pourroit alleguer, que J. C. n'apporte pas à ſes Diſciples pour un ſujet de conſolation, la preſence réelle en ſes propres termes, & que J. C. n'a pas dit auſſi en terme exprés, & d'une ſuite, ne craignez point ne ſoyez point triſtes, conſolez-vous, car je ne vous quitte point mais je demeure toujours en vous, & avec vous par le moyen de l'Euchariſtie, & en vous donnant mon corps à manger dans ce Sacrement. C'eſt ce que M. Claude voudroit. Mais c'eſt une mauvaiſe maniere de raiſonner, & une pretention ridicule de vouloir qu'une verité n'eſt pas enſeignée en un endroit, parce qu'elle n'y eſt pas exprimée ſous certains termes, ce ſeroit la plainte qu'un Grammairien ou un maiſtre d'Ecole pourroit faire, & la raiſon qu'il pourroit alleguer contre une verité. Si M. Claude regarde le ſens & l'intelligence des paroles dont l'omiſſion faite par S. Jean le choque & luy rend ſuſpecte cette verité; La grande multitude de preuves & de raiſonnemens que nous venons de former de cet endroit de l'Evangile de S. Jean nous fera ſoupçonner que M. Claude ne lit pas l'Ecriture avec l'application ordonnée par J. C. qui preſcrit de ne la lire pas ſuperficiellement & en courant, mais de la ſonder & approfondir. *Scrutamini ſcripturas.*

En ſecond lieu ſi M. Claude eut raiſonné avec un peu de reflexion, il ſe fut advisé que J. C. ne pouvoit pas conſoler les Apoſtres en leur alleguant la preſence de ſon corps dans l'Euchariſtie pour eſtre un motif de conſolation, & leur diſant par exemple ne ſoyez pas triſtes, je laiſſe icy mon Corps, & je vous le donne à manger dans l'Euchariſtie où je demeure avec vous caché. Parce que la douleur des Apoſtres ne provenoit point ſimplement de l'abſence & de la ſeparation, mais d'une ſeparation attachée à une mort honteuſe & cruelle: Et les Apoſtres luy euſſent pû répondre, Seigneur, nous ſommes affligez & outrez de douleur de ce que vous devez mourir avec tant d'opprobes, & de cruauté; ainſi la manducation que par une bonté exceſſive vous avez voulu que nous fiſſions de voſtre précieuſe chair, n'eſt pas pour nous un motif de conſolation; car elle ne diminüe pas vos ſouffrance, & la ſeule diminution de vos peines & de vos douleurs, peut eſtre le ſoulagement des noſtres. Et bien que cette manducation ſoit un grand avantage pour nous de vous poſſeder au milieu de nos ames & de nos cœurs; ces avantages n'eſtant que pour nous augmentent nos déplaiſirs & nos douleurs, par l'impuiſſance où nous ſommes de pouvoir reconnoiſtre un bien ſi grand, que vous donnez ſur la fin de vos jours, comme un antidote contre la mort, que vous allez ſouffrir pour nous. Ce précieux gage de voſtre amour augmente le noſtre, & en meſme temps noſtre douleur, & comme il eſt un monument & un memorial de voſtre Paſſion, il nous remetra dans le ſouvenir les peines & les ſouffrances que vous avez endurées pour nous, toutes les fois que nous le verrons & le manierons. Ce Sacrement celeſte & divin de voſtre preſence, Seigneur, n'eſt-il pas auſſi un ſacrifice où vous eſtes la meſme victime, que vous allez eſtre ſur la Croix; Il eſt un Autel où voſtre ſainte *Humanité* eſt immolée, & un tombeau où elle repoſe comme morte & en eſtat de mort. Et vous voulez que nous le renouvellions tous les jours, afin d'avoir toûjours fraiche, & preſente dans le ſouvenir voſtre Mort & Paſſion. Mais ce Sacrement divin, par où vous nous voulez conſoler, n'eſt-il pas plûtôt le commencement de voſtre Mort & Paſſion. Quand vous vous mettez, Seigneur, ſous les eſpeces du pain, que vous entrez dans nos bouches, & delà dans nos eſtomachs, n'eſt-ce pas vous reduire en un eſtat de Priſon; où il ſemble que nous commençions vô-

tre Paſſion & que nous conſpirions avec les Juifs à vous faire ſouffrir toutes ſortes de tourmens.

De ces choſes on peut juger ſi la P.R. en la maniere que M Claude la prétend, pourroit eſtre aux Apoſtres un ſujet de conſolation, & d'autre part, ne peut-il pas juger luy meſme, que toute ſorte de preſence, comme celle qui eſt inviſible, & de quelqu'autre ſemblable nature, n'eſt pas un motif propre & raiſonnable de conſolation. La preſence d'une perſonne morte, ou qui ſeroit ſans mouvement, ſans paroles, & ſans aucune apparence de vie & d'action, ne cauſeroit aucune conſolation dans l'ame de celuy qui l'aimeroit veritablement, & qui l'auroit en cet eſtat de mort: mais elle exciteroit plûtôt de la triſteſſe & de la douleur. La ſepulture qu'une femme tranſportée de l'amour de ſon mary, luy voulut donner en elle beuvant ſes cendres, eſtoit bien un effet d'un amour ardent & exceſſif; mais ce ne fut pas pour cela un remede à ſa douleur, ni une potion medecinale à ſes peines. La preſenee & la veuë d'une perſonne agréable conſole par la douceur des entretiens, & par le charme de la converſation; ainſi les Apoſtres euſſent pû exhaler derechef leur douleur à Jeſus-Chriſt, & luy dire, hé! Seigneur, ſi voſtre bonté infinie nous permet de chercher nos intereſts & noſtre veritable conſolation; conſiderez, s'il vous plaiſt, que noſtre triſteſſe qui en partie provient de la perte que nous faiſons par voſtre Mort, de la converſation des inſtructions, & de l'honneur que nous recevons de vivre avec un Maiſtre ſi ſage & ſi bon, n'eſt pas ſoulagée & reparée par la preſence, & par voſtre demeure réelle & inviſible avec nous.

La maniere de raiſonner de Monſieur Claude, nous donne une occaſion à former contre luy une preuve pour la P. R. Il prétend que ſi la preſence réelle eſtoit veritable & enſeignée veritablement aux Apoſtres par Jeſus-Chriſt. Il leur eut apporté cette preſence pour un motifs de conſolation; lors qu'il eſtoit ſur le point de quitter le Monde, en quoy M. Claude montre que ſelon ſon opinion la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, eſt un veritable ſujet de conſolation; par conſequent ſelon les mêmes ſentimens de M. Claude, ſi l'amour de deux amis eſt genereux & veritable, & que la neceſſité de leurs affaires ou autres cauſes, les obligent à ſe ſeparer; ſuppoſé que la preſence réelle ſoit poſſible, ces perſonnes qui s'aiment veritablement & tendrement, mettroient la preſence réelle en uſage. Or Jeſus-Chriſt aimoit d'un

amour vehement & parfait ſes Apoſtres & toute ſon Egliſe, dont ils eſtoient les principales parties ; il leur témoigne icy ſon amour par la mort cruelle qu'il va ſouffrir pour eux, & par les grandes & ſaintes inſtructions qu'il leur a données pendant ſa vie, & par les tendres careſſes & les douces conſolations que S. Jean a rapportées icy. Partant Jeſus-Chriſt aura voulu demeurer avec ſes Diſciples par la preſence réelle : car rien ne luy eſt impoſſible, & ni M. Claude ni aucun Miniſtre n'a jamais peu montrer que cette ſorte de preſence ne ſoit poſſible à Dieu, & nous montrons dans tout cet ouvrage, non ſeulement la poſſibilité, mais l'exiſtence qui eſt l'effet & l'acte de la poſſibilité ; Cet argument eſt fondé ſur des propoſitions averées par M. Claude, & comme il uſe aſſez ſouvent de cette ſorte de liberalité envers nous : il eſt raiſonnable que nous le traittions favorablement, & que nous luy accordions ce qu'il ſemble le plus deſirer ; à ſçavoir, que ſi la preſence réelle eſtoit veritable, Jeſus-Chriſt l'eût apportée à ſes Apoſtres pour un ſujet de conſolation : & S. Jean n'eut pas oublié de la mettre parmi les triſtes adieu qu'il raconte au long ; que ſi cette omiſſion eſt une pure imagination de M. Claude, ne pourrons nous pas tirer par l'aveu de ce Miniſtre cette conſequence, que la preſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie eſt réelle & veritable Or l'amour, la paix, l'union, l'habitation, la clarification, la qualité d'enfans, la conſommation, tant de paroles, de ſentences & d'actions, faites & dittes icy par N. Seigneur J. C. & rapportées par S. Jean, ſont autant de principes, des preuves ſolides & des raiſons évidentes de cette verité : Aquoy nous ajoûterons que N. Seigneur dit diſtinctement à ſes Apoſtres, *je ne vous laiſſeray point Orphelins ? Non relinquam vos Orphanos*, s'il aſſeure ſes Apoſtres qu'il ne les laiſſera point, il les aſſeure de ſa preſence. Car le mot de laiſſer emporte abſence, & cette preſence augmente par le mot qui ſuit d'Orphelins, qui ne veut dire qu'éloignement de demeure, que privation & abſence, & il leur dit & repete la meſme conſolation en autres termes ; diſant à ſon Pere, *vous ſerez en moy, & moy en eux*, & finit ainſi ſa ſublime Priere, *afin que voſtre dilection ſoit en moy, & moy en eux*, où il ne dit pas afin que mon amour ſoit en eux, comme il avoit dit de l'amour de ſon Pere, que ſon amour fut en luy, par où il oſte icy tout lieu d'expliquer cette preſence & cette demeure, de l'aſſiſtance qu'il en donneroit, & de l'amour qu'il auroit pour eux, il leur avoit dit auparavant, *demeurez en moy & moy en*

vous

vous, où cette demeure du Sauveur dans les Apostres estoit inferée & causée par la demeure des Apostres en J. C. & comme s'il y avoit un *si* ou quelqu'autre marque d'illation : mais dans la derniere proposition, la presence & la demeure de J. C. dans les Apostres est exprimées absolument & sans aucune dependance de celle des Apostres, en luy : Enfin à ces consolations ne pouvons nous pas joindre les paroles que Jesus-Christ dit à ses Apostres ; Prenez, mangez, cecy est mon corps qui sera livrez pour vous, ou qui est livré pour vous : & du Calice, prenez, beuvez en tous, cecy est mon sang qui sera, ou qui est répandu pour vous, & dire que ces paroles jointes à celles qui les avoient precedées & à celles qui les ont suivies, soit qu'elles ayent esté prononcées devant ou aprés, ou au milieu des consolations, sont autant que si J. C. avoit dit à ses Apôtres, je vous ay donné divers remedes & consolations contre la douleur où je vous vois comme ensevelis à cause de la mort qui me va sensiblement separer de vous; mais je vous donne une consolation qui doit entierement adoucir vostre douleur par l'institution d'un sacrement où je laisse réellement & substanciellement present, le mesme corps qui va estre immolé pour vous, & le mesme sang qui va estre répandu pour vous ; ainsi ni la mort n'aura pas la puissance de me separer de vous, ni la cruauté des Juifs ne pourra point me faire rien souffrir en vous, où je seray comme dans un azile, & en un lieu de seureté contre les atteintes de leur fureur. Ces paroles estant conformes à l'intention de M. Claude & à la verité de l'Eucharistie, ont un sens si naturel & si literal au regard des consolations, qu'il paroit que comme J. C. avoit eu la bonté de satisfaire aux doutes des Capharnaites au regard des promesses de ce Mystere, il ait aussi voulu par sa sagesse & prévoyance infinie, prevenir les difficultez que les Ministres tireroient contre cette verité du defaut de consolation par la presence réelle, & cette conduite de N. S. confirme la creance Catholique touchant la verité de l'Eucharistie, parce que selon l'aveu mesme des Ministres elle fournit une cause de son institution, differée par N. Seigneur à la fin de sa vie, non seulement comme un moyen efficace de suppléer à l'absence de N. Seigneur, opposée à son amour ; mais encore de consoler les Apostres de cette separation, ainsi que ce Ministre en demeure d'accord. Mais en mesme temps il est contraint aussi de demeurer d'accord de deux choses, l'une, ou qu'il n'estoit pas neces-

ſaire que J. C. conſolat ſes Apoſtres par la préſence réelle, qu'ainſi il renonce à l'argument qu'il pretendoit tirer contre cette verité du ſilence de ſaint Jean touchant ſes adieux, ou qu'il advouë que Jeſus-Chriſt les a conſolez par le moyen de cette preſence; mais d'une maniere plus delicate & plus ſubtile que celle de M. Claude; ſçavoir en prenant les effets comme en les appellant ſes enfans, en diſant qu'il les avoit ſanctifiez, qu'il avoit conſommé ſon Ouvrage & autres ſuites, & émanations de cette preſence.

La hardieſſe du Miniſtre ne demeure pas enfermée dans ces triſtes adieux, où la compaſſion qu'il avoit & les pleurs que ſes yeux verſoient pour cette ſenſible ſeparation de J. C. & des Apoſtres luy euſſent pû ſervir d'excuſe, s'il n'y avoit pû voir ny remarquer quelque couleur de cette preſence; mais quand il porte ſon hardieſſe ſur tout l'Evangile de S. Jean, il peut eſtre convaincu d'erreur par toutes les lumieres que nous avons tirées pour l'établiſſement de cette verité du ſixiéme Chapitre de S. Jean, où les promeſſes ſont contenuës, & nous ajoûterons icy des preuves tirées du premier chap. de cet Evangile. Le Verbe, dit cet Apoſtre, s'eſt fait chair, il a habité en nous, & nous avons veu ſa gloire, comme du Fils unique du Pere, rempli de grace & de verité. Ces excellentes paroles marquent trois habitations du Verbe Eternel parmi les hommes: La premiere eſt celle de l'Incarnation dans l'humanité ſacrée de J. C. exprimée clairement par ces mots, *Verbum caro factum eſt*, le Verbe s'eſt fait chair. La ſeconde habitation & demeure de J. C. dans l'Euchariſtie, eſt exprimée dans les paroles qui ſuivent, *& habitavit in nobis*, où le mot Grec ἐσκήνωσεν, *habitavit*, marque préciſement une habitation, comme en un lieu ombrageux, couvert d'ombres, & comme dans des Tantes & des Tabernacles, differente de l'Incarnation deja exprimée; par les mots *in nobis*, ἐν ἡμῖν, en nous, & non pas entre nous, μεταξὺ ἡμῶν, en quoy l'Evangile marque une habitation interieure & de ſubſtance de J. C. au dedans de nous qu'il a par l'Euchariſtie, ſous les eſpeces de ce divin Sacrement. Il y a une troiſiéme habitation qui eſt celle de converſation qu'il eut parmi ſes Apoſtres, & les autres hommes ſignifiée par les mots de la Plenitude de grace & de verité. Il paſſe enſuite à la certitude du témoignage que S. Jean Baptiſte rendoit dans le deſert de J. C. l'ayant appellé par deux diverſes fois l'Agneau de Dieu, *Agnus Dei*, la premiere au regard de la Croix où il a eſté offert en ſacrifice, & l'au-

tre au regard de l'Euchariftie où il eft auffi facrifié & mangé,comme la victime du facrifice. L'Evangelifte ajoute au commencement du Chapitre fuivant, les nopces de Cana où J. C. convertit l'eau en vin,qu'il a foin de rapporter par deffus les autres Evangeliftes,comme une vive image de l'Euchariftie, comme une difpofition à l'intelligence du long difcours que le mefme Evangelifte vouloit faire touchant les promeffes que J. C. fit de donner fon Corps à manger aux Capharnaites,où il n'oublie rien des miracles ni des paroles de J. C. que les autres Evangeliftes ont obmifes; comme l'explication & la creance de cette divine verité, eftoit l'une des principales fins de l'Evangile de S. Jean. En quoy l'injuftice de M. Claude eft d'autant plus exceffive qu'il remarque le defaut de lumiere où elles font plus grandes, & fon aveuglement plus pitoyable ou plus affecté, qu'il ne les voit pas où elles font les plus éclatantes.

Mais enfin, n'eft-ce pas un aveuglement entier, & effroyable ou une diffimulation affectée & vifible quand le Miniftre étend fon hardieffe fur toute l'Ecriture, & qu'il dit que l'Ecriture Sainte ne favorife point du moindre de fes rayons la prefence Réelle, n'eft-ce pas au regard de cette verité, que les paroles de l'Ecriture font plus éclatantes que les rayons du Soleil,& plus évidentes que la lumiere? Il femble que toute l'Ecriture foit deftinée à la manifefter, le vieux Teftament en eft comme une Prophetie generale par les figures, par les prefages, & par les commandemens relatifs à cette verité; & le Nouveau comme une écolle, une Doctrine continuelle, par les miracles, par les promeffes,par les preparations, & fur tout par l'inftitution de ce Myftere. C'eft au regard de ces paroles, *Cecy eft mon Corps, cecy eft mon Sang*; prononcées par J. C. avec une voix claire & diftincte, avec une expreffion fi jufte & naturelle qu'il a obfervée dans les commandemens qu'il a faits & dans les facremens qu'il a inftituez, fi le Miniftre veut pallier le manquement de lumieres qu'il dit eftre dans l'Ecriture, au regard de cette verité, comme il femble vouloir faire felon les termes de fa propofition, que le mot de prefence réelle ne fe voit point ni dans l'inftitution, ni en aucun endroit où il foit parlé de l'Euchariftie; fa defaite eft frivole, & fophiftique; car par ces paroles, *Cecy eft mon Corps, cecy eft mon Sang*, l'Ecriture ne dit pas feulement que J. C. foit prefent dans l'Euchariftie; mais elle le fait une mefme chofe, & une mefme fubftance avec l'Euchariftie

Jesus Christ, & que si cet Apôtre eut rapporté les paroles de l'institution qui montrent clairement que la chair de J. C. estoit mangée dans l'Eucharistie, il eut donné lieu à des pernicieuses consequences que ces hommes impies qui n'avoient pas la veritable Foy, & qui concluoient l'absence de la divinité de J. C. par la presence & realité de sa chair, en eussent tirées, & il eussent eu delà occasion de renouveller plus fortement leurs raisonnemens. C'est donc par la persuasion qu'il avoit pour cette sublime verité qu'il n'a pas apporté les paroles de l'institution, non plus que les miracles qui sont dans l'Eucharistie, parce que ces Miracles sont cachez, & il ne faloit pour la Divinité de J.C. que des preuves manifestes & non pas cachées, & cela montre encore clairement que ce grand Apostre & Evangeliste a pris dans un sens réel les paroles de l'institution de l'Eucharistie, autrement il eut pû apporter ces paroles, & les expliquer dans un sens allegorique. Que si le témoignage de trois autres Evangelistes n'est pas un assez puissant appuy à la foy des Ministres touchant les paroles de l'institution, il y a celuy de S. Paul qui semble avoir voulu prendre la place de celuy-cy, & accomplir le nombre des quatre Evangelistes, & Historiens de l'Eucharistie, ayant amplement parlé de l'institution de ce Mystere & de son usage en la premiere Epistre aux Corinthiens chap. 10. & 11. avec un style exact & narratif, comme si ce grand Apôtre eût voulu remplir le nombre de quatre témoins qui surpasse le nombre que l'Ecriture requiert pour assurer toute verité.

Sur ce témoignage donc incontestable de trois Evangelistes & d'un Apôtre pour la verité de l'Eucharistie déja connuë par les figures qui l'ont precedée par les promesses que J. C en a faites, par les preparations qu'il y a apportées, & par les instructions qu'il en a données à ses Apôtres, nous appuyerons cette sublime & importante verité par les paroles de l'institution qui sont d'une authorité Divine, non seulement comme estant contenuës dans l'Ecriture, mais encore comme estant sorties de la propre bouche de J. C. qui voulut enfin terminer toutes ces choses par l'acte le plus authentique & le plus religieusement observé parmi les hommes; à sçavoir, par le Testament qu'il fit la veille de sa mort, par lequel il donna à ses Apôtres, à ses Enfans, & à l'Eglise son Epouse tout ce qu'il avoit, qui estoit son Corps, en disant ces paroles, *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang*, si expresses & si net-

tes qu'elles imposent une entiere necessité de les croire à ceux qui veulent suivre la parole divine, qui est la regle & la conduite la plus seure de l'esprit, parce qu'elle declare la volonté de Dieu qui est la cause & la raison des choses. Et puis que nous avons déja reconnu que les paroles de la promesse que J. C. fit en S. Jean de donner son corps à manger, doivent estre entendues selon le sens litteral de la manducation réelle de la vraye chair de J. C. Nous devons maintenant estre persuadez de l'execution de cette promesse & de la donnation actuelle de ce qu'il promettoit alors. Or il disoit alors, le pain que je donneray est ma chair laquelle je donneray pour la vie du monde, ma chair est vrayement viande, & mon Sang est vrayement breuvage, & maintenant il dit: Prenez, mangez, cecy est mon Corps, cecy est mon Sang, beuvez en tous: Peut-on parler plus clairement, ni donner avec plus de franchise? Et peut on douter que ce qu'il donne maintenant n'est autre chose que ce qu'il prometoit alors, que c'est son corps réel & substanciel qu'on mange, & non pas le signe & la figure de son corps, autrement nous tomberions dans l'incredulité & dureté des Juifs, dont les esprits ne peurent estre disposez à la croyance que J. C. leur vouloit donner, ni par les miracles & les instructions, ni par le regal qu'il leur fit avec une abondance que les hommes opulens eussent à peine peu soutenir, ni par le desinteressement qu'il témoigna, en refusant la Royauté qu'ils luy voulurent deferer, & dont la suite leur devoit assez faire connoistre que s'il estoit porté à establir & persuader cette Doctrine, ce n'estoit que pour le seul amour de la verité. Que si encore aprés les ceremonies toutes extraordinaires que J. C. fit en instituant ce Mystere, comme est celle du lavement des pieds, les caresses & les tendresses qu'il n'avoit pas accoutumé de faire, & que nous avons veu qu'il fit alors, ne nous font pas acquiescer à ce qu'il nous donne en la derniere Cene; à sçavoir à son vray Corps & à son vray Sang; c'est comme si à un Prince qui exigeroit dans une occasion importante quelque devoir de ses sujets, ils venoient à luy soutenir par une effronterie estrange que cette affaire n'estoit pas de la consequence qu'il disoit, & que luy mesme n'en avoit pas cette pensée, ce seroit adjouter l'insolence à la rebellion & blamer son Prince d'imposture, d'imprudence & d'ignorance tout ensemble. Et c'est la conduite de ceux qui faisant en apparence profession de recevoir les paroles de J. C. disent que celles de l'institution de l'Eu-

chariſtie ne doivent pas eſtre entenduës du vray Corps de J.C. Mais faiſons voir qu'elles portent avec elles des raiſons qu'on ne peut contredire.

En premier lieu ſi l'on prend ces paroles toutes enſembles, *Accipite & manducate hoc eſt corpus meum, quod pro vobis tradetur*, prenez mangez cecy eſt mon corps, qui ſera livré pour vous. La ſyncerité & la candeur de N. S. J. C. qui les prononce, en invitant ſes Apoſtres à manger ſon corps, & à boire ſon ſang, diſant cecy eſt mon ſang bevez en tous, montrent evidament que ſon corps & ſon ſang ſont veritablement, réellement & ſubſtanciellement contenus dans ce Sacrement, & receus de la bouche du corps. Quand on invite avec ſyncerité à manger de quelque viande, comme faiſoit ſans doute N. S. luy qui eſt la verité meſme, qui ne ſe trompe & ne peut tromper perſonne, on doit preſenter & pour ainſi dire mettre en main veritablement & réellement cette viande & cette boiſſon qu'on invite à prendre, à manger & à boire, & cette invitation & preſentation qu'on fait, doit répondre à la ſignification des paroles dont on ſe ſert pour inviter & pour prier, autrement il y auroit de la fraude & du deſſein de ſurprendre celuy qu'on inviteroit. Si un Prince invitoit quelqu'un à ſa table où l'on ſervit d'une viande inconnuë, & que ce Prince fut d'une probité & ſyncerité connuë dit, prenez mangez c'eſt d'une telle viande, on adjouteroit foy à ſes paroles. C'eſt dans ce ſens & dans cette veuë que Salomon recommande le diſcernement des viandes au vingt-ſixiéme Chapitre des Proverbes, en diſant, quand vous ſerez aſſis à table pour manger avec un Prince, prenez ſoigneuſement garde à toutes les viandes qui ſont ſervies devant vous, *quando ſederis ut comedas cum Principe diligenter attende quæ appoſita ſunt ante faciem tuam*; Quand dont nous ſomme aſſis à la ſainte Table où J. C. dit qu'il nous donne ſon corps & ſon ſang, avec ces paroles, *cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang*, nous ne devons pas luy refuſer noſtre croyance que nous donnerions à un Prince de qui nous aurions reconnu l'ame ſyncere & Royale.

En cette maniere ſelon les termes de l'inſtitution, le corps veritable, réel & ſubſtanciel de J.C. doit eſtre dans ce Sacrement; car cette choſe là eſt dans ce Sacrement qui eſt montrée par ces pronoms, cecy, cela *hoc*, *hic*, & par ces noms, corps, ſang, *corpus Sanguis*: or par ces pronoms cecy, cela, & par ces noms corps, ſang, ſont montrez & entendus le corps veritable & réel, le ſang veri-

dit graces à son Pere, & les benît ensuite : qu'il mangeat tous les ans le pain azime & sans levain, & l'Agneau Paschal, qui estoient les signes & les figures de son corps, il n'a jamais dit qu'ils estoient son corps, ni Moïse, ni pas un des Prophetes, qui ont devancé J. C. & qui ont prédit de luy tant de choses, n'ont jamais dit que les signes & les figures du Corps de J. C. estoient sont corps; Partant quand Jesus-Christ a dit, en instituant le Mystere de l'Eucharistie, *cecy est mon Corps*, il a donné à manger aux fideles son vray corps.

Ce qui peut empécher avec quelque raison dans les paroles qui affirment une chose d'une autre, de leur donner un acquiescement entier : Et ce qui peut obliger de récourir au sens Metaphorique & figuré, c'est l'incompatibilité naturelle, qui est entre les deux termes de la proposition ; la raison est d'autant que cette incompatibilité arreste l'esprit dans le mouvement naturel qu'il auroit de faire des termes d'une proposition, une seule idée : & elle le tourne vers des pensées opposées, mais N. Seigneur, en laissant les termes qui pouvoient marquer quelque repugnance, comme celle qui seroit entre la substance du pain & celle de son corps, il s'est servi des termes qui n'expriment pas les choses naturellement incompatibles, ni mesme differentes ; car le mot *cecy*, qui est le sujet de la proposition, *cecy est mon Corps*, peut estre mis pour l'attribut de la proposition ; à sçavoir le corps, parce que le pronom est mis en la place du nom, & cecy qui est le sujet est mis pour le corps, de mesme qu'on met dans une proposition le genre pour le sujet, cet animal est homme, ce métal est or : car alors il ni a point d'incompatibilité dans les termes, mais ces deux idées s'unissent naturellement, parce que le mot de *cecy*, n'exprime rien qu'en general à la façon des genres, & sa signification generique est déterminée pour la chose qui luy est attribuée à la fin de la proposition. Si la proposition de J. C. eut esté, *ce pain est mon Corps*, on eut pû penser en quelque sorte d'abord, que le pain signifioit le corps, & qu'il est le signe & le sacrement du corps de J. C. l'incompatibilité évidente des termes eut pû empescher qu'il y eut un sens litteral, parce qu'elle détruit le sens propre & naturel, bien que comme il y a deux sortes de repugnances, de contrarietez & d'incompatibilitez, l'une naturelle, qui est dans les choses ordinaires, & l'autre surnaturelle au régard de la puissance Divine, laquelle surpassant les forces de la nature fait quelquefois, que les

choses naturellement incompatibles & contraires s'accordent entre elles. Il ne faut pas aussi par une préoccupation d'esprit recourir incontinant au sens figuré, se résouvenant de la Toute-puissance & de la domination de Dieu sur les Creatures; Mais icy la sagesse infinie de Dieu, voulant oster tout pretexte à l'intelligence d'un sens figuré, n'a pas réduit la proposition qui concerne le pain & le vin à cette forme de paroles, *ce pain est mon Corps*, mais à cette proposition, *cecy est mon Corps*; Or en cette sorte de proposition le sujet & l'attribut ne disent aucune contrarieté, ni mesme aucune difference & diversité, que tout au plus dans l'énonciation & dans la montre qu'on fait, qui se tiennent de la part de l'esprit, & non pas de la substance de ce que J. C. donnoit à manger; partant ce que J. C. donnoit à manger est son corps, selon ses propres paroles, *prenez, mangez, cecy est mon Corps*. Et non seulement il n'y a point de repugnance entre les termes de cette proposition, *cecy est mon Corps*, non plus que dans cette autre, *cecy est mon Sang*, qui puisse raisonnablement faire récourir l'esprit de celuy qui les entend à un autre sens qu'au sens literal & naturel: mais il se doit necessairement prendre pour le corps, d'autant que la signification *de cecy* estant vague & indeterminée en la proposition où il sert de sujet, il est aussi-tôt determiné au corps de J. C.

Par ce moyen encore le sens de cette proposition, *cecy est mon Corps*, & de celle-cy, *cecy est mon Sang*, n'exprime pas seulement la réalité du Corps & du Sang de J. C. mais le sens Metaphorique & figuré ni peut avoir lieu, ni y trouver aucune apparence, la raison est d'autant qu'en J. C. il y a la Divinité, il y a l'ame, il y a le corps; or une substance qui est exposée aux yeux, ou à quelqu'autre sens, ne peut pas estre la Divinité, ny l'ame qui sont invisibles, qui sont des natures & des substances spirituelles; de sorte que si J. C. eut dit, cecy est ma Divinité, cecy est mon Ame, il eut pû fonder selon la maniere dont les sens exterieurs jugent quelqu'autre sens dans les paroles de l'institution, à cause de l'opposition & de la distance des choses; Mais N. Seigneur en disant, *cecy est mon Corps*, par une proposition qui n'est pas si surprenante, parce que les sens n'ont pas tant de repugnance, que ce qui paroît corps, soit un corps, que si cette apparence de corps estoit en effet une substance spirituelle & divine: ainsi N. Seigneur n'a pas seulement voulu dire la verité: mais il a voulu encore oster toute sorte de doute à celuy qui croit en sa parole, soit qu'il en ait voulu user ainsi par la consideration de la dignité & de l'importance du

Myſtere, ou pour s'accommoder à la maniere de comprendre & de juger naturelle à l'eſprit humain.

Pour montrer que N. Seigneur J. C. non ſeulement n'a point parlé en cette rencontre metaphoriquement & par figure : mais qu'il a voulu encore oſter toute ſorte d'erreur & d'abus, il faut remarquer que c'eſt le propre d'un pronom poſſeſſif, comme mien, tien, ſien, de limiter & de reſtreindre la ſignification du nom auquel il eſt joint : par exemple ces noms, habit, manteau, chapeau ſont noms univerſels, & qui ſignifient ſeulement en general, mais ſi on ajoûte ce pronom poſſeſſif *mon*, diſant mon habit, mon manteau, mon chapeau, on limite l'étenduë de leur ſignification; car en diſant mon habit, ce mot habit ne ſe peut plus prendre ni entendre, ſinon d'un habit, & d'un veſtement qui ſert à me couvrir. De ſorte que ſi Jeſus-Chriſt en conſacrant le pain eut dit ſeulement cecy eſt corps ou un corps, on n'eut pû bien ſçavoir, de quel corps il eut entendu parler, veu qu'il y a divers corps dans le monde; mais diſant clairement, *cecy eſt mon Corps : Hoc eſt Corpus meum*, avec ce pronom poſſeſſif, *mon*, il a oſté toute ſorte de doute & d'ambiguité, de maniere que ce nom corps ne ſe peut prendre ni entende d'aucun autre corps, que de celuy qui eſt ſignifié & déterminé par ce nom, qui eſt un vray corps en ſubſtance & non pas en figure : Ce mot nous fournit encore une raiſon pour cette verité; c'eſt que la proprieté des pronoms poſſeſſifs, eſt de ſingulariſer & rendre particulier le nom à qui il eſt adjoint, & par ce moyen il exclud toutes metaphores & figures, qui ne ſe font jamais qu'avec des noms communs & generaux, comme il ſe verifie dans toutes les communes façons de parler, qu'on appelle Metaphorique.

N. Seigneur en inſtituant ce Myſtere, a oſté tout ſujet d'ambiguité & de ſurpriſe à ceux qui voudroient pervertir & tourner en un autre ſens ſa propoſition, ayant uſé d'un relatif *qui* ou *lequel*, qui eſt ſuffiſant pour oſter tout doute. Il eſt dit en la premiere aux Corinthiens Chapitre onziéme, *Prenez, mangez, cecy eſt mon Corps*, qui ſera livré pour vous : *Hoc eſt Corpus meum, quod pro vobis tradetur*, il eſt dit pareillement en S. Luc, *cecy eſt mon Corps*, qui eſt donné pour vous : *Hoc eſt Corpus meum, quod pro vobis datur.* En S. Matthieu N. Seigneur dit à ſes Diſciples, *beuvez* tous de ce Calice : *car cecy eſt mon ſang* du Nouveau Teſtament où de la Nouvelle Alliance, qui ſera répandu pour pluſieurs en la remiſſion des

péchez, *Bibite ex hoc omnes hic eſt enim Sanguis meus Novi Teſtamenti qui pro multis effundetur in remiſſionem peccatorum*: En S. Marc auſſi, *cecy eſt mon Sang*, du Nouveau Teſtament qui ſera répandu pour vous: *Hic eſt Sanguis novi Teſtamenti qui pro multis effundetur.* En S. Luc il eſt dit, encore ce Calice eſt le Nouveau Teſtament en mon Sang, *qui pro vobis fundetur.* Aprés cela oſerat-on dire, que Jeſus-Chriſt parle du pain materiel & du corps en figure: car il faut par neceſſité l'une de ces deux choſes, où confeſſer qu'en la Cene eſt le meſme corps en ſubſtance, qui a eſté livré & donné pour nous, ou bien ſoûtenir, que ce qui a eſté livré pour nous n'eſtoit qu'un corps en figure, pareillement il faudra confeſſer, que ce qui eſt contenu dans le Calice de la Cene eſt le vray ſang que J. C. a répandu pour nous: ou bien ſoûtenir que le ſang que J. C. a repandu pour nous, n'eſt qu'un ſang en figure & en peinture Delà l'on voit encore avec combien de force & de precaution J. C. a voulu affermir cette verité, en donnant à la creance des veritez les plus importantes & eſſentielles à la Religion qu'il nous a enſeignée, une liaiſon indiſpenſable avec celle-cy.

Ces paroles de J. C. qui ſera livré pour vous, ajoutées au terme de ſon corps; quand il dit, *cecy eſt mon Corps*, qui ſera livré pour vous, & celles-cy qui ſera répandu pour vous ajoutées au terme de ſon ſang, quand il dit, *c'eſt le Calice de mon Sang*, qui ſera répandu pour vous, oſtent toutes ambiguitez & amphibologies, & montrent clairement que nous mangeons dans l'Euchariſtie le veritable corps de J. C. & non pas la ſubſtance du pain, puiſque ce n'eſt pas le pain, qui a eſté livré & attaché à la Croix pour nous, & que ce n'eſt pas la ſubſtance du vin, mais le veritable ſang de J. C. que nous beuvons dans l'Euchariſtie, puiſque ce n'eſt pas le vin, mais ſon veritable ſang qui nous a ſauvé & qui a eſté repandu pour nous. Cela ſe void encore avec des clairtez toutes nouvelles dans les paroles, dont N. Seigneur J. C. conſacre le Calice en S. Luc. *Hic Calix eſt novum Teſtamentum in ſanguine meo, qui pro vobis fundetur*; Ce Calice eſt le Nouveau Teſtament en mon Sang, qui ſera repandu pour vous, & ſelon l'Edition Grecque qui eſt repandu. Où ces paroles qui eſt repandu pour vous: ſi comme dit Beze ſur ce paſſage de l'Evangeliſte, elles ne ſe rapportent pas à la parole precedente en mon Sang, *In ſanguine meo*, ἐν τῷ αἵματί μȣ, parce qu'il eut falu dire τῷ ὑπέρ ὑμῶν ἐκχυνομένῳ, au datif, afin qu'il convint avec la precedente, ἐν τῷ αἵματί μȣ, elle ſe rap-

portera à la particule *hic eſt Calix* τῦτο ἐςὶ τὸ ποτήριον, car le terme de ἐκχυνόμενον, eſt mis là & ce rapporte à ce nom τὸ ποτήριον, partant veu que le Calice de N. Seigneur ne peut eſtre repandu pour la remiſſion des pechez, qu'à cauſe de la choſe qui y eſtoit contenuë, il faut que dans ce Calice, ce qui a eſté repandu pour la remiſſion des pechez y fut contenu, & puiſque cela n'eſt autre choſe que le ſang veritable, réel & ſubſtanciel de Jeſus-Chriſt. Il faut que le ſang veritable, réel & ſubſtantiel de N. Seigneur J. C. & non pas ſa figure fut contenuë dans le Calice, qui fut alors repandu en ſacrifice pour la remiſſion des pechez. On ne peut pas dire, que l'Evangeliſte ou J. C. aye pris le preſent pour le futeur, à cauſe de ces paroles qui eſt répandu, & non pas qui ſera répandu, parce que la coupe n'a pas eſté repanduë en la Croix, & le meſme ſaint Luc dit, du corps qui ſe donne pour vous au temps preſent, & non pas au temps futur, qui ſera donné pour vous, pour montrer qu'il n'entendoit point parler de l'oblation qui ſe devoit faire en la Croix, mais d'une oblation qui ſe faiſoit actuellement en l'Euchariſtie. C'eſt pourquoy Jeſus-Chriſt a dit, *cecy eſt mon Corps*, qui ſe donne pour vous & non pas à vous, parce qu'il donnoit ou offroit ſon corps en l'Euchariſtie pour les Apoſtres, à un autre qu'aux Apoſtres; à ſçavoir, à Dieu ſon Pere, à qui il offroit ce corps & ce ſang pour la remiſſion des pechez. Et pour la verification de la propoſition au régard de la verité du Sacrement, auſſi bien que de la verité du Sacrifice; le ſang de ce Calice fut repandu dans la bouche & dans l'eſtomac des Apoſtres en l'Euchariſtie; partant outre l'action que Jeſus-Chriſt a faite en nous donnant ſa chair à manger, & ſon ſang à boire: il en a fait encore une autre, qui eſt d'avoir offert & donné ce meſme corps & ce meſme ſang à Dieu ſon Pere pour la remiſſion des pechez: Et en toutes ces deux actions la preſence réelle du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt eſtoit neceſſaire, parce que la chair & le ſang de Jeſus-Chriſt devoient eſtre ſous les apparences du pain & du vin, pour eſtre nôtre viande & nôtre brevage: & encore pour être la victime immolée pour, la remiſſion des pechez des hommes.

La liaiſon que cette propoſition, cecy eſt mon Corps de meſme que cette autre, cecy eſt mon Sang, ont avec les propoſitions qui les precedent & avec celles qui les ſuivent dans le Texte qui contient l'inſtitution de ce ſacrement, oſte tout lieu aux Metaphores & aux figures; car quand N. Seigneur J. C. dit a ſes Apoſtres

prenez mangez & beuvez tous de ce qu'il leur preſentoit, il apporte pour cauſe de la manducation & de la boiſſon à laquelle il les invitoit, la ſubſtance de ſon Corps & de ſon Sang. En bonne Philoſophie, c'eſt à dire ſelon la raiſon commune à tous les hommes, un effet réel doit avoir une cauſe réelle; la chair, le corps ou le ſang que J. C. donne icy eſt la cauſe d'une manducation réelle; ce corps, cette chair doit donc eſtre une cauſe réelle, & non pas un corps en figure. Cette propoſition, cecy eſt mon corps, eſt encore ſuivie d'une propoſition réelle, veritable & poſitive qui ſera livré pour vous; car la chair du Sauveur a eſté veritablement livrée, immolée & donnée en ſacrifice pour nous, & ſon ſang veritablement verſé & répandu pour le prix de noſtre Redemption. Comment peut-on donc dans cette propoſition, cecy eſt mon Corps, munie de toute pars de réalitez, de choſes veritables & réelles de la manducation, de la mort, & de l'effuſion du ſang, de la verité du corps y faire entrer la figure & en exclure la preſence du corps de Jeſus-Chriſt? L'on voit que J. C. a environné de toutes pars la verité de ſon corps & de ſon ſang, par des réalitez dont l'une ſe prend de la part des hommes, à qui il le donne à manger & à boire; à ſçavoir l'action du manger, du boire, & l'autre de la part de J. C. à ſçavoir ſa mort & l'effuſion de ſon ſang, par quel endroit la figure peut-elle y entrer? par la ſeule porte de l'Hereſie, & de l'infidelité, qui ſont les portes de l'enfer, & qui l'ont vomie en nos jours.

Toute Metaphore, ambiguité & amphibologie, conſiſte ou dans le ſujet ou dans l'attribut d'une propoſition, lors que l'un de ces termes eſt un nom impropre & étranger à la nature de la choſe à qui il eſt attribué; car en toute propoſition ou locution figurée il eſt neceſſaire qu'il y ait deux choſes, le ſigne ou la figure, & la choſe qui eſt ſignifiée & figurée, & cela eſt manifeſte par la propre nature de la Metaphore qui eſt lors qu'un terme eſt transferé d'une choſe où il eſt comme dans ſon lieu propre & naturel, pour repreſenter & ſignifier une choſe où il eſt étranger & emprunté, ce qui comprend & enferme de neceſſité deux termes. Car tout mouvement que la tranſlation comprend, regarde le terme où le mouvement commence, & celuy où il aboutit, le terme d'où la choſe part & celuy où elle tend: partant dans la Metaphore ou tranſlation, ces deux termes ſont neceſſaires. Or dans cette propoſition de N. Seigneur, cecy eſt mon corps, une choſe

chose est seulement exprimée, à sçavoir le corps de J. C. d'autant que ce corps seul est tout ce qui est demontré dans cette proposition, cecy est mon corps, comme nous venons de montrer, & il est manifeste que cette particule *Hoc*, cecy, dans cette proposition s'entend de ce que N. Seigneur a commandé à ses Disciples de manger; car, ainsi les paroles auront de la connexité entre elles, prenez & mangez, car cecy est mon corps: & dans la consecration du Calice où N. S. rend la raison pourquoy il les invite à boire, à sçavoir par l'explication de la dignité & de l'excellence de la boisson qu'il leur presentoit; car cecy est mon Sang, la particule *car*, montre assez que cette particule est prise seulement pour le veritable, réel & substanciel sang de N. Seigneur, & non pas pour le vin; en la mesme maniere, le terme de *hoc*, cecy, en la proposition de N. Seigneur J. C. cecy est mon corps, doit estre rapporté à cette autre particule, mon corps qui est de la mesme condition, & il ne peut estre pris & posé pour le pain, par ces paroles *accipite & manducate*, prenez & mangez, N. Sei-Seigneur a commandé à ses disciples de prendre & de manger son corps & il le romp. Partant il n'y a ni metaphore ni figure dans le sujet & dans l'attribut de cette proposition & énonciation de N. S. veu que le nombre & la qualité des choses necessaires à la metaphore ne s'y trouvent point.

Cette preuve est tirée avec une consequence necessaire, & par la raison & par la propre confession des Religionnaires; mais parce que peut-estre ils diront qu'outre le sujet & l'attribut de la proposition de N. Seigneur, il y a encore la conjonction, ou comme on l'appelle communement la copule du verbe *est*, qui lie les parties de la proposition, & qu'en elle est colloquée la figure qu'ils appellent Metaphore ou Metonymie, & c'est la commune opinion des Religionnaires, il est facile de faire voir l'erreur & l'absurdité de cette doctrine par deux raisons decisives: La premiere, toute la fonction du verbe substantif, *est*, qui conjoint les les deux extremitez ou termes d'une proposition, composée de trois termes; comme est la proposition de N. S. est seulement d'exercer la fonction de lien, & de signifier en commun l'essence, & l'unité d'une chose que l'attribut de la proposition determine à une certaine espece; par exemple dans cette proposition l'homme est animal, il signifie le sujet, avoir l'estre, l'essence & l'entité de l'animal, & c'est tout ce qu'il peut faire comme les Dialecticiens

l'enſeignent, appuyez ſur la doctrine d'Ariſtote, au quatriéme chap. du 1. Livre de l'Interpretation : Partant cette particule verbale ne faiſant que joindre les extremitez d'une propoſition ne peut point fonder aucune figure, à moins que les termes ou extremitez de la propoſition n'emportent quelque figure. Or dans cette propoſition de N. Seigneur par la propre confeſſion des Religionnaires, les termes n'emportent aucune figure; mais ils retiennent leur propre ſignification, & en effet, ils ſe reſolvent dans le ſeul corps réel & ſubſtanciel de N. S. J. C. Il eſt encore neceſſaire par la propre nature de la Metaphore, que dans une locution ou propoſition figurée, il y ait pour le moins deux choſes dont l'une ſoit la figure & l'autre la choſe figurée, comme dans une repreſentation il y a l'image & la choſe repreſentée, & le verbe, *eſt*, eſt un & ſimple, autrement il ne lieroit pas les parties ou extremitez d'une propoſition. Partant cette doctrine des Religionnaires ne combat pas ſeulement la raiſon & la nature des choſes. mais encore leurs propres ſentimens. La deuxiéme raiſon montre la fauſſeté de cette doctrine, par une neceſſité de conſequence, fondée ſur la Logique, ſur la nature des choſes, & des propoſitions ſur la raiſon naturelle, & par la conſequence dangereuſe où cette doctrine eſt au regard de la Religion divine : Car s'il eſt permis de dire en matiere de Religion & de foy, que ce lien *eſt* dans les propoſitions qui ſont de foy *eſt* le meſme que ſignifie ou de dire encore que les mots de chair, de corps, de ſang, ſont les meſme que figures, ſignes, & ſymboles du corps & du ſang, il n'y aura rien d'aſſuré dans la croyance, & dans la foy divine; on pourra dire que dans cette propoſition : *Verbum caro factum eſt*, le Verbe eſt fait chair, il y a une Metonymie, que le mot de chair ne ſe doit pas prendre à la lettre; mais pour la figure de la chair que J. C. eſt mort & monté au Ciel, & ainſi de tous les fondemens du Chriſtianiſme. Et voilà la verité de l'Euchariſtie établie par le ſens propre & naturel des termes qui compoſent la propoſition de ſon inſtitution, avec une neceſſité de conſequence ou plutôt d'évidence invincible, puis qu'on ne la peut tirer d'ailleurs avec plus de force & de netteté que des propres parties qui la compoſent, veu meſme que par la meſme force des preuves le ſens figuré en eſt banni juſqu'à l'impoſſiblité; Car il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit ſans les parties qui luy ſont eſſentielles & neceſſaires

cessaires. Mais c'est assez considerer la proposition qui regarde l'institution, passons maintenant à la nature de l'action.

CHAPITRE XIV.

Preuves de la verité de l'Eucharistie, tirées de la nature & des circonstances de l'institution.

DEs épines de la Dialectique ou la chicane des Religionnaires nous avoient engagez pour les convaincre d'erreur, nous allons apporter contre eux des raisonnemens qui pour estre plus debarrassez & intelligibles n'auront pas moins de force. Nous les tirerons de la nature de l'action que N. Seigneur fit en instituant ce Mystere; par exemple qu'il établissoit alors un dogme, & une maxime de foy, qu'il instituoit un Sacrement de la nouvelle loy, qu'il faisoit son Testament, un commandement, & autres semblables particularitez. Il est certain que quand il s'agit d'instituer un dogme, une verité de foy, & de Religion, les paroles qui contiennent l'institution de ce dogme, & de cette verité, doivent estre entenduës selon la lettre, & selon leur propre signification, la raison en est manifeste d'autant que les locutions & expressions figurées à cause de divers sens qu'elles presentent à l'esprit, conduisent facilement dans l'erreur. Or dans les lieux des Evangelistes, citez, ce dogme de la foy, à sçavoir l'Eucharistie, est établi, & instituée, & cela par la propre confession de Calvin, de Beze, & des autres Religionnaires, qui veulent que tout dogme de foy ait un témoignage évident dans l'Ecriture Sainte, & d'ailleurs l'institution de l'Eucharistie est enseignée dans les endroits d'où nous l'avons tirée; partant les paroles de cette institution doivent estre prises selon le sens propre & literal, ainsi qu'elles le sont dans l'usage & dans la signification ordinaire.

Quand il y a quelque lieu de l'Ecriture à expliquer par quelqu'autre lieu, il faut que le plus obscur soit expliqué par le plus clair. Or les lieux les plus clairs, où l'Ecriture Sainte parle de l'Eucharistie, sont les quatres citez cy-dessus de l'Apostre & des Evangelistes. Et la coutume de l'Ecriture est que si elle a proposé briefvement en un endroit quelque dogme de foy, comme si

elle le repreſente ſous quelque enigme, elle explique plus amplement & plus manifeſtement la meſme verité en termes propres & naturels en d'autres lieux où la meſme doctrine ſe trouve. Et c'eſt encore la coutume de N. Seigneur, car lors qu'il avoit dit quelques paroles qui pouvoient eſtre entenduës autrement qu'il n'avoit eu intention qu'on les entendit, il les expliquoit aprés, ou bien l'Evangeliſte qui les rapporte les explique, de peur que quelqu'un ne fut trompé, comme on peut voir en ſaint Jean chap. 2. où J. C. ayant chaſſé les Marchans du Temple, & les Juifs luy ayant demandé un ſigne de l'authorité qu'il uſurpoit en cela, il leur dit, abatez ce Temple, & en trois jours je le releveray & rédifieray, *Solvite Templum hoc & in tribus diebus readificabo illud.* Et parce qu'on eut pû eſtre trompé par ces paroles en ſe perſuadant qu'il eut parlé du Temple de Salomon, l'Evangeliſte l'explique en diſant, or il parloit du Temple de ſon corps. Au chap. 4. les Diſciples ayant laiſſé N. Seigneur avec la femme de Samarie ſur le bord du puis de Jacob, & prié de manger, parce qu'il eſtoit plus de midy. Il leur dit, j'ay une viande à manger que vous ne ſçavez pas; *Habeo alium Cibum manducare quem vos neſcitis*, & parce que les Diſciples entrerent en doute ſur ces paroles ne ſçachant pas de qu'elle viande il parloit, Jeſus-Chriſt l'a leur expliqua, en diſant: Ma viande & ma nourriture eſt, que je faſſe la volonté de mon Pere. Il en fit de meſme en pluſieurs autres endroits, comme au chap. 16. de S. Mathieu, où il eſt parlé de fuïr l'hypocriſie & la fauſſe doctrine, & ailleurs. Mais quand N. Seigneur traitant du ſacrement de l'Euchariſtie dans les quatre lieux de l'Apôtre & des Evangeliſtes, eut dit les paroles qui expriment la réelle preſence de ſon Corps & de ſon Sang, & que ces paroles marquent l'inſtitution de ce Sacrement, il ne les a jamais expliquées ni dit qu'il les faloit entendre en un ſens Metaphorique, & il n'y a pas un Evangeliſte qui ait dit, qu'il entendoit parler de la figure de ſon Corps.

Les paroles qui contiennent l'inſtitution d'un Sacrement doivent eſtre priſes ſelon leur propre & literale ſignification, cela ſe voit premierement dans la Circonciſion, laquelle encore qu'elle marquât ſelon l'intelligence & la ſignification ſpirituelle une circonciſion du cœur, un retranchement de ſoins, de deſirs & de paſſions: Neantmoins parce que ſelon le ſens litteral elle ſignifioit l'inciſion ou coupure du prepuce, tous les Juifs eſtoient obligez à

faire cette corporelle & materielle circoncision, en une certaine partie du corps. Cela se voit dans le Baptesme car parce que le Baptesme & ce mot *Baptiso*, en sa signification literale emporte une veritable & réelle ablution faite dans une eau naturelle, pour cela il est absolument necessaire de faire & conferer ce Sacrement en une ablution d'une eau veritable & naturelle. Cela se fait ainsi tant pour le respet & l'exacte observation qu'on doit avoir pour l'observation des volontez de Dieu qui nous donne les Sacremens pour les moyens de nostre salut, que parce que les Sacremens étant une chose qui regarde les peuples qui sont la pluspart simples & grossiers, il faloit qu'ils fussent establis & enseignez par J. C. en des termes communs & conformes à la portée du vulgaire. J. C. auroit-il exposé ni aux Apostres, ni en leurs personnes à tous les Peuples Chrestiens la connoissance de ses Mysteres, & en particulier de celuy de l'Eucharistie, comme à des Philosophes subtils & à des Orateurs qui polissent & rafinent leurs discours par les figures de l'art oratoire, sur tout dans les choses dont la connoissance claire & certaine est necessaire à salut? On voit avec quelle simplicité il a parlé en tous les entretiens qu'il a eus avec ses Disciples & avec les Peuples, qu'il instruisoit ordinairement par des paroles familieres pour faciliter l'intelligence des choses divines; & qu'il leur expliquoit encore souvent, afin qu'elles fussent mieux entenduës, parce qu'en effet J. C. n'est pas venu faire des sçavans, mais des fideles, il n'a pas demandé à ses disciples de la subtilité, mais de la fidelité, & il n'a pas voulu enseigner la science, mais la probité. Il a ouvert son Ecole aux simples & soumis, non pas aux delicats & aux suffisans, parce que sa foy, & sa doctrine est une doctrine de candeur & d'humilité. Enfin J. C. qui a institué les Sacremens dans les choses les plus communes & les plus aisées à trouver & à manier, comme sont l'eau, l'huile, le pain & le vin pour leur matiere, n'e s'est pas servi de paroles d'une signification Metaphorique, obscure & à peine intelligible. La forme & la matiere doivent avoir de la proportion entre elles. Dieu la establi en cette sorte dans la nature & dans la grace, parce que les choses ont de la sorte plus de justesse qui est un effet de sa sagesse.

Jesus-Christ n'establit pas seulement un Sacrement en instituant l'Eucharistie, il donne encore à ses Apostres un nouveau precepte, en disant, prenez, mangez, & encore faites cecy, ainsi que les mesmes Religionnaires le reconnoissent, car c'est de ces paroles qu'ils

tirent l'obligation que les Chreſtiens ont de faire & de recevoir l'Euchariſtie, ne voulant pas tirer cette obligation des paroles de S. Jean, *Niſi manducaveritis carnem filij hominis & biberitis ejus ſanguinem non habebitis vitam in vobis*, ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous. Or les paroles d'un precepte, & d'un commandement doivent eſtre entenduës ſelon la propre & naturelle ſignification des termes. Cela ſe voit dans tous les preceptes de l'Exode, du Levitique & du Deuteronome;dans celuy que Dieu fit à Abraham d'immoler ſon fils & en tant d'autres qui ont toûjours eſté propoſez par des paroles priſes en leur propre ſignification, & tous les commandemens que Dieu a faits par Moyſe dans la Loy n'ont eu leur intelligence ni leur accompliſſement que dans l'execution réelle de la choſe qui eſt commandée. Car l'immolation d'Abraham ne fut pas de l'image de ſon fils, mais de ſon fils meſme, & ce fidele ſerviteur n'eut pas accompli le commandement que Dieu luy avoit fait s'il n'eut immolé que l'image d'Iſaac, & non pas Iſaac meſme. En la meſme maniere à l'imitation de Dieu, & plûtot par une lumiere naturelle on fait des loix & des commandemens parmi les hommes en un ſens propre, & un commandement qui ſeroit fait en des paroles impropres & metaphoriques,par des hommes qui auroient l'authorité au regard de la ſocieté civile, ſeroit reputé injuſte & fait au détriment de la Republique ; parce que par l'obſcurité de la propoſition où il ſeroit conçu, il donneroit occaſion de ne le point obſerver, ce qui ſeroit contre la nature de la Loy. Pour cela tous les Juriſconſultes veulent qu'elles ſoient faites en des termes propres & intelligibles, Et c'eſt auſſi de la ſageſſe d'un Legiſlateur de prevenir par la clarté des termes les doutes & les difficultez qui pourroient naiſtre de la Loy, plus la prudence & la ſageſſe d'un Legiſlateur eſt grande plus il eſtablit ſa Loy dans des paroles expreſſes. Si l'on applique ces veritez à celles que nous traitons icy, on verra que la Doctrine qui veut que J. C. ne nous a donné que la figure & l'image de ſon corps, en diſant cecy eſt mon corps, eſt injurieuſe & opposée à ſa ſageſſe qui eſt infinie & égale à ſa bonté, & qui ſçavoit d'ailleurs par ſa preſcience éternelle, que d'un ſens ſi obſcur & ſi amphibologique devoient naiſtre dans l'Egliſe des conteſtations & des diſputes, des erreurs & des hereſies.

L'Euchariſtie eſt un Teſtament ainſi que J.C. qui eſt le Pere des Chreſtiens l'appelle de ſa propre bouche. *Calix Novi Teſtamenti*,

Partant toutes les paroles dont le Sauveur s'eſt ſervi pour faire ce ſaint & divin Teſtament, doivent eſtre priſes dans le ſens litteral, & ainſi qu'elles ſont proferées & écrites. La doctrine commune des Juriſconſultes lors qu'ils traitent des Legs, des Pactes & des Teſtamens, eſt qu'il ne faut point s'éloigner des paroles du Teſtament, mais qu'il les faut toutes conſiderer de prés, & les peſer exactement; & qu'on doit preſumer que l'intention du Teſtament a eſté telle que porte la propre ſignification des termes. Ce ſeroit ſans doute une tromperie à un Teſtateur de laiſſer à ſon heritier ou à ſon legataire l'image d'une choſe qu'il témoigne par la proprieté de ſes paroles vouloir laiſſer dans ſa propre eſpece & nature. De quelle maniere peut-on je ne dis pas ſeulement aſſeurer, mais concevoir & croire, que J. C. voulant compoſer ſon Teſtament de formes & de figures, & comme ne voulant donner qu'une image & qu'une figure de ſon corps il ait voulu, ſupprimer le mot de figure & d'image, qui eſtoit eſſentiel, & ne ſe ſervir que de ceux de corps & de ſang qui n'exprimoient point ce qu'il donnoit. Puiſqu'il ne vouloit donner que du pain & du vin pourquoy ne ſe ſervoit-il pas des termes de pain & de vin? Car il connoiſſoit ce qu'il donnoit & il connoiſſoit la proprieté des termes, & il connoiſſoit encore par deſſus tout cela le deſordre qui devoit arriver dans l'Egliſe par la ſuppreſſion de ces mots. Mais poſons qu'il ait voulu donner ſon Corps à l'Egliſe ſon Epouſe, & avec ſon Corps ſa propre perſonne, comme l'heritage le plus pretieux qu'il luy pouvoit donner, & qu'il alloit donner à la mort meſme par l'amour qu'il avoit pour l'Egliſe: En quel termes plus exprés pouvoit-il declarer ſa volonté qu'en ceux qu'il a fait? Les Miniſtres répondroient peut-eſtre qu'il eut dit, je vous donne mon Corps, & non pas la figure de mon Corps, mais c'eſt demander à J. C. plus d'aſſurance & d'éclairciſſement de ſes paroles qu'on ne feroit au dernier des hommes, de qui l'ignorance & la perfidie auroit rendu la bonne foy ſuſpecte, puiſqu'on n'a jamais vû parmi les Hebreux, les Grecs, les Latins, & toutes les Nations meſme, où la bonne foy eſtoit le moins en uſage & en eſtime, des Teſtamens & des laigs exprimez en cette maniere; Je vous donne mon chapeau, & non pas la figure de mon chapeau; Je vous donne ma maiſon, & non pas le tableau de ma maiſon: C'eſt donc violer le reſpect qui eſt dû à Jeſus-Chriſt & la verité qu'il nous enſeigne, d'entendre par une étrange dépravation qu'il n'a donné que la figure de ſon Corps

par ſon Teſtament, où il dit en termes formels & exprés, qu'il donne ſon corps.

Si l'ambiguité & l'équivoque des paroles eſt contraire à la verité & à la ſincerité d'un Teſtament en general, elle l'eſt bien encore au Teſtament de la Loy nouvelle, tel qu'eſt appellé le Calice de l'Euchariſtie, *hic Calix Novum Teſtamentum eſt in meo ſanguine.* Ce Calice eſt la nouvelle alliance en mon ſang, comme dit S. Paul ou bien, *hic eſt Calix Novum Teſtamentum in ſanguine meo*, ſelon S. Luc, qui eſt dans le meſme ſens & dans les meſmes termes que le precedent, ſinon que le Texte Grec de ſaint Luc ne met pas le Verbe *eſt* entre ces mots Calice & Nouveau Teſtament : mais ces deux Apoſtres s'accordent parfaitement entre eux, & encore avec ſaint Marc & ſaint Mathieu, qui ont dit dans les meſmes termes entr'eux, *hic eſt ſanguis meus Novi Teſtamenti, &c.* De telle ſorte qu'encore qu'ils ſoient un peu differens en paroles, ils ſont d'accord quant au ſens, & en l'intelligence des paroles, & quoy que les deux n'ayent pas le mot de Calice, ils ont tous neanmoins les mots de nouveau Teſtament, d'où l'on peut tirer une forte preuve, en cette ſorte. Tout ce qui ſe faiſoit durant la Loy de Moïſe, n'eſtoit que la figure des choſes que ſe devoient faire en la Loy de Grace, ſelon S. Paul en la premiere aux Corinthiens chapitre dixiéme. Or ſelon le meſme Apoſtre en l'Epitre aux Hebreux chapitre neuviéme, aprés que Moïſe eut recité devant le Peuple toutes les Ordonnances de la Loy, il prit du ſang des Veaux & des Boucs, avec de l'eau & de la leine teinte en écarlate, & de l'hiſope, & il en jetta ſur le Livre, en diſant, *c'eſt icy le ſang du Teſtament & de l'Alliance que Dieu a fait en voſtre faveur? Hic eſt ſanguis Teſtamenti quod mandavit ad vos Deus.* Or ſi ces paroles de Moyſe : c'eſt icy le ſang du Teſtament, ſe doivent entendre ſelon le ſens litteral, du vray & réel ſang des Veaux & des Boucs ; les paroles cecy eſt mon ſang du Nouveau Teſtament qui ſera repandu pour pluſieurs, doivent eſtre pareillement entenduës ſelon le ſens litteral du vray & réel ſang de J. C. Premierement, parce que les paroles d'un Teſtament doivent eſtre entenduës dans un ſens réel & litteral ; Et en ſecond lieu, parce que ſi dans le vieux Teſtament & dans l'ancienne Loy, où tout n'eſtoit rempli que de figures ; ces paroles c'eſt le ſang du Teſtament que Dieu a fait avec vous, ſont entenduës ſelon le ſens litteral du vray & réel ſang des Veaux & des Boucs, à plus forte raiſon dans le Nouveau Te-

ſtament, qui eſt la verité & l'accompliſſement de toutes les figures de l'ancien : ces paroles de J. C. *cecy eſt mon Sang*, doivent eſtre entenduës ſelon la lettre & ſans aucune figure. Et enfin parce que N. Seigneur dans la conſecration du Calice parle de ſon ſang, ſous la conſideration & au régard du Nouveau Teſtament, comme en eſtant l'inſtrument ou la cauſe, ou l'eſſence meſme, *Hic Calix Novum Teſtamentum eſt*, & la choſe n'eſt jamais ſeparée de ſon eſſence. Ce qui eſt nouveau dit un rapport avec quelque choſe d'ancien, la nouveauté ſuppoſe l'antiquité, & dans ce rapport N. Seigneur nous indique un argument, ou plûtoſt il le fait luy meſme, pour montrer la verité & la réalité de ſon ſang dans l'Euchariſtie. Car comme l'Ancien Teſtament eſtoit fait dans un veritable ſang, à ſçavoir des animaux, auſſi le Nouveau Teſtament ſera fait dans le propre & veritable ſang de Jeſus-Chriſt, & pour cela il l'appelle le ſang du Nouveau Teſtament : il marque & il fait encore un autre argument dans la mention qu'il fait du Calice, comme le ſang des animaux en l'Ancien Teſtament fut mis dans des vaſes, auſſi ſon ſang qui fait, & qui compoſe le Nouveau Teſtament eſt mis dans le Calice; c'eſt pourquoy il dit ce Calice, pour les diſtinguer de ceux de l'ancienne Loy ; & non-ſeulement il ne dit pas ce Calice de mon ſang : mais encore le Calice en mon ſang. *In meo ſanguine*, comme s'il diſoit, ce Calice eſt rempli de mon ſang, ou mon ſang eſt renfermé & contenu dans ce Calice. Or ce qui contient & ce qui eſt contenu, eſt de neceſſité réel & preſent l'un à l'autre ; Et enfin parce qu'on eut pû oppoſer, que le ſang qui fit l'Ancien Teſtament fut répandu & tiré des veines des animaux qui moururent, N. Seigneur prévint cette réponſe en confirmant toûjours la veritable & réelle preſence de ſon ſang, lors qu'il dit, qui ſera répandu pour vous, comme s'il diſoit le ſang que je vous donne icy, ſera le meſme que je répandray ſur la Croix pour vous. Icy Meſſieurs les Religionnaires doivent faire d'autant plus de reflexion ſur ces argumens qu'ils ſont contenus tous dans l'Evangile de S. Luc dont-ils ſe ſervent en leur Cene en peinture, croyant fuir la verité, mais la verité les cherche, *Hic calix eſt Novum Teſtamentum in ſanguine meo*, ce Calice eſt le Nouveau Teſtament en mon ſang, qui ſera répandu pour vous ſelon S. Luc, au lieu que les autres deux Evangeliſtes ſe ſont contentez de dire, que Jeſus-Chriſt ayant pris le Calice, *accepto Calice*, & ils ne l'ont pas mis dans la propoſition qu'il ſont dire à J. C. pour la forme de la conſecration.

L'ancien Teſtament ſe fit en cette ſorte, ainſi que nous le voyons dans le vingt quatriéme chap. de l'Exode; Moyſe édifia un Autel au Seigneur au pied de la Montagne, avec douze titres, ſelon le nombre des douzes lignées où Tributs d'Iſraël. Il offrit des holocauſtes & des ſacrifices pacifiques à Dieu, il prit enſuite la moitié du ſang, il le mit dans les baſſins, & répandit l'autre moitié ſur l'Autel, aprés il prit le Livre, il le leut devant tout le Peuple, qui répondirent volontiers : Nous ferons tout ce que le Seigneur nous ordonne; & alors Moyſe prit le ſang qui eſtoit dans les baſſins & le répandit ſur tout le Peuple : diſant, voicy le ſang de l'alliance, que le Seigneur a fait avec vous, *Hic eſt ſanguis fœderis quod pepigit Dominus vobiſcum.* De meſme le jour de l'inſtitution du Nouveau Teſtament, Jeſus-Chriſt ſecond Legiſlateur du Peuple de Dieu, offrit à Dieu ſon Pere un ſacrifice non ſanglant en preſence des douze Apoſtres, qui repreſentoient tout le Peuple Chrétien : il prit en communiant une partie de ce ſang dans ſon corps, dans ſon humanité, qui eſt l'Autel & la victime où la ſouveraineté de Dieu eſt parfaitement adorée, & de ce meſme ſang il en arroſa le nouveau Peuple de Dieu, attendu que le premier, comme dit S. Paul, n'avoit pas eſté dedié & confirmé ſans effuſion de ſang, *Vnde nec primum quidem ſine ſanguine dedicatum eſt*, avec cette difference, que le ſang du Nouveau Teſtament a la force & la vertu de nettoyer de toutes les ordures les conſciences; au lieu que le ſang du Vieux Teſtament eſtoit ſeulement ordonné pour quelques lavemens exterieurs du corps; de là vient que le Peuple & le Livre de la Loy furent ſeulement arroſez exterieurement, & le ſang du Nouveau Teſtament lave interieurement le nouveau Peuple d'Iſraël; c'eſt à ſçavoir le Peuple Chreſtien, qui boit le ſang de J. C. & en arroſe ſon cœur, où Dieu promet par Jeremie d'écrire de ſon doigt la Loy nouvelle. Tout cecy montre évidament que Jeſus-Chriſt donna ſon vray ſang à boire à ſes Apoſtres; Car ſi le Peuple d'Iſraël avoit eſté arroſé par Moyſe du ſang du Vieux Teſtament, le Peuple Chreſtien devoit eſtre lavé & arroſé du ſang de Jeſus Chriſt, qui leur dit pour cela en la derniere Cene qu'il fit avec eux : c'eſt le ſang du Nouveau Teſtament, & il les lava, & arroſa veritablement de ſon ſang en la derniere Cene, parce que ce fut là où l'inſtitution du Nouveau Teſtament fut faite, & non pas ſur la Croix, parce qu'il n'eſtoit plus en la liberté neceſſaire pour la validité du Teſtament, comme eſtant priſonnier, con-

damné, & en effet entre les mains des Bourreaux, & l'inſtitution du Teſtament ſe doit faire du vivant du Teſtateur, tandis qu'il eſt encore en pleine liberté, & en puiſſance de teſter. Le Peuple fidele & Chreſtien, ne fut pas alors arroſé du ſang de J. C. mais plutoſt les Bourreaux & les infideles Juifs; de ſorte que ſi N. Seigneur Jeſus-Chriſt a verſé ſon ſang ſur la Croix, ce n'a pas eſté pour l'inſtitution du Teſtament: car il eſtoit déja fait, mais pour l'accompliſſement & la confirmation du Teſtament, parce que comme enſeigne S. Paul dans le Chapitre neuviéme de l'Epitre aux Hebreux, la confirmation du Teſtament ſe fait ſeulement par la mort du Teſtateur, d'où il faut inferer que J. C. en inſtituant ſon Teſtament a donné ſon vray ſang.

Le Teſtament que J. C. a inſtitué en la derniere Cene, à encore la qualité & le nom d'alliance & de nouvelle alliance, qu'on luy donne communement, tirée de l'ancienne alliance; car c'eſt ainſi que parle Moyſe: voicy le ſang de l'alliance que le Seigneur a fait avec vous, *Hic eſt ſanguis fœderis quod pepigit Dominus vobiſcum:* auſſi reciproquement le mot de Teſtament eſt attribué à l'ancienne alliance, tiré du Nouveau Teſtament, quoyque proprement elle ne peut eſtre Teſtament; car celuy qui contractoit cette alliance qui eſt Dieu ne meurt pas & le Teſtament prend ſon accompliſſement & ſa confirmation par la mort du Teſtateur: Mais l'alliance ancienne prenoit ſon nom & ſa force de l'alliance que J. C. devoit faire un jour avec les hommes, de meſme que les ſacrifices de l'ancienne Loy prenoient leur vertu du ſacrifice de J. C. & encore par cette conſideration que l'ancienne alliance a eſté appellée Teſtament, comme ayant eſté confirmée & accomplie par la mort de J. C. qui eſt Dieu, & que le Teſtament eſtoit le témoignage de la derniere volonté, il peut eſtre attribué à Dieu qui n'a qu'une ſeule volonté, qui eſt, & premiere & derniere, parce que Dieu ne change point. Le Teſtament que Dieu fait avec les hommes eſt donc éternel de la part de Dieu: mais comme les hommes ſont variables dans leurs paroles & dans leurs promeſſes, le Teſtament peut prendre fin. C'eſt pourquoy pour rendre le témoignage de la nouvelle Loy éternel: Jeſus-Chriſt Dieu & homme, a traitté au nom de tous les hommes avec ſon Pere, & pour cela S. Paul l'appelle, *Mediator Novi Teſtamenti*, il a fait en ſa propre perſonne par l'union qu'il a faite de la nature humaine, avec la nature divine, une alliance étroite & indiſſoluble entre Dieu & les hommes;

Partant en qualité de Teſtateur il aura rendu un fidel témoignage, & il aura procedé ſyncerement dans ſon Teſtament. Et comment ſeroit-il mediateur du Nouveau Teſtament, s'il n'a rien fait de nouveau, s'il n'a fait qu'abolir quelques figures pour en remettre & rétablir d'autres, & jamais la verité, s'il ne nous donne que des ſignes & des figures, qu'une foy que les Anciens avoient avant nous, ſi en un mot nous n'avons la réalité & la verité des choſes qui manquoient aux Anciens; car quand un homme diſpoſe de quelque choſe par Teſtament en faveur d'un autre, ce n'eſt pas pour luy donner ce qu'il avoit auparavant, mais pour luy donner droit à quelque choſe qu'il n'avoit pas, & dont le Teſtateur le veut gratifier. Or avant la création du Nouveau Teſtament, les hommes eſtoient déja en poſſeſſion des ſignes & des figures du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. Il ne nous a donc pas donné par ſon Nouveau Teſtament aucun droit à ces choſes, mais il faut dire, que ce qu'il nous a donné eſt ce que nous n'avions pas avant ſon Nouveau Teſtament, c'eſt donc ſon vray corps & ſon vray ſang.

Enfin en vertu de l'alliance contractée par J. C. avec les hommes en la nouvelle Loy, il a falu éviter toutes paroles ambigues & metaphoriques, parce que les paroles d'un accord, d'un contract, d'une convention, doivent eſtre entenduës ſelon la lettre & ſelon leur propre ſignification, afin d'oſter tout ſujet de querelle & de differend qui pourroit ſurvenir, & empêcher l'effet du contract, s'il y avoit quelque mot douteux & ambigu. Et cela ſe doit encore plus exactement obſerver dans les contracts qui regardent les alliances, parce que les autres contracts & accords qu'on fait, ne ſont paſſés ordinairement que pour la conſideration des intereſts, qui ſont hors de nous, & ſont plus au pouvoir de la fortune qu'en noſtre diſpoſition; Mais les alliances de la parenté & du ſang engagent les perſonnes & l'honneur à leur execution, qui eſt en noſtre puiſſance, & elle regarde meſme ſouvent les deſcendans de cette alliance, ſi bien que l'obſervation & la ſyncerité des paroles doit eſtre plus étroite & plus étenduë, parce qu'elle vient de l'ame & de l'interieur: car il ſemble que l'ame ſe communique avec le ſang, parce que l'ame eſt dans le ſang ſelon l'Ecriture, & c'eſt ce qui faiſoit dire à l'Epouſe, que ſon Epoux luy eſtoit un Epoux de ſangs, non pas d'un ſang, mais de pluſieurs à cauſe de la fidelité de leur amour; Et ſaint Paul dit du Mariage, que c'eſt un grand Sacrement dans l'Egliſe, & il appelle J. C. *Sponſor melioris teſtamenti*,

le répondant du mellieur Teſtament, par un mot qui n'eſt pas éloigné de celuy *de ſponſus* d'Epoux ; On peut juger par là, ſi toutes les paroles que J. C. a dit à ſon Egliſe, ne ſont pas nettes, ſimples & ſi elles ne doivent pas eſtre entenduës a la lettre & en leur propre ſignification, principalement celles où il contracta l'alliance avec elle, & qu'il luy dit, *prenez, cecy eſt mon Corps, cecy eſt mon Sang.*

On peut tirer de la nature, de l'action ou inſtitution de l'Euchariſtie, une preuve ſi forte de cette verité, que l'opinion des Religionnaires paroîtra non ſeulement fauſſe, mais abſurde & contraire à toutes apparences & poſſibilitez. L'Euchariſtie eſt un Sacrement, dont les Religionnaires demeurent d'accord ; Elle eſt un commandement ſelon les paroles de Jeſus-Chriſt : Elle eſt un Teſtament, c'eſt le Calice du Nouveau Teſtament, de la nouvelle alliance, comme ils diſent auſſi, c'eſt un contract où Jeſus-Chriſt promet de donner la vie éternelle à ceux qui mangent ſa chair, *qui manducat meam Carnem, habet vitam æternam.* Or toutes les paroles qui inſtituent un Sacrement, comme ſont celles-cy, *cecy eſt mon Corps, cecy eſt mon Sang*, qui contiennent un Teſtament, une alliance, un contract, un commandement, ſe doivent prendre dans le ſens propre & litteral. Jamais Dieu, ſoit dans la Loy ancienne, ſoit dans la nouvelle, n'a établi des Sacremens, n'a fait des alliances, ni des cōmandemens qu'en cette maniere : jamais aucun Prince, ni aucun Pere, ni quelque perſonne d'authorité, n'a commandé quelque choſe, qu'en des paroles priſes en leur veritable ſens; un Teſtament, une alliance & quelqu'autre ſorte de contract qui ſe faſſent parmi les hommes en quelque nation civile ou barbare, ne ſe font, & ne s'expriment qu'en des paroles ſimples, nettes, claires & ſelon le ſens formel & veritable. La raiſon eſt, parce que quand Dieu a inſtitué un Sacrement ; c'eſt afin que par ſa pratique & par ſon uſage, il communique aux hommes ſes graces : & un Sacrement ne peut eſtre obſervé & pratiqué par toute une multitude, ſi l'on n'entend clairement les paroles qui l'établiſſent. Celuy qui commande veut eſtre obey, & il veut qu'on faſſe ce qu'il commande ; & pour cela il doit commander en paroles claires, & expreſſes, autrement il agiroit contre la nature du commandement, & contre ſes intentions & ſes deſſeins propres. Les Teſtamens, les alliances & toutes conventions, ſe font en la meſme maniere parmi toutes les Nations, & tous les Peuples de la Terre, toutes les Loix les entendent, les expliquent & les jugent de la ſorte. Seroit-il

poſſible que Dieu ſe ſoit démenti luy-meſme dans la ſeule inſtitution de l'Euchariſtie ; qu'il ait agi en cette occaſion ſeule contre la nature & contre la Morale tout enſemble. Qu'il ait enfreint ſes propres Loix, les Loix divines & les Loix humaines, luy qui s'eſt accommodé juſques aux moindres façons d'agir, de parler, de traiter, de vivre avec les hommes ; Qui a obſervé exactement toute la loy de Moyſe, & celles qu'il a apportées ſur la terre. Celuy qui a commandé la candeur, & la ſimplicité aura violé icy toutes ces choſes avec la juſtice, la verité, & la ſainteté : Mais c'eſt plûtoſt l'opinion & l'erreur des Religionnaires qui eſt ſi abſurde & ſi déraiſonnable qu'elle bleſſe toutes ces choſes. Elle bleſſe, & elle offenſe la ſainteté, parce qu'elle altere le Sacrement & la Grace qu'il confere ; elle renverſe l'authorité, parce qu'elle met en doute la veritable ſignification des paroles où le commandement eſt contenu. Elle diminuë la bonne foy, la ſincerité, & tout ce qu'il y a de vertu & de probité parmi les hommes, en changeant les promeſſes & les conventions en des choſes differentes de celles que les paroles expriment. Partant cette Doctrine n'eſt pas ſeulement fauſſe, mais abſurde & impie.

On peut enfin inferer la verité de l'Euchariſtie des circonſtances du temps & des perſonnes de l'inſtitution, c'eſtoit le temps de la mort prochaine de J. C. qui parloit ſeulement à ſes Apôtres, car quand la mort eſt prochaine c'eſt alors que les amis ſe parlent plus clairement & manifeſtement. Nous voyons même que ceux qui pendant la vie n'auroient pas agi ſincerement & de bonne foy, neantmoins lors qu'ils voyent approcher le dernier ſoûpir qui doit ſeparer l'ame de tout commerce avec le monde, & la dépoüiller du corps, & de toutes les choſes ſenſibles qui peuvent aider les hommes, où les obliger à couvrir & déguiſer leurs penſées & leurs intentions, c'eſt alors neantmoins que voyant la reſerve qu'ils en pourroit faire leur eſtre entierement inutile, ils mettent en évidence leur plus ſecrets ſentimens : Jeſus-Chriſt qui n'avoit jamais eu la penſée de ſurprendre perſonne, qui eſt la verité & la ſincerité meſme, aura-t-il dit voyant l'heure de la mort s'approcher que des paroles nettes, intelligibles, & en leur propre ſignification.

C'eſt ce qu'il diſoit luy-meſme dans le long diſcours qu'il fit le jour devant mourir à ſes Apôtres en S. Jean, l'heure eſt venuë, que je ne vous parleray point par paraboles : *Venit hora cum jam*

non in parabolis loquar vobis, & peu aprés les Apôtres répondent, vous parlez maintenant ouvertement, & vous ne ditez point de paraboles : *Ecce nunc palam loqueris & proverbium nullum dicis.* Aussi N. Seigneur quand il s'agissoit de quelque grand Mystere aprés qu'il l'avoit enseigné aux peuples & à la multitude, il l'expliquoit plus clairement à ses Apostres, comme à ceux qui devoient estre les Docteurs de tout le monde, & eux reciproquement comme s'ils en eussent eu quelque droit, ils luy demandoient l'exposition de ses paroles, & souvent mesme J. C. quoy qu'ils ne l'interrogeassent point, il alloit au devant de leurs demandes, en leur découvrant les choses les plus secretes & plus difficiles de la Predication qu'il venoit de faire. Cela se voit en saint Luc chapitre 8. quand J. C. expliqua à ses Apostres la parabole du Semeur ; & au treisiéme de S. Mathieu, où les Apostres luy demanderent l'explication de la parabole de l'yvroye du champ, & au quinziéme, où ils demandent l'explication de cette sentence, que tout ce qui entre par la bouche ne corrompt pas l'ame ; & au seiziéme de saint Jean, où n'estant pas encore interrogé, il leur expliqua comme ils desiroient cette proposition qu'il avoit dite : *Modicum & non videbitis me, & iterum modicum & videbitis me.* Dans peu de temps vous ne me verrez pas, & peu de temps aprés vous me verrez. Or quand N. Seigneur J. C. institua le Sacrement de l'Eucharistie le temps de sa mort s'approchoit, & il ne leur expliqua pas ces paroles, & d'ailleurs le grand silence des Apostres en entendant la Doctrine de N. Seigneur touchant ce Mystere sans s'enquerir de rien montre qu'ils ne trouvent point d'obscurité aux paroles de l'institution qu'elles n'estoient point douteuses, ambiguës, Metaphoriques, Mystiques & équivoques, mais claires, nettes, & intelligibles en leur propre & naturelle signification.



CHAPITRE XV.

Preuves de la Verité de l'Euchariſtie tirées par une explication literale des paroles qui ſuivent l'inſtitution , Faites cecy en memoire de moy , & je ne boiray point de ce fruit de vigne juſqu'à ce que je le boive nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere.

COmme nous avons éclairci cette verité par une expoſition des paroles que N. Seigneur J. C. dit, faiſant les promeſſes de l'Euchariſtie , c'eſt l'Eſprit qui vivifie la chair , &c. dont les Religionnaires ſe ſervent pour l'obſcurcir, nous allons pareillement tirer des Argumens forts & invincibles touchant cette verité, des paroles qui ſuivirent incontinant la forme de l'inſtitution du Myſtere : *Faites cecy en memoire de moy , & je ne boiray point de ce fruit de vigne que je ne la boive nouveau dans le Royaume de mon Pere,* dont les Religionnaires ſe flatent dans leur erreur , & qu'ils nous objectent ſans ceſſe ; Quant aux premieres paroles, faites cecy en memoire de moy , ou faites cecy en ma commemoration , & autres ſemblables, elles ſont les meſmes quant aux ſens , ou du moins elles ne ſont pas contraires les unes aux autres. Car il n'y a point de contrarieté entre les Evangeliſtes & les Apoſtres , & c'eſt une verité qui ne peut eſtre conteſtée, car s'il y a quelque difference dans les termes ou dans l'intelligence des paroles , il faut ou que J. C. les ait prononcées toutes les unes aprés les autres, & que chaque Evangeliſte rapporte celles dont il avoit le ſouvenir , ou qu'il jugeoit à propos de rapporter conformément à ſa matiere , & à la lumiere qu'il a pleu à l'Eſprit de Dieu de luy donner , ou de luy en refraichir la memoire de la Doctrine de J.C. mais ſans qu'aucun détruiſe ce que l'autre a mis en avant. On pourroit bien encore penſer qu'elles ont toutes un meſme ſens, de ce qu'aprés que l'Apoſtre a dit ſeparément de la conſecration du pain , faites cecy en commemoration de moy, & encore aprés qu'il a dit les mêmes paroles de la conſecration du vin , il explique auſſi-toſt la choſe ſelon laquelle cette commemoration eſt conſiderée , lors qu'il ajoûte en reprenant les deux conſecrations. *Quotieſcumque*

enim manducabitis panem hunc & bibetis Calicem mortem Domini annuntiabitis; Car *toutes les fois que vous mangerez ce Pain & boirez ce Calice vous annoncerez la mort du Seigneur*: De ſorte que la Mort & la Paſſion eſt principalement l'objet de cette memoire ou commemoration. Les Religionnaires preſſent ces paroles de memoire & de commemoration par cette raiſon qu'elles ſont, des eſpeces d'une choſe abſente, comme Ariſtote l'enſeigne au Livre de la Memoire & de la Reminiſcence, chap. 1. d'où ils inferent que le pain & le vin que J. C. donne en la derniere Cene à ſes Apoſtres ne ſont pas & n'ont pas preſent le Corps & le Sang de J. C. Et ſi on leur répond qu'une meſme choſe diverſement conſiderée peut eſtre preſente & memoire tout enſemble d'elle-meſme, & ainſi J. C. preſent dans l'Euchariſtie peut eſtre la commemoration de luy-meſme comme attaché à la Croix, ſous laquelle conſideration il eſt abſens en l'Euchariſtie, ils repliquent qu'une choſe inviſible tel qu'eſt J. C. dans l'Euchariſtie ne peut pas eſtre figure ou commemoration d'une choſe viſible tel qu'eſtoit Jeſus-Chriſt attaché à la Croix. Mais toutes ces diſputes & autres ſemblables qu'on fait ſur ce mot finiſſent en prenant le mot de Memoire & de Commemoration pour ſe ſouvenir, & ſe réſouvenir de quelques-uns, & de quelque choſe, penſer ou avoir la pensée à quelqu'un & à quelque choſe, comme il ſe prend d'ordinaire dans l'Ecriture, & même dans l'uſage commun; Lors que pour remontrer ou enſeigner une choſe à quelqu'un & luy donner les ſentimens que nous voulons qu'il en ait, nous luy déduiſons nos pensées & nos raiſons ſous le terme de ſe ſouvenir, & de ſe réſouvenir, vous vous ſouviendrez, & vous vous réſouviendrez que, &c. c'eſt à dire, vous ſçaurez, vous apprendrez, ou vous croirez que, &c. Et cette façon de parler n'eſt pas ſeulement du peuple & de l'uſage commun, mais des Philoſophes les plus ſçavans & ſubtils. Platon parmi les Anciens met la Science qui eſt l'une des plus hautes de toutes les operations de l'entendement dans la reminiſſance, c'eſt à dire, dans un ſouvenir raiſonné. Car il y a de memoire raiſonnées, & cette acception de ſouvenir & de memoire a eſté celle de J. C. parce qu'elle eſt convenable à ſa divine & haute Sageſſe, qu'elle eſt conforme à l'uſage cõmun où il s'accommodoit d'ordinaire, & parce que cette pensée, cette reminiſcence eſt commune & neceſſaire à tous les Chreſtiens, & pour cela le Sauveur la recommande icy, parce qu'elle contient la verité de ce Myſte-

re & la croyance que l'on en doit avoir : Car c'eſt comme s'il diſoit, penſez, croyez & ſçachez que je ſuis icy , que je ſuis preſent toutes les fois que vous celebrerez ce Myſtere , & il n'y a aucune ombre de difficulté , parce qu'on peut penſer aux choſes preſentes de meſme qu'aux éloignées.

Il la recommande principalement aux Apoſtres,parce qu'il faut que dans la conſecration de ce Myſtere le Preſtre & le Miniſtre de J. C. ait ſa pensée & ſon intention vers luy , qu'il penſe & qu'il ſe reſſouvienne qu'il agit en vertu & par la vertu que J. C. luy a donnée,& que c'eſt J. C. qui agit principalement icy. Il faut avoir la pensée vers J. C. lors qu'on fait , ou qu'on aſſiſte à ce Myſtere, car encore que J.C. ſoit preſent dans l'Euchariſtie,il y eſt inviſible, & ne paroitſpoint , & c'eſt la nature des choſes qui ne paroiſſent point , d'eſtre ſouvent hors la memoire , hors le ſouvenir & la pensée des hommes & comme ſi elles n'eſtoient point. Ainſi la preſence de N. Seigneur dans ce Sacrement eſtant inviſible , il y a danger qu'elle n'eveille pas aſſez noſtre attention , nos pensées, noſtre ſouvenir , & que nous ſoyons aux pieds de ce Sacrement comme ſi nous en eſtions éloignez, & comme devant du pain commun : à quoy N. S. nous avertit de prendre garde , comme à une choſe d'une tres grande importance & tres-convenable à la grandeur d'un Myſtere qui contient Dieu en luy-meſme. C'eſt pourquoy il eſtoit expediant que J. C. recommandat ce ſouvenir , cette penſée & cette attention d'eſprit à un culte , & à un Myſtere où il eſtoit preſent , & cette recommandation eſtroite qu'il fait & que tous les Evangeliſtes & S. Jean meſme ont rapportée eſt une forte preuve de ſa preſence,& c'eſt cõme s'il diſoit lors que vous ferez ce Sacrement, & ce ſacrifice où je ſeray ſans eſtre veu, ſouvenez-vous & ſçachez que j'y ſuis preſent,ayez voſtre memoire & voſtre pensée en moy , élevé voſtre eſprit vers moy, penſez & croyez que je ſuis là preſent , que je ſuis avec vous & que je me donne à vous dans ce Sacrement encore que vous ne me voyez point.

Cette explication & interpretation eſt literale , expreſſe & la meſme que celle de la memoire, ſinon qu'étant reduite à la generalité de la pensée & de la connoiſſance , elle eſt exempte des difficultez qui rendent d'abord hideux le ſens & l'uſage de memoire. Elle eſt encore confirmée par les paroles de S. Paul, *& hæc quotieſcumque feceritis mortem domini annunciabitis* , chaque fois que vous ferez cecy vous annoncerez la mort du Seigneur , car ces paroles

de

de S. Paul, ou elles ont un mesme sens que celles des Evangelistes, *hæc facite, &c.* faites cecy en memoire & en commemoration de moy ; comme elles en paroissent une explication que l'Apostre seul en a donnée conformement à nostre exposition, ou elles n'en peuvent avoir de plus raisonnable & de plus conforme à la lettre que celuy-cy. Quand vous ferez ces choses, ce Sacrement, vous instruirez les hommes de la mort du Seigneur, ou vous ferez la mesme chose qui s'est faite, & qui s'est passée dans la mort du Seigneur, & par cette action vous apprendrez aux hommes que J. C. N. S. est mort pour eux. Car celuy qui instruit les autres doit avoir la pensée & la connoissance des choses dont-il instruit & dont-il donne des raisons, & ceux qui sont instruits ont les mesmes pensées, les mesmes connoissances & lumieres qu'a le Docteur & Catechiste. Icy sont indiquées deux sortes de personnes & de fonctions dans l'Eglise, faire le sacrifice & anoncer l'Evangile, sacrifier & prescher. Les Evangelistes ont regardé la premiere fonction, quant ils ont dit faites cecy en memoire de moy, & S. Paul qui dit de luy qu'il a esté envoyé pour prescher, considere la seconde, car on peut instruire en deux manieres par des effets & par de vives voix, si c'est dans la premiere qu'il faut prendre ces paroles on ne peut mieux instruire d'une chose qu'en la faisant, ni mieux annoncer la mort de J. C. qu'en faisant un Mystere qui est le mesme en substance que la Mort & Passion de J. C. à sçavoir l'Eucharistie, qui contient celuy qui est mort sur la Croix, & qui le contient comme mort, comme sacrifié & immolé, & en état de mort, sans l'usage d'aucun sens ; s'il faut entendre ces instructions de vive voix, comme quand N. Seigneur disoit à ses Apostres, & il semble qu'il fasse la mesme chose icy, où il fit ses Prestres ; Allez par tout le monde, preschez l'Evangile à toute Creature, enseignez toutes les Nations en les baptisant, &c. C'est une maxime qui regarde tous les Sacremens dont J. C. veut que ses Ministres instruisent les peuples, & principalement au regard de l'Eucharistie, à cause de la connexité, où plûtôt de l'identité qu'elle a avec le sacrifice de la Croix, de la Mort & de la Passion du Fils de Dieu, & où toutes les veritez Chrestiennes sont ramassées, comme nous avons montré, & pour cela il faloit l'anoncer, & en instruire les peuples.

Car la pensée de la mort & des souffrances de J. C. doit estre chere & precieuse aux Chrestiens comme la cause de leur reparation, de leur salut, & de leur vie éternelle. Elle doit estre toû-

jours fraiche & presente dans leur esprit, principalement dans la celebration de l'Eucharistie, parce que cette pensée oblige par la grandeur du bienfait que nous avons receu de J. C. par sa mort à des continuelles actions de graces qui se font dans l'Eucharistie, & la mesme pensée excite puissamment à l'amour de celuy qui est mort pour nos pechez; Elle donne l'horreur & la crainte du peché qui a causé la mort, & tant de peines & de souffrances au Fils de Dieu; Elle prepare puissamment l'esprit des Chrestiens à la reception de ce Mystere, où la bonté de Jesus-Christ a esté si grande qu'il se donne à nous à manger. Et pour cela afin que la memoire en fut presente & toûjours fraiche, il a voulu la renouveller icy. Tous les Mysteres, toutes les ceremonies de la Religion Chrestienne enseignent, annoncent & renouvellent cette mort dans l'esprit des Fidelles. Le Baptême où l'on plongeoit le baptisé comme mort & enseveli avec Jesus Christ, ainsi que parle l'Apostre, est un signe & de cette Mort & de cette Passion: Les Onctions qui sont dans tous les autres Sacremens sont les memoires de la mort & de la sepulture de Jesus-Christ, & l'Eucharistie est encore une plus vive expression & memoire de cette mort, parce que J. C. luy mesme en sa propre substance y est mort à la vie des sens, & il n'y a pas de meilleur moyen de se souvenir d'une chose ni de penser a elle, que de la rendre presente, ni rien de plus propre & de plus efficace pour nous souvenir de celuy qui est mort pour nous, que son vray corps & son vray sang, & c'est l'une des principales causes pourquoy J. C. institua cet Auguste Sacrement allant mourir, & que pour nous obliger à nous souvenir & avoir memoire de sa mort & de sa passion, il n'a rien trouvé de plus convenable que de nous laisser son mesme corps en substance qu'il a livré pour nous à la mort. De cette doctrine si veritable & si solide, touchant les paroles de N. S. il resulte deux explications qui s'accordent ensemble, & qui estant toutes literales rendent l'argument des Religionnaires de nulle force. Selon la premiere d'autant que la memoire, & la commemoraison prise pour la pensée peut-estre d'une chose presente; & la seconde d'autant que la mort & la passion du Fils de Dieu n'estant plus, parce que J. C. ne meurt plus, on peut renouveler par le moyen de ce Sacrement la memoire de sa mort & de sa passion, qui sont évanouies pour jamais du Fils de Dieu; de sorte que cette memoire & cette commemoration sera toûjours d'une chose absente & passée qui est sa

Passion, ses souffrances & les douleurs qui ne sont plus. Les actions que N. S. fit lors qu'il prit le pain, qu'il le benit, & qu'il dit prenez, mangez, faites cecy en memoire de moy, l'objet materiel de cette action, & de la consecration est N. S. J. C. & l'objet formel de cette memoire & de cette consecration est le mesme J. C. comme agissant & comme estant dans cette action, & ces actions faites par J. C. en la sainte Cene n'estant plus la memoire, le memorial ne sera pas avec la chose dont elle est la memoire & le memorial. J. C. veut qu'on fasse les mesmes actions, & qu'on conserve le souvenir de ce qu'il a fait dans l'institution de ce Mystere, d'où il s'ensuit qu'il n'a pas estabh un signe, ni une simple figure de sa mort & de sa passion, parce que les Apostres ne peuvent establir ni faire & instituer un Sacrement ce qui appartient seulement à J. C. & il n'eut pas mesme esté besoin que N. S. eut dit à ses Apostres que quand ils feroient ce memorial ils se souvinsent de luy; parce que le memorial suffisoit pour faire souvenir de luy. De dire que N. S. n'a fait outre l'instition du signe que les actions exterieures de prendre du pain en élevant les yeux en haut, de le rompre, & de le benir ce seroit rendre ce Sacrement la moindre des actions de J. C. s'il n'a fait & s'il ne demande que des actions sensibles & exterieures, qui au jugement mesme des Religionnaires ne sont point dans la Religion Chrestienne, qui est une Religion d'esprit, de grande consideration, & quand il n'auroit fait que ces actions exterieures, quoy que les paroles qu'il dit marquent des choses bien plus grandes dans la consecration, ces actions exterieures qu'il fit estant passées elles suffiront toûjours à montrer que le souvenir qu'il ordonne à ses Apostres est d'une chose absente à sçavoir de ces actions. Mais J. C. a fait quelque chose de plus, & il a voulu que les Apostres le fissent, que d'établir du pain & du vin pour une memoire & commemoration de sa mort, & de sa passion. Car si le pain & le vin de l'Eucharistie ne sont que des simples, que des alimens ordinaires & non pas le corps & le sang de J. C. ils ne seroient pas le memorial de la mort & de la passion de J. C. faute du rapport & de la conformité avec la chose signifiée, mais plutôt de la vie dont ils sont les alimens, & dont J. C. les auroit instituez pour renouveller le souvenir, mais disons plutôt selon l'analogie des Mysteres qui est si chere à S. Paul qui nous sert icy de guide, & que nous avons recherchée dans cet ouvrage, que si dans la creation du Monde le Sabath des hommes fut institué pour se sou-

venir du bien-fait de la Creation, & afin que tous les hommes euſſent part au repos que Dieu avoit pris aprés les avoir créez : Jeſus-Chriſt auſſi dans la reparation du Monde eſtant mort & ſacrifié ſur la Croix, a voulu qu'en memoire de ſes ſouffrances & de ſes douleurs les Chreſtiens le ſacrifiaſſent tous les jours par les mains des Preſtres dans l'Euchariſtie, & qu'ainſi ils participaſſent veritablement à ſa mort par la participation de ſon Sang & de ſon Corps.

Les paroles de N. Seigneur J. C. tirées du 20. chap. de S Mathieu, *Non bibam amodò de hoc genimine vitis uſque in diem illum cum illud bibam vobiſcum novum in regnum patris mei*, je ne boiray point de ce fruit de vigne juſqu'à ce que je le boive nouveau avec vous, dans le Royaume de mon Pere, ont ſervi de fondement à la confirmation que les Religionnaires en tirent de leur erreur touchant la verité de l'Euchariſtie ; Et elles ont donné de la peine pour entendre quel eſt le lieu, & le Royaume où J. C. doit boire ce vin avec ſes Apoſtres, car il ſemble bien que ce lieu eſt la gloire & le Paradis des Bien-heureux, mais là l'on n'y mange, ny ne boit. A la confirmation des Religionnaires fondée ſur ces paroles de J. C. on répond qu'il n'appelle pas le Calice qu'il avoit conſacré un fruit de vigne, mais qu'il dit ces paroles d'un autre Calice de vin non conſacré, & que N. Seigneur avoit donné à boire à ſes Diſciples devant l'inſtitution de l'Euchariſtie ; & cela ſe voit & s'entend manifeſtement du 22. chap. de S. Luc, car ce que S. Mathieu & S. Marc n'avoient pas expliqué fort clairement, cet Evangeliſte le declare avec plus de clarté & d'ordre ; car S. Luc diſtingue là deux Calices, l'un au temps du ſouper legal, que le Pere de famille ſelon la coûtume des Juifs diſtribuoit à ceux qui eſtoient preſens à leur Pâque, & de celuy-là N. Seigneur avant de conſacrer l'Euchariſtie dit à ſes Apoſtres les paroles dont il s'agit. *Accipite & dividite inter vos dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis donec regnum Dei veniat.* Mais le meſme Evangeliſte diſtingue un autre Calice dans la Cene, lors que J. C. inſtitua le Sacrement de l'Euchariſtie, & ce dernier Calice fut veritablement le Sang ſubſtanciel & réel de J. C. duquel S. Luc fait dire à J. C C'eſt le Calice du Nouveau Teſtament en mon Sang qui ſera répandu pour vous. *Hic eſt Calix novum teſtamentum in ſanguine meo qui pro, &c.* & S. Luc n'appelle pas ce dernier Calice un fruit de vigne, mais il le diſtingue entierement du premier : Et

bien loin que ces paroles soient avantageuses au Religionnaires, qu'on en peut tirer une forte preuve contr eux pou la verité de l'Eucharistie, par la distinction de ses ces deux soupers, que saint Luc fait succeder l'un à l'autre : car si aprés le souper legal, & l'institution de l'Eucharistie N. Seigneur a dit, *Qu a ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in Regnum Dei*, & du Calice, *Non bibam de generatione vitis donec regnum Dei veniat*, qu'il ne mangeroit point de cela, & ne boiroit point du fruict de vigne; il s'ensuit que lors que J C. a mangé aprés le souper Legal l'Eucharistie avec ses Disciples, & qu'il beut avec eux le Calice de l'Eucharistie, il ne mangea point de pain & ne beut point de vin, mais son veritable Corps, & son veritable Sang.

A cela les Ministres pourroient repartir, que saint Mathieu & saint Marc, font dire ces paroles à Nostre Seigneur Jesus-Christ, aprés l'institution de l'Eucharistie; mais cela n'empesche pas que les paroles des deux Evangelistes, S. Mathieu & S. Marc, ne se doivent rapporter au souper Legal, comme S. Luc les y rapporte expressement avec plus de suite & de distinction : Cét Evangeliste ayant voulu par là expliquer plus clairement & distinctement la pensée & l'intention des deux précedens, comme la coustume des Evangelistes est de se servir d'interpretes, & de suffragans les uns aux autres, ainsi que les Religionnaires mesme remarquent que cet Evangeliste a fait en plusieurs autres particularitez de cette institution & en d'autres de l'histoire Evangelique, comme estant en effet plus exprés & plus étendu que les autres, plus attaché à l'ordre & au temps où les choses sont faites, comme il se voit aux Actes 2. Et pour un plus grand éclaircissement de la verité, il faut remarquer que S. Luc fait dire à N. Seigneur J. C. qui ne mangera point de cela sans appeller ce qu'il a mangé, ou qu'il mangera pain, mais *ex hoc*, c'est à dire de cela de cette Pasque, par des termes qui peuvent convenir à la verité & à la dignité de ce Sacrement; Et pareillement les autres Evangelistes S. Mathieu & saint Marc, font dire à N. Seigneur J. C. qu'il ne boira point de cette generation ou de ce fruict de Vigne, *ex hoc genimine vitis*, voulant dire que cela avoit tiré sa generation de la Vigne, ce qui n'empesche pas qu'il ne peut avoir esté converti au sang de J. C. & le mot de *genimen*, ou *generatio*, ne signifie pas la substance : mais l'action, la generation, la production, qui est la voye à la substance & qui n'est pas la substance, comme la voye, le chemin n'est

pas le lieu ou l'on va ; & c'est pour exprimer que la substance du pain & du vin, ne sont plus dans ce Sacrement, mais tout au plus les accidens exprimez par les termes de generation, qui est une chose foible, passagere, telle qu'est la nature des accidens.

Mais quel est le Royaume où J. C. dit qu'il boira ce Calice ? on explique communement ce Royaume du temps qui s'écoula, dépuis la Resurrection de N. Seigneur J. C. jusques à son Ascension, lors que N. Seigneur pour prouver sa Resurrection & la verité de son corps resuscité, mangea & bût avec ses Disciples, comme il se voit par plusieurs actions de N. Seigneur aprés sa Resurrection rapportées dans l'Evangile : On pourroit à cela neanmoins opposer que J. C. ne communia point aprés sa Resurrection, bien qu'il communia ses Apostres, comme il semble avoir fait en Emaüs ; & quand mesme il auroit communié, comme il mangea veritablement des poissons & certaines viandes avec ses Disciples, il ne convertissoit pas les viandes qu'il mangeoit en sa propre substance, ce qui semble neanmoins necessaire pour une veritable manducation, principalement des viandes & boissons ordinaires, telles qu'estoient celles qu'il mangea, & qu'il bût dans le souper legal. Comment est-ce donc que J. C. peut manger de ce pain, & boire de ce vin au Royaume de Dieu, au Royaume de son Pere? Le Royaume de Dieu literalement est l'Eglise ; Le Royaume c'est là où l'on fait la volonté du Roy ; ainsi nous appellons le Royaume de France, là où l'on fait les volontez & où l'on observe les commandemens du Roy. Le Royaume de Dieu, dit S. Paul, est au-dedans de vous, *Regnum Dei intra vos est :* nostre ame qui doit obeïr à Dieu, fait elle mesme par la reconnoissance qu'elle a du pouvoir de Dieu, & par l'obeissance qu'elle rend à ses loix le Royaume de Dieu, quand nous demandons à Dieu que son Royaume nous advienne ; c'est à dire, qu'il nous rende parfaitement soûmis à ses volontez. Dieu menace les Juifs de leur oster le Royaume, *auferetur à vobis regnum*, c'est à dire l'Eglise, la Religion & le veritable culte de Dieu. D'autre part l'on peut distinguer icy trois manducations differentes, la Legale, celle de N. Seigneur, celle des Apôtres, ou la Sacramentelle. N. Seigneur mangea le Sacrement dans la Cene qu'il fit avec ses Apostres, & alors il dit, qu'il n'en mangera plus jusques au Royaume de Dieu ; c'est à dire, que dans l'Eglise aprés sa Resurrection, lors qu'il consacra son Corps, comme l'on juge de plusieurs actions de N. Seigneur aprés sa Resurrection

ſans le manger peut-eſtre : & comme aujourd'huy il ne le mange point dans l'Egliſe, neanmoins comme les Apoſtres le mangerent, & que tous les fideles le mangent & le reçoivent tous les jours dans la Sainte & veritable Egliſe, en ce ſens & ſelon l'immenſité de ſa ſageſſe & de ſa puiſſance : on peut appeller la converſion & tranſubſtantiation qu'il fait du pain & du vin en ſa ſubſtance, manducation, manger & boire, ſans meſme qu'il le mange, ni le prene avec les dents & avec la langue ; la raiſon eſt, parce que l'on mange & l'on boit, lors qu'on convertit les allimens en ſa ſubſtance : car la manducation n'eſt autre choſe que la converſion des allimens qui commence en la bouche, & finit en l'eſtomac, par la converſion de la nourriture en la ſubſtance du vivant. Les Philoſophes n'ont point diſtingué ces deux actions par deux facultés differentes. Les plantes mangent & ſe nourriſſent en convertiſſant l'humidité & le ſuc qu'elles tirent des Elemens en leur propre ſubſtance, & c'eſt proprement & préciſement manger, & une manducation parfaite & achevée. En cette maniere donc J. C. mange ſon Corps, encor tous les jours dans l'Egliſe, lors que les Preſtres conſacrent, qu'ils changent le pain au Corps & le vin au Sang de Jeſus-Chriſt, parce que le Preſtre n'agit qu'en la vertu de Jeſus-Chriſt, & c'eſt J. C. qui convertit les ſubſtances du pain & du vin en ſon Corps & en ſon Sang, & partant il mange. On voit ainſi par combien d'endroits & de penſées cette verité s'éclaircit, & l'erreur oppoſée s'evanoüit comme des figures vaines.

CHAPITRE XVI.

Preuves de la verité de l'Euchariſtie, tirées de l'inſtitution, de l'uſage & autres particularités de ce Myſtere, enſeignées par ſaint Paul.

LA multitude & la difference des raiſons, que l'Ecriture fournit au régard de la verité de l'Euchariſtie, font voir les ſoins du ſaint Eſprit en cette occaſion, ſemblables à ceux d'un ſçavant & eloquent Orateur, qui pour perſuader une verité, la repreſente en diverſes manieres, & luy donne divers viſages, & divers aſſaiſon-

nemens pour plaire à toutes ſortes d'humeurs & de gouts, & cela paroît encore d une façon conſiderable, de ce que ſaint Paul, de qui la vocation fut extraordinaire, qui s'eſt mis principalement à corriger les meurs & à regler les actions des Chreſtiens, & qui en toutes ſes Epiſtres n a preſque rien raconté de la vie & des actions de N. Seigneur, qui ne fait que des raiſonnemens ſur les Myſteres de la Religion, qui traitte du Bapteſme en trois mots, d'un ſtyle relevé & myſtique, il ait neanmoins voulu faire la fonction d'Hiſtorien, & rapporter d'un ſtyle ſimple & narratif, comme ont fait les trois Evangeliſtes l'inſtitution de l'Euchariſtie. Or cette inſtruction & narration prend une nouvelle force dans la bouche de S. Paul, d'autant que le témoignage de S. Paul ajoute à l'inſtruction generale, que tous les Apoſtres avoient receuë enſemble, touchant ce Myſtere de la bouche de Jeſus-Chriſt, l'inſtruction particuliere, par la reïteration d'un acte, qui le rend plus valide & plus authentique ; & qu'au lieu que les autres Apoſtres avoient eſté inſtruits de cette verité de la bouche de J. C. dans ſa vie mortelle, & l'ayant receu & mangé, ils avoient tenu la place des Chrêtiens & de l'Egliſe, ſaint Paul eſtant inſtruit par J. C. dans ſa vie glorieuſe & immortelle, vient comme un nouveau Docteur deputé par J. C. enſeigner aux Fideles cette verité, & renfermer luy ſeul l'autorité repanduë dans tous les Evangeliſtes. Cet Apôtre prévoyant qu'il alloit dire une choſe fort difficile à perſuader & à croire, neanmoins tres certaine & veritable, il uſe d'une Preface extraordinaire, pour donner plus de creance à ce qu'il alloit dire ; C'eſt du Seigneur, dit-il, que j'ay receu, & que j'ay apris la doctrine que je vous ay déja enſeignée : *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis.* Jeſus-Chriſt avoit donc pris le ſoin d'inſtruire luy-meſme en particulier S. Paul de ce Myſtere ; quoy qu'il l'avoit fait inſtruire de tous les autres par Ananias, ou ſi cette inſtruction de S. Paul par J. C. n'eſt pas immediate, neanmoins il marque préciſement qu'elle eſt de J. C. quand il veut parler de l'Euchariſtie. Or une doctrine qui vient d'un ſi puiſſant Maiſtre, ou qui ne peut eſtre attribuée qu'à un ſi puiſſant & ſage Maiſtre, doit eſtre bien excellente, & comme cette doctrine eſt toute de pratique & d'action, auſſi ſon execution doit tirer de quelque grande authorité de la creance & du credit. S. Paul luy meſme avoit déja eu le ſoin d'inſtruire de ce Myſtere les Corinthiens par la tradiction, & il a voulu encore les inſtruire par écrit, & faire ſucceder

l'Ecriture à la voix, parce que ce Mystere est d'une importance & d'une dignité extraordinaire & divine.

Les paroles par où l'Apostre commence sa narration, *Quoniam Dominus Iesus, &c.* prenent la cause de toutes instructions qu'il leur veut donner de la dignité de l'Autheur, Car il exprime les deux attributs que J.C. exerce principalement dans ce Mystere, la puissance & la bonté dont le premier luy convient comme Dieu, & l'autre comme Sauveur, *Dominus Jesus*, & la consideration de l'une & de l'autre de ces perfections appuyent la preuve qu'il prétent tirer pour une verité si difficile, par le Docteur & l'ouvrier du Mystere qu'il leur enseignoit. L'Apostre marque ensuite le temps de la nuit & des tenebres convenable à ce Mystere, où la veuë ne sert de rien, & où l'ouye seule fait entendre & croire les paroles de J.C. Une circonstance est encore remarquée par l'Apostre que J.C. institua ce Mystere la mesme nuit, que par la trahison de Judas il devoit estre au pouvoir des Juifs, qui avoient resolu de le faire mourir, *In qua nocte tradebatur.* Car les Juifs ne pouvoient executer leur resolution, ni Judas livrer J. C. aux Juifs si N. S. ne l'eut voulu. Neantmoins N. S. ne se devoit pas mettre au pouvoir des Juifs de telle sorte qu'il alat comme par un desespoir precité dire aux Juifs faites moy mourir, ni à Judas qu'il consentoit qu'il le menat par la main pour le mettre entre les mains des Juifs, ç'eût esté en quelque façon auctoriser ces actions diaboliques de Judas & des Juifs, il trouve ce milieu qu'il se communique à ce perfide Disciple par le Sacrement de l'amour qui le faisoit mourir, pour apprendre à Judas & aux Chrestiens, qu'il mouroit volontairement pour l'amour d'eux, & oster par ce moyen aux Fideles qui croiront la verité de ce Mystere l'occasion qui avoit rendu & aux Juifs & aux Gentil la mort de J. C. sur la Croix un sujet de perdition. S. Paul oste ailleurs de la mort de J. C. sur la Croix la contrainte quant il dit qu'il a esté offert, parce qu'il l'a voulu, *oblatus est quia ipse voluit*, Icy il en donne la raison & la preuve, car celuy qui se donne à un traitre, & qui se met en la puissance de celuy qui le veut trahir' veut bien estre trahi, & par consequent il veut mourir, puis qu'il n'est trahi que pour mourir, & qu'il n'ignoroit pas qu'on le vouloit trahir & faire mourir, comme il le dit dans la Cene à ses Apostres. Et afin que les Chrestiens peussent entrer dans ses pensées, il exhorta Judas d'executer promptement sa resolution & ses trames. *Quod facis fac citius*, luy dit-il.

L'histoire de l'Eucharistie écrite par S. Paul & par les Evangelistes, remarque deux circonstances qui ne devoient pas estre mises en oubli. La premiere que N.S. avant de prononcer ces sacrées paroles, *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang*, il rendit graces à son Pere, *Gratias Egit*; Or nous remarquons dans l'Evangile que lors que J. C. vouloit faire quelque chose d'extraordinaire sur tout sur les corps, il rendoit graces; comme quand il voulut faire le miracle de la multiplication des Pains il rendit graces à son Pere. Il en fit de mesme avant de resusciter le Lazare qui estoit dans le tombeau depuis quatre jours. Il rendit aussi graces à son Pere avant de dire, *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang*, parce qu'il vouloit faire quelque chose de grande importance & quelque changement considerable & montrer une grande puissance sur les corps. Or il ny auroit aucun effet d'une puissance extraordinaire sur le corps dans ce Mystere si le pain demeure pain, ou si le vin demeure vin, mais bien s'ils sont changez au Corps & au Sang de J. C. En deuxiéme lieu S. Paul remarque que J. C. benit & rompit le pain & il appelle encore icy le Calice de N. S. Calice de benediction. Or la benediction de Dieu a toûjours esté d'une tres-grande vertu & efficace, ainsi quand Dieu benit les premiers hommes, ce fut afin que leur race se multipliat par toute la terre; Dieu benit Abraham afin que sa posterité fut en aussi grand nombre que les estoiles du Ciel & les grains de sable qui sont sur le rivage de la Mer. J. C. benissant les cinq pains du Desert, ils furent multipliez & en rassasierent cinq mille hommes. Il n'y a donc rien d'étrange ou d'incroyable si la benediction de J. C. dans ce Sacrement multiplie son Corps & son Sang avec une si grande abondance, qu'ils suffisent pour en faire manger & pour en faire boire à tous les Chrestiens, qui ont esté & qui seront jusqu'à la fin du monde.

La conformité que l'Apostre observe à rapporter l'histoire de l'institution de l'Eucharistie avec les Evangelistes & celle que les Evangelistes ont observée entre eux avec tant d'exactitude non seulement quant aux sens, mais encore quant aux paroles, principalement à celles qui sont essentielles à la consecration & qui expriment la nature du Mystere, montre évidament qu'il n'y a point equivoque, ni metaphore, ni figure aucune, & qu'il ne faut point leur donner qu'un seul & unique sens avec elles mesmes. Car si dans ces sacrées paroles, *Cecy est mon Corps*, *cecy est mon Sang*, il y eut eu quelque sens figuré, allegorique & mystique, & autre que

le ſens de la lettre, qui peut douter qu'un Apoſtre ſi relevé, d'une connoiſſance ſi profonde & ſi ſublime dans les veritez divines, ne l'eut pas connu par les lumieres ſi pures & toutes celeſtes dont le S. Eſprit a éclairé ce grand Apoſtre, & que luy meſme ne l'eut pas découvert, éclairci & corrigé, meſme les Evangeliſtes, luy qui reſiſta au chef des Apoſtres avec un zele heroïque, & qui ayant usé improprement & metaphoriquement du mot de Corps en l'Epiſt. aux Coloſſeens, en diſant, *adimpleo ea quæ deſunt paſſionibus Chriſti in carne mea pro corpore ejus*, pour ſon corps adjoute auſſi-toſt *quod eſt Eccleſia*, qui eſt l'Egliſe, expliquant le mot de corps dans le ſens veritable qu'il le faut entendre ; Il auroit fait ſans doute parlant du Myſtere de l'Euchariſtie dont la conſequence eſt ſi conſiderable, & où il y alloit du ſalut des hommes. Si ce mot de corps ſe devoit entendre Metaphoriquement & s'il n'avoit puiſé avec les Evangeliſtes cette doctrine dans une ſource qui eſt celle de la verité.

Mais S. Paul bien loin de corriger ou d'interpreter le ſens de ces paroles, il en tire comme un principe certain pour la conduite des Chreſtiens par cette conſequence : Que quiconque mangera de ce Pain & boira de ce Calice indignement, il ſera coupable du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt. *Reus erit corporis & ſanguinis Domini.* Or la raiſon pourquoy il ſera coupable de la prophanation du corps & du ſang de N. Seigneur, c'eſt parce qu'il a dit : *Cecy eſt mon Corps, qui ſera livre pour vous.* Car ſi ce n'eſtoit ſeulement que la figure, le ſigne, l'effet, où quelqu'autre choſe que ſon corps & ſon ſang, il ne ſeroit pas coupable du corps & du ſang de J. C. mais de la figure, du ſigne, de l'effet, ou de quelqu'autre choſe que ce ſoit qui appartienne à J. C. On peut offenſer quelqu'un en ſon propre corps & en ſon portrait, ou image, en ſes amis, en ſes ſerviteurs, en ſes terres, en ſon honneur, &c. Mais S. Paul ne dit pas qu'en mangeant & beuvant l'Euchariſtie indignement on offenſe le Sauveur en ſon effigie, en ſon image, en ſes amis, &c. mais en ſon propre corps & en ſon propre ſang. *Reus eſt corporis & ſanguinis Domini.* On ne peut offenſer perſonne en ſon propre corps s'il n'eſt vrayement & réellement preſent. Ceux qui ont mangé la Manne indignement dans l'ancien Teſtament n'ont jamais eſté eſtimez coupables de la profanation du Corps & du Sang du Sauveur, & l'on ne demandoit point de ſi grandes preparations en ceux qui mangeoient la Manne & l'Agneau Paſcal qui eſtoit pourtant la figure du Corps de J. C. comme

l'Apoſtre en demande en celuy qui communie, & jamais on n'uſa dans la Loy ancienne qui eſtoit une loy de ſeverité, de tant de menaces pour obliger les Juifs à manger dignement la Manne & l'Agneau Paſcal, que S. Paul fait en ceux qui s'approchent de l'Euchariſtie. Afin que quelqu'un ſoit coupable du corps & du ſang du Seigneur, il faut que le corps & le ſang du Seigneur ſoient preſens. Si quelqu'un avoit dérobé une bourſe, où il n'y eut rien dedans, en prenant cette bourſe il ne ſeroit point coupable d'avoir dérobé de l'argent, & ce malheureux ſeroit injuſtement condamné d'avoir dérobé de l'argent. Celuy-là ſeroit auſſi injuſtement condamné pour avoir mangé le corps de N. S. qui auroit mangé les eſpeces du pain, ſi ce corps n'eſtoit veritablement enfermé & contenu ſous les eſpeces qu'il mange. Quand meſme ces eſpeces ne ſeroient que la figure & l'image du corps & du ſang de J. C. & qu'on leur peut attribuër ce tiltre & cette appellation, ſeulement la rigueur, la juſtice & la verité ne pourroit pas fonder ſur ce tiltre & ſur cette appellation une condamnation legitime d'avoir violé, d'avoir profané le corps & le ſang du Seigneur, comme fait en cet endroit l'Apôtre, parce que la condamnation doit ſuivre la nature de l'action, & cette action n'auroit point pour terme & pour objet le corps ni le ſang de J. C. puis qu'une action qui offenſe un corps & un ſang doit eſtre terminée par une choſe preſente, où les ſens maternels, comme ſont ceux d'une manducation réelle puiſſent agir.

S'il n'y avoit qu'une offenſe par le peu de reſpect & de reverence qu'on eut pour les ſignes & pour les images du corps & du ſang de J. C. cette offenſe, cette irreverence ne regarderoit pas directement J. C. mais ſes ſignes : & S. Paul eut dit, qu'il offenſe, qu'il outrage les ſignes du corps de J. C. mais en diſant, que ceux qui reçoivent indignement le Sacrement ſont coupables du corps & du ſang de J. C. il veut dire qu'il outrage, qu'il offenſe le corps & le ſang de J. C. en le mangeant & en le beuvant avec indignité & irreverence, parce que ces deux actions ſont dans le manger & dans le boire, & ils ſont coupables du Corps & du Sang, en le recevant dans une conſcience noircie de crimes, comme s'ils recevoient les corps les plus vils & indignes. Ainſi ils ſont coupables du Corps & du Sang, comme s'ils arrachoient le ſang des vaines d'où il a eſté répandu pour la remiſſion de nos pechez, en le rendant inutile, ſans fruit & ſans vertu, dans l'Euchariſtie.

en la mesme maniere qu'il a esté inutile pour les Juifs, lors qu'il est sorti du corps de Jesus-Christ par le crucifiement. Ceux qui toucherent l'Arche de l'ancien Testament furent subitement punis de mort, à cause de l'irreverance qu'ils eurent pour la presence de Dieu, ou pour les signes de sa presence singuliere de Dieu dans l'Arche, où Dieu se manifestoit d'une façon particuliere: Mais il n'est pas dit, qu'ils ayent offensé, Dieu en sa Divinité, en sa Nature & en sa substance, où leur attouchement & leur toucher ne pouvoit attendre ni qu'ils fussent autrement coupables & dignes de mort, que pour avoir violé & touché les signes de la presence de Dieu, qui sont dignes de respect & de reverence. Mais S. Paul dit, que l'irreverance faite à l'Eucharistie par les receptions indignes sont faites au Corps & au Sang du Sauveur. Cette justice severe dans une loy de rigueur apprend deux choses aux Chrêtiens, le respect qu'ils doivent avoir pour les signes de la presence de J. C. dans l'Eucharistie, & il leur apprend encore la verité de la presence de J. C. dans ce Mystere, comme Dieu estoit present dans l'Arche de la loy ancienne.

Que l'homme s'épreuve donc dit S. Paul soy-mesme: *Probet autem se ipsum homo*, & la raison qu'il en rend est; Car *quiconque mange & boit indignement ce Corps & ce Sang, boit & mange son jugement.* Or cette expression energique de S. Paul, parce qu'ils mangent & boivent avec indignité le Corps & le Sang de J. C. ils boivent & mangent leur condamnation, marque sensiblement qu'ils mangent & qu'ils boivent, qu'ils portent, & qu'ils s'attachent à leur conscience soüillée & criminelle à leur personne, à leur substance le corps & le sang du Seigneur, & montre bien clairement & fortement que la chose est presente, & non pas éloignée, mais comme attachée aux especes de l'Eucharistie qu'on mange: Puisque la manducation attache la condamnation à celuy qui mange les especes de l'Eucharistie, de mesme que les viandes sont attachées par la manducation aux corps qui en sont nourris, car comment mangeroit-on & boiroit-on autrement sa condamnation en mangeant & beuvant le Corps & le Sang du Seigneur indignement, si on ne mange & si on ne boit le Corps & le Sang du Seigneur, ainsi la peine est semblable au crime & la maniere & la nature de la peine répond à la laideur & à la nature du crime.

Il ajoûte pour cause de cette condamnation le défaut du dis-

cernement qu'il veut qu'on faſſe entre le corps de Jeſus-Chriſt & les autres corps, *Non disjudicans, Corpus Domini*, car il veut que ce défaut fonde le crime. Et partant ce crime demande pour l'effet de ſa condamnation que le corps de J. C. ſoit mangé, & que le ſang de J. C. ſoit bû, comme les autres corps ſont mangez & bûs, car ſi le corps de J. C. n'eſtoit pas preſens dans l'Euchariſtie, mais qu'il ſoit receu ſeulement comme éloigné & entant qu'il eſt en ſa propre eſpece à la droite du Pere, il ſeroit de luy-meſme ſuffiſamment diſcerné & diſtingué par ſa propre condition & difference des autres corps, meſme quand au lieu; mais d'autant qu'on mange le corps de J. C. avec les eſpeces corporelles de même que les autres corps, c'eſt à dire, avec la bouche du corps, celuy qui les reçoit doit faire ce diſcernement, & ſi faute de l'avoir fait il eſt coupable du corps & du ſang de N. Seigneur, il faut que le corps & le ſang ſoient preſens, parce que le diſcernement auſſi bien que la veuë ſuppoſe les objets ou les matieres dont on les fait veritablement & réellement preſentes.

Enfin faiſons ce raiſonnement, ſaint Paul parle en cet endroit d'une manducation de l'Euchariſtie, qui peut eſtre bonne, ou mauvaiſe, ſalutaire, ou pernicieuſe, ſelon la diſpoſition ou indiſpoſition de celuy qui mange, & qui reçoit le corps de J. C. dignement ou indignement; car s'il le mange dignement, c'eſt ſont ſalut, s'il le mange indignement, c'eſt ſon jugement & ſa condamnation. Or la maniere de manger le corps de Jeſus-Chriſt par foy, comme veulent les Religionnaires, ne peut eſtre mauvaiſe ni pernicieuſe, commune aux bons & aux méchans, parce que recevoir par foy, ou manger par foy ſelon les principes des Religionnaires, J. C. n'eſt autre choſe que croire en J. C. & avoir la vraye Foy, ou bien c'eſt recevoir l'effet du corps & du ſang de J. C. c'eſt l'union ou l'unité que nous avons avec J. C. où c'eſt l'effet, la grace, ou la nourriture ſpirituelle de nos ames, ou la remiſſion des pechez, & l'aſſeurance qu'ils nous ſont pardonnez; ce ſont les meſmes termes dont-ils expliquent leur manducation du corps de J. C. en divers articles de leur Confeſſion de foy, & tout cela ne peut eſtre mauvais: car perſonne ne peut croire que la foy, la grace, la remiſſion des pechez ſoient des choſes mauvaiſes, ce n'eſt donc pas de cet maniere de recevoir où manger, dont parle l'Apoſtre, & il faut neceſſairement conclurre, que pour rendre les paroles de l'Apôtre veritables, qu'il y ait une manducation veritable, réelle &

ſubſtancielle du corps de Jeſus-Chriſt, qui peut eſtre commune aux bons & aux méchans, & dont les uns ou les autres ſont capables.

CHAPITRE XVII.

Continuation des preuves tirées de la Doctrine de S. Paul.

LA ſublimité des raiſonnemens de l'Apoſtre, & la profeſſion que nous faiſons icy, de chercher dans l'Ecriture, par la raiſon commune à tous les hommes, les preuves de la verité de l'Euchariſtie, nous oblige aprés avoir examiné les paroles, touchant l'eſſence de l'inſtitution, à continüer la conſideration du meſme Chapitre, qui eſt l'onziéme de la premiere Epiſtre aux Corinthiens & du precedent, ou plûtoſt de toute l'Epiſtre, qui ſemble avoir eſté principalement deſtinée par S. Paul à l'inſtruction des Fideles au régard de ce Sacrement ; car avec l'eſſence & la ſubſtance du Myſtere : il traitte des preparations qu'il faut y apporter, de l'uſage qu'on en fait, & des effets qui le ſuivent. La fraction ou diviſion que J. C. fit du pain, fournit à S. Paul un argument contre les feſtins, que l'amour avoit introduit parmi les Chreſtiens, & que l'excés qui étouffa leur premiere charité par les diviſions & par les haines, corrõpit peu aprés. Et ce raiſonnement de l'Apoſtre ſe peut former en cette ſorte, N. Seigneur prit un meſme pain, & l'ayant converti en ſon Corps, il le diviſa & diſtribua à ſes Apoſtres : Comment eſt ce donc que les Chreſtiens qui doivent eſtre imitateurs de J. C. & qui ſont nourris du meſme Corps, peuvent faire ſeparement des feſtins exceſſifs, pendant que les autres ont faim. Il pourſuit cét argument & il tire cette conſequence de la fraction & diſtribution du pain de J. C. *Panis quem frangimus non ne participatio Corporis Domini eſt*, comme il venoit de dire, *Calix cui benedicimus non ne communicatio ſanguinis Chriſti eſt*, où le ſens manifeſte de S. Paul eſt, que l'uſage de ce pain eſt à tous ceux qui le mangent la participation ou communication du corps de J. C. Car le mot de *fraction* ſignifie dans l'Ecriture Sainte la diſtribution, la manducation & l'uſage d'une viande, comme quand dans Iſaïe, Chapitre trente-huitiéme, il eſt dit, *frange eſurienti panem tuum*,

rompez voſtre pain à celuy qui à faim, c'eſt à dire, donnez luy de quoy manger. C'eſt pourquoy veu que l'uſage d'une choſe ne peut eſtre entendu ſans la choſe, dont-il eſt l uſage, & que la manducation d'une viande eſt une communication de ſon uſage. Nous entendons que la penſée de l'Apoſtre eſt, que le corps de J. C. ſoit réellement & ſubſtanciellement preſent à ceux qui mangent l'Euchariſtie. L'Apoſtre ajoûte, *Quoniam unus panis & unum Corpus multi ſumus omnes qui de uno pane participamus*, ce qui ne peut eſtre entendu d'un pain materiel & commun, veu que tous les Fideles ne mangent pas d'un meſme pain pris en ce ſens & en cette ſignification ; car ils mangent autant de pains differens qu'il y a diverſes Nations, diverſes Villes, & Vilages dans le Monde, outre qu'un pain materiel & diviſé en parties, n'eut pas eſté ſuffiſant aux Corinthiens qui eſtoient en grand nombre, comme il ſe voit dans le Chapitre huitiéme des Actes, & que meſme S. Paul quoyque éloigné d'eux ſe comprend dans ce nombre. Il faut donc entendre cette unité de pain du corps de J. C. qui eſt toûjours, & par tout le meſme, & dont tous les Chreſtiens participent.

L'Apoſtre ſe ſert enſuite de cette communication & participation que les Chreſtiens ont au corps & au ſang de J. C. par le moyen de l'Euchariſtie, comme d'une nouvelle preuve de cette verité par l'application qu'il en fait aux ſacrifices de l'ancienne loy. Voyez, dit-il, Iſraël ſelon la chair, où il appelle ainſi les Juifs pour les oppoſer aux Chreſtiens qui ſont Iſraëlites ſelon l eſprit : *Nonne qui edunt Hoſtias participes ſunt altaris, &c.* Ceux qui mangent les Hoſties ne ſont-ils pas participans de l'Autel, c'eſt à dire, de la victime offerte : Il en dit de meſme des Gentils, qui immoloient aux Idoles, ou plutôt aux Demons, d'où il tire ſa concluſion, parce qu'il ne veut pas que ſes Chreſtiens ſoient participans de la Table du Seigneur & de la table des Demons. Ce paſſage de l'Apoſtre eſt la condamnation formelle des erreurs du Calviniſme touchant la preſence réelle, la manducation de bouche & le ſacrifice. Car la preſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie eſt inſeparable de la communication du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt qui y eſt faite ; il eſt impoſſible d'avoir la communication d'une choſe ſi on n'a cette choſe, ſi on ne la tient, ſi on ne la poſſede ; ſi cette action, & ſi cette choſe n'eſt commune & communiquée à la perſonne qui la participe, & qui en a communication. La ſeule participation aux merites & aux vertus de

de Jesus-Christ. La communication Mystique par l'amour & par la charité seulement, est une interpretation contraire à l'Apostre qui parle en termes exprés de la participation du corps & du sang de Jesus-Christ, du corps réel & physique de J. C. La preuve qu'il apporte de cette participation dans la Loy, ou parmi les Payens est réelle & mesme sensible, car ils mangeoient réellement & physiquement les Hosties. Le pain & la viande que saint Paul dit, que les Chrestiens mangent ne s'entendent pas du pain materiel, car ainsi les Heretiques & generalement les Chrêtiens mangeroient un mesme pain que les Juifs, que les Mahometans, que les chiens & autres bestes qui feroient ainsi un mesme corps avec les Chrestiens. Il ne faut pas aussi entendre ni distinguer ce pain qui separe les Chrestiens, & qui les rend un mesme corps avec J. C. de la seule consecration à moins que cette consecration & benediction produise la realité du corps de Christ. Les choses se doivent prouver par les choses qui sont dans un même genre & par les causes prochaines : Et c'est un vice du raisonnement d'établir les veritez physiques par les raisons morales, ou reciproquement les veritez morales par des raisons tirées des choses physiques. Par la manducation de cette Chair celeste & divine l'Apostre veut obliger les Chrestiens à fuïr le sacrifice des Idoles, où l'on mangeoit réellement & physiquement par la bouche du corps la viande qui avoit esté offerte aux Idoles. Partant l'Apôtre nous enseigne, que la mesme chair qui a esté immolée en la Croix est la mesme qui est offerte & mangée dans l'Eucharistie; où il faut encore remarquer que l'Apôtre ne se sert pas seulement du mot de participation quand il parle de l'Eucharistie, mais de la communion qui signifie unité ; à sçavoir de corps, mais quand il parle de la manducation des viandes immolées aux Demons, il ne l'appelle pas participation, ni communication, mais association avec les Demons : *Nolo vos autem socios fieri dæmoniorum.* D'autant que mangeant les choses offertes aux Demons on ne mangeoit pas pour cela les Demons qui ne sont pas attachez avec leurs sacrifices & avec leurs Hosties, comme J. C. avec la sainte Eucharistie, ainsi l'Apostre met une plus grande participation des Chrestiens avec J. C. que les Payens avec les Demons, parce qu'il veut que J. C. soit la victime offerte que nous mangeons dans l'Eucharistie.

Comme l'Apostre recommande aux Chrestiens de fuir l'idola-

trie par la conſideration de la communion qu'ils ont avec le corps de J. C. dans le Sacrement de l'Autel, il en fait de meſme au regard de la fornication & du deſir des choſes mauvaiſes, comme il appelle, *ut non ſimus concupiſcenſes malorum, neque Idololatræ neque fornicemur, &c.* comme au chap. ſuivant il regle les habits & les choſes exterieures des femmes au regard du Temple, où il veut qu'elles ſoient voilées & il recommande ces choſes, comme autant de diſpoſitions neceſſaires à la reception du Sacrement de l'Euchariſtie, il donne pluſieurs raiſons de ces grandes diſpoſitions & perfections qu'il requiert dans les Chreſtiens, qu'il ne faut pas abuſer des faveurs & des graces de Dieu, par le recit qu'il fait des faveurs extraordinaires que les Iſraëlites receurent de Dieu, & qui ne les empécherent pas d'eſtre ſeverement punis, d'où il s'enſuit que les Chreſtiens en reçoivent de plus extraordinaires & de plus grandes dans l'Euchariſtie où l'Apoſtre les veut diſpoſer icy, & où il nomme diſtinctement pour cauſe de ces grandes diſpoſitions la communication que les Chreſtiens ont par le Calice de benediction & par le pain conſacré au Corps & au Sang du Seigneur.

La raiſon que l'Apoſtre rend de la coutume qui eſtoit alors & qu'il confirme que les femmes fuſſent voilées dans le Temple eſt, parce que J. C. eſt le Chef de tous les Hommes, comme Dieu eſt le Chef de J. C. que l'homme eſt la teſte de la femme, & que tout homme qui prie & chante les loüanges de Dieu ayant la teſte voilée fait honte à ſa teſte, & que toute femme qui prie & qui chante les loüanges de Dieu n'ayant point la teſte voilée fait honte à ſa teſte; Si la raiſon de S. Paul eſt bonne comme il n'en faut point douter, eſtant la raiſon d'un ſi grand Apoſtre, il eſt neceſſaire que J. C. ſoit voilé, caché & couvert particulierement dans les Temples dont il eſt parlé icy; parce qu'autrement les femmes que S. Paul veut eſtre voilées répondroient, J. C. de qui Dieu eſt la teſte n'eſt pas voilé, pourquoy le ſerons nous donc, elles prouveroient cette conſequence par la raiſon & par la comparaiſon de S. Paul, puis que la meſme proportion qui eſt entre Dieu & J. C. eſtant entre J.C. & le reſte des hommes, parmi leſquels le mari qui eſt la teſte de ſa femme n'eſt point voilé, & partant toute la raiſon qui peut obliger les femmes a eſtre voilées ſe doit prendre de J. C. Une autre raiſon de l'Apoſtre pour obliger les femmes Corinthiennes à eſtre voilées eſt la conſideration des Anges, il appelle cela avoir puiſſance ſur ſa teſte, *ideo debet mulier poteſtatem habere ſupra caput.*

ſuum propter Angelos. Ce n'eſt pas avoir puiſſance ſur ſon mari qu'il avoit auparavāt appellé la teſte de la femme,mais c'eſt ſe cōmander & ſe voiler, parce que le voile eſt une marque de ſubjection, & cela *propter Angelos*, à cauſe des Anges. Par le mot d'Ange dans l'Ecriture les Preſtres ſont exprimez, ou bien il entend les intelligences celeſtes ſeparées de toute matiere. De quelle façon que l'Apôtre entende ce mot dans ce chap.où il parle du S. Sacrement, il marque la grandeur & la verité du Myſtere,car il indique parlà qu'au temps & ſelon la doctrine de S.Paul,les Anges eſtoient preſens dans l'Egliſe où le ſacrifice de l'Euchariſtie ſe celebroit, comme les ſerviteurs & les Officiers d'un Roy ſont là où eſt le Roy.Ou ſi les Preſtres meritent particulierement dans le Temple la qualité d'Anges, c'eſt à cauſe de la puiſſance qu'ils ont par la conſecration à l'égard du Corps de J. C. Comme les Anges ſont par leur propre condition au deſſus de la nature humaine, ou par la pureté qu'ils doivent apporter à ce Myſtere. Car, pourquoy les femmes auroient elles la conſideration de ſe voiler dans les Egliſes pour les Preſtres, que pour ne ſervir pas d'eſcandale à leur pureté, à cauſe de l'excelence de leur office, & pourquoy pour les Anges qui ſont incapables de mauvaiſes pensées,que pour imiter le reſpet, la veneration & ſoumiſſion que les ſubſtances inviſibles rendent à la tres ſainte Euchariſtie.

Aprés que l'Apoſtre a condamné les conteſtations qui eſtoient entre les Chreſtiens de Corinthe,par cette raiſon generale que les Chreſtiens n'ont pas accoutumé de conteſter, ni de plaider,il leur reproche que lors qu'ils s'aſſembloient à l'Egliſe, à ſçavoir pour la celebration de la ſainte Euchariſtie, car les aſſemblées des Chreſtiens ſe faiſoient principalement pour ce ſacrifice, ils ont des diviſions, & des ruptures, *ſciſſuras* par un mot Grec qui ſignifie Schiſme. Ce n'eſtoit point pour les feſtins inégaux & particuliers qu'ils faiſoient entr'eux, car il leur reproche ſeparément ces feſtins. Il ſe peut bien faire que ces derniers mots de ſchiſme & de diviſion marquent la diſpute qui commençoit alors touchant la conſecration des Grecs avec du pain fermenté,qui eſt un ſchiſme, qui ſepare encore en partie l'Egliſe Grecque de la Latine. C'eſt plûtot une cenſure que l'Apoſtre fait icy en general concernant ces feſtins,mais outre cela il dit auſſi,qu'il y a des diviſions & la raiſon qu'il en rend eſt ſurprenante, qui prevoit & predit un extremité de mal & de corruption dans la Religion,parce que dit-

il, il faut qu'il y ait des Hereſies, *Nam oportet hæreſes eſſe* : à ſçavoir touchant la verité du corps & du ſang de J.C. dans l'Euchariſtie, car il traitoit de ce myſtere icy. Et ces hereſies pouvoient commencer alors en quelques mauvais Chreſtiens & miſerables reſtes des Capharnaites, & devoient arriver avec plus d'éclat dans la ſuite des ſiecles, comme ſont celles d'aujourd'huy, que S. Paul prevoyoit en eſprit, & qu'il a condamnées de ſa bouche, par le nom qu'il leur donne d'hereſies. De là il paſſe aux choſes ſpirituelles, *De ſpiritualibus autem nolo vos ignorare*, ſçavoir aux dons du S. Eſprit, de Sapience, de Sageſſe, &c. partant il a parlé dans le chapitre precedent que nous venons de conſiderer des choſes ſenſibles, composées de corps & de matiere, qui ſont au moins en parties corporelles, comme ſont le corps & le ſang de J. C. de qui la converſion & manducation ſe font dans l'Euchariſtie dont il parle amplement auſſi. Car il faut faire cette reflexion ſur cette Epiſtre de S. Paul, qu'il y donne des reglemens pour toutes les actions des Chreſtiens, ſoit celles qui regardent le corps, ou qui s'exercent dans l'eſprit.

Si nous remontons au 6. chap. nous trouverons qu'il l'exhorte les Chreſtiens à fuir la fornication, *Neque fornicari, neque Idolis ſervientes, &c.* & aprés, *Corpus autem non fornicationi ſed Domino, &c.* par cette raiſon, que nos corps ſont les membres de Chriſt, & que la fornication fait de deux perſonnes impudiques un meſme corps, *Neſcitis quoniam corpora veſtra membra ſunt Chriſti? Tollens ergo membra Chriſti faciam membra meretricis*, & ce qui ſuit ces termes expriment diſtinctement l'union contractée avec J. C. dans l'Euchariſtie : Car l'Apoſtre ne dit pas ſimplement que les Chreſtiens ſont les membres de J. C. ce que quelqu'un eut voulu peut eſtre entendre du corps Myſtique de J. C. mais il dit que les corps des Chreſtiens ſont les membres du Corps de J.C. & il ajoûte que l'impudique rend les membres de J. C. les membres d'une femme impudique, & que celuy qui s'attache à une femme impudique eſt fait avec elle un meſme corps. *Qui adhæret meretrici unum Corpus efficitur erunt enim duo in carne una.* De ſorte que tout eſt icy corps, & l'Apoſtre ne conſidere J. C. que comme corps, comme ayant des parties corporelles, en un mot la chair & le corps de J. C. comme il ſe voit par ces propres termes, & pour cela l'on ne peut pas entendre cette unité d'eſprit, à cauſe que S. Paul dit enſuite, *Qui autem adhæret Domino unus ſpiritus eſt*, tant parce que cét eſprit eſt

un effet de l'Euchariſtie, aprés que la ſubſtance de la chair de J. C. n'eſt plus en celuy qui la receuë, & qui demeure attaché à Dieu & à J. C. par une union ſainte, ſpirituelle & divine ; que parce que l'Apoſtre allegue aprés pour une nouvelle raiſon, qui oblige les Chreſtiens à fuïr la fornication, que leurs membres ſont les Temples du ſaint Eſprit ; *an neſcitis quoniam membra veſtra Templum ſunt Spiritus Sancti :* ainſi l'Apoſtre veut qu'il ſoit fait une auſſi veritable & réelle union des corps des Chreſtiens, avec le corps & la chair de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, qu'il s'en fait avec une femme impudique, & que la fornication eſt un plus grand crime, que ſi l'on apportoit la ſainte Hoſtie entre les mains d'une femme proſtituée ; Et toutes ces raiſons de l'Apoſtre tirent leur force & ſolidité de la veritable & ſubſtancielle conjonction, qui ſe fait du Chreſtien avec le corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.

L'Apoſtre reprend, bien que d'une maniere differente la meſme raiſon en l'Epiſtre aux Epheſiens chap. 6. contre la fornication & en faveur de l'amour conjugal ; perſonne dit-il, ne haït ſa chair, mais on la nourrit, on la conſerve avec ſoin, on la fomente, comme J. C. nourrit & fomente ſon Egliſe, *Nemo enim Carnem ſuam odio habuit, ſed nutrit & fovet eam ſicut & Chriſtus Eccleſiam.* L'Apoſtre dit clairement que J. C. nourrit l'Egliſe ; à ſçavoir par l'Euchariſtie ; car c'eſt ainſi qu'il l'explique, ajoûtant incontinant cette raiſon ; *Quia membra ſumus corporis ejus, de carne ejus, & de oſſibus ejus,* où S Paul ne dit pas ſeulement, que nous ſommes les membres de Chriſt : mais du corps de Chriſt, nourris de ſa chair & de ſes os, où il prévient toutes les penſées du corps Myſtique, faiſant encore alluſion au paſſage de la Geneſe, qui explique la production d'Eve, qui fut une production Phyſique, réelle & corporelle. L'on ne peut pas encore entendre cette nourriture d'une nourriture ſpirituelle, qui ſe fait par la Sainteté & par le ſaint Eſprit, parce que l'Apoſtre parle icy en termes exprés de la nourriture de la chair & des perſonnes mariées, & encore parce qu'il avoit dit auparavant que J. C. avoit ſanctifié ſon Egliſe, en la nettoyant dans le lavement de l'eau en la parole de vie, *Tradidit ſemetipſum pro ea ut illam ſanctificaret mundans lavacro aquæ in verbo vitæ, &c.* Où il exprime la Mort, & la Paſſion de J.C. avec le Bapteſme pour la ſanctification de l'Egliſe, & il exprime l'Euchariſtie, quand il dit, incontinant aprés qu'il la nourrit par ſon corps, par ſa chair, par ſes

os, & par tant de mots qui marquent tous ſeulement la chair & le corps,ſans aucun mélange de l'eſprit : il ſemble que l'Apoſtre ait voulu deſcendre juſques à ce qui eſt de plus terreſtre & de plus materiel dans les corps ; à ſçavoir les os:pour exprimer avec ſolidité le Sacrement de l'Euchariſtie. Il appelle enſuite l'union,qui eſt entre l'homme & la femme , un grand Sacrement en l'Egliſe, où il marque viſiblement la verité de l'Euchariſtie , à cauſe de la ſuite & de la liaiſon , qui ne peut eſtre literale entre ces textes ſans cette intelligence , & pour cela il donne à cette union le nom de Myſtere, de Sacrement & de Mariage, parce qu'elle eſt auſſi réelle & veritable , que celle qui ſe fait entre l'homme & la femme : & parce que cette union eſt un effet de l'Euchariſtie , il l'explique & l'approuve auſſi par les effets du Mariage dans ces mots , *Propter hoc relinquet homo patrem ſuum & matrem ſuam & adhærebit uxori ſuæ , &c.* Et pour cela l'homme quittera ſon Pere , & s'attachera à ſa femme , & il appelle ce Sacrement grand : mais il s'explique incontinant qu'il entend & met cette grandeur dans le Sacrement qui eſt en J. C. & l'Egliſe , *Sacramentum hoc magnum eſt , ego autem dico in Chriſto & in Eccleſia* , comme s'il eut dit , que le Mariage eſt un grand Sacrement , parce que l'union de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe eſt un grand Sacrement : or la conjonction & copulation naturelle, qui ſe fait dans le Mariage par la generation, eſt des plus étroites , où les corps ſont unis par le plus pur du ſang , & comme dit le meſme S.Paul, où ils ſont deux en une meſme chair. L'union de J. C. avec l'Egliſe eſt une conjonction , qui fait un grand Sacrement , non ſeulement ſemblable au Mariage ; car il les compare enſemble , mais plus grand : car il ni a point de plus grande conjonction & union , que celle de la nourriture naturelle , qui devient une meſme choſe avec ce qui en eſt nourri , de laquelle il venoit de parler ; veu que l'union & la conjonction des cœurs eſt une choſe ordinaire , qui arrive entre toutes les perſonnes qui s'aiment, auſſi l'Apoſtre qui avoit diminué l'union de l'homme & de la femme, conjoints par le Sacrement de Mariage ; à comparaiſon de celle qu'il met entre Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe , il ajoûte comme une recommandation de l'amour,qui doit eſtre entre les perſonnes Mariées , *Verum tamen & vos ſinguli unuſquiſque uxorem ſuam ſicut ſe ipſum diligat.* Toutefois que chaque homme ayme ſa femme , comme ſoy-meſme, comme s'il eut dit,encore qu'il n'y ait pas une ſi grande union entre le mary & la femme , qu'entre Jeſus-Chriſt

& l'Eglise. Le mary neanmoins doit aimer sa femme. Il finit le Chapitre en disant, que la femme craigne son mary, la raison est facile à tirer de la mesme Doctrine & comparaison de l'Apostre, comme l'Eglise, encore qu'elle soit traittée avec tant de bonté & de douceur, que d'estre nourrie de la chair de J.C. ne laisse pas pour cela de craindre J. C. où il faut remarquer que l'Apostre n'appelle pas icy l'Eglise Epouse de J.C. bien qu'il l'appelle ailleurs: ainsi pour ne rien oster de l'union qui se fait par la nourriture, dont il entend parler principalement, & mesme la considerer davantage icy, comme la partie principale & l'essence de l'Eucharistie.

Le mesme Apostre apprend aux Thessaloniens en la seconde Epistre, Chapitre second, que l'homme de peché, le Fils de perdition & l'Antechrist, s'élevera au dessus de tout ce qui est appellé Dieu, où qui est adoré en l'Eglise, de sorte qu'il se montrera dans l'Eglise, comme s'il estoit Dieu, *Extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur ita ut in Templo Dei sedeat ostendens tanquam sit Deus?* Qu'est tout cela, que S Paul dit, estre appellé Dieu, ou adoré; *πάντα λεγόμενον θεὸν ἢ σέβασμα.* Il y a donc plusieurs choses dans l'Eglise appellées Dieu & adorées, Dieu est un & simple, & ce n'est qu'une mesme & seule essence & nature, il ni a pas multitude ou pluralité de choses, qui sont appellées Dieu, ou adorées dans l'Eglise, comme dit saint Paul: Si ce n'est l'Eucharistie qui contient l'humanité de Jesus-Christ, qui est differante de Dieu: mais adorable à cause de son union avec la Divinité, & encore les especes Sacramentelles à qui convient un culte d'une veneration singuliere, & à leur égard S. Paul se sert du mot de *σέβασμα*, qui peut estre attribué à un culte singulier de Religion.

CHAPITRE XVIII.

Refutation des Maximes que les Religionnaires apportent comme autant de principes contre l'institution de l'Eucharistie.

L'Institution de l'Eucharistie contenuë en ces paroles, *Cecy est mon Corps; Cecy est mon Sang*, qui sont sorties de la bouche de la parole Eternelle & incarnée, peut estre comparée à cause de sa

force & de ſa vertu à la verge de Moyſe, en ce qu'elle ſeule eſt capable de conſumer toutes les creances qu'il pourroient s'oppoſer à ſa ſublime dignité, de meſme que la verge de Moyſe devora tous les ſerpens que les Mages & les Sages d'Egypte oſerent oppoſer à la verité de ſes effets merveilleux : Comme dans la verité nous pouvons dire que cette meſme propoſition eſt la verge de la conduite du Royaume de J. C. *Virga directionis, virga regni tui,* puis qu'elle ſeule a ſuffi pour regler les opinions des Fideles, tandis qu'il a reſté dans les eſprits quelque reſpect pour la revelation divine. Mais en ces derniers temps que la ſoumiſſion pour la parole divine s'eſt preſque évanouye de l'eſprit des hommes; Il s'eſt formé une nouvelle Doctrine qui fait des penſées & des imaginations des hommes, l'objet de la Foy divine, tombant à la fois en deux fautes ; ou plutôt impietez, de nier les veritez qui ſont formelles & expreſſes dans l'Ecriture, & de faire l'objet de la Foy une propoſition qui n'eſt point dans l'Ecriture, en mettant l'ombre en la place de la verité. Certes on ne peut nier que cette Doctrine ne ſoit une veritable infidelité, la plus impie & la plus dangereuſe de toutes les hereſies; Car toutes les hereſies, comme l'Arrianiſme ont eu quelque authorité expreſſe, ou du moins apparente dans la parole divine; celle-cy qui nie le ſens veritable, formel & plus manifeſte que la lumiere des propoſitions de J. C. *Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang*, & qui veut qu'il n'a donné que la figure de ſon Corps & de ſon Sang ne produit aucun paſſage exprés de l'Ecriture. Elle eſt un pur Judaiſme, car, les Juifs nioient la nature Divine & la naiſſance éternelle de J. C. parce qu'ils le voyoient avec les meſmes parties & qualitez, manger & marcher comme les autres hommes; & les Religionnaires voyant que l'Euchariſtie a la couleur & les meſmes effets du pain ne veulent point la reconnoiſtre pour la veritable chair de J. C. Enfin cette Doctrine n'eſt pas ſeulement un Judaiſme, elle eſt une corruption du Judaiſme, l'eſprit & l'erreur des Capharnaites. Car ceux-cy avoient déja ſuivi J. C. mais à l'occaſion de ce Myſtere ils abandonnerent J. C. Et les Religionnaires par la meſme occaſion ſeparent de l'Incarnation, de la Paſſion & des autres Myſteres de la vie de J C. la verité de l'Euchariſtie. Mais bien que l'extremité d'une erreur ſi étrange, ſi voiſine de l'Atheiſme & d'une entiere infidelité, ſemble avoir oſté toute eſperance de ſalut dans les Religionnaires, parce que le principe de la ſanté qui eſt la Foy,

au

au moins la Foy veritable en J. C. & en la parole divine est gâté & corrompu en eux, comme il en arrive quelquefois dans les maladies du corps; neanmoins le nom de Chrestien que l'Eglise souffre encore en eux, estant comme un rayon d'esperance, nous fait tenter la guerison de leur erreur par la refutation des raisons qu'ils en apportent, & premierement par leurs maximes les plus generales qu'on peut reduire à trois especes.

La premiere est que *cette proposition cecy est mon Corps, estant une proposition Sacramentelle doit estre exposée sacramentellement & en figure*, parce que le Sacrement selon sa propre nature & definition est un signe & une figure. Calvin a fait un si grand cas de cet argument, qu'il l'appelle un mur d'airain dans sa derniere admonition à Vuestphalus. La seconde sorte de preuve est comme une suite & comme une deduction de la premiere que *le mot* est, *qui fait le lien & comme l'essence de la proposition controversée se prend souvent dans l'Ecriture sur tout lors qu'il est question de quelque Sacrement pour signifie*, parce que comme les Religionnaires supposent, la nature du Sacrement consiste dans la signification. Calvin en apporte plusieurs exemples au livre 4. de ses Institutions. La Circoncision est appellée l'Alliance, Genes. 17. L'Ange est appellé Dieu, Exod. 12. L'Agneau Pascal, la Phase, c'est à dire, le passage au mesme lieu. Les sacrifices Expiations au Levitique, l'Arche de Dieu Psal. 18. La Colombe le S. Esprit; En S. Marc c. 3. Et l'Esprit n'estoit pas encore donné, en S. Jean 17. La pierre est Christ en la premiere Epistre aux Corinthiens chap. 1. & au même endroit le pain est la communication du corps de Christ. L'Eglise est Christ. Le Baptême est le lavoir de la regeneration; on en rapporte d'autres expressions de ce mesme genre, comme les sept Vaches sont sept années en la Genes. 41. La semence est la parole de Dieu en S. Mathieu 18. Je suis la porte en S. Jean 10. & autres. La troisiéme sorte de preuve de l'erreur des Religionnaires est, *que le signe qui fait le Sacrement doit estre une chose sensible dont les sens estant les juges établis par la Nature aussi bien que par la Religion, il en faut demeurer à leur decision.* Ces trois sortes de raisonnemens, sont le fondement de l'heresie d'aujourd'huy, & nous les trouvons alleguez non seulement par les premiers Religionnaires, mais encore par ceux qui sont venus depuis, qui n'ont fait que les augmenter, que les embellir, & que leur donner quelque nouvelle couleur, & beauté. Ainsi chez M. Blondel au pre-

mier chap. de son Livre sur l'Eucharistie, où il rapporte l'institution de ce Mystere, ainsi qu'elle est racontée par les Evangelistes, il ajoûte par une hardiesse qui n'est pas commune, que l'Ecriture y est en ce point si claire que sa lumiere ne peut estre dissimulée que par ceux qui en laissent la conduite pour se livrer à leurs prejugez. Car comment l'Ecriture peut elle conduire & éclaircir les esprits que par les paroles qui y sont contenuës, & il n'y en a pas une seule qui approche la doctrine des Religionnaires, il parle sans doute icy en la personne des Catholiques, & à la demande qu'on peut faire, pourquoy nôtre Seigneur au lieu de dire *Cecy est mon Corps*, n'a pas dit, *Cecy signifie mon Corps?* Il répond, *Qu'en la Langue que N. Seigneur parloit, il ne se trouve aucun Verbe du temps present, ni en quelqu'autre temps que ce puisse estre, qui serve proprement à exprimer la vertu & le sens de celuy qui nous est tres vulgaire; à sçavoir, signifie, &c. Que les Hebreux & les Syriens se sont toûjours contentez de joindre les noms des signes à ceux des choses signifiées sans l'attache d'aucun verbe:* Il apporte les mesmes exemples que Calvin, & il en ajoûte d'autres des Espics, des Corbeilles, &c. Aubertin reprend au Chap. 1. les mesmes façons de parler de l'Ecriture, où les signes sont appellez du nom des choses qu'ils signifient. Les mesmes raisons ont paru si importantes au Ministre le Faucheur, qu'elles font presque toute la matiere des quatre premiers Livres de son Ouvrage, où du moins l'ame & la raison qui les anime, & il reprend souvent dans les autres Livres les mesmes raisons. Enfin les raisons principales de M. Claude, qui écrit aujourd'huy contre la verité de l'Eucharistie, se reduisent à ces trois sortes de preuves, comme il paroît par la neuviéme page, & depuis la vingt-septiéme jusques à la trente-deuxiéme de sa réponse, & encore par les 2. & 3. chap. de la premiere Partie, par les 4. & 6. de la Seconde.

Ces raisons & ces maximes generales des adversaires qui devroient estre les plus fortes estant les principales, & qu'ils ont si souvent dans la bouche sont si foibles, si incertaines, & si obscures que considerées ensemble elles augmentent mon étonnement, de voir que dans la croyance d'un Mystere de cette importance institué par J. C. en paroles si claires, si distinctes & si nettes rapportées par les Evangelistes & par les Apostres avec une entiere conformité, les Religionnaires quittent l'authorité Divine qui est le principe de toute infaillibilité pour prendre une voye

contraire non ſeulement à la ſoumiſſion qu'on doit à la parole Divine & à toute l'Ecriture, mais encore à leur propre doctrine qui reconnoit au moins de bouche la parole de Dieu pour la regle de toute verité, que tout article de foy doit eſtre fondé ſur la parole de Dieu claire & expreſſe ſans ſcience ni conſequence de la ſageſſe humaine. N'eſt ce pas une entiere infidelité, & une deriſion entiere de la Foy? Si les Miniſtres diſent qu'ils expliquent l'Ecriture par l'Ecriture, ce qui eſt permis & pratiqué par les Peres & par les Docteurs de l'Egliſe qui eſt tout ce qu'ils peuvent apporter de raiſonnable ou d'apparent pour leur défenſe, la vanité de cette réponſe paroit évidamment, puiſque quand les Peres de l'Egliſe ont recherché l'intelligence de quelque paſſage de l'Ecriture, & qu'enſuite ils l'ont exposé en leur maniere particuliere aux peuples, ou ce n'a eſté que des paſſages obſcurs & en des matieres qui n'eſtoient point des articles de foy, ni d'une ſi grande conſequence qu'il y allât du ſalut éternel, ou bien l'expoſition qu'ils en ont faite n'a jamais eſté contraire au ſens literal & réel qu'ils ont toûjours laiſsé en ſon entier ſans le quitter, & ſans établir de leurs interpretations un dogme & une opinion generale, ce que jamais ils n'ont fait, & qu'ils ont plutôt condamné en leurs diſputes contre les Arriens & autres heretiques, & c'eſt ainſi que les Docteurs Catholiques en uſent tous les jours dans leurs diſputes & dans les inſtructions qu'ils donnent aux peuples de vive voix & par écrit: Mais les Autheurs des ces nouvelles opinions & aujourd'huy tous les Religionnaires quittant le ſens propre literal & naturel des paroles claires & expreſſes ſorties de la bouche de la verité meſme, appuyées de l'authorité uniforme des Apoſtres & des Evangeliſtes dans une matiere fondamentale de la Religion Chreſtienne ont recours à un ſens allegorique, metaphorique & figuré; & aprés l'avoir inventé ils l'expoſent aux peuples, & les obligent à le croire en cette ſorte. En tout art & en toute ſcience les principes doivent eſtre pris ſelon leur propre & naturelle ſignification, ils doivent eſtre clairs & évidens ſans aucun mélange de metaphores & d'équivoques, parce que c'eſt d'eux que dépend toute l'aſſurance & certitude qu'il y a dans cet art & dans cette ſcience, auſſi les paroles que Dieu a dites, qui ſont en matiere de foy les premiers principes & les premieres veritez, doivent étre entenduës ſelon leur naturelle ſignification ſans avoir recours aux figures metaphores & autres ambiguitez. Sans

cette regle certaine & asseurée , nous aurions autant d'articles de Foy qu'il y a de sentimens differens , parce que chacun interpreteroit à sa phantesie les passages de l'Ecriture. Ce seroit expliquer un passage clair par un obscur , vouloir éclairer quelqu'un avec un flambeau éteint, ce n'est pas chercher la verité , mais plutost l'obscurité , en un mot c'est détruire & renverser la foy d'une maniere generale & dépravée. Venons-en aux preuves.

La premiere qu'ils nous apportent *que cette proposition , Cecy est mon Corps , se doit prendre en un sens figuré , parce qu'elle signifie sacramentellement* ; cest à dire comme signe & figure , que Calvin appelle un mur d'Erain , & quelques uns de ses Sectateurs leur Achille , n'est qu'un pur equivoque qui derive de cette premiere source,nous recevons les noms de mur d'Erain & d'Achille,de ceux qui sont si accoutumez aux Metaphores & aux figures, à cause de l'opiniatreté de leur esprit & de la dureté de leur cœur,mais que nous ne craignons point que pour eux , & qu'une parole de l'Ecriture amoliroit en ceux qui n'auroient pas resolu de resister à l'esprit de Dieu qui parle par l'Ecriture. Car , que veulent dire ces termes que cette proposition, cecy est mon Corps , signifie sacramentellement , sinon que ce sont les termes & la proposition dont N. S. s'est servi pour instituer le Sacrement de l'Eucharistie, ce qui est veritable, & nous leur accordons encore que ce Sacrement est le signe & la figure du Corps & du Sang de J. C. mais on ne peut pas inferer de là qu'il faut prendre cette proposition en un sens figuré, où qu'en ce Sacrement il n'y ait que la figure de ce que la proposition signifie. Premierement parce qu'il faudroit selon les regles du raisonnement,que dans la proposition de N.S. Cecy est mon Corps ces mots fussent encore mis , *qui n'est pas réellement dans l'Eucharistie*,ou bien qu'il n'est pas sous les apparences du pain,ou bien encore,cecy est la figure, & non pas la verité de mon Corps,ou autres semblables , parce qu'on ne peut rien conclurre dans le raisonnement. Si ce qu'on met dans la conclusion n'est mi's ou comme parlent les Logiciens n'est distribué dans les premisses. Si cette consequence estoit raisonnable il faudroit que toutes les propositions sacramentelles qui instituent ou qui signifient un Sacrement eussent un sens figuré, ce qui n'est point : Car , cette proposition , *Ego te Baptiso in nomine Patris & Filij & Spiritus sancti* , je te Baptise au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit , est une proposition Sacramentelle , ainsi que les Religionnaires le reconnoissent , & neant-

moins le verbe *baptiso*, je te baptise, ne se prend pas en un sans figuratif mais réel, pour une ablution réelle, de mesme que les noms de Pere, de Fils & de S. Esprit, se prenent pour les trois personnes Divines au nom de qui le Baptesme est conferé. Dans toute cette proposition il n'y a aucune figure, il n'y a rien de figuré. Dans le Vieux Testament aussi le mot de Circoncision & de circoncire où il s'agit du Sacrement de la Circoncision est pris dans sa signification propre & literale. Si une proposition devoit estre prise en un sens figuré, parce qu'elle signifie & qu'elle est un signe ou une figure de la chose signifiée, toutes les propositions n'auroient qu'un sens figuré, parce qu'elles sont toutes composées de termes, qui sont les signes & les figures des choses, & ainsi il faudroit banir de la socieceté des hommes le sens propre & réel; C'est à dire la syncerité & la verité, voyez en qu'elles absurditez la proposition des Ministre les feront tomber. Cette consequence, cette sorte d'argument & de raisonner est encore un peur sophisme, parce que elle juge de la nature des choses, du signe qui est une raison generique, de sorte que comme celuy-la auroit tort qui voudroit juger de l'espece par le genre, parce que l'espece a quelque chose de particulier, où consiste proprement la nature & d'où se doit prendre la difference du genre & de toute autre espece; aussi celuy qui porte jugement du Sacrement de l'Eucharistie par la signification qui n'est tout au plus que la partie la plus commune & generale, peche contre la Logique & contre la raison; de la il s'ensuivra mesme que l'Eucharistie peut estre signe & la chose figurée, veu que selon la doctrine des Philosophes, il n'y a pas de contrarieté entre le genre & les differences, mais seulement entre les differences. Il s'ensuivra encore que les Catholiques ont bien plus de raison qui jugent de l'Eucharistie par la chose qui luy est propre, & que c'est par là qu'ils distinguent les Sacremens de l'ancienne loy d'avec ceux de la nouvelle, & ceux de la nouvelle entr'eux, il s'ensuivra que les argumens tirez par les Religionnaires de l'Eucharistie comme Sacrement contre la presence réelle seront de nulle force, & ils seront toûjours plus fortement combatus par les argumens qu'on tirera au contraire pour l'Eucharistie de la chose signifiée, que par une cõsideration commune à plusieurs choses differentes.

Enfin une proposition peut signifier & exprimer un sacrement & en même temps une verité, puisque la raison de signe & de figure n'exclud pas la verité, Car il y a des signes qui enferment les choses

ſignifiées. La Colombe qui deſcendit ſur J.C. en ſon Bapteſme eſtoit le ſigne, & le Sacrement du S. Eſprit, de même que les langues de feu qui s'arreſterent ſur la teſte des Apoſtres. Ces langues & ces Colombes, ces petits corps eſtoient remplis de la majeſté du S. Eſprit qui eſtoit preſent ſous cette figure, & S. Jean ne fait point difficulté de dire qu'il a veu décendre le S. Eſprit, la fumée eſt le ſigne du feu qu'elle enferme, & les paroles ſont les ſignes des penſées qui y ſont exprimées. Calvin luy meſme reconnoit que l'Euchariſtie n'eſt pas une figure vaine & vuide de la choſe qu'elle ſignifie, ſi donc les ſignes ont la nature des choſes ſignifiées ils en peuvent prendre le nom, & ainſi la raiſon des Religionnaires n'eſt pas deciſive, mais incertaine & elle permet aux Catholiques le meſme avantage de tirer un argument pour la verité de l'Euchariſtie, de ce que pluſieurs ſignes ont la nature des choſes ſignifiées, & que les choſes ſignifiées ſont preſentes aux ſignes, mais la veritable & certaine maniere de juger d un Sacrement eſt d'en juger par ſa propre nature. Toutes ces reſponſes font voir manifeſtement la foibleſſe & la fauſſeté du raiſonnement de Calvin & de ſes Sectateurs, quant à la matiere par les raiſons inconteſtables que nous venons d'alleguer: Et quant à la forme ſyllogiſtique d'où il doit tirer ſa force s'il en a quelqu'une, parce qu'il faudroit mettre dans l'antecedens que tout ce qui ſignifie ſacramentalement ne ſignifie qu'une figure, ou ſignifie une choſe abſente, ce qui eſt viſiblement faux dans le baptême, où la grace regenerative ſignifiée par l'ablution exterieure eſt preſente. La preuve que les Religionnaires pretendent tirer des exemples apportez de l'Ecriture, tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, de l'Agneau Paſchal, de l'Eau du Rocher, de la ſemence & autres, ſont une faute & tromperie toute pareille de raiſonnement, car bien que ces exemples ſoient veritables, c'eſt comme ſi quelqu'un vouloit conclurre de ce qu'un tel homme ou pluſieurs autres auroient la blancheur par exemple & ſeroient blancs, que tout homme eſtoit blanc, car afin que la conſequence generale, fut bonne, il faudroit que tous les hommes ſans exception fuſſent blancs, comme nous inferons par induction que le feu eſt chaud, parce qu'on ne ſçauroit trouver de feu qui ne ſoit chaud. C'eſt ce que les Dialecticiens enſeignent en diſant qu'on n'argumente jamais univerſellement d'une choſe particuliere, & ainſi pour conclure raiſonnablement qu'en cette propoſition, cecy eſt mon Corps, le verbe *eſt*, ſe doit prendre pour ſig-

nifie, ce n'eſt pas aſſez de produire quelques propoſitions & textes de l'Ecriture ; Mais il faudroit montrer qu'en tous les textes & en toutes les propoſitions de l'Ecriture ſainte, une propoſition peut ſignifier & exprimer un ſacrement, & en meſme temps ſignifier une verité, puis que le verbe *eſt*, eſt le meſme que ſignifie. Or nous avons plus de paſſages de l'Ecriture où le verbe *eſt*, ſe prend proprement, comme en celuy-cy, *hic eſt filius meus dilectus*, celuy-cy eſt mon Fils bien-aimé, en tous les articles de noſtre Foy, & preſque en toutes les lignes du Vieux & du Nouveaux Teſtament, ainſi le plus grand nombre doit l'emporter ſur le plus petit, & laiſſer dans le ſens propre & naturel les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, & s'ils veulent que dans cette propoſition de N. S. le verbe *eſt* ſoit autant que ſignifie, il faut qu'ils preuvent qu'en tous les lieux de l'Ecriture il ſoit pris dans un ſens metaphorique, ou bien que dans tous les lieux de l'Ecriture qu'il apportent il ſoit traité de la meſme choſe dont N. S. traite icy, ce qu'ils ne prouveront jamais, & ils ne le pourroient pas, parce que cela eſt viſiblement faux & ils ne le voudroient pas preuver eux meſme; qu'ils quittent donc cette façon de raiſonner. D'ailleurs, dans les exemples rapportez une nature & ſubſtance eſt énoncée d'une autre nature & ſubſtance tout-a-fait differente, comme quand l'Ecriture dit que les vaches ſont les années, que la ſemence eſt la parole de Dieu ; Chriſt eſt la vigne, la porte, la lumiere, la voye, &c. Et comme ces propoſitions ne peuvent eſtre veritables dans le ſens propre, l'on a recours de neceſſité au ſens figuré, mais dans ces propoſitions, cecy eſt mon Corps, cecy eſt mon Sang, il n'y a qu'une ſeule nature qui ſoit énoncée, à ſçavoir le Corps & le Sang de J. C. Et il n'y a point de difference entre ce qui eſt ſignifié par le ſujet de la propoſition, & ce qui eſt énoncé par ſon attribut ; d'autant que le pronom demonſtratif, *hic*, eſtant mis adjectivement ſignifie ſeulement la ſubſtance qui luy eſt jointe & attribuée. Enfin les auctoritez apportées de l'Ecriture ont des expreſſions differentes de celles de l'Euchariſtie. Car celles là contiennent au commencement, à la fin ou en quelque autre circonſtance de leur ſignification, les marques qu'elles ne doivent pas eſtre entenduës ſelon la lettre, mais dans un ſens myſtique, de ſimilitude, & de comparaiſon. Ainſi quand N. S. a dit je ſuis la vraye vigne & mon Pere eſt le Vigneron, il adjoute qu'il retranchera toutes les branches & tout le ſarment qui ne porte point de fruit en luy, & qu'il taillera toutes celles qui portent du fruit,

afin qu'elles en portent d'avantage, &c. Comme le sarment & la branche de la vigne ne peut porter du fruit par elle mesme, mais qu'il faut qu'elle demeure attachée au cept, de mesme, &c. On voit comme N. S. explique clairement luy mesme la figure & la comparaison qu'il continuë amplement; mais quand il a dit, *cecy est mon Corps, cecy est mon Sang, ma chair est vrayment viande, mon sang est vrayment breuvage*, il ne met rien ensuite pour signifier le contraire, par où il nous apprend qu'il ne parle pas icy metaphoriquement. Quand il dit je suis la porte il poursuit, personne ne va à mon Pere que par moy, par où l'on voit qu'il fait une comparaison, une allegorie, une parabole, mais quand il dit cecy est mon Corps, il n'a pas adjoûté comme ce pain nourrit le corps, aussi mon Corps nourrit les ames, par les graces que mes souffrances, que ma mort ont meritées. Quand à cette proposition Jean Baptiste est Elie; le Texte entier est *jusques à Jean*, dit Jesus-Christ, *Tous les Prophetes aussi bien que la Loy ont prophetisé, & si vous comprenez bien ce que je veux dire, c'est luy-mesme qui est cet Elie qui doit venir.* Ipse est Elias qui venturus est. *Que celuy-là l'entende qui a des oreilles pour entendre*, par où N. Seigneur s'explique suffisamment, qu'il n'entendoit point parler d'Elie, ce Prophete de l'ancien Testament, qui se nommoit Elie, mais de Jean Baptiste qui faisoit l'office de Prophete, & de Predicateur comme Elie, & qui avoit en luy l'esprit & la vertu qui operoit en Elie: On voit pareillement, que quand la parole de Dieu est appellée *Semence*, c'est dans un sens de Metaphore & de comparaison; car la parabole y est entiere. En cette autre proposition de S. Paul que les Religionnaires nous objectent de la premiere aux Corinthiens chap. 10. S. Paul s'explique parfaitement. *Vous devez sçavoir*, mes freres, *que nos Peres ont tous esté sous la nuée*, Omnes sub nube fuerunt, *qu'ils ont tous passé la Mer rouge, qu'ils ont tous esté baptisez sous la conduite de Moyse dans la nuée & dans la mer, qu'ils ont tous mangé d'une mesme viande spirituelle & tous bû d'un mesme breuvage spirituel, car ils beuvoient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivoit, & cette pierre estoit Christ*, Petra autem erat Christus. Et un peu plus bas il ajoûte; *Or toutes ces choses qui leur arrivoient estoient des figures. Hæc autem omnia in figura contingebant illis*, ce qu'il repete plusieurs fois, mais quand S. Paul au chapitre suivant parle de l'institution de l'Eucharistie, on n'y trouvera pas un seul mot qui fasse mention de figure, il laisse les figures aux

Juifs, & il a gardé la verité, le ſens propre & literal pour parler de l'Euchariſtie, parce qu'en effet la Loy ancienne n'avoit que des figures & des Propheties des biens dont la poſſeſſion ſe doit accomplir parfaitement dans le Ciel, & la Loy de grace, comme un milieu entre ces deux extremitez participe tout enſemble, les ombres & la verité, & certes ce ſeroit faire injure à Jeſus-Chriſt de dire qu'il n'a fait que des figures luy qui les a toutes accomplies.

Si l'on vient à examiner en particulier l'application que les Religionnaires font des auctoritez du vieux Teſtament au ſujet de l'Euchariſtie, l'on y trouvera où des interpretations abſurdes où des pures fauſetez. Quoyque l'Ecriture dit de l'Agneau Paſchal, qu'il eſt la phaſe, c'eſt à dire Paſſage, il n'y a point en ces mots aucune locution figurée, & l'Agneau Paſchal n'eſt point appellé en cet endroit la *Phaſe*, comme s'il eſtoit le ſigne du paſſage, mais qu'il eſtoit la feſte celebrée en l'honneur de ce paſſage, le ſacrifice, & la victime de ce paſſage, & comment l'Agneau Paſchal ſeroit-il le ſigne du paſſage, qu'il n'y a aucune reſſemblance ni proportion entre un Agneau & un paſſage, & il y a toûjours reſſemblance, liaiſon & conformitez, entre les ſignes & les choſes qu'ils ſignifient. Mais en ce lieu on ſous entend le mot de ſacrifice ou de victime, en ſorte que les ſens ſoit, c'eſt le ſacrifice ou la victime du Paſſage inſtituée de Dieu en memoire de ce que les premiers nez d'Iſraël avoient eſté preſervez, quand l'Ange exterminoit en paſſant les premiers nez des Egyptiens, ainſi la particule *eſt*, n'eſt pas là miſe en la place de ſignifie; car l'Agneau eſtoit veritablement & proprement la victime de ce ſacrifice, & ſon immolation eſtoit veritablement & proprement un ſacrifice, ni cette appellation de phaſe ou de paſſage, ne tombe pas ſur l'Agneau, & ne s'entend pas de l'Agneau, comme s'il étoit appellé le paſſage: Mais ce mot de *Phaſe* explique ſeulement la fin pour laquelle cét Agneau eſtoit immolé. Car c'eſt une choſe familiere & ordinaire à l'Ecriture Sainte, que quand elle parle de quelque ſacrifice ou de la victime d'un ſacrifice, de taire le mot de ſacrifice & de victime, & d'exprimer ſeulement le nom de la choſe, pour laquelle on offre un tel ſacrifice, & on immole une telle victime. Au chap. quarante-cinquiéme d'Ezechiel, l'on lit ces paroles, *Tollet ſacerdos de ſanguine quod erat pro peccato.* Le Preſtre prendra du ſang qui eſtoit pour le peché; c'eſt à dire, le Preſtre prendra du ſang du

Veau offert en ſacrifice pour le peché. En la meſme maniere il eſt dit frequemment des Preſtres dans le Vieux Teſtament , qu'ils mangent les pechez du Peuple , *commedere peccata Populi* , c'eſt à dire , les choſes offertes en ſacrifice expiatoire. Le Cardinal Duperron avoit ainſi donné l'explication de ce paſſage , par la reticence de ce mot de victime, qui eſt de Philon le Juifs : chez Theodoret au Livre des queſtions ſur l'Exode , en la queſtion vingtquatriéme , où Theodoret remarque expreſſement que Philon avoit interpreté *Paſcha* Paſques διαβατήρια, c'eſt à dire , les ſacrifices qui ſont faits pour le paſſage ; & ce Cardinal ajoûte, que ce n'eſt point une metonymie , ni tranſlation de la choſe ſignifiée à celle qui ſignifie : mais une ſimple reticence & ſuppreſſion de la premiere partie du mot composé de l'Hebraïque , comme le ſacrifice qui eſtoit offert pour le peché. M. le Faucheur répond , *qu'il y a toûjours figure* , mais c'eſt mal répondu , parce qu'il ni a point d'expreſſion figurative & metaphorique , qui fait que le nom de la choſe ſignifiée ſoit attribué au ſigne appellée Metonymie:car c'eſt cette figure qui fait, comme l'explique Beze en la queſtion deux cens douze , & avant luy Calvin au Livre quatriéme des inſtitutions chap. 17. que la propoſition ne ſe prend en un ſens propre & literal , mais la reticence ou breveté propre à la Langue Hebraïque ne change point le ſens literal en un ſens Metaphorique ; car tout ſigne n'eſt pas figure , ni toute figure n'eſt pas ſigne , ce ſont des choſes qui appartiennent à des differentes categories, & dans l'uſage le plus frequent les figures ne ſignifient rien d'étranger : mais elles ſe terminent ſouvent en leur propre nature.

Les autres paſſages citez portent leur explication avec eux-meſme, comme la Colombe eſt le S. Eſprit, car elle avoit le S. Eſprit en elle meſme ; l'Egliſe eſt Chriſt , car S. Paul explique le Corps de Chriſt de ſon Corps Myſtique ; le Baptême eſt le Lavoir de la regeneration ſpirituelle , ce qui eſt veritable à la lettre ; & ſi dans cette propoſition de S. Paul le pain que nous rompons eſt la communication du corps de Chriſt, il y a quelque figure , comme celle qui prend l'effet pour la cauſe , cette figure n'empéche point le ſens veritable & réel ; mais ces mots , le pain que nous rompons , diſant formellement la fraction ou l'acte du Pain , cet acte & cette fraction eſt veritablement & réellement la communication du corps de Chriſt. Comme S. Paul parlant d'une Loy remplie de figures a expliqué la pierre du rocher de J. C. afin de

tirer des figures de la Loy quelque éclairciſſement pour les veritez Chreſtiennes, conformément à la ſageſſe d'un grand & ſçavant Apoſtre: En la meſme maniere le Patriarche Joſeph expliqua les Vaches veuës en ſonge par Pharaon, en diſant que les Vaches ſont ſept années, voulant dire qu'elles ſignifioient, qu'elles preſageoient ſept années, & c'eſt ainſi qu'on en uſe dans les explications. Or au ſujet de l'Euchariſtie ni S. Paul, ni les Evangeliſtes ne font point d'explication, ni de commentaires, ils rapportent ſimplement les paroles de N. Seigneur, ils le font parler luy meſme, & ſi ſa propoſition de N. Seigneur eut dû eſtre priſe en un ſens figuré S. Paul qui eſtoit ſçavant l'eut expliquée, comme il a fait la pierre & le rocher du deſert, qui figuroit J. C. ce que n'ayant pas fait en une matiere de ſi grande importance il doit avoir entendu cette propoſition en un ſens réel.

Il y a pluſieurs fauſſetez dans les authoritez ramaſsées par les Religionnaires pour montrer que le Verbe ſe prend pour ſignifié, car ils les citent comme ſi ces authoritez eſtoient dans l'Ecriture, où elles ne ſe trouvent pas neanmoins; comme le paſſage allegué par Calvin, *Sacrificia ſunt expiationes*, les ſacrifices ſont des expiations, & encore celuy-cy, *Circonciſio eſt fœdus*, la Circonciſion eſt l'alliance, car au 17. chapitre de la Geneſe, la Circonciſion eſt appellée Signe de l'alliance, *Signum fœderis*, non pas l'alliance mẽme, car Dieu dit: *Ut ſit ſignum fœderis inter me & te.* Il y a ſeulement dans le Chapitre cité du Levitique; En ce jour là ſera vôtre expiation & le nettoyement de toutes vos fautes, l'Arche n'eſt point appellée Dieu dans les Pſeaumes, au contraire, elle eſt énoncée comme differente de Dieu. *Surge Domine in requiem tuam, tu & Arca ſanctificationis tuæ*, levez vous Seigneur, en voſtre repos, vous & l'Arche de voſtre ſanctification: L'Egliſe n'eſt pas non plus appellée Chriſt, ni la Colombe le S. Eſprit, il eſt bien dit, que le S. Eſprit deſcendit, qu'il eſt venu comme de la Sageſſe éternelle, qu'elle eſt venuë, qu'elle eſt deſcenduë du Ciel, & tout cela ſe dit ſans figure, mais ce n'eſt pas peut-eſtre tant par une mauvaiſe foy que par une preoccupation & illuſion d'eſprit, que des gens qui ont l'eſprit rempli de figures, de metaphores, & d'allegories, s'imaginent de les voir en des endroits où perſonne ne les peut voir. Ne voilà pas l'Ecriture d'où pendent mille boucliers pour la défenſe de la verité, & principalement pour la verité de l'Euchariſtie, changée par le mauvais uſage que nos adverſaires

en font en une foreſt d'imaginations, de fauſſetez, & de ſophiſmes pour la défenſe de leur erreur.

Ils étendent leurs figures & leurs imaginations, leurs fauſſetez & leurs ſuppoſitions encore ſur les langues, quand ils diſent, qu'aucun Evangeliſte n'a mis au lieu du verbe *eſt*, celuy de *ſignifie*, ou *repreſente*, dans les énonciations de N. Seigneur, parce que le teſtament Grec imite la phraſe Hebraïque, & que les Hebreux ſe ſervent du verbe *eſt*, au lieu de *ſignifie*, où comme M. Blondel met en avant qu'en la langue que N. Seigneur parloit il ne ſe trouve aucun verbe qui ſerve proprement à exprimer la vertu, & le ſens de *ſignifie*, par une ſuppoſition qui leur eſt meſme inutile. Car ſi N. Seigneur parloit la langue Greque, comme quelques-uns ont eſtimé, à cauſe que l'empire des Grecs avoit introduit ſa langue avec ſa domination dans la Judée, & que pour cela même les Evangeliſtes ont écrit en Grec, qui eſtoit alors la langue commune de la Judée, il y avoit des mots pour exprimer le verbe *ſignifie*. Si N. Seigneur a parlé Syriaque ou Hebreu, ſes paroles, ſelon l'edition Hebraïque, n'ont point le verbe *ſignifie*, ou *repreſente*, au lieu du verbe *ſubſtantif*, & de la liaiſon verbale. Il ſe pouvoit auſſi ſervir du mot *Oth*, qui ſignifie Signe, dont Dieu ſe ſervit lors qu'aprés le Deluge il fit paroiſtre l'Arc-en ciel, en diſant au 9. chap. de la Geneſe *Zoth*, *Oth*, *Habbarith*, c'eſt icy le ſigne de mon alliance, & ailleurs : Comme d'autre part toutes langues ont un terme qui répond en une meſme ſignification à la conjonction verbale, car *Hava*, eſt le verbe ſubſtantif des Syriens, *Haia* des Hebreux ; εἰμὶ, des Grecs ; *Sum*, des Latins, & c'eſt dans ce verbe que toutes les propoſitions ſe reduiſent, ainſi le verbe *eſt* avec celuy de ſigne ſera autant à dire que ſignifie.

De conteſter aux Miniſtres que les termes uſurpez dans ces langues expriment proprement la vertu & l'eſſence de celuy de ſignifie ce ſeroit une diſſertation inutile de meſme que le ſecours qu'ils cherchent dans ces langues, puiſque nous avons les originaux Grecs qui n'ont pas eſté corrompus, & qu'on ne doit pas douter que l'Apoſtre & les Evangeliſtes n'ayent rapporté avec une parfaite fidelité de paroles de N. S. les termes dont N. S. ſe ſervit dans l'inſtitution de l'Euchariſtie, qui ſont dans la Bible Syriaque, *Hava hiſauchi pegri*, qui ſont autant à dire que *hoc eſt ipſummet corpus meum*, Car l'affichiſe Jod ajoûté au verbe ſubſtantif chez les Syriens rend la ſignification plus expreſſe, & fait que le meſme mot

signifie encore l'action productrice de l'estre, & le mesme mot estant icy en la conjugaison *Hithpael*, exprime une action qui se termine sur celuy qui l'a fait, & en ces remarques consiste la verité du Mystere, & c'est comme si N. S. qui prevoyoit les doutes qu'on auroit un jour touchant l'intelligence de ces paroles, eut dit cela ne signifie pas seulement mon Corps, mais c'est mon mesme Corps, par une action que je fais sur moy mẽme, & qui n'a point d'autre terme que moy mesme & mon propre Corps. C'est ainsi que cette langue declare entierement la verité de l'Eucharistie qu'elle verifie clairement la creance Catholique, & J. C. s'est si nettement expliqué luy mesme, que personne ne peut douter que ce ne soit son vray Corps, où il a changé luy mesme le pain par une action qui commence en la substance du pain, & se termine en celle de son Corps, que l'Eglise appelle transubstantiation, aussi les Evangelistes ont imité autant qu'ils ont pû en la langue Grecque la force de l'expression Syriaque, qui estoit celle de N. S. en disant *τοῦτο ἐστι τὸ σῶμά μου, τοῦτο ἐστι τὸ αἷμά μου*, Car si nous voulons traduire ces paroles Grecques en nostre langue, il faudra dire cecy est le propre Corps, le propre Sang de moy-mesme, & par la ils montrent que ce mystere est le veritable & le propre Corps de N.S.J.C. Ainsi l'objection des Ministres se tourne à leur confusion, & l'on peut dire que cette adresse qui veut bâtir à leur erreur un fort sur ces langues anciennes & sçavantes, a le mesme succez qu'eut l'ambition des hommes quand ils voulurent aux premiers temps rendre fameuse & memorable leur puissance, & faire éclater en toutes les Langues, & parmi toutes les Nations leurs noms, en portant jusqu'au Ciel l'ouvrage de leurs mains, mais la division & la diverse signification des langues confondit leur dessein & leur entreprise; ainsi les Ministres voulant mettre leurs propres inventions dans ce Mystere tout celeste & divin, & par la se rendre considerables parmi les peuples ignorans, & les tenir dans leur subjection, ils se sont servis de ces langues sçavantes, Mais les mesmes langues servent à desabuser les peuples & à confondre leur sagesse: & l'Eucharistie leur pourroit adresser les paroles que Joseph dit à ses Freres, *Non vestro consilio sed Dei volontate huc missus sum*, ce n'est pas par vostre conseil, mais par la volonté de Dieu que vous m'avez envoyé en Syrie, en Judée, & en Grece, parmi ces Langues éloignées puis qu'elles mettent en une plus grande évidence vostre erreur, & ruinent les machines que vous avez élevées pour me perdre.

Quoy que disent encore les Ministres, les façons de parler par figures & par metaphores, ne sont pas plus familieres en la langue Hebraïque ou Syriaque, & parmi les peuples de la Palestine qu'en la langue Grecque, Latine, ou celle des autres Nations sçavantes & polies, parce que la Metaphore est un artifice que les Orateurs reconnoissent estre de fort bonne grace, à cause du sens translaté, & que ce sens contenant plusieurs choses recrée par cette diversité l'esprit qui veut estre toûjours en action, c'est la raison qu'en rend Aristote, & cette raison aussi bien que l'humeur agissante de l'esprit est commune à toutes les Nations.

Les raisons que les Religionnaires tirent des sens qui sont la troisiéme espece de leurs preuves generales, sont en un si grand nombre, & elles sont si frequentes parmi eux, que c'est elles principalement qui grossissent leurs ouvrages contre la verité de l'Eucharistie, & bien que les premiers aucteurs des erreurs opposées, ayẽt mis ce Mystere au dessus des sens, & mesme au dessus de toutes les pensées & de toute l'intelligence des hommes, & que dans cette élevation ils l'ayent reconnu pour l'un des points de leur creance, neantmoins les Ministres modernes tachent de le combatre principalement par les preuves tirées du témoignage des sens : Leur adresse a esté en cela de rendre premierement cette verité incroyable par sa grande excellecence & sublimité, & ainsi oster cette verité de la creance des hommes par la bassesse des sens, que la plus part des hommes suivent aveuglement. C'est dans cet esprit que le Faucheur dit au quatriéme livre ; *Si ceux de l'Eglise Romaine ne veulent point écouter la voix de J. C. de ses Apostres & de ses Evangelistes, si expresse & si claire qu'ils écoutent au moins la Nature & ne combatent pas le jugement des sens, que s'ils considerent le pain qu'ils reçoivent dans l'Eucharistie, il leur crie par maniere de dire par autant de bouches qu'il y a d'accidens, qu'il est le mesme en substance.* C'est bien l'Eglise Romaine qui écoute la voix de J.C. des Apostres & des Evangelistes, qui disent d'une mesme voix & dans une entiere conformité, cecy est mon Corps, cecy est mon Sang, ma chair est vrayment viande, mon sang est vrayment brevage, & autres propositions semblables qui declarent avec une expression claire, & intelligible cette verité. Mais c'est les Religionnaires qui n'écoutent point la voix expresse de l'Ecriture & qui n'ayant point d authorité, ni expresse, ni approchantes de l'expression & de la netteté de celles là en aucun endroit où J. C. les Apostres & les Evangelistes ont parlé de l'Eu-

chariſtie , vont chercher les fondemens de leur opinion , tantoſt dans la raiſon & dans la nature , tantoſt dans l'authorité humaine, & enfin dans les ſens , comme ſi ce qui eſt élevé au deſſus des ſens , & meſme de la raiſon doit eſtre ſoumis au jugement & à l'authorité des ſens, & que l'authorité de la parole divine ne deut pas eſtre conſiderée en la preſence & au prejudice de la depoſition des ſens.

C'eſt avec cette confiance & deference que M. Claude rend à l'authorité & à la clameur des ſens, qu'il s'écrie *que ce qui l'éloigne de la creance de l'Egliſe Romaine c'eſt le témoignage des ſens,* Il pouvoit adjouter ſuivant ce meſme principe que c'eſt ce *qui l'approchoit de la Religion Mahometane* , car cette Religion ne ſuit que les ſens. Il exprime avec plus de modeſtie , mais non pas avec plus de raiſon , la meſme pensée , quand il dit , *La premiere auctorité qui ſe declare contre la creance, de Rome eſt celle des ſens à qui Dieu* , comme dit Tertullien , *a donné l'intendence , la diſpenſation , la jouyſſance de toutes ſes œuvres , toute la nature, aboutit à eux, les actions, les paſſions les deſirs & les mouvemens de tous les animaux.* Comment eſt-ce que M. Claude peut donner aux ſens la premiere authorité , ſi c'eſt ſelon l'ordre de la connoiſſance qui commence par les ſens, qui eſt la ſeule defenſe qu'il puiſſe alleguer, il ſe ſert mal à propos du mot d'authorité , car encore bien que les ſens ſoient la premiere ouverture de la connoiſſance & de la joüiſſance des biens ſenſibles la premiere authorité eſt celle des paroles & de la Loy de Dieu , comme de celuy qui eſt l'Autheur des ſens & de toute la nature, & c'eſt ſur cette authorité & ſur cette parole divine qu'eſt fondée la creance de Rome.

La doctrine d'un Philoſophe Payen & la creance de M. Claude peuvent bien prendre pour leurs fondemens l'authorite des ſens, parce qu'elles ſont des connoiſſances & des opinions naturelles, produites & inventées par l'entendement, & qui ſe reduiſent toutes aux experiences & aux operations des ſens. Et c'eſt au regard de cette ſorte de gens que Tertulien s'en eſt ſervi , lors qu'il n'eſtoit queſtion que des choſes naturelles & ſenſibles, *quid agis*, dit-il, *academice procaciſſime* , &c. ſans dire neantmoins *que toute la nature aboutiſſe aux ſens.* Ce que M. Claude adjoute. Les Philoſophes diſent bien de l'ame raiſonnable à cauſe de ſes puiſſances & facultez, tant corporelles que ſpirituelles, tant des ſens que de l'entendement qui ſont en elle, & c'eſt delà que M. Claude peut avoir tiré ſa pen-

ſé, mais il ne la peut pas ajuſter aux ſens ſeulement, non plus qu'il ne peut attribuer au ſens l'intendance & la juriſdiction ſur toutes les œuvres de Dieu. Car que deviendroient, ou que ſont devenuës dans l'eſprit de M. Claude les ſubſtances & toutes les choſes ſpirituelles ſeparées du corps & de la matiere? Et comment M. Claude peut-il donner l'intendance & la ſuperiorité des choſes aux ſens à qui les Philoſophes même ont donné la qualité de valets & de meſſagers, des portes & des feneſtres de l'ame? S. Paul leur donne la qualité de captifs & d'eſclaves au regard de la foy, auſſi bien qu'à l'entendement: *Captivantes ſenſum in obſequium fidei*, où le mot Grec eſt commun à toute ſorte de connoiſſance, ſoit des ſens, ou de l'entendement. Partant les ſens ſont ſans ſuffrages & ſans aucune juriſdiction lors qu'il eſt queſtion de juger des veritez Divines. Les ſens ne jugent que des choſes qui paroiſſent qui ſont ſelon les apparences. Mais la foy eſt une certitude des choſes qui ne paroiſſent point: *Argumentum non apparentium*, ſelon S. Paul en l'Epiſtre aux Hebreux chap. 11. La foy eſt une preuve & un argument meſme contre le jugement des ſens & de la raiſon naturelle. Quand Sara receut la nouvelle qu'elle concevroit & enfanteroit un fils, elle ne laiſſa pas de le croire, encore que ſelon les ſens & la raiſon naturelle elle fut hors d'âge d'avoir des enfans. Lors qu'Abraham receut le commandement d'immoler ſon fils il voyoit que ſelon le ſens & la raiſon naturelle la promeſſe que Dieu luy avoit faite, que de ce fils ſortiroient des enfans en ſi grand nombre qu'ils ſurpaſſeroient les Etoiles du Ciel, eſtoit impoſſible; & neanmoins contre ſon ſens & contre la raiſon naturelle, il crût que Dieu pouvoit accomplir cette promeſſe, encore que ſon fils mourut, partant au regard des veritez Divines & des Myſteres les ſens & la raiſon naturelle voyent une choſe & la foy en croit une autre qui n'apparoit point aux ſens.

Cette doctrine & ces exemples tirez de l'Ecriture previennent la difference qu'apporte ce Myſtere entre les Myſteres de la Religion, *que ſi les ſens n'établiſſent pas les Myſteres de la Trinité & de la divinité de Jeſus-Chriſt & autres, ils ne les renverſent pas auſſi, & ils n'établiſſent rien de contraire à ces veritez, comme ils font au regard de la tranſubſtantiation.* Mais cette diſtinction eſt ſans fondement, parce que les ſens ne ſont pas moins contraires aux Myſteres de la Trinité, de la divinité de J. C. & autres, qu'à la verité de l'Euchariſtie, car les ſens, leurs lumieres & leurs experiences

s'oppoſent

s'opposent à ce qu'un fils soit si ancien que son Pere, qu'une substance complette & achevée soit unie à une autre nature pour ne faire qu'un composé avec elle, que l'éternité dépende du temps, l'immensité du lieu, la toute-puissance de la foiblesse, ils suggerent d'autres difficultez contre ces sublimes veritez, aussi bien que contre la transubstantiation de l'Eucharistie. Comme les sens ne peuvent pas établir les veritez Chrestiennes, ils ne peuvent pas aussi les renverser, ces effets appartiennent à une mesme puissance; les sens ne connoissent point la substance ni l'essence des choses, ils n'apperçoivent que les couleurs, les saveurs, & les autres qualitez qui sont le dehors & le vestemens de la substance, & les experiences que les sens font de ces qualitez dans l'Eucharistie ne sont pas contraires à la verité de la transubstantiation & de la presence réelle. Car les sens ne peuvent tout au plus assurer au regard de ces objets sinon qu'il y a de la blancheur, de la saveur & de la rondeur dans l'Eucharistie, en quoy leur jugement est veritable, mais si aprés avoir apperçu ces apparences ils veulent porter leurs lumieres & leurs jugemens jusques à la substance des choses, ils tomberont dans l'erreur, parce qu'ils passent les bornes de leur connoissance, & que dans ces choses ils s'en doivent rapporter à la raison, & à une authorité plus haute aux regards des Mysteres de la foy qui ne dépendent point du témoignage des sens, ni de la jurisdiction de la raison.

Ce que le mesme Ministre ajoûte, que Jesus-Christ a voulu remettre à la decision des sens la verité de sa Naissance, de sa Mort, & de sa Resurrection, cela éleve mais par des raisons vaines la puissance des sens, car les sens ne connurent point la naissance divine de J. C. ni ne comprirent sa vie divine, & celle qu'il eut aprés sa mort, ni sa mort pour les pechez des hommes, comme les sens ne comprennent pas la presence, l'existence, la vie, & le sacrifice de J. C. dans ce Sacrement. J. C. ne remit jamais à la decision des sens la verité d'aucun de ses Mysteres. Il prouva aux Juifs sa naissance éternelle & sa divinité par les authoritez de l'Ecriture; il prouva la verité & la naissance de sa mort à ses Disciples allant en Emaüs par le témoignage des Prophetes & du vieux Testament, & s'il voulut encore ajoûter en faveur d'un Disciple incredule qui ignoroit, où qui ne croyoit pas ces Ecritures le toucher pour luy persuader cette verité, ce fut en se servant de cette preuve contre celuy qui n'avoit pas la foy, comme d'un

remede conforme à la nature de ſon mal, tel qu'il ſeroit encore conforme à la maladie des Religionnaires, & en enſeignant en meſme temps que la certitude & le témoignage des ſens n'eſt pas une condition ni un fondement neceſſaire pour la foy, comme J. C. dit auſſi-toſt à ce Diſciple, *Beati qui non viderunt & crediderunt*, bien-heureux ceux qui n'ont pas veu & qui ont crû. Dans ces paroles N. Seigneur met la beatitude, la connoiſſance, de la verité, & le merite de la foy à croire ſans voir les choſes qu'on croit: Quoy que la veuë puiſſe convaincre l'infidelité elle ne donne pas pour cela la foy, qui demande une grace toute celeſte, cette veuë oſta l'empéchement que S. Thomas avoit à croire qui étoient les doutes, les irreſolutions, & les ſoupçons que la mort étrange de N. Seigneur luy avoit donnez; mais la foy n'a pas beſoin de témoignage des ſens, principalement dans une choſe cachée, qui doit eſtre l'objet de la foy des Chreſtiens, & ou J. C. veut eſtre cru, & non pas veu ni aperçeu par les ſens.

CHAPITRE XIX.

Deciſion de diverſes raiſons & difficultez que les Religionnaires tirent des Paſſages qui concernent l'inſtitution de l'Euchariſtie.

NOus avons reſervé quelques authoritez alleguées par les Miniſtres Blondel, Aubertin, & Claude, tirées du vieux Teſtament touchant les figures & les ſignes pour l'entrée de ce Chapitre, oû nous voulons traiter de ſignes & figures qui ſervent de raiſons aux Miniſtres contre la verité de l'Euchariſtie. Ces authoritez ſont, qu'Abraham appella le lieu où Dieu luy fournit un Belier pour le ſacrifier en la place de ſon fils, *l'Eternel y pourvoira*, parce qu'il en faiſoit un memorial de la providence de Dieu; qu'Iſaac appella les puits qu'il fit cruſer dans le païs des Philiſtins, l'un *querelle*, pour ſigne de la diſpute qu'il avoit euë avec Abimelech, l'autre *conteſtation*, en memoire de ce qu'on le luy avoit refuſé, & conteſté, & l'autre *ſerment*, &c. Mais toutes ces preuves outre qu'elles ont le défaut des precedentes, ſont-elles des ſacremens ou en matiere de ſacremens? elles ne ſont pas meſmes faites ni pro-

noncées de Dieu; mais instituées par les hommes,& laissées à la posterité comme des monumens des choses memorables qu'ils avoient faites ou qu'il leur estoient arrivées par quelque effet particulier de la providence de Dieu. Mais quel rapport ont ces choses avec celles de l'Eucharistie, ces authoritez emportent-elles quelques Metaphores ou allegorie, ce ne sont pas mesme des propositions, ce sont des monumens materiels, muets & sensibles, que ces Patriarches ont établi pour marques des bien-faits & des secours, des faveurs & des assistances qu'ils avoient receuës de Dieu dans des batailles qu'ils avoient gagnées contre leurs ennemis, & pour servir encore de presages de celles que leurs néveus devoient remporter un jour. C'étoient des exhortations à la valeur qui est une vertu digne de Trophées & de loüanges, de même que si un Monarque ou une Republique faisoit d'une victoire signalée ou d'une défense heureuse, un monument avec les mots de *Victoria*, *Libertas*, ou autres semblables. Il n'y a rien là de figuré ni de Metaphorique, tout est réel & veritable; car la Providence, l'assistance de Dieu, la querelle, la contestation, les autels, les Pays,& les sermens estoient des choses réelles & veritables;& bien loin de blesser la verité de l'Eucharistie, elles peuvent plutost par leur realité s'il y a entre elles quelque ressemblance & justesse, la confirmer par une rencontre plus heureuse que les Ministres n'ont preveu. Car l'Eucharistie peut-estre appellée *l'Eternel y pourvoira*, ou la Providence de l'Eternel, puis que par l'Eucharistie Dieu a pourveu à la nourriture de l'Eglise, qui est la maison du Pere des croyans, ou bien parce que par l'Eucharistie Dieu a pourveu à son Eglise d'une victime pour un sacrifice qui durera jusques à la fin du monde, & où Dieu immole son fils unique. L'Eucharistie est une querelle à cause des grandes difficultez qui l'accompagnent, & à cause que la puissance de Dieu semble en la faisant, & en l'instituant, avoir combatu la resistance de la nature, elle s'appelle contestation, parce que ces promesses furent contestées à J. C. par les Capharnaites & son institution par les Calvinistes, d'un nom & d'une creance semblable, elle est encore appellée serment, tant pour sa verité que J. C. a confirmée par plusieurs & grands sermens & grandes menaces, que parce que c'est le Testament de la nouvelle Loy que N. Seigneur ne revoquera jamais. Ces authoritez sont donc des signes qui n'excluent pas la verité, & qui sont plutost des presages de celles de l'Eucharistie.

Ces raisons ont esté recherchées par les Ministres dans les monumens de la plus grande Antiquité, & voicy celles qu'il tirent des paroles de l'institution, à sçavoir des termes de Calice, de Testament, de répandu & de rompu. M. le Faucheur au troisiéme Livre, *dans le Sacrement de l'Eucharistie*, dit-il, *le saint Esprit a continué d'user de son style, c'est à dire, des signes & des figures, disant de la coupe, cette coupe est le nouveau Testament en mon Sang.* Luc.22. & en la 1. au Corint. Chap. 11. *où par la confession mesme de plusieurs de nos adversaires, le nouveau Testament ou la nouvelle Alliance se prend pour le signe, & pour la confirmation de ce Testament, &c. Je dis davantage qu'en ces mots, cecy est mon corps rompu pour vous, il faut necessairement ajouter qu'il y a figure. Car quand il a dit rompu pour vous, cela ne se peut entendre à la lettre, & l'on ne peut dire que le corps de Christ y soit vrayement rompu, &c. Il le faut exposer par une énallage de temps, prenant le present pour le futeur, je dis le mesme de ces parolles, cecy est mon sang répandu.* Pour suivre pas à pas ce Ministre, Il paroit que le saint Esprit ne continuë pas dans le nouveau Testament d'user de figure, puis que dans l'ancien Testament en toute cette diversité de matieres que les Ministres ont embrassées, pour donner quelque couleur à leur dogme il n'en a pas usé. Dans l'institution de ce Mystere, au lieu du mot de Coupe, & de Calice dont selon les relations de S. Luc & de saint Paul J. C. se sert, pour ce qui est contenu dans le Calice Saint Mathieu, & saint Marc écrivent, cecy est mon Sang du nouveau Testament, ainsi la preuve tirée de ce passage favoriseroit également les Catholiques, & encore d'avantage parce que saint Mathieu qui raporte sans aucun trope ni figure les paroles de J. C. avoit esté present à l'institution du Mystere de l'Eucharistie, mais dans le mot de Calice il n'y a aucune figure parce que J. C. a donné à ses Disciples un Calice veritable, réel & proprement appellé ainsi, & quand il a usé du mot de Calice, il ajoute ces mots, *In meo Sanguine*, en mon Sang, comme l'on peut voir en saint Luc & en saint Paul, & c'est comme s'il eut dit, *par mon sang qui est contenu en ce Calice est confirmé le nouveau Testament, ou comme s'il disoit encore, c'est le Calice qui contient mon Sang, & ou est le sang du nouveau Testament*, faisant allusion à l'ancien qui estoit confirmé par le sang des animaux que Moyse répandit sur le Peuple, & par ces mots *in Sanguine meo*, en mon sang, il exprime que c'est le Calice de son propre sang; d'où comme une coupe, un Calice, un

verre qui contient du veritable vin, n'eſt pas appellé par une locution figurée un verre de vin mais proprement, de meſme quand N. Seigneur J. C. parlant de ce Calice, l'appelle Calice non pas ſimplement, mais en mon Sang, il ne parle pas figurativement, mais tres-proprement. D'ailleurs ſi dans ce mot de Calice il y avoit quelque locution figurée, elle ſeroit une figure tres-commune, où ce qui contient eſt mis pour la choſe contenuë, dans laquelle comme en d'autres ſemblables façons de parler on entend aſſez qu'on parle de la choſe contenuë dans le Calice: comme quand nous diſons boire un verre de vin, & s'il y avoit là quelque difficulté, les autres deux Evangeliſtes S. Mathieu & S. Marc l'oſtent quand ils expriment la meſme propoſition de N.S. ſous ces termes, *Hic eſt ſanguis meus*; Car ſi un meſme homme diſoit du meſme vaze, beuvez de ce vaze & beuvez de ce vin, perſonne ne douteroit qu'il entendroit parler de ce qui eſt contenu dans ce vaze, & on entendroit tres bien que c'eſtoit du vin, & que par ſa ſeconde propoſition il avoit voulu expliquer la choſe qui eſtoit contenuë dans le vaze: ainſi quand N. Seigneur a dit d'un meſme Calice, cecy eſt mon Sang, *Hic eſt ſanguis meus*, duquel calice il a dit ailleurs c'eſt le calice en mon ſang, *Hic eſt Calix in ſanguine meo*, & que c'eſt le meſme S. Eſprit qui a conduit tous les Ecrivains de ce Sacrement, nous entendons tres bien que la penſée de N. Seigneur a eſté en ces endroits, de declarer que le contenu dans le Calice qu'il donnoit, eſtoit ſon ſang veritable & réel; principalement parce qu'il dit de ce calice en ſaint Luc *qui pro vobis funditur*: qui eſt répandu pour vous, or on ne dit pas qu'un calice nud & vuide ſoit répandu, mais ſeulement la liqueur qui y eſt contenuë.

Le mot de Teſtament ſe prend en pluſieurs manieres pour la volonté du teſtateur & pour l'inſtrument, par lequel l'heritier acquiert droit à l'heritage, il ſe prend encore pour la victime qui eſt immolée, lors qu'on contracte un accord ou une alliance: entend que la mort de cette victime eſt quelque cauſe inſtrumentelle de l'alliance contractée; car il arrive ſouvent que chez les Ecrivains ſacrez & prophanes, la cauſe efficiante d'une choſe prend le nom de ſon effet, & eſt appellée telle non pas formellement, mais effectivement, parce qu'elle le produit: ainſi dans l'Ecriture Sainte Dieu eſt appellé noſtre vie & pareillement J. C. noſtre juſtice, non pas qu'il ſoit formellement ces choſes, mais parce qu'il les

cauſe en nous. Ainſi N. Seigneur appelle le calice ou ſon ſang la victime & la cauſe inſtrumentelle, par laquelle l'alliance a eſté contractée entre Dieu & les hommes; ſon Teſtament & ſon Alliance: d'autant que ſon ſang eſt la victime ou au moins une partie de la victime qui fut alors offerte, par laquelle la nouvelle alliance fut faite entre luy, comme une partie contractante, & entre les Apoſtres au nom de tous les fideles qui le recevroient, comme l'autre partie lors qu'il leur confere la remiſſion des pechez, & la vie éternelle, & ainſi ce ſacrement eſt appellé teſtament, non pas parce qu'il eſt un ſymbole ni une figure du nouveau Teſtament; mais parce que veritablement & proprement il a eſté la cauſe par laquelle cette alliance a eſté contractée entre Dieu & les hommes. Où il faut remarquer que les Religionnaires par une étrange ſurpriſe pour appuyer leur erreur, aprés avoir recherché curieuſement toutes ſortes de figures, ils les confondent toutes, quoy quelles ſoient tres-differentes. Les unes ſont comme les lumieres d'un diſcours dont les hommes uſent, ſoit naturellement, ſoit par art, lors qu'ils veulent rendre l'intelligence de ce qu'ils diſent plus facile; qu'ils veulent ſe faire entendre à un Peuple groſſier, ou faire plus d'impreſſion ſur les eſprits, & pour d'autres ſemblables fins; Les Rhetoriciens les nomment tropes, & figures, parce qu'elles repreſentent, qu'elles figurent la penſée avec plus de grace & de beauté que les expreſſions communes; l'autre ſorte de figures eſt dans les choſes dont les unes ſervent de marque, qui porte dans l'entendement par des ſignes deſtinez à cette repreſentation l'Idée de la choſe qu'on veut repreſenter; Et ceux cy ſont d'un autre genre de ſigne; car qui diroit jamais que la fumée qui eſt le ſigne du feu, ſoit la figure du feu. La premiere ſorte de figures ne ſont pas des ſignes tels qu'ils ſont requis dans les Sacremens, toutes les expreſſions figurées qui ſont dans l'Ecriture Sainte, ſelon la doctrine des Calviniſtes, ſeroient autant de Sacremens. D'autre part l'Euchariſtie peut eſtre ſigne ſans eſtre pour cela figure. Et Calvin luy-meſme dit, *que le pain Euchariſtique n'eſt pas une figure nuë: mais une figure qui donne les choſes, & qui pour cela J. C. n'a pas dit, que c'eſtoit la figure de ſon Corps, mais ſon Corps:* ſi bien que dans le fonds ſelon la doctrine meſme de Calvin; on ne ſçauroit regler avec certitude par la nature des figures & des repreſentations inſtituées de Dieu, pour eſtre des Sacremens; quelles ſont les figures & les ſignes qui oſtent la verité, la réalité, la preſence

réelle de la chose, & il est necessaire d'en venir à d'autres sortes de preuves tirées de la chose mesme, ainsi qu'elle est instituée, où par les termes mesme de son institution.

C'est pour cela que M. Blondel dés l'entrée de son Livre va droit à la chose, & demande, quel est l'estre propre de ce que N. Seigneur a donné en disant, *Cecy est mon Corps*, & à sa propre interrogation, il répond, que *l'Ecriture le résout assés enseignant par l'Evangile que N. Seigneur a donné ce qu'il a pris, beni & rompu*: Et par S. Paul, *que l'Eglise rompt du pain en l'Eucharistie, & que les Fideles qui mangent l'Eucharistie mangent du pain*: Le pain que nous rompons dit-il, au chap. 10. de la premiere aux Corinth. & au chap. 11. Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, quiconque mangera de ce pain que chacun s'eprouve luy mesme, & qu'ainsi il mange de ce pain, &c. Les mesmes preuves sont debitées avec plus d'étenduë par M. Aubertin en la pag. 952. & suivantes, & par M. le Faucheur au 3. Livre chap 1. & autres: & ce dernier au Livre précedent, reprend le Cardinal Bellarmin d'avoir dit que J. C. benît le pain, & que par cette benediction il le changea & le transubstantia en son corps, en disant, *Cecy est mon Corps*, car *cela ne se peut, parce qu'il n'est pas dit que J. C. benît le pain, mais qu'il le prit, & que l'ayant beni il le rompit, & le donna à ses Disciples*, & dit, Prenez, mangez, cecy est mon Corps. *Ce mot de benir aussi bien que celuy de rendre graces avec lequel il est Synonime a proprement son rapport à Dieu, & les Evangelistes en usent indifferament.* Ces objections ne sont que des legeres ombres qui rehausent l'éclat de cette verité, J. C. prit du pain commun, mais il ne donna pas un pain commun, comme il avoit pris, il donna un pain beny changé par la benediction & par les paroles prononcées. En cette occasion si J. C. n'eut rien fait que prendre & donner le pain qu'il avoit pris, on pourroit peut-estre penser qu'il n'avoit donné que ce qu'il avoit pris; Mais entre la prise du pain en ses mains toutes puissantes, & le don qu'il fit de ce qu'il avoit pris, il y a la benediction, il y a la fraction & il y a qu'en le donnant il prononce ces paroles, *Cecy est mon Corps*, quelqu'une de ces actions de J. C. suffit pour faire la Transubstantiation. Lors que Dieu benit les Creatures aprés les avoir creées cette benediction fut la source de la multiplication qu'elles ont fait de leurs substances; Les cinq pains & les deux poissons benis & multipliez par luy, eurent la vertu d'entretenir la vie & la substance de plus de cinq mille per-

ſonnes : Une ſeule parole fit de rien la ſubſtance de toutes choſes, & quatre paroles prononcées par le meſme Verbe divin ne pourroient pas faire la Tranſubſtantiation : Aux Nopces de Cana nous n'avons point qu'il fit aucune action, ni qu'il prononçât aprés le commandement qu'il fit aux ſerviteurs aucunes paroles, & neanmoins il convertit l'eau en vin, il rendit du vin pour l'eau qu'il avoit priſe; il rendit graces, il benit, le pain, il le romp, il le donne en prononçant ces divines paroles, *Cecy eſt mon Corps*; l'un des Evangeliſtes dit que N. Seigneur benit, l'autre qu'il rendit graces, d'où l'on doit inferer ſelon la maniere qu'on explique les Evangeliſtes qui ſe ſuppléent reciproquement, que N. S. fit l'un & l'autre. N. S. benit le pain & la benediction tombe ſur le pain de meſme que les autres mots, il le prit, le benit, le rompit, & il le donna à ſes Diſciples, car toutes ces actions ſe rapportent à la matiere, & à la choſe qui eſtoit en ſes mains, & S Paul dit luy même le Calice auquel nous beniſſons, *Calix cui benedicimus*, les Evangeliſtes auſſi diſtinguent l'action de graces de la benediction.

Si l'Euchariſtie eſt appellée pain dans l'Ecriture,on ne peut point aſſurer que ce ſoit aprés la benediction & conſecration, mais on peut plutoſt affirmer que les Evangeliſtes & l'Apoſtre ne l'appellent pain qu'en general indeterminement,ſans ſpecifier ſi c'eſt aprés ou avant la conſecration; pour ne pas mettre en doute l'excellence de cette viande. S. Paul parlant du pain Euchariſtique avant la conſecration l'appelle abſolument pain, *accepit panem*, mais lors qu'il en parle aprés la conſecration, il adjoute ces paroles, *quiconque mangera de ce pain indignement ſera coupable, de la profanation du Corps du Seigneur*, pour montrer qu'aprés la conſecration c'eſtoit un autre pain que celuy qu'il avoit pris auparavant; & duquel il avoit fait dire à J.C. cecy eſt mon Corps. Le mot de pain ſe prend dans l'Ecriture pour tout ce qui nourrit, qui peut eſtre mangé & qui entretient la vie, comme il eſt pris au premier livre des Roys ch. 14. où il eſt dit, que Jonathas avoit fait contre l'Edit du Roy qui avoit défendu de manger du pain juſqu'au ſoir; Et neantmoins il n'avoit point mangé du pain fait par les Boulangers, mais gouté ſeulement du miel. La Manne dont Dieu nourrit les Iſraëlites dans le Deſert eſt appellée pain,quoy qu'elle fut d'une autre nature que le pain des Boulangers. Et en S. Mathieu ch. 15. où les Juifs reprochoient à N.S. que ſes Diſciples ne lavoient point les mains quand il mangeoit du pain, *non enim lavant manus cum panem manducant*, c'eſt à dire quand

ils

ils dinoient, ou qu'ils mangeoient, soit de la viande ou autre chose. Nous demandons à Dieu de nous donner nostre pain de chaque jour, c'est à dire les choses necessaires à l'entretien de cette vie ; à sçavoir les alimens, & les vétemens, comme l'Apostre l'explique; & dans tout le Nouveau Testament rompre le pain, est la mesme chose que manger & prendre de la nourriture. Selon cette signification & en ce sens, l'Eucharistie peut estre appellée pain, & ainsi que N. S. a dit, le pain que je donneray est ma chair. Les choses qui par quelque transmutation acquierent un estre mesme substanciel, retienent souvent le nom de la premiere substance qui a esté le terme où la transmutation a commencé. Ainsi parce que Eve a esté formée de la coste d'Adam elle a esté appellée par Adam os de ses os. L'homme qui a esté formé du limon de la terre est communément appellé dans l'Ecriture *Terre*; le Serpent fait de la verge d'Aaron est appellé *Verge*; & il est dit, que la verge a devoré les serpens des Magiciens. Les choses ont encore le nom dans l'Ecriture de ce qu'elles representent & dont elles ont les apparences. Ainsi le Serpent d'Airain, les Anges apparoissans en formes d'hommes, les bœufs de fonte, & les grenades d'or; sont appellées dans l'Ecriture serpent, hommes, bœufs, & grenades; qui empeschera donc de dire que l'Eucharistie peut estre appellée pain, quoy qu'il ait esté changé au corps de Jésus-Christ par la consecration, puis que toutes ces raisons conviennent à cette appellation.

Les mots de corps, de pain, de rompu joints & considerez ensemble, ont servi aux Religionnaires de matiere à former un argument en cette sorte. *Jesus Christ prit du pain le benit, & le rompit & le donna à ses Disciples, en disant* cecy est mon Corps, *& de ce mesme corps il est dit, qui est rompu pour vous : le pain Eucharistique est donc en la mesme façon le corps de Iesus-Christ dans ce Sacrement, que le corps de I. C. y est rompu, parce que N. Seigneur a dit, de ce Corps qui est rompu pour vous au temps present, & non pas au temps futeur qui sera rompu, comme il est dans l'Edition Grecque de S. Paul. Or le corps de N. Seigneur n'est pas rompu veritablement & physiquement dans ce sacrement : mais seulement sacramentellement & d'une maniere figurative & representative, veu que dans la derniere Cene lors que N. Seigneur parloit au temps present* frangitur, *son corps n'estoit point divisé.* Il en est de mesme du Calice ou du Sang qui y est contenu. Car quoyque dans l'Edition Latine, sa forme soit énoncée par le futur *effundetur*; toutesfois les Evangelistes & l'A-

peſtre ont ſelon l'Edition Grecque *effunditur*. Et delà on peut former l'argument en la meſme ſorte. *Le ſang de I. C. eſt dans ce Sacrement en la meſme maniere qu'il eſtoit répandu en la derniere Cene, & qu'il eſt encore aujourd huy répandu, lorſque ce Sacrement eſt celebré. Or le ſang de I. C. ne fut point réellement répandu dans la derniere Cene : mais ſeulement ſacramentellement & figurativement. Car l'effuſion réelle du ſang, dit une poſition réelle du ſang hors les veines du corps, & l'effuſion dit auſſi une diviſion de quelque choſe liquide.* Cet argument a un effet bien contraire aux intentions des Religionnaires. Car bien loin de combatre la verité de l'Euchariſtie, il ſert plutôt à la confirmer & à l'éclaircir d'avantage : l'Euchariſtie a deux ſortes d'excellences ou de perfections, l'une de Sacrement & l'autre de Sacrifice, & l'une & l'autre de ces perfections emporte la preſence réelle du corps & du ſang de Jeſus Chriſt dans ce ſacrement. N. Seigneur J. C quand il celebra l'Euchariſtie, il ſacrifia veritablement, & c'eſt pour cela qu'il dit de ſon corps qui eſt rompu pour vous au temps preſent, parce qu'alors en effet & réellement il le ſacrifia & l'immola à Dieu pour ſes Diſciples : car le verbe *frangitur* eſt rompu, eſt la même choſe qu'eſt immolé & donné en ſacrifice, comme Calvin meſme l'enſeigne en termes exprés dans ſes Commentaires ſur cet endroit de S. Paul de la premiere aux Corinthiens. Partant encore bien que l'Edition Grecque aye ce verbe au temps preſent *frangitur* eſt rompu, & du ſang *funditur* eſt répandu : les Religionnaires ne peuvent inferer que le corps & le ſang veritable & réel de J. C. ne ſoit pas dans l'Euchariſtie, au contraire de ces paroles *eſt rompu, eſt répandu*, qui ſont des paroles des ſacrifices, on peut inferer que le corps & le ſang de J. C. ſont dans l'Euchariſtie, puis qu'il n'y a point de ſacrifice ſans victime & ſans effuſion de ſang; ainſi ſi les Religionnaires prenent les paroles de Jeſus-Chriſt au temps preſent, comme porte l'Edition Grecque, ils le prenent dans le ſens qui enferme le ſacrifice, s'ils les reçoivent comme expoſées dans le temps futeur, il faut pareillement qu'ils confeſſent que dans l'Euchariſtie eſt contenu le meſme corps & le meſme ſang de J. C. qui furent immolez & répandus ſur la Croix pour la Redemption des Hommes. Et cette difference d'expreſſion des paroles ſelon la diverſité des temps, eſt un effet de la ſageſſe de J. C. & du S. Eſprit, qui a voulu en exprimant la qualité de ſacrement & de ſacrifice dans l'Euchariſtie établir avec tant de ſolidité, la preſence réelle du corps & du ſang de

J. C. dans ce Myſtere, que de quelque côté & endroit qu'on aille de cette diverſité, on y trouve les preuves de la verité de l'Euchariſtie, & que croyant s'éloigner de cette verité on y retombe & on la rencontre. Au reſte, l'effuſion du ſang de N. Seigneur, eſt une poſition du meſme ſang hors les veines de ſon corps, d'autant que par la force des paroles, qui ſont la conſecration, le ſang de J. C. eſt mis ſur les eſpeces du vin ; & encore parce qu'il eſt répendu dans l'eſtomac, lors que par la reception ou boiſſon de celuy qui ſacrifie il eſt conſommé ; Il n'importe pas auſſi que cette fraction & diviſion ne ſe faſſe point au corps & au ſang de J. C. contenus ſous les eſpeces conſacrées : mais ſeulement dans les eſpeces ; car l'union & l'habitude entre ces eſpeces & le corps où le ſang de J. C. eſt bien plus grande que celle qui eſtoit entre J. C. & ſa robe : Et neanmoins lorſque la femme qui eſtoit malade du fleux de ſang, toucha le bord de la robe de J. C. Noſtre Seigneur dit dans l'Evangile, *quis me tetigit*, qui m'a touché, bien que l'atouchement de cette femme ne fut point receu dans le corps, mais ſeulement dans la robe de Jeſus-Chriſt.

Le M. Aubertin fait ce raiſonnement tiré de la nature & des termes de la propoſition. *Si en ces mots*, cecy eſt mon Corps, *le pronom* cecy *demontre le pain, cette propoſition eſt où figurée ou elle eſt abſurde ou impoſſible ; car il ne ſe peut faire que le pain ſoit le corps de Chriſt eſtant une ſubſtance differente, ce pronom ne demontre pas auſſi le corps ſeul de Chriſt, parce que ſelon les Catholiques, les paroles ſacramentelles ne ſont pas ſpeculatives, mais pratiques ; car elles ſont ce qu'elles ſignifient.* On répond que ces paroles ſont pratiques, parce qu'elles rendent preſent le corps de J. C. & qu'elles font le changement de la ſubſtance du pain au corps de J. C. & que ces paroles ou termes, *hoc hic*, montrent de telle ſorte la choſe preſente, que neanmoins pour l'inſtant qu'elles ſont proferées, & juſques à ce que la propoſition ſoit achevée : elle ne montrent point la choſe preſente que d'une maniere confuſe, parce que dans l'inſtant qu'elles ſont proferées avant que l'énonciacion ſoit achevée, elles n'ont qu'une ſignification indeterminée & ſuſpenduë, qui eſt enfin determinée par l'énonciation de ſon attribut ; pour cela neanmoins, *Cette propoſition n'eſt pas Identique ni une Tautologie*, comme diſent les Miniſtres, non plus que cette propoſition, *Hic eſt filius meus dilectus*, celuy cy eſt mon fils bien aimé, d'autant que ſelon tous les Dialecticiens, ce n'eſt pas aſſez qu'une meſme choſe ſoit ſignifiée

ou demontrée par l'attribut & par le ſujet, ou reciproquement; parce, qu'autrement cette propoſition l'homme eſt animal raiſonnable, & toutes les autres de cette nature, où l'attribut ne dit autre choſe que le ſujet ſeroient identiques & illuſoires contre tous Dialecticiens, mais il eſt en outre requis, que le ſujet ſignifie où demontre en la meſme façon que l'attribut: par exemple, parce que l'homme dit ſeulement confuſement ce que l'animal raiſonnable dit plus diſtinctement, cette propoſition l'homme eſt animal raiſonnable, n'eſt pas eſtimée identique, en la meſme maniere, parce qu'en cette propoſition, *Hoc eſt Corpus meum*, le pronom *hoc* ne demontre & ne ſignifie pas expreſſement & en la même maniere que ces mots *mon Corps*, mais plutôt confuſement & indiſtinctement, parce que la ſignification demeure ſuſpenduë juſques à ce qu'elle ſoit déterminée par ſon attribut; Cette propoſition de N. Seigneur n'eſt pas proprement identique, & meſme ſi la raiſon de nos adverſaires eſtoit veritable, il n'i auroit jamais aucune propoſition affirmative, veritable & legitime, parce qu'en toute propoſition affirmative, l'attribut eſt le meſme que le ſujet.

Le Cardinal Duperron ajoûte qu'un pronom demonſtratif, quand il eſt conſideré entant que prononcé comme ſeul, & non comme partie actuelle: mais ſeulement partie en puiſſance d'une propoſition, il demontre ce qui eſt au lieu deſigné par le geſte de celuy qui parle; & quand il eſt conſideré comme partie actuelle d'une propoſition, il demontre non pas la ſubſtance qui eſt au lieu deſigné par le geſte de celuy qui parle: mais celle qui y eſt lors que toute la propoſition eſt achevée de prononcer. A cela le Miniſtre Aubertin replique, *Que le pronom* cecy *ne peut eſtre appellé partie en puiſſance, que lors qu'il n'entre en aucune propoſition & ne joint aucun attribut: mais qu'il eſt capable d'y entrer & d'y eſtre joint, & qu'il eſt partie actuelle d'une propoſition qui ſe prononce ſucceſſivement dés-lors qu'il ſe commence à prononcer, tout ainſi que le fondement d'une maiſon fait partie actuelle, encore que le reſte de la maiſon ne ſoit pas édifié.* Mais il n'eſt pas mal aiſé de ſe debarraſſer de ces eſpines peu picantes; Car une partie d'une propoſition n'eſt point partie de la propoſition, ſi la propoſition n'eſt achevée: & la propoſition qui a un *eſtre* ſucceſſif, n'eſt pas propoſition quand on commance à la prononcer, mais lors que la prononciation eſt achevée, comme le fondement n'eſt pas partie actuelle de la maiſon, que lors que le reſte de la maiſon eſt achevé; bien qu'il peut avoir quelque rap-

port à la maiſon ſelon l'idée de l'Ouvrier qui la deſtine à cette fin; Ce Miniſtre ne s'eſt pas ſouvenu de la difference qu'on met, entre la puiſſance prochaine & la puiſſance éloignée, & de celle qu'on met encore, entre l'acte premier & l'acte ſecond.

Pourquoy, dit-il, *les accidens du pain & du vin ſeront-ils demontrez par le prenom* cecy, *plutôt que le pain & le vin meſme? Et pourquoy ſignifieront-ils plutôt le corps de I. C. que le pain & le vin? Et encore*, dit-il, *ſi l'intention de N. Seigneur eut eſté de faire quelque mutation par ces paroles*, cecy eſt mon corps, *elle a eſté de faire mutation de tout ce qu'il avoit pris beni & rompu, & ſur quoy il avoit prononcé ces paroles-là; car il n'y a nulle raiſon de dire qu'il n'eut voulu changer qu'une partie de ce qu'il avoit pris, beni & rompu. Or n'avoit-il pas pris, beni & rompu les accidens.* Puis que le Miniſtre n'allegue point de raiſon, mais qu'il en demande. Nous l'éclaircirons ſur ce qu'il deſire, ſçavoir en diſant qu'il y avoit grande raiſon de faire ainſi ce ſacrement, parce que dans le deſſein que J. C. avoit d'exercer la foy, ſi les apparences du pain & du vin qui couvrent le corps & le ſang, n'euſſent point reſté, les ſens euſſent connu la verité ſans ombres, & J. C. ne vouloit pas faire une mutation ou converſion de ces accidens, parce qu'il n'y eut pas eu de ſacrement. La ſubſtance de ſon corps avec les accidens propres eut paru à découvert contre ſon intention, de meſme que contre la nature & la fin de ſacrement. C'eſt donc avec grande ſageſſe qu'il s'eſt voulu ſervir des accidens du pain & non point de la ſubſtance, & pour cela il a changé la ſubſtance & non pas les accidens, parce que ſelon la nature meſme, il n'y a que les accidens qui tombent ſous les ſens & non pas la ſubſtance.

CHAPITRE XX.

Réponſe à quelques raiſons & ſubtilitez que les Miniſtres tirent de divers endroits de l'Ecriture contre la preſence réelle.

COmme nous avons fait deſſein de ne rien laiſſer ſans réponſe & ſans éclairciſſement de ce que les Miniſtres allegue qui ſont digne de quelque conſideration contre la verité de l'Euchariſtie, nous voulons répondre aux reſtes des raiſons ou plutôt des

difficultez qu'ils tirent de l'Ecriture, & premierement *à la coutume rapportée* par le Miniſtre Aubertin du Pere de Famille chez les Juifs, en faiſant la Paſque de diſtribuer à chacun des aſſiſtans un morceau de pain, que M. le Faucheur dit eſtre de la grandeur d'une Olive dont parlent leurs Rituels; ce que les Miniſtres pretendent préjudicier à la verité & à la dignité de l'Euchariſtie. Mais quand bien cette coutume ſe verroit dans les Rituels des Juifs, elle ne ſeroit d'aucune force, parce que cette coutume n'étoit pas de l'inſtitution divine; car dans le douziéme chapitre de l'Exode où la ceremonie de l'Agneau Paſcal eſt emplement décrite, il n'eſt fait aucune mention de ce pain, ainſi de penſer que J. C. ait ſubſtitué en la place de ce mourceau de pain la ſainte Cene, & de croire par cette ſubtilité diminuer la dignité de l'Euchariſtie: c'eſt avoir oublié que J. C. & ſes Diſciples mépriſoient & tranſgreſſoient les coutumes introduites par une authorité humaine. Comme cet Agneau eſtoit petit & les familles des Juifs nombreuſes, à peine chaque perſonne avoit-elle de la chair de cet Agneau de cette groſſeur-là qu'ils pouvoient manger ſans pain, comme ils mangeoient durant toute cette feſte du pain ſans levain. Il eſt toûjours conſtant que par la Loy de Moyſe Dieu n'avoit pas ordonné dans cette ceremonie de cet Agneau qu'on mangeat du pain, pour nous apprendre que dans celuy de la loy nouvelle, il n'y auroit point de pain; mais ſeulement de la chair à ſçavoir celle de ſon adorable Fils.

Selon ce Genie, le Miniſtre le Faucheur au ſecond livre & ſuivans, auſſi bien que Jean Aubertin fait pluſieurs argumens ou plutoſt remarques miſes en ſi bon ordre, qu'aux œuvres de la Puiſſance extraordinaire de l'Ecriture il recite la choſe effectivement avenuë. *Que la lumiere ſoit faite & la lumiere fut faite*; *aux miracles de Moyſe. Etend ta main & fais monter la grenoüille, il étendit ſa main & les grenoüilles monterent. Frape la pouſſiere de la terre & elle deviendra pous, & il la frape & elle devint poux. Au Paralitique, leve toy prends ton lit & t'en va. Quand la femme de Loth, &c.* Si ce Miniſtre n'eut eſté prévenu de ſon erreur il pouvoit remarquer la converſion du pain & du vin au Corps & au Sang de J. C. auſſi clairement & diſtinctement exprimée que la production de la lumiere tirée du neant, les moucherons formez de la pouſſiere & autres, puis qu'il eſt expreſſement & diſtinctement rapporté que J. C. ayant pris le pain, l'ayant beni, & rompu, il dit à ſes Apô-

tres, *prenez, mangez, cecy est mon Corps*, qui est une mesme chose que s'il disoit qu'il convertit le pain en son corps, il n'ajoute point & le pain fut converti en son corps, comme il est dit, & la lumiere fut faite, parce que dans la Genese il faloit exprimer précisement que chaque Creature avoit esté produite, & donner à chaque production une fin, parce que les choses naturelles ont leurs bornes; & les œuvres miraculeuses qui sont des effets de la Toute puissance de Dieu qui est infinie, sont sous ce regard sans limites. Un Autheur un Rhetoricien exprime une mesme pensée en differentes manieres. Le saint Esprit qui est l'autheur des langues s'explique differament dans l'Ecriture selon la difference des matieres du temps, des hommes de qui il se sert, & à qui il parle.

Il reprend Claude de Xaintes, & Gregoire de Valence, le premier d'avoir dit, *que Dieu a institué l'Eucharistie pour estre un memorial de ses œuvres admirables*, selon le Pseaume, *Memoriam fecit mirabilium suorum misericors & miserator Dominus, escam dedit timentibus se.* Le Seigneur à fait un memorial de ses œuvres merveilleuses, il a donné à manger à ceux qui le craignoient. Le second d'avoir dit, *qu'en tout ce que Dieu a fait autrefois d'admirable il y a eu quelque singulier changement*, comme il apert par les miracles de Moyse, & en ce que J.C. a commencé de manifester sa gloire à Cana, en changeant l'eau en vin; la Manne se convertissoit en la substance de telle viande que chacun desiroit: comme il est écrit, & le rocher fut converti en eau, *& le Ministre appelle ces raisonnemens impertinens & ridicules: le premier parce que l'Eucharistie n'a pas esté instituée pour estre un memorial des merveilles de Dieu; mais pour estre la commemoration de son corps & de son sang: le second d'autant qu'en toutes les œuvres de Dieu il n'y a pas eu changement de substance, par exemple quand le Soleil s'est arrêté ou qu'il a retrogradé, quand les eaux de la Mer ou celles du Jourdain se sont arrêtées, &c.* Mais quand il ne seroit pas dans l'Ecriture que l'Eucharistie est un abregé des Oeuvres merveilleuses de Dieu, il n'y peut point avoir de Prophetie mieux appliquée que celle cy, si propre & si convenable à l'Eucharistie, qu'il faut estre aveugle pour ne pas voir l'Eucharistie dépeinte en ce passage, toutes les pensées des Docteurs ni des Peres de l'Eglise ne sont pas dans l'Ecriture; c'est assez qu'elles y ayent leur fondement, & quand bien l'Eucharistie auroit esté instituée pour estre la commemoration de la mort de N. Seigneur,

elle peut être instituée pour être le memorial des œuvres merveilleuses de Dieu, un mesme effet peut avoir plusieurs fins. Aucun de ces deux sçavans hommes n'ont mis en avant, qu'en tous les miracles il y ait eu changement de substance: *mais quelque changement*, & c'est une ignorance dans la Philosophie naturelle de dire que quand un corps passe d'un mouvement au repos ou à un autre mouvement, il n'y a point de changement; car il y a changement selon le lieu, parce qu'il y a mouvement local qui est un changement.

Il raisonne au cinquiéme Livre contre la presence réelle en cette sorte, *l'on appelle present ce qui est exposé aux sens, c'est à dire à la connoissance, soit des sens externes ou internes, soit de l'entendement; car c'est comme qui diroit* præsensu *devant le sens, c'est ainsi que l'entendent les Jurisconsultes qui sont de tres exats conservateurs des mots. Celuy dit la Loy*, Lege §. Coram. tit. de verbo. signif. *à qui il est ordonné de faire quelque chose devant Titius, ne semble pas l'avoir fait en sa presence, sinon que Titius en ait connoissance.* Les Jurisconsultes requierent la connoissance pour la presence d'une personne ou d'un objet, parce qu'ils ne considerent la presence que moralement aux regard des vertus & des vices, du blame & de la loüange, ou la connoissance doit necessairement preceder, sans laquelle le merite ou le demerite ne peut avoir lieu; mais la presence dont est icy question n'a pas besoin de connoissance, ni des sens, ni de la raison. Car si cela estoit veritable ni l'air ni plusieurs autres choses qui sont en nous ou aux environs, que ni les sens n'apperçoivent, ni la raison mesme ne connoit pas en plusieurs hommes ne seroient pas presentes. Les presences alleguées sont des presences morales, spirituelles & intellectuelles, qui se font par la pensée, & il est question icy d'une presence réelle: & sur les mesmes raisons est fondé l'usage vulgaire de present ou de presence, car celles-là ne le sont point. Ce qui est éloigné n'est pas present.

Il refute ensuite la preuve que le Cardinal Bellarmin & avec luy tous les Catholiques tirent des paroles de J.C. qui est donné ou rompu pour nous, parlant de son Corps, qui est répandu pour nous, ou parlant de son Sang, *parce que dit-il ces paroles servent seulement à mieux designer celuy qui est representé par ce Sacrement, comme quand du portrait d'Alexandre le Grand*, je dis, *cecy est Alexandre celuy qui vainquit Darius & qui conquit l'Asie, ce n'est que pour montrer que celuy*

de

de qui eſt le portrait, n'eſt pas Alexandre Paris ou Alexandre Severe, mais Alexandre fils de Philippe, & cependant la propoſition ne laiſſe pas d'eſtre figurée, &c. Mais l'application de cet exemple eſt tres-mal faite à cauſe des paroles qui precedent & de celles qui ſuivent l'inſtitution, car premierement les pronoms, *cecy* & *mon* que J.C. joint à ſon Corps & à ſon Sang, determinoient aſſez ce qu'il donnoit, ainſi les paroles ſuivantes euſſent eſté inutiles, ſi J. C. n'eut eu autre raiſon de les adjouter que celle qu'alegue le Miniſtre. En ſecond lieu J. C. n'avoit pas proprement & en la commune façon de parler deux corps, comme il y a pluſieurs Alexandres. Ainſi le mot de *cecy* qui montre, & celuy de *mon*, qui marque la poſſeſſion & la proprieté excluent cette pensée & cette comparaiſon de N. S. qu'il eut imité celuy qui diroit en montrant le Tableau d'Alexandre, c'eſt Alexandre qui vainquit Darius. En troiſiéme lieu les paroles de N. S. diſans cecy eſt mon Corps determinent la propoſition à ſon veritable corps & ont le meſme effet que feroit le geſte, joint à la propoſition de celuy qui montre le tableau d'Alexandre qui vainquit Darius, pour determiner la propoſition & la ſignification de ſon tableau, mais J. C. ne montroit pas ſon tableau ni la figure, mais la verité de ſon Corp., ce que montrent tous les termes de ſa propoſition *cecy, mon, & rompu*, qui rapportent & determinent clairement la propoſition du Corps veritable & réel qu'il avoit intention de donner à ſes Diſciples & non pas la figure, comme declarent ouvertement tous les termes de la propoſition. Enfin l'argument & la comparaiſon du Miniſtre ſeroit de quelque force & juſteſſe s'il eut fait voir que J. C. ne donnoit que la figure & le tableau de ſon Corps, comme il eſtoit neceſſaire, ce que n'ayant point fait ni ne le pouvant faire, car c'eſt une fauſſeté, ſa raiſon, ſon invention eſt une ſubtilité veine & ſans ſolidité.

La preſence réelle repugne à tout ce que l'Ecriture ſainte nous enſeigne touchant la nature du Corps de J. C. dit enſuite ce Miniſtre, car elle nous la repreſente ſemblable en toutes choſes à ſes Freres, Heb. 2. *à ſçavoir aux conditions & proprietez naturelles & aux infirmitez communes à toute la nature humaine. Le Corps de Chriſt que l'Egliſe Romaine adore en l'Euchariſtie eſt tout-a-fait diſſemblable, ſans extenſion, ſans ſituation, &c.* La reſſemblance dont parle l'Apoſtre de J.C. s'entend des choſes qui regardent la condition de la nature humaine conſiderée ſelon ſon eſſence & ſes parties, les qualitez qui luy conviennent ſelon ſa propre vertu qu'il prit en ſon premier avenement pour

eſtre ſemblable à ceux à qui il alloit ſervir d'exemple, comme il ſe voit clairement par les paroles de l'Apoſtre, mais non pas des qualitez qui luy pouvoient convenir par ſa puiſſance & par ſa dignité ſureminente; comme celles qui émanoient de ſa divinité, & luy pouvoient eſtre attribuées par la puiſſance extraordinaire de Dieu, comme eſt la poſition de ſon Corps en pluſieurs lieux, dont-il donna meſme pendant ſa vie mortelle pluſieurs preuves, ni des qualitez qui ſont propres aux corps glorieux telle qu'eſt ſon agilité, ſon inviſibilité, penetrabilité & autres. Il ſe cacha aux Juifs qui le vouloient lapider, ἄφαντος ἐγένετο. Il ſe rendit inviſible, il marcha ſur l'eau, il parut couvert de gloire & de lumiere ſur le Thabor, il diſparut aux yeux des deux Diſciples en Emaüs, il penetra en ſa naiſſance le ſacré flanc de la Vierge quand il nâquit, il penetra le tombeau quand il reſuſcita, & les Cieux quand il y monta; d'où il faut reconnoiſtre des qualitez en J. C. qui ne ſont pas communes aux autes hommes, & qui ſont autant de preuves, des échantillons, & des raiſons qui manifeſtent les veritez de l'Euchariſtie. Les Miniſtres rapportent bien ces actions extraordinaires à d'autres principes & ils les expliquent en d'autres manieres, principalement les effets & la vertu de penetrer les corps, & celles qui inferent qu'un corps puiſſe eſtre en pluſieurs lieux, mais les réponſes & les explications qu'ils font ou elles ſont ſi abſurdes qu'elles font voir clairement la verité de cette maxime, qu'ayant posé une faculté on tombe de neceſſité en pluſieurs abſurditez; où elles admettent en J. C. des qualitez & des facultez extraordinaires ſemblables ou les meſmes aux merveilles de l'Euchariſtie.

Ils nous oppoſent que N. S. J. C. dit au chap. 16. de S. Jean *qu'il quitte le monde*, *& au* chap. 14. *vous aurez toûjours les Pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez pas toûjours, où il fait entendre qu'il quitte tellement le monde, qu'il n'y eſt plus, ni par conſequent dans l'Euchariſtie.* La réponce à ces objections, ou plutoſt l'explication literale de ces auctoritez eſt, que ces témoignages de S. Jean s'entendent de la preſence viſible & de ſa converſation avec les hommes, comme N. S. l'explique luy meſme, quand il dit en parlant de ſon depart, *& non videbitis me*, ainſi qu'il eſt dans l'Euchariſtie où il ne peut eſtre apperceu par aucun ſens, car il parle de ſon depart par la mort & par ſon Aſcenſion aprés la Reſurrection; il eſt certain qu'aprés ſa Reſurrection & ſon Aſcenſion il ne converſa plus avec les hommes d'une maniere mortelle & commune. Cela ſe montre encore

par l'oppoſition que N. S. fait au 12. chap. de S. Jean, vous auez toûjours les Pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez pas toûjours, *Pauperes ſemper habebitis vobiſcum, me autem non ſemper habebitis*, Car enfin que cette antitheſe ſoit bonne, les mots *vous avez & vous aurez*, ſe doivent prendre de la meſme maniere & en un meſme ſens. Or quand on parle des pauvres, le mot de les avoir ſe prend de la preſence viſible, & de la maniere ordinaire dont les pauvres converſent avec nous. Cette diſtinction de preſence ſert encore à expliquer le paſſage qu'ils nous oppoſent du 3. chap. des Act. où S. Pierre dit, *que le Ciel contient N. S. J. C. juſques à la reſtauration des choſes: Quem oportet quidem Cœlum ſuſcipere uſque ad tempora reſtitutionis omnium.* Car, outre que le Texte de la verſion commune n'a pas le mot de *capere* mais de *ſuſcipere* recevoir, & que pour cela il ſuffit que J. C. ſoit réellement dans le Ciel, quand meſme le mot de *Capere*, c'eſt à dire auſſi en noſtre langue prendre ou contenir, y ſeroit, il ne s'enſuivroit pas qu'il ne puiſſe eſtre ailleurs & dans l'Euchariſtie, nous avons beaucoup de choſes & neantmoins elles ne laiſſent pas de ſe trouver hors de nous. On peut dire que la teſte de chaque homme a l'ame, parce que l'ame eſt dans la teſte, & il ne s'enſuit pas neantmoins que l'ame ne ſoit dans les autres parties du corps: ſelon la propre ſignification du verbe *continere*, on dit qu'une choſe en contient une autre quant-elle, en diſpoſe en quelque maniere, ſoit qu'elle ſoit hors d'elle, ou qu'elle n'y ſoit point. Enfin la contenuë, ou la preſence de J. C. dans le Ciel doit eſtre entenduë d'une contenuë ou preſence, ſelon l'eſpece viſible; Car S. Pierre avoit inſinué auparavant la Reſurrection & l'Aſcenſion de N. S. & par ces choſes il avoit voulu auſſi propoſer un autre article de noſtre Foy du dernier Jugement, qui doit eſtre fait par J. C. quand il dit, que J. C. eſt dans le Ciel, juſques à ce qu'il reſtabliſſe les temps; C'eſt pourquoy comme S. Pierre entend que J. C. doit juger tout le Monde ſelon ſa preſence viſible à tous ceux qui aſſiſteront au jugement, auſſi il entend & il enſeigne que le meſme J. C. ſera dans le Ciel ſelon ſa preſence viſible, & il ne nie pas pour cela ſa preſence réelle quoy qu'inviſible dans ce Sacrement.

A ces réponſes qui revienent à celles des Cardinaux Bellarmin & du Perron, à ſçavoir que les paſſages de l'Ecriture qui diſent que J C. a laiſsé le monde, & qu'il eſt allé à ſon Pere, ſignifient ſeulement qu'il n'eſt plus au monde viſiblement, que Chriſt eſt en

l'Hostie comme un Roy en ses armes, & que comme celuy qui voit le Roy encore qu'il ne voye proprement que les armes, est dit proprement voir le Roy; ainsi voyant le Corps de J.C. revétu de l'espece du pain, quoy que nous ne voyons proprement que l'espece, nous sommes dits proprement voir le Corps de J.C. A cela disje le Ministre répond, *qu'il faut prendre le ὢν pour μένων qui est en S.Jean* ch. 14. *& que c'est une contradiction que J. C. ait laissé le monde, qu'il s'en soit allé, & qu'il demeure perpetuellement dans le monde.* Mais ces propositions sont justes & sans contradiction, & se verifient sous divers regards & rapports qu'elles ont; Car J.C peut-estre & demeurer dans le monde d'une maniere spirituelle invisible, & s'en estre allé & avoir quitté le monde selon la conversation & communication qu'il avoit avec le monde, quand il parloit, qu'il mangeoit, & qu'il faisoit les actions conformes à la nature sensible. J. C. mesme authorise cette distinction de presence visible & de presence invisible, lors que traitant avec ses Apostres aprés sa Resurrection il leur dit en S. Luc chap. dernier. Vous voyez ce que je vous avois dit, lors que j'estois avec vous. *Hæc sunt verba quæ locutus sum ad vos, cum adhuc essem vobiscum*, il estoit neanmoins avec eux, puisqu'ils luy parloient, & neanmoins il leur disoit qu'il n'y estoit pas, encore qu'il y fut; parce qu'il n'y estoit plus mortel & passible. Les Ministres sont contraints d'admettre cette distinction par le passage contradictoire à celuy qu'ils alleguent icy, à sçavoir; *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* Assurez vous que je suis toûjours avec vous jusques à la fin du monde. Si l'autre passage preuve que J. C. est au Ciel, celuy cy preuve qu'il est aussi sur la terre, & partant pour les accorder il faut estre persuadé, comme sont les Catholiques, que J. C. est au Ciel assis à la droite de son Pere en sa forme visible, & qu'il est caché dans l'Eucharistie, & qu'il y est d'une maniere invisible. Les mots Grecs mis par divers Evangelistes est cy-dessus rapportez par ce Ministre, ὢν & μένων, ont une mesme force & signification, parce qu'ils sont mis pour estre & demeurer, il en est de mesme du verbe δέχομαι, lors qu'ils veulent que J C. ne soit qu'au Ciel, car ce mot ne signifie pas comprendre, mais recevoir; En tout cela il n'y a point d'absurdité, & le Ministre n'y en preuve aucune.

Ce Ministre tache pareillement de renverser l'explication du Cardinal Bellarmin qui est communément receuë des Catholi-

ques sur ces paroles de J. C. en saint Jean, *vous aurez toûjours les pauvres avec vous; mais vous ne m'aurez pas toûjours*; que cela s'entend que nous ne l'aurons pas toûjours visiblement; comme nous avons les pauvres en estat de luy pouvoir rendre des services tel qu'est celuy que luy rendit Marie. Il rejette ces interpretations *parce que J. C. ne dit pas vous ne m'aurez pas toûjours visiblement, & quand bien nous ne puissions pas rendre de tels services, cela n'empesche pas que nous ne l'ayons avec nous mesme, en telle sorte qu'on peut faire pour son corps aussi bien que Marie des dépenses, comme sont celles que l'Eglise Romaine fait lors de la solemnité qu'ils appellent la Feste Dieu.* L'explication du Cardinal Bellarmin est fondée dans la raison & dans l'Ecriture, le mot *d'avoir*, se dit des choses qu'on a en sa puissance, sur soy, pour soy, avec soy, en soy, de quelque maniere que ce puisse estre que les Philosophes expliquent: il s'agissoit en l'occasion dont parle l'Ecriture du service visible que Marie rendit à J. C. & il est arrivé par l'Ascension que les hommes n'ont plus la puissance de luy en rendre des semblables, de loindre, de verser des Onguens precieux sur sa chair. Les depenses que fait l'Eglise Romaine, ces devoirs, ces offices exterieurs sont bien comme ceux de Marie, en ce qu'ils sont veritables & sensibles pour témoigner l'adoration, & la reconnoissance que nous devons à un Seigneur si liberal de luy-mesme, & si amoureux des hommes; mais ils ne sont pas comme ceux de Marie, ny en leur substance, ni en leur usage, ni en leur application, puisque ce ne sont pas des profusions d'onguens precieux appliquez sur le sacré corps de J. C. mais au regard des pauvres ils peuvent estre les mesmes que ceux de Marie, parce qu'ils peuvent estre appliquez en la personne des pauvres, en les oignant, en les habillant, en les nourrissant & en faisant à leur égard les autres actions de de charité que faisoit Marie & sa sœur envers J. C.

Les Ministres employent encore contre la verité de l'Eucharistie deux passages, l'un est tiré du dernier chapitre de S. Mathieu où l'Ange apparoissant aux femmes qui cherchoient N. S. dans le Sepulchre, il leur dit, *non est hic, surrexit enim*, il n'est pas icy, car il est resuscité, *cette consequence de l'Ange, disent-ils, ne seroit pas bonne, si J. C. par la Toute puissance de Dieu pouvoit estre en deux lieux.* L'autre passage est tiré de S. Mathieu au chapitre vingt-quatriéme, où J. C. avertit ses Disciples que sur la fin du monde il viendra des faux Prophetes qui se diront estre le Christ,

Dicentes ego sum Christus, & aprés, *tunc si quis vobis dixerit ecce hic est Christus aut illic nolite credere*, & plus bas, *Si dixerint vobis en in deserto est nolitè exire, ecce in penetralibus, nolite credere.* Si l'on vous dit, le voicy dans le Desert ne sortez point pour y aller, si on vous dit le voicy dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point; de là ils inferent que J. C. n'est pas dans ce sacrement, il s'agit dans ces deux passages de deux consequences, l'une est celle de l'Ange & l'autre des Ministres. Celle de l'Ange ou plutôt la raison qu'il apporte aux femmes de ce que J.C. n'estoit point dans le Tombeau, parce qu'il estoit resuscité, est tres bonne: car s'il n'eut pas esté resuscité les femmes qui le cherchoient mort dans le tombeau où il avoit esté mis aprés sa mort l'eussent là trouvé, & par cette raison l'Ange instruisoit tres-bien ces femmes de la verité des choses qu'elles desiroient sçavoir, comme elles estoient en effet, sans qu'il fut besoin que l'Ange eut égard à cette consideration: si le corps de J. C. pouvoit estre en deux lieux dont il n'étoit point alors question, & où la curiosité des femmes ne si portoit point. Il leur faisoit plutost une simple & naifve narration que J.C. ou son Corps n'estoient point dans le sepulchre, mais qu'il estoit resuscité. La consequence ou la raison de l'Ange estoit simple & veritable; mais celle des Ministres est violente & une pure imagination: car, qu'elle est cette consequence, il y aura des faux Prophetes à la fin du monde, & il y en aura dans les Deserts & dans les maisons, qui se diront Christ ou le Messie: donc J. C. n'est pas dans l'Eucharistie, elle est aussi redicule que seroit celuy-cy, le corps de J. C. n'est pas dans la Cene en figure, parce que des imposteurs diront à la fin du monde qu'ils sont le Messie, l'une & l'autre sont sans liaison & des consequences purement sophistiques. Cela se void par toute la suitte du chapitre; car, & devant & aprés que N. S. dit ces parolles, *Ecce hic est Christus aut illic*, ou autres semblables, comme un avis qu'il donne à ses Disciples sur les grands desordres qui precederont le jour du Jugement, il met que plusieurs viendront en son nom qui se diront Christ. *Multi enim venient in nomine meo dicentes ego sum Christus. Et multos seducent*; & plus bas, *& multi Pseudo-proheta surgent & seducent multos*, & encore aprés, *surgent enim Pseudo-Christi & Pseudo propheta & dabunt signa magna, &c.* Ceux qui disent dans l'Eglise Catholique que J. C. est dans l'Eucharistie ne se disent point le Messie ni J. C. bien au contraire, il semble que l'esprit de

Dieu ait preveu la calomnie que les Religionnaires font icy aux Catholiques ; car dans ce mesme chapitre , ou J. C. avertit les Disciples & en leur personne tous les fidelles de ce desordre , afin qu'ils ne soient point seduits à la fin du monde : J. C. de sa propropre bouche ajoûte ce beau passage, *ubicumque fue rit corpus illic congregabuntur & aquilæ*, où il indique le corps de J.C. dans l'Eucharistie, que les fideles & les éleus, ceux qui ne seront point trompez par ces faux Prophetes , revereront & adoreront toûjours jusqu'à la fin du monde, en s'unissant & se ramassant ensemble pour cette adoration , & que l'Antechrist, le chef de ces faux Prophetes, & de ces faux Christ , s'efforcera d'oster de l'Eglise, ainsi que saint Paul la prédit en l'Epistre aux Thessaloniens.

CHAPITRE XXI.

Eclaircissement des difficultez que les Ministres tirent des passages de saint Paul contre la verité de l'Eucharistie.

LA derniere raison que le Ministre Aubertin apporte contre la presence réelle, est tirée de la premiere aux Corinthiens ch. 10. *La Coupe de benediction que nous benissons est-elle pas la communion du sang de Christ, le Pain, &c.* sur ces paroles il veut qu'on remarque que l'Apostre voulant divertir les Corinthiens de manger des viandes consacrées aux Idoles, il leur represente que la communion des Chrestiens dans l'Eucharistie est la communion du corps de Christ,& d'autre part que la participation des viandes consacrées aux Idoles est la participation des diables, & il n'est pas raisonnable de communiquer tout ensemble à la table de Christ & à la table des demons. Delà il tire cette consequence *que les viandes consacrées aux Idoles ne sont pas des Diables en substance, qu'aussi l'Eucharistie ne sera pas par une conversion substancielle le Corps & le Sang de Jesus-Christ.* Mestrezat ajoûte, *qu'on n'est pas participant des Diables,mais c'est que le signe & le symbole est pris pour la chose mesme , & que ce qui est participant du signe & symbole est participant de la chose signifiée.* Des paroles de l'Apôtre, il ne s'ensuit pas que les victimes soient transubstanciées en Idoles , ni en

les Demons. Or participation & communication marque union, & est une commune union au Corps & au Sang de J. C. Il faut remarquer icy, que les premiers Religionnaires traduisoient le passage de l'Apostre, ainsi *la communication du Corps de Christ*, comme il se peut voir dans Calvin & dans Beze; & le M. Aubertin mesme traduit du corps de Christ, comme en effet aux paroles de l'Apostre, il y a du corps *Corporis*, & non pas *Corpori* au Corps. Mestrezat chancelle en cela, car au titre du livre qu'il a composé sur l'Eucharistie sous ce mesme nom il met la Communion au corps de Christ, mais la faute qu'il avoit faite au titre est corrigée par les premieres paroles du corps du livre, où il met, *l'Apôtre S. Paul parle de l'Eucharistie en cette sorte; La coupe de benediction que nous benissons n'est-elle pas la communion du sang de Christ, le pain, &c.* L'heresie avoit encore quelque retenuë, & aujourd'huy elle dit hardiment dans les livres de M. Claude, la communion au corps & au sang de Christ. Or il y a difference entre ces traductions la communion du corps de Christ & la communion au corps de Christ, en ce que la premiere exprime l'action du corps de J. C. qui est communiqué & qui se communique: La seconde marque une action de la part de celuy qui communie; la premiere donne au corps la communication, & signifie qu'il est communiqué par le don, par l'épanchement qui en est fait, & qu'il fait de luy-mesme. La seconde exprime une action de celuy qui reçoit ce Corps, & de cette sorte la communication ne combatroit pas l'erreur de la nouvelle croyance, mais elle est une corruption visible des passages de S. Paul, parce que S. Paul condamne par là, la communion par la seule foy, & authorise la verité de l'Eucharistie.

Michel le Faucheur poursuit au livre 7. chap. 1. les difficultez tirées des paroles de ce Chapitre; & sur ce que le Cardinal du Perron avoit montré que quand l'Apostre dit, que les Israëlites ont tous mangé d'une mesme viande spirituelle, il entend d'une mesme viande entre eux, & non avec nous; que ce passage par la Mer & sous la nuée n'a pas esté un vray sacrement du Baptême, ni la Manne & l'Eau du rocher un vray Sacrement du corps & du sang de Christ. Premierement, parce que l'Ecriture met en avant en plusieurs lieux que la Loy Judaïque n'a que des infirmes & affamez élemens. Les Juifs qui passerent la Mer rouge avoient tous esté circoncis, ainsi ils ne pouvoient estre dere-

chef baptisez en la Mer rouge, puisque le Baptême ne se reïtere point, qu'il n'est point de promesse de la grace ajoûtée au passage de la Mer rouge, que si l'eau de la pierre eut esté un vray Sacrement, & n'eut pas esté ordonné d'en donner à boire aux bétes, & si le passage de la Mer rouge eut esté un vray Sacrement les Israëlites auroient ils fait passer leur bestail avec eux, &c. sur cela M. le Faucheur dit, *qu'il ne fera pas grande difficulté d'avoüer que l'Apôtre par ce mot, mesme entend entre eux plûtôt qu'avec nous, à quoy je suis induit par une raison que le Cardinal n'a point touchée, qui est que l'Apostre repeté si soigneusement le mot de tous.* C'est une adresse accompagnée d'une modestie apparente de se rendre à la force des argumens quand on ne peut pas y répondre, mais de s'y rendre pour d'autres raisons que celles qui ont esté proposées comme sont celles du Cardinal que le Ministre voudroit faire croire par là estre de nulle force & consideration. Cela montre bien que l'orgueil est la cause veritable de l'opiniâtreté des Heretiques & du peu de conversion qui se voit parmi eux; Mais au moins avec toute cette feinte & tous ces artifices, le Ministre demeure d'accord que les Juifs n'ons pas receu avec nous une mesme viande, & il s'éloigne des sentimens de ceux de sa Secte, qui ont pretendu & pretendent encore aujourd'huy que les Israëlites ont mangé la mesme viande que nous, & il avouë, que ce que l'Apôtre appelle Baptême Viande Spirituelle, Breuvage Spirituel, n'est point proprement nostre Baptême, ni nôtre Eucharistie, ni même proprement Sacrement. Celuy cy se sert avec la mesme adresse du mot de Proprement, qui est un terme de modification & d'adoucissement, par la peine qu'il a de confesser la verité entiere.

Mais le Ministre persiste dans sa modification, & veut *qu'a prendre le mot de Sacrement largement ont les peut bien appeller Sacrement*, comme ont fait saint Augustin & autres Peres; *Que par ces Types il ne faut pas entendre des simples jeux & rencontres de l'esprit entre les histoires de l'Eglise Judaïque & les Mysteres de l'Eglise Chrestienne, comme veut le sieur Duperron, mais des figures qui signifient tellement Jesus-Christ, que mesme le S. Esprit leur en donne le nom, en disant la Pierre estoit Christ, & que ceux qui la receurent avec foy estoient vivifiez par l'Esprit de Christ, comme membres de son chef Mystique, &c.* Il tombe derechef, ou du moins il retient une partie de son erreur par foiblesse, ou par vanité & par un effet de la preoccupation, ou de quelque interest qui engage ordi-

nairement dans un parti. Car sçauroit-on preuver que ceux qui mangeoient la Manne où bevoient l'eau du Rocher avec foy, estoient vivifiez par l'esprit de Dieu, il ne se trouvera point de lieu dans l'Ecriture ou cela soit, n'y d'où l'on puisse juger que saint Paul ait voulu que ceux qui ne reçevoient pas avec foy la Manne, & l'eau du Rocher, estoient tres severement punis pour avoir profane ces signes de Christ, S. Paul rend expressement pour cause de leur punition, l'intemperance qui les avoit soüillez, avec les infideles en mangeant avec eux des chairs immolées aux Idoles: c'est cela que saint Paul leur veut inculquer. Le mot de Types apportez de S. Augustin, est celuy la mesme dont S. Paul use aux mesme termes du Ministre, mais il prend mal le mot de τύπος, parce que S. Paul n'entend autre chose, que ce que S. Pierre en semblable matiere appelle ὑπόδειγμα: c'est à dire exemple, quand il dit, que Dieu a réduit en cendre Sodome & Gomorre, les mettant pour exemple à ceux qui vivent en impieté. Et S. Jude les appelle du mot de δεῖγμα, disant des mesmes Villes v. 7. qu'elles ont esté proposées pour exemple: comme S. Pierre dit, que les peines de ceux de Sodome & Gomorre, estoient ὑπόδειγμα τῶν μελλόντων ἀσεβεῖν, c'est à dire, exemple à ceux qui vivroient à l'avenir en impieté; ainsi saint Paul dit, que les peines des Israëlites estoient τύποι ὑμῶν; Tableau ou exemples pour vous, c'est à dire, comme il s'en explique au verset 11. pour avertissement a nous, à qui les derniers temps sont parvenus. Et ces expositions ne doivent point estre refusées, puisque le Ministre s'en sert, comme il ne nous peut point reprocher les avoir prises de luy, que comme d'un usurpateur, qui reconnoit luy-mesme les avoir tirées de Vasquez & autres Autheurs Catholiques.

Il fait ensuite quatre remarques, il faut noter dit-il: premierement, *Que y ayant eu plusieurs signes de la grace de Dieu en Christ, sous le vieux Testament, l'Apostre n'en a choisi que deux pour les comparer aux deux du Nouveau*, En second lieu, *qu'en pouvant choisir deux ordinaires; à sçavoir, la Circoncision & l'Agneau Paschal, il a mieux aymé en prendre deux extraordinaires, parce qu'ils avoient plus de convenance aux deux nostres: à sçavoir la Nuée, & la Mer au Baptême; & la Manne est l'eau du Rocher au pain & au vin de l'Eucharistie.* En troisiéme lieu, *qu'il nomme les signes que Dieu donna autrefois aux Israëlites du nom de Sacremens, disant qu'ils ont tous mangé d'une mesme viande spirituelle, & bû d'un mesme breuvage spirituel.*

En quatriéme lieu, *qu'il a exposé cela de Jesus-Christ ajoûtant : Car ils bevoient de la Pierre Spirituelle qui les suivoit. Or la Pierre estoit Christ, &c.* Ces remarques sur saint Paul, bien loin d'estre des preuves contre la Doctrine Catholique, elles sont autant des convictions contre les sentimens des Ministres. La premiere, parce que S. Paul rapporte icy deux faveurs les plus signalées, que les Israëlites ont receu de Dieu, le passage de la Mer Rouge, & l'eau du Rocher, dont l'un preserva les Hebreux du glaive de Pharaon, par un prodige étonnant; & l'autre pourvû dans une extrême necessité d'eau pour la subsistance des Israëlites. L'Apostre ne continuë pas les autres graces, parce que deux graces si remarquables estoient suffisantes à des Peuples instruits dans les choses generales de la Loy, & parce que l'eau du Rocher avoit du rapport avec le passage de la Mer Rouge: Que saint Paul ne parle point icy des Sacremens, il appert de ce qu'il auroit plûtôt parlé des Sacremens ordinaires, ce qu'il n'a pas fait selon la seconde remarque de ce Ministre; Mais l'Apostre parle icy de plus de deux bienfaits, contre ce que dit le Ministre: car au passage de la Mer & au present de l'eau, il ajoûte la faveur de la nuée, qui durant la marche de l'Armée dans le Desert, éclairoit les Israëlites & non pas leurs ennemis. C'est donc une pure imagination de ce Ministre, que saint Paul ait choisi deux signes où sacremens de la grace de Dieu dans le vieux Testament, pour les comparer aux deux Sacremens du nouveau: & encore parce que la distinction de Sacremens en ordinaires & extraordinaires; c'est à dire passagers, & de peu de durée est imaginaire. Tout Sacrement doit avoir une fermeté qui dure autant que la Loy, dont il est Sacrement: ainsi la deuxiéme remarque fondée sur cette distinction de Sacrement tombe par là, & encore parce que sa convenance qu'il dit estre plus grande entre ces Sacremens extraordinaires, qui ont plus de rapport avec ceux de la Loy Nouvelle, est aussi imaginaire & supposé à plaisir. Car il est certain que la Circoncision, & l'Agneau Paschal qu'il appelle sacremens ordinaires, ont plus de rapport: le premier avec le Baptesme qui retranche les vices, & sur tout le peché contracté par la generation du premier Homme; & l'Agneau Paschal a plus de ressemblance avec l'Eucharistie où J. C. qui est l'Agneau sans tâche est mangé, & son sang immolé: que l'eau du Rocher n'a de convenance avec son sang, ni le passage de la Mer, dont il n'est pas dit seulement que les Israëlites en beurent: aussi,

la troisiéme remarque, que S. Paul nomme du nom de Sacrement, ces signes que Dieu donna aux Israëlites est fausse par la propre confession du Ministre, qui dit, aprés que les Israëlites ne furent pas proprement Baptisez au passage de la Mer Rouge; c'est à dire, qu'ils ne le furent point; Et il reconnoit aprés que ce passage ne fut pas un vray & propre Baptesme. Ils avoient esté inserez dans le Peuple de Dieu par la Circoncision, qui répond selon ce Ministre au Baptesme: mais dit-il, *cela n'empesche pas qu'ils ne soient de types signifians & exhibans I. C. aux Israëlites.* Si cette proposition est vraye, il n'y aura point de difference, entre la Manne, l'eau du Rocher & l'Eucharistie. Car selon les Calvinistes & Calvin mesme: l'Eucharistie a cela de propre qu'elle ne represente pas seulement: mais qu'elle exhibe, qu'elle donne, qu'elle confere J. C. il ne preuve point cette proposition, il la réprend par un amour aveugle de ses propres pensées. Aquoy sert donc l'acquiescement qu'il avoit fait aux raisons precedentes.

Mais il dit dans la quatriéme remarque, comme une preuve de ce qu'il met en avant, que la Pierre Spirituelle dont les Israëlites bûrent estoit Christ, selon les paroles de saint Paul. *Petra autem erat Christus*: Cette remarque se tourne contre luy, parce que cette viande spirituelle que les Israëlites mangeoient, & cette Pierre Spirituelle qui les suivoit qui estoit Christ, venoit tres à propos pour montrer l'ingratitude des Juifs, & faire voir que la punition que Dieu avoit faite des Juifs, estoit causée par leur extréme ingratitude, puis que la Pierre qui les suivoit estoit Christ, & d'ailleurs quand ces Types anciens auroient esté figures de J. C. ils ne l'auroient esté que comme mangé & receu dans l'Eucharistie, outre que le mot de viande ou de pierre spirituelle, comme ils disent, où est la principale force de l'argument qu'ils tirent de ce Passage, est une refutation convainquante de leur erreur, & un établissement asseuré de la verité de l'Eucharistie, parce que si les Israëlites ont bû & mangé spirituellement Jesus Christ, il s'ensuit deux choses. La premiere, que leur manducation n'est pas une manducation réelle & veritable, parce que J. C. n'estoit pas encore realement & veritablement pour estre veritablement mangé, comme le Ministre reconnoit icy estre necessaire: En second lieu, il s'ensuit que les Chrestiens mangent réellement & corporellement J. C. parce que S Paul reconnoit de la difference entre les Juifs & les Chrestiens. Car il les oppose les uns aux autres, & les,

Miniſtre le reconnoit auſſi par les paroles qu'il ajoûte, qui ſont une confirmation de noſtre réponſe. *Il eſt vray*, dit-il, *qu'ils ne furent pas proprement baptiſez, mais S. Paul parle ainſi, parce qu'en ce paſſage ils ſembloient βαπτιζόμενοι, plongez dans l'eau, eſtant au milieu des abîmes, & ayant ſur leur teſte une grande nuée, mais pour peu de temps ſeulement, ſans eſtre ſubmergez & ſuffoquez:* Nous ne diſons pas auſſi que ces paſſages des Iſraëlites par la Mer Rouge, ait eſté un vray & propre baptême. L'ancienne loy avoit proprement les figures de nos Sacremens, mais ce n'eſtoient pas des Sacremens, c'eſt ce que veut dire S. Paul & les Peres quand ils les appellent du mot de *Types*, qui ſignifie figures. Et il dit icy que la Loy avoit l'ombre des biens futeurs, c'eſt à dire, ſelon l'intelligence meſme du Miniſtre des biens de la graces qui ſe donnent dans la Religion Chreſtienne, & partant de J. C. qui y eſt donné. Et le Miniſtre doit avoüer qu'il prend en cette maniere, puis qu'il a dit : *Les Sacremens eſtoient les ombres*, *& les noſtres les Images*, ſelon S. Paul en l'Epiſtre aux Hebreux chap. 10. *Lex umbram habet futurorum bonorum non ipſam imaginem rerum:* Or *l'ombre du corps & l'image dans le miroir conviennent parfaitement dans l'objet d'où elles émanent, & de cette petite ſubtilité il veut inferer que les Sacremens de l'ancienne loy & les noſtres ont une meſme choſe, à ſçavoir Jeſus Chriſt.* Mais il ne s'aviſe pas, ou du moins il ne dit pas, que de ces paroles de S. Paul on en peut inferer la preſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, parce que l'image de la choſe dans le Miroir ſuppoſe la preſence de la choſe repreſentée, l'ombre ne dit proprement qu'une privation, à ſçavoir de la lumiere; voilà pourquoy S. Paul s'eſt bien gardé d'attribuër l'ombre aux Sacremens de la nouvelle loy, mais ſeulement à ceux de l'ancienne, auſſi bien que le mot de figure, *Hæc autem omnia contingebant illis in figura*, toutes ces choſes arrivoient aux Juifs en figure; il oppoſe la loy Chreſtienne à l'ancienne en ce que celle là n'avoit que des ombres, & partant il veut que la nouvelle ait la verité & la realité, parce que la figure eſt oppoſée à la realité ſelon la doctrine du meſme Apoſtre, aux meſmes endroits où il compare la figure aux ombres, & l'accompliſſement au corps & à la verité : ils ne mangeoient donc pas réellement Jeſus-Chriſt : Et par la meſme raiſon de S. Paul, nous le mangeons, puiſque l'image & la verité dit plus que l'ombre.

CHAPITRE XXII.

Preuves de la verité de l'Eucharistie, tirées de l'Epistre saint Paul aux Hebreux, avec la réponse aux raisons de M. Claude.

LE dessein que nous avons d'établir par l'Ecriture la verité de l'Eucharistie, nous oblige à passer de suite à l'Epistre écrite par S. Paul aux Hebreux. Où nous allons trouver une source vive de lumieres, qui éclairciront cette divine verité malgré les tenebres & les ombres dont les Ministres Religionnaires s'efforcent de l'obscurcir, & malgré encore les sentimens opposez à cette entreprise. Car dans les Livres que ce Ministre Claude a mis en lumiere contre la verité de l'Eucharistie, & les preuves qu'il y employe, tirées de l'authorité de l'Ecriture, se reduisent à cette espece de preuves & de raisons, que l'on peut appeller negative, qu'il a cy-dessus exprimée en ces termes : *Que toute l'Ecriture Sainte ne favorise pas du moindre de ses rayons la presence réelle.* Et pour mieux combattre cette verité de l'Eucharistie de ce qu'il n'en est point parlé en certains endroits de l'Ecriture du Nouveau Testament, & ces endroits sont reduits derechef par le Ministre en cette suite. *A l'institution du Sacrement ; à l'histoire de ces tristes & tendres consolations que le Sauveur donnoit à ses Disciples, estant sur le point de sortir du Monde, à l'onziéme Chapitre de la premiere aux Corinthiens, & la quatriéme à l'Epistre aux Hebreux où le mesme Apostre, dit-il, traite assez amplement du sacrifice de Jesus-Christ, par opposition aux sacrifices de l'ancienne Loy, & par rapport au sacrifice de Melchisedech : Comment donc s'est il fait, que dans une si belle occasion, il ne nous ait rien laissé de cette presence de I. C. sur les Autels, sous la forme du pain & du vin.* Cette maniere de raisonner est toute imparfaite & deffectueuse, elle est semblable à cette sorte de connoissance, que l'on appelles negatives, qui font connoistre les choses par les qualitez & les essences qu'elles ne sont point, & c'est proprement ne les pas connoistre. Car qui ne sçait que les preuves prises d'une authorité negative, comme d'un silence & regard de quelque sujet ne sont de nulle consideration & de nul poids parmi les Dialecticiens qui condamnent avec raison ; car il y a beaucoup d'occasions

de se taire ou de parler avec breveté & sobrieté de quelque sujet, plûtost que d'en parler au moins avec étenduë, soit à cause de l'excellence, & la sublimité de la matiere, où par l'indignité & l'ignorance de ceux qui écoutent. Peut-on inferer par exemple de ce que J. C. n'a point fait de réponse à Pilate, lors qu'il luy demanda ce qu'est la verité, qu'il ni en a point de verité où que J C ne la point connuë.

Mais les témoignages formels & exprez tirez en abondance des endroits de l'Ecriture que ce Ministre avoit marquez, comme des lieux steriles pour cette verité, nous font penser que ce silence & cet oubli de l'Ecriture est un tour d'adresse de ce Ministre, pour rendre la cause des Catholique de la mesme condition que la sienne, de n'avoir dans l'Ecriture aucune authorité formelle, & pour se mettre à couvert des reproches que les Catholiques font à ceux de son parti; qu'eux qui tienent la seule Ecriture pour la regle de toute verité, n'ont aucun passage formel de l'Ecriture pour appuyer celle-cy qui est si importante & si essentielle à la Religion, au lieu que les Catholiques ont des authoritez si claires, si nettes & si expresses que si M. Claude ne les apperçoit point, il faut craindre qu'il ne soit un de ces aveugles de qui N. Seigneur dit qui voyent & qui ne voyent pas, qui lisent & qui n'entendent pas. Nous les avons pleinement exposées au regard des tendres consolations que J. C. donna à ses disciples avant de mourir. Au regard des paroles de l'institution, ainsi qu'elles sont raportées à l'onziéme chapitre de la premiere aux Corinthiens, il reste que nous recherchions dans l'Epitre aux Hebreux ce que l'Apostre y peut avoir laissé de la presence de J. C. sur les Autels, sous la forme du pain & de vin, selon la qualité de sacrement & de sacrifice qui sont les deux dignitez que les paroles de M. Claude semblent desirer dans la doctrine de l'Apostre. Déja la premiere dignité a esté enseignée par l'Apostre quand parlant de l'Antechrist aux Thessaloniciens, il dit qu'il s'éleve au dessus de tout ce qui est appellé Dieu ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le Temple de Dieu. *Extollitur supra omne quod dicitur Deus aut quod colitur ita ut in Templo Dei sedeat.* Cette authorité est formelle & expresse selon la version Latine & celle que nous venons de rapporter en nostre langue, la meilleure qu'on y puisse faire dont l'une & l'autre suffisent pour appuyer la consequence que nous en voulons tirer, qu'il y a quelque chose qui est adoré dans l'Eglise au dessus de

quoy

quoy l'Antechrist se veut mettre & se faire adorer, à sçavoir l'Eücharistie. Mais l'authorité de saint Paul qui a écrit en la langue Grecque est si forte, si Mysterieuse, & si pleine d'Energie que non seulement l'intelligence & la signification ; mais la consttuction ne peut estre bien entenduë qu'en mettant dans son intelligence & dans son explication, de mesme que dans l adoration des fideles, la Tres-sainte & divine Eucharistie. Le passage est tel ἀντικείμενος καὶ ὑπεραιρόμενος ὑπὲρ πάντα λεγόμενον θεὸν ἢ σέβασμα ὥστε καθίσαι αὐτὸν εἰς ναὸν τοῦ θεοῦ. Par ces paroles pleines de force & de Mystere, S. Paul marque non seulement Dieu & la nature Divine qui est sans doute l'unique objet de l'adoration des fideles de la primitive Eglise & encore de celle qui est aujourd'huy & l'on ne peut pas dire autrement sans faire une calomnie à S. Paul & à toute l'Eglige. Mais S. Paul semble par cette energie Apostolique & divine, vouloir dire quelque chose davantage, premierement parce qu'il ne dit pas simplement & absolument Dieu; mais ce qui est appellé Dieu λεγόμενον θεὸν, secondement parce que le mot de πάντα qui signifie tout, & a son rapport à ce qui est appellé Dieu, exprime & declare un tout, ou du moins une pluralité de parties ou de choses differantes, & Dieu ou la nature divine qui est uniquement & infiniment adorable, est si simple & si unique qu'à raison de cette simplicité elle n'a point de parties qui fassent un tout composé, neantmoins la nature humaine quoy que differente de la nature Divine en J. C. elle est digne de l'adoration supréme qui n'est deüë qu'a Dieu seul, d'autant que par cette union hypostatique avec le Verbe divin, elle a esté elevée à une si grande dignité, qu'il est vray de dire que l'homme est Dieu, ainsi l'homme est appellé Dieu, & à cause de cette appellation, cette sacrée humanité est adorable, & elle a été adorée dans la primitive Eglise, & c'est ce que saint Paul enseigne icy. Mais comment cette sainte humanité de J. C. pouvoit-elle estre adorée du temps de saint Paul dans l'Eglise, & qu'elle le pourra estre du temps de l'Antechrist qui voudra empécher le culte qu'on luy rend, se placer dans l'Eglise & passer luy-mesme pour Dieu, comme dit ensuite l'Apostre, si cette sainte humanite n'est point & ne sera point sur la terre, & qu'elle demeurera dans le Ciel jusqu'à ce qu'elle vienne juger les hommes, selon la doctrine des Religionnaires il faut donc que l'humanité soit presente dans l'Eucharistie & que par l'Eucharistie qui estoit gardée & conservée avec soin & res-

pect dans l'Egliſe au temps de S. Paul, elle y reçût comme dans ſon ſacrement les adorations des fideles, ainſi qu'elle les reçoit encore aujourd'huy, & qu'elle les recevra juſqu'à la conſommation des ſiecles : & partant M. Claude & Meſſieurs les Religionnaires doivent reconnoiſtre & adorer l'humanité de J. C. dans l'Euchariſtie ſelon la doctrine de S. Paul.

La doctrine de S. Paul n'eſt pas moins forte & expreſſe au regard de la dignité de ſacrifice qui ſe fait dans l'Euchariſtie. Voicy comme il parle au dernier chapitre de l'Epiſtre aux Hebreux, *habemus altare ex quo edere non licet iis qui tabernaculo deſerviunt*, nous avons un Autel du quel ceux qui ſervent au Tabernacle, c'eſt à dire les Juifs ne peuvent manger. Déja dans l'inſtitution de l'Euchariſtie rapportée par S. Paul & par les Evangeliſtes, les uns font dire à N. S. de ſon corps qui ſera donné pour vous, & de ſon ſang qui ſera répandu pour vous, les autres qui y eſt donné, rompu & répandu pour vous. Les termes de rupture, fraction, libation & effuſion, marquent un veritable ſacrifice & par cette diverſité de temps, le ſacrifice de la Croix, & le ſacrifice de l'Euchariſtie ſont nettement exprimez : par les termes *pro vobis*, pour vous, il eſt donné à connoiſtre que le corps de J. C. qui fut donné à manger aux Apoſtres dans l'Euchariſtie y eſtoit encore offert par J. C. à ſon Pere pour les Apoſtres, & qu'ainſi l'Euchariſtie eſt un veritable ſacrifice. Mais le mot ou l'expreſſion ſenſible de ſacrifice ſembloit y manquer & elle y eſt miſe icy par l'Apoſtre, avec une force & netteté qui ne peut eſtre miſe en conteſtation, & qu'on ne peut nier que du temps des Apôtres l'année 28. que S. Paul écrivoit aux Hebreux, les Chrêtiens n'euſſent un Autel, dont les Prêtres de la Loy de Moyſe ne mangeoient point, & par conſequent il y avoit une Hoſtie preſente & réelle pour eſtre ſacrifiée ſur cet Autel, car qui dit Autel, dit Hoſtie, Preſtre & ſacrifice, & cette Hoſtie ne pouvoit eſtre autre que le Corps & le Sang de J. C. Car, on n'a jamais ouy dire, ni aucun Autheur & Hiſtorien ſacré Eccleſiaſtique, ou Profane, Orthodoxe, Heterodoxe ou Heretique, ancien ou moderne, n'ont jamais laiſsé par écrit que les Chreſtiens ayent offert en ſacrifice ni mangé des moutons, des bœufs, ou autres ſortes de viandes aprés les avoir offertes, comme on faiſoit en l'ancienne Loy. On ne peut pas entendre le ſacrifice des Prieres & des loüanges, parce que S. Paul dit que ceux qui ſervent au Tabernacle, c'eſt à dire les Juifs & ceux qui ne ſont point Chreſtiens

n'ont pas le pouvoir de manger de ce qui eſt offert ſur cet Autel, & neanmoins ceux qui ſervoient au Tabernacle, c'eſt à dire les Juifs & ceux qui ne ſont point Chrétiens pouvoient faire des prieres qui pouvoient eſtre agreables à Dieu; puis que Cornelius Centurion eſtant encore Payen fit des prieres qui monterent juſques au Ciel, & furent agréables à Dieu, comme l'on peut voir, dans le chap. 20. des Actes. On ne mange pas auſſi des prieres, & S. Paul dit qu'on mangeoit de ce qui eſtoit offert ſur cet Autel. L'Apoſtre parle encore aprés de l'hoſtie de loüanges, & il appelle l'aumone du nom d'hoſtie, l'on ne peut pas encore dire que c'eſt la communion ſpirituelle au corps & au ſang de J. C. offert & répendu en ſacrifice devant Dieu pour nous, parce que pour cette communion, & pour ce ſacrifice l'on n'a pas beſoin d'Autel, comme les Religionnaires n'en ont point. Les Juifs mangeoient auſſi ſpirituellement & par foy J. C. & ce ſacrifice eſt propre aux Chrétiens. Enfin le mot de Puiſſance en ces paroles, ceux qui ſervent au Tabernacle n'ont pas la puiſſance de manger, marque le caractere & l'authorité du ſacerdoce. Or pour les prieres, pour les charitez qu'on fait & pour les communions Spirituelles, il ne faut point de charactere, de puiſſance & d'authorité particuliere. A une authorité ſi expreſſe & ſi authentique pour la ſainte Liturgie des Chreſtiens, toute interpretation contraire au ſens literal qu'on en voudroit donner ne peut eſtre qu'une declaration formelle d'une entiere impieté, & elle ne peut venir que des eſprits ennemis de toute Religion, & qui pour la mieux bannir du monde ſous quelque couleur moins criminelle, reduiſent les plus hautes & ſolides veritez à des figures & à des allegories, c'eſt à dire à des inventions humaines & chimeriques.

Mais pour faire éclater davantage la verité de ce Myſtere & ſatisfaire pleinement à M. Claude, qui demande ce que S. Paul a laiſsé en cette Epiſtre de la preſence de J. C. ſur les Autels ſous la forme du pain & du vin, à l'occaſion du ſacrifice de J. C. par oppoſition aux ſacrifices de l'ancienne loy, & par rapport à celuy de Melchiſedech, il faut rechercher & ſuivre les voyes par ou ce grand Apoſtre eſt venu à cet illuſtre témoignage du ſacrifice de l'Euchariſtie qui eſtoit celebré de ſon temps dans l'Egliſe. Aprés que S.Paul a établi l'excellence & la dignité de N. Seigneur J. C. pardeſſus les Anges, comme de ce que Dieu n'a pas dit à aucun des Anges; Vous étes mon Fils, je vous ay engendré aujourd'huy,

qu'il ne luy ait pas dit, Aſſeyez vous à ma droite, juſqu'à ce que j'aye reduit vos ennemis à vous ſervir de marche-pied, & par d'autres ſemblables authoritez de l'Ecriture. Il parle de ſa Preſtriſe en ces termes: *Appellatus à Deo Pontifex juxta ordinem Melchiſedech.* Dieu l'a declaré Pontife ſelon l'ordre de Melchiſedech. Voilà la dignité & la Preſtriſe de J. C. avantageuſement établie par S. Paul ſelon divers paſſages de l'Ecriture qui ne peuvent eſtre mis en conteſtation, puiſque meſme quelques-uns ſont tirez du Pſeaume dont J. C. s'eſt ſervi pour preuver ſa divinité aux Juifs, & encore par la declaration que Dieu en a fait; car perſonne ne peut s'attribuer ſoy-meſme cet honneur, mais il faut eſtre appellé de Dieu comme Aaron, ce que l'Apoſtre dit auſſi. *Nec quiſquam ſibi ſumit honorem, ſed qui vocetur à Deo tanquam Aaron.* Mais auſſi tôt qu'il a prononcé les paroles qui regardent le Sacerdoce de J. C. il ſe jette dans la ſurpriſe, & comme s'il eut eſté retenu par le reſpect; Et par la conſideration des paroles qu'il venoit de prononcer: *De quo*, dit-il, *nobis grandis ſermo, & ininterpretabilis ad dicendum, quoniam imbecilles facti eſtis ad audiendum, etenim cum deberetis magiſtri eſſe propter tempus rurſus indigetis ut vos doceamini quæ ſint elementa exordij ſermonem Dei, & facti eſtis quibus lacte opus eſt non ſolido cibo, &c.* Surquoy nous avons beaucoup de grandes choſes à dire, qui ſon tres-difficiles à expliquer à cauſe de voſtre foibleſſe pour les entendre, car depuis le temps qu'on vous inſtruit vous devriez être maîtres & enſeigner les autres, & vous auriez beſoin qu'on vous apprit les premiers élemens de la parole de Dieu, & vous étes devenus comme des perſonnes à qui on ne doit donner que du laict & non pas une viãde ſolide. L'Apôtre uſe donc de retenuë par la conſideration de la matiere où ſon diſcours l'avoit cõduit il declare qu'il auroit de grandes choſes à dire la deſſus, mais il s'en excuſe par la ſublimité du ſujet qui ſurpaſſe ſes penſées & ſes paroles, c'eſt ce que ſignifient ces mots. *Grandis ſermo & ininterpretabilis ad dicendum.* Car il y a un diſcours interieur qui ſont les conceptions & les penſées, & il y a les paroles exterieures qui ſont les interpretes des penſées & de l'eſprit qui les forme, & il s'en excuſe encore ſur la foibleſſe de ceux qui l'écoutent, qui ne ſçavent pas ſeulement les premiers elemens de la Parole divine, & qui ont plutôt beſoin de laict que de la nourriture ſolide, comme s'il diſoit que pour entendre les diſcours qu'il pourroit faire ſur cette verité il faudroit avoir l'eſprit élevé dans les plus hautes connoiſſances des

choses divines. C'est donc cette sublime Prestrise de J.C. selon l'ordre de Melchisedech, qui offrit du pain & du vin, qui a ravi l'Apôtre à cause de l'effet qu'elle produit; à sçavoir la presence & le sacrifice du Corps & du Sang de J. C. dans l'Eucharistie. Car s'il n'y a & s'il n'est offert dans l'Eucharistie que du pain & du vin, ce ne seroit pas un si grand sujet d'amiration, ni des discours qui eussent besoin d'une si grande élevation d'esprit. Par la viande solide l'Apostre indique encore visiblement l'Eucharistie. Car, il dit aprés, *perfectorum autem est solidus cibus*, comme s'il disoit que la viande qu'il avoit appellé solide estoit pour les parfaits, d'où les Peres instruits par les paroles de l'Apostre ont toûjours depuis appellé l'Eucharistie la viande solide des parfaits; c'est à dire comme l'explique l'Apostre ensuite, *Eorum qui pro consuetudine exercitos habent sensus ad discretionem boni ac mali*, pour ceux dont l'esprit par une habitude & un long exercice s'est accoustumé à discerner le bien & le mal. Cette discretion ou ce discernement est celuy-là mesme dont S. Paul parle en l'onziéme chapitre de la premiere aux Corinthiens, avec cette difference que là il requiert qu'on discerne d'avec les autres corps, le Corps du Seigneur qui est dans l'Eucharistie, comme une disposition necessaire pour faire une bonne & digne communion, & icy il demande le même discernemẽt en ceux qui écoutent les discours qu'on fait touchant cette sublime verités & comme il dit qu'ils ayent un esprit exercé & accoutumé à discerner le bien & le mal, & il designe encore clairement icy le bon & le mauvais usage qu'on peut faire de ce Sacrement, soit à le recevoir, soit à l'entendre, & qu'il étend de la reception & de la pratique à la Predication & à la Science, parce qu'en effet le discours de l'Eucharistie a esté à plusieurs un sujet de perdition. Il indique encore avec des paroles claires & intelligibles le mesme Mystere. Quant au chapitre suivant, il exhorte les Hebreux à estre fermes dans la pratique des bonnes œuvres, avec ces belles paroles, *Impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati gustaverunt etiam donum celeste & participes facti sunt Spiritus sancti, gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum virtutésque sæculi venturi & prolapsi sunt rursus renovari ad pœnitentiam rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, & ostentui habentes.* Il est impossible que ceux qui ont esté une fois éclairez, qui ont gouté le don du Ciel, qui ont esté faits participans du S. Esprit, qui ont gouté neantmoins la bonne parole de Dieu, & les grandeurs du siecle à venir, & qui aprés cela sont tombez, soient renouvelez par la penitence, crucifiant de nou-

veau en eux-meſme le Fils de Dieu & l'expoſant à l'ignominie. Pluſieurs de ces mots, comme celuy de gouter deux fois repeté, qui regarde generalement les alimens, celuy de don celeſte attribué à la Manne décenduë du Ciel, & figure de l'Euchariſtie, celuy de crucifiemẽt en eux même & de mépris du Fils de Dieu, marquent nettement & en diverſes façons la ſubſtance, les qualitez & les effets de l'Euchariſtie. Le mot de Bon adjouté au Verbe de Dieu n'eſt-ce pas J. C. la parole éternelle, exiſtant dans l'Euchariſtie qui par ſon nom exprime la bonté de Dieu à nous donner en elle la ſource de toutes les graces, & nous faiſant participans de la divinité par cet Eſprit ſaint de qui J.C. diſoit en parlant de ce Myſtere, *c'eſt l'Eſprit qui vivifie.* Mais voicy que l'Apoſtre réprend & montre avec de nouvelles forces & des raiſons non ſeulement d'une force, mais d'une étenduë extraordinaire l'excellence du ſacrifice de J.C. pardeſſus les ſacrifices de la Loy ancienne, en ſe ſervant pour ce deſſein du ſacrifice de Melchiſedech qu'il releve pardeſſus ceux d'Aaron, parce que Mèlchiſedech a beni Abraham qui avoit receu les promeſſes divines, & parce que Melchiſedech avoit receu les Decimes de ce Patriarche, d'où il infere que Melchiſedech eſtoit plus grand qu'Abraham, d'autant que ſans aucune contradiction celuy qui eſt moindre eſt beni de celuy qui eſt plus grand & meilleur, & parce que Levi d'où ſont ſortis les Preſtres ſelon l'ordre d'Aaron qui prenoient les Decimes des autres Tributs, & qui eſtoient dans les reins d'Abraham a eſté decimé par Melchiſedech, d'où l'Apôtre tire cette conſequence qui n'eſtoit point dans l'ordre Levitique ſous lequel le precepte Hebreu receut la loy, qui ne mene de ſa nature rien à perfection, & partant qu'il faloit qu'un autre Preſtre, ait eſté ſuſcité ſelon l'ordre de Melchiſedech non pas ſelon l'ordre d'Aron, & il eſt conſtant que Jeſus-Chriſt n'eſt point de la Tribu de Levi, d'où eſtoient pris les Preſtres ſelon l'ordre d'Aaron, & neantmoins il a eſté declaré par le témoignage divin Preſtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, & avec ſerment, ce qu'aucun Preſtre n'a jamais eu, & encore il à eſté fait Preſtre, de telle ſorte que ſon ſacerdoce n'aura point de fin. Enfin ſaint Paul conclud de telle ſorte l'excellence & la nature du ſacrifice de J. C. ſelon l'ordre de Melchiſedech, qu'il ne nous reſte point d'hoſtie pour les pechez autre que J. C. d'où il faut entendre que J. C. ſoit hoſtie dans l'Euchariſtie, & il exprime & établit avec tant de force, de neceſſité & de clarté, le ſacrifice

qui se fait tous les jours dans l'Eglise sous la forme du pain & du vin qu'il ne pouvoit mieux expliquer celuy de l'Eucharistie veu, mesme que le sacrifice de la croix figuré par celuy d'Aaron, ayant esté accompli par J. C. il ne se fait plus en cette maniere selon le mesme Apostre; car J. C. ne meurt plus, mais il se fera jusques à la fin des siecles selon l'ordre de Melchisedech, sous la forme du pain & du vin dans l'Eucharistie, selon la doctrine de l'Apostre, si ample, si claire & établie avec des raisons si fortes & si invincibles, que l'opinion de M. Claude que l'Apostre n'avoit rien laissé dans cette sçavante Epistre de la presence de J. C. sur les Autels à l'occasion du sacrifice de J. C. par opposition aux Sacrifices de l'ancienne loy, & par rapport à celuy de Melchisedech, est insoutenable; car n'y voit-on pas la Prestrise de J. C. selon l'ordre de Melchisedech, établie par des raisons fondées sur l'authorité de l'Ecriture & par la declaration expresse du Pere Eternel en faveur de son Fils, avec des sermens sans penitence & à jamais irrevocables, d'une éternelle durée. N'y voit-on pas un Autel établi parmi les Chrestiens du temps de cet Apostre & dont luy mesme rend un témoignage authentique, *habemus altare*, pour y avoir luy mesme sacrifié; car à quoy sert l'Autel que pour le sacrifice, & la victime qu'on mangeoit & participoit de cet Autel appellée viande solide & des parfaits, parce que'lle est parfaite elle mesme & autres telles particularitez qui designent tres expressement la sainte Eucharistie. S'il disoit aprés toutes ces choses qu'il ne trouve pas dans cette Epistre ces paroles qu'il mettoit cy-dessus en avant, *sous la forme du pain & du vin.* Sa censure seroit plus severe que celle du grand reformateur qui a exempté de la sienne les Apostres & l'Eglise primitive : ce seroit une rigueur trop grande de vouloir prescrire à un Apostre la maniere & les termes où il se doit expliquer & qui s'est expliqué icy, non pas en une éloquence semblable à celle du Ministre Claude, ni en des termes de *presence, de forme*, ou autres que peuvent sentir le Lycée, mais en ceux que la sagesse de l'Evangile luy a inspirez : Et quand l'Apostre a établi la Prestrise de J. C. selon l'ordre de Melchisedech, estoit-il besoin de dire qu'il sacrifioit sous la forme du pain & du vin, sur tout écrivant à des Hebreux sçavans dans la loy de Moyse, qui enseigne dans ses premiers élemens que le Sacrifice de Melchisedech consistoit dans le pain & dans le vin, & dont la sacrificature estant si excellente & si parfaite

qu'il a fait voir, a eu auſſi un effet parfait & excellent; à ſçavoir la ſainte Euchariſtie que l'Apoſtre a continué encore toujours de deſigner juſqu'à la fin de l'Epitre, comme par la remarque qu'il fait pluſieurs fois que les Preſtres de l'ancienne loy entroient tous les jours dans le premier Tabernacle pour faire des ſacrifices. Si le rapport & la comparaiſon eſt juſte, il faut que les Preſtres de la nouvelle loy établis par J. C. qu'il appelle non pas ſimplement Preſtre; mais Pontife faſſent des ſacrifices. Il dit aux Hebreux convertis à la foy, qu'ils ne ſont point venus à une montagne inacceſſible, à un feu devorant, à des tourbillons, à des tonnerres, & à des éclairs, aux bruits des trompettes & à des voix étonnantes qu'ils ne pouvoient ſupporter, faiſant alluſion à la loy de Moyſe; mais qu'ils ſont venus à la montagne de Sion, à la cité de Dieu, à l'Egliſe des premiers fideles, au mediateur du nouveau Teſtament. J. C. à l'aſperſion d'un ſang qui parle mieux que celuy d'Abel. L'Apoſtre dit qu'ils ſont venus à l'Egliſe des premiers fideles, parce qu'il a dit que dans l'Egliſe il y a un Autel où l'on peut obtenir la remiſſion des pechez, & il ne dit pas ſeulement au ſang, mais à l'aſperſion d'un ſang qui eſt une action qui continuë encore par le moyen de l'Euchariſtie. Ces belles paroles de l'Apoſtre, *Chriſtus heri & hodie ipſe & in ſæcula.* J. C. hier & aujourd'huy eſt le meſme dans tous les ſiecles, ſe doivent entendre de J. C. en qualité de Preſtre, & de ſon ſacrifice dont il parle en toute l'Epiſtre; qu'il a offert une fois ſur la Croix, & qu'il continue & renouvelle aujourd'huy & dans tous les ſiecles en l'Egliſe en la maniere établie par J. C. ſouverain Pontife & Legiſlateur de la nouvelle loy, à ſçavoir dans l'Euchariſtie: Enfin comme la viande qu'on mangeoit ſur cet Autel devoit eſtre mangée en eſtat de ſainteté & de grace, l'Apoſtre recommande aux Chrétiens les vertus, principalement la ſobrieté parmi les diſpoſitions qu'on doit apporter à la manducation de cette viande, il ajoute ſur la fin qu'il faut affermir le cœur par la grace, non point par les viandes, prenant de l'Euchariſtie, qui veut dire grace, & bonne grace, l'occaſion de parler de la grace & de la temperance qui regle les plaiſirs des viandes & qui eſtoit la vertu qui reſtoit à recommander, & enfin puiſque l'Apoſtre incontinent aprés avoir parlé de la Temperance, il dit, que nous avons un Autel duquel ceux qui ſervent au Tabernacle n'ont pas puiſſance de manger, & partant les Chrétiens en mangent; cette ſuite montre que dans

cet Autel il y a une Hostie dont les Chrestiens peuvent manger; car on ne mange point l'Autel, mais on mange l'Hostie qui est offerte sur cet Autel : Or selon l'Apostre il ne reste point d'hostie que J. C. On mange donc J. C. sous la forme de Pain dans l'Eglise. Voilà comme la verité de l'Eucharistie est parfaitement enseignée par S. Paul, que nous pouvons pour cela appeller l'Apostre & le Docteur de ce divin Mystere, que les Peres de l'Eglise ont depuis generalement imité, soit dans la reticence & le silence qui convient à l'adoration qui luy est deuë, soit à tirer de ce Mystere comme d'un principe les vertus pour l'instruction des peuples, comme nous allons voir dans la troisiéme Partie de cet ouvrage, aprés avoir fait un peu de reflexions sur l'Apocalypse pour ne rien laisser dans l'Ecriture sans une recherche soigneuse & curieuse au regard de la verité de l'Eucharistie.

CHAPITRE XXIII.

Preuves tirées des Titres donnez, & des respects rendus en la Primitive Eglise à la Tres-sainte Eucharistie, contenus dans l'Apocalypse.

COmme J. C. est la fin de la Loy, nous ne doutons point que toute l'Ecriture n'aboutisse principalement à nous donner la cõnoissance de la dignité de J.C. & de la Religion qu'il a établie sur la Terre, & par la mesme raison que toutes les parties de l'Ecriture ne conspirent à faire connoistre ce Mystere, comme l'un des plus grands effets de son amour envers les hommes, & qui doit durer pendant toute la Loy de Grace, au lieu que les autres Mysteres ont fini avec la vie mortelle de J. C. sur la Terre. La voye que nous allons prendre est nouvelle, où personne ne s'est encore engagé pour la preuve de cette verité; & nous ne faisons point difficulté d'y entrer, d'autant plus que les Religionnaires se servent de plusieurs passages de ce Livre pour combatre cette verité : & nous ne ferons point aussi difficulté de dire, que si ce qui est contenu dans cet excellent Livre estoit bien entendu ne fut capable de faire abandonner sur le champ aux Religionnaires leur erreur. Car l'Apocalypse n'est pas seulement une revelation des choses qui

devoient arriver pendant la ſuite des ſiecles dans l'Egliſe, elle eſt auſſi en partie, une declaration des choſes paſſées, & de ce que tous les Chreſtiens obſervoient du temps de S. Jean, ſelon l'inſtitution de Jeſus-Chriſt dans les Sacremens & dans le culte divin. Le nom d'Apocalypſe que S. Jean a donné à ſon Livre en eſt une preuve : car il ſignifie chez les Grecs d'où eſt tiré occultation & revelation, & la doctrine contenuë dans ce Livre fait en diverſes façons ces deux effets, bien que contraires ; il cache les choſes preſentes & il découvre & revele celles qui ſont à venir. Bien-heureux dit cet Aigle des Evangeliſtes ; celuy qui garde ce que ce Livre contient. Or on n'obſerve pas abſolument toutes choſes qui ſont commandées ; l'on ne pratique pas les Prophetes, & ſi l'on les garde ſeulement dans ſa Chambre, où dans ſon Cabinet, dans la teſte & dans la connoiſſance on n'eſt pas bien-heureux pour cela ; Il l'exprime encore clairement dans les paroles de l'Ange qui luy commande d'écrire les choſes qu'il a veuës, *Scribe ergo quæ vidiſti*, ce ſont les choſes paſſées, arrivées depuis l'Incarnation juſques à l'Aſcenſion, dont en la plus grande partie S. Jean avoit eſté témoin, *& ea quæ ſunt*, & les choſes qui ſont ; à ſçavoir, les Myſteres preſens & ſtables, & les choſes qui ſe faiſoient alors dans l'Egliſe, & que nous pouvons avoir par l'Ecriture & par la Tradiction, il luy commande aprés d'écrire, *quæ oportet fieri citò*, qui ſont les Propheties de ce qui doit arriver dans l'Egliſe juſques à la fin des ſiecles : auſſi les Peres appellent l'Apocalypſe un abregé de toute la Loy ; S. Jerôme dit, qu'elle contient, *Medullata Eccleſiæ Sacramenta*, c'eſt à dire les Sacremens en abregé, S. Epiphane, Richard de S. Victor, Rupert & autres en ont des pareils ſentimens. Enfin ſi aprés toutes ces authoritez & celle meme de N. Seigneur, qui commande d'approfondir les Eſcritures en general & ſans exception vouloit blâmer la recherche curieuſe que nous allons faire de celle-cy ; Nous répondrons que c'eſt pour nous éloigner de la conduite des Miniſtres : & comme nous venons de voir que M. Claude nie, & fait ſemblant de n'avoir point veu dans toute l'Ecriture aucun paſſage favorable à l'Euchariſtie, nous vouloir par opposition à cet eſprit rechercher avec ſoin & exactitude tout ce que l'Ecriture a dit.

Dans la premiere viſion que S. Jean apperçeut par une veuë qu'il appelle converſion, comme s'il eut tourné la teſte en arriere, & fait une reflexion d'eſprit ſur les choſes ; fut de voir ſept Chande-

liers d'or, par où l'Eglise Grecque, qui éclairoit par sa pieté & par sa doctrine les Fideles, & qui estoit d'or, c'est à dire, pleine de charité, est visiblement designée. Au milieu de ces chandeliers il vit un personnage semblable au Fils de l'Homme. *Similem Filio hominis*, c'est à dire, J. C. habillé legerement ceint jusques aux mamelle d'une ceinture d'or au milieu, comme au lieu le plus noble; à sçavoir dans l'Eucharistie, habillé couvert des especes des accidens, & comme attaché par les liens de son amour jusques aux mamelles, nourrissant les Chrestiens de sa chair & de son sang, comme d'autant de laict, & comme la mere nourrit ses enfans, à peine connoissable en cét estat: mais toûjours semblable à luy-mesme, exerçant toûjours sa puissance & sa bonté, ainsi qu'il avoit fait quand il estoit visiblement sur la Terre. Sa Tête & ses Cheveux estoient blanc comme de la laine, & comme de neige, *caput autem ejus & capelli erant candidi tanquam lana, alba*, les especes Sacramentelles, sont comme de la laine blanche, parce qu'elles contiennent l'Agneau, qui est la victime immolée pour le salut des Hommes de couleur blanche, qui est celle des especes, & encore comme de la neige à cause de leur peu de durée. Ces especes sont comme les vêtemens de l'Humanité de J. C. & ne sont pas attachées au corps: mais elles sont comme les cheveux, à cause qu'elle contienent la divinité, qui est la Tête de J. C. *Caput autem Christi Deus.*

Le mesme Sacrement de l'Eucharistie est appellé dans le Chapitre suivant: *Manna absconditum*, Manne cachée; Ce qu'il met aprés les choses écrites à l'Ange, c'est à dire à l'Evesque de Pergame, & se plaint contre cette Eglise, qu'il y en a qui tiennent la doctrine de Balaam, qui ne voulut pas maudire le Peuple d'Israël en estant prié par le Roy Balaac: mais il luy conseilla d'envoyer des femmes débauchées qui feroient pecher ce Peuple, & alors il les maudiroit; Aujourd'huy dans cette Eglise Grecque plusieurs tiennent la Doctrine des Nicolaïtes, & bienque Prestres & mesme fideles ils se marioient: mais Dieu promet à celuy qui surmontera cette tentation une Manne cachée. Le pain des Anges, parlà il exprime, & l'on ne peut pas mieux exprimer J. C. en qualité de viande, mais de viande, de Manne cachée, que cette Eglise n'a presque plus, tant par la depravation que cette heresie y a apportée, que par l'impieté du Turc qui y domine: J. C. qui est cette viande cachée est appellé Manne, parce que J. C. luy mesme s'estoit comparé à la Manne, estant le vray pain descendu du Ciel,

comme le meſme S. Jean le rapporté au ſixiéme Chapitre de ſon Evangile. Il l'appelle auſſi, *calculum candidum*, l'Anneau blanc, l'Anneau Nuptial que Dieu a donné à l'Egliſe ſon Epouſe, un Diament, clair & tranſparant à cauſe de la pureté, & de la fermeté qu'il faut avoir dans la Foy pour le recevoir dignement, & c'eſt pour cela qu'il l'appelle caché : *Et in calculo nomen meum ſcriptum.* C'eſt la couſtume des Chreſtiens d'aujourd'huy, qui ſe pratiquoit meſme du temps de S. Jean, d'écrire dans ces eſpeces le nom de J. C. qui eſt ſon propre nom, comme dit Tertulien. *Quod nemo ſcit niſi qui accipit*, que perſonne ne ſçait, ſi non celuy qui le reçoit car on ne le donne qu aux baptiſez. Et les premiers Chreſtiens tenoient ce Myſtere caché aux Energumenes, aux Cathecumenes & aux Infideles : par où l'on voit la verité de l'Euchariſtie exprimée ſelon l'idée & la doctrine de S. Jean, qui avoit fait dire à J. C. qu'il eſtoit le veritable pain vivant & deſcendu du Ciel.

M. Claude ayant pris *le huitiéme Septembre de l'année* 1667. qui eſtoit un jour de Cene à Charanton ; les paroles de l'Apocalypſe pour le ſujet de ſa prédication : *Je donneray à céluy qui vaincra la Manne cachée : vincenti dabo manna abſconditum*, il les expliqua de J. C. dans le Ciel, où il ſera la felicité de celuy qui aura bien combatu contre les tentations & les vices, qui ſont en cette vie au Chreſtien une continuelle guerre. Et il appuya ſon explication ſur ce que Moïſe avoit caché un peu de la Manne que les Iſraëlites avoient mangée pendant quarante-ans au Deſert, dans une Cruche d'or, & celle-cy dans l'Arche, qui fut gardée dans le ſaint des ſaints du Temple ; qu'ainſi la grace nous eſt donnée en cette vie parmi les combats & les épines : mais la felicité eſt reſervée dans le Ciel où Jeſus-Chriſt ſe donne à ſes Fideles. Cette explication eſt ſupportable quant à la moralité & inſtruction qu'il en pretend tirer, pourveu qu'elle n'exclue pas le ſens literal, comme l intention de ce Miniſtre eſtoit alors viſiblement de divertir la penſée des Auditeurs de la verité de l'Euchariſtie, & en cette maniere cette explication de la Manne cachée, n eſt ni veritable, ni juſte, ni à propos. Car la felicité n'eſt pas une Manne cachée, puis qu'elle eſt J. C. qui ſe void à découvers dans le Ciel, ni cette Manne cachée, qui faiſoit la matiere de ſon diſcours expliquée ſans l'Euchariſtie, n'eſtoit pas de ſaiſon pour entretenir ſes Auditeurs le jour de leur Cene, lors qu'il leur faloit plûtôt parler des diſpoſitions pour recevoir J. C. en cette vie, ou des actions qu'il faloit faire aprés l'avoir

reçeu, qui fussent des fruits dignes d'un Chrestien ou d'autres semblables matieres, qui reviennent à ce jour de communion & de Cene. On le peut pourtant excuser par la prevention où il est, de sa communion par foy, qui va chercher & manger J. C. dans le Ciel à la droite de son Pere, par un effort hardy & bien leger; Mais toûjours cette explication donne des ouvertures, des forces nouvelles, & des preuves de la verité de l'Eucharistie. Car J. C. qui est cette Manne cachée par la propre confession du Ministre, qui l'entend de la felicité celeste, ne peut pas estre appellé Manne cachée dans la verité, n'en deplaisse à ce Ministre, dans le Ciel ni ailleurs que dans l'Eucharistie; Car pendant que J. C. a esté sur la Terre, où il a vécu trente-trois ans, il a esté veu & connu sensiblement, nous l'avons veu, nous l'avons connu, nous vous en rendons témoignage, la vie s'est manifestées, & autres paroles semblables en S. Jean. J. C. est veu aussi dans le Ciel sans aucune ombre & sans aucun voile, dans toute sa gloire & splendeur, c'est là où sa Majesté est envisagée par ses esprits bien-heureux. Si donc Jesus-Christ est appellé Manne, & qu'il faille entendre de J. C. les paroles de S. Jean, de Manne cachée, comme le Ministre le veut: Ce n'est que dans l'Eucharistie où il nous est donné, comme viande & nourriture sous les voiles du pain & du vin. D'ailleurs la Manne que Moïse mit dans un vase d'or, pour estre reservée dans l'Arche, estoit de la mesme nature que la Manne que les Israëlites avoient mangée dans le Desert; Si donc l'exposition du Ministre touchant la Manne est juste, Jesus-Christ qui est la Manne des Chrestiens dans l'Eucharistie est en réalité, en nature, & en substance le mesme Jesus-Christ, qui durant sa vie mortelle & penible vivoit & conversoit sur la Terre, & le mesme encore qu'ont les bien-heureux dans le Ciel. Et si la mesme Manne reservée dans le Temple servoit de monument aux Israëlites à se remettre dans le souvenir ce bien-fait signalé de Dieu, avec lequel ils avoient conservé leur vie, Jesus-Christ luy mesme sera dans l'Eglise le memorial de sa mort, qui nous a donné la vie, & qui encore toûjours la conserve en qualité de viande dans l'Eucharistie: par la justesse de cette comparaison ébauchée par M. Claude; Nous dirons encore, que comme Moyse mit la Manne des Israëlites dans l'Arche qui estoit l'image de l'Eglise des Chrestiens; mesme selon les Calvinistes, Jesus-Christ figuré par cette Manne doit estre mis & reservé dans l'Eglise en des sacrez vases, comme il est aujourd'huy par les Catholiques.

Les paroles de Caillou blanc ne peuvent non plus s'entendre de J. C. pendant sa vie mortelle, lors qu'il estoit plutôt un Caillou rouge par ses souffrances, & par son sang : il n'est pas non plus un Caillou blanc dans la gloire selon l'esprit de l'Apocalypse, parce que dans le mesme Livre, lors que S. Jean fait la description de la Jerusalem Celeste, il en fait les Portes de pierres precieuses, où le Diament qui est ce Caillou blanc, tient le premier lieu ; Jesus-Christ est aussi appellé l'Agneau qui fait la lumiere & la lampe de la Cité Celeste ; J. C. dans le Ciel n'est pas aussi cet or enflamé & éprouvé par les persecutions ; si donc S. Jean appelle Jesus-Christ un Diament blanc, c'est dans l'Eucharistie à cause de l'impassibilité qu'il y a, de la fermeté & de la durée en cét estat jusqu'à la fin des siecles, & de la couleur des especes qui le cachent. Aussi l'or enflamé dont parle icy S. Jean ; c'est le corps peur de J. C. dans l'Eucharistie par l'amour, qui l'ayant fait souffrir pendant tout le cours de sa vie mille peines : & enfin la Mort la mis tout pur sans souffrañce, sans les conditions terrestres des corps ordinaires dans ce Sacrement. Cette expliquation est confirmée par le Texte de l'Apocalypse où saint Jean joint la Manne cachée avec ce Caillou blanc : *Vincenti dabo manna absconditum*, *& dabo illi calculum candidum*, *&c.* Où S. Jean fait visiblement allusion à la Pierre du Desert, qui fournissoit des eaux aux Israëlites en mesme temps que la Manne estoit leur viande : Or de la Pierre du Desert, il est dit, *Petra autem erat Christus*, partant cette Pierre dont parle icy saint Jean, signifie à meilleure raison J. C. Quand S. Jean fait parler l'Ange de l'or enflammé & éprouvé, il luy fait dire incontinant, qu'il est à la Porte qu'il frape, que si quelqu'un l'ouvre il entrera & soupera avec luy. *Cœnabo cum illo & ipse mecum*, par où l'on void que J. C. est icy manifestement representé en qualité de viande, tel qu'il est dans l'Eucharistie. Enfin l'exposition & les pensées de M. Claude sur cette matiere ne confirment pas seulement nostre preuve : mais les Predications ordinaires que les Ministres font le jour de leur Cene ; jusques-là que dans le Vivarez & dans les Sevenes, le Caillou blanc est tourné en proverbe & reproché aux Ministres, comme une preuve de leur ignorance & de leur erreur.

Pour continuër la recherche de nostre preuve, nous remarquons que le mot de Trône exprime en plusieurs endroits de l'Apocalypse l'humanité sacrée de J. C. où Dieu est assis par l'union

hypoſtatique, & les termes, *in conſpectu Throni*, en la preſence du Trône dont S. Jean ſe ſert ſouvent icy, & où il fait demeurer les Fideles, les Vieillard; c'eſt à dire, les Preſtres à chanter les loüanges & benedictions, marquent l'Euchariſtie qui eſtoit honnorée, reſpectée & adorée dans l'Egliſe du temps de S. Jean, comme elle l'eſt aujourd'huy, devant qui les premiers Chreſtiens, les Preſtres, & tout le Monde ſe tenoit avec un profond reſpect, devant qui ils prioient, ils chantoient les loüanges de Dieu, ſe proſternoient à Terre, ſe jettant ſur leur face, comme portent les paroles expreſſes du Texte. Si le mot de Thrône ſignifie l'humanité, le mot de preſence, de veuë, de face, *in conſpectu Throni*, montre auſſi que ce Trône n'eſt pas une choſe inanimée; l'on ne le dit ordinairement que des perſonnes raiſonnables, comme l'on dit à la veuë, en la preſence du Roy. Par le ſiege il exprime la Sainte Vierge, que l'Egliſe appelle, *ſedes ſapientiæ*, & il uſe de ces termes, *qui ſupra ſedem ſedebat.* Celuy qui eſtoit ſur le ſiege, parce que J. C. eſt ſorti de la Vierge par la Nativité : Mais du Trône qui eſt l'humanité de J. C. il dit au preſent, *qui ſedet*, d'autant qu'il n'a jamais quitté ſon humanité, & il ſera dans l'Euchariſtie juſques à la conſommation des ſiecles.

Au milieu de ce Throne & de quatre animaux qui ſont les quatres grands Prophetes qui ont predit & repreſenté J. C. il vid un Agneau demeurant debout, comme s'il eſtoit mort, tué, *tanquam occiſum*, par où il exprime la paſſion. Le Verbe Divin demeura uni au Corps & à l'ame de J. C. au milieu, avec l'un & avec l'autre pendant qu'il fut mort, mais J. C. mourut en effet. Cet Agneau donc que S. Jean vid comme mort eſt l'Euchariſtie, où J. C. vivant à jamais eſt comme mort, parce qu'il n'y fait aucune fonction de vie, il y eſt auſſi immolé ou comme immolé, parce qu'il eſt offert en ſacrifice qui eſt un image, & le meſme ſacrifice que celuy de la Croïx, mais qui n'eſt point ſanglant. Cet Agneau eſt dit avoir ſept cornes, parce que N. S. allant à la mort inſtitua l'Euchariſtie qui eſt la perfection des Sacremens, il ſervit l'Egliſe comme ſon Epouſe qu'il alloit épouſer en la Croix, & avec qui il celebra le Feſtin des Nopces, lava les pieds à ſes Apoſtres qui repreſentoient cette Egliſe, auſſi dit-il à S. Pierre, qu'il n'entendoit pas ce qu'il faiſoit alors, mais qu'il l'entendroit aprés. Les ſept Sacremens furent achevez d'inſtituer par N. S. lors qu'il fit la Cene, & qu'il inſtitua l'Euchariſtie.

Dans la droite de celuy qui estoit assis sur le Throne, il vit un Livre écrit au dedans & au dehors, signé & scellé de sept sceaux. La forme solemnelle des Testamens est d'écrire la volonté du Testateur au dedans, & de mettre le Titre au dehors, avec ces mots. C'est le Testament d'un Tel ; on le faisoit signer de sept témoins qui le sceloient de leurs sceaux & on ne l'ouvre qu'aprés la mort du Testateur. La vieille Loy qui étoit une Loy de chair estoit écrite au dehors, & la nouvelle qui est une Loy d'Esprit au dedans. Le vieux Testament ne contenoit que les Titres, les signes des veritez qui sont dans le Nouveau, d'où il se voit qu'il ne sont tous deux qu'un mesme Testament. Les Sacremens au nombre de sept sont des sceaux au regard des Fideles, des signes visibles de la grace invisible, des cornes de force & d'abondance ; des canaux par où Dieu nous communique ses biens celestes, & sa pensée & ou la Sagesse éternelle est enfermée, cachée, & scelée de ces sceaux, parce que J. C. est dans le Sacrement de l'Eucharistie. Ces Cornes, ces Sceaux sont aussi les sept Ordres, *Septem Spiritus missi in omnem Terram*, dont parle S. Jean, ce fut par sa mort que J. C. estant revenu des Enfers aprés sa Resurrection exerca cette grande puissance qu'il voulut estre reconnu comme Dieu & comme Souverain, & ce fut aussi alors qu'il envoya ses Apostres précher par tout le Monde.

Toutes ces dignitez, ces qualitez & actions remarquées par S. Jean d'un style historique representent l'Eucharistie en qualité de Sacrement, comme il est visible selon les choses considerées de prés, & que les sept Sceaux expriment les sept Sacremens par les choses qui leur sont attribuées. Et voicy comme il le represente en mesme maniere & selon leurs diverses proprietez & fonctions en qualité de sacrifice, premierement par les sept Anges que S. Jean au huictiéme chapitre fait demeurer debout devant la face de Dieu. Il explique les fonctions des sept Ordres au regard du sacrifice de l'Autel dans la saincte Messe & Liturgie, ainsi qu'elle se celebroit du temps de S. Jean. Les fonctions des sept Ordres sont figurées par sept Trompetes portées par autant de Prestres qui marchoient devant l'Arche, car il ny avoit que les Prestres qui pussent en sonner ; Et à qui Dieu avoit commandé d'en sonner lors qu'ils voudroient obtenir quelque chose de luy comme un signal aux hommes de prier, & à Dieu de les exaucer, suivant sa promesse. Mais auparavant qu'ils en sonnent il vient un autre Ange, c'est l'Evesque

l'Evesque qui s'arreste devant l'Autel pour faire l'oblation, *stetit ante altare.* Il y a trois parties comme essentielles à la Messe, l'Oblation, la Consecration & la Communion, qui sont icy toutes figurées. *Habens Thuribulum aureum*, il avoit un encensoir d'or, c'est le Calice signifié par l'encensoir de l'ancienne Loy & dont S. Jean se sert pour exprimer le Calice où les Chrestiens adorent Dieu par le plus grand de tous les sacrifices; à sçavoir par celuy du sang de son Fils, & il le cache sous cette figure. *Data sunt illi*, au Prestre à l'Evesque, *incensa multa ut daret de orationibus sanctorum super altare aureum quod est ante Thronum Dei*, c'estoient les offrandes que les Chrestiens presentoient à Dieu dans la sainte Liturgie. *Et ascendit fumus incensorum de manu Angeli coram Deo.* Et la fumée des Offrandes monta des Oraisons des Saints par la main de l'Ange, c'est à dire du Prestre, devant Dieu: C'est l'Offertoire où le Prestre, use encore des mesmes mots, *ascendat fumus incensum.* Les Fideles estoiet alors appellez Saints. Et S. Paul écrivoit, *Iis qui sunt Romæ vocatis sanctis*, à ceux qui estoient à Rome appellez Saints. *Data est mihi potestas sanctorum minimo.* S. Jean fait allusion à l'Autel d'or qui étoit devant le *Sancta Sanctorum*, qui exprime icy l'Eucharistie, *& implevit illud de igne altaris*, & il remplit le Calice de vin, il fait allusion au feu qui estoit gardé sous l'Autel de fumigation. Le feu signifie le Sang du Sauveur qui a esté répandu par amour, & à cause de ce sang que l'Eucharistie contient & où il est mesme répandu en sacrifice: l'Eucharistie est appellée feu, parce que ce sang precieux, purifie, éclaire & échaufe l'ame, le Prestre remplit le Calice afin que tous en pussent boire, parce qu'on communioit en la primitive Eglise sous les deux especes, comme il est exprimé par ces termes, *& misit in terram*, parce que les fideles en devoient communier qui sont exprimez icy par la Terre. *Et facta sunt tonitrua & voces & fulgura, & terræ motus magnus*, il exprime admirablement par ces termes les prieres, les chants que les fidelles faisoient avec un respect, une crainte & une terreur extraordinaire dans une adoration profonde aprés la consecration, comme l'on fait encore à l'élevation en battant la poitrine, en sonnant les cloches, en chantant *O salutaris hostia*, & autres Hymnes. Les Prieres, les Predications des Apostres qui firent la conversion du monde sont aussi appellées tonnerres & tremblemens de terre, & elles sont principalement l'effet de l'Eucharistie.

Saint Jean explique l'administration ou les fonctions des Ordres

au regard des fidelles & du corps Mystique de l'Eglise. *Et primus Angelus Tuba cecinit & facta est grando & ignis.* Le portier qui est le plus bas de tous les ordres, ayant mis dehors le Catécumenes on fit la consecration, qui est tres-bien exprimée par les mots de grêle & de feu, & par le mot de *faire* conformement aux paroles de N. Seigneur, *hoc facite*, faites cecy : La sainte Eucharistie est comparée à la grêle, & elle luy est semblable, sur tout en qualité de sacrifice & entant que mangée; car elle fait mourir les vices & les mauvaises habitudes, comme la grêle ruine ce qui est dans les champs. Les especes du pain quand on communie ressemblent à une gresle qui tombe en abondance sur tout au temps de la primitive Eglise, & encore aujourd'huy aux festes solemnelles, où quantité de monde communie, dans la bouche des fidelles. Où par *Mixta cum sanguine*, il l'appelle expressement sang, & c'est la mixtion ou communion du corps & du sang que le Prestre fait aprés avoir rompu l'hostie, *& missum est in terram*, c'est la communion que faisoient tous les fidelles, qui sont cette terre des vivans cultivées par J. C. Les autres ordres de Lecteur, d'Exorciste, de Porte-Cierge, de Sous-Diacre, de Diacre, avec toutes leurs fonctions, occupations, matieres, & formes, la mission de saint Jean qu'il prend en qualité de Diacre pour aller prêcher à la fin du monde l'Evangile, sont representées par des peintures si naives & si conformes à la pratique de l'Eglise, qu'il faudroit fermer les yeux à toutes sortes de lumieres pour ne les y pas reconnoitre. Je les passe sous silence de peur que la longueur nous fit perdre de veuë la Presence réelle dans ces belles paroles, qui disent que le septiéme Ange ayant sonné la Trompete, & c'est le Prestre qui consacre, *factæ sunt voces magnæ in cœlo, dicentes factum est regnum hujus mundi, Domini nostri, & Christi ejus & regnavit in sæcula sæculorum, Amen. Et viginti quatuor seniores qui in conspectu Dei, sedent in sedibus suis ceciderunt in facies suas, & adoraverunt, &c.* C'est la salutation de l'Hostie que le Clergé chante à l'élevation du S. Sacrement avec une humilité & une prosternation entiere, qui marque l'adoration exprimée icy en termes formels, *& adoraverunt.* Dans le chapitre precedent avant la digression, S. Jean avoit exprimé la Preface de la Messe en ces termes, *Levavit manum suam ad cœlum & juravit*, le Prestre met ses deux mains sur l'Autel, & il les leve quand il dit, *sursum corda*, il jure disant, *vere dignum & justum est*, il declare qu'il va presen-

ter ce Sacrifice pour tous les pechez des hommes, & pour cela il requiert le consentement que le peuple luy donne en disant, *Amen.* Le Prestre jure, dit S. Jean, *per viventem in sæcula sæculorum*, ce sont les termes dont on commence la Preface. *Per omnia sæcula sæculorum*, toûjours dans l'Eglise, *qui creavit cælum & ea quæ in Deo sunt, & Terram, & ea quæ in ea sunt & mare, &c.* Aussi la Preface encore toûjours contient la Creation, l'Incarnation & autres biens-faits de Dieu, qui sont communs à tous les hommes ou qui sont propres aux Chrestiens. Cet Ange, c'est à dire le Prestre, l'Evesque met un pied sur la Terre & l'autre sur la Mer, parce qu'il est impossible aux Chrêtiens, aux infidelles, & autres, de se sauver que par la vertu & par la puissance de ce Sacrifice, & il crie *Tempus non erit amplius*, ce sacrifice durera toûjours & ne sera point sujet à la vicissitude du Temps qui change toutes choses. Il ajoute, *In diebus septimi Angeli cum cœperit Tuba Canere consommabitur Mysterium Dei*; C'est l'Eucharistie, le chef-d'œuvre de la Puissance de Dieu, de sa Sagesse, & de sa Bonté, la fin & la perfection de tous les autres Sacremens. Et dans l'autre Chapitre il dit, *Factum est regnum hujus mundi, Domini nostri & Christi ejus.* Le Royaume de Dieu & de N. Seigneur J. C. est fait. J. C. prend possession de son Royaume en ce monde par l'Eucharistie, par elle les demons quittent la place & les Nations entieres, comme les Relations du monde nouvellement converti nous en donnent des preuves. Le Clergé est signifié par les vingt-quatre Vieillards qui sont assis dans leurs sieges, comme le Clergé l'est aujourd'huy dans le chœur lors qu'on celebre la Sainte Messe, ils se prosternent sur leurs faces disant, *gratias tibi agimus Domine Deus omnipotens*, le mot de *gratias agimus*, est le mesme en Grec que l'Eucharistie, & ils l'adorent parce que J. C. y est réellement & substanciellement. Ils continuent leur priere, leur action de graces, *quia accepisti virtutem tuam magnam & regnasti, & iratæ sunt gentes*, C'est par les graces qui émanent de la divine Eucharistie qu'on a fait les Miracles & les Predications, & qu'on a donné de la terreur & de la crainte qui est le commencement de la sagesse.

Enfin, *apertum est Templum Dei*, l'Eglise fut ouverte pour laisser retirer le peuple aprés la celebration de la Messe, & comme elle demeure ouverte lors qu'une Eglise est dediée; car il semble que saint Jean represente icy, non seulement la Messe en general, mais la premiere Messe qui fut dite, & toûjours il la represente en la

mesme maniere que nous la disons aujourd'huy, *Et visa est Arca Testamenti ejus.* On exposa le saint Sacrement qui est l'Arche d'alliance du nouveau Testament, comme on l'expose encore dans les grandes festes. Dans l'ancienne loy le peuple ne voyoit jamais l'Arche, elle estoit gardée dans le Saint des Saints ; il n'y avoit que le Grand-Prestre qui la voyoit une fois l'an, lors qu'il y entroit. Les Chrestiens la voyent plus souvent; les Juifs n'avoient qu'un Temple, parce qu'ils n'avoient qu'une Arche; les Chrestiens ont plusieurs Temples ou Eglises, parce que la Divine Eucharistie se multiplie qui est la fin, l'ame & comme l'essence de l'Eglise & de la Religion Chrestienne. Ainsi les veritez que les Chrêtiens croyent de la sainte Eucharistie, & celles-mesme qu'ils pratiquent dans la sainte Liturgie sont toutes enseignées par saint Jean, elles estoient toutes pratiquées dans la primitive Eglise, & elles ont esté conservées jusqu'à nous par la Tradition Que si on répond que cela n'étoit pas encore pratiqué ; mais que saint Jean la seulement préveu comme des choses qui doivent estre instituées par les Papes ou par les Conciles dans les siecles avenir. Cette réponse n'est pas seulement contraire aux Peres citez cy-dessus & à plusieurs autres qui disent que la loy nouvelle est toute contenuë dans l'Apocalypse, mais à l'ordre & à la division qu'il donne à son Livre, & enfin quand bien S. Jean auroit seulement preveu ces pratiques, ces ceremonies, ces prieres, & ces adorations, il ne les condamne point, & il s'y assujettit, puis qu'il prend dans le second avenement sa mission de la mesme maniere qu'il exprime icy l'ordre institué dans l'Eglise par J. C. D'ailleurs les preuves que nous venons de déduire feront connoitre à M. Claude & aux autres Ministres, que cette recherche qui n'est faite qu'aprés eux est des passages plus exprez & formels au regard de l'Eucharistie qu'ils n en sçauroient jamais trouver par l'application & l'employ qu'ils en font au sujet de leur Cene. Et enfin nous finissons cette seconde Partie où nous avons recherché l'authorité de l'Ecriture touchant la verité de l'Eucharistie, & nous la finissons en la mesme maniere que nous l'avons commencée ; c'est à dire par des figures, par des Propheties, & par des visions, dont S. Jean comme par autant d'Enigmes a caché cette divine verité pour abatre l'orgueil de ceux qui dans l'intelligence & l'explication de l'Ecriture ne veulent pas se soumettre à la conduite de l'Eglise ; Et comme si cet Evangeliste eut voulu nous replonger dans

les tenebres Sacrées, & il le fait encore ſelon le commandement de J. C. de peur de profaner les divines & ſublimes veritez ; mais il le fait de telle ſorte que ſi nous étudions avec une humble & fidelle attention l'Ecriture Sainte, nous trouverons qu'une verité ne peut y eſtre enſeignée avec plus de clarté & d'étenduë que celle-cy l'eſt en effet, ſoit par les figures de l'ancien Teſtament ou par les promeſſes ſorties de la propre bouche de J. C. par les miracles qu'il a faits pour en confirmer la poſſibilité ; par les preparations & par les fruits de ce divin Myſtere ; par les paroles expreſſes & uniformes de ſon inſtitution, par les chatimens qui accompagnent ſon mauvais uſage, par la pratique des premiers Chrétiens, en un mot par le Nouveau & par le vieux Teſtament, par les Apôtres & par les Evangeliſtes, dans les Evangeles & dans les Epiſtres; en toutes façons, en tous lieux & en toutes les occaſions, embraſſées avec tant de ſoin, par tous les divins Ecrivains, ou plutoſt par le S. Eſprit meſme : Que ſi aprés tant de preuves tirées de l'authorité de l'Ecriture, on demeure obſtiné dans l'erreur, il eſt à craindre que le mépris de tant de clarté ne ſoit une entiere privation de la foy & des lumieres Divines, qui ne peut eſtre ſuivie que des tenebres & des peines éternelles.

Fin de la Seconde Partie.



TABLE DES CHAPITRES de la Troisiéme Partie.

SOLI DEO HONOR ET GLORIA.



TROISIÉME PARTIE DE LA VERITÉ DE L'EUCHARISTIE, CONTENANT LA DOCTRINE DES PERES DE L'EGLISE,

Avec la Refutation des interpretations, & des Reparties que les Religionaires font sur la même Doctrine.

CHAPITRE PREMIER.

Où l'authorité des Peres au regard des verités Chrétiennes est établie, la diversité des sens qu'ils donnent quelquefois aux passages de l'Ecriture expliquée, & une Preuve de la verité de l'Eucharistie, tirée de l'uniformité de leurs Paroles avec celles de l'Ecriture.



LA Doctrine de l'Escriture sainte touchant la sublime & divine verité de l'Eucharistie, nous ne dirons pas que nous avons dessein de faire succeder ici la Doctrine des Peres de l'Eglise, de crainte que cette succession ne semblat mettre quelque contrarieté & difference entre des Doctrines si semblables & si amies; mais que nous les allons joindre ensemble; & cela d'autant plus que la Doctrine des Peres est êtablie, & confirmée tellement par l'Ecriture qu'elle est une suite, une derivation & en quelque sorte une partie de la

parole divine. Le commandement que l'Eſcriture fait d'écouter l'Egliſe, ſe doit du moins entendre de ceux qui par leur vertu, par leur doctrine & par leur dignité ſont les principales parties de l'Egliſe, à qui la ſoumiſſion ſemble pour ces conſiderations naturellement deüe, de méme qu'en tout êtat & en toute ſocieté politique. Et d'autre part l'Analogie qui eſt entre la Loy de Grace & la Loy Eſcrite, eſt une preuve qui fait voir en particulier ce que nous mettons en avant icy. Car, comme la Loy ancienne eut premierement ſes Patriarches qui par la converſation familiere que leurs vertus extraordinaires leur donnerent avec la divinité connurent les volontez de cette Nature & Puiſſance infinie, ils jettérent les fondemens de la Loy ancienne, qu'enſuite elle eut durant toute ſa durée les Prophetes qui la preſchoient, & en donnoient l'intelligence aux Peuples; auſſi la Loy nouvelle apportée du Ciel par JESUS-CHRIST a eu premiérement les Apoſtres qui ayant reçeu les inſtructions particuliéres de cette ſainte Loy, par la propre bouche de la Sageſſe incarnée, communiquérent par la vive voix les verités qu'ils avoient appriſes de leur divin Maiſtre a toutes les nations de la Terre, & eurent enſuite pour ſucceſſeur dans cette charge & fonction, ceux qui par leurs ſçavantes occupations ont merité le titre glorieux des Peres de l'Egliſe. Les Apôtres, ces premiers Heros du Chriſtianiſme ayant eſté choiſis par la ſageſſe de JESUS-CHRIST: Ils vécurent familiérement avec luy, ils écoûtérent long-temps ſon admirable Doctrine dans une converſation pleine de douceurs, d'actions ſaintes, & d'exemples de toutes ſortes de vertus; accompagnée de la gueriſon merveilleuſe de tous genres de maladies, de l'expulſion des demons, & de la reſuſcitation des Morts. Et voyant enfin ce Docteür tout celeſte & divin, finir ſes jours par une mort volontaire, qu'il leur avoit pluſieurs fois predite, & qui au lieu de l'éviter l'avoit recherchée; mourir innocent parmi les miracles, avec une patience qui alla juſqu'au pardon de ſes ennemis & à prier ſon Pere pour ceux qui le faiſoient mourir; & trois jours aprés reſuſciter en gloire, ils furent ſi puiſſamment diſpoſez à recevoir le ſaint Eſprit qui leur fut envoyé ſelon les promeſſes qu'il leur en avoit faites, qu'ils furent tous tranſportez de l'amour d'un Maître ſi puiſſant & ſi bon, & firent voir par leurs actions merveilleuſes en repandant cette celeſte Doctrine qu'ils n'agiſſoient dans cette fonction que comme des inſtrumens par l'impulſion de la cauſe principale. L'amour & les de-

ſirs

ſirs de ce JESUS ſi ſaint, crucifié par ſa propre volonté pour leurs pechez & pour ceux de tous les hommes, rempliſſoient tellement leurs ames que leur converſation eſtoit dans le Ciel; ils ne regardoient la terre que comme un lieu de banniſſement où ils ne s'occupoient plus qu'à inſtruire les hommes comme il leur avoit eſté commandé, & à les mener à la connoiſſance de JESUS-CHRIST. Enfin leurs penſées étoient des extaſes, leurs paroles des verités & leurs actions des miracles, comme des hommes ſpiritualiſez pouſſez par une motion divine, éclairez par des lumiéres celeſtes, & conduits par une Miſſion qui leur faiſoit regarder toute la terre comme leur échôle; toutes les Nations & tous les hommes comme leurs diſciples; de là vient que la Doctrine des Apôtres eſt non ſeulement de toutes ſortes de perſonnes, mais de tous lieux & de tous temps,& que la Doctrine qu'ils nous ont laiſſée par écrit,eſt reverée comme la propre parole de Dieu, & eſt appellée Canonique, parce qu'elle eſt la regle de la croyance de l'Egliſe.

Mais bien que la Religion Chreſtienne tire ſa premiére origine des Apôtres,& principalement,de cet eſprit divin que JESUS-CHRIST avoit comme dans ſa ſource, neanmoins comme la vie de ces premiers fondateurs du Chriſtianiſme ne devoit pas être ſelon la volonté de leur Maître,auſſi-bien que ſelon leurs deſirs perpetuelle ſur la terre,leurs fonctions avec leur puiſſance & authorité ont eſté tranſmiſes en d'autres mains. *Pro Patribus tuis nati ſunt tibi filij*,dit le Roy Prophete parlant à l'Egliſe,& cela s'entend des Peres de l'Egliſe ſubſtituez en la place des Apôtres. Auſſi faloit-il que la ſemence Celeſte & divine qui avoit eſté jettée par les Apôtres dans les ames, comme dans le champ de l'Egliſe fut cultivée par des ouvriers nouveaux,& que cette Egliſe qui êtoit le Royaume de Dieu êtabli ſur la terre pour durer juſqu'à la conſommation des ſiecles ne manquât pas de Magiſtrats, de Guides & des Miniſtres pour la conduite des fidelles & pour conſerver dans ſa pureté la Doctrine Celeſte, par les ſoins & par les peines qu'ils priſſent de l'expliquer & manifeſter aux hommes ces divines veritez; & encore par les raiſons tirées des charges & des dignitez que les Apôtres leur ont commiſes, & par les qualitez remarquables attachées à leurs perſonnes; comme ſont la ſcience, la ſainteté, & autres conditions qui mettent les paroles & le diſcours de celuy qui parle au deſſus de toute conteſtation. La ſageſſe & l'integrité de celuy qui rend témoignage & qui enſeigne,eſt digne de creance & d'appro-

 bation

bation. Par la sagesse celuy qui parle a l'intelligence des veritez qu'il enseigne, & par la probité il enseigne avec sincerité les veritez qu'il connoît. Sur ce principe on établit la certitude de la parole divine pour le fondement inebranlable de la foy, parce que Dieu par sa sagesse infinie connoît parfaitement toutes les veritez, & par la rectitude & la sainteté de son essence, il ne peut prononcer que des veritez. C'est aussi avec proportion que les Peres par leurs continuelles meditations sur la Doctrine des Apôtres & de Jesus-Christ ont acquis l'intelligence des mysteres divins; & par l'integrité de leurs mœurs & de leur vie ils ont communiqué avec candeur & exactitude cette intelligence aux fideles, sur tout à ceux que la providence avoit commis à leur conduite & direction. La sainteté & la science sont les prochaines dispositions pour apprendre une Doctrine si relevée qu'est la Chrêtienne; la sainteté oste les troubles que les passions dereglées excitent dans l'ame; & la sçience qui est une lumiére pure dans la partie superieure de l'homme, par les separations spirituelles qu'elle fait du Corps & de la matiére eleve l'ame au dessus des choses sensibles, & par ce moyen elle oste ce qui peut empescher les veritez divines de s'insinuer dans les esprits: D'autre part la raison & l'équité obligent d'ajoûter foy dans les choses qui regardent quelque art ou sçience à ceux qui ont excellé dans cet art, & dans cette sçience; car l'excellence du sçavoir porte avec elle de l'authorité. Une Doctrine de quelque condition qu'elle soit pouvant être considerée, ou de la part de celuy qui l'enseigne, ou de la part de celuy a qui elle est enseignée, sous ce dernier regard, elle est digne de consideration, à cause de diverses alterations & formes qu'elle peut recevoir dans les divers sujets où elle est communiquée, de même qu'une eau prend la figure du vase ou elle est mise. Partant les Peres de l'Eglise ayant reçeu des Apôtres les veritez divines, & les ayant expliquées au reste des Chrêtiens; ces divines veritez ayant trouvé dans les sçiences humaines que les Peres ont possedées, quelque ressemblance & affinité elles se les ont renduës propres, & se joignant a elles comme à des troupes, & à des forces auxiliaires, elles les ont établies dans leur domaine: & reciproquement les sçiences humaines fortifiées de ces lumieres & Veritez Celestes se sont augmentées, & ont fait de nouvelles acquisitions & de nouveaux progrez dans les Païs qui leur êtoient auparavant inconnus. Ainsi les Peres de l'Eglise êtant les premiers Autheurs de la jonction des lumiéres na-

turelles avec les divines, ils ont ouvert aux fideles un chemin par où ils ont conduit & assujetti la raison naturelle à ces divines connoissances; Ils ont ensuite desarmé la Philosophie, & erigé de ses armes & de ses forces un trophée à la gloire de l'Evangile. Et ainsi que par les Apôtres, & principalement par les Miracles qu'ils faisoient comme par autant de preuves convainquantes & sensibles, la sagesse divine a vaincu l'Ignorance grossiere qui avoit tellement abrutti les hommes, qu'elle les avoit portés jusques à l'adoration des Animaux & des Pierres: Aussi dans les Peres la même sagesse s'est renduë victorieuse de la science des hommes qui est si souvent opposée à la sagesse divine. Cette science donc esclairée en tant de manieres avantageuses jointe à la probité, met la Doctrine des Peres au dessus de tout soubçon d'Infidelité. Car le Mensonge qui est un deguissement de la verité fait par imprudence ou par adresse est evité par la science & par la probité; par la science on n'est point trompé; par la probité, l'on ne trompe point; & toute tromperie vient ou de ce qu'on tombe en quelque surprise, ou de ce qu'on deçoit les autres à dessein.

A ces qualitez attachées à la Personne & à la condition des Peres, il faut ajoûter la generalité du témoignage qui se trouve en plusieurs Personnes inconnuës les unes aux autres, differantes de Païs, d'humeur, de profession, d'autant que comme les hommes n'agissent d'ordinaire que par quelque consideration fondée sur un bien des sens, il est comme impossible que des personnes si differentes & si eloignées ayent un bien commun qui les unisse ensemble, qu'entre les Peres de l'Eglise Grecque & Latine, de toutes nations & de toutes langues, il y puisse avoir aucune liaison d'interest & d'intelligence parmi eux. Mais bien les qualitez d'Evêque, d'Archevêque, de Prelatures & dignitez où la plus part des Peres ont esté elevez, leur doivent donner un grand ascendent dans la creance des hommes, dont voicy la raison. Ceux qui sont en quelque dignite, ou ils y sont établis de Dieu, ou des hommes, si s'est Dieu qui les ait établis dans cette charge & dignité, il leur donne les vertus & les qualitez necessaires pour s'en dignement acquiter; si les hommes les y ont établis, outre que Dieu se sert des hommes, comme des causes subalternes, les hommes fondent aussi leur choix sur les qualitez & sur le merite des personnes qu'ils élisent: ainsi que les puissances & generalement les Chrêtiens en agissoient, principalement au temps de la naissance de l'Eglise, qui estoit comme le siecle d'or de la Religion.

Mais ſi toutes ces raiſons que nous avons eſté chercher juſques dans les ſentimens de la nature, mettent dans les eſprits où il reſtera quelque rayon des lumieres naturelles & divines, l'authorité des Peres au regard des veritez Chrêtiennes, on peut dire que ſi cette authorité peut recevoir d'accroiſſement elle augmente au regard de l'Euchariſtie par l'importance du myſtere; car comme il s'agit ici de la preſence réelle & ſubſtantielle de Jesus-Christ en ſon Egliſe, d'un ſacrifice qui eſt l'ame, la perfection & la partie la plus importante de la Religion: d'autant que les Peres de l'Egliſe euſſent donné occaſion par leur Doctrine peu digerée & peu exacte à une Impieté & Idolatrie; & d'autre part l'Euchariſtie étant un myſtere tres difficile ſelon la raiſon naturelle il eſtoit digne de la ſpeculation des Peres de l'Egliſe, & étant un Sacrement & l'un des plus precieux dons de Jesus-Christ envers les hommes, il eſtoit un objet convenable à leur pieté & à leur devotion pour en faire la matiere de leurs meditations & prieres, & le ſujet de leurs plus hauts entretiens avec les fideles pour exciter en eux la Foy, la Charité & les autres vertus Chrêtiennes.

Pour ces raiſons ou autres ſemblables, les Religionnaires qui ont violé en d'autres matieres la defference deüe aux ſentimens des Peres; ils ſe ſont appliquez depuis quelques années à traitter au long de la Doctrine des Peres toûchant l'Euchariſtie avec une contention égale à celle des Catholiques, avec cette difference neanmoins que quand les Catholiques apportent la Doctrine des Peres, c'eſt parce que la tradition & la croyance de l'Egliſe univerſelle de tous les lieux & de tous les ſiécles étant ordinairement marquée dans les écrits des Peres, ils eſtiment que leur authorité reçeüe generalement par l'Egliſe eſt un argument ſuffiſant pour convaincre les Heretiques de fauſeté. Les Religionaires au contraire quand ils alleguent l'authorité des Peres, s'ils agiſſent conformement à leurs principes, ne peuvent en tirer aucune preuve: mais ſeulement travailler, comme ils diſent, dans une telle entrepriſe *Pour l'honneur des Peres, pour la confuſion des Catholiques, pour leur propre inſtruction & conſolation, non pas par obligation, ni par neceſſité, mais pour ôter à ceux de l'Egliſe Romaine la vanité de convaincre la fauſſe opinion qu'ils donnent au vulgaire, que la difficulté que les Religionnaires font de mettre en avant les Peres eſt que les Peres leur ſont contraires.* C'eſt ainſi que parlent Meſtrezat & Aubertin, & comme dit M. Claude, c'eſt parce que *nôtre Foy eſt la fille de la parole de Dieu & ſœur de la Foy de l'Egliſe ancienne*

& qu'il né faut pas faire combatre ces deux Puissances qui sont amies, mais les conserver toutes deux en gardant à chacune le rang qu'elle doit occuper. Ils prennent ces pretextes pour ne dementir pas les principes de leur reforme qui a retranché la partie de la parole divine, qui consiste dans les traditions, & nous avons icy une authorité convaincante, quoy que disent Messieurs les Religionnaires, propre à nôtre matiere en la premiére aux Corinthiens, où saint Paul avant d'instruire ces Peuples des choses qu'il avoit apprises de JESUS-CHRIST toûchant l'Eucharistie, il leur declare qu'il leur avoit laissé cette tradition: *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis, &c.* Et il finit cette matiere en leur promettant que lors qu'il sera chez eux il reglera les choses qui restoient à leur apprendre, *Catera cum venero disponam*, & ce témoignage illustre de l'Apôtre confirme en deux maniéres la tradition par les choses qu'il dit de leur avoir déja enseignées, par cette voye & par les promesses qu'il leur fait de leur enseigner, & leur confier en la même façon les choses qu'il avoit à leur dire sur le même sujet, tant saint Paul ètoit accoûtumé de se servir de la tradition. En effet c'est la maniere commune & ouverte dont tous les Apôtres ont enseigné aux hommes les veritez qu'ils avoient apprises de JESUS-CHRIST, ils les ont enseignées par la Prédication & de vive voix; mais peu d'entre eux par la composition, & par la publication des ècrits. Car ni Nôtre Seigneur n'a rien ècrit, à qui en qualité de Legislateur de la Loy nouvelle, cette fonction sembloit appartenir, ni la plus grande partie des Apôtres, ayant jugé que l'esprit, la croyance & les actions estoient le reservoir le plus convenable pour cette celeste & divine Doctrine : Et c'est cette partie de la parole divine que les Peres de l'Eglise ont principalement conservée & ramassée dans les Conciles, dans leurs écrits & dans les instructions qu'ils donnoient aux Peuples, non seulement comme interprêtes, administrateurs & depositaires de la parole divine, mais encore comme témoins & historiens de la cryoance & de la pratique de leur temps, où les veritez divines ont esté principalement confiées, parce qu'elles sont une Doctrine toute d'action, & parce que la Loy Chrêtienne ètant une Loy spirituelle elle devoit être gravée dans le cœur & dans l'esprit, plûtôt que dans les livres, dans les choses inanimées, & sans action. Aussi toutes ces considerations fondées sur les grandes qualitez des Peres, de ces sçavans Docteurs, & de ces sages œconomes de la sainte Eglise qui

qui paroiſſent aſſez fortes pour faire embraſſer & reverer leur Doctrine,nous font croire toûjours quelque ſemblant que faſſent Meſſieurs les Religionnaires, qu'ils ſe ſont reſolus à cette recherche pour oſter à leur creance les ſoubçons de la nouveauté, & parce qu'on eut pris le refus qu'ils feroient d'écoûter les Peres, pour un aveu tacite de la fauſſeté de leur creance parce que l'antiquité eſt propre & comme eſſentielle à la Religion Chrêtienne emanée de JESUS-CHRIST, & que les Peres ont fait paſſer juſqu'à nous. Mais quelques penſées & intentions qu'ils puiſſent avoir en cette rencontre, nous pouvons eſtre en partie ſatisfaits, puiſque par les travaux qu'ils prennent à la recherche de la Doctrine des Peres touchant cette verité, ils confeſſent ouvertement & par des effets l'authorité des mêmes Peres.

L'établiſſement que nous venons de faire de l'authorité des Peres ſemble être renversé par la diverſité des ſens que les mêmes Peres donnent en quelques occaſions aux paſſages de l'Ecriture, c'eſt pourquoy il faut rechercher les cauſes de cette diverſité qui previendront beaucoup de difficultez qu'on pourroit former ſur cette matiere. Or bien que la Religion Chrétienne ait tiré ſa premiére origine de l'eſprit divin qui eſt Un & ſimple, & qui eſtoit originairement en JESUS-CHRIST, neanmoins les operations & diviſions de cet eſprit ſont differantes; *Diviſiones gratiarum ſunt idem autem ſpiritus*, dit l'Apôtre. Et le ſens manifeſte de cette authorité de l'Apôtre montre aſſez que cette diverſité de ſens ne combat pas l'unité de l'eſprit qui anime tout le corps de la Sainte Egliſe, comme une même Ame vivifie chaque partie du corps naturel. Cette unité de Doctrine eſt repreſentée comme en une vive peinture dans la multitude des langues qui tombérent ſeparement en ſe partageant ſur chaque Apôtre, *Ceciderunt ſuper ſingulos eorum*, chacun en eut une, bien que le Saint Eſprit dont ils furent tous remplis fut un même eſprit. Quand donc les Peres donnent aux paſſages de l'Ecriture divers ſens, diverſes explications en quelque matiere qu'ils traittent, ou que ce ſoit un même Pere, ou pluſieurs qui donnent ces ſens differents, il n'y a point de contrarieté, ni de contradiction entre ces Peres, & les ſens qu'ils donnent, bien qu'ils paroiſſent dans une grande diverſité ne ſont point contraires les uns aux autres. La raiſon eſt d'autant que la diverſité des ſens n'eſt pas dans l'Ecriture que tout au plus en eminence & en vertu, mais il eſt réellement & en effet dans l'idée, dans

la

la connoissance de celuy qui explique & interprête le Passage, & il demeurera toûjours dans le même passage un sens constant & permanent, qu'aucun sens Mystique, tropologique & autre ne peut renverser, & c'est le sens literal, historique & réel. Dans les sçiences humaines on peut considerer une même matiere selon divers regards, & divers jours & selon divers moyens de la connoissance, bien qu'elles ayent un même objet materiel selon le langage des Logiciens. Dans les choses divines quoy que simples l'on peut considerer Dieu comme juste, & comme misericordieux, comme principe & fin de toutes choses, ou autrement. Aussi si l'on prend bien garde lors que les Peres ont donné ces divers sens à quelques paroles & Passages de l'Ecriture, ce n'a esté d'ordinaire que pour expliquer ou établir certaines veritez & non pas pour abattre, non plus que pour rejetter le sens litteral & réel des mêmes paroles.

Cela se peut encore éclaircir par l'idée generale du genie des Peres. Car comme ils estoient attachez à certains lieux & à certaines fonctions particuliéres, tantôt à convertir les Infidelles, tantôt à combatre les heresies de leurs temps, instruire les Peuples dans la Foy & dans la Pieté selon le devoir de leurs charges, & selon leurs differentes perfections, leurs études, applications & sciences particuliéres, ils se servoient en tout cela de la Doctrine des Apôtres d'une maniére differante. Et voila en un mot la raison pourquoy selon cette diversité de qualitez ils peuvent avoir diversement parlé de l'Eucharistie par le rapport à sa matiére ou à sa forme, à la substance, ou aux Symboles, ou autrement dans les occasions qui se presentoient à eux & les sujets ou matiéres qu'ils avoient entre les mains: tantôt ils s'en servoient pour donner divers gouts & divers assaisonnemens à cette celeste Doctrine; selon le temps, les lieux & les personnes, comme il estoit convenable à des sages & discrets œconomes qui cultivoient par leurs predications & par leurs écrits le champ des ames où cette divine semence avoit esté jettée: Et par consequent la diversité des sens donnez à un Passage de l'Ecriture par quelque Pere ne détruit pas une verité qui sera tirée du même Passage d'une maniére differante, par le même Pere ou par un autre, d'autant que cette diversité vient de l'esprit particulier & des veües differantes des Peres qui ont apporté les capacitez & les lumiéres soit acquises ou naturelles de leur esprit, selon leurs differents emplois, & leurs diverses intentions.

Ainsi Saint Hierôme qui étoit sçavant dans les sçiences humai-

nes & dans les langues comme l'on voit par ſes écrits & qui n'eſtoit point dans une vocation qui l'obligeat à douner de vive voix les inſtructions à des Peuples qui fuſſent commis à ſa charge, a recherché particuliérement dans l'interpretation de l'Eſcriture un ſens literal par ſes verſions. Saint Ambroiſe qui vouloit combatre l'inclination naturelle que les hommes ont aux biens du Corps conforme au ſiecle & au Païs ou il vivoit, il enſeigne principalement le degagement où le Chrêtien doit eſtre des biens & des plaiſirs des ſens: Et pour cela il recherche dans les paroles de l'Ecriture l'inſtruction des Fideles par un ſens ſpirituel & Myſtique, où il eſt continuellement elevé. Saint Auguſtin qui fut embraſé de l'amour divin apres ſa converſion & qui avoit un eſprit contemplatif, transporte par un ſens appellé Anagogique les veritez contenües dans les actions & dans les paroles de JESUS-CHRIST aux biens de la vie eternelle où les Chrétiens doivent ſans ceſſe aſpirer. Saint Gregoire ſelon le deu de ſa dignité devoit prendre, comme il fait à cœur la conduite des mœurs & des actions des fideles par une Morale tirée de la Doctrine des Apôtres & de JESUS-CHRIST, & par les interpretations tropologiques qu'il leur donne. Selon ces quatre divers ſens, ou Gènies d'interpretation l'on peut juger de celuy des autres Peres, comme d'Origene, de Saint Cyrille, de Saint Cyprien, de Tertulien, de Theodoret, de Saint Chryſoſtome, de Saint Baſile & autres, chez qui nous voyons regner divers ſens: L'on peut méme ſelon divers mélanges de ces ſens enſemble & ſelon la diverſité de leurs degrez les diſtinguer, & donner là à chaque Pere un ſens & charactere particulier, que chacun peut faire ſelon la connoiſſance qu'il aura de la Doctrine & du genie des Peres.

Mais toûjours ce ſeroit une conſequence deraiſonnable de vouloir inferer une croyance touchant un Myſtere oppoſée à la croyance Catholique reçeüe dans l'Egliſe, de ce qu'un paſſage qui ſemble expliquer nettement une verité dans l'Ecriture aura eſté detourné par quelque Pere à un autre ſens, d'autant que cette diverſité ne préjudicie en rien au ſens literal; parce que les Peres ont laiſſé le ſens Literal en ſon integrité, & que tous ſe ſont ſervis des mémes termes qui ſont dans l'Ecriture, ſans leur donner un ſens contraire au Literal. Ces Remarques accompagnées des Raiſons tirées du Genie des Peres previennent pluſieurs objections & mettent en un plein jour la Methode des Peres, & elles peuvent ſervir d'un autre côté de Regle & de Conduite dans l'Intelligence

de leur Doctrine, car de former des Regles & des Maximes pour l'Intelligence des Peres selon ses propres sentimens & opinions, & non pas selon le veritable Genie & Esprit des Peres, ainsi qu'ont fait les Ministres Religionnaires, & où M. Claude s'est occupé avec excez, c'est vouloir conformer les Peres à ses pensées, & non pas former ses pensées sur les Idées des Peres. C'est se vouloir ériger sur la ruine des Peres, & non pas en cedant aux Peres, élever leur Doctrine sur l'abbaissement de ses propres & vaines imaginations.

Cette explication de la Doctrine des Peres selon la veritable Nature fait voir aux Ministres la fausseté & la foiblesse de quantité de leurs Illusions par une maxime incontestable, fondée en cette sorte sur la même Doctrine; Que ce n'est pas asses que les Peres parlent diversement de la verité de l'Eucharistie, ou de quelque autre Mystere de la Religion Chrêtienne, ni qu'ils donnent un sens particulier aux paroles de l'Escriture qui enseignent & contiennent ce mystere par exemple, qu'ils disent que l'Eucharistie est la figure, le simbole de JESUS-CHRIST: Mais pour tirer une consequence raisonnable au prejudice de la veritable nature de ce Mystere, il faudroit que les paroles niassent formellement & expressement la verité de l'Eucharistie, par exemple qu'elles dissent en termes exprés, que l'Eucharistie n'est qu'une pure & nue figure du Corps de J. C. qu'elle n'est que le Corps figuratif & Metaphorique de I. C. ou en d'autres termes equivalents & semblables, ce qu'aucun Pere n'a jamais fait, mais ce qu'ils disent s'accorde tres-bien avec la creance Catholique, & cette maxime est fondée sur la veritable nature de la Doctrine des Peres, & tirée de leur propre genie, de leurs differens Emplois & engagemens particuliers & elle ne peut tomber en dispute.

De cette grande diversité des sens que les Peres de l'Eglise donnent à divers passages de l'Ecriture, il resulte neanmoins & nous l'avons déja remarqué, que les Peres de l'Eglise observent au regard de l'Eucharistie une admirable uniformité & conformité de Langa- avec les paroles de JESUS-CHRIST & des Apôtres, & jamais les Peres de l'Eglise ne se sont servis ni de la seule communion & manducation par foy, ni de la presence de JESUS-CHRIST dans l'Ame du Communiant par foy, ny de la presence par figure, ni de figure pleine, ni de vertu deployée, mais ils ont toujours pris les paroles qui expriment la verité de ce Mystere dans le sens propre & naturel & tel quelles le portent avec elles à ouye & à la pensée; & de cette

uniformité, nous pouvons tirer une forte preuve de la P. R. Car il eſt viſible que les Peres ont gardé cette uniformité par la conſideration de la grandeur du Myſtere qu'ils avoient crainte de prophaner par des paroles qui vinſent de leurs ſens & de leur Imagination, & par cette crainte reſpectueuſe, ils rapportent les paroles du divin Inſtituteur, parce qu'il n'y en a point de plus claires, de plus formelles & de plus expreſſives de la verité. Les Miniſtres pourroient oppoſer au regard des Apôtres & des Evangeliſtes, que ces ſacrez Eſcrivains qui êtoient Juifs inſtruits dans la Loy de Moyſe n'apportoient point en parlant de ce Myſtere d'autres paroles, parce qu'ils ſçavoient & ſuppoſoient, comme une choſe conſtante & connuë dans la Loy ancienne, que la façon d'exprimer les Sacremens dans cette Loy là êtoit de ſe ſervir des termes qui expriment les Sacremens en une maniere figurée & Metaphorique; Mais contre cette oppoſition, la verité & l'Hiſtoire appuyées d'un ſolide Raiſonnement nous fourniſſent une exacte reſponſe; Car il eſt certain, qu'au temps que Jesus-Christ & les Apôtres enſeignoient la Religion Chrêtienne, la Langue Greque êtoit uſitée dans la Iudée, & que la Nation Iuifve êtoit meſlée de pluſieurs autres Nations, de la Greque & de la Romaine & autres, qu'ainſi Jesus-Christ ni les Apôtres méme n'euſſent pas manqué d'enſeigner les veritez & les Myſteres de la Religion Chrêtienne qui êtoit venuë éclairer les Gentils & toutes les Nations, auſſi-bien que les Iuifs qu'en une Langue connuë & uſitée ou du moins la plus connuë uſitée & univerſelle & c'eſt ſans doute celle où ils ont écrit à ſçavoir la Greque ſi l'on en excepte Saint Mathieu, parce qu'elle êtoit en ce temps là dans un plus grand uſage par la grande domination que les Grecs avoient euë avant les Romains, & par la haute eſtime qu'ils s'eſtoient acquiſe de ſçience & de ſageſſe. En ſecond lieu la force de cette preuve demeure toute entiere du côté des Peres de l'Egliſe qui ont été repandus par toute la Terre, qui ont eſté de toutes les Nations; Car la plus part des Peres n'ont point eſté Iuifs de Nation mais ou Grecs ou Latins, ou d'autres Païs. D'où vient donc que les Peres n'ayent point d'autres termes? d'où vient qu'en inſtruiſant les Cathecumenes, en explicant les Evangiles, les Eſpitres de Saint Paul où il eſt parlé de l'Euchariſtie, dans les diſputes & conferences qu'ils avoient contre les Payens & contre les Heretiques, dont quelques uns attaquoient la verité de l'Euchariſtie, ils n'ont pas expliqué autrement les paroles de Jesus-Christ n'y n'en ont parlé en

en d'autres sens, ny en d'autres termes que dans le sens réel ? il n'y avoit point danger d'en parler selon la verité, d'expliquer ce Mystere aux Chrêtiens & méme aux Infideles lorsque les disputes l'avoient rendu public. Il y avoit méme ce grand avantage qu'il eussent facilité la foy & qu'ils l'eussent consérvée en sa pureté. Il étoit méme necessaire & du devoir des Peres d'expliquer aux Infideles, aux Payens convertis, la maniere de la Religion revelée, de parler des Sacremens en des termes figuratifs & pratiquez communement dans la Loy de Moyse où les Religionaires fondent principalement leur erreur par les divers passages qu'ils apportent de cette Loy. Parlà les Peres eussent fait entendre au Peuple, pourquoy JESUS-CHRIST s'étoit servi des expressions Metaphoriques en instituant l'Eucharistie, necessaires à l'intelligence veritable de la Nature du Mystere. Les Peres étoient des Docteurs sçavans, la plus part occupoient les Chaises dans l'Eglise, ils étoient des Pasteurs qui repaissoient de la parole divine en diverses parties du Monde les Peuples Chrêtiens commis à leur conduite ; d'où vient dont qu'ils n'ayent jamais dit dans leur Catecheses & Homilies, qu'il falloit prendre ces termes, de JESUS-CHRIST, cecy est le Corps dans le sens de Metaphore & de Metonymie, ainsi que Moyse & les Hebreux ont parlé des Sacremens?On ne peut pas dire que les Peres ignorassent le vieux Testament, ni la Langue Hebraique, ni la Loy de Moyse ; les Peuples aussi grossiers de leur nature & éloignez de la Iudée, ne sçavoient pas tous cette sçiance & cette methode, cet Esprit & cet Idiome de L'ancienne Loy, & cette maniere d'expliquer les Sacremens. Les Peres donc qui enseignoient dans la Religion Chrêtienne les Peuples en Grece, en Affrique en Gaule, en Espagne, & parmi les autres Nations n'eussent pas oublié de leur apprendre, de leur declarer que la maniere des Hebreux estoit d'établir ainsi les Sacremens de la Religion, & que Moyse l'avoit ainsi fait & que Nostre Seigneur en avoit usé en la méme maniere dans l'Institution de l'Eucharistie. Les Peres qui ont expliqué tant de Ceremonies & tant de Sacremens de L'ancienne Loy & ceux de la Nouvelle, comment eussent ils oublié cette remarque si importante, si essentielle & si necessaires aux Sacremens & à tout le Christianisme ? Si elle étoit veritable, eussent-ils si imparfaitement pour ne pas dire si mal expliqué la Nature des Sacremens qui font l'Essence de la Religion & la Nature du Sacrifice, eux qui étoient si intelligens & si exacts dans leurs Charges, sans rien dire de cette coûtume des Hebreux,

& ſans toucher à cette explication & à cette interpretation que les Calviniſtes luy donnent aujourd'huy qui change la nature, la dignité & l'eſſence de ce Myſtere. Sans doute cet oubli general des Peres ne peut pas être un effet de l'Ignorance, ni du peu d'exactitude dans leur charge : mais c'eſt un fort argument de leurs ſentimens & de leur Doctrine, touchant la verité de l'Euchariſtie ; & l'on peut inferer invinciblement que dans les termes qui contiennent l'Inſtitution de ce Myſtere, il n'y a ni figure, ni Metaphore, ni rien qui ſoit contraire au ſens propre & naturel, que ce n'eſt pas non plus une Methode, & une maniere dans l'établiſſement des Sacremens, pratiquée par les Hebreux, qui n'eût pas eſté oubliée durant l'Inſtruction des Peuples Chrêtiens donnée par tant de Peres ſi ſçavans, & de differentes nations, mais que c'eſt une ſuppoſition & un pur ouvrage de l'imagination des Religionnaires, un pur détour & une vaine illuſion.

CHAPITRE II.

Preuves de la Verité de l'Euchariſtie, tirées des Paſſages exprés & formels des Peres.

LA Conformité de la Doctrine des Peres entre eux & avec les paroles de JESUS-CHRIST & des Apôtres qui nous a ſervi d'une preuve generale pour la verité de l'Euchariſtie, nous va être en la faiſant en détail la ſource d'une infinité de preuves ; & en même temps dans cette celebre harmonie qui publie avec autant de douceur que d'évidence la dignité de ce Myſtere, les repliques des Miniſtres Religionnaires que nous allons refuter ſeront autant de poſes dans ce concert, & autant d'ombres qui rehauſſeront les couleurs dont les Peres ont fait la peinture de cette verité. Nous ferons la recherche de cette Doctrine en la reduiſant à certains chefs, comme à la Realité, la Tranſubſtantiation, l'Adoration & dautres qui expriment ou avec evidence, ou par une ſuitte neceſſaire la verité de l'Euchariſtie, & nous le ferons ainſi, tant parce que c'eſt la Methode & l'ordre de la ſcience, de conſiderer les choſes ſous quelque Generalité, que parce qu'Aubertin & la plus part des Miniſtres en ont ainſi uſé. Et comme dans la premiere Partie de cet Ouvrage nous avons rejetté vers la fin la Refutation

des Raisons & des Réponses des Adversaires , & qu'en la seconde Partie la Refutation de leurs faussetez à esté attachée à la diversité de chaque matiere en cette Partie là, icy la Refutation des Interpretations & des Repliques des Religionnaires sera faite conjointement avec chaque passage en particulier , comme si nostre Refutation croisoit en exactitude. Commençons par Saint Ignace en qui l'Antiquité, la Sainteté & les autres conditions qui rendent authentique une authorité paroissent avec éclat , car il a esté si proche de JESUS-CHRIST & des Apôtres , qu'il fut Disciple de Saint Jean, & il succeda apres Evodius à Saint Pierre dans la Chaire d'Antioche , & selon Nicephore ce fut un de ces petits Enfans que JESUS-CHRIST prit entre ses bras pour le caresser, en disant à ses Apôtres si vous ne devenez semblables a ces Enfans, vous n'entrerez point au Royaume des Cieux. Ce Pere donc si ancien & si saint qui se trouve au premier siecle avec les Evangelistes & avec Saint Paul parlant du mystere de l'Eucharistie en un Epître qu'il écrivit aux Chrêtiens de Smyrne, ainsi qu'il estoit conduit à Rome où il fut exposé aux bestes pour n'avoir pas voulu adorer les Idoles ; les Heretiques, dit-il , s'abstiennent de l'Eucharistie, parce qu'ils ne confessent pas qu'elle soit la chair de Nôtre Sauveur , laquelle a souffert pour nos pechez , & que le Pere par sa bonté a resuscitée. Ainsi s'opposans à ce don de Dieu & le combatant par leurs contestations & par leurs disputes ils meurent & se perdent miserablement ; *Oblationes & Eucharistias non admittunt quod non confiteantur Eucharistiam , carnem esse salvatoris quæ pro peccatis nostris passa est & quam Pater sua benignitate suscitavit , &c.* Par ce texte ce Pere condamne ces Gens d'Heresie en ce qu'ils ne reconnoissent pas l'Eucharistie pour oblation ; C'est a dire pour sacrifice , car c'est ainsi qu'on prend dans l'Ecriture & dans les Peres le mot d'oblation , & la raison de ce que les Heretiques ne reconnoissét point l'Eucharistie pour un sacrifice est tirée par ce Pere d'un autre erreur, où ces Heretiques étoient , C'est qu'ils ne croyoient pas que l'Eucharistie fut la chair de JESUS-CHRIST ; il ne dit pas seulement l'Eucharistie est la chair du Sauveur , mais il ajoûte, que la chair qui nous est donnée dans la participation de ce Mystere est la même qui a souffert pour nos pechez , & que le Pere a ressuscitée par sa bonté. N'est-ce pas la veritable chair & non pas la figure qui a souffert pour nous les supplices de la Croix. Et pour accabler les Religionnaires sous la force de son expression, il traite

de perdus & de miſerables, de damnez & d'Heretiques ceux qui diſputent à l'Egliſe la poſſeſſion de ce don precieux. Ce ſont aujourd'huy les Sectateurs de Calvin. Aubertin dans l'examen qu'il fait de la Doctrine des Peres, au regard de l'Euchariſtie repond à cette grande authorité avec ſa diſtinction generale, qu'il ajuſte ſelon ſa coûtume, indifferemment aux plus clairs paſſages des Peres par la honte qu'il a de les nier tout a fait, ou de demeurer entiérement ſans repartie, dit que l'Euchariſtie n'eſt pas abſolument mais en quelque maniere la Chair de JESUS CHRIST, qu'elle ne l'eſt pas proprement, mais figurement. Mais outre que ce Miniſtre n'apporte pas de raiſon pourquoy Saint Ignace ne parle point proprement, & qu'il n'en peut apporter aucune, ſinon parce qu'il ne parle pas conformement à l'opinion des Calviniſtes, il eſt bien plus raiſonnable d'accommoder l'opinion des Calviniſtes à la Doctrine de Saint Ignace, qui eſt celle de l'Evangile : D'ailleurs ce Miniſtre fait cette faute par une pure & viſible prevention d'eſprit; car au liéu de rechercher la Doctrine des Peres, qui eſt la matiere qu'on s'eſt propoſée, il apporte ſon opinion, qu'il met en la place de la Doctrine des Peres de l'Egliſe : & enfin venant au fonds, que veulent dire ces paroles? l'Euchariſtie n'eſt pas abſolument, mais en quelque maniere la Chair de JESUS-CHRIST, ſinon que la Doctrine de Saint Ignace n'eſt pas entierement veritable, puiſque ce Pere aſſeure que l'Euchariſtie eſt la Chair de JESUS-CHRIST De dire qu'Aubertin apporte cette diſtinction, parce qu'il croit que lors que Nôtre Seigneur a dit, ceçy eſt mon Corps, il veut dire, cecy eſt le ſigne, la figure de mon Corps; comme s'il eut dit, cecy n'eſt pas proprement & abſolument mon Corps : c'eſt avoüer qu'il perſiſte dans ſon impieté, & qu'il l'augmente en quelque ſorte, puiſqu'apres avoir corrompu le ſens veritable & naturel des paroles de JESUS-CHRIST, il change & corrompt la ſignification ſenſible des paroles de ce Pere, qui ſemble avoir voulu expliquer les paroles de JESUS-CHRIST, avec tant d'application que quand la diſtinction d'Aubertin ſeroit bonne au regard des paroles de IESUS-CHRIST dans l'inſtitution de ce Myſtere, quoyque nous ayons fait voir clairement en la precedente partie de cet Ouvrage qu'elle leur eſt toute oppoſée; cette diſtinction ne pourroit être appliquée au paſſage de ce Pere, qui condamne d'Hereſie ceux qui ne confeſſoient pas de ſon temps que l'Euchariſtie fut un ſacrifice. Car un ſigne & une figure ne fut jamais ſacrifice. D'où il

il s'ensuit que ces paroles ne se peuvent pas entendre de la Chair du Sauveur en signe & en figure, mais de la Chair en substance & en Verité. D'ailleurs, la raison du Pere ne seroit pas bonne, parce que ce n'est pas le signe de la Chair qui est mort & resuscité; ce que les Heretiques de ce temps là auroient nié : Et quand ces Heretiques là l'auroient ainsi voulu ce Pere n'auroit pas rendu cette raison, ou bien ils l'auroient refuttée. Voila comme ce Ministre applique sans discernement ses distinctions, & qu'il ne sçauroit éviter que cet ancien Prelat & genereux Martyr ne condamne d'erreur & d'Heresie sa creance touchant l'Eucharistie. Aubertin tâche ensuite de justifier son exposition par quelque raisonnement que Theodoret tire de l'Eucharistie, contre les Heretiques de son temps qui vivoient plusieurs années apres Saint Ignace. Mais les raisons prises des matieres eloignées & des faits si differens ne sont tout au plus que des comparaisons dont ce Ministre est rempli, qui selon la maxime des Philosophes sont la foiblesse même. Et voicy un Argument dont le Ministre ne sçauroit se défendre ; ou les choses qu'il apporte sont les mêmes ou elles sont differentes de celles qu'il veut établir ; si elles sont les mêmes, on y apportera les mêmes reponses, & on y trouvera la même force contre l'Heresie d'aujourd'huy : si elles sont differentes, elles n'auront pas la force de rien conclure, parce que la force de la conclusion vient des argumens & des principes qui sont propres.

M. Claude ne pouvant supporter la clarté & la force d'une si grande authorité, il se figure qu'il l'obscurcira en disant *que l'Epistre dont nous l'avons tirée est supposée, parce qu'il marque quelques heretiques imaginaires qui ne sont pas nommez, & que nul des anciens ne nous apprend qu'il y en ait eu de cette sorte, du temps de Saint Ignace, & qu'elle donne aux Evesques une authorité qu'ils n'avoient point de son temps.* Et comme ce Ministre a veu qu'Aubertin son predecesseur & son Docteur assidu, s'estoit par des vaines & communes distinctions trop eloigné de la vray-semblance, aussi bien que du sens de ce Pere, *il rapporte cette heresie à celle des Marcionites, qui vouloient que* IESUS-CHRIST *ayant dit ce-cy est mon Corps qui est livré pour vous, avoit signifié par ces paroles, qu'il adoptoit le Pain pour estre son Corps, comme n'ayant point de vray Corps.* Les Ministres ressemblent aux criminels qui presentent des causes de recusation contre leurs Juges legitimes, dont ils apprehendent le Jugement comme

leur condamnation. Calvin, Beze & ce dernier Miniſtre mepriſent cette Epitre, mais elle eſt reconnüe par Saint Irenée, par Saint Athanaſe, par Saint Hierôme, & par Theodoret, l'un des plus ſçavans Prelats de l'Egliſe. Or il eſt conſtant que ceux qui la reçoivent, ſont plus ſaints plus intelligens & plus deſintereſſez & qu'ils ne la reçoivent que par le ſeul intereſt de la verité; là où les Miniſtres ne la rejettent que pour défendre leur erreur. Car pourquoy la déſavoüeroient-ils tous d'une voix, que parce qu'ils la trouvent incommode à leur Cene en figure? C'eſt une ſuppoſition que M. Claude fait, quand il veut que Saint Ignace loüe avec exaggeration l'Epiſcopat. L'authorité des Evêques de nôtre ſiecle n'eſt pas plus grande que celle des anciens, bien qu'elle puiſſe avoir aujourd'huy plus d'eclat. Mais l'exaggeration, quand elle ſeroit dans cette Epitre n'en convaint pas la ſuppoſition non plus que le ſilence du nom des Heretiques dont il parle, veu que ces conditions ſe trouvent dans des ouvrages qui ne ſont point ſuppoſez. Et ſi le nom de ceux qui attaquerent au temps de Saint Ignace l'Euchariſtie n'eſt pas clairement exprimé, il nous eſt ſuffiſamment indiqué, même par l'Ecriture, qui nous enſeigne que les Capharnaïtes & les diſciples de Nôtre Seigneur ſe ſeparérent pour ce ſujet de ſa compagnie, & ne marchérent plus avec luy. Ils eurent des rejettons, & peut être pluſieurs d'entre eux êtoient encore en vie, & ſi Saint Ignace s'en eſt teu, c'eſt pour ne pas renouveller la memoire du traitre Iudas que Saint Chryſoſtome & Saint Auguſtin mettent à la teſte de l'Hereſie qui attaqua la verité de l'Euchariſtie, & qui eſt la premiere de toutes les Hereſies qui ont paru dans l'Egliſe & que Nôtre Seigneur condamna de ſa propre bouche. Mais quand bien cette Hereſie qui n'a pas eſté nommée par Saint Ignace ſeroit la même que la folle imagination de Marcion, M. Claude n'obſcurciroit pas pour cela un paſſage où la P. R. eſt ſi nettement expliquée, & la mention que M. Claude en a faite ne ſervira qu'à faire voir la conformité de l'Hereſie des Calviniſtes qui veulent que la ſubſtance du pain demeure dans l'Euchariſtie, avec celle de Marcion qui vouloit que Jesus-Christ eut adopté le pain pour être ſon Corps, car l'adoption eſt un être Moral qui ne detruit pas l'eſtre naturel. Et encore nous en tirerons cette preuve qu'il falloit que l'Euchariſtie paſſat au ſentiment des fideles de ce temps là pour la vraye chair de Jesus-Christ, parce que ſi l'Egliſe n'eut

proposé à ces Heretiques autre chose, que la figure du corps de IESUS-CHRIST, ils eussent peu confesser sans se contredire, que l'Eucharistie étoit la figure du corps de IESUS CHRIST, veu qu'un corps apparent & fantastique peut étre representé par une figure, car les Peintres font des images des corps des Anges qui n'ont pas des vrais corps.

Comme M. Aubertin a veu que ce temoignage renversoit entierement le dogme des Religionaires, il l'a voulu appuyer de quelque passage tiré de l'Epitre de ce Pere aux Philadelphiens, où il dit, *il y a une seule chair de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST *& un seul Sang repandu pour nous, Un seul pain aussi rompu à tous, & une seule coupe distribuée non pas pour tous, comme Baronius corrompt ce passage, mais à tous.* Il faut bien dire que la passion de combatre la Verité de l'Eucharistie aveugle l'esprit de ce Ministre, d'apporter non seulement des suppositions toutes pures, mais encore des raisons qui aneantissent leur propre dogme. Il ne trouvera point aucune alteration de ce passage dans les écrits de ce sçavant Cardinal, & d'autre part ce passage est d'une force convainquante pour la verité & Realité de l'Eucharistie, & plus encore en la façon que le Ministre pretend qu'il soit conçeu. Car premierement le pain qui est distribué à tous ne peut estre un pain, que parce qu'il est la chair de IESUS-CHRIST qui est une; comme ce Pere, qui a voulu fonder l'Unité du pain distribué a tous sur l'Unité de la chair, le met aussi. Car le pain qui seroit distribué à divers fideles & en divers lieux de la terre, s'il estoit un pain commun & ordinaire seroit different; & par cette unité Saint Ignace exhorte les Chrêtiens à l'Union & à l'amour mutuelle, comme Saint Paul le fait aussi. D'autre part, l'Unité de la Chair & du Sang de Nôtre Seigneur marque distinctement la propre Personne de IESUS-CHRIST Dieu & Homme tout ensemble, à l'exclusion des signes & des especes, à qui les Religionnaires donnent le nom & la qualité du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, parce qu'ils en sont les signes & les images, qui pour cela ne pourront leur servir en cette occasion de sujet solide à l'amour & à l'Union. Elle marque encore la P. R. de IESUS-CHRIST dans ce Sacrement, par cette repetition de chair & de sang sous les autres termes de Pain & de Calice. Et comme Nôtre Seigneur IESUS-CHRIST peut estre consideré assis à la droitte de son Pere, ou immolé sur la Croix, où dans l'Eucharistie sous les especes

du Pain & du Vin ; Il dit premierement une ſeule chair, un ſeul Sang répandu pour nous en reparation de nos crimes ſur la croix, & enſuite au regard du Sacrement, il l'exprime formelement ſous les termes de pain rompu & de coupe diſtribuée à tous, comme veut méme le Miniſtre, & non pas pour tous, parce qu'il ne veut pas que dans l'Euchariſtie la chair & ſang de IESUS-CHRIST ſoient offerts pour les fideles en Sacrifice, comme ils l'ont eſté ſur la Croix ; Mais il ſera au moins donné aux fideles dans l'Euchariſtie, & ils le recevront, comme Saint Ignace dit qu'il y a un pain rompu, c'eſt à dire Sacrifié, & encore donné & diſtribué à tous. Le méme Pere explique encore quel eſt ce pain unique, quand il écrit en l'Epitre aux Epheſiens, *rompans le pain unique qui eſt le remede de l'Immortalité, l'antidote pour ne point mourir, mais de vivre en Dieu par* JESUS-CHRIST, *un remede purgatif & preſervatif.* Car tous ces beaux & illuſtres Eloges ont un rapport eſſentiel & viſible à l'Euchariſtie, parce que c'eſt là où les Chrêtiens rompent un pain, non pas commun, mais un pain qui eſt le remede de l'Immortalité, l'antidote pour ne point mourir, un remede purgatif & preſervatif, c'eſt dans l'Eucharitie où IESUS-CHRIST produit ces excellens effets. A la droite du Pere il n'eſt point un remede, un antidote, un preſervatif mais la vie & une ſanté entiere qui regnent dans le Ciel. Ce Saint Martyr continue à parler ſelon le méme eſprit d'amour & de foy envers IESUS-CHRIST en l'Epitre aux Romains, quand il dit, je veux le Pain de Vie &c. Il regarde toûjours IESUS-CHRIST ſous la qualité de Pain & de Viande, & il explique ce pain quand il l'appelle le Pain de Dieu, le Pain Celeſte, le Pain de Vie ; ainſi que I. C. s'eſt appellé luy-méme ; & il n'y a point aucun autre Pain, à qui l'on puiſſe donner ces divines qualitez, qui ſont les mémes que IESUS-CHRIST luy a donné en S. Iean ch. 6. lors qu'il en fit les promeſſes: Aubertin ſe ſert de ces dernieres paroles pour montres que ce Saint parle de ſa diſſolution & de la manducation du Pain Celeſte & incorruptible en la vie future. Mais ces paroles ne diſent rien davantageux ni de favorable à ſa Cene en peinture, auſſi n'en tire-t-il aucune conſequence contre cette verité, & quand bien ce Saint Martyr embrazé de l'amour de Dieu deſireroit IESUS CHRIST ou comme êtant dans l'Euchariſtie, ou comme êtant communiqué dans le Ciel, ſans voile dans la pure l'umiere celeſte, en l'une & en l'autre maniere, il entend parler du Corps de IESUS-CHRIST ſelon les termes de Pain, dont il continuë à ſe ſervir icy, & il ſe peut

encore entendre de l'Euchariſtie, où ce Saint Martyr pouvoit deſirer IESUS-CHRIST, parce que c'eſtoit la coutume des premiers Siecles de communier les Chrêtiens lors qu'ils alloient au Martyre, afin de les fortifier contre la crainte de la mort, & contre la douleur des ſupplices, & pour eſtre conduits par ce divin Myſtere à la claire viſion & poſſeſſion de Dieu. Partant malgré toutes les evaſions des Miniſtres, la P. R. de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie demeure, conſtamment enſeignée par cet illuſtre defenſeurs de la foy des premiers Secles.

L'Apologie premiere, ainſi que l'appelle Euſebe, quoy que vulgairement on l'appelle la ſeconde de Saint Iuſtin Philoſophe & Martyr affirme que l'Euchariſtie n'eſt pas un Pain, ni un breuvage commun, mais la propre Chair de JESUS-CHRIST. Voicy ſes propres paroles, *Apres que le Prêtre à operé le Myſtere, on le donne à chacun des aſſiſtans ; Cette viande eſt appellée parmi nous Euchariſtie, à laquelle ne participent que ceux qui croyent que noſtre Doctrine eſt veritable & qui ont eſté lavés par les eaux ſalutaires que* JESUS-CHRIST *a inſtituées pour la remiſſion des pechez, au reſte, nous ne prenons pas ces choſes comme un pain commun & comme un breuvage ordinaire, mais comme nous ſçavons que noſtre Sauveur a eſté fait chair par le Verbe de Dieu, & qu'il a pris une chair & du ſang pour noſtre ſalut, nous ſçavons auſſi que cette viande & ce breuvage ſur leſquels on a fait les prieres & les actions de graces ſont apres le changement la chair & le ſang de ce même* IESUS-CHRIST, *qui a eſté fait homme ; dont nous ſommes nommez. Car les Apoſtres nous ont laiſſé par écrit dans leurs livres appellez les Evangiles que* IESUS-CHRIST *leur commanda d'en uſer comme il avoit fait, & qu'ayant pris le Pain & rendu graces, il leur dit faites ce-cy en memoire de moy, ce-cy eſt mon Corps, & qu'ayant pris auſſi le Calice & rendu graces, il leur dit ce-cy eſt mon Sang.* On trouve en ce paſſage la preſence de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie avec le changement du Pain au Corps, & avec les ceremonies obſervées dés ce temps là comme aujourd'huy par les Chrêtiens dans la celebration de ce Myſtere, ſi clairement qu'il ne peut recevoir aucune reponſe ſolide. Cet illuſtre Pere & Martyr qui avoit une ſcience auſſi eminente en l'école de IESUS-CHRIST que dans toutes les Sectes des Philoſophes établit une verité, qui paroiſſoit eſtrange ſelon les ſens & la raiſon, par les propres paroles de IESUS-CHRIST, & par un

Myſtere ſenſible qui eſt celuy de l'incarnation : & parce qu'à cette preuve on pourroit répondre deux choſes, la premiere que JESUS-CHRIST l'avoit pû faire, mais non pas les Chrêtiens, la ſeconde que IESUS-CHRIST n'avoit point ainſi inſtitué ny entendu ce Myſtere, il reſpond à l'une & à l'autre de ces objections par ces paroles. Car les Apôtres &c. Pour mettre cette preuve en ſon plus grand jour & en ſa plus grande force, il faut faire reflexion ſur le ſujet que les Payens donnerent à Sain Iuſtin de s'expliquer de la ſorte. C'eſt qu'à la naiſſance de l'Egliſe, les Iuifs ſes mortels ennemis, perſuaderent aux Princes & aux Magiſtrats du ſiecle, que les Chrêtiens avoient accoûtumé de tüer un enfant dans leurs aſſemblées nocturnes & clandeſtines, & qu'aprés avoir decoupé ſa chair par mourceaux ils la couvroient de farine, & la diſtribuoient pour eſtre mangée, appellant cette ſanglante inhumanité leur grand & admirable Myſtere. Tertullien, Origene, Minutius, Felix & Arnobe ont écrit contre cette noire calomnie. Mais Saint Iuſtin entreprit le premier de la refuter lors que la fameuſe guerre des Iuifs l'ayant obligé de quitter Samarie qui eſtoit ſon païs, il ſe rendit à Rome, où il compoſa ces deux Illuſtres Apologies, pour faire connoître l'innocence de la Doctrine & des meurs des Chrêtiens, contre les calomnies qui eſtoient les ſeules armes que les Payens avoient pour attaquer la Religion Chrêtienne : & dans cet éclairciſſement qu'il donne à l'Empereur Antonin, & au Senat de Rome, il authoriſe ſi viſiblement la croyance Catholique touchant l'Euchariſtie qu'il n'y à rien de plus fort ny de plus clair en faveur de la P. R. de IESUS CHRIST dans ce Sacrement, ny de ſi opposé à la Céne en figure des Calviniſtes ; Car ſi l'Egliſe eut eſté alors de l'opinion des Calviniſtes, S. Iuſtin n'avoit qu'à répondre que les Chrêtiens ne mangeoient qu'un pain commun, qu'ils ne beuvoient dans leurs Sacrifices que du vin ordinaire, en memoire & en figure de la chair & du ſang de IESUS-CHRIST immolé en la Croix ; ce qui auroit indubitablement ſatisfait l'Empereur & tous les Payens, puis qu'eux mêmes eſtoient accoûtumez à faire des oblations de pain en leurs ſacrifices de Myrthra & d'en faire de pain & de vin en leurs Myſteres de Leros & de Bacchus, & que eux-même donnoient encore aux monumens & aux lucres de leurs Autheurs, les noms des Autheurs mêmes, aux ſtatuës des Dieux les noms de leurs Dieux : Mais au contraire il declare par une confeſſion franche, digne d'un Philo-

sophe & d'un Chrétien, que le pain & le vin consacrez par les paroles sorties autrefois de la bouche de JESUS-CHRIST, sont la chair & le sang de JESUS-CHRIST, qui s'estoit fait chair pour sauver les hommes. Si saint Iustin eut esté dans la creance des Religionnaires, il ne pouvoit pas s'expliquer comme il a fait sans trahir la cause des Chrétiens, qu'il vouloit défendre, & sans donner aux Payens un nouveau sujet de croire qu'ils estoient coupables d'un si horrible crime. Un Docteur si consommé dans toutes les sciences divines & humaines qui sçavoit tous les principes du raisonnement, & tous les détours de l'éloquence, & de qui la seule lecture fait voir qu'il n'avoit pas moins de prudence & de sagesse, que de science & de pieté, ne devoit jamais parler ni de chair ni de sang, en expliquant ce Mystere s'il n'estoit en substance que du pain & du vin, mais eviter adroittement tous les termes qui pouvoient augmenter dans l'esprit de l'Empereur & des Infideles le soupçon qu'ils avoient formé que les Chrétiens mangeoient de la chair & beuvoient du sang dans leurs assemblées, & estudier les termes qui pouvoient diminüer la haîne, & effacer les mauvaises impressions que ceux a qui il parloit avoient contre nôtre Religion. Pour cela il n'avoit qu'à representer à ce Prince que les Chrétiens estoient innocens du crime dont on les accusoit, qu'il estoit vray que dans la participation de leurs Mysteres, ils mangeoient un peu de pain & beuvoient un peu de vin, en suivant le commandement de leur Maistre, qui avoit institué cette cerémonie pour les faire souvenir de l'amour qu'il avoit eu pour eux, en les sauvans par les tourmens de son corps, & par l'effusion de son sang; & que bien loin que ce Sacrement fut composé de la chair d'un enfant massacré, le corps méme de leur Dieu & de leur Sauveur n'y estoit qu'en figure. Cette explication qui estoit conforme a l'opinion des Religionnaires, auroit dissipé la calomnie & satisfait pleinement l'Empereur, méme par quelque rapport de la Religion Chrétienne à la sienne. Qui osera donc penser que cet illustre Philosophe, ce celebre Orateur, & ce fameux Theologien eut trahi sa conscience & sa Religion, en s'expliquant d'une maniere ou sa plume combatoit la creance de son cœur.

Aubertin de méme que les autres Ministres fermant volontairement les yeux à la lumiere regardent la Doctrine si forte & si claire de Saint Iustin d'une autre maniere, disant, *que Justin appelle l'Eucharistie du pain & du vain: car encore qu'il ajoûte que ce*

n'eſt pas du pain & du vin commun , & qu'il die que ce n'eſt pas un pain & un vin conſacrez & benits, & qui ſont faits l'Euchariſtie, ils ne laiſſent pas d'eſtre veritablement du pain & du vin, mais qui eſt elevé à une dignité & à une gloire nouvelle; à ſçavoir de Sacrement & de Myſtere du Corps & du Sang de Iesus-Christ; *de meſme que quand nous diſons d'un homme illuſtre & qui a de grandes qualitez; que ce n'eſt pas un homme commun, il ne s'enſuit pas qu'il ceſſe d'eſtre homme , mais ſeulement qu'il a des avantages & des qualitez extraordinaires, comme quand S. Cyrille de Ieruſalem dit Catech.* 3. qu'il ne faut pas s'approcher du lavement du Baptéme, comme d'une eau ſimple, il ne faut pas dire pour cela, que l'eau du Baptéme ne ſoit pas de l'eau en ſubſtance, mais ſeulement qu'on ne là doit pas regarder comme une eau deſtinée aux uſages communs de la vie, mais comme une choſe ſanctifiée & benite par la priere pour ſervir a des uſages ſacrez de la pieté & de la Religion. Ie ſçay & je ne dois point le nier que ſi Saint Iuſtin ſe fut contanté d'écrire, qu'apres les prieres, la benediction & la conſecration, le pain n'eſt plus un pain commun, ni le vin un brevage ordinaire, ces mots ne pouvoient rien contre l'erreur des Calviniſtes, parce que le pain & le vin peuvent avoir un nouveau rapport à une choſe tres-ſainte ſans changer de ſubſtance: car dans le langage ordinaire de tous les hommes ces expreſſions ſe diſent de toutes choſes qui paroiſſent autres que ce qu'elles ſont en effet,quand ſur tout on veut marquer qu'elles ſont quelque choſe de plus grand qu'elles ne paroiſſent. Qui fera difficulté de dire de Iesus-Christ il n'eſt pas un Paſteur commun, la colere de Dieu n'eſt pas une colere commune; ainſi on demeure d'accord que Iuſtin a pû parler de la ſorte, ſoit que le pain & le vin deviennent en effet le corps & le ſang de Iesus Christ, ſoit qu'ils n'en deviennent que le Sacrement & l'Image. Neanmoins ces mêmes mots doivent empeſcher les Calviniſtes de conclure encore qu'ils ſoient du pain en ſubſtance, & qu'ils ne ſoient pas le corps de Iesus-Christ, car on ne ſçauroit nier qu'en voyant des Anges qui paroiſſent ſous la figure des hommes, on ne peut dire que ce n'eſtoit pas là des hommes communs; & de la colombe ſous laquelle le S Eſprit parut, que ce n'eſtoit pas là une colombe commune; du feu qui paroiſſoit dans le buiſſon ardent, que ce n'eſtoit pas un feu commun. Pour determiner donc comment Saint Iuſtin a entendu que ce pain &

ce vin ne doivent pas estre regardez comme du pain & du vin commun, c'est luy que nous devons consulter, & de qui nous devons l'apprendre. Or si nous luy demandons qu'est-ce que le pain & le vin deviennent apres la consecration, & qu'elle est la cause qu'ils ne doivent plus estre regardez comme du pain & du vin commun? il répond immediatement qu'apres les paroles de IESUS-CHRIST avec lesquelles on les consacre & on les benit, ils deviennent le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, & si pour montrer encore comment nous devons prendre ces paroles de Iustin nous les voulons comparer avec celles qu'Aubertin & les autres Ministres alleguent pour tourner le sens de celles cy en leur faveur; nous trouverons que comme Iustin appelle le pain & le vin de l'Eucharie un pain & un vin qui n'est pas commun, de même Saint Gregoire de Nysse dit qu'il ne faut pas considerer l'eau du Baptême comme un l'avement commun, & Saint Cyrille dit la même chose de ce baume & de cet huile dont l'Eglise se sert dans les Sacremens, mais il faut voir comment ces Peres ont consideré cette eau & cet huile, & les raisons qu'ils ont eües de ne les regarder plus comme des choses communes; Saint Gregoire de Nysse rend luy même la raison qui l'a obligé de dire qu'il ne faut pas considerer l'eau du Baptême, comme un lavement commun; l'esprit dit-il souffle où il veut, vous entendez bien sa voix, mais vous ne sçavez point ni d'où il vient, ni la où il va, il benit le corps qui est baptisé, & l'eau qui lebaptise, ne méprisez donc pas ce l'avoir divin, & gardez-vous bien d'en faire peu de compte, comme si c'estoit une eau commune, qui ne servit qu'à l'usage de l'eau ordinaire. Tellement que ce Pere declare que si l'on ne doit pas regarder l'eau du Baptême comme une eau commune, c'est parce qu'elle est benite & consacrée par le S. Esprit, S. Cyrille qui avoit appellé cette eau de la même maniere, en rend aussi la même raison, n'approchez pas, dit il, de ce l'avoir comme d'une eau simple, mais pensez à la grace spirituelle qui est donnée avec l'eau, &c. Il dit encore la mesme chose de l'huile dont l'Eglise se sert dans les Sacremens; mais quand saint Justin Martyr, dit que le pain & le vin apres la consecration ne doivent plus estre considerez comme un pain & un vin commun, il ne parle ny de vertu ni d'efficace, ni de Sacrement, ni de Mystere, il dit simplement que c'est qu'ils sont faits par la consecration le Corps & le Sang de JC. de sorte que comme si l'on vouloit regler sur les paroles de S.

Gregoire & de S, Cyrille la veneration qu'on doit avoir pour l'eau & pour l'huile du Baptême, on ne la doit plus conſiderer comme un eau & comme un huile commune, mais comme une eau & comme une huile qui nous donne la grace qui ſert à ſanctifier les ames, de même ces paroles de S. Juſtin nous doivent obliger à reverer le pain & le vin apres la conſecration, comme n'eſtant plus du pain & du vin commun, mais comme eſtant devenus par la conſecration le Corps & le Sang de J. C. qu'il appelle diſtinctement ainſi, il ne dit pas qu'il en a la vertu & l'efficace, & non pas la ſubſtance & la verité : & cette interpretation d'Aubertin & d'autres Miniſtres ſe doit rejetter, non ſeulement parce que nous n'avons aucune preuve qui nous oblige à prendre les mots de S. Juſtin dans un autre ſignification que dans leur ſignification naturelle, puis qu'il ne parle en aucune façon ni de manducation par foy, ni de Céne en figure, mais encore parce qu'il prend le Myſtere de l'Incarnation pour le modele du Myſtere de l'Euchariſtie, & qu'il dit que comme le Sauveur a eſté fait homme par le Verbe de Dieu, le pain auſſi a eſté fait ſa chair par la même puiſſance, & qu'il met dans une égale force & proprieté des termes ces deux propoſitions de l'Evangile, *le Verbe a eſté fait chair*, *& ce-cy eſt mon Corps*, & il ajoûte que par la benediction du Seigneur, & par la divine & toute puiſſante parole, le pain & le vin ſont faits ſon Corps & ſon Sſang, de ſorte qu'il eſtoit impoſſible dans le deſſein que S. Juſtin s'eſtoit propoſé, de faire un tableau fidele de la creance des Chrêtiens, les Payens entendiſſent que JESUS-CHRIST ſe fut fait chair veritablement, & en effet, & qu'ils ne creuſſent en même temps que l'Euchariſtie devient le Corps & Sang de J. C. veritablement & réelement, & S. Juſtin leur dit que cela ſe fait par la même puiſſance & en la même maniere que ce Verbe s'eſt fait chair, & qu'il a enſeigné à ſes Apoſtres de le faire. Il prend même cette precaution de les avertir, qu'on ne reçoit dans ces aſſemblées que ceux qui ſçavent que la Doctrine que JESUS leur a enſeignée eſt veritable. S'ils avoient pris le nom de chair & de ſang en figure, ils auroient auſſi crû qu'on leur diſoit que J. C. ne s'eſtoit fait chair qu'en figure & Sacramentelement. Saint Juſtin ne s'eſt ſervi du Myſtere de l'Incarnation qui eſt inconcevable ſans le ſecours de la foy, que pour rendre agreable celuy de l'Euchariſtie, qui ſeroit neanmoins facile à comprendre ſi ce n'eſt pas la verité, & où il ne faudroit pas employer la toute puiſſance ſi ce n'eſt qu'une figure.

A la doctrne de Saint Justin le Ministre Mestrezat lors qu'il traite de ce passage, fait deux responses; la premiere en produisant le passage, du Dialogue de ce Pere contre Typhon *que Nostre Seigneur* Jesus-Christ *a donné à faire l'Eucharistie en commemoration qu'il a esté fait chair pour nous.* Mais ce Ministre laissant en son entiers comme les Ministres Religionnaires font ordinairement le passage qui est formel, il s'arreste à de petites objections qu'ils ne repetent si souvent que pour retenir les foibles dans l'erreur, & ne demeurer pas sans quelque response contre les preuves invincibles des Catholiques; c'est pourquoy il faut aussi leur remettre dans le souvenir ce que le Cardinal du Perron, contre qui celuy-cy a écrit son livre luy avoit déja montré; que le memorial, la memoire, la commemoration peut estre la chose méme, comme quand Dieu ordonna qu'on gardât dans le Tabernacle la Verge d'Aaron qui avoit fleuri pour signe & memorial d'elle méme, & qu'on gardat une mesure de Manne en souvenance de la Manne qu'il avoit donnée à son peuple. Il est vray que les pensées de ce Ministre estant remarquables par la subtilité, il replique que la mesure de la Manne gardée estoit un memorial de toute la quantité de la Manne; & que cette Verge fut signe à l'avenir à tous les mutins qui voudroient s'opposer à la Famille d'Aaron, exerçant la Sacrificature que Dieu les puniroit; En quoy il y aura de la differance & de la distinction. Mais les efforts de ce Ministre manquent en cette rencontre de solidité, car il ne prend pas garde que dans la totalité & quantité de la Manne, cette partie ou mesure de Manne qui estoit dans le Tabernacle estoit aussi comprise, que la Verge d'Aaron estoit memoire d'elle même dans le miracle deja fait au sujet de la rebellion de Coré, d'Athan, & Abyron.

L'autre response que ce Ministre tire de ce passage, est qu'il peut servir d'argument contre la Transsubstantiation, *parce que Justin veut que la viande de l'Eucharistie destors mesme qu'il luy a donné le nom de chair de Christ, & qu'elle a esté benite par la parole divine nourrisse nôtre chair & nôtre sang par le changement qui s'en est fait & dont nos corps sont nourris*; D'où vient aussi que M. Claude ayant retouché cet argument l'appelle un coup Mortel à la Transsubstantiation. Mais cette interpretation est contraire à l'ordre des termes. Car le changement, & l'immutation est mise par S. Justin avant la nourriture & apres la consecration, & avant qu'il ait donné à cette viande le nom de chair de Jesus-Christ, & les Mi-

niſtres en changeant l'ordre des paroles & du Sens rapportent ce changement à la nourriture, de telle ſorte que cette viande divine qui eſt la chair de JESUS-CHRIST ſoit changée en nous par la chaleur naturelle, en nourriſſant nôtre chair & en augmentant nôtre Sang Mais cette invention des Miniſtres dans l'explication qu'ils donnent à ce paſſage pour en obſcurcir la clarté & en diminuer la force renverſent entieremẽt l'ordre & la ſuitte des paroles de ce Pere, & ne peut être nettoyée des taches de mauvaiſe foy & de precipitation Car, c'eſt une choſe toute viſible que le changement doit être rapporté à la converſion qui ſe fait de la ſubſtañce du pain en la chair de J.C. comme l'on peut voir clairement ſi on en fait la lecture avec attẽtion Et c'eſt avec une plus juſte raiſon que de ce paſſage de S. Iuſtin, nous en tirerons un argument evident pour la Tranſſubſtantiation & pour la Realité de la preſence de J. C. dans ce Myſtere; D'ailleurs, J. C. a eu chair proprement & réellement dans l'Incarnation, partant puiſque ſelon la Doctrine evidente de ce Pere, la chair de Chriſt eſt également réelle dans l'un & dans l'autre Myſtere, il en doit avoir dans l'Euchariſtie, comme il en a eu dans l'Incarnation. C'eſt pourquoy auſſi d'autant que dans l'Incarnation, la divinité na point eſté changée en chair, d'où l'on eut pu penſer la meſme choſe de la ſubſtance du pain & du vin qu'elle demeuroit dans l'Euchariſtie; S. Juſtin pour prevenir cette erreur, où l'on eut pu tomber par la juſteſſe de ſa comparaiſon, a voulu expreſſement marquer ce changement en l'Euchariſtie, par le mot de μεταβολὴ, au lieu qu'il n'avoit mis en parlant de l'Incarnation que le mot de σαρκοποίησις & au Dialogue celuy de σωματοποίησις. Ainſi l'objectiõ du Miniſtre eſt un tres-evident & ſolide éclairciſſement ſelon la Doctrine de ce grand & ſçavant Pere de la Tranſſubſtantiation qui ſe fait dans l'Euchariſtie. De cette explication manifeſte du changement que S. Iuſtin veut eſtre fait dans l'Euchariſtie, on peut tirer par une conſequence neceſſaire l'intelligence veritable de la nourriture qu'il ſemble que ce Pere veüille que les corps prenent du pain & du vin de ce Sacrement: Car ce changement eſtant ſuppoſé ſe faire en la maniere que nous venons de deduire clairement & literalement ſelon la doctrine de ce Pere, il eſt neceſſaire que cette nourriture ſoit rapportée aux ſubſtances du pain & du vin avant la converſion, comme s'il diſoit que le pain qui eſt un aliment naturel des corps eſt fait la chair de J. C. Ou ſi S. Iuſtin entendoit que les corps ſont nourris par l'Euchariſtie comme pretendent les Miniſtres, ce

n'est que pour l'immortalité, & non pour cette vie mortelle & corruptible ; Comme si ce celebre Docteur enseignoit que les corps par l'attouchement de celuy du Sauveur recoivent une vertu & une disposition secrete pour resusciter un jour avec luy, selon les propres paroles de I. C. *qui mange ma chair & bois mon Sang aura la vie eternelle, & je le resusciteray au dernier jour* ; On ne sçauroit entendre cette nourriture d'une autre façon, supposé que le changement se fasse avec la nourriture, comme nous venons de montrer selon l'ordre des paroles de ce Pere. Car le corps de JESUS-CHRIST estant maintenant incorruptible & immortel, il ne peut servir d'aliment à des corps corruptibles & mortels, comme les Religionnaires sont obligez d'avoüer.

L'Opposition que le Ministre Aubertin fait icy que saint Justin qualifie du nom de fable la manducation de la chair humaine dont les Chrétiens estoient diffamez, comme d'une estrange cruauté n'est pas plus solide : Car ce Pere pouvoit-il mieux décharger les Chrétiens de la fausse inhumanité & barbarie, dont ils estoient accusez de manger une chair humaine, mise en pieces, & de boire d'un sang tiré des veines par la violence du fer ou de quelqu'autre cruelle & barbare maniere, qu'en disant que cette cruauté estoit une fable ; & qu'ils ne mangeoient que la chair & ne beuvoient que le sang du Fils de Dieu, qui s'estoit fait chair & sang pour le salut des hommes, & qu'il avoit donné dans l'Eucharistie la même chair & le même sang, par le changement de la substance du pain en la sienne ? Car, en tout celà il ny a nulle cruauté. Le même Ministre oppose que ce Pere enseigne, que les Chrétiens ne croyoient que deux presences ou avenemens de Nôtre Seigneur annoncez par les Prophetes, l'un déja passé, comme d'un homme sujet aux douleurs ; & l'autre quand il retournera des cieux avec gloire. Mais cette remarque combat les pretentions & intentions d'Aubertin, car cette doctrine de saint Justin servoit a dissiper l'opinion du crime de cruauté qu'Aubertin veut establir, d'autant que par la S. Justin enseigne que les Chrétiens ne mangeoient pas cette chair divine en son espece, sans exclurre pour celà qu'ils ne peussent manger cachée & deguisée sous les apparences du pain.

Comme il ny-a rien dans ce Pere de contraire à la presence réelle M. Claude veut qu'on se l'imagine : car il dit, *que si l'on veut mediter avec un peu d'application sur les paroles de ce Pere, l'on reconnoistra bien-tost que son dessein est de nous dire que l'Eucharistie est*

une image de l'œuvre admirable de l'Incarnation. Mais aucune application d'eſprit à moins que ce fut une pure reverie & illuſion ne peut faire reconnoiſtre dans les paroles de ce Pere que l'Euchariſtie eſt une image de l'Incarnation, au moins toute pure & ſimple & ſans aucune verité, ainſi qu'il faut que M. Claude l'entende; le mot d'image, ni de ſigne ni de figure ni ſont point du tout,& les paroles du Pere apportées par M. Claude pour une raiſon marquent ſeulement une comparaiſon. Le Miniſtre le reconnoiſt tacitement n'ayant pas osé mettre dans les paroles & le paſſage du Pere le ſigne & l'image, mais ſeulement dans le deſſein, dont il n'eſt pas icy queſtion. L'application d'eſprit que M. Claude demande ne peut eſtre favorable en cette occaſion, qu'à ceux qui ont l'eſprit rempli d'images & de figures, en qui elle peut faire une pareille imagination à celle de ce Grec viſionaire, à qui tous les navires qui paroiſſent ſur le port d'Athenes ſembloient luy appartenir.

L'on ne ſçauroit produire rien de plus exprés que ce qu'écrit S. Irenée Eveſque de Lyon & Martyr, en faveur de la P.R. du corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. Il eſtoit diſciple de S. Polycarpe qui luy fit part de tous les ſecrets de l'Evangeliſte S. Jean ſon Maiſtre; Il gouverna l'Egliſe de Lyon en l'année 178. avec une ſi grande reputation de pieté, de ſageſſe & de ſuffiſance qu'il fut honoré d'éloges de tous les Peres, Tertullien, S. Baſile, S. Epiphane & S. Auguſtin l'appellent l'ancien homme de Dieu,& le Docteur Apoſtolique Il compoſa cinq livres pour refuter les erreurs des Valentiniens,qui nioient la reſurrection de la chair,& qui pour échaper à une contradiction viſible tomboient d'une erreur dans une autre,& ſoûtenoient que la chair de J. C. que le Pere avoit reſſuſcitée eſtoit toute celeſte, & qu'il ne l'avoit point priſe de la tres-ſainte Vierge Ce S. Martyr ſe ſert au quinziéme de ſes livres du Myſtere de l'Euchariſtie pour renverſer cette hereſie;& il enſeigne que l'Euchariſtie eſt compoſée de deux choſes, dont l'une eſt Terreſtre qui eſt la chair de J. C. & l'autre Celeſte, à ſçavoir l'eſprit du Sauveur qui a animé la chair. Enſuite il conclut que puis que dans la participation de ce Sacrement, cette chair terreſtre eſt communiquée à nos corps, qui ſont de même ſubſtance, elle leur fait part auſſi de ſon immortalité: Voicy ſes parolles, JESUS-CHRIST *ayant pris du pain qui eſt une creature, & ayant rendu graces à Dieu*, dit, *Cecy eſt mon Corps, de meſme ayant pris le Calice qui contenoit une autre creature*, il dit, *cecy eſt mon ſang, & ainſi il enſeigne la nouvelle*

oblation du nouveau Testament, que l'Eglise a receüe des Apostres, & qu'elle offre à Dieu par toute la terre. Pour s'expliquer encore plus nettement en faveur de la P.R. Saint Irenée ajoûte, *si les heretiques Valentiniens ne veulent pas confesser que Nostre Seigneur soit le fils du Souverain du Monde, comment pourront-ils croire que le pain sur lequel on fait la benediction & les actions de graces, soit le corps du Seigneur, & que le Calice soit le Calice de son sang? Comment peuvent-ils dire que la chair des fideles qui est nourrie de ce corps & de ce sang soit sujette à la corruption, qu'ils changent donc d'opinion ou qu'ils cessent d'offrir les Saints Mysteres, dont je parle.* Et pour confirmer la mesme verité par des expressions nouvelles, ce Martyr s'explique en ces termes. *Comme apres que nous avons invoqué Dieu sur le pain qui est une substance qui vient de la terre, Il n'est plus un pain commun: Mais l'Eucharistie qui est composée de deux choses l'une terrestre & l'autre celeste, ainsi nos corps recevant l'Eucharistie ne sont plus corruptibles, mais reçoivent l'esperance de la resurrection,* & plus bas, *les deux substances du pain & du vin ayant esté consacrées par la parole de Dieu deviennent Eucharistie, devienent le Corps & le Sang de J. C.* Si l'on fait quelque reflexion sur la force des expressions de ce Pere, & sur la nature des Heresies qu'il combat, on y trouvera la verité de l'Eucharistie clairement expliquée. Premierement il rapporte les paroles de la consecration sans y ajoûter ni figure, ni image, ni signe vuide du corps de nôtre Seigneur, mais il dit nettement que l'Eucharistie est le corps mesme, qui a esté pris de la Terre & de la tres Sainte Vierge. Si l'Eucharistie n'a ny chair ny esprit, ny vie, mais seulement leur figure, eut-il peu conclure la resurrection des corps, par l'attouchement du pain & du vin qui n'ont ni ame, ni esprit, ni vie? eut-il pû prouver que J.C. étoit le Createur & le souverain du monde, par le changement qu'il fait du pain en son corps, s'il n'y a qu'une conversion figurative? Et eut-il pu prouver le dogme de la resurrection de la chair, si cette divine presence n'eut esté alors la foy publique de toute l'Eglise? Les Valentiniens luy eussent repondu, s'il eut favorisé l'opinion des Calvinistes que J. C. avoit un corps terrestre, en la mesme maniere qu'il estoit contenu dans l'Eucharistie, c'est adire en figure. Enfin ce Pere ne pouvoit pas exprimer plus clairement que par les mots *d'est & deviennent* la Realité & la transsubstantiation & en disant que l'Eucharistie est composée de deux parties l'une Terrestre & l'autre Celeste.

Le Miniſtre Meſtrezat repond, *que le diſcours d'Irenée porte qu'en l'Euchariſtie il y a une ſubſtance Terreſtres, qui eſt le ſigne, & une ſubſtance Celeſte, qui eſt la choſe ſignifiée : Car comment eſt-ce que l'Euchariſtie montreroit les deux diverſes ſubſtances de J. C. Si en elle le pain qui eſt la ſubſtance terreſtre n'eſtoit plus ?* Nous ne voulons point chiquaner ſur ce que ſignifient ces choſes Terreſtre & Celeſte. Si la choſe terreſtre eſt le ſigne ou le corps de J. C. Mais de quelque façon qu'on la préne, cette interpretation fondée ſur la diſtinction generale des Calviniſtes, appliquée icy, eſt detruite par les propres paroles de S. Irenée qui dit que l'Euchariſtie eſt compoſée, *Conſtat*, de deux choſes, la compoſition eſt de choſe preſentes, partant la choſe Celeſte & ſignifiée qui eſt le corps de J. C. doit eſtre preſent dans l'Euchariſtie. C'eſt ainſi que S. Paul áppelle le ſecond Adam Homme Celeſte, en l'appoſant au premier Adam qu'il appelle homme Terreſte. Ce Pere decouvre encore nettement ſa penſée. Car il ne dit pas que l'Euchariſtie eſt compoſée de deux ſubſtances, comme Meſtrezat ſuppoſe contre la verité, parce que la ſubſtance du pain ny eſt point apres la conſecration ; Mais l'une de deux choſes qui y demeurent, ſe peut bien entendre des accidens du pain, à qui le mot de choſe Res πράγμα convient & à tous les eſtres ſoient ſubſtance ou accidens, Ceſt icy que Meſtreza tavoit oublié ſa Philoſophie.

Aubertin ne trouvant rien de bon pour luy dans S.Ireneé cherche quelque adouciſſement dans l'explication qu'il apporte de ce Pere par Theodoret qui dit que N. S. dans la confection de l'Euchariſtie a honoré les ſubſtances du pain & du vin, de l'appellation de ſon Corps & de ſon Sang. Il la confirme encore en diſant que nôtre chair eſt nourrie du Corps & du Sang du Seigneur. Car la nourriture de nos corps ſe faiſant par la converſion de la viande en nôtre ſubſtance, ne ſe peut dire ſans abſurdite du corps & du Sang de J C. Voicy un malade qui retombe en ſa phreneſie, & qui eſtant travaillé par la maladie cherche en vain du ſoulagement d'un autre côté, il n'eſt pas icy queſtion des appellations que J. C. donne aux ſymboles de l'Euchariſtie, mais de celle que ce Pere luy a donnée qui eſt celle de la chair & du Sang de J.C. Les appellations & les paroles de Dieu agiſſent, l'honneur qu'il rend à quelque choſe, fait ce qu'il honore en elles. Il fit le Ciel, la Terre, & toutes choſes, en les appellant par leur propre & veritable nom ; ſi J. C. les a ainſi appellées, c'eſt parce qu'elles le ſont ; Mais il n'a jamais appellé les ſubſtances

du

du pain & du vin son corps, si ce n'est en les convertissant en son corps. Et enfin la nourriture de l'Eucharistie ne se fait pas par la conversion de la chair de J. C. parce que c'est une nourriture spirituelle. Nous avons déja repondu à cette instance & nous ne repeterons pas icy nos reponses aux objections que d'autres Ministres tirent en la mesme maniere & pour la mesme intention de ce passage ou autres semblables des Peres. Cela se feroit sans aucun avantage & avec beaucoup de longueur,& pour la mesme raison dans cette recherche de la doctrine des Peres, bien que nous suivions l'ordre des temps nous retoucherons neantmoins quelquefois les mesme Peres parce que nôtre Methode est de reduire leur doctrine à certaines Classes generales, qui forment autant de diverses sortes d'argumens & avec une telle breveté, que tout ce qui sera de difficile dans les Peres aura icy sa place & son traitté.

CHAPITRE III.

Continuation des preuves tirées des Passages formels des Peres touchant la Presence Réelle.

DAns la continuation que nous faisons des Passages formels des Peres, Tertulien se rencontre selon l'ordre des temps le premier, S Hierôme ècrit qu'il avoit un esprit fort & ardent, tres sçavant dans les lettres profanes & sacrées,& que ses ouvrages estoient remplis d'une si admirable erudition que S. Cyprien qui les lisoit chaque jour, ne les demandoit jamais pour faire sa lecture, sans s'expliquer en ces termes,donnez moy mon Maistre. Ce pere dans le livre qu'il a fait de la Resurrection de la chair, où il explique les effets des Sacremens du Baptême, de la Confirmation & de l'Eucharistie. *La chair*, dit-il, ch. 4. *est lavée par les eaux du Baptême, afin que l'ame soit nettoyée; la chair reçoit l'Onction sainte, afin que l'ame soit consacrée; la chair est repuë du corps & du sang de I. C. afin que l'ame soit engressée de Dieu.* Cette graisse marque l'abondance de l'aliment divin qui nourrit l'ame, & c'est la grace divine qui de méme que dans la Nature provient de la perfection de la nourriture, & elle est icy comme dans la source à cause de la divine humanité de J. C. qui nous remplit de Dieu. En un autre endroit blamant ceux qui apres la Communion sortent de l'Eglise sans assi-

ſter aux ſtations, & aux autres ceremonies, il leur dit, *Eſt-ce que l'Euchariſtie vous fait rompre le pieux exercice que l'on rend à Dieu, au lieu de vous y attacher davantage? La ſtation ne ſera-telle pas plus ſolemnelle; ſi apres avoir communié vous demeurez devant l'Autel? ainſi ayant receu le corps du Seigneur vous participez au Sacrifice, & vous faites vôtre devoir?* On participe au Sacrifice par la manducation Réelle de l'Hoſtie, qui n'eſt autre dans la Religion que l'humanité de J. C. Le même Tertulien en criant contre ceux qui mettoient au rang des Preſtres & des Diacres les faiſeurs d'Idoles. *O crime horrible*, dit il, *les Iuifs ont porté une fois leurs mains impies ſur* Jesus-Christ, *& ceux-cy outragent tous les jours ſon corps; ô mains ſacrileges qui meriteroient d'eſtre coupées.* Les mémes plaintes & dans le méme ſtyle par une maniere d'exclamation ſont faites par S.Cyprien Archevêque de Carthage & Martyr au livre *de Lapſis* contre ceux qui avoient renié J. C. durant la perſecution, ſacrifié aux Idoles, & mangé des viandes conſacrées aux demons, & qui ſans avoir lavé avec l'armes une ſi horrible offenſe, & ſans avoir digeré les mortelles viandes des Idioles, leur haleine, & leur goſier exhalant encore la funeſte contagion de leur crime envahiſſent le corps du Seigneur, *Corpus Domini invadunt*; Et aprés avoir montré combien ce crime eſt execrable, *On fait*, dit-il, *violence au corps du Seigneur & à ſon ſang. Vis infertur corpori ejus & ſanguini.* Et ils font un peché plus atroce de la bouche & des mains contre le Seigneur que lors qu'ils l'ont renié. Il faut que ces deux grands Docteurs ſoient perſuadez que l'Euchariſtie n'eſt pas un ſimple ſigne,& une figure vuide du corps de J. C. quand Tertullien compare les Preſtres impies avec les Juifs & qu'il dit qu'ils toûchent avec leurs mains ſacrileges le corps du Seigneur, que les Juifs outragerent avec les leurs; ſi dans la celebration du Myſtere les Preſtres ne touchent que du pain, la comparaiſon de Tertulien n'eſt pas juſte, parce que l'injure qu'on fait à l'Image n'eſt pas ſi atroce que celle que l'on fait à l'original & à la perſonne; & ſi l'Euchariſtie n'eſt que du pain qui ſignifie le corps de Jesus-Christ,le crime du méchant Preſtre n'approche pas de celuy des Juifs qui l'attacherent à la Croix, & qui verſerent ſon ſang. Si ce que le Preſtre adminiſtre aux malades n'eſt pas le vray corps de J. C. comment Tertullien peut-il dire que la main qui touche l'Idole touche auſſi ce divin corps, & comment peut-on dire, comme l'on pourroit ſans doute ſelon la Doctrine de ſaint Cyprien, que celuy qui touche-

roit avec une conscience criminelle le livre des Evangiles, où l'Image du Crucifix, commette un si grand peché que celuy qui renieroit J. C. devant un persecuteur. Saint Cyprien veut donc dire, ainsi qu'infere fit tres-bien le Cardinal Bellarmin *De Euch. l. 2. c. 9.* Que ceux qui reçoivent l'Eucharistie indignement font injure à J. C. en sa propre personne, & immediatement; qu'ainsi ils pechent davantage au moins à cet égard, que ceux qui en le reniant pechent contre la foy & contre l'honneur qu'ils doivent à J. C. Comme celuy qui s'en prendroit à la personne du Souverain feroit un crime plus atroce que celuy qui violeroit ses Edits. C'est ce que ce Pere exprime dans son traité sur l'Oraison Dominicale, en l'interpretation de la demande du pain de chaque jour. Il est nostre pain, de nous qui touchons son corps, *Corpus ejus contingimus*, il se fait donc un attouchement du corps de J. C. dans l'Eucharistie. Il rapporte dans le méme livre *De Lapsis*, comme autant de preuves sensibles, & comme il dit des experiences de cette verité trois miracles faits en la personne des femmes qui ayant renié J.C. s'estoient glissées secrettement à la Communion.

Les Réponses d'Aubertin sont que la grandeur & la qualité du crime dont S. Cyprien parle ne se prend pas de la part de l'objet, contre lequel ceux qui estoient tombez dans le peché d'infidelité, pechoient en l'abnegation de Christ, ni en la participation de l'Eucharistie, mais de la part du sujet, c'est à dire, de la disposition de leur volonté, en l'une & en l'autre action. Secondement que nous touchons le corps de Christ quand nous touchons le signe, comme S. Chrysostome dit, que nous rompons son corps dans l'Eucharistie; Troisiémement que Socrates, Cassiodore & Nicephore apres luy, rapportent qu'un Juif qui avoit esté plusieurs fois baptisé, se presentant encore, l'eau disparut. Mais ce Ministre ne prend pas bien ses mesures pour deguiser la verité, quand il applique ses distinctions; Car la premiere réponse ne s'ajuste pas bien aux paroles de S. Cyprien qui prend l'horreur de l'offense de ce que ces gens la envahissoient le corps du Seigneur, outre que la mauvaise disposition de la volonté seroit sans doute plus en celuy qui renieroit J. C. qu'en celuy qui feroit une communion indigne, si dans l'Eucharistie la realité du corps de J. C. n'y est point: Parce que l'infidelité qui est le plus grand des crimes enferme le mépris, & la privation de toutes les graces, sur tout lors qu'elle se fait par une abnegation, qui est un acte de la volonté. La seconde réponse ne s'ac-

corde pas avec ces termes *Corpus ejus contingimus*, nous touchons ſon corps. De tous les ſens l'attouchement comme le plus materiel eſt des choſes preſentes. C'eſt ainſi que dans un ſens propre S Chryſoſtome dit, qu'en l'Euchariſtie nous rompons le corps de J. C. parce que nous rompons ce qui contient veritablement & formellement le corps preſent de J. C. auſſi les Peres ne diſent pas que nous touchons J.C. dans le Baptême, bien que le Baptême ſoit le ſigne de la ſepulture & de la Reſurrection de J.C. par le défaut de la preſence réelle & ſubſtantielle de J. C. dans le Baptême, où il n'eſt en vertu du Sacrement, que par la grace. Les miracles faits à la conſideration du Baptême convainquent la dignité & l'uſage du Baptême ; de même que ceux qui ont eſté faits en une multitude & diverſité incomparablement plus nombreuſe au regard de l'Euchariſtie, authoriſent la preſence réelle de J. C. dans ce Sacrement. Ainſi ces authorités des Peres bien priſes, confirment la Nature & la Verité du Baptême & celle de l'Euchariſtie, quoy que differens Sacremens ; parce qu'ils en parlent en des manieres differentes.

M. Claude qui ne prend pas la peine d'examiner avec application les authoritez des Peres, dit en general de la Doctrine de celuy-cy, que les Catholiques avancent fort hardiment qu'elle établit la creance de l'Egliſe Romaine, & qu'il ſe trouve qu'elle depoſe abſolument en faveur de la Religion Pretenduë. Mais il s'explique avec la même fierté & en la méme maniere ſur les autres Peres, qu'ils parlent ſelon le ſtyle de Geneve, & comme l'on parle à Charanton ; Quoy que dans tous leurs livres, & en particulier aux ouvrages de celuy-cy, on ne liſe point la figure vuide du corps, l'image vuide de ſang, la communion par la ſeule foy, & par les ſeuls juſtes ; Mais que dans le Myſtere de l'Euchariſtie eſt le vray corps & le vray ſang de J. C. que par la conſecration la Nature du pain eſt changée en celle du corps, & que cette converſion miraculeuſe ſe fait par la toute puiſſance de Dieu ; que Melchiſedech qui offrit du pain & du vin étoit la figure de J. C. qui offrit ſon corps & ſon ſang, que la Manne n'étoit que la figure de ce divin Myſtere, & que ce Sacrement contient la verité, que les méchans communient comme les bons, & que le corps du Fils de Dieu ne fut pas plûtôt entré dans celuy de Judas qu'il fût poſſedé du diable & ſe pendit ; qu'il étoit défendu en l'ancienne Loy de boire du ſang, & que J. C. la commandé en la nouvelle, que l'on gardoit l'Euchariſtie dans les Egliſes pour ſervir d'objet d'adoration aux fideles, & de Viatique

aux moribõs, que l'on leur permettoit de l'aporter dans leurs maisons comme un prompt & puissant secours pour défendre leur foy contre la violence des tyrans, & qu'on ne denioit point le sang de J. C. à ceux qui alloient verser le leur pour luy, que c'êtoit la coûtume de mêler l'eau avec le vin pour la consecration, & d'offrir à Dieu le Sacrifice de l'Autel pour la remission des pechez des vivans & & pour le soulagement des peines des morts Tous ces passages sautent aux yeux de ceux qui lisent S. Cyprien, le livre *de Lapsis*, le livre *de la Céne du Seigneur*, le livre *de l'Unité du Seigneur*: Mais cette hardiesse familiere à M. Claude n'est qu'un artifice dont ce Ministre se sert pour retenir dans son parti ceux qui voyent qu'il le défend avec asseurance.

Encore que quelque Ministres ne s'arrestent point à Origene parce qu'il a eu de grandes erreurs, & en grand nombre, & qu'ils ne veulent compter que sur les Peres les plus recommandez pour la pureté de leur doctrine, neanmoins l'excellence & l'elevation d'esprit de ce Pere pour les sublimes traittez qu'il a faits, m'obligent d'en rapporter quelques passages, veu méme que de quelques Heresies qu'on l'ait pu convaincre aprés sa mort l'on ne la point accusé dans aucun Concile d'avoir erré sur le Mystere de l'Eucharistie. *Les pains offerts*, dit-il, au livre 8.me contr. Cels. *sont faits le corps de J. C. par les prieres, & ce saint corps sanctifie ceux qui le reçoivent avec une droite intention. Les eaux de la Mer Rouge & la Manne ont esté les enigmes du Baptesme & de l'Eucharistie, Nous possedons maintenant la verité des choses qui estoient alors figurées; Nous avons le Baptesme en espece & en verité par l'eau & par le S. Esprit, & nous avons la vraye nourriture, puis que I. C. dit ma chair est vrayement viande, & mon Sang est vrayemẽt breuvage*, sur les Nombres c. 7. Alors, sçavoir sous le vieux Testement dit ce Pere, la Manne estoit viande & maintenant la chair du Verbe divin est vraye viande, selon qu'il affirme luy mesme, ma chair est veritablement viande; *Tunc in Enigmate erat manna cibus, nunc autem in specie caro Verbi Dei*, où le Card. Berl. *de effect. Sacram.* c. 4. fait cette remarque, que l'espece quand elle est opposée à l'Enigme signifie la chose mesme que la verité opposée à la figure. A quoy s'accorde M. Aubertin tournant ces mots, *Nunc autem in specie caro Verbi Dei est verus cibus*; En cette sorte, maintenant, sçavoir sous le nouveau Testament, la chair du Verbe Dieu est vraye viande; ainsi ce passage est net, formel, & concluant pour la verité de l'Eucharistie, & c'est une chose digne de consideration, qu'Origene qui dans

l'explication de l'Ecriture se porte ordinairemēt à des idées,& à des allegories qui sont toutes des ouvrages de l'Esprit, & qui avoit mesme accoutumé avec ses Disciples de nommer les Catholiques les simples, *simpliciores* ἁπλουστέρους parle literalement & simplement de la réalité & verité de ce Mystere. Neanmoins Aubertin ne veut pas que de ces paroles on puisse inferer la manducation de bouche de cette chair, sous la figure externe du pain, ayant pour cela teu par un effet visible de la mauvaise foy dont la plus part des Ministres fortifient leur parti; dans la version de ce passage, le mot en espece *in specie*, que Origene oppose à l'Enigme, c'est à dire à la figure attribuée à la Loy ancienne, *tunc in Enigmate*, où il marque encore clairement les especes Sacramenteles: Mais Aubertin ajoute non pas comme une raison tirée de ce passage pour appuyer son parti, mais comme une difficulté formée à sa façon ordinaire par des comparaisons; pourquoy est-ce qu'Origene ne pourroit pas dire que l'Eucharistie est la verité figurée par la Manne, quoy qu'elle ne soit que du pain en substance, puis qu'il dit que le Baptesme qui n'est qu'eau en substance est la verité figurée par la nuée des Israëlites de laquelle ils estoient couverts au Desert. Cette curiosité du Ministre qui ne demande que d'estre instruit est digne de quelque complaisance: C'est parce que si l'Eucharistie n'étoit que du pain en substance, elle ne seroit pas la vraye chair du fils de Dieu, ainsi elle ne seroit pas la verité figurée par la Manne; Mais le Baptême peut estre la verité figurée par la nuée des Israëlites, parce que ce n'estoit pas la substance de l'eau, non plus que la chair du fils de Dieu qui étoit figurée par la nuée, mais la regeneration celeste qui se fait par le Baptême. Mais Aubertin avec les autres Ministres, nous opposent encore de ce Pere le passage celebre tiré du Commentaire sur Saint Mathieu *chap.* 15. où Origene traittant de ces paroles, ce qui entre par la bouche dans le corps ne soüille point l'ame, apres plusieurs pensées & raisonnemens pour les bien entendre, dit, comme ce n'est pas la viande, mais la conscience de celuy qui en mange avec scrupule qui soüille l'ame, à cause que celuy qui mange s'il doute, est condamné, d'autant que ce n'est point par foy, pour cela dans le pain mesme du Seigneur, l'utilité en vient à celuy qui en est fait participant avec une conscience pure. Et plus bas si tout ce qui entre dans le corps va dans le ventre, & de là au dehors, ainsi la viande qui est sanctifiée par la parole de Dieu & par la consecration va au ventre & de là au dehors selon ce qu'elle a de materiel.

Le Cardinal Bellarmin dit que parce qui eſt de materiel au corps du Seigneur & qui va au retrait; Il entend les accidens qui peuvent être appellez les corps typiques & ſymboliques comme étant ſignes & figures du propre coprs de N. S. non toutefois abſent, mais preſent & contenu ſous les ſignes. Le Cardinal du Perron fait encore la deſſus des remarques pleines d'erudition, qu'il ne ſe void point de ces paroles dans les anciennes Editions, mais dans une certaine traduction des fragmens qu'Eraſme animal, comme chacun ſçait amphibie en matiere de Religion, fit premierement imprimer à Baſle, & aprés l'inſera dans les œuvres d'Origene, ſans faire imprimer le texte Original avec la verſion, comme il devoit faire, ſans avertir le Lecteur d'où il l'avoit pris, afin qu'on le peut confronter. Le Miniſtre Meſtrezat & Aubertin repliquent *que ce qui eſt de materiel qui va au ventre, & de la par ejection aux lieux d'excretion denote la matiere, reſte donc qu'il entende le pain en ſubſtance; Ce Pere appelle ce pain le corps du Seigneur, le corps typique & Symbolique, il n'entendoit donc pas qu'il fut le vray corps, Car eſtre corps figuratif, & eſtre le propre corps ſont choſes oppoſées. D'ailleurs le corps Symbolique peut eſtre receu à bien & à mal, mais quiconque mange le corps de I. C. a la vie, aucun mauvais n'en peut manger. Enfin quel privilege particulier a le Cardinal du Perron d'objecter Origene quand il dit quelque choſe qui en apparence favoriſe ſes opinions, & quand nous leur allegons Origene combatant leur preſence charnelle, quel autre plus juſte reproche*, dit-il, *peut-on rapporter pour le recuſer que de répondre qu'il eſt d'Origene, où eſt la conſcience, Dolus an virtus quis in hoſte requirat, &c.* Ce n'eſt pas avec un eſprit d'ennemi non plus que de fraude & de tromperie que les autheurs Catholiques deſcendent dans les diſputes des veritez controverſées avec les Religionnaires; Mais la citation de la Sentence d'un Poëte profane que le Miniſtre Aubertin fait icy, témoigne bien que c'eſt la paſſion qui anime les Miniſtres Religionnaires à un exercice où la ſeule charité & l'amour fraternelle & ſincere doit porter les uns & les autres, pour ſe remontrer mutuellement les veritez neceſſaires à ſalut. La conduite du Cardinal du Perron eſt aumoins icy pleine de cette ſincerité & equité auſſi naturelle que Chrêtienne: car il apporre contre les Religionnaires des Paſſages tirez des livres qui ſont indubitablement d'Origene, & les Religionnaires, au contraire produiſent ce témoignage d'un fragment douteux. L'interpretation du Cardinal Bellarmin eſt pareille-

ment fondée en doctrine & en raiſon. Car tout ce qui tire ſon origine de la matiere qui eſt viſible & palpable eſt materiel, & cette appellation ne fut jamais conteſtée par aucun Philoſophe, ni par aucune perſonne raiſonnable, nous n'appellons pas ſeulement Spirituelles les ſubſtances, mais mêmes les qualitez qui appartiennent aux Eſprits : comme les cauſes donnent l'eſtre & la nature aux effets, elles peuvent bien leur communiquer le nom, qui ſera toûjours une marque veritable de cette participation. Dans la Morale les enfans prenent le nom de leur Pere, & dans la Religion meſme les Chrêtiens ont derivé le leur de l'autheur & de la cauſe de leur ſalut. Quel inconvenient donc d'entendre qu'Origene appelle materiels dans l'Euchariſtie, les accidens & les eſpeces qui ſont ſorties de la matiere, & cela eſt d'autant plus raiſonnable que le corps propre & naturel de J.C. eſt ſpirituel ou du moins ſpiritualiſé & diviniſé; ainſi l'on ne peut attribuer au corps de J. C. au moins ſi proprement & literalement le mot de materiel, qu'aux eſpeces qui ſont auſſi le corps ſymbolique & figuratif de J. C. comme la ſubſtance qu'elles contiennent, eſt proprement le corps & la chair de J. C. Pour montrer que c'eſt la penſée d'Origene & pour donner un entier éclairciſſement à ces paroles que les Miniſtres nous oppoſent, que nous avons rapportées en abbregé, mais dans tout leur ſens & dans toute leur force au regard du ſujet ; il faut remarquer qu'elles ſont preced.es de celles-cy ; Quelqu'un qui tombera dans cet endroit de l Evangile, dira, *comme ce qui entre par la bouche ne ſoüille point l'homme : Il en eſt de meſme de la viande qu'on appelle le pain du Seigneur, cette demande ou ce diſcours*, dit-il, *n'eſt pas à mepriſer, & voicy la réponſe & explication qu'il me ſemble qu'on en peut donner* ; Et alors Origene expoſe la Doctrine que les Miniſtres nous oppoſent où il eſt à remarquer. Premierement que Origene ne traitte pas par un deſſein expres la ſanctification qui ſe fait par l'Euchariſtie, mais à l'occaſion des paroles de S. Mathieu, ce qui entre dans la bouche &c. Il faut remarquer en ſecond lieu, qu'il explique tellement la difficulté qu'il s'eſt faite propoſer, que ſon explication ne bleſſe en rien la doctrine Catholique, mais il s'eſt eſtudié plûtoſt de la conſerver en ſon entier, diſant que l'Euchariſtie ſelon ce qu'elle a de materiel ſuit le train & la condition des autres viandes qui deſcendent & ſortent du corps, ſans toucher aux autres difficultez, comme à celles de la digeſtions & nourriture qui embaraſſent tant les Religionaires. Par les termes de *ſuapte natura*, dont il dit que ce qui eſt de materiel c'eſt

c'eſt à dire les eſpece Euchariſtiques, ne ſanctifient point par leur vertu & proprieté naturelle, ſans exclure la vertu divine & ſurnaturelle qui leur pût eſtre donnée par la conſecration. 3. Parce qu'il dit que cette viande Euchariſtique profite à celuy qui ne la mange pas indignement & ſelon la proportion de ſa foy. 4. Parce qu'il avertit au milieu du diſcours, qu'il ne parle que ſelon ce qui appartient à l'uſage & encore ſelon ce que luy appartient generalement, *Sit quod ad uſum per ſe pertinet :* comme s'il diſoit qu'il ne traite de ce Myſtere que ſelon l'uſage, ſçavoir ſelon la foy & les autres diſpoſitions neceſſaires qu'il y faut apporter pour le rendre utile, profitable, & ſanctifiant. Enfin, parce qu'Origene finit ce diſcours en diſant, qu'il n'a dit toutes ces choſes que du corps typique & ſymbolique, c'eſt à dire des eſpeces & qu'on pourroit dire beaucoup de choſes du Verbe de Dieu, qui a eſté fait chair & veritable viande *de verbo Dei quod factum eſt caro veruſque cibus.* Et toutes ces remarques font voir manifeſtement qu'Origene êtoit dans les ſentimens Orthodoxes touchant la verité Catholique de l'Euchariſtie: combien cette verité êtoit conſtamment & generalement crüe dans l'Egliſe & avec combien peu de raiſon les Miniſtres Religionnaires nous objectent ſa Doctrine. Il ajoûte bien aux termes de Verbe de Dieu qui a eſté fait chair & veritable viande, que celuy qui la mangera vivra eternellement, qu'aucun méchant ne le peut manger, mais cela s'entend de la Doctrine precedente, qu'aucun méchant ne le peut manger avec la foy & les autres diſpoſitions qui le rendent profitable. Car Origene avoit dit auparavant que le pain Euchariſtique ne ſanctifie pas celuy qui le mange indignement, & il le repete pluſieurs fois, & le confirme par la Doctrine de l'Apôtre qui enſeigne qu'à cauſe des communions indignes, pluſieurs ſont malades & meurent ; on mange donc indignement l'Euchariſtie, & pour parler ſelon Origene, le Verbe de Dieu fait chair & veritable viande : Or il ny a que des méchans qui le mangent de cette ſorte, ceſt à dire indignement. C'eſt donc avec beaucoup d'injuſtice & peu de raiſon, que les Miniſtres Religionnaires nous oppoſent touchant l'Euchariſtie, ce paſſage qui eſt tout a fait favorable & conforme à la creance Catholique.

L'Antiquité des œuvres de S. Denis ſoit qu'ils ſoient de l'Areopagite Diſciple de S. Paul ou de quelqu'autre Pere, paroit par l'allegation tacite que S. Chryſoſtome diſcourant de la Hierarchie celeſte en fait ſous le nom d'Oyſeau du Ciel ; Par ſon expreſſion qui eſt

toute Atheniene, Platoniciene & d'un homme intelligent dans le gouvernement Politique ; c'eſt pourquoy je le placeray en ce lieu encore que la commune opinion, ſoit que cet Autheur a écrit ſur la fin du quatriéme ſiecle. Voicy comme il parle clairement de la preſence réelle de J.C. dans l'Euchariſtie en ſon traité de la Hierarchie Eccleſiaſtique. *Les venerables Symboles eſtant mis ſur l'Autel par lequel Chriſt eſt ſignifié & participé, apres les ſacrées loüanges des œuvres divines , le Pontife s'excuſe reveramment , & comme il convient à un Miniſtre des choſes ſacrées, de ce qu'il entreprend des choſes qui ſont au deſſus de ſes forces, & de ſa condition , s'écriant vers I.C. comme pour s'excuſer de ce qu'il entreprend , Vous l'avez dit Seigneur, faite ce-cy en memoire de moy.* C'eſt une verité appuyée de pluſieurs raiſons & authoritez que le mot de Symbole de ſigne & de memoire n'exclut pas neceſſairement la preſence des choſes ſignifiées, nous en avons apporté pluſieurs preuves. David dit au Pſ. 5 1. J'ay eu dans mon lict memoire de vous Seigneur, & alors le Seigneur eſtoit avec luy , Aubertin le confeſſe. Mais l'Addition de S.Denis auſſi ôte tout doute appellant les venerables Symboles par leſquels J.C. eſt ſignifié & participé δι ὧν ὁ χριστὸς σημαίνεται καὶ μετέχεται ces deux termes ſignifié & participé nous apprennent diſtinctement que les Symboles & les eſpeces de l'Euchariſtie ne ſignifient pas ſeulement, mais contiennent auſſi ce qu'ils ſignifient Le Preſtre opere des choſes tres divines faiſant l'Euchariſtie ἱερουργεῖ τὰ θειότατα. Ces paroles de hierurgie tres divine expriment un ſacrifice divin. Enfin ſur la fin du Chapitre S. Denis s'adreſſe aux ſaints Myſteres, s'écriant ô tres-ſaint & divin Sacrement , ὦ θειοτάτη καὶ ἱερὰ τελετή. Developez les voiles & les Symboles obſcurs dont vous eſtes environné , montrez vous , & rempliſſez d'une lumiere qui n'obſcurciſſe point , les yeux de nôtre intelligence. Les mots de ſacrée & tres divine diſtinguent clairement les voiles , la choſe contenüe & ſignifiée ; ils expriment encore les ſignes auparavant marquez, & par où il avoit commencé , par le mot de Sacrée , c'eſt à dire deſtinée à des uſages ſaints , & la choſe contenüe par le mot de tres divine , qui ne peut convenir qu'à J. C. même : D'ailleurs, cette priere adreſſée à l'Euchariſtie & qui luy attribüe comme à une ſource qui ne tarit point les lumieres ſurnaturelles, & la vertu d'illuminer les eſprits ſeroit une impieté ſi J.C. n'y eſtoit point. La réponſe d'Aubertin eſt, *que cette priere eſt une apoſtrophe & converſion à la choſe ſignifiée ſemblable a celle de S. Gregore de Nazianze ; ô grande & ſacrée Pâ-*

que, ô Manne celeste, la purgation de tout le monde; Ie parle à vous Verbe divin, qui estes lumiere, vie, sagesse & puissance; ainsi il ne faut pas traduire comme fait le Cardinal; ô tres-saint & divin Sacrement ces mots ὦ θειοτάτη καὶ ἱερὰ τελετὴ, mais ô tres-sainte & divine perfection, ainsi quand il s'écrie decouvrez les voiles & les enigmes, il n'entend nullement que Nôtre Seigneur soit contenu dans ces Symboles, mais seulement qu'il en est environné à nôtre égard, comme quand nous disons que le Soleil est environné & envelopé de nuées, ce n'est pas à dire qu'il soit enfermé au dedans des nuées dont il est tres eloigné; mais à nôtre égard seulement, d'autant que l'interposition des nuées nous en derobe la veüe. Cette repartie est ingenieuse, mais elle n'est pas propre au sujet dont nous traitons, par un defaut qui accompagne presque inseparablement la Methode generale d'Aubertin, lors qu'il ne peut pas bien expliquer le passage de quelque Pere de l'Eglise, d'avoir recours au passage de quelqu'autre Pere, pour cacher & deguiser la verité. Nous avons déja rejetté cette adresse mais icy elle luy est visiblement inutile. Car la priere de S. Gregoire de Nazianze qui appelle la Pâque la purgation de tout le Monde & la Manne convient à J.C. entant qu'il est dans l'Eucharistie, car la Manne devoit estre mangée, & une Medecine ne purge pas si elle n'est prise du Malade. Quand S. Denis s'éleve en esprit, & qu'il demande ô tres-saint & divin Sacrement, faites &c. le mot de τελετὴ qui signifie perfection, signifie aussi dans la Hierarchie Ecclesiastique & chez les autres Peres Grecs *Sacrement*. La raison en est, parce qu'ils sont la perfection des Chrétiens. La comparaison du Soleil quoy qu'éclatante à cause du Soleil, d'où elle est tirée, elle est tenebreuse au regard de ce passage, qui éclate par sa propre lumiere, car les termes dont ce Pere parle des Symboles de l'Eucharistie περικείμενα & ἀμφίεσματα ne se peuvent dire que d'une chose qui est contenüe presente & environnée de toutes parts; ce que les mots de περὶ & ἀμφὶ font voir aux moins intelligens en la langue Grecque Partant selon la doctrine de ce Pere, JESUS-CHRIST est environné & contenu des Symboles & des especes de l'Eucharistie.

CHAPITRE IV.

Suitte de la meſme preuve tirée des paſſages formels des Peres.

DAns la recherche que nous continuons de faire des textes formels des Peres de l'Egliſe, ſoit Greque ou Latine touchant la verité de l'Euchariſtie ; nous prendrons principalement ceux de qui les Religionaires reçoivent la Doctrine, comme Ortodoxe, & de qui pour cela auſſi les Miniſtres ſe mettent en peine de ſatisfaire aux authoritez pour faire accroire qu'ils eſtoient de leur croyance, S Cyrille Evêque de Hierusalem qui a composé pluſieurs Catecheſes où il inſtruit les Catechumenes;Il aprend aux noveaux Baptizez ſur la verité du Myſtere avec quels reſpects ils doivent recevoir le corps du Fils de Dieu. *La Doctrine de S.Paul,* dit-il, en la 4. Catec. *ſuffit ſeule pour vous donner des preuves certaines de la verité des divins Myſteres, par leſquels vous eſtes unis à I. C. ſi étroitement que vous n'eſtes plus pour le dire ainſi qu'un meſme corps,& un meſme ſang avec luy. Car dans la lecture que l'on vient de faire, ce grand Apôtre vous apprend que noſtre Seigneur J. C. en cette meſme nuit ou il fut livré à ſes ennemis, ayant pris du pain & rendu graces, il le rompit & le donna à ſes Diſciples,en diſant,prenez & mangez cecy eſt mon corps: & ayant pris le Calice & rendu graces, il leur dit prenez & beuvez cecy eſt mon Sang.* S. Cyrille aſſeure que dans la participation de cet Auguſte Myſtere,les fideles reçoivent le vray Corps & le vray Sang de J. C. & il ajoûte qu'ils ſont ſi eſtroitement unis avec luy qu'ils ne ſont plus qu'un meſme corps & un meſme ſang, & pour aller au devant de toutes les difficultez que l'eſprit humain peut ſuggerer contre la verité d'un ſi divin Myſtere., puis donc, dit-il, que J. C. parlant du pain a declaré que c'eſt ſon corps, qui oſera deſormais revoquer en doute cette verité ; & puis qu'en parlant du vin il a aſſeuré que c'eſtoit ſon Sang, qui oſera dire que ce n'eſt pas ſon Sang. Il eſt vray dit Aubertin Cyrille, parle ainſi, mais que S Auguſtin luy ſerve d'Interprete, &c. Mais Saint Auguſtin na pas eu deſſein quand il a parlé de la ſorte d'interpreter S. Cyrille, ce ſera donc agir contre la penſée de S. Auguſtin, & luy donner un autre ſens avec une autre intention qu'il na pas eu. Par où la Methode ordinaire de répondre & de raiſonner d'Aubertin, demeure generale-

ment combatuë, outre les defauts que nous y avons remarquez cy-dessus. D'ailleurs, S. Cyrille agissant icy avec les nouveaux Initiez à à la foy dans les instructions familieres & populaires, a parlé si clairement qu'il na pas besoin d'Interpretation pour estre entendu, & le passage de S. Augustin estant plus obscurs que celuy de S. Cyrille, il ne doit pas estre apporté pour l'éclaircir, mais plûtost estre reservé pour estre éclairci en son lieu. S. Cyrille est si clair, que pour expliquer avec cette netteté de style qui luy est comme naturelle le haut Mystere de la Communion au Corps & au Sang de J. C. il invente de nouveaux mots, comme il estoit convenable en faveur d'une verité si extraordinaire, de sorte que les mots de σύσσωμος καὶ σύναιμος concorporel & consanguin expriment clairement une conjonction, une union, & une unité du corps de J. C. avec celüy qui le reçoit dans l'Eucharistie. Aubertin cherchant de toutes parts dequoy répondre contre un témoignage si évident dit *encore, que les Sacramentaires*, c'est ainsi qu'il nous appelle *pensent triompher, falsifient & corrompent miserablement le texte de S. Cyrille, Car il ny a pas sous la figure du pain & sous la figure du vin t'est donné, mais au type du pain t'est donné le corps, au type du vin t'est donné le Sang*: Il y a au Grec ἐν τύπῳ & τύπος, ne veut-il pas dire dans la rigueur & proprieté du mot, figure? C'est Aubertin qui en mesme temps qu'il accuse les autres de falsification falsifie le texte de ce Pere; Car il coupe le passage & met partant communiquons avec entiere certitude, comme au corps & au sang. Le mot de ὡς ne fait pas icy une comparaison diminutive de la chose où il est appliqué, c'est une preposition suivie du Verbe μεταλαμβάνωμεν & signifie afin que nous recevrons. L'usage des mots σύσσωμος & χριστόφορος appliquez à d'autres matieres par les Peres, ne detruit point la saine intelligence qu'ils ont icy, quoy que die Aubertin. Car il y a une grande difference quand ce Pere aprés avoir dit que dans l'Eucharistie sous la figure du pain, ou dans la figure du pain, le corps de J. C. nous est donné, & sous la figure du vin son Sang, & qu'on nous peut appeller alors *concorporels & consanguins* avec J. C. des paroles d'un autre Pere, qui à la loüange des Vierges, les appelle à cause de leur pureté porteur de Christ. La suite & la signification des paroles, font une signification differente selon que les matieres sont differentes Nous rapportons le passage de ce Pere au *chap.* de la Transsubstantiation.

S. Epiphane Evêque de Salamine au livre intitulé *In Anchorato*, estant tombé par occasion sur le passage du livre de la Ge-

neſe, où il eſt écrit que Dieu a formé l'homme à ſon image, dans la conteſtation ou il-eſt qu'on ne peut determiner en quoy ſon image conſiſte, il conclud qu'il faut neanmoins croire que l'homme eſt cette image, puiſque Dieu l'a dit. Et là deſſus il ajoûte qu'il y a pluſieurs autres propoſitions dans l'écriture qui ne ſont pas ſans quelque repugnance apparente, qui doivent neanmoins eſtre creües pour vrayes, & il apporte pour exemple l'Euchariſtie, diſant, *Le Seigneur prit en ſes mains certaines choſes,& ayant rendu graces il dit, ce-cy eſt cela de moy, & nous croyons qu'il n'eſt point égal, ni ſemblable, ni à l'image incarnée, ni à la divinité inviſible, ni aux lineamens des membres, car cela eſt de figure ronde & inviſible quant à la puiſſance, & il a voulu dire par grace, ce-cy eſt cette choſe de moy, & perſonne ne denie foy à ſa parole. Car quiconque ne croit point qu'elle eſt vraye il eſt d'écheu de la grace & du ſalut.* A travers l'obſcurité de ces paroles la preſence réelle éclate à merveilles. Ce Pere affirme qu'il y a quelque repugnance apparente dans ce qu'on croit de l'Euchariſtie; Et il n'y a aucune repugnance apparente que le pain ſignifie le corps. Il remarque encore qu'il n'y a point de reſſemblance ni convenance exterieure. Or il y en a en qualité de ſigne, car comme le pain nourrit le corps, Jesus-Christ nourrit la vie. Ce Pere ne dit pas par reſpect pour garder le ſecret ou pour d'autres conſiderations, la propoſition entiere de J. C. Mais ce-cy eſt cette choſe de moy, τῦτό μύ ἐςι τόδε. Pourquoy ce ſecret s'il n'eſt qu'un ſigne, & pourquoy n'eut-il pas dit diſtinctement qu'il n'êtoit qu'un ſigne & non pas la choſe même. Il paroit que S Epiphane n'a pû croire que ces paroles ce-cy eſt mon corps, ſe deuſſent prendre allegoriquement & non pas proprement & literalement, comme remarque tres-bien le Cardinal du Perron. Car le ſujet du diſcours de S. Epiphane eſtoit de prouver qu'il ne faloit point affoiblir la verité des paroles de Dieu en figures & allegories, comme faiſoient les Arriens, il blâme fortement au même livre Origene & l'appelle Phanatique, parce qu'il détruiſoit la verité de l'Ecriture par ſes allegories: il interpretoit la deſcription du Paradis terreſtre, & toute l'Hiſtoire des premiers Chapitres de la Geneſe, qu'il expliquoit figurément & allegoriquement, & ce Pere montre que toutes ces choſes doivent eſtre reçeüe dans une ſignification propre & literale; que toutes les œuvres de Dieu ne doivent point eſtre priſes allegoriquement, parce que toutes luy ſont poſſibles. A des raiſons ſi fortes Aubertin dit premierement *qu'Epiphane pare foible-*

ment à l'objection qu'il voyoit n'aistre de l'argument qu'il avoit formé, & que combien qu'Ephine de peur de se porter prejudice ne reconnoisse pas que l'homme est l'image de Dieu Mystiquement & figurement, il insinuë assez que c'est ainsi qu'il l'à entendu &c. Ensuite comme le Ministre accuse de foiblesse & de timidité S. Epiphane. Il accuse pareillement de fraude & de dissimulation le Cardinal du Perron en deux manieres; Premierement, *parce qu'il à traduit mal le passage d'Epiphane, ayant mis invisible quant à la puissance, comme si ἀναίσθητος, signifie invisible, ne considerant que δύναμις ne peut signifier icy puissance, ce qui seroit insipide & sans aucun sens.* En second lieu, *parce que le Cardinal ne represente point veritablement l'occasion de tout ce discours d'Epiphane*, mais le tait & le dissimule pour tendre plus facilement des pieges aux Lecteurs, & le Ministre infere qu'Epiphane est pour luy. Parce qu'il proteste que Nôtre Seigneur a dit de ce qui est de figure ronde & de substance insensible, ce-cy est mon corps, comme toutes les autres propositions ou deux substances sont affirmées l'une de l'autre doivent estre entenduës figurement & non proprement. Peut-on voir des interpretations plus violentes, des consequences plus mal tirées, & des accusations plus mal fondées que celles-cy? S. Epiphane ne distingue-t-il pas formelement la proposition de N. S. touchant l'institution de l'Eucharistie des propositions allegoriques, en disant en termes exprés que quiconque ne croit pas que la proposition de Nôtre Seigneur est vraye est décheu de la grace & du salut? que s'il faut allegoriser le Paradis comme le Phanatique Origene qui se plait à introduire plûtost au monde ses phantaisies que la verité, toutes les choses qui sont écrites de la creation du monde ne sont point vrayes, mais dite par allegorie. Et il refute Origene par cette raison que Dieu a creé au commencement le Ciel & la Terre, & ces choses ne sont point allegoriques, mais visibles, le firmament, la terre, la mer, le germe, le bois &c. Ce Pere ne maintient-il pas encore que ces mots Dieu forma l'homme à son image, doivent estre creus simplement comme ils sont, sans exposition, sans interpretations & sans curiosité? & il dit à ce propos que c'est l'office des fideles de confesser l'écriture & de ne la point nier. Ne voit-on pas de toutes ces choses que S. Epiphane n'a pû croire que ces paroles, cecy est mon corps, se deussent prendre en sens allegorique & non pas propre & literal? Ce Pere pouvoit-il expliquer plus nettement sa pensée, ni le Card. du Perron l'expliquer plus

fidelement? Les paroles de ce Pere touchant les Sacrement sont ἀναίσθητος ὡς πρὸς τὴν δύναμιν. le mot de ἀναίσθητος signifie bien selon son premier & direct usage insensible, mais comme le genre convient à l'espece, insensible peut estre expliqué & traduit par invisible, parce que la veüe est un des sens, & communément on l'attribuë aux autres sens, comme l'Ecriture mesme fait, & il le faut ainsi traduire en cet endroit, parce que S. Epiphane ayant dit que ce que nous voyons au Sacrement n'est semblable ny à l'Humanité incarnée, ny à la divinité invisible : Il ajoûte que ce Sacrement est rond quand à la forme,& invisible quand à la puissance. De sorte que bien qu'il semble d'abord qu'il faloit traduire insensible, veu que le Grec porte ἀναίσθητος ὡς πρὸς τὴν δύναμιν, la traduction d'invisible est encore plus conforme au sens & à la suite des paroles de ce Pere, parce que comme ce Pere avoit dit que le S. Sacrement n'est semblable, ny à l'Image incarnée, sçavoir à l'Humanité de J. C. ni à la divinité invisible ἀοράτῳ θεότητι, il distingue parl à ce qui paroit aux yeux de forme ronde, & ce qui est invisible qui y est mis & rendu present par la vertu du S. Esprit, à sçavoir J. C. Dieu & homme. Le mot de δύναμις pris comme il le doit estre, & comme l'a pris le Cardinal du Perron, pour puissance à un sens clair & net dans S. Epiphane, parce que la veüe, l'attouchement,& les autres puissances & facultez exterieures de l'ame avoüent & confessent que le corps de J C. est insensible dans ce Sacrement ; Car on ne le voit, on ne le touche, on ne la flaire, on ne le goute pas. Mais la traduction du Ministre d'insensible quant à la substance, est infidele & elle violente sensiblement le sens de S. Epiphane. Car en quel Autheur, en quel Pere, ny Philosophe, ny Orateur, ny Poëte, Grec trouve t-on que δύναμις signifie substance? Sans doute le Ministre traduit insensible, quant à la substance, non pas par une ignorance qui seroit trop grossiere, car l'on dit qu'il sçavoit le Grec, mais parce qu'ainsi il fait dire à ce Pere que la substance du pain qui de sa Nature est insensible demeure dans ce Sacrement, où consiste lerreur des Calvinistes. Voyez où porte l'Heresie, la preocupation & l'amour du parti, encore la mauvaise foy qui est inseparable de l'Heresie, parce que & l'Heresie est la corruption de la foy. Il continuë sa mauvaise foy dans la traduction qu'il fait de la suitte de ce passage : Car il ne se contente pas de blamer le Cardinal du Perron d'avoir traduit comme il a dit, ὡς εἶπεν ; le Ministre traduit *parce qu'il a dit*, parce qu'il ne veut pas qu'on prenne la proposition de J.C. Cecy est mon corps, dans le sens propre & literal.

Aprés

Aprés une declaratiō si formelle & si sçavante de la presence réelle d'un si grand Prelat de l'Eglise Grecque: Nous produirons le témoignage du grand Archevêque de Constantinople, qui pour sa haute science & pour son Eloquence divine, merita le surnom de Miracle du Monde & de bouche d'Or, & qui aussi de tous les Peres de l'Eglise Grecque, il ny en a point qui ait parlé avec plus de force, de clarté & d'abondance de cette divine verité. En l'homilie 83. *croyons,* dit-il, *tout ce que Dieu nous dit, & ne luy contredisons point, & que sa parole ait plus d'authorité sur nous que nôtre raison & que nos yeux, sa parole est infaillible, & nos sens se trompent souvent, puis dont que le Verbe dit cecy est mon corps, soyons persuadez de la verité de ses paroles, faisons y plier nôtre creance & regardons le dans ce Mystere avec les yeux de l'esprit, car tout ce qu'il nous y donne est plus elevé que les sens.* Et dans l'homilie 24. sur la 1. au Cor. *Approchons nous & lors qu'on nous le presente, disons en nous mesme, c'est ce qui fait que je ne suis plus de la terre, & qui me fait esperer que j'entreray un jour dans le Ciel, que je seray élevé à l'estat des Anges.* Et au serm. 33. de Nat. Domini, *representons nous qu'encore que nous ne soyons que terre & cendre, nous recevons neanmoins son Corps & son Sang, que Dieu nous appellant à sa table nous donne pour viande son propre Fils.* Hom. 45. in Joan. *& que tous tant que nous sommes qui avons l'honneur de recevoir ce S. Corps & ce Sang precieux, nous recevons celuy la mesme qui est assis au plus haut du Ciel & qui est adoré par les Anges.* En plusieurs autres endroits, il a des paroles de cette clarté, que toute la subtilité du monde ne sçauroit couvrir du moindre nuage; comme quand il dit aux Hom. citées & ailleurs, *que dans la celebration de l'Eucharistie J. C. est veritablement present sur l'Autel, que les Anges y assistent avec tremblement, que les Cherubins voiloiēt leurs visages, que les Seraphins chantent avec une profonde reverence, Saint, Saint, Saint le Seigneur, le Dieu des armées, que l'enceinte de l'Autel est toute remplie de ces puissances qui s'y assemblent pour rendre hommage à culy qui y repose, que les bouches des fidelles sont comme de saintes portes par ou entre* Jesus-Christ, *toutes les fois que nous communions, que ceux qui sont d ja initiez apprenent combien est grand le Miracle de nos Mysteres, & afin que nous soyons effectivement unis à luy, faisons un meslange de sa chair avec la nôtre, nous le faisons par le mélange de cette viande divine, qu'il nous a donnée pour nous faire connoistre le grand amour qu'il avoit pour nous; Car il s'est luy mesme meslé avec nous, & il a unis son corps avec*

les nôtres, ſi étroittement que nous ne ſommes plus qu'un avec luy, Quel eſt le Paſteur qui ait jamais nourri ſes brebis de ſon ſang; Mais que dis-je un Paſteur; ne voyons-nous pas pluſieur meres qui aprés avoir mis au monde leurs enfans, les donnent à d'autres femmes qui les nourriſſent J. C. a bien plus de tendreſſe pour nous, puis qu'il nous nourrit luy meſme de ſon propre Sang, & en toutes façons nous incorpore avec luy. Aubertin répond que S. Chryſoſtome dit qu'il ſe fait une meſme maſſe avec nous, ἀναφύρει ἑαυτὸν ἡμῖν. Mais parmi une infinité de riches expreſſions de la verité de l'Euchariſtie, celle-cy qui arreſte ce Miniſtre dans l'erreur a une nouvvelle force pour l'en retirer: car elle exprime cette divine verité, d'une maniere propre exacte & naturelle. S. Chryſoſtome avoit dit auparavant que c'eſt le propre de ceux qui aiment avec ardeur, de ne vouloir eſtre qu'un avec ceux qu'ils aiment, que c'eſt pour cela auſſi que J.C. a voulu unir ſon corps avec les nôtres, afin que nous ne fuſſions plus qu'un avec luy. Mais parce que cette union eſt ſurnaturelle & inconcevable à l'eſprit humain, & differente de l'union de l'Incarnation, ce Pere a voulu l'exprimer par un terme qui ſignifie proprement meſler, voulant dire que J. C. fait dans ce Myſtere un meſlange de ſa chair avec la nôtre, par où il exprime la Nature & la verité du Myſtere, & luy oſte une partie de ſes difficultez, à ſçavoir celles qui regardent l'union. Le même Miniſtre *appelle les penſées & les expreſſions de ce Pere tres-plauſibles & ſpecieuſes, tant l'eloquence*, dit-il, *de Chryſoſtome la emporté comme un torrent à ſe ſervir de certaines façons de parler, qui ont ſervi à la poſterité de pierre de ſcandale & d'achopement, & donné grande occaſion à la naiſſance de l'erreur qui eſt aujourd'huy venuë à ſon comble.* Et en ſuitte ſur quelque autre paſſage formel il dit, *que Chryſoſtome parle en ce diſcours par excez & par hyperbole.* M. Claude preſque dans les meſmes termes que ſon devanciers dit, *que les objections des Catholiques*: Il appelle ainſi des puiſſantes & invincibles authoritez, ſont plauſibles & ſpecieuſes en faveur de la preſence réelle. *Mais que ſe ſont des expreſſions hyperbolique, & que ce S. Prelat a parlé en Orateur, qui ſe laiſſe emporter au torrent de ſon Eloquence, non pas en interprete qui declare ſon ſentiment ſans exaggeration.* C'eſt la licence ordinaire des Miniſtres, d'outrager les Peres, quand la ſubtilité ne leur permet pas de deguiſer le ſens de leur paroles. Ce ſçavant & admirable genie, la gloire de ſon Siecle & l'honneur de l'Egliſe Grecque, ſçavoit mieux que ces Miniſtres, ſi dans ſes Sermons il s'étoit emporté dans des hyperbo-

les & des exaggerations, & puis qu'il avoit la ſcience jointe à un haut degré de ſainteté, il eut averti les fideles de peur de corrompre leur foy, que l'èloquence l'avoit porté trop loin: Au contraire aprés avoir dit que ceux qui participent indignement à ces S. Myſteres ſont coupables de la profanation du corps du Seigneur, il ajoûte, *que perſonne ne condamne mes paroles comme hyperbolique.* L'éloquence n'emporte pas un ſi grand & ſi ſaint genie juſques à donner des occaſions raiſonnables aux erreurs & aux Hereſies. Mais bien plûtoſt des moyens & des preuves pour renverſer celles où ſont aujourdhuy les Miniſtres qui deguiſent l'eſprit de ce Pere, ou témoignent ne l'avoir pas bien connu, quand il luy attribuent des hyperboles dans un ſi grand excés, car il eſt entre tous les Peres de l'Egliſe precis & ſuccint, auſſi exact que facile à exprimer ſes penſées, & nous venons de faire cy-deſſus une remarque de ſon exactitude. Accuſer S. Chryſoſtome d'emportement, d'eſprit hyperbolique, & de ſtyle exaggerant, c'eſt decouvrir ſon ignorance & en meſme temps la verité. C'eſt faire connoiſtre à toute la terre que le ſujet de cette accuſation contre ce grand genie, eſt parce qu'il a parlé ſi hautement & ſi abondamment de cette verité. Ils ſeroient bien plus equitables de reconnoiſtre & de confeſſer avec nous à la gloire de ce grand ornement de l'Egliſe Grecque, qu'il a êtabli la grandeur & la verité de ce divin Myſtere, d'une maniere ſi extraordinaire & ſi éclatante, qu'ils peut eſtre nommé le Docteur de l'Euchariſtie, comme S. Auguſtin celuy de la Grace. Venons aux ſentimens des Docteurs de l'Egliſe Latine.

S. Hierôme n'eſt pas moins literal & exprés que le precedant & encore qu'il n'ait parlé avec une ſi grande abondance & fecondité de penſées du Myſtere de l'Euchariſtie, il s'en eſt neanmoins expliqué avec aſſez de force pour confondre la temerité de ceux qui oſent en combatre la Verité. *Le pain*, dit-il, Ep. 150 ad Hebid. *que ce que le Seigneur rompit & qu'il donna à ſes Diſciples eſt le corps du méme Sauveur, & le vin qui leur donna eſt ſon ſang de la nouvelle alliance. L'ancienne Pâque n'eſtoit que l'image de la nouvelle, & Melchiſedech grand Preſtre du Dieu tout puiſſant, en offrant du pain & du vin traça par avance la figure de ce Myſtere, & I. C. pour l'accomplir y rendit preſente la Verité de ſon corps & de ſon ſang.* Et ſur l'Ep. ad Tit. *il y a autant de difference entre les pains de propoſition de l'ancienne Loy & le corps de I. C. qu'entre l'ombre & le corps, l'image & la Verité, & entre les figures des choſes à venir, & celles qui ſont re-*

preſentées par les figures. Et en l'Ep. ad Hebid. *Ce n'eſt pas Moyſe qui nous a donné le vray pain, mais c'eſt I. C. qui eſt aſſis au feſtin, c'eſt luy qui mange & qui eſt mangé.* Comme S. Hierôme a eſte tres grand dans l'interpretation des écritures, il apporte les nouvelles & les anciennes & la convenance qu'elles ont enſemble; comme une puiſſante raiſon pour la confirmation de cette Verité. En l'Ep. à l'Heliod. *A Dieu ne plaiſe que je die rien de mauvais de ceux qui ſuccedent aux degrez des Apôtres, qui font de leurs ſacrées bouches le corps de J.C.* Les Preſtres, & les Evêques ne font donc pas des ſignes & des images du corps de J. C. Il ne faut point pour cela la ſucceder aux degrez des Apôtres, il ne faut qu'avoir la qualité & capacité de Peintre, ou de Sculpteur. En l'Epître à Evagrius, quand il blame la vanité des Diacres qui ſe vouloient mettre au deſſus des Preſtres, *Qui ſouffrira*, dit-il, *qu'un Miniſtre des tables, enflé d'orgueil s'eleve au deſſus des Preſtres, aux prieres de qui ſe fait le corps & le ſang de Chriſt* En l'Epître à Fabiola, il appelle l'Evêque *Sequeſtre entre Dieu & les hommes, & qui fait de ſa bouche ſacrée les chair de l'Agneau.* Remarquez les chairs, parce qu'elles ſe font plusieurs fois & par pluſieurs Preſtres & Evéques, & de l'Agneau, parce qu'il n'y a qu'une même & ſeule chair. Aubertin répond, *Que ce n'eſt pas faire le corps de Chriſt qui eſt fait il y a long-temps, mais c'eſt faire le Sacrement l'image & la figure du corps de Chriſt*; Car c'eſt ainſi que les Peres expoſent eux mêmes cette façon de parler, qui a-t il, dit Arnobe de ſi magnifique que de faire les Sacremens divins, & l'Autheur du livre des Sacremens attribué à ſaint Ambroiſe, lors qu'on vient à faire le venerable Sacrement, le Preſtre ne ſe ſert pas de ſes paroles, mais de celles de Chriſt. Cette evaſion eſt ſi foible & ſi mal à propos miſe en avant, qu'elle eſt defectueuſe en pluſieurs manieres; car ni Arnobe, ni S. Ambroiſe n'ont pas parlé de là ſorte, que le Miniſtre a remarqué à deſſein d'expoſer & d'expliquer plus clairement les paroles de S. Hierôme, & moins encore de vouloir enſeigner que les Preſtres & les Evêques font l'image & la figure du corps, puiſque ces deux graves Autheurs ne ſe ſervent point dans leur expoſition des termes d'image & de figure. La raiſon qu'il apporte contre le ſens viſible des paroles de S. Hierôme que ce n'eſt pas faire le corps de J.C. puis qu'il eſtoit fait il y a longtemps: renverſe la raiſon qu'il met en ſuite contre le grand eloge que S. Hierôme donne aux Prêtres & aux Evéques, qu'ils ſe ſervent des paroles de J. C. car quand J. C. fit ce Sacrement en l'in-

ſtituant,ſon corps eſtoit déja fait, il donna pourtant ſon corps,& ſa chair à manger; partant faire la chair de J.C. n'eſt pas ſimplement faire le Sacrement, le ſigne de la chair de J. C. comme l'explique le Miniſtre; Mais il faut chercher un autre interpretation des paroles de S. Hierôme, & il n'y en peut point avoir d'autres que celle que les paroles portent avec elles mêmes. Donc pour ne pas tomber dans ces contrarietez; le Miniſtre qui veut que quand S. Hierôme dit que les Preſtres font la chair de Chriſt, eſt faire le Sacrement, il eſt auſſi obligé & neceſſité de confeſſer la verité que les Preſtres font la chair en faiſant le Sacrement de la chair de Chriſt, parce qu'ils font eſtre la chair de Chriſt ſous ce divin Sacrement.

La replique du Miniſtre Aubertin à la Doctrine de S. Hierôme, nous a eſté un eſpece d'avertiſſement de joindre à l'authorité de ce grand commentateur des Ecritures, celle de S. Ambroiſe de qui les écrits tous ſemblables dans cette ſainte Meditation & application ſont reverez de toute l'Egliſe. Ce ſaint & celebre Docteur pour faire comprendre à ceux qui devoient faire leur premiere communion, la differance qu'il y-a entre la Manne & l'Euchariſtie, *Conſiderez*, dit il, au liv. de Init. c. 7. *maintenant ſi le pain des Anges que Dieu donnoit aux Iſraëlites dans le deſert, eſt plus excellent que la chair de I.C. qui eſt le corps même de celuy qui eſt la vie, ſi ceſt la Manne qui tomboit du Ciel, ou celle qui eſt au deſſus du Ciel. La Manne des Cieux, ou la Manne du Seigneur des Cieux, celle là eſtoit ſujette à ſe corrompre, & quiconque mangera avec pieté celle cy deviendra incorruptible comme elle. L'eau coula d'une roche en faveur des Iuifs, mais pour vous le ſang coule de I. C. même, cette nourriture & ce brevage de l'ancienne Loy n'eſtoient que des ombres & des figures; mais ceux de la nouvelle ſont la Verité. Que ſi ce que vous admirez n'eſtoit qu'une ombre, combien grande doit eſtre la verité dont l'ombre ſeule parut ſi admirable:* Or la lumiere eſt plus excellente que l'ombre,& que la figure,le corps du Createur du Ciel que la Manne qui tomboit du Ciel. Si la Manne eſtoit la figure du corps de J.C. l'Euchariſtie doit eſtre quelque choſe de plus que la figure du corps de J. C. ſelon la Doctrine de ce celebre Pere de l'Egliſe, pour deux raiſons que le même Pere apporte icy; La premiére parce que la Manne n'eſtoit que le pain des Anges & ne tomboit que du Ciel, mais l'Euchariſtie eſt le corps de celuy qui eſt la vie, & qui eſt au deſſus du Ciel. La ſeconde raiſon parce que la Manne eſtoit corruptible, mais quiconque mange avec pieté celle-cy deviendra in-

corruptible comme elle : Ces deux raiſons ſont inconteſtables parmi les fideles, puiſqu'elles ſont fondées dans les propres termes de ce ſçavant Docteur ; Et outre ces deux il y en a une contenüe dans la propoſition qui ſert de matiere au raiſonnement de S. Ambroiſe: Que la nourriture de l'ancienne Loy n'eſtoit qu'une ombre, & celle de la nouvelle eſtant la verité doit eſtre plus excellente & plus admirable. Les mêmes raiſonnemens ſe peuvent appliquer à l'eau qui coula d'une roche en faveur des Juifs, qui fut l'ombre du ſang qui a coulé de JESUS-CHRIST même. Nous mettrons la repartie d'Aubertin à une declaration ſi formelle touchant la preſence réele au Chapitre de la Tranſubſtantiation, en continuant pour ce regard la doctrine du même Pere.

De la Doctrine de S. Ambroiſe qui contribua ſi heureuſement à la converſion de l'incomparable S. Auguſtin, qu'il baptiza & fut ſon Maiſtre & ſon directeur aprés ſon entrée dans l'Egliſe, paſſons à la conſideration de la doctrine du diſciple qui a eſté reconnu avec raiſon de toute l'Egliſe, des Conciles, des Papes, des Peres, des Theologiens & des Heretiques même, pour le Docteur ſublime, & pour la lumiere univerſelle de toute l'Egliſe. La preuve de la verité de l'Euchariſtie ſe trouve avec éclat en pluſieurs endroits de ſes ouvrages. Voicy ce qu'il écrit conformement à la doctrine de ſon Maiſtre au liv. Cont. lit. petit. c. 37. & au liv. 17. de Civ. c. 16. *Les anciens Iuifs celebroient leur Pâque avec l'Agneau, & nous celebrons la nôtre avec le corps & le ſang du Seigneur : Ces ſacrifices qui n'eſtoient que les ombres des choſes futures ont eſté rejetez, & le corps de J. C. a pris leur place, & il eſt offert aujourd'huy ſur les Autels, & donné à ceux qui ſe preſentent pour le recevoir. Sur le* Pſ. 9. *Il faut avoüer que la bonté du Seigneur eſt grande, de nous avoir donné veritablement à manger ſon propre corps, dans lequel il a ſouffert tant de tourmens, & ſon ſang à boire. Il a pris ce corps de la Vierge Marie, il a converſé ſur la terre avec ce corps, & il nous a donné ce même corps à manger pour nôtre ſalut.* Et ſur le Pſ. 38. lib. 12. Cont. Fauſt. c. 20. 6. 10. Serm. 2. de Verbis Ap. *Ce que les Fideles boivent dans la participation de ce Sacrement, eſt le ſang precieux qui eſt ſorti du côté de I. C. & ce ſang a une voix bien forte & bien puiſſante ſur la terre, lors que toutes les nations en le recevant répondent* Amen, *& ſont perſuadées que I. C. leur donne la vie eternelle en leur donnant ſa chair, & qu'il ne donne dans ſa chair & dans ſon ſang que ce qu'il eſt.* Quoy qu'il ne ſe puiſſe rien adjoûter à la clarté de ces témoi-

gnages & de quantité d'autres que la longueur m'empesche de rapporter ; voicy ce qu'il écrit sur ce titre d'un Pseaume de David, il se portoit en ses mains, *Qui peut comprendre*, dit-il, *que cela soit possible à un homme. Car qui est-ce qui se porte soy méme en ses mains, un homme peut bien estre porté par les mains d'un autre homme, mais nul ne l'est par les siennes. Nous ne voyons donc pas comment cela se peut entendre de David selon le sens literal, mais nous voyons bien comment cela ce peut entendre de I. C. à la lettre, car il se portoit en ses mains, lors que donnant son corps il dit, ce-cy est mon corps, puis qu'il portoit alors ce même corps en ces propres mains.* Ces paroles sont la fin d'un plus grand discours que S. Augustin fait sur le sujet, & qu'il commence ainsi, *Quelqu'un que je ne connois point a changé & deguisé son visage, qui est cette personne que je ne connois point ? ce n'est pas certes une personne inconnuë, puis que c'est N. S. I. C. qui est connu de tous les Fideles ; Il a voulu que nôtre salut fut renfermé dans son corps & dans son sang par son humilité, car s'il n'estoit pas humble on ne le mangeroit pas* ; Il compare ensuite N. S. J. C. au Roy David qui est sa figure, en ce que *comme David devant cet Achis contrefit son visage & fut pris pour un fol* ; JESUS-CHRIST *aussi ayant dit, ma chair est vrayment viande, mon sang est vrayment breuvage, il fut pris pour un insensé, parce qu'il avoit changé & deguisé son visage. Il sembloit que ce fut un effet de folie & de fureur de donner aux hommes, sa chair à manger & son sang à boire, car ses Disciples respondirent comment nous peut-il donner sa chair à manger ; mais cela parut folie aux yeux des fols & des ignorans, c'est pourquoy I. C. les laisse aller, &c.* Ce changement de visage, cette comparaison, cette condamnation de folie & d'ignorance prononcée par S. Augustin contre les Disciples incredules, avec l'explication qu'il donne dans un sens literal & sans figure de ces paroles que J. C. se portoit en ses mains, sont une peinture si naive & si vive de la verité de l'Eucharistie en toutes ses parties que toute la subtilité ne la peut ternir. Neanmoins M Claude avec Calvin son Maistre, Duplessis Mornay son predecesseur & la pluspart des Ministres se sont imaginé d'affoiblir la force de tant de Passages, disant que S. Augustin s'est expliqué en disant que J. C. s'est porté en quelque maniere *quodammodo*, quand il dit, *ce-cy est mon corps*, & qu'il a voulu faire entendre qu'il ne se portoit qu'en figure. Mais ces paroles de S. Augustin ne sont point opposées à la presence, & s'est se joüer de S. Augustin & le vouloir faire passer pour ridicule, de leur donner

cette interpretation, car ſi ces paroles, *ce-cy eſt mon corps*, ne ſont pas priſes par S. Auguſtin dans le ſens literal, il n'a pas pû dire que Nôtre Seigneur J. C. a fait à la lettre ce que David, ni même autre homme ne pouvoit faire à la lettre, & ſi ſe portoit ſoy même ſe prend en un ſens Equivoque & Metaphorique pour porter une choſe repreſentative de ſoy-meſme; Il ſera poſſible & facile à tous les hommes de ſe porter de cette ſorte, tenant ſon portrait à la main. Ces termes en quelque maniere ne détruiſent pas la P. R. du corps, & ils marquent ſeulement une maniere qui luy eſtoit propre & non pas celle dont les hommes ſe portent en leur propre figure en ſoutenant leur propre poids avec peine, mais une maniere plus propre & plus excellente, à ſçavoir ſous l'eſpece externe & viſible du Sacrament exprimée par le deguiſement du viſage, & qui n'eſt pas pour cela moins réelle & actuelle : Et cette maniere de parler eſt ordinaire à S. Auguſtſtin, comme quand il dit que le Verbe s'eſt uni à l'homme en quelque maniere, ou que l'ame humaine eſt immortelle en quelque maniere, ou pour mieux dire en ſa maniere, *Secundum quendam modum ſuum* : Il ne pretend pas exclure l'union réelle du Verbe avec la Nature humaine, ni l'Immortalité veritable de l'ame, mais il veut dire ſeulement que Dieu eſt uni d'une façon qui luy eſt propre, qui n'eſt pas commune & ordinaire. Et que l'ame eſt immortelle en ſa maniere qui n'eſt pas celle de Dieu, de qui S. Paul dit poſſeder ſeul l'immortalité, parce qu'il eſt immortel par eſſance & par la neceſſité de ſon eſtre.

Aubertin fait icy la meſme reſponſe qu'il fait hors de propos & ſans aucune diſcretion à pleuſieurs autres paſſages des Peres, *que par le corps que S. Augnſtin dit que N. S. portoit en ſes mains, il n'entend pas ſon propre corps, mais le Sacrement de ſon corps.* Ce Miniſtre n'a aucun égard aux autres paroles, ny à tant de raiſons que S. Auguſtin apporte icy pour expliquer & relever cette verité ; Mais ſans ſe ſoucier du veritable ſens de S. Auguſtin non plus que de la verité, il jette en l'air & à la venture ſa diſtinction, comme un Soldat qui aprés avoir jetté ſes armes à tous hazard contre les ennemis prend la fuite. Pour preuve neantmoins de ſa diſtinction, il apporte un autre paſſage de S. Auguſtin, que prés que tous appellent ſon corps le ſacrement de ſon corps, *de Verbis Domini* 53. & que N. S. n'a point douté de dire cecy eſt mon corps, quand il donnoit le ſigne de ſon corps, *cont. Adamantum cap.* 12. que S. Cyprien dit en parlant du pain & du Calice, que nôtre Seigneur portoit ſon Egliſe,

pour

pour dire qu'il en portoit le ſigne. Mais ces preuves qu'il apporte pour eſtablir ſa diſtinction la renverſent. Car les Chrêtiens d'Afrique ou d'autres Nations appellent comme par une confeſſion publique ce Sacrement le corps , non ſeulement parce qu'il en eſt le ſigne , mais parce qu'il en eſt la verité. Auſſi N. S. J.C. n'avoit pas fait difficulté d'appeller le Sacrement ſon corps quand il donnoit le ſigne de ſon corps,& parce que ce ſigne & ce Sacrement êtoit joint à la verité , comme ſont les Sacrement de la Religion Chrêtienne qui accompliſſent par la verité qu'ils contiennent les figures de l'ancienne Loy qui les ſignifioient. Dans cette explication , les paſſages de S. Auguſtin que ce Miniſtre & les autres alleguent ſi ſouvent,n'ont rien de difficile & non pas beſoin de replique.S.Cyprien dit que N. S. portoit ſon Egliſe non pas pour dire qu'il en portoit les ſignes , comme veut ce Miniſtre, mais parce que J. C. eſt le chef de ſon Egliſe , ainſi il ſe portoit luy-meſme , ſans qu'il y ait aucun ſens Myſtique ni Metaphorique , mais un ſens propre phyſique & réel.

Encore que les Religionaires pretendent que la Religion Chrêtienne ait commencé à recevoir de l'alteration ſous Gregoire le Grand,& qu'ils nous ayent reduits pour êtablir cette verité aux cinq premiers Siecles , neanmoins puis que ce grand Docteur de l'Egliſe a veſcu dans le cinquiéme Siecle & qu'il n'eſt mort que la quatriéme année du ſixiéme ; Je ne laiſſeray pas ſans reflexion deux paſſages qu'Aubertin a principalement examinez. Le premier eſt tiré du livre des Dialogues,où il dit , *quel eſt le fidele qui pourra douter qu'au moment de l'Immolation à la voix du Preſtre , les Cieux ne ſoient ouverts, qu'en ce Myſtere de I. C. les chœurs des Anges ne ſoient preſens , que les choſes ſupremes ne ſoient jointes aux inferieures , les terreſtres unies aux celeſtes , & que des viſibles & des inviſibles il ne ſe faſſe une meſme choſe.* Dans ce paſſage qui eſt ſemblable à d'autres paſſages de S. Chryſoſtome & d'autres Peres eſt contenuë la P. R. ſous les mots de conjonction,le Sacrifice ſous le mot d'Immolation & le changement de ſubſtance ſous les mots d'eſtre faits un : Car comme remarque tres-bien le Cardinal du Perron ; Quand les Peres diſputent contre les Arriens, ils diſent que le mot d'union & d'un,emporte unité de ſubſtance. Le Miniſtre Aubertin , comme s'il eut eſté en chaire devant le Peuple. *O Chryſippe, ô Ariſtote où eſte vous? comme s'il n'y avoit d'autre unité que l'unité de ſubſtance, &c.* Mais ſi au lieu de ces exclamations , de ces crix & ton de voix où Aubertin

s'eſt emporté, il eut appliqué la penſée qui eſt la parole interieure au preſent ſujet, il auroit remarqué qu'il n'y peut avoir icy d'autre unité que de ſubſtance ; veu que ce Pere dit que les choſes viſibles ſont unies aux inviſibles,qui ſont ſans doute des ſubſtances ; à ſçavoir la ſubſtance du pain & du corps de J.C.dont il ſe fait une même choſe. L'autre paſſage de ſaint Gregoire eſt tiré de l'Homilie 22. ſur les Evangiles. *Ce que c'eſt*, dit-il, *que le ſang de l'Agneau, vous l'avez appris non plus en l'entendant de vos oreilles, mais en le bevant. Ce ſang eſt mis ſur l'un & ſur l'autre poteau, quand il eſt beu non ſeulement de la bouche du corps, mais auſſi de la bouche de l'ame.* Aubertin répond que Gregoire ne parle point du ſang propre & ſubſtantiel de l'Aneau de Dieu, mais du ſang Sacramentel. Car il ajoûte immediatement aprés,que le ſang de l'Agneau eſt mis en l'un & en l'autre poteau, quand le Sacrement de la Paſſion de cet Agneau eſt pris de la bouche à redemption, & qu'elle eſt conſiderée avec un eſprit attentif à l'imitation. Mais par les premieres paroles de S. Gregoire le ſang de l'Agneau eſt appliqué & beu par la bouche du corps, quoy qu'il ſoit neceſſaire pour le boire avec utilité,que l'ame y apporte la foy & les autres preparations ſpirituelles ; Mais ces preparations s'accordent avec la reception de la boiſſon qu'on fait de ce ſang par la bouche du corps, de meſme que les actions naturelles de l'ame s'accordent avec les actions naturelles du corps. Pour cela ſaint Gregoire ſe ſervant de ce qui ſe paſſoit chez les Iſraëlites qui oignoient les portes de leurs maiſons aux deux côtez du ſang figuratif de celuy du Sauveur, il en tire cette belle inſtruction dans la reception de l'Euchariſtie pour les diſpoſitions de l'ame, qu'il aſſocie en meſme temps à l'action de la bouche du corps par une intention, qui paroit viſiblement dans toute la ſuitte de ſes penſées & par ſes paroles ſelon le deu de ſa charge & la dignité de Pere commun des Chrêtiens.

CHAPITRE V.

Preuves de la verité de l'Eucharistie, tirées de la Doctrine des Peres touchant la Transsubstantiation.

NOus allons maintenant apporter & défendre les témoignages des Peres, qui non seulement affirment la verité de l'Eucharistie; mais qui la preuvent & l'établissent, qui non seulement enseignent la substãce de ce Mystere, mais qui en expliquent la maniere dont il est fait; cette maniere n'est autre que la transsubstantiation; c'est à dire la conversion de la substance du pain & du vin en la substãce du corps & du sang de J.C. que des Peres cy-dessus citez ont enseignée avec clarté: Ainsi quand S. Justin a dit cy dessus, que le pain & le vin de l'Eucharistie étoit la chair & le sang de J.C. Il remarque le changement de pain en la chair de J.C. en ces termes κτ' μεταβολὴν τρέφονται, *sont nourries selon le changement*, Aubertin rapporte ce changement nonpas à la conversion du pain en la chair de J.C. mais à la nourriture de cette Viande celeste en la chair des Fideles qui en sont nourris, d'où les Ministres concluent que dans l'Eucharistie la substance du pain demeure aprés la consecration, parce que la chair de J.C. ne peut estre changée en nous pour nourrir nôtre chair. Mais cette explication & intelligence est contre l'ordre, & la suite des paroles de ce Pere qui n'a point apporté ce changement, qu'aprés avoir parlé de l'Incarnation plûtôt que de l'Eucharistie, & que dans l'Incarnation il n'y a point eu de changement, la Nature divine & la Nature humaine estant demeurées en J.C. de peur de donner occasion à l'erreur que la substance du pain & du vin, n'êoit point changée au corps & au sang de J.C. & cette differance êtoit encore à ajoûter pour faire mieux comprendre que la nourriture qui se fait des Chrêtiens dans l'Eucharistie n'est pas naturelle ni corporelle faite de la substance des elemens & alimens terrestres, mais surnaturelle, faite de la propre chair de J. C. Et pour un plus grand éclaircissement de ce passage, l'expression de ce Pere κτ' μεταβολὴν τρέφονται c'est autãt dire que les ames & les chairs des Chrêtiens sont nourries selon le changement ou conformement au changement qui y est fait. Car si ce Pere eût voulu que nos chairs fussent nourries de l'Eucharistie par le changement de la substance du pain & du vin en nos chairs & en

nôtre ſang, il ſe ſeroit ſervi d'une autre prepoſition, comme de διὰ qui ſignifie *par* chez les Grecs. Que les Miniſtres changent donc plûtôt leur opinion conformement à l'expreſſion & à la doctrine de ce Pere ſi Saint, ſi ſçavant & ſi ancien.

Nous avons rapporté au chapitre precedent les paroles de S. Cyrille de Jeruſalem en la quatriéme Catecheſe touchant la Realité, qui ſont celles-cy. Puis donc que J. C. parlant du pain a declaré que c'eſt ſon corps, qui oſera aprés cela revoquer en doute cette verité? & puiſqu'en parlant du vin il a aſſeuré que c'eſtoit ſon ſang, qui en pourra douter, & oſera dire que ce n'eſt pas ſon ſang? Voicy maintenant ce que ce ſaint Evêque enſeigne en faveur de la Tranſubſtantiation. *Si I.C.* dit il, *eſtant autrefois en Cana de Galilée changea de l'eau en vin par ſa ſeule volonté, eſtimerons nous qu'il n'eſt pas aſſez digne pour nous faire croire ſur ſa parolle qu'il ait changé du vin en ſon ſang? ſi eſtant invité à des nopces humaines il fit ce miracle ſans que perſonne s'y attendit* πολλῷ τὸν δόξαν, *pourquoy ne confeſſerons nous pas qu'il a donné aux enfans de l'Epoux celeſte la joüiſſance de ſon corps & de ſon ſang, afin que nous le recevions avec une entiere certitude, comme eſtant ſon vray corps, & ſon vray ſang, car il nous donne ſon corps ſous l'eſpece du pain, & il nous donne ſon ſang ſous l'eſpece du vin, afin qu'eſtant faits participans de ce corps & de ce ſang, vous deveniez un même corps & un même ſang avec luy, & par ce moyen nous ſoyons des porte-Chriſt, puiſque nous recevons dans nos corps ſa chair & ſon ſang, & que comme parle S. Pierre nous ſommes faits participans de la Nature de Dieu. Je vous conjure mes freres de ne plus conſiderer ces choſes comme un pain commun & un vin commun, puis qu'ils ſont le corps & le ſang de I. C. ſelon ſa parolle. Car encore que les ſens vous rapportent que cela n'eſt pas, la foy vous doit perſuader que cela eſt. Ne jugez donc pas de la choſe par le gouſt, mais que la foy vous aſſeure ſans en pouvoir douter que vous avez eu l'hommeur de participer au corps & au ſang de I. C. que vôtre ame ſe rejoüiſſe au Seigneur ſçachant & tenant comme une choſe tres certaine, que le pain qui paroit à nos yeux n'eſt pas du pain quoy que le goût le juge tel, mais que c'eſt le corps de I. C. & que le vin qui paroit à nos yeux, n'eſt pas du vin mais que c'eſt le ſang de I. C.* Ce celebre Pere tire de cette propoſition ce-cy eſt mon corps la Tranſubſtantiation, l'exemple qu'il apporte des Nopces de Cana preuve encore la realité & la tranſubſtantion par l'affinité que le vin a avec le ſang, par la conjonction des perſonnes qui ſe fait dans les Nopces

qui répond à lunion de la chair de J. C. avec les fideles, & encore par la joüissance qui est toûjours d'une chose presente & qu'on possede actuellement. A la resistance que ce haut Mystere pourroit trouver dans l'esprit de ces nouveaux Baptisez, il oppose la foy qui doit commander à la raison & aux sens. Enfin de la verité de la conversion qui se fit de l'eau en vin aux Nopces de Cana, il establit la transubstantion; où il veut pareillement qu'on n'en juge pas par les sens.

Le Ministre Aubertin répond que de dire, *que nôtre Seigneur a changé le vin en sang, il ne s'ensuit pas qu'il l'aye fait par un changement substantiel du vin en la substance du sang de Christ. Car Macaire qui estoit un saint Anachorete, ne nous dit-il pas* Homil.41. *qu'il faut que nos ames soyent changées & transmuées de cet état en un autre état & en une nature divine : Et pour cela vouloit-il dire qu'il faut que nos ames soient changées quant à leur substance en une substance divine.* Cette réponse laisse le passage de S. Cyrille en toute sa force, d'autant que le changement fait de l'eau en vin, & en un vin veritable, excellent, & jugé tel par toute l'assemblée est un changement de substance : & le changement allegué de S. Macaire ne convient pas au changement allegué par S. Cyrille, car S. Macaire n'apporte point le changement des ames des fideles, pour prouver un autre changement & moins encore pour prouver un changement de substance; au lieu que S. Cyrille preuve le changement du pain au corps de J.C. par le changement de l'eau en vin, qui fut un changement de substance, & l'on voit assez selon la foy & selon la raison naturelle que le changement des ames n'est pas de substance, mais d'estat en un autre estat, comme portent les propres termes du passage allegué. D'où il appert que les réponses & les raisons de ce Ministre sont sans discernement, que quand bien quelquefois elles pourroient estre bonnes, & convenir à un sujet particulier en certaines rencontres, ce ne sera que par hazard, & il arrivera en mille autres endroits comme icy qu'elles seront de la nature de ce qu'on appelle impertinent, ainsi qu'un sçavant de l'antiquité appelloit un exorde qui estoit fort magnifique, mais hors de propos, & n'appartenant point à la matiere qu'il traitoit non plus que la distinction d'Aubertin au passage dont est question.

S. Gregoire Evêque de Nysse, frere du grand S. Basile, zelé défenseur de la divinité de J.C. contre les Arriens, & de la divinité du S. Esprit contre les Macedoniens établit fortement la verité, & en

même temps la transubstantiation de l'Eucharistie en son Oraison Catechistique, qu'on appelle la Grande; où il rend les raisons, & pour ainsi dire la necessité en ces termes. *Les hommes estant composez de corps & d'ame, il est necessaire que ceux qui doivent estre sauvez communiquent & soient unis par l'un & par l'autre à I. C. qui les mesne à la vie. L'ame se sauve en s'unissant à luy par la foy, & le corps trouve une autre voye pour se mêler avec le corps de I. C. qui le doit sauver, comme il faut que le remede salutaire entre dans les corps de celuy qui a esté empoisonné, & que sa vertu s'insinuë dans toutes les parties, que le venin a penetrées; de même aprés que nous avons pris le poison du peché, nous avons besoin d'un puissant antidote qui soit receu en nous & qui chasse par une vertu contraire le mal que le poison a causé en nôtre corps. Or quel est cet Antidote & ce remede salutaire? certes il n'y en a point d'autre que le divin corps de I. C. qui faisant voir qu'il estoit plus fort que la mort, a esté fait les primices & la source de nôtre vie. Car comme un peu de levain selon S. Paul imprime à toute la paste une vertu semblable à la sienne: ainsi le corps de I. C. n'entre pas plûtost dans le nôtre, qu'il le change & le transforme tout en luy-même. Et comme une chose venimeuse altere toute la saine, quand elle est mélée avec elle, aussi lors que le corps de I.C. que Dieu a rendu immortel, entre dans le corps mortel qui le reçoit, il le transforme & le fait participans de son incorruptibilité.* Or il n'y a que le seul corps de J. C. à qui la divinité s'est unie qui ait reçeu cette grace d'immortalité, à laquelle le nôtre ne peut avoir part s'il ne participe à ce corps immortel, qui est unique & qui estant toûjours distribué à tant de milliers de fideles par toute la terre, est tout entier en chacun d'eux, & dans chaque partie qu'ils reçoivent, & tout entier en luy même. Nous croyons donc encore aujourd'huy que le pain estant sanctifié par le Verbe de Dieu est change au corps du Verbe de Dieu, comme le Verbe nous en a asseurez, en disant, *ce-cy est mon corps*, que ce corps entre dans les nostres, que JESUS-CHRIST selon l'ordre & la dispensation de la grace, se communique par le moyen de sa chair à tous les fideles qu'il s'insinuë & se mêle dans leurs corps, & que l'homme estant uni à ce corps devient immortel & incorruptible, & tout cela se fait par la vertu & la benediction Sacrée, qui change en son corps la Nature des especes visibles. Et pour faire voir que ce Pere est constant en sa doctrine en l'Oraison sur le Baptême, representant diverses prerogatives que la consecration apporte aux choses pour

les faire eſtre en une autre dignité qu'elles n'eſtoient auparavant, aprés quelques exemples qu'il allegue, il dit, *que ce pain qui eſtoit pain commun avant la benediction, aprés qu'il eſt conſacré, il eſt appelé le corps de I. C. & il en devient en verité*, λέγεται τε καὶ γίνεται *eſt appellé & eſt fait.* Le premier mot marque les paroles de J. C. qui fondent la creance de la verité & realité de ce Myſtere, & l'autre mot exprime la puiſſance & l'effet de ces divines paroles, qui eſt la tranſſubſtantiation, & il l'avoit déja clairement enſeigné, diſant que par la priere, par la ſanctification, & par la parole du Verbe le pain ſe transforme, & ſe change allieurs, meſme au corps du Verbe, comme le Verbe la dit luy-meſme par ces paroles, *ce-cy eſt mon corps*, & que ce Pere exprime encore avec netteté, quand il dit que le Verbe nous fait part de ſes dons de l'incorruption & de l'immortalité, lors qu'il change & transforme en ſon corps la nature des eſpeces viſibles.

Aubertin qui ſoûtient en cet endroit Dupleſſis Mornay contre le Cardinal du Perron, répond que le but de Gregoire de Nyſſe, n'eſt pas de montrer ſimplement ainſi que le Cardinal l'inſinuë, qu'il ne faut pas meſurer l'eſtime des choſes à la vilité de leur condition naturelle, mais principalement de montrer que des creatures peu eſtimables ſelon leur nature eſtant conſacrées & ſanctifiées, ſont employées de Dieu à operer & produire des effets extraordinaires, & quoy ajoûte Aubertin, *Macaire Egyptien ne dit-il pas qu'il faut que l'ame fidele ſoit tranſmuée de cette nature abjecte en une nature divine, & Gregoire luy même ne crie-t-il pas.* In Cant Homil. 9. *Ecoutons nous qui ſommes hors de la chair & du ſang, & qui ſommes tranſelementez en une nature ſpirituelle, &c.* Mais quoy qu'en pluſieurs exemples que ce Pere apporte, il n'y ait point de changement ſenſible phyſique & réel, l'évaſion du Miniſtre doit eſtre rejettée, Premierement parce que quand ce Pere vient à parler du Pain de l'Euchariſtie, il dit diſtinctement qu'il eſt dit, & qu'il eſt fait le corps de J.C. Secondement parce qu'il y a en quelques exemples apportez par ce Pere des changemens Phyſiques & réel, enfin, parce que par le premier exemple que ce Pere tire de l'Autel, on voit qu'il ne parle point de l'operation ſurnaturelle des choſes villes, car l'Autel n'agit point & ne contribue que paſſivement & non point activement aux choſes grandes & ſurnaturelles, qui ſont faites ſur l'Autel, & c'eſt Dieu qui fait les choſes grandes dans l'Euchariſtie. La remarque du Cardinal qu'il y a dans le Grec ἑκάτερον αὐτῶν ἐνεργεῖ

διαφόρως chacun deux opere diverſemẽt eſt tres docte, fondée dans l'in-& telligence d'Ariſtote, où le mot de ἐνεργεία ſe prend pour l'acte premier pour l'eſſence de la choſe plûtoſt que pour l'action & pour l'operation, ainſi le mot de ἐνεργεῖ n'eſt pas moins equivoque que celuy de διαφόρως qui peut ſignifier differemment & excellemment. Mais cette conteſtation eſt decidée par les propres paroles de ce Pere, qui dit que le pain eſt fait le corps de J.C. Enfin il eſt manifeſte que les changement dont parlent S. Macaire & S. Gregoire ne ſont pas des changemens de ſubſtances, puis que ces Peres traittent aux endroits citez par les Miniſtres du changemẽt de l'ame, au regard des actions de la vertu & du vice, qui ſont des choſes morales, & non pas naturelles, & l'ame humaine eſt immortelle de ſa nature. Mais dans cette Catecheſe, S. Gregoire traitte du changement phyſique & veritable du pain, & pour l'établir dans l'eſprit des Fideles, il apporte des preuves qu'il tire des choſes naturelles, dont les changemens ont eſté réels, & enfin le pain eſt une Nature corruptible & non ſeulement mortelle, mais encore morte en effet.

S. Jean Chryſoſtome en l'Homil. 83. ſur S. Mathieu. *Ce n'eſt pas,* dit-il, *la puiſſance humaine qui agit ſur ces dons qui ſont propoſez ſur la table ſacrée, Ieſus-Chriſt qui opera ces miracles dans la Céne qu'il fit avec ſes Apôtres eſt le méme qui les opere encore aujourd'huy. Nous tenons la place de ſes officiers, mais c'eſt luy qui ſanctifie ces offrandes, & qui les change en ſon corps & en ſon ſang.* Il ajoûte ailleurs, *que celuy qui autrefois ouvrit & orna la Table Sacrée, où il fit la Céne couvre & orne à preſent celle de ſon ſaint Autel, que ce n'eſt pas ſimplement un homme qui fait que les choſes offertes deviennent le corps & le ſang de* JESUS-CHRIST, *mais que c'eſt* JESUS-CHRIST *luy meſme qui opere un ſi grand & prodigieux miracle, &c.* La deſſus le Cardinal demande que direz vous là Calvin, que direz vous là Zuingle. Aubertin répond, pour eux que s'il eſtoient en vie, ils repartiroient promptement & veritablement qu'il en eſt de meſme du Baptême; car, Chryſoſtome ne dit-il pas, ce n'eſt pas un Ange qui remuë l'eau mais c'eſt le Seigneur qui opere tout. Mais cette réponſe pour Calvin & pour Zuingle eſt bien foible, & s'ils n'ont point d'autre defenſeur qu'Aubertin leur party eſt bien proche de ſa ruine; Car, qui ne voit la difference qu'il y a entre remuer & tranſmuer ou transformer: Le Grec dit de l'eau ταράσσων, qui veut dire troubler, & au regard de l'Euchariſtie μετασκευάζων, qui eſt autant que transformer & tranſubſtantier.

C'eſt

C'eſt en cette maniere que tous les Peres parlent du changement qui ſe fait dans l'Euchariſtie. S. Cyrille Evêque d'Alexandrie au livr.4. c.13. ſur S. Jean, montre par une comparaiſon aſſez familiere, que Dieu qui eſt infiniment elevé en puiſſance & en ſageſſe par deſſus nous opere ce changement. *Ceux que nous appellons*, dit-il, *ingenieurs & inventeurs de machines, font ſouvent des grandes promeſſes: Et le moyen d'accomplir les choſes que nous leur entendons dire, eſt avant que nous les ayons veu faire les choſes incomprehenſibles à nôtre eſprit, neanmoins ayant égard à la ſcience qui eſt en eux, nous leur adjoûtons foy meſme avant l'experience; Et nous faiſons eſcrupule de les contredire, cõment donc ne ſeront point coupables d'étranges crimes ceux qui oſeront deshonorer par leur incredulité le ſouverain artiſant de tous les artiſans, qui eſt Dieu, & ne font point difficulté de demander en ſes œuvres, comment encore qu'ils ſçachent qu'il eſt le maître de toute ſageſſe, & qu'ils ſont inſtruits par la Sainte Ecriture qu'il peut tout. Si donc tu perſites encore ô Juif à demander comment; Ie te demanderay auſſi imitant t'on ignorance, comment tu-es ſorty d'Egypte? comment la verge de Moyſe fut changée en Serpent? comment ſa main devint lepreuſe? & derechef ainſi qu'il eſt, elle écrit retourna en ſon premier eſtat? comment l'eau fut convertie en la nature de ſang? comment tu paſſa par le milieu de la Mer à pied ſec? comment par le bois l'amertume de l'eau retourna en douceur? comment l'eau decoula de la pierre? comment la Manne deſcendit pour tous? comment le Jordain arreſta ſon Cours? ou comment par les ſeuls cris les murailles inexpugnables de Iericho tomberent par terre? & jamais le comment ne t'abandonnera, car tu ſeras convaincu.*

A la doctrine de ce celebre Pere Grec, joignons celle du Grand Prelat & Docteur de l'Egliſe Latine, S. Ambroiſe nommé par les Religionaires avec S. Hilaire, S. Athanaſe & S. Cyrille, dans l'article ſixiéme de leur Confeſſion de Foy, où ils deteſtent toutes Sectes & Hereſies qui ont eſté rejetées par ces quatres Docteurs. Voicy comme il établit la tranſſubſtantiation par pluſieurs effets miraculeux, en la même maniere que les deux S. Cyrilles & les autres Peres, aprés s'eſtre fait objecter comment m'aſſeurez vous que ce que je voy eſt le corps de J.C. puis que je voy autre choſe. *Nous trouvons*; dit-il, *beaucoup d'exemples pour faire voir que ce que nous recevons, n'eſt pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré, que cette benediction eſt beaucoup plus puiſſante que la nature; puis que la nature meſme eſt changée par cette benediction, Moy-*

ſe tenoit une baguette en ſa main : Il la jetta en terre, & elle devient un ſerpent, puis ayant pris la queüe du ſerpent, la baguette reprit auſſi ſa premiere nature, vous voyez donc que par la grace qui fut communiquée à ce Prophete, la nature fut changée deux fois & du ſerpent & de la baguette. Que ſi la ſimple benediction d'un homme a eu aſſez de force pour transformer la nature, que devons nous croire de la propre conſecration divine, où les paroles meſme du Seigneur operent tout ce qui s'y fait ? Car ce Sacrement eſt operé par I. C. Que ſi la parole d'Helie a pû faire deſcendre le feu du Ciel, celle de I. C. ne pourrat elle pas changer les eſpeces des Elemens. Vous avez leu dit-il dans l'Hiſtoire de la creation de l'univers, que Dieu ayant parlé, toutes les choſes ont eſté faites. Si donc la parole de J. C. a pû tirer du neant ce qui n'eſtoit point encore, ne pourrat-elle pas changer les choſes qui ſont déja en celles qu'elles n'eſtoient point, puis qu'il n'eſt pas plus difficile de donner l'eſtre aux choſes qui n'étiont point, que de changer la nature de celles qui l'ont déja receuë. Mais pourquoy nous ſervons nous de ces raiſons, employons les exemples que Dieu meſme nous preſente, & établiſſons la verité du Myſtere de l'Euchariſtie par celuy de l'Incarnation, l'ordre de la nature a-t-il precedé lors que le Seigneur Jeſus eſt né de Marie ? Il eſt conſtant que c'eſt contre l'ordre de la Nature, qu'une Vierge eſt devenuë Mere. Pourquoy donc cherchez vous l'ordre de la Nature dans ce myſtere, à l'égard du corps de I. C. puis que c'eſt contre l'ordre de la Nature que ce meſme Seigneur eſt né d'une Vierge. C'eſt la veritable chair qui a eſté crucifiée, puis qu'il a dit ceçy eſt mon corps. Avant les paroles de la Conſecration, le Sacrement eſt nommé pain, aprés la Conſecration il eſt nommé le Corps, vous répondés amen *quand on vous le donne, c'eſt à dire il eſt vray. Croyez donc de cœur ce que vous confeſſez de bouche, & que vos ſentimens ſoient conformes à vos paroles.* Nous trouvons un abbregé de ces preuves & de ces comparaiſons au livre des Sacremens, *liv.*4. *c.*4. qu'il faut tenir cette verité pour conſtante, que le pain qui eſt ſur l'Autel avant la conſecration c'eſt du pain commun, mais qu'auſi-tôt que les paroles de la conſecration ſont prononcées, ce pain devient la chair de J. C. que l'Euchariſtie eſt plus excellente que la Manne toute merveilleuſe qu'elle fut, que c'eſt ſa veritable chair que nous mangeons; *Vous répondrez, peut-eſtre comment eſt-ce ſa veritable chair, & ſon veritable ſang. Car je voy bien dans le vin la reſſamblance du ſang, mais je n'y voy pas la verité du ſang. Ie vous ay déja dit combien eſt puiſſante la parolo de I. C. pour transformer & changer les choſes de la nature en d'autres ſubſtances,*

&c. Aubertin & les autres Ministres Nouveaux soutiennent que les livres des Sacremens, sont d'un autre Autheur que de S. Ambroise. Mais il est aussi veritable que l'Autheur de ce livre a tiré des livres de S. Ambroise *de Initiandis*, les preuves touchant la transsubstantiation que nous venons de rapporter. Et cela rend superfluë la contestation touchant l'Autheur de ces livres, qu'ils avoüent eux mêmes estre ancien de plus de mille ans.

Les sentimens de S. Augustin touchant la transsubstantiation ont esté rapportez cy-dessus, avec ceux qui concernent la presence réelle, & c'est la conduite ordinaire de la pluspart des Peres & des plus celebres, de traiter conjointement la presence réelle, & la transsubstantiation de l'Eucharistie. Car comme ces celebres Peres traitent de ce Mystere selon son excellence & dignité, ils ne veulent point oublier les parties qui luy sont essentielles & inseparablement attachées telles que sont la transsubstantiation & la realité; dont l'une à sçavoir la Realité, explique la nature & la substance du Mystere, qui est le Corps de J.C. & la transsubstantiation declare la maniere d'estre du corps de J. C. dans l'Eucharistie, Et d'autant que la maniere d'être d'un corps ne peut subsister ny même estre comprise & entenduë sans le corps, de la vient aussi que les Peres n'ont point voulu separer dans la creance & dans la religion. de ce Mystere ces deux veritez, & que les mêmes authoritez des Peres font mention de l'une & de l'autre. Il n'est pas possible de les enseigner avec plus de grace, ni d'une maniere plus relevée & plus intelligible que fait S. Aug sur le Ps. 33. quand il dit, *quelqu'un que je ne connois point a deguisé son visage, qui est cette personne que je ne connois point? ce n'est pas certes une personne inconnuë, puisque c'est N. S. J. C. qui est connû des Fideles.* Ou il fait premierement semblant de rechercher Nôtre Seigneur dans ce Mystere sans le connoître, & discerner entierement à cause des voiles qui le cachent: Mais apres l'avoir reconnu à sa parole, ce-cy est mon corps, ce-cy est mon sang, il accuse d'ignorance & d'erreur, ceux à qui il sembloit que ce fut un effet de folie, d'extravagance & de fureur de donner aux hommes sa chair à manger & son sang à boire, comme disoit Nôtre Seigneur. Mais S. Aug. les reprend, disant, *Que cela paroîst une extravagance & fureur aux yeux du Roy Achis; c'est à dire des fols & des ignorans, aux yeux des Disciples incredules, qui ne pouvant comprendre ses paroles luy répondirent, comment nous peut-il donner sa chair à manger, ainsi ils prenoient le Seigneur pour un insensé, pour un fol, & pour*

un homme qui ne ſçavoit ce qu'il diſoit ; Mais luy qui ſçavoit fort bien ce qu'il diſoit ,ne laiſſoit pas dans ce changement de ſon viſage, & dans cette folie apparente de publier ſes Sacremens. Aubertin ayant reduit la doctrine de S. Auguſtin à huit propoſitions concernant la controverſe de l'Euchariſtie, fait deux de ces propoſition contre la tranſubſtantiation , la premiere porte que le pain & le vin ne ſont pas faits proprement le corps & le ſang de J C.& la ſeconde qu'en l'Euchariſtie on mange de vray pain , ces deux propoſitions ſont equivoques & pour cela il les a miſes en avant pour ſurprendre les imprudens,& mieux palier ſon erreur : Que s'il ne faloit autre choſe pour guerir ſon eſprit , on pourroit luy accorder l'une & l'autre en certain ſens. A ſçavoir, que le pain & le vin ne ſont pas faits proprement le corps & le ſang de J. C. de ſorte qu'il faille entendre que dans l'Euchariſtie il n'y a point d'autre pain & d'autre vin que le corps & le ſang de J.C.& qu'on mange de vray pain dans l'Euchariſtie, à ſçavoir J. CHRIST qui eſt le vray pain celeſte oppoſé à la Manne qui eſtoit ſa figure. Mais ce n'eſt pas le ſens que ce Miniſtre donne à ſes propoſitions, qu'il ètablit par certains paſſages de S. Auguſtin , où il dit que ce qui eſt a l'Autel eſt du pain & du vin comme les yeux même l'enſeignent , c'eſt au ſermon fait aux nouveaux baptiſez & en d'autres endroits de ſes œuvres , que ce Miniſtre produit, mais cette preuve ne fait point contre la verité de l'Euchariſtie ſelon la penſée de S. Auguſtin, parce que aux mêmes endroits ou ce Pere dit que les yeux enſeignent que c'eſt du pain , il dit auſſi que ſelon la foy qui doit eſtre inſtruite , le pain eſt le corps de JESUS C. & la coupe ſon ſang. Si la conſequence ou la maniere de juger & d'affirmer que c'eſt du pain,parce qu'il eſt ainſi appellé eſt droitte & legitime , il s'enſuivra par la même façon de raiſonner que lors que l'Euchariſtie eſt appellée par S. Auguſtin, le corps & le ſang de J. C. comme au commentaire ſur les Pſ. Trente-neuf, ces ſacrifices qui n'eſtoient que les promeſſes ont eſté oſtez, le corps que vous connoiſſez, mais que vous ne connoiſſez pas tous ayant eſté donné pour l'accompliſſement, & S. Auguſtin parle du corps de J.C. quand il dit incontinant apres,nous ſommes participans de ce corps , nous ſçavons ce que nous recevons , & je ſouhaite que vous parlant aux Catechumenes qui ne le ſçavez pas encore, vous le puiſſiez ſçavoir un jour.Enfin on peut accorder S. Auguſtin avec S. Auguſtin par le moyen de la Tranſſubſtantiation,en diſant que ſelon les ſens & l'apparence exterieure c'eſt du pain,& ſelon la ſubſtance

interieure c'est le corps de JESUS-CHRIST mis en la place de la substance du Pain.

Toutes ces grandes authoritez si expresses & si formelles touchant la presence réelle, & la Transubstantiation, avec quoy les S. Peres comme d'une voix expliquent la maniere dont le corps de J.C. est dans l'Eucharistie, fondent le principal objet de la croyance de ce Mystere par des exemples qui marquent tous ou un changement de substance ou un mouvement contraire à la Nature & à la substance des choses qui ne peut estre fait que par une puissance superieure à la Nature: outre que cette doctrine constante des Peres explique parfaitement la nature du Mystere si sublime & si difficile, qui comprend les substances naturelles du pain & du vin qui luy servent de matiere, & le corps divin de J. C. qui prend la place de la substance qui est changée,& où aboutit comme à son terme cette conversion, elle donne encore l'honneur & la gloire aux paroles de J.C. quand il parle de ce Mystere de son corps & de son sang, & en même temps elle donne des bornes à la curiosité de l'esprit humain,au regard d'un Mystere qui surpasse les sens & la raison naturelle. Où l'on peut observer encore que quand les Peres eussent preveu jusques où les Ministres permettent aujourd'huy de porter le raisonnement humain au regard du Mystere de l'Eucharistie, ils n'auroient pû en des termes plus pressans & plus abondans confondre leur erreur & reprimer leur audace, que par la soumission qu'ils veulent que nous ayons pour les paroles de J. C. Mais ce qui est sur tout digne de remarque ou plûtôt d'admiration, c'est la sagesse de l'Eglise d'avoir appuyé l'invention du terme nouveau & inoüi, jusques a ces derniers temps de transubstantiation qui explique ouvertement, ce Mystere si caché & si profond, sur les hauts sentimens des Peres de tous les siecles & de toutes les nations qui avoient ramassé pour l'exposition & l'intelligence de cette verité, les changemens & les effets les plus prodigieux que Dieu à operez dans la nature & dans la foy, afin de faciliter par ces exemples la croyance de celuy-cy. Car à quel propos, comme dit tres-bien le Cardinal du Perron remuer le Ciel & la terre, apporter des exemples de la creation du monde, de la transmutation des creatures, de la generation inenarrable du corps de Christ, reclamer & evoquer la toute puissance de Dieu, faire venir sur le theatre toutes les histoires de ses chefs d'œuvre & de ses miracles, fonder avec tant de soin ce principe que Dieu peut faire des choses contre l'ordre de la nature, pour

montrer qu'il a bien pû faire que le pain ſignifiat ſon corps, où il n'y a rien de miraculeux & d'extraordinaire? Aubertin répond qu'i's entendent que le pain eſt fait le corps de J. C. non ſeulement en figure & en ſigne, mais encore en efficace & en vertu, c'eſt la derniere anchre qu'apportent les Calviniſtes quand ils voyent que leur erreur eſt le plus puiſſamment agitée par la raiſon & par l'authorité. Mais ceſt en vain qu'Aubertin à recours a cet aſyle d'Energie & de vertu, d'autant que les Peres diſent en propres termes que nous recevons corporelement la chair de J. C. en nos corps : ainſi il faudra toûjours admettre dans ce Myſtere la preſence réelle du corps de J. C. & quand nous accepterions cette invention humaine des Calviniſtes qui vient de leur chef de parti, elle ne ſera point ſelon la raiſon naturelle & la Philoſophie ſeparée du corps de J. C. ainſi la vertu des plantes, des animaux, de toutes choſes eſt jointe avec la ſubſtance des choſes, elle y eſt comme en ſon ſujet. Si donc le Myſtere de l'Euchariſtie a la vertu & l'efficace du corps de J.C. elle aura auſſi & poſſedera la ſubſtance & la realité du corps de J. C.

CHAPITRE VI.

Preuves de la Preſence Réelle tirées des diſpoſitions des coûtumes & des reſpets que les premiers Chrétiens avoient au regard de l'Euchariſtie.

LEs Peres ont requis une ſi grande ſainteté & des diſpoſitions ſi relevées en ceux qui s'approchoient de ce Myſtere & d'ailleurs les premiers Chrêtiens en avoient par les inſtructions des Peres de ſi profonds & ſi religieux reſpects qu'on ne peut raiſonnablement douter de la preſence réelle de l'humanité de J C. l'un des premiers Peres qui a parlé des preparations qu'on doit apporter à la reception de la tres-ſainte Euchariſtie eſt S. Juſtin Martyr l'an 163. en ſa premiere Apologie, où il aſſeure *qu'il n'eſt point licite a perſonne de participer a l'Euchariſtie ſinon à celuy qui a eſté lavé du lavement de la remiſſion des pechez en regeneration, & qui vit ſelon que J.C. la ordonné. Car nous ne recevons pas ces choſes, comme un pain & un breuvage commun, mais comme la chair & le ſang &c.* Nous avons rapporté le paſſage tout entier & nous y avons trouvé la preuve de la preſence réelle & du changement & nous remarquerons icy la coûtume

que ce Sacrement n'estoit donné qu'à ceux a qui les pechez avoient esté remis, & qui mênent une vie sainte & conforme aux institutions de J. C. & il apporte pour cause de cette pureté & sainteté de vie, requise, la dignité de l'Eucharistie. S. Clement Prestre d'Alexandrie qui a fleuri au second siecle, requiert pareillement s'approcher de la communion une tres-bonne conscience, fondée sur la bonne vie, & sur une foy Orthodoxe & Catholique, puis qu'il est sans doute, dit-il, *que qui mangera le pain & boira le calice du Seigneur indignement sera coupable de la profanation de son corps & de son sang, se servant des paroles de l'Apôtre chacun doit bien s'éprouvèr soy-même avant de manger de ce pain & boire de ce Calice.* Or le pain & le calice du Seigneur n'est autre que son corps & son sang.selon sa propre parole;le pain que je donneray est ma chair &c. Tertulien se plaint des faiseurs d'Idoles qui estoient admis non seulement à la communion de l'Eucharistie ; mais mêmes aux ordres Ecclesiastiques & s'écrie. *O méchanceté ? les Iuifs ont une seule fois mis les mains sur I. C.* Ceux-cy violent tous les jours son corps. *ô mains qui meritent d'estre coupées.* Si l'Eucharistie n'estoit qu'un signe, Tertullien ne compareroit pas le crime de ceux qui manient indignement ce Sacrement au crucifiement.

Aubertin appelle cette consequence tirée par le Cardinal du Perron de ce passage *vaine & frivole*, & il preuve cette vanité & foiblesse, par une façon de parler de l'Apôtre semblable à celle de Tertullien, où il est dit, *que ceux qui ayant goûté la bonne parole viennent à faillir crucifient de rechef le Fils de Dieu en eux, & le profanent.* Cette réponse du Ministre n'apporte a dessein qu'une partie du passage de l'Apôtre; le voicy entier. *Il est impossible que ceux qui ayant esté une fois illuminez, goûté le don Celeste, faits participans du saint Esprit, goûté la bonne parole de Dieu, & les vertus du siecle à venir & sont tombez soient derechef renouvellez par la penitence, crucifiant encore en eux-même le Fils de Dieu & l'ayant à Mépris, &c.* Par quelqu'une des graces & des faveurs que S.Paul remarque icy, l'Eucharistie est exprimée & en toutes ces paroles de l'Apôtre; les Sacremens necessaires que les Chrestiens recevoient presque tous en même temps semblent estre visiblement enseignez par S. Paul, ainsi que plusieurs Peres mêmes le reconnoissent, l'illumination marque le Baptême, le goût du don Celeste & la participation du Saint Esprit expriment la confirmation, & en troisiéme lieu le goût de la bonne parole de Dieu, & les vertus du

ſiecle à venir, indiquent dans l'Euchariſtie J. C. qui eſt la parole eternelle, qui a eu la bonté de ſe donner a nous par la force & vertu infinie de ſâ parole en viande dans l'Euchariſtie, pour nous conduire & faire un jour nôtre felicité dans le Ciel; c'eſt à l'égard des mauvaiſes Communions que l'Apôtre compare principalement & immediatement apres qu'il en a parlé la faute & le crime que les Chrétiens en communiant indignement au Crucifiement, Crucifient, dit il, de rechef le Fils de Dieu en eux-mêmes, parce qu'ils le reçoivent en eux-même par l'Euchariſtie: Et le mépris que l'Apôtre diſtingue apres du crucifiement, marque la negligence & le peu de ſoin que les Chrétiens on a diſcerner le corps de J.C. ainſi que l'Apôtre veut qu'on faſſe, ou bien ce mépris doit eſtre rapporté a l'abus qu'ils font des autres Sacremens. De là vient que Tertulien qui ſemble avoir tiré ſa penſée de ce paſſage de S. Paul ne parle que du crucifiement quand il parle des Communions indignes. Mais le Miniſtre n'a fait qu'une imparfaite citation du paſſage, de crainte de découvrir par l'authorité de S. Paul les Sacremens que les Religionnaires ne veulent pas reconnoiſtre, & particulierement la dignité extraordinaire & divine de l'Euchariſtie.

Le même Tertulien au livre ſecond qu'il écrit à ſa femme, *il la divertit de ſe remarier apres ſa mort à un autre mary, ſur tout qui fut payen, par cet inconvenient que ce mary payen ne ſçaura pas ce que tu as mangé en ſecret & avant toute autre viande, & s'il le ſçait il ne ſçaura pas que ce pain ſoit celuy de qui il eſt appellé, &c.* Par là l'on voit que les Chrétiens recevoient le S. Sacrement à jeun, avant toute autre viande par le reſpet ſans doute qu'ils avoient pour la dignité & le merite de cette viande. Car l'inconvenient qu'apporte Tertullien eſt pris de l'irreverence qu'on porteroit a ce pain, ne ſçachant pas ce qu'il, eſt & ces derniers mots ne ſçachant pas que ce pain ſoit celuy de qui il eſt appellé, marquent encore la realité du corps de J. C. dans l'Euchariſtie, car ceſt ainſi que les Chrétiens appelloient ce Sacrement. Aubertin répond qu'on ne prouve point par là, ſinon que c'eſt un pain Myſtique & Sacramentel. Mais ce Pere ſi ſçavant & ſi ancien dit-il expreſſement que ce Sacrement ou ſi le Miniſtre le veut ainſi; *ce pain Sacramentel eſt celuy de qui il eſt appellé*: Et d'ailleurs l'irreverence rendu à un pain qui ne ſeroit qu'un pain Myſtique, un ſigne & une figure ne ſeroit pas une raiſon aſſez puiſſante pour detourner toute ſeule & ſans aucune autre conſideration d'un tel mariage. Et Tertulien ne l'appuyant point

point d'aucune autre, montre bien qu'il l'eſtime puiſſante,& qu'elle doit eſtre capable dans l'eſprit d'une femme Chrétienne, de la diſſuader de cette ſorte d'amour.

Le grand Denys Patriarche d'Alexandrie tant celebré par S. Athanaſe & par toute l'antiquité dans cette fameuſe Epiſtre inſerée dans le Droit Canon, & ſi ſouvent reiterée par Photius dit, *des femmes, qui ſont dans leur indiſpoſition naturelle, ſi elles ne ſont pleines de foy & de reverence, elles ne doivent pas s'approcher de la ſainte table, ni toucher le corps & le ſang de Chriſt. Car celle-là même qui eſtoit malade il y avoit douze ans du flux de ſang, ne le toucha pas pour ſa gueriſon, mais ſeulement la frange de ſon veſtement.* De prier en quelque indiſpoſition que l'on ſoit, ſe ſouvenir du Seigneur,& implorer ſon ſecours, c'eſt choſe irreprehenſible; Mais de s'approcher, de ſe preſenter aux choſes Saintes, & aux Saintes des Saintes εἰς τὰ ἅγια, καὶ εἰς τὰ ἅγια τῶν ἁγίων προσιέναι, quiconque n'eſt entierement peurt & de l'ame & du corps en doit eſtre empêché. Par ces diſpoſitions méme du corps que ce ſaint Eveſque veut que l'on s'approche de ce Sacrement, il declare que ce n'eſt point le ſimple ſigne du corps du Seigneur, mais le propre corps du Seigneur, & celuy-la même que la femme malade du flux de ſang n'oſa toucher. Et il affirme que les Myſteres de l'Euchariſtie ne ſont pas ſeulement les choſes Saintes, mais les Saintes des Saintes. M. Aubertin avec ſa diſtinction importune qui eſt ſans ceſſe en ſa bouche,de l'attouchement du corps de Chriſt en la realité & proprieté de la choſe, & lors qu'il eſt touché en Myſtere & en Sacrement, & que le ſeul ſigne du corps eſt touché, dit, *que S. Denys n'appelle pas ce Sacrement les choſes Saintes des Saintes,comme l'affirme pluſieurs fois le Cardinal du Perron repetant & reiterant par un artifice trompeur, l'allegation du texte Grec qu'il met aux marges, & y joignant l'expoſition Latine, mais les choſes Saintes des Saintes.* Il n'y a aucune tromperie qu'Aubertin même ne prouve pas dans l'allegation Latine faite par le Cardinal, d'autant que conformement à la langue Grecque l'on peut tourner indifferemment les choſes Saintes des Saints, ou les choſes Saintes des Saintes. Et au fond la force de l'argument pour la realité eſt auſſi grande d'un côté que d'autre: Car que l'Euchariſtie ſoit nommée les choſes Saintes des Saintes, parce qu'elle eſt deſtinée aux Saints; ou les choſes Saintes des choſes Saintes, c'eſt a dire les choſes les plus Saintes qui ſoient au monde, elles marquera toûjours une Sainteté par excellence, qui ne convien

qu'à Dieu & à l'humanité de J.C. qui eſt donnée & communiquée aux Saints par l'Euchariſtie, ainſi que Theodoret appelle l'Euchariſtie la tres-ſainte Viande.

Aucun des Peres ne demande de plus Saintes diſpoſitions pour recevoir l'Euchariſtie que S. Baſile, au liv. 1. du Baptême c. 3. apres avoir montré que celuy qui prend l'Euchariſtie ſans une charité preſſante qui nous perſuade que nous ne devons pas vivre pour nous mêmes, mais pour N. S. J. C. qui eſt mort & reſuſcité pour nous, *eſt cauſe par cette hardieſſe, pour le dire ainſi, de peine & de triſteſſe au S. Eſprit; Il faut donc*, dit-il, *que celuy qui veut recevoir le corps & le ſang de I. C. en memoire de ce qu'il eſt mort & reſuſcité pour nous, ne ſoit pas ſeulement exempt de toute impureté de corps & d'eſprit, de peur d'eſtre condamné pour avoir ainſi mangé & beu des choſes ſi ſaintes, mais il faut encore qu'il faſſe viſiblement paroiſtre en luy même l'impreſſion de l'effet & du ſouvenir qu'il conſerve dans ſa memoire pour celuy qui eſt mort pour nous, en mourant au peché au monde, & à ſoy même, & ne vivant plus que de Dieu en I. C. N. S.* Le même Pere au livre 2. du Baptême q. 3. Dieu avoit ordonné, dit-il, un tres rigoureux châtiment contre ceux qui eſtant impurs avoient la hardieſſe de toucher aux choſes ſaintes, que ſi ceux qui s'approchoient temerairement des choſes ſacrées qui n'eſtoient ſanctifiées que par les hommes eſtoient menacez d'une ſi ſevere punition, que doit-on faire ou dire de ceux dont la temerité s'attaque à un Sacrement ſi grand & ſi venerable. Car recevoir temerairement le Corps de Chriſt ayant l'ame impure eſt un crime d'autant plus enorme & plus effroyable que n'eſtoit celuy de s'approcher des Agneaux & des Taureaux dans l'ancienne Loy. *Qu'il y a icy quelque choſe de plus grand que n'eſt le temple*, ſelon que parle le Seigneur en ſon Evangile. Ces grandes diſpoſitions marquent viſiblement la preſence réelle de J.C. le mot de memoire qui eſt ſi agreable aux Religionnaires eſt aſſez expliqué ailleurs, & il devroit leur rendre la même preſence agreable. Mais la falſification dont le Cardinal du Perron avoit convaincu Dupleſſis & qu'Aubertin rejette ſur le même Cardinal eſt une calomnie; 1. Parce que dans la langue Grecque le neutre ſe prend ſouvent pour tous les autres genres. 2. Parce qu'il vaut mieux prendre le mot de μεῖζον pour celuy qui eſt plus grand que le temple, comme s'il y avoit μείζων, parce que dans l'Evangile ou S. Baſile fait une expreſſe & formelle alluſion il y a que cette choſe τὸ πρᾶγμα qui eſt J. C. eſt plus grande que le

temple. 3. Parce que de quelque façon que ce soit, la force des paroles de S. Basile demeure aussi grande, d'autant que I. C. sera toûjours cette chose plus grande qui reside dans le temple & dans le Sacrement de l'Eucharistie, comme Dieu residoit principalement dans le Saint des Saints qui estoit au temple & au tabernacle dans la Loy de Moyse.

Saint Jean Chrysostome en l'Homilie 83. sur S. Mathieu. *Souvenez-vous*, dit-il, *que rien ne doit estre plus pur que celuy qui participe à ce sacrifice, & que le rayon du Soleil doit ceder en splendeur à la main qui distribuë cette chair, à la bouche qui est remplie de ce feu spirituel, & à la langue qui est teinte de ce redoutable sang.* Et en l'Hom. 23. in Pop. *Considerez ce que cette main doit recevoir, & conservez la nette de toute sorte de rapine & d'avarice, & puisque vous le portez encore à la bouche & sur vôtre langue, gardez là pure de blaspheme & de parjure, & de paroles libres, injurieuses & dissoluës. Car ce seroit une chose bien estrange, si une langue qui nous sert pour participer a des Mysteres terribles, qui est empourprée de ce sang divin, & qui est devenuë comme une épée toute d'or se portat à des injures, à des medisances, & à des bouffonneries. Au sortir de cette divine table ressemblez aux lions qui ne respirent que le feu. Rendez-vous redoutables aux Demons, & ne pensez plus à autre chose qu'à l'amour incomparable de I. C. qui s'est donné a vous. Car quelle excuse nous resteroit il, si recevant une telle nourriture nous commettions de si grands crimes, si en mangeant l'Agneau nous ne laissions d'estre des loups, & si estant repus de la chair de celuy qui est doux comme une brebis, nous ne laissions pas de devorer les autres comme des Lions.* Et en l'Hhom. 3. in 1. ad Tim. *comme les Prestres*, dit-il, *ne reconnoissent pas ceux qui estant pecheurs ont la hardiesse de s'approcher des Saints Mysteres, souvent Dieu les delivres aux Demons, & S. Paul marque clairement que plusieurs deviennent malades, & meurent en punition de leurs communions indignes. Et nous estimons que c'est peu de chose de recevoir le corps de I. C. d'une maniere qui luy est injurieuse? pourveu que cela n'arrive pas souvent, que ceux qui ont crucifié le Fils de Dieu ne l'ont crucifié qu'une fois, & Iudas ne l'a trahi qu'une fois*, & en l'Hom. 3. in Ep. ad Eph. *Mais avec quel front voudrez-vous paroistre devant son tribunal, vous qui avez l'impudence de toucher maintenant son saint corps avec des mains & des levres impures? que si vous n'osez jamais baiser un Prince avec une bouche qui sente mauvais, comment osez-vous baiser avec une bouche puante le Roy du Ciel, &c.* On voit

clairement que cet illuſtre Pere de l'Egliſe Grecque qui parle avec tant de force de la verité de l'Euchariſtie, appuye ſur cette divine Preſence toutes les grandes diſpoſition qu'il juge neceſſaires en ceux qui participent à un ſi auguſte Myſtere, & que ſur la même preſence il fonde toutes ſes plaintes contre ceux qui communient indignement. Peut il s'expliquer d'une plus forte maniere ſur cette divine preſence que par ces rapports de Loup à l'Agneau, de Lyon à la Brebis qui marquent viſiblement J. C. & de les tirer des Communions indignes, comme d'un principe ſelon doctrine de S. Paul. Aubertin, & apres luy M. Claude ne ſçachant comment ſe defendre des parolles ſi preſſantes veulent qu'il y ait de l'hyperbole & de l'exaggeration comme venant d'un Orateur qui s'eſt laiſſé emporter au torrent de ſon éloquence. L'honneur qu'ils doivent à un ſi grand ornement de la primitive Egliſe, qu'ils reconnoiſſent pour pure & d'une croyance orthodoxe, les devroit plûtoſt obliger par une moderation reſpectueuſe & legitime à une confeſſion franche de la verité en cette rencontre, & à recevoir les penſées de ce Pere pour autant de conſequences legitimes, comme tirées avec tant de clarté & même de neceſſité de la doctrine de S. Paul touchant les Communions indignes, & que le même Apôtre nous avertit que ceux qui recoivent indignement le corps du Seigneur, ſeront punis d'un ſupplice pareil à celuy des Juifs, qui l'ont dechiré avec des cloux en l'attachant à la Croix.

Origene en l'Hom. 5. ſur divers paſſage de l'Evangile: *Quand vous recevez*, dit-il, *la viande Sainte & le breuvage incorruptible, quand vous jouiſſez du pain & du calice de vie, & que vous mangez le corps & bevez le ſang du Seigneur, alors le Seigneur entre en vôtre maiſon, & vous tenant dans une profonde humilité imitez le Centurion, & dites, Seigneur; je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon. Car il entre pour condamner celuy qui le reçoit indignement:* de ces paroles il s'enſuit que le corps de J. C. eſt vrayement & reéllement dans l'Euchariſtie. Car à qui s'adreſſent ces mots, Seigneur je ne ſuis pas digne que vous entriez, &c. qui ſe proferoient au temps d'Origene auſſi bien qu'aujourdhuy par les Chrêtiens dans la Communion, comme elles avoient eſté adreſſées à luy en perſonne pendant ſa vie mortelle par le Centurion, s'il n'y eſtoit preſent. Aubertin dit, *qu'il entre en nous par ſon ſigne & par ſon Sacrement.* C'eſt s'eloigner des principes de la foy & du ſens commun, ſi l'on avoit le portrait du Roy, qui diroit Sire, je ne ſuis pas digne, &c. & rendroit-on au tableau

les mesmes honneurs qu'on ne doit qu'à la personne du Roy. Le mesme Origene en l'Hom.23. sur les Nombres & en l'Hom.13. sur l'Exode. Vous sçavez vous qui vous approchez d'ordinaire des Mystere divin avec combien de precaution & de respect, vous recevez le corps du Seigneur afin que rien du don consacré ne tombe par terre, & vous croyez avec raison que vous estez coupables, s'il en tombe par vôtre negligence, que si vous usez de tant de circonspection pour conserver son corps, comment jugez vous que le mepris du Verbe qui est la parole de Dieu, soit un crime plus leger que celuy de l'ouvrage de son corps. Origene parleroit sans necessité & sans raison, si le pain de l'Eucharistie n'est que le signe du corps de J. C. Et il avertiroit en cette occasion hors de propos les Chrêtiens de ne pas negliger la parole de Dieu, s'il n'eut creu que la parole Incarnée, J. C. Fils de Dieu estoit dans le Sacrement. Celuy qui laisseroit verser quelque goutte des eaux du Baptesme, & les Religionaires eux-mesmes dans leurs Temples, seroient-ils coupables de la profanation du corps & du sang de J. C. s'ils avoient laissé tomber par terre une miette de pain & une goutte de vin de leur Cene, dont ils donnent les restes aux poules, parce qu'ils ont une nouvelle creance, tout autre que celle des premier Chrêtiens & qu'ils n'ont pas les mesme sentimens pour ce Mystere, comme ils n'en n'ont pas les mesmes respects. Aubertin laisse à son ordinaire la raison en toute sa force, & il s'ameuse seulement à accuser le Card. du Perron de fraude, d'avoir traduit de mepriser le Verbe de Dieu; Mais il accuse sans raisón ce sçavant Prelat, puis qu'en Hebreu, en Grec, en Latin & en François, la negligence & le mepris, la parole & le Verbe de Dieu sont souvent pris pour une mesme chose.

La coutume de l'ancienne Eglise estoit de communier les Chrêtiens avant que d'aller au Martyre; En l'Epist. à Corneille, S. Cyprien parle ainsi de ceux qui estoient tombez, & répentans; *Comment est-ce que nous les exhorterons à repandre leur sang pour la confession du Nom de J. C. Si quand ils doivent combatre nous leurs denions le sang de J.C. ou comment les rendrions nous capables de boire le Calice du Martyre, si premierement nous ne les admettons au droit de communication de boire dans le Calice du Seigneur?* S.Cyprien employe le mot de sang, & dit qu'il n'y a point d'apparence d'exhorter les soldats Chrêtiens à rependre leur sang pour J. C. si on ne leur donne en l'Eglise à boire le sang de J.C. Aubertin l'explique *à boire le Sacrement du*

ſang. Mais que cette exhortation ſeroit froide & auroit peu deſſicace à rependre parmi les ſupplices & les douleurs veritablement ſon ſang, ſi elle ſe tire d'une ſimple image & d'une nuë repreſentation. Qu'elle proportion d'un ſang réel à un ſang repreſentatif? Et neanmoins ſes invincibles Soldats de J C. au ſortir de la ſainte table remplis d'amour & de charité de celuy qu'il venoient de recevoir, couroient courageuſement ſur l'eſchafaut, & ayant beu le ſang de J.C. ils ne faiſoient pas difficulté de verſer le leur pour ſa gloire.

Dans la primitive Egliſe on conſacroit les Saintes Huiles en la preſence de l'Euchariſtie, comme il ſe void dans la douziéme Epitre du premier livre de Saint Cyprien. La raiſon que rend de cette coutume Mr. de L'aubepine Evêque d'Orleans eſt tres-belle, parce qu'on eſtimoit que l'Euchariſtie avoit la force & la vertu par l'influance de la ſainteté qu'elle a de leur imprimer le pouvoir qu'elles ont de ſanctifier. On donnoit aux mourans ce Sacrement en forme de Viatique, on donnoit auſſi la communion aux petits enfans Baptiſez en leur mettant ſur les levres un peu de ſang du Sauveur, S. Auguſtin en rend pluſieurs raiſons. Nous pouvons tirer cette conſequence qu'on ne donnoit pas aux mourans un morceau de ſimple pain, car on l'eut pû prendre dans la maiſon des malades, mais on leur donnoit le corps de J C. dans les Hoſties Conſacrées, comme l'Egliſe fait aujourd'huy. Enquoy nous avons encore une plus grande conformité avec l'état de la primitive Egliſe, que cette nouvelle Religion, qui comme une Maratre cruelle, prive ceux qui meurent de ce ſecours. La coûtume pratiquée envers les petits enfans, prouve neceſſairement que dans les ſentimens des Peres & de toute l'Egliſe Primitive, on ne reçoit pas le corps de J. C. par la ſeule foy, que les enfans ne peuvent avoir, n'on plus que l'uſage de la raiſon, & cette coûtume preuve encore que la Communion ſous une eſpece ſeule ſuffit.

C'eſtoit encore une coûtume de la Primitive Egliſe, de jurer par le corps de J. C. comme reſidant dans l'Euchariſtie, ainſi que le témoignent S. Hierôme, S. Clement, S. Cyrille de Jeruſalem, S Ambroiſe & autres Peres. Surquoy Euſebe raconte que Novatus s'aviſa aprés avoir fait les Oblations & diviſé à chacun ſa part tenant dans ſes mains celle de chacun, de les contraindre de jurer par le corps de J. C. qu'ils ne l'abandonneroient jamais & ne retourneroient point au party de Cornelius, & cela ſe pratique encore en l'Egliſe Catholique, parce que la preſence de J. C. dans l'Eucharitie, au-

gmente la Religion & sainteté dans l'esprit de ceux qui sont en cette creance. Ceux qui administroient l'Eucharistie, avoient accoûtumé de dire c'est le corps de J. C. & les participans répondoient *amen.* Aubertin répond, *que cette coûtume, ces juremens & ces declarations ne se faisoient pas par l'Eucharistie*, comme, *par le propre corps réel & naturel de I. C. mais comme par un corps typique, symbolique & Sacramentel.* Pourquoy donc prenoient ils l'Eucharistie pour faire leurs sermens, pour jurer plûtost que par les Evangiles? Pourquoy ceux qui l'administroient déclaroient que c'estoit le corps de J. C. qu'afin d'avertir & imprimer la veneration pour une verité si divine? Pourquoy faloit-il que ceux qui la recevoient eussent plûtost confessé leur foy qu'à cause de l'importance du Mystere?

Une autre coûtume observée en l'ancienne Eglise, est enseignée par S. Cyrille Catechese 5. Mystagogique, *te presentant à la Communion ny vient point les mains étenduës, ny les doigts ouvers, mais faisant servir ta main gauche de Siege & de Throne à la droitte, comme à celle qui doit recevoir le Roy, & creusant ta main, reçoit le corps de I. C. repondant*, ainsi soit-il; *Et aprés avoir sanctifié tes yeux par l'attouchement du S. Corps, participez-y avec confiance, prenant soigneusement garde que tu n'en perdes rien, car tout ce que tu en perdras tient le comme la perte d'un de tes propres membres, &c. & aprés cela ayant communié au corps de Christ, presentes toy au Calice du Sang, non étandant tes mains, mais t'inclinant en la forme de l'Adoration & du culte souverain, disant* amen, *sanctifie toy, participant au sang de Christ. Outre cela prenant avec tes mains l'humidité qui reste sur tes levres, sanctifies en tes yeux, ta face, & le reste de tes sens.* Ce Pere dit que la main droite reçoit le Roy, le corps de J. C. qu'il sanctie celuy qui le reçoit, les yeux, tous les sens par son attouchement, ce qui ne peut convenir qu'à la seule chair de J. C. La perte qu'on feroit ne seroit pas comparable à celle de nos membres qu'à cause de la réelle P de nôtre chef qui est J. C. Aubertin repond que Cyrille n'entend nullement que la main droitte reçoive le Roy en sa propre personne, c'est à dire le vray & propre corps de Christ en substance, mais seulement en son signe; *Car ne disons nous pas tous les jours, qu'une Ville a receu l'Empereur, quand elle a receu non sa propre personne, mais seulement les seules marques Imperiales.* On ne dit pas ordinairement qu'une Ville a receu l'Empereur quand elle s'est soumise à sa puissance. Dailleurs, ce Pere parle de la main comme du Throne où le Roy est receu, le Throne reçoit la

perſonne du Roy & non pas les ordres. Le Miniſtre fait une inſtance. Cyrille parle manifeſtement d'un corps, dont quelque portion peut choir & ſe perdre. Or qui peut dire que quelque membre & quelque partie du corps de Chriſt puiſſe tomber à terre, &c. S. Cyrille parle en ces termes du Sacrement? Mais il appelle ce que le Chrêtien reçoit dans ce Sacrement, le corps de Chriſt. Ce qui peut tomber & ſe perdre n'eſt pas ſeulement le Sacrement, mais meſme le corps de Chriſt, comme eſtant dans le Sacrement, l'humidité, la moiteur qui reſte ſur les levres, n'eſt pas une impreſſion du Sang de Chriſt, c'eſt l'humidité du Sacrement, & du Signe; ainſi l'ame raiſonnable pendant qu'elle eſt dans le corps, participe à cauſe de ſa preſence & de ſon union avec le corps, aux diverſes paſſions & diſpoſitions du corps, encore que ſa ſubſtance ſoit differente du corps immortel & impaſſible.

A ceux qui ſe preſentoient à la benediction Myſtique, dit le meſme S. Cyrille *in Ioan. Luc.12.c.5.* les Miniſtres du Myſtere crient à haute voix, les choſes ſaintes aux ſaints, par où ils ſignifient que l'attouchement & la ſanctification du corps de J. C. convient ſeulement à ceux qui ſont ſanctifiez en eſprit. S. Chryſoſtome Hom. 61. ad Pop. Antioch. *Quand le Miniſtre ſecrie les choſes ſaintes aux ſaints, c'eſt comme s'il avoit dit ſi quelqu'un n'eſt pas ſaint qu'il ne s'en approche pas.* Et la Lituargie de l'Egliſe Grecque, courez pour participer, non pas tous, mais celuy qui eſt ſaint. Car les choſes ſaintes ne ſont propoſées qu'à ceux qui ſont ſaint. Cette ſainteté eſt requiſe par un aveu general de toute l'Egliſe dans la reception de ce divin Myſtere, à cauſe de celuy qu'il contient qui eſt la ſainteté meſme. C'eſt pourquoy auſſi à l'exclamation que le Prêtre faiſoit en élevant l'Hoſtie conſacrée, les choſes ſaintes aux ſaints, le Peuple répond; Il n'y a qu'un ſaint, il n'y a qu'un Seigneur J. C. en la gloire du Pere, à qui ſoit rendu tout honneur dans les ſiecles des ſiecles.

En pluſieurs parties du Monde, quand les Chrêtiens alloient à la Communion ils diſoient, alons à la vie. S. Auguſtin de *peca. merit. & rem. cont. Pelag. l.1.c.24.* parle ainſi de cette coûtume. C'eſt avec raiſon que les Chrêtiens d'Affriques appellent en leur langue le Baptême du nom de ſalut, & le ſacrement du corps de J.C. du nom de vie: Car cela ne vient à mon avis que de la tradition ancienne & Apoſtolique, ſelon laquelle les Egliſes ont toûjours tenu comme une maxime indubitable, que perſonne ne peut obtenir non ſeulement le Royaume de Dieu, mais non pas meſme le ſalut & la vie

eter

éternelle, sans avoir receu le Baptême, & participé à la table du Seigneur c'est ce que l'Ecriture témoigne selon ce que nous avons déja montré cy-dessus. Et en effet ceux qui donnent au Baptême le nom de salut enseignent-ils autre chose que ce qui est marqué par les paroles de l'Apôtre; Il nous a marquez par le bain de la Renaissance, & ce que dit S. Pierre, le Baptême aussi nous sauve de la mesme sorte, & que disent autre chose ceux qui donnent au Sacrement du Seigneur le nom de vie, que ce que signifient les paroles de l Evangile, je suis le pain vivant qui suis descendu du Ciel, & le pain que je donneray est ma chair, que je donneray pour la vie du Monde, & dans le même Evangile, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & si vous ne bevez son sang vous n'aurez point de vie en vous. Aubertin repond, *que les Sacremens prenent d'ordinaire le nom des choses qu'ils signifient selon S. Augustin*, aprés cela il *ajoûte que cettefaçon de parler estoit commune sur tout en Afrique, presque tous*, dit-il, *appellent le Sacrement son corps. Or qu'elle seroit cette observation, si le pain de l'Eucharistie estoit substantiellement le corps de Christ, qui s'avisera jamais de donner pour remarque qu'une chose soit nommée & appellée de son nom.* Nous alons faire voir l'adresse du Ministre jointe à la mauvaise foy. Si cette suitte de passages & de pensées estoit dans S Augustin, comme le Ministre par le rapport artificieux qu'il en fait voudroit faire accroire, son argument pourroit avoir quelque couleur & apparence de probabilité; Mais il n'en est pas ainsi, car le premier passage qu'il cite est en l'Ep. 23. & le second est au Sermon 53. *de Verbis Domini*. Sans cette suitte & liaison qui ne se trouve pas icy, il n'y à point de consequence à tirer de l'un à l'autre, & S. Augustin n'en tire pas aussi. Il n'y a non plus aucune contrarieté & incompatibilité de ces passages avec la verité de l'Eucharistie. Le premier ne la combat point, parce qu'il y a difference entre le Sacrement ou le signe qui sont les accidens, & le corps de J.C. Et le second confirme la verité de l'Eucharistie par le nom du corps du Seigneur, que la voix publique donne au S. Sacrement, comme il est expressement dit cy-dessus au passage cité de S. Augustin. Si S. Augustin dit donc ailleurs presque tous appellent le S. Sacrement du nom du corps de J. C. c'est parce qu'il avoit dit que les Chrêtiens d'Afrique appellent le S Sacrement la vie. Ainsi pour ne se pas contrarier, il falloit que S. Augustin ajoûtat la particule *presque*, qui fait cette exception, comme s'il eut dit que c'estoit à l'exclusion & exception des Chrêtiens d'Afrique. Les difficultez dont

tirées des paſſages de S. Auguſtin, dont ce Miniſtres veut embaraſſer les eſprits ne ſont que des illuſions artificieuſes, & pour achever de diſſiper ces difficultez s'il y en reſtoit quelqu'une, c'eſt que les appellations des Chrêtiens d'Afrique, qui appelloient le S. Sacrement la vie, n'eſtoient pas contraires à l'appellation de ceux qui le nomment le corps de J. C. puis que J. C. diſoit de luy meſme qu'il eſtoit la vie. Il eſt la vie du Monde qu'il a donnée ſur la croix, en mourant pour les pechez des hommes, & il là donne dans l'Euchariſtie en nourriſſant par ſa ſainte humanité la meſme vie.

Finiſſons ce Chapitre par un des plus authentiques témoignages de l'antiquité touchant la verité de l'Euchariſtie en diſſipant un embarras de difficultez dont les Miniſtres s'efforcent de l'obſcurcir. Dans le Concile de Nicée qui fut tenu l'an 325. il y au ne Conſtitution rapportée par Gelaſe, qui a fait la Relation de ce qui ſe paſſa dans ce Concile. *Ne conſiderons pas d'une maniere baſſe le pain & le Calice qui nous ſont propoſez ſous cette divine table, mais élevant nôtre eſprit, concevons par le moyen de la foy, que l'Agneau de Dieu qui ôte les peſchez du Monde y eſt Sacrifié d'une maniere non ſanglante; Et en prenant veritablement ſon ſaint corps & ſon precieux ſang, croyons qu'ils ſont les Symboles de Nôtre Reſurrection*: Ce paſſage eſt un témoignage de trois cens dix-huit Evêques aſſemblez de toutes les parties du Monde, qui apportent la croyance de toute l'Egliſe de ce temps-là, qui veut que l'Euchariſtie contienne le vray corps & le vray ſang de J. C. que c'eſt un Sacrifice non ſanglant, offert à Dieu par les Prêtres, & que la victime eſt l'Agneau adorable qui ôte les pechez du Monde. & eſt preſent ſur la Sacrée table, & qu'en recevant ſon corps & ſon ſang precieux, nous recevons les arres de la Reſurrection des nôtres. Aubertin répond que de ces paroles il appert, *que le Concile entend qu'il y a du pain & du vin en la table de l'Euchariſtie, mais qu'il ne les faut pas conſiderer comme des alimens deſtinez à nourrir les corps, & qu'il faut élever nôtre ame juſques à I. C. qui paroit ſous ces ſymboles à nôtre foy.* M. Claude dit encore, *qu'on voit bien que le peu que nôtre bouche en prend ſe rapporte au pain & au vin & non au corps & au ſang du Fils de Dieu, dont on ne peut prendre ny plus ny moins.* Mais les réponſes de ces Miniſtres, n'afoibliſſent point les preuves que nous tirons de l'authorité d'un ſi grand Concile. Car les propres paroles du texte, portent que l'Agneau de Dieu qui ôte les pechez du Monde, repoſe ſur cette table ſacrée, qu'il y eſt Sacrifié, que nous recevons veritable-

ment ſon corps & ſon ſang, qu'il ne faut pas conſiderer le pain & le Calice d'une maniere baſſe, comme s'il eut dit, qu'encore que nous n'y voyons pas cet Agneau, la foy nous fera connoiſtre qu'il y eſt preſent. C'eſt une conſequence illegitime & peu raiſonnable de conclurre qu'une choſe ſoit abſente & eſloignée d'un lieu, de ce que pour la bien connoiſtre ſelon toute ſa dignité & excellence il faut élever ſon eſprit. Si un grand Monarque ſe trouvoit dans un logis avec des vêtemens & un train peu ſortables à ſa condition, on ne devroit pas juger de ſa dignité ni de ſa preſence par ces apparences trompeuſes, mais plûtoſt le reverer & l'honorer en portant ſa penſée ſur la grandeur de ſes forces & de ſes Eſtats. Les Mages ſurpris de voir un Dieu couché dans une creche eurent beſoin des lumieres de la foy pour eſtre perſuadez de ſa divinité en le voyant avec ſi peu d'ornemens, & ils ne le vont pas chercher dans le Ciel pour l'adorer, mais ſur la terre où il eſt en effet; auſſi le Concile ne dit pas qu'il faut élever nos penſées, juſques au ſommet des Cieux, comme tourne Aubertin, mais qu'il ne faut pas le conſiderer d'une maniere baſſe, ταπεινῶς προσέχωμεν. Les Miniſtres avec la mauvaiſe foy à leur ordinaire renverſent l'ordre des termes du Concile, & au lieu de dire concevons par le moyen de la foy que l'Agneau de Dieu eſt preſent ſur cette table, ils font un ſens contraire, comme ſi le Concile avoit dit concevons que l'Agneau eſt preſent ſur cette table par la foy. Dailleurs le Grec porte ὑπὸ τῆς τραπέζης ſous cette table, pour nous mieux apprendre qu'il ne faut pas l'aller chercher au ſommet des cieux pour l'adorer. Le Concile appelle encore cette table divine θείας à cauſe de la preſence du corps du Sauveur. Mais ce que le Concile dit que nous en prenons peu, cela ſe doit ſans doute rapporter au pain & au vin, parce qu'il avoit dit dés l'entrée de ce Canon, que le pain & le vin nous ſont propoſez ſur la table divine, & peu aprés il dit que nous prenons veritablement ſon corps, pour l'oppoſer au ſigne & à la figure, mais le ſigne n'empeſche pas la Preſence dans les termes même du Concile. Outre que ces ſaints Evêques ne ſe ſervent que du terme de ſymbole au regard de la reſurrection de nos corps, qui n'eſt pas relatif à la preſence réelle, mais ſeulement à la reſurrection. Toutes ces raiſons tirées de l'interieur & de la ſubſtance du Myſtere tel que ce grand & ſaint Concile nous la repreſente ſont fortes, & il y a de l'apparence qu'elles ont touché M. Claude puis qu'il tourne ſa penſée & ſon aigreur ſur des ſujets exterieurs, & que de la matiere

il passe aux personnes, disant qu'il ne peut s'empêcher de se plaindre du peu de bonne foy de l'autheur de la Perpetuité quand il met que l'Agneau de Dieu est present, au lieu que le Grec porte qu'il est gisant. Le mot Grec porte, & Aubertin que les Ministres disent estre habille en Grec, remarque qu'on peut tourner *gisant*, ou *est* simplement, parce que le mot κεῖται *Iacet* signifie indifferemment l'un & l'autre Il n'eut pas encore esté assez, quoy que die Aubertin, & il ne la pas mis en avant que pour affoiblir la preuve qu'on en pouvoit tirer en faveur de la presence réelle, de mettre *est* simplement, parce que le mot de κεῖται signifie plus qu'estre. Il veut dire simplement estre couché, & marque une differance de situation, de façon d'estre au regard du lieu & dans cette situation la presence des choses est enfermée Aubertin a voulu laisser aux traducteurs la liberté de ces deux usages, du premier pour se conserver à luy même la liberté de sa distinction ordinaire, que J.C. est present dans l'Eucharistie par son signe, & M. Claude du second qui est celuy de *gisant*, qui en vieux langage & dans l'usage ordinaire des Poëtes signifie mort, pour éloigner autant qu'il luy est possible de l'Eucharistie le sens literal de J.C. vivant & present dans l'Eucharistie, tant le mot de presence luy fait peur. Mais l'autheur de la Perpetuité, par une capacité & sincerité singuliere s'est servi d'une Traduction fidele & literale, qui conservant le veritable sens du Concile esquivoit l'artifice des adversaires, dont la mauvaise foy & toutes les evasions sont inutiles contre la verité. Car si J. C. est par l'Eucharistie sur les autels, il est present dans ce Sacrement, & la verité de l'Eucharistie sera enseignée par le Concile; si J C. est gisant comme veut M. Claude, il y sera sacrifié selon le mot de κεῖται, en sorte que les Ministres seront contrains en quelque façon qu'ils traduisent, d'admettre la verité du Sacrement ou du Sacrifice : & de tous les deux ensembles; car la victime du Sacrifice doit estre presente; Voyez l'aveuglement de M. Claude. Sur ce Canon du Concile, Aubertin fait au Cardinal du Perron un pareil reproche que son Disciple fait à l'Autheur de la Perpetuité, touchant les mots de ἀθύτως θυόμενον que l'Agneau de Dieu qui ôte les pechez du monde est sacrifié; Mais cette plainte est sans raison, parce que le mot Grec θύειν ayant deux significations, l'une generale par laquelle il signifie generalement sacrifier en quelque façon que ce soit, l'autre speciale par laquelle il signifie sacrifier particulierement avec meurtre & occision. Le Concile se sert de cette élegante antithese pour embras-

ser l'une de ces acceptions & pour exclurre l'autre, & dit qu'il est sacrifié sans mactation, sans occision, & il employe ἄθυτος θυσία, au même sens que le Concile Oecumenique d'Ephese use de celuy de Sacrifice non sanglant, ἀναίμακτος θυσία, Aubertin & apres luy Claude traduisent ainsi le Concile immolé sans estre immolé, & comme dit ce dernier sans immolation, parce qu'il s'y fait une commemoration de son sacrifice. Mais cette traduction seroit infidele, contre le sens du Concile, & une contradiction manifeste, estre immolé sans estre immolé, à moins qu'on prenne cette immolation non pas pour l'opposer au sacrifice que le Concile a déja reconnu sur cette table, mais pour l'oposer à l'occision qui n'est pas dans l'Eucharistie. Et ainsi la verité de l'Eucharistie triomphe des artifices d'Aubertin & de Claude son disciple. Je ne rapporte point plusieurs authoritez des Conciles parce que cela seroit trop long, & outre qu'elles ne sont pas necessaires, la pluspart sont du nombre & de la qualité de celles que les Religionnaires rejettent à cause du changement pretendu dans la doctrine de l'Eglise touchant l'Eucharistie.

CHAPITRE VII.

Preuves de la verité de l'Eucharistie, tirées de l'Adoration que selon la Doctrine des Peres, les Chrétiens ont toûjours renduë à l'Eucharistie.

L'Adoration renduë à l'Eucharistie est sans doute une preuve convaincante de la Presence Réelle de J. C. dans ce Mystere, parceque J.C. est adorable par tout où il est, & il n'y à que Dieu seul à qui l'adoration soit deuë. D'ailleurs Nous pouvons remarquer ces preuves dans plusieurs passages des Peres dont nous avons établi la Presence Réelle, & nous pouvons encore tirer par une consequence necessaire de cette seule presence de J.C. dans l'Eucharistie, l'adoration & par une pareille necessité de consequence de la presence réelle l'adoration en peut estre inferée, car l'Eucharistie est adorable à cause de l'humanité de J. C. c'est bien une consequence ridicule que les Ministres tirent de quelques passages qui marquent expressement la P. R. sans que l'adoration y soit ex-

primée, que J. C. ny eſt point, par exemple de ce que les Peres de Nicée diſent que l'Agneau qui oſte les pechez du monde eſt ſacrifié ſur l'Autel & qu'ils n'ajoûtent pas adorez-le, ils veulent que ce ſilence eſt une preuve qu'il ny eſt qu'en figure, mais ſans raiſon; car l'avis & le commandement de l'adoration eſt enfermé dans celuy de la P. R. Lors qu'on avertit que le Roy eſt en un lieu, eſt-il neceſſaire d'ajoûter celuy de ſe tenir dans le reſpect, quand on dit aux Mages voila le nouveau Roy, on ajoûta pas adorez-le. Quand S. Jean Baptiſte dit, voila l'Agneau de Dieu qui oſte les pechez du monde, il ne dit pas qu'il le falloit adorer. Et comme les Miniſtres ne deferent pas à l'authorité de ces paſſages, quoy que d'une entiere force & evidence & qu'ils tachent de les éluder par leurs diſtinctions. Nous apporterons des authoritez expreſſes touchant l'adoration renduë à l'Euchariſtie; Nous mettrons au premier rang les paroles de S. Ignace Martyr qui reconnoit la ſainte Euchariſtie pour un remede vivifiant, purgatif & preſervatif, & qui pour cette conſideration s'ecrie qu'il deſire ce pain de vie & d'immortalité. Nous mettrons encore la celebre priere que S. Denys fait au S. Sacrement, ô ſacrée & tres divine Euchariſtie, rempliſſez nos eſprits d'une lumiere qui ne ſe puiſſe obſcurcir, car ces prieres ſont autant d'adorations, ou des effets propres & formels de l'adoration. Ce n'eſt pas que toute priere ſoit adoration, puis qu'on prie les Saints, mais il y a difference des prieres des Saints à la priere faite à une choſe comme tres Divine, qui ne peut eſtre que la divinité & J. C. Dieu & homme.

S Cyrille de Jeruſalem en la Catacheſe Myſtagogique 5. dit te preſentant à la Communion n'y vient point les mains eſtenduës, ny les doigts ouverts, mais faiſant ſervir ta main gauche de ſiege & de Thrône à la droite, comme à celle qui doit recevoir le Roy, &c. Et aprés cela ayant Communié au corps de Chriſt, preſente toy au Calice du ſang non étendant les mains, mais t'inclinant en la forme de l'adoration, & du culte, diſant *Amen*. Les mots Grecs portent ἐν τρόπῳ προσκυνήσεως καὶ σεβάσματος. Puis qu'on peut adorer le S. Calice, il contient non pas le ſimple ſigne du ſang, mais le propre ſang de J. C. Le Miniſtre Aubertin répond *que Cyrille ne veut pas qu'on adore la coupe du ſang, mais qu'on s'en approche en forme d'adoration, par où il pretend referer cette adoration à Nôtre Seigneur*, qui en effet doit eſtre adoré lors que nous recevons ſon ſang ſacramentel, mais, comme les termes de ce Pere dit formellement, preſente-toy

au Calice du sang, je veux, dit-il, que le Calice dont Cyrille parle se raporte au calice du sang, je dis que le mot de προσκυνήσεως *doit estre traduit par veneration & non par adoration, les Anciens ayant employé ce terme pour exprimer non l'adoration deuë à Dieu, mais la veneration qu'on doit aux choses Saintes mêmes inanimées*, Sur quoy il cite S. Gregoire de Nazienze & S. Basile; Jamais ces S. Peres ny autres n'ont employé ces termes en cette maniere, & en une telle occasion que pour exprimer l'adoration deuë à Dieu; & S. Cyrille joint icy deux mots qui tous deux par leur propre signification regardent le culte supresme, principalement quand ils sont joints ensembles, comme ils le sont icy, & il les employe au regard du sang de J. C. present en ce Sacrement, il appelle même celuy que la main droite reçoit, *le Roy, le corps de Christ*, à qui la souveraine adoration est deuë.

S. Gregoire de Nazianze dans l'Oraison qu'il fait de sa sœur travaillée depuis long-temps d'une maladie incurable, dit, *qu'elle prioit pendant le silence de la nuit avec des cris & des larmes, celuy qui est adoré sur l'Autel, & qu'elle receut sa guerison.* Partant les Chrétiens adoroient l'Eucharistie & la conservoient sur les Autels; Ils croyoient donc que J.C. y estoit present, car sans cette presence leurs respets & leurs adorations eussent esté des Idolatries. On ne peut pas répondre que s'estoit une superstition de cette femme devote; S. Gregoire approuve son action & Dieu l'authorisa par un miracle. Tertulien contre Marcion, dit, les premiers Chrétiens alloient presenter leurs prieres à la sainte Eucharistie qui estoit sur l'Autel, & ces prieres estoient sans doute de la même nature & condition que celles dont parle saint Gregoire.

Saint Chrysostome parle plus au long de cette Adoration, en l'Oraison sur le jour de la Nativité de N.S. *Pense ô homme qu'elle Hostie tu dois toucher & de quelle table tu dois approcher, considere qu'estant terre & poudre tu reçoit le corps & le sang de Christ. Si d'aventure un Roy vous appelle à un festin, vous estes assis avec crainte & vous recevez les viandes qui vous y sont servies avec reverence & sans bruit: Et Dieu vous appellant à sa Table, & vous y proposant son Fils, les puissances Angeliques y assistent avec tremblement & vous approchez avec tumulte de cette viande divine. Et en l'Oraison suivante, ne sçavez vous pas comment les Anges assisterent au Sepulchre qui n'avoit plus le corps de Christ, c'estoit un sepulchre vuide & neanmoins parce qu'il avoit une fois receu le corps du Sauveur, ils ren-*

dent à ce lieu-là beaucoup d'honneur, les Anges disje, qui ſurpaſſent beaucoup nôtre nature aſſiſterent avec tant de reverance & de crainte au ſepulchre, & nous qui devons aſſiſter non pas à un ſepulchre vuide, mais à une Table qui a l'Agneau, nous en aprochons avec bruit & tumulte; Or la crainte, la reverance, le ſilence, ſont les marques qui accompagnent l'adoration & il les explique de cette ſorte quand il exhorte les Chrêtiens à ce reſpect, en ces termes, *en l'h. 61. ad pop. Antioch. adora & communica*, adorez premierement ce Sacrement & aprés recevez le par la Communion. Environ ce temps là Saint Hierôme en l'Epitre à Theophile d'Alexandrie dit que les Sacrez Calices, les Saints voiles & autres choſes apartenantes au culte de la Paſſion du Sauveur, quoy qu'inanimées & ſans raiſon, doivent eſtre par l'aſſociation du corps & du ſang du Seigneur reverées avec la meſme majeſté que ſon corps & ſon ſang. Remarquez qu'à cauſe de l'aſſociation du corps & du ſang du Sauveur, l'Adoration leur convient. Aubertin preſſe ce paſſage & il conclud ainſi, *Le propre corps & le ſang de N. S. à raiſon de leur union à la divinité, ſont adorez en ſa perſonne de l'Adoration qui convient à Dieu. Or au corps & au ſang Sacramentel & Euchariſtique, ne convient que la meſme veneration qui convient aux Sacrez Calices & aux ſaints voiles & autres choſes apartenant au culte de la Paſſion du Sauveur, qui n'eſt point l'Adoration qui convient à Dieu, donc le Corps & le ſang Sacramentel ne ſont point le propre corps & ſang de N. S. à cella*, dit-il, *les Sacramentaires n'ont jamais répondu ny ne peuvent répondre.* Il n'y a point d'argument plus foibles que celuy-cy; auſſi a-t'on remarqué que c'eſt la coûtume des Miniſtres Religionaires, de paroiſtre intrepides dans les endroits meſmes où ils ont ſujet de craindre davantage, ſe ſervant det cet artifice pour conſerver dans le parti leurs Sectateurs, & leur perſuader que leur cauſe eſt bonne, parce qu'il la défendent avec audace. Par les Sacrementaires, ce Miniſtre entant les Catholiques qui n'ont qu'à nier l'aſſomption de l'argument du Miniſtre, & ils la peuvent & doivent nier, comme une propoſition évidemment fauſſe, & purement Calvinienne, que ce Miniſtre n'appuye d'aucune raiſon ny authorité; Car le corps & le ſang de J. C. qui eſt dans ce Sacrement, eſt uni à la divinité ſelon la croyance des Catholiques, qu'elle eſt donc la vanité! & quel eſt l'empreſſement d'Aubertin? Si les raiſonnemens qu'il appelle peremptoire, concluans, & ſans repartie ſont ſi foibles qu'ils n'ont pas beſoin de repartie, & qu'ils tombent d'eux-meſmes, que ſeroit-il de ſes argu-

mens

mens qu'il n'a pas l'éfronterie de mettre en un si haut degré de force & d'excellence. Il ne peut pas aussi appuyer en aucune façon sa proposition de l'authorité dont est question de S. Hierôme, car ce Pere ne parle point du Sacrement du corps & du sang de J. C. mais des Voiles, des Calices & autres choses apartenantes au culte de la Passion du Seigneur, lesquelles il a appellées privées de sainteté, inanimées & vuides de raison. Et ce Pere veût que ces choses soient reverées de la mesme majesté que le corps & le sang de J. C. *ex consortio Corporis & Sanguinis Domini*, Et la même adoration conviendra aux especes Sacramenteles à cause de la plus grande proximité & liaison qu'elles ont avec le corps & le sang du Seigneur contenus en ce Sacrement. Si donc le Sacrement du corps & du sang du Seigneur peut communiquer cette adoration, il faut qu'il l'ait en luy-même & qu'elle luy soit deuë d'une maniere souveraine. Le Ministre accoûtumé à corrompre les passages des Peres, aussi-bien que de l'Ecriture indiqué sans l'asseurer, la façon de traduire le mot de majesté que S. Hierôme a, par celuy de necessité, parce que le mot de majesté montre le culte supreme qu'on doit à l'Eucharistie ; mais cette traduction seroit non seulement contre la foy, mais encore contre la raison, & montre que celuy qui en fait l'ouverture à l'une & l'autre dans une grande corruption.

S. Ambroise au liv. 1. de Spir. S. c. 10. Marce dit il, *adora J. C. les Apôtres l'adorerent aussi, & les Anges mesmes l'adorerent, ainsi qu'il est écrit que tous les Anges l'adorent, ou ils n'adôrent pas seulement sa Divinité, mais aussi l'escabeau qui est sous ses pieds, parce qu'il est saint.* Que si les Religionnaires nient que l'on doit aussi adorer les mysteres de l'Incarnation de J. C. dans lequel on reconnoit comme des traces de la divinité, & les voyes du Verbe divin, Ils peuvent lire dans l'Ecriture que les Apôtres aussi l'adorerent lors qu'il fût resuscité avec un corps revêtu de gloire ; *Car nous ne devons pas considerer selon l'usage ordinaire des hommes, cet escabeau qui est sous ses pieds, nous ne devons aussi adorer que Dieu seul, parce quel est esprit, vous adorerez le S. Iuste Dieu, & ne servirez qu'à luy seul. Il est donc assez difficile de sçavoir ce qu'on doit faire en cette rencontre. C'est pourquoy il faut plus particulierement examiner, qu'il est c'est escabeau qui est sous les pieds du Seigneur, car nous lisons ailleurs ces paroles, le Ciel est mon thrône & la Terre est l'escabeau qui est sous mes pieds. Or nous ne devons pas adorer la terre parce que ce n'est qu'une creature, prenons garde neanmoins si la terre*

que le Prophete veut que nous adorions n'est point cette terre dont le Seigneur I. C. est revestu dans son Incarnation ; il faut donc dire que l'escabeau qui est sous ses pieds est la terre , & que par cette terre il faut entendre la chair mesme de J. C. laquelle encore aujourd'huy nous adorons dans les sacrez mysteres, &c.

S. Augustin sur le *Ps.* 58. repete cette Doctrine de S. Ambroise son Maître & son Pere Spirituel, & que sans doute il avoit apris de luy Mais il l'enseigne sur d'autre sujets & d'une maniere differente. Il demande comment le Prophete veut qu'on adore le marchepied du Seigneur , car il craint qu'il n'adore la terre; *l'Ecriture ayant dit que la terre est son marchepied. Dans cette irresolution, je me tourne,* dit il, *vers J. C. parce que c'est luy que je cherche, & alors je trouve comment on peut sans impieté adorer la terre , le marchepied de Dieu tout puissant , car c'est de la terre que le Sauveur a pris cette terre dont il a daigné se revetir , puis que la chair vient de la terre , & que c'est de la chair de la Vierge Marie qu'il a pris sa chair , or parce qu'il a vescu sur la terre dans cette chair dont il s'estoit revetu , qu'il nous l'a donnée à manger pour nôtre salut, & que personne ne la mange qu'il ne l'ait premieremet adorée , je trouve dans cette chair comment on peut adorer le marchepied de mon Dieu & de mon Seigneur, en sorte que non seulement nous ne pechions point en l'adorant , mais que mesme nous pecherions si nous ne l'adorions pas, &c.* Le mesme S. Augustin compare N.S. J.C. qui s'est fait adorer dans tout l'univers par la distribution de l'Eucharistie, à Joseph qui se fit adorer à ses freres par la distribution du bled qu'il leur donna durant la famine. J. C. *dit-il,* m'est representé en la personne de Joseph qui estant persecuté & vendu par ses freres , aprés ses travaux fust honoré dans l'Egypte.

Les authoritez de tant de celebres Peres qui vivoient en un temps que l'Eglise estoit en sa pureté, saine en sa foy & sans aucune tache d'Heresie n'ont point empesché que M. Claude ne se soit emporté à dire , *que l'adoration de l'Eucharistie ne s'est publiquement establie dans l'Eglise Latine, qu'au commencement du treiziéme siecle, que l'adoration du Sacrement est une chose inconnuë à toute la terre, à la reserve de l'Eglise Romaine, que n'y les Grecs, n'y les Armeniens, n'y les Russiens, n'y les Jacobites , ny les Ethiopiens, ny en general aucuns Chrêtiens hormis ceux qui se soumetent au Pape ne pratiquent point cette adoration, qu'il condamne mesme parce que dans la premiere Cene qui doit estre la forme & le patron de toutes celles que l'Eglise a dépuis celebrées , nous lisons que I. C. dit à ses Disciples , prenez , mangez, &*

nous ne lisons pas qu'il leur ait dit adorez, nous lisons que les Disciples ont pris & mangé, nous ne lisons pas qu'ils ayent adoré, nous lisons qu'ils estoient assis à table avec luy, mais nous ne lisons pas qu'ils se soient prosternez en terre devant le pain: Mais cette nouvelle Doctrine de M. Claude est condamnée de fausseté & de temerité; Premierement par l'authorité des Peres cy-dessus citez, comme de S. Ambroise & de saint Augustin, qui appuyent l'adoration de l'Eucharistie, par des raisons tirées de l'Ecriture, de sorte que ne pas recevoir cette adoration est rejeter non seulement le témoignage des Peres, mais encore l'authorité de l'Ecriture. En second lieu cette fierté de M.Claude est condamnée par la maniere d'agir d'Aubertin, qui tache d'adoucir & expliquer par ces distinctions ces authoritez des Peres en faveur de son erreur, comme nous venons de voir; Mais comme M. Claude presume d'avoir approfondi avec une application particuliere la matiere de l'adoration, nous le suivrons par tout jusqu'à la fin de ce Chapitre. Et premierement quant aux raisons dont il appuye la proposition qu'il vient de mettre en avant, il est facile de faire voir que toutes les preuves que ce Ministre a ramassées, & autres contre l'adoration ne sont que de vains sophismes, car n'est-ce pas une consequence que le sens commun, & la Logique naturelle, de même que l'artificielle rejetteront de ce qu'il n'est pas dit dans l'Ecriture que les Apôtres ayent adoré J.C. en communiant, dont ils ne l'adorérent pas, & de la pretendre qu'il ne le faille pas adorer? Il n'est pas même dit que ny les Apôtres, ny la S. Vierge, ny saint Jean Baptiste, ny saint Joseph l'ayent jamais adoré pendant sa vie, & peut-on de là inferer qu'ils n'ayent point adoré J. C. & que nous ne le devions pas adorer; cette adoration peut estre enseignée ailleurs, & il est dit des Mages qu'ils l'ont adoré, il n'est pas même dit expressement que les Disciples ayent mangé: J. C. leur dit bien prenez, mangez, ce-cy est mon corps, & c'est autant à dire qu'adorez le, parce que le corps de J. C. uni à la personne du Verbe est pour cette raison en quelque estat qu'il se trouve, qu'il soit mis sur l'Autel, qu'il soit dans le Ciel, ou sur la terre il est adorable; la sainte Vierge, saint Joseph, saint Jean Baptiste estoient instruits generalement de cette verité, & les Disciples l'estant aussi n'avoient pas besoin d'estre avertis par J. C. en leur donnant son corps, de l'adorer, ils ne laisserent pas pour cela de le faire puisque dans les seules promesses de ce mystere les Apôtres confesserent par la bouche de saint Pierre qu'il estoit le Seigneur, le

Chriſt,& le Fils de Dieu.La circonſtance que ce Miniſtre remarque que les Apôtres eſtoient aſſis n'exclud pas l'adoration, car on peut adorer aſſis ou debout, allant,ou couché.J. C même & par ſon ordre les Apôtres nous ont donné un exemple de l'adoration que nous devons apporter dans la celebration de ce Sacrement,qui fût par eux celebré durant la vie pauvre & ſouffrante du Seigneur, dans une ſale magnifique tapiſſée, avec pompe & éclat afin que cet honneur extraordinaire, ce reſpet, ce culte que les Apôtres témoignerent au dehors par l'ordre de leur Maiſtre fût ce modele de l'adoration que l'Egliſe devoit rendre par tout, durant tous les ſiecles a ce myſtere.

Voila les raiſons que M Claude tire de l'Ecriture qui ſont des raiſons negatives, ou plûtoſt un defaut de raiſons, puiſqu'elles ſont tirées du ſilence, & que les ſages ont toûjours eu en mépris. La même maniere de raiſonner pratiquée par ce Miniſtre au regard de ſaint Juſtin martyr, de ſaint Denys Areopagite, de ſaint Cyrille, de ſaint Auguſtin, de ſaint Ambroiſe, de quelques autres Peres qui n'ont rien dit en certains traitez de cette adoration, mais outre la foibleſſe déja remarquée en cette manierere de raiſonner, n'eſt pas tant une preuve à M. Claude qu'une cenſure incivile en ſe faiſant le juge, & le Docteur de tant de ſaints & celebres Peres, leurs preſcrivant les choſes dont il doivent parler en chaque traité qu'ils ont fait : Mais ce Miniſtre doit excuſer ces grands Docteurs des Chrétiens, ſi n'eſtant pas pouſſez de l'eſprit ni du langage de Geneve,ils n'ont pas accommodé leurs diſcours à ſes penſées & inſtructions Si M.Claude eut leu les Peres avec deſir d'y trouver la verité & non pas de donner des interpretations violentes à leurs authoritez, il auroit rem rqué que les Peres des premiers ſiecles ont amplement & expreſſement parlé de cette adoration,comme nous avons veu de ſaint Denys, de ſaint Cyrille, de ſaint Gregoire. Quelle violence ne fait pas ce Miniſtre au paſſage d'Origene, tiré de l'Hom.3. *In diverſis. Le Seigneur entre ſous le toict des fideles en deux manieres, car quand les ſaints hommes aymez de Dieu, qui gouvernent les Egliſes, entrent ſous vôtre t ict, alors le Seigneur y entre par eux, & vous devez penſer comme ſi vous receviez le Seigneur. Quand auſſi vous recevez la ſainte & incorruptible viande, que vous vous nourriſſ z du pain & de la boiſſon de vie, & que vous mangez & bevez le corps & le ſang du Seigneur, alors le Seigneur entre ſous vôtre toict, humiliez vous donc & en imitant le Centenier, dites Seigneur je ne ſuis pas digne*

que vous entriez, &c. Sur quoy le Seigneur, dit le Ministre Claude entre sous nôtre toict par la figure de son Sacrement, de la méme sorte qu'il y entre par ses Ministres. Cette interpretation ou comparaison est clairement opposée aux parolles de ce Pere : car, quand Origene parle des Prelats & des Pasteurs de l'Eglise, il dit que le Seigneur entre en nous par eux ; c'est à dire comme par ses Ministres qui le representent, & qui tiennent sa place, selon sa parole, celuy qui vous méprise, me meprise, & pensez comme si vous le receviez, *Et tu sic existimes tanquam Dominum suscipiens*, le Ministre traduit *& vous devez penser que vous recevez le Seigneur*, il faut traduire *comme si vous receviez le Seigneur*, Il altere dans sa traduction plusieurs autres paroles de ce Pere, mais quand Origene parle de la sainte & incorruptible viande, il dit sans addition que le Sauveur entre sous nôtre toict, comme s'il eut dit que quand on le mange, & qu'on le boit alors il n'y entre pas par ses Legats, par ses Lieutenants, par ses Ministres, mais en personne. Et au regard de cette seconde entrée le Pere ajoûte encore, humiliez vous donc, & imitant le Centenier dites, &c

Aux passages de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Chrysostome & autres qui enseignent formellement l'adoration, il dit *qu'il ne s'agit pas de sçavoir si dans la communion nous devons adorer* Jesus-Christ *nôtre Redempteur, & sa chair unie personnellement au Verbe representée par ce Sacrement, nous le pratiquons avec une devotion ardente, mais il s'agit de sçavoir si nous devons adorer ce sujet qui est localement present devant nous lors que le Prestre le porte en ses mains, nous le nions*, Mais les passages de saint Ambroise, & de saint Augustin preuvent manifestement le contraire, car saint Ambroise apres avoir aporté l'exemple de Marie, des Apôtres, des Anges mesmes, dit formellement *que la chair de I. C. est encore aujourd'huy adorée dans les saints mysteres*, & saint Augustin *que nul ne mange la chair de I. C. qu'il ne l'aye premierement adorée*, que nous adorons cette même chair dans l'Eucharistie. Partant nôtre adoration doit estre terminée à l'Eucharistie, à J. C. existant dans l'Eucharistie ; de même que quand saint Chrysostome exhorte les fideles d'adorer premierement, & apres de recevoir l'adoration & la reception, ont un même sujet qui est le Sacrement, l'exemple des mages que ce Pere aporte, ne peut pas dit le Ministre, nous faire adorer ce Sacrement, puisque les Mages ne luy ont jamais rendu cette adoration dans l'Eucharistie ; Mais S. Chrysostome preu-

ve cette réponce par cette difference qu'il met que les Mages ont adoré J.C. dans la Crêche & les fideles le doivent adorer ſur l'Autel, parce que nous voyons le même corps que virent les Mages. Il veut qu'on tourne le mot de προσκυνῆται, par ou le Pere exprime le reſpect deu à l'Euchariſtie, *reſpect*, & non pas adoreration, mais cette expoſition eſt non ſeulement contraire au frequent uſage de ce terme, mais encore aux propres paroles de Theodoret citées icy par le Miniſtre, les ſymboles myſtiques ſont conçeus eſtre les choſes qu'ils ont eſté faits, & ſont creus & adorés comme ètant ce qu'ils ſont creus eſtre ; s'ils ſont ce qu'ils ſont creus eſtre, ils doivent eſtre dans le ſentiment de ce Pere adorez, parce que le corps de JESUS-CHRIST veritable & naturel eſt ſouverainement adorable. Quand il traitte du Paſſage tiré de la vie de Luc Anachorette, ce Miniſtre s'eſtonne que l'Autheur de la Perpetuité ait mis le mot de *l'Adorant* quoy que le texte Grec ne porte ſinon vous flechirez trois fois le genous, & auparavant vous chanterez les prieres qui conviennent à ce myſtere & qui le figurent, ou bien le Cantique appellé Triſagion, cette verſion ou addition eſt faite tres à propos, parce qu'elle explique literalement cette genuflexion, qui ne ſe fit jamais ſelon l'authorité du Vieux & du Nouveau Teſtament que dans l'adoration de Latrie. Quand ſaint Paul dit qu'au nom de JESUS tout genous flechiſſe, c'eſt pour l'adoration ; il eſt de même de la Statuë de Nabuchodonoſor : Et ſi la genuflexion ſe doit raporter a celuy à qui le Triſagion eſtoit chanté, l'on peut raporter au même l'adoration, de ſorte que le ſens du paſſage n'eſt aucunement changé, mais plûtoſt éclairci & expliqué.

Le Preſtre , dit , enſuite M. Claude , *dés le Moment qu'il a Conſacré ſon Hoſtie, il flechit le genous & l'adore , il l'éleve enſuite autant qu'il luy eſt poſſible en la ſuivant des yeux, & tout le Peuple qui la voit s'humilie profondement en ſigne d'adoration, mais nous ne liſons rien de tel n'y dans les Liturgies des Anciens, n'y dans leurs livres, &c. qu'ils ayent apporté le Sacrement avec cette pompe dont l'Egliſe Romaine l'acompagne, ſoit dans les proceſſions ſolemnelles, ſoit qu'on le faſſe paſſer dans les ruës , &c. que S. Iuſtin Martyr nous apprend qu'aprés que les fidelles avoient celebré l'Euchariſtie , les Diacres en portoient quelques parties aux abſens , les Evêques luy faiſoient paſſer les mers, &c.* Il reprend par une redite qui luy eſt familiere tout ce qu'il avoit dit auparavant des diſputes anciennês des Chrêtiens contre les Infidelles, &c. Mais laiſſant toutes ces declamations & repetitions vai-

nes. M. Claude ne peut point nier que la Religion Chrêtienne peut-estre la mesme par toute la terre, encore que la maniere de rendre le culte à Dieu reçoive quelque differéce exterieure selon le temps, le pays, le langage & autres diversitez qui se voyent entre les hommes. Tandis que l'Eglise estoit dans la pauvreté, soubs la dure domination des Payens & souvent dans les persecutions, elle a celebré ses sacrifices dans la simplicité, sans pompe, souvent en secret, & en des lieux sousterrains, les Fidelles recevoient la sacrée Eucharistie en leurs mains, & ils avoient la liberté de l'emporter en leurs maisons; Mais pour cela cette premiere Eglise qui estoit toute enflamée des feux du S. Esprit, & qui rependoit avec joye son sang pour la gloire de J. C. Si elle ne pouvoit pas l'accompagner avec éclat par des pompes solemnelles dans les ruës, pour aller donner aux malades l'objet de son adoration, & faire les autres choses qu'elle fait aujourd'huy; sa devotion, sa pieté, & son adoration n'estoient pas pour cela moins parfaites. Les mesmes raisons que le Ministre aporte, produisent un effect contraire à son intention, & prouvent la verité de l'Eucharistie. Car à cause de la necessité de ce divin Mystere, les premiers Chrêtiens la portoient vers les personnes que les maladies, les affaires & souvent les persecutions éloignoient des assemblées. Ils prenoient ce Sacrement avec la main qui est le plus digne organe que l'homme ait de ces actions, & qui estoient sanctifiées par l'honneur qu'elles avoient de toucher ce divin Sacrement; les femmes ne le recevoient point la main nuë, mais couverte d'un voile blanc, qui est bien seant au sexe selon l'Apôtre, & qui estoient instruites par cet honneur à une pureté extraordinaire. Ils emportoient chez eux l'Eucharistie qu'il gardoient avec une singuliere reverence, comme leurs plus fortes armes à soutenir la cruauté des tourmens, comme a dit S. Cyprien. Ils l'enfermoient dans un linge blanc pour signifier la pureté de l'ame & honorer la pauvreté de J. C. qui voulut que Joseph d'Arimathie envelopat ce mesme corps dans un linge neuf & blanc. S. Exupere Evêque de Tolose, n'avoit pas moins de veneration pour ce sacré corps, parce qu'il le portoit dans un panier d'ozier, ny pour le pretieux sang, parce qu'il le portoit dans un verre; Et c'estoit la foy qui rendoit precieuse la pauvreté de l'Eglise de ce temps-là. Ils l'envoyoient quelquefois par des personnes laïques, dans la necessité où il n'y avoit point de Prêtre n'y de Diacre, aux malades qu'ils ne vouloient pas frustrer de ce salutaire Viatique, & tout cela se faisoit avec une veneration sin-

guliere par les Chrêtiens,dont la vie eſtoit toute ſainte & cette profonde & religieuſe adoration des fidelles vers l'Euchariſtie à éclaté par la pompe des ceremonies dans la ſuite des ſiecles,lors que la paix a eſté donnée à l'Egliſe,& lors que l'Impieté & l'Hereſie a voulu diminuer ce culte & ce reſpect. Et comme dit tres-bien l'Autheur de la perpetuité, ce n'eſt pas une invocation puis que l'adoration n'eſt pas nouvelle.Les deux grands paſſages qu il apporte de S. auguſtin, qui ne font mention de rien qui ſoit contraire à l'adoration,ne ſervent qu'à groſſir le Chapitre.

Quant aux choſes de fait, que le Miniſtre Claude met en avant, *que l'adoration du Sacrement eſt une choſe inconnuë à toute la terre, à la reſerve de l'Egliſe Romaine*; Elles ſont combatuës par la Doctrine des Peres, par les Liturgies tres-anciennes receuës meſme par les Religionnaires que ce Miniſtre cite, où nous voyons cette ſainte & loüable pratique ſi ancienne qu'on n'en trouve point la ſource que dans la tradiction des Apôtres, de parler au tres-Saint Sacrement, comme à Dieu d'invoquer ſon ſecours en cette qualité & luy demander le pardon des offences. Dans la Liturgie des Ethiopiens, le Prêtre qui éleve le S. Sacrement dit à haute voix, Seigneur J. C. ayez pitié de nous,& le peuple redit les meſmes paroles;puis le Prêtre dit prions, Penitens humiliez vos teſtes, levez vous pour adorer, paix ſoit à vous tous. Dans la Liturgie des Grecs quand on fait l'Office des dons Preſanctifiez, le Prêtre prenant le S. Sacrement du lieu où il repoſe pour le porter à l'Autel, ancence premierement trois fois, diſant ô Dieu ſoyez nous propice, & puis prenant le Sacré pain avec la reverence & l'application convenable, *il dit*, je croy Seigneur & je confeſſe, &c. Et avant la Communion regardez nous Seigneur J. C. nôtre Dieu, &c. Dans la Liturgie de S. Pierre & de S. Gregoire, le Preſtre prenant l'Hoſtie conſacrée & la diviſant dit trois fois, Agneau de Dieu qui oſtez les pechez du monde &c. Auſſi dans la Liturgie de S. Baſile & de S. Chryſoſtome, qui eſt celle des Grecs & de l'Egliſe d'Orient, le Preſtre diviſant le pain conſacré, dit ces paroles, *l'Agneau eſt diviſé qui efface le pechez du monde*, & dans celle de S. Jacques qui eſt celle de Jeruſalem; Voyla l'Agneau de Dieu, le Fils du Pere qui efface les pechez, eſt immolé pour la vie & pour le ſalut du monde.

Aprés tant de fauſſetez, de ſuppoſitions, ce Miniſtre à recours à l'artifice, car comme ſi tous les Peres eſtoient muëts au fait de l'adoration de la ſainte Euchariſtie, & comme s'il ny avoit qu'un ſeul

Grec

Grec qui favorisast cette adoration, *J'avoüe*, dit-il, *que si ce qu'on produit contre nous de Gabriel Archevesque de Philadelphie est fidelement rapporté; il y-a lieu de croire que cet homme a esté imbu de l'opinion Romaine, &c. Mais que Arcadius qui a écrit contre luy asseure positivement que les Grecs ne rendent que peu ou point d'honneur au Sacrement aprés la sanctification, & que le Cardinal du Perron qui a allegué ce mesme passage de Gabriel, n'a pas eu le soin de nous le donner en Grec à la marge & il y-a apparence qu'il a esté pris de luy, quoy qu'il en soit, Arcadius ne representant en aucun endroit de son livre ces paroles, on ne trouvera pas mauvais que je suspende encore mon jugement la dessus.* L'on jugeroit par les dernieres paroles de cette réponce que celuy qui la faite craint la precipitation dans ses Jugemens, qu'il ne veut imposer ny à Gabriel, ny au Cardinal, de qui neanmoins il rend suspecte la foy pour n'avoir pas donné en Grec à la marge ce passage, comme s'il n'y avoit pas d'autres causes de ne pas donner en Grec les passages qu'on met en avant de ceux qui ont écrit en Grec; Mais peut-il revoquer en doute que les paroles de cet Archevêque qui sont chez le Cardinal, que le pain qui est la matiere de l'Eucharistie reçoit & possede trois dignitez; la premiere naturellement, la seconde participativement, & la troisiéme y est introduite par le saint Esprit transubstanciellement, ne sont en aucun endroit des livres d'Arcadius. Elles y sont en ces termes que le Cardinal a traduit avec sa sincerité ordinaire τρεῖς λαμβάνειν καὶ κεκτῆσθαι τιμὰς πρώτην φυσικὴν, δευτέραν μετοχικὴν, τρίτην κατὰ μετουσίαν, ce Ministre use de la même sincerité quand il affirme avec le même frond qu'Arcadius, asseure positivement que les Grecs ne rendent point ou peu d'adoration à l'Eucharistie, puisque cet Autheur a écrit *c.* 2. *l.* 3. que dans ce Sacrement de l'Eucharistie les Grecs reconnoissent, embrassent, & croyent d'une ferme foy la vraye transubstantiation, comme il est constant par le témoignage des Peres anciens & de tous les ages, & nouvellement de Jeremie Patriarche de Constantinople au *chap.* 10. de la censure contre les Lutheriens, car encore qu'ils n'usent point de ce nom ils en ont neanmoins inventé d'autres qui marquent & expriment la transubstantiation autant qu'il se peut faire, employant ces termes μεταβάλλειν καὶ μεταβολὴν μεταποιεῖσθαι καὶ μεταποίησιν, μεταβαίνειν, μεταρρυθμίζειν, μετασκευάζειν, μεταστοιχειοῦν, & autres semblables, ce qui estoit à propos de remarquer à l'occasion de Pierre Martyr qui a l'effronterie de dire que les Grecs ont la transubstantiation en horreur. Les paroles de Cabasilas Archevêque de

Theſſalonique que le Miniſtre retouche à diverſes fois, le mêlant de quelques penſées pour le mieux deguiſer, nous fourniſſent encore dequoy jetter M. Claude dans la derniere confuſion. Ces paroles ſont, les Fideles voulant montrer leur pieté & leur foy adorent, beniſſant comme Dieu J. C. qui eſt entendu en ſes dons. C'eſt ainſi que le Miniſtre traduit ce paſſage Grec de Cabaſilas ἀυτὶς δὲ τὴν ἐυλάβειαν ἐπιδεικνύμενοι καὶ τὴν πίστιν καὶ προσκυνοῦσιν καὶ ἐυλογοῦσι τὸν ἐν αυτοῖς νοούμενον ἰησοῦν. M. Claude voit bien puis qu'il la tranſcrit & cité que les Fideles en Grece adorent J. C. dans les dons; & il ne peut pas dire que cette adoration n'eſt pas la propre adoration de Latrie, mais une loüange & un honneur ſimple, car le paſſage contient tous les termes dont l'on puiſſe le mieux exprimer l'adoration Souveraine, à ſçavoir les mots de foy, de pieté, de veneration, de proſternement, de benediction, & par un mot encore tres propre, & auſſi excellent que rare en une telle occaſion, le paſſage à le mot de ἐυλογοῦσι θεολογοῦσι qui eſt autant à dire que les Fideles declarent, prêchent, & publient Dieu J. C. conneu, entendu, dans les dons. Ils ne l'adorent donc pas ſeulement, comme eſtant dans le Ciel. Comment donc avec cette aſſeurance peut dire M. Claude que dans cette longue & exacte explication que Cabaſilas fait de la Liturgie des Grecs & de tous les actes de leur celebration, cet autheur ne dit pas un mot de l'honneur divin, qu'on veut que ſon Egliſe rende au S. Sacrement; puis que les paroles mêmes que le Miniſtre rapporte de cet autheur ſont ſi expreſſes & ſi amples en faveur de l'adoration qu'elles ne le peuvent eſtre d'avantage. Le même Cabaſilas dans l'expoſition de la Liturgie met cette difference entre les dons qui ne ſont pas conſacrez, qu'on ne doit pas les adorer; mais que les dons ſanctifiez contiennent le corps & le ſang de J C. & au *chap*. 27. & ſuivans, il dit, que la priere eſtant faite les dont ſont ſanctifiez, l'Hoſtie eſt entiere & parfaite, & l'on voit cette grande victime qui eſt immolée pour le monde poſée ſur l'Autel; Car le pain n'a point la figure du corps ny du ſang du Seigneur, ny un portrait ny limage du vray don, ny exprimant comme dans un tableau les ſouffrances du Sauveur, mais c'eſt le vray don même, & le corps propre du Sauveur qui a ſouffert tous ces opprobres, ces outrages, & ces playes, &c. Il dit encore que le pain eſt converti en ſon propre corps. Or la tranſubſtantiation eſt le fondement du culte Divin & de l'adoration qu'on rend à Dieu dans l'Euchariſtie.

Enfin pour achever de ſuivre par tout icy M Claude par une illuſion pareille à la precedente, ce même Miniſtre veut que l'erreur

de l'adoration soit introduite au treiziéme siecle quoy que les Peres Grecs & Latins des premiers siecles ayent enseigné & l'adoration & la presence réelle. Le fondement qu'il donne à son opinion touchant l'adoration, c'est le decret qu'il trouve d'Odon Evêque de Paris au commencement du treiziéme siecle, qui dans un de ses Synodes ordonna que le peuple seroit souvent averti de flechir les genoux devant le corps du Sauveur; toutes les fois qu'ils le verront passer, comme devant son Createur & son Seigneur, que peu te temps apres le Pape Honorius III. ordonna de même, &c. Les termes du Canon marquent expressement que l'adoration de l'Eucharistie estoit déja establie par la creance universelle, dans l'esprit des Fideles; Car si les peuples devoient estre avertis, il sçavoient déja que l'adoration estoit deuë à l'Eucharistie, mais par la negligence naturelle aux hommes & par l'embarras des affaires d'une ville tres-peuplée quelques uns pouvoient manquer à ce devoir, s'ils n'estoient avertis de le rendre dans les ruës comme dans les Eglises, Aussi le Pape Honorius qui fit sa Decretale ensuite, non pas sur le decret de Paris car ils sont bien differents, il rend sur la fin cette cause; *ut ex hoc apud omnes fides & devotio augeatur*, afin que la foy & la devotion croisse parmy tous, elle estoit donc auparavant & non seulement elle estoit à Rome & à Paris, mais en Grece, en Asie, en Affrique, & par toute l'Eglise Chrétienne comme il paroit par les Peres citez cy-dessus. Aussi ces Ordonnances & autres sont des renouvellemens des anciennes coûtumes des Fideles & sont tracées sur les illustres maximes des Peres, tant Grecs que Latins, sur les canons des Conciles que les saints Evêques avoient soin de faire pratiquer lors que la foy commençoit à recevoir du scandale par l'impieté des heresies de Berengarius & autres qui infecterent les siecles suivans. Il y-a sans doute de la precipitation dans les jugemens de ce Ministre, aussi-bien que dans les citations qui sont contre luy même & détruisent ses opinions. Car si l'on vouloit prouver que la creance de l'adoration avoit commencé avant le treisiéme siecle on pourroit aporter ces deux Decrets. Il en avoit fait autant des parolles de Cabasilas Archevêque de Thessalonique; mais il vouloit montrer qu'il sçavoit jusques aux moindres particularitez des choses qui se passoient en Grece, en Italie, en France; avec cette grande capacité neanmoins on diroit qu'il n'entend pas bien ces langues non plus que l'Histoire Ecclesiastique.

Quand enfin il dit touchant les miracles que Dieu opere dans ce

myſtere,que nous ne commençons de les voir que dans le neufviéme ſiecle, ignore-t-il que les premiers ſiecles ont veu beaucoup plus de miracles de cette nature, que les derniers? Nous les liſons dans S. Denis, dans S.Cyprien, dans Tertulien, dans S. Baſile,dans les deux Gregoires de Nazianze, & de Nyſſe,dans les Optat de Mileve, dans S. Auguſtin, S. Ambroiſe & dans pluſieurs autres des plus grands & des plus anciens Peres de l'Egliſe : Enfin aprés tant de citations ſuppoſées,tant d'interpretations éloignées, tant de conſequences pitoyables miſes en avant par M.Claude contre l'adoration deuë à l'Euchariſtie, expoſées en ce Chapitre, nous obligent à le conclurre en deſirant plus de ſcience en un Miniſtre,& plus de ſincerité en un Chrétien, & en demandant à M. Claude qu'elle opinion, il veut qu'on aye de ceux qui defendent par des ſuppoſitions & des fauſſetez toutes viſibles leur creance touchant les veritez revelées,ſinon que leur cauſe eſt tres mauvaiſe & tres fauſſe, & que leur cœur eſt rempli de deſirs & d'intentions qui ne ſont pas pour la gloire de l'Evangile & de la Religion.

CHAPITRE VIII.

Preuves de la Preſence Réelle, tirées de l'uſage que les Peres font de cette verité, au regard des Fideles [&] des Heretiques.

LEs Peres de l'Egliſe non pas ſeulement tiré de la verité de l'Euchariſtie les ſublimes diſpoſitions à la reception de ce divin Myſtere avec l'adoration qui luy eſt deuë eſſentiellement, ou comme une ſuite neceſſaire; mais encore ils en ont tiré comme d'une ſource feconde, & d'un principe conſtant & aſſeuré les maximes neceſſaires pour conduire les Chrétiens dans la pieté & dans la vertu, & pour en confondre l'erreur des Heretiques. Que ſi la verité de l'Euchariſtie a ſervi aux Peres de l'Egliſe de principe pour en prouver les veritez & les vertus Chrétiennes; il faut de neceſſité que la verité de l'Euchariſtie ſoit manifeſte & inconteſtable parmi les Chrétiens, puis que ſelon les lumieres les plus claires de la raiſon naturelle & ſuivant les maximes de la Philoſophie receuës de la meilleure partie de l'univers, on n'employe jamais pour preuve d'une verité qui eſt en conteſtation qu'une autre verité qui ſoit

plus manifeste & certaine en elle même, ou qui sera du moins avoüée de celuy à qui on là veut persuader ; la raison est d'autant que ce qui est obscur ne peut donner la clarté, ni ce qui est douteux engendrer la certitude. Or les Peres de l'Eglise durant la suite des premiers siecles ont appuyé sur la Presence Réelle de J.C. dans l'Eucharistie, comme sur une verité generalement averée les instructions qu'ils donnoient aux Chrétiens & la conviction des Heretiques avec qui ils estoient en dispute, & cela encore en des termes qui exprimoient en diverses manieres la presence réelle.

Les dispositions necessaires pour bien recevoir ce Sacrement avec l'adoration, ont esté establies aux deux precedens Chapitres selon la Doctrine de Tertulien, de S. Cyprien, de S. Basile, de S. Chrysostome de S. Ambroise, & autres grandes & celebre Pere de l'Eglise. L'on peut prendre dans la mesme Doctrine les maximes convenables pour l'instruction des fidelles dans la vertu & dans la sainteté de vie. Premierement dans la fuite & l'horreur des crimes & de toutes sortes de pechez par la consideration de la bonté Divine qui éclate merveilleusement dans la verité de l'Eucharistie, & en particulier on en peut tirer la haine de la cruauté & de la medisance, les mepris des richesses & des delices du Monde à la veüe des viandes dont nous sommes nourris avec le reste des vertus Chrêtiennes les plus sublimes, la foy, l'esperance, la confiance en Dieu, l'amour de J. C. & l'union avec Dieu par des motifs les plus touchans, que les Peres tiroient de l'Eucharistie. Ainsi Saint Cyprien *de Cœn. Dom.* dit des Chrêtiens qu'ils se contentent de cette viande & avec elle seule ils meprisent toutes les delices du monde, toutes les richesses de la terre possedans J. C. Saint Cyrille d'Alexandrie *l.* 10. sur S Jean, apres avoir exprimé l'union qui se fait dans ce Sacrement, par le meslange de deux cires fonduës, ensemble ajoûte que cette union a esté necessaire pour elever nôtre nature corruptible. S. Chysostome tire ces belles exhortations en l'Hom. 60. *ad pop. ant.* pensez, *dit-il*, quel honneur vous avez receu, & à quelle table vous avez esté appellez, quand vous vous sentirez portez à dire quelque mauvaise paroles, souvenez-vous quel honneur vous avez receu ; & que cette pensée arreste en vous les mouvemens dereglez. Quelle excuse aurons nous si ayant receu une si bonne nourriture nous en usõs si mal? Si aprés avoir mangé la chair de l'Agneau, nous devenons comme des Loups, & si ayant esté repeus de la douceur des Brebis, nous imitons la cruauté des Lyons. C'est une chose bien

qu'elle fut la chair de N. Sauveur, & il tire de cette erreur concernant l'Eucharistie leur condamnation, & encore leur mort & damnation eternelle. Au temps de S. Irenée il y avoit diverses Heresies, celles des Valentiniens, des Apolloniens & autres, dont les uns nioient la Divinité de J. C. disant qu'il n'estoit pas le fils de Dieu qui avoit fait le Monde, les autres nioient l'Humanité de J. C. disant que sa chair estoit une chair Celestes, qui avoit seulement passé par les Sacrées entrailles de la Sainte Vierge sans rien prendre d'elle; les autres nioient enfin la Resurrection de la chair, comme rapporte le Cardinal du Perron de Theodoret, que rien de terrestre & de materiel n'estoit capable d'immortalité. S. Irenée refute ces erreurs par l'Eucharistie, dans le livre qu'il composa contre les heresies que la Divine providence a conservé jusques à nôtre temps. Il attaque ainsi ceux qui nioient que J. C. fût le Verbe du Createur, comment sçauroient-ils que le pain par lequel on a rendu graces est le corps du Seigneur, & que le Calice, est le Calice de son sang, s'il ne disent qu'il est le propre fils de celuy qui a fait le Monde. Par cet argument S. Irenée montre que J. C. est Dieu & Createur des autres choses, parce que comme S. Irenée avoit dit auparavant, on ne peut offrir à Dieu que les choses qui sont à luy, Dieu n'estant point convoiteux du bien d'autruy. Il ajoûte ensuite pour refutation de l'erreur, que la chair de J. C. estoit une chair celeste, & qu'il avoit aporté, je ne sçay quel corps spirituel du Ciel, que s'il n'avoit rien pris de la Vierge il ne devoit point voulu user des choses issuë de la terre. Il refute apres l'erreur de ceux qui nioient que nôtre chair deut resusciter en ces termes, comment diront-il que la chair vient à corruption & ne reçoit point la vie qui est nourrie du corps & du sang du Seigneur, &c. Ainsi l'Eucharistie à servi de preuve contre ces erreurs qui nioient la Divinité, l'Humanité de J. C. & la Resurrection de la chair.

Suivant la Doctrine & l'exemple de S. Irenée, Tertullien s'est servi contre Marcion *l.* 4. & ses Sectateurs de l'Eucharistie comme d'un principe dont ils ne disconvenoient pas, pour en tirer une consequence infaillible. Ces Heretiques tenoient que N. S. n'avoit pas une veritable chair, un veritable corps; mais seulement un phantosme, une apparence de chair, & de corps: Voicy comme Tertullien argumente contre luy. *Nôtre Seigneur ayant professé qu'il desiroit ardemment de manger cette Pasque qui estoit la sienne, parce qu'il eut esté indigne que Dieu en desirat une estrangere, ayant pris le pain*

& diſtribué à ſes Diſciples, il le fit ſon corps, en diſant ce-cy eſt mon corps, c'eſt à dire la figure de mon corps. Or il n'euſt pas eſté la figure s'il n'euſt eſté le corps de la verité, car une choſe vuide tel qu'eſt un phantoſme ne peut pas avoir une figure, ou ſi la cauſe pourquoy J. C. a fait le pain ſon corps, eſt parce qu'il eſtoit deſtitué de la verité d'un corps, il a donc deu livrer le pain pour nous, & il eſtoit convenable à la vanité de Marcion que le pain fût crucifié, &c. Mais pourquoy continuë Tertulien appelle-t'il le pain ſon corps & non pas un Melon que Marcion a eu au lieu de cervelle, n'entendant pas que ſçavoit eſté une ancienne figure du corps de Chriſt, diſant par Jeremie ils ont conſpiré contre moy & ont exprimé leurs penſées en ces termes, *venez jettons le bois dans ſon pain c'eſt à dire la croix dans ſon corps, &c.* De ce paſſage les Miniſtres font un bouclier pour couvrir leur erreur; mais il ne leur eſt aucunement avantageux pour deux raiſons. La premiere parce que ſi Tertulien appelle l'Euchariſtie la figure du corps de J. C. ce que les Catholiques ne nient pas, & ils s'accordent en cela avec les Religionnaires, il ne dit pas que s'eſt un ſigne vuide, une figure vuide de la choſe repreſentée, ce qui ſeroit neceſſaire pour favoriſer l'erreur d'aujourd'huy ſuivant même la ſeconde raiſon; parce que Tertulien infere de cette figure du corps, la verité du corps, & il attribuë dans les termes la verité, ſi nous conſiderons deprés la ſuite & la force des paroles de ce paſſage, bien loin d'eſtre déſavantageux à la verité de l'Euchariſtie il là favoriſe plûtoſt; Car Tertulien combat ces Heretiques par cette conſideration que l'Euchariſtie eſt la figure du corps de J. C. il ne devoit pas ſe ſervir directement de ce que l'Euchariſtie eſt la verité du corps de J. C. parce que la preuve eſt de l'autre maniere comme ſenſible, & parce que J. C. n'eſtant dans ce Sacrement que d'une maniere ſpirituelle & inſenſible, il eut apporté une preuve plus obſcure & qui auroit eu quelque reſemblance avec l'erreur & l'eſpetre de Marcion, qui vouloit que N. S. n'avoit pas eu de vray corps. Mais Tertulien enſeigne clairement que la verité du corps de J.C. eſtoit jointe dans l'Euchariſtie avec la figure. 1. Par l'ardent deſir qu'il remarque à l'entrée de ſon raiſonnement en J. C. de manger cette Pâque qui eſtoit la ſienne, comme l'appelle Tertulien, parce qu'il eſtoit luy même la viande qui y eſtoit mangée, & ſi cela n'eut eſté qu'une ſimple figure, quel ſujet de le deſirer comme il dit avec tant d'ardeur, ny a Tertulien de l'appeler *ſienne*, car l'Agneau Paſchal, la Manne

Manne estoit la figure de J. C. En second lieu Tertulien dit nettement *que I. C. ayant pris du paint il le fit son corps*, Il n'est donc plus pain, mais son corps. Que s'il explique & s'il appelle ce qui reste de ce pain la figure de son corps il le peut parce qu'il est veritable, & il la deu, parce que par cette consideration de signe il en peut convaincre d'erreur l'Heretique, par cette raison que s'il y a un signe à sçavoir le Sacrement de l'Eucharistie, il faut qu'il y ait une verité. 2. Tertulien ne devoit pas dire alors distinctement, que cette verité estoit dans l'Eucharistie, parce qu'il n'estoit pas alors qu'estion entre Marcion & luy de la Presence Réelle de J. C. dans l'Eucharistie, mais il suffisoit pour la conviction de cette Heresie que J. C. eut un veritable corps, soit qu'il fût dans l'Eucharistie ou dans le Ciel. 3. Tertulien ne veut pas que cette figure soit vuide, & depoüillée de la verité. Car il dit immediatement aprés que *ce pain est le corps de la verité*, & c'est comme s'il disoit que le Pain au lieu de sa substance corporelle avoit la substance réelle & veritable du corps de J. C. c'est a dire la verité de cette figure, où il faut remarquer la mauvaise foy des Ministres Aubertin & Mestrezat & leurs disciples, qui ont raporté contre les propres paroles de Tertullien cette verité du corps non pas au pain, & à ce qui paroit pain dans l'Eucharistie comme fait Tertulien, mais ailleurs, comme au corps de J. C. consideré en luy même ce qu'ils ne peuvent faire, parce que Tertulien tire de l'Eucharistie la force de sa preuve contre Marcion & Praxeas: Ainsi ils rendent la preuve de Tertulien de nulle force, d'autant que Marcion eut peu dire que les choses vaines & imagi naires comme une chimere, un Centaure, une Sirennes peuvent avoir des portraits, des representations & des figures. 4. Tertulien previent la réponse que Marcion eut peu faire, en disant que J. C. avoit fait le pain son corps, parce que J. C. estoit destitué de la verité d'un corps, il luy satisfait par la consequence qu'il tire de sa réponse, que le pain eut esté livré, & eut esté crucifié pour nous.

5. Tertulien montre que l'Eucharistie n'est pas un simple signe, en disant que J. CHRIST. a éclairci, & accomply en cela les anciennes figures par son corps, celle de la Prophetie de Jeremie mettons la croix dans son pain & par son sang dont son testament est scellé, il accomplit la Prophetie d'Isaye, qui est celuy qui vient d'Edon: *quelle est la rougeur de ses vestemens de Bozor, son estoille est avec, &c.* Tel est l'artifice des adversaires, que sous l'ombre de la moindre difficulté qui se rencontre dans les authoritez des

Peres tachent d'eluder de tres puiſſantes preuves de la verité de l'Euchariſtie, & de cette verité qui ſe trouve dans la même doctrine des Peres. S. Athanaſe qui fit la guerre pendant quarante trois ans avec de grands ſuccez pour la divinité de J. C. contre le deteſtable Arrius & ſes partiſans, employe ces mémes armes contre ces impies qui enſeignoient que J. C. n'avoit eu qu'un corps en phantôme. *N'eſt ce pas*, dit-il, *d'un vray corps qu'entend parler nôtre grand Preſtre & Souverain Pontiſe qui explique ſon Myſtere, en diſant, ce-cy eſt mon corps qui ſera donné pour vous, ce-cy eſt mon ſang, non pas ce vieux ſang de l'ancienne Loy, mais le ſang de la nouvelle & qui ſera répendu pour vous, concluant que la divinité n'a point de corps ny de ſang, & qu'il n'apartient qu'aux corps d'eſtre fixes & enfermés en un lieu.* En ce fort & excellent paſſage raporté par Theodoret, & tiré de la ſeconde Oraiſon ſur la foy, S. Athanaſe parle du corps de J.C. qui eſt dans l'Euchariſtie, comme de celuy qui eſt dans le Ciel; partant puis que ce divin corps eſt reellement dans le Ciel, il faut que ſelon cet illuſtre Docteur il ſoit réellement dans ce myſtere, ou s'il n'eſt pas regulier dans ſon expreſſion, & dans ſa preuve les Heretiques luy euſſent répondu que J. C. avoit un corps en la maniere qu'il eſtoit dans l'Euchariſtie. Comme ſon eſprit & ſon cœur eſtoit tout tournez vers les Heretiques pour les combattre & qu'il avoit accoûtumé de dire que les ennemis de J. C. eſtoient les ſiens; il explique écrivant ſur le ſixiéme Chapitre de S. Jean l'intention de J. C. touchant la maniere toute ſpirituelle & celeſte oppoſée à cette groſſiere que ſe figuroient les Capharnaites, lors qu'il leur dit que ſa chair eſt vrayement viande & ſon ſang vrayement brevage & qui croyoient comme l'écrivent les Peres avec S. Athanaze qu'il l'a vouloit donner à manger coupées & par mourceaux comme les autres viandes, Jesus-Christ dit-il, *marque ſon humanité & ſa divinité, lors qu'il parle de la chair & de l'eſprit, & diſtinguant l'eſprit de la chair, il veut que nous ne nous arreſtions pas ſeulement à ſon corps qui paroiſſoit a nos yeux, mais que croyant auſſi la nature divine qui eſtoit inviſible nous appriſſions qu'il ne falloit pas entendre ce qu'il diſoit d'une maniere charnelle mais ſpirituelle. Car à combien d'hommes eut ſuffi ſon corps s'il l'eut voulu donner a manger à tout le monde, Il parle encore de ſon Aſcenſion pour les éloigner de toute penſée charnelle & leur faire comprendre qu'il leur vouloit donner ſa chair comme une viande celeſte & ſpirituelle, & que ces paroles eſtoient eſprit & vie, comme s'il eut dit mon corps que vous voyez ſera don-*

né pour nourriture; mais d'une façon spirituelle, & il sera donné comme un remede preservatif à tous ceux qui le recevront dans l'esperance de la vie eternelle. Ce grand Docteur parle clairement en faveur de la realité, puis qu'il met que le corps de J. C. est donné dans l'Eucharistie, & qu'il y est nourriture,& il explique encore la façon & la maniere qu'il nous en donne, en disant qu'il nous est donné comme une viande spirituelle,d'une façon spirituelle, se servant pour cela du terme d'esprit que J. C. avoit dit, & la façon spirituelle ne d'étruit pas la verité de la chair,comme quand S.Paul dit que le corps de l'homme qui est animal resuscitera spirituel.

Comme Saint Athanase estoit en Orient l'invincible defenseur de la divinité & consubstantialité du Fils de Dieu contre Arius & ses Sectateurs : ainsi S. Hilaire Evêque de Poitiers l'estoit en Occident & les preuves qu'il tire de la verité de l'Eucharistie comme d'une verité constante parmy les Chrétiens ne sont pas seulement capables de convaincre les Heretiques de son temps, qui sont les impies Ariens, mais encore ceux de nôtre siecle & de nôtre France : *Car lors que nous disons dit cet Illustre Pere*, au livre 1. & 8. de Trin. *que I. C. est veritablement en nous par sa nature, nous en parlons avec folie & avec impieté, si nous n'aprenons de luy d'en parler de la sorte; c'est luy qui a dit ma chair est vrayement viande & mon sang est vrayement brevage, celuy qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & je demeure en luy. Ces paroles sont si claires qu'elles ne nous laissent aucun sujet de douter de la verité de son corps & de son sang, car nous sçavons maintenant & par cette declaration de N. S. & par nôtre foy que c'est veritablement sa chair, & que c'est veritablement son sang, & qu'ayant mangé sa chair & beu son sang, nous sommes en I. C. & I. C. est en nous. Ce que je dis n'est-il pas la verité même; certes il n'y en a point qui la puissent nier que ceux qui nient que I. C. est vray Dieu.* Il est donc constant que J.C. est en nous par sa chair que nous mangeons, il continuë de montrer amplement de divers passages de S. Jean que nous sommes en J. C. par le Sacrement de sa chair & de son sang, qu'il est uni en nous par nature par les témoignages mêmes de J. C. lors qu'il dit, celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy, que celuy qui mange sa chair fait une même chair avec luy dans une parfaite unité, que comme J. C. tire la vie de son Pere, de même nous tirons la vie de sa chair divine, que J. C. nous a voulu conduire comme par ordre & par degrez jusques au

comble & à la perfection de l'unité, afin de nous faire croire qu'enfin il a mis en avant toutes ces choſes, parce que les Heretiques qui en introduiſent une ſimple unité de volonté, entre le Pere & le Fils, apportent pour appuyer leur menſonge l'exemple de nôtre verité avec Dieu, comme ſi nous n'eſtions unis avec le Fils, & par le Fils avec le Pere que par une ſimple union de volonté, & par la ſeule liaiſon que le culte & les devoirs de nôtre Religion peuvent former, & que le Fils ne nous fait point participer à l'unité de ſa nature par le Sacrement ou nous recevons ſa chair & ſon ſang. Tous ces paſſages qu'on peut voir au long dans ce Pere ſont clairs comme les rayons du Soleil & tant de raiſonnemens, de comparaiſons, & de conſequences tirées des paroles de J. C. ſont des condamnations viſibles, non ſeulement de l'Arianiſme, mais encore du Calviniſme, & la Realité de la preſence de J. C. dans l'Euchariſtie eſt icy eſtablie avec tant de force & de clarté que les réponces qu'Aubertin fait ſur une authorité ſi claire & ſi expreſſe, ſont celles qu'il fait ordinairement aux paſſages les plus clairs des Peres déja pluſieurs fois refutées, & elles ſont ſi oppoſées aux termes exprez de celuy cy, & ſi foibles d'elles mêmes qu'elles n'ont pas beſoin de repartie.

S. Optat ce ſçavant & illuſtre Prelat d'Afrique que Dieu avoit ſuſcité avec S. Auguſtin pour la défenſe de l'Egliſe contre le Schiſme des Donatiſtes ne combat pas leurs erreur, mais il leur reproche leurs crimes, par la verité de l'Euchariſtie qu'on ne ſçauroit expliquer en des termes plus formels & plus fort, que ceux que nous allons rapporter. Qui a-til de plus ſacrilege que de briſer, renverſer & raſer les Autels ſacrez où vous avez vous mêmes autrefois fait vos Sacrifices, où les veux des fideles ont eſté offerts, où les membres de J. C. ont eſté mis, où le Dieu tout puiſſant a eſté invoqué, où le S. Eſprit eſt deſcendu aprés avoir eſté demandé par les prieres des Preſtres, où tant de fideles ont receu l'Euchariſtie, ce precieux gage du ſalut éternel, ce ferme appuis de la foy & cette eſperance de nôtre reſurrection. Car l'Autel eſt-il autre choſe que le ſiege où repoſe le corps & le ſang de J. C. ſi nous paroiſſions ſi profanes & ſi impies aux yeux troublez de vôtre haine & de vôtre envie, que vous avoit fait Dieu que l'on invoquoit en ces lieux ſi ſaints, qu'elle injure vous avoit fait J.C. dont le corps & le ſang y eſtoient preſens, à certaines heures & à certains momens. Vous avez redoublé ce crime execrable en briſant les Calices porteurs du ſang de Chriſt, *Chriſti ſanguinis por-*

titores. Et enfin vous avez imité par ces actions les Juifs, qui ont percé le corps de J. C. sur la Croix & vous l'avez frappé sur l'Autel. Ainsi ce Pere de l'Eglise rend la raison des grandes plaintes qu'il fait contre les Donatistes en leur faisant comprendre l'enormité de leur crime de détruire les Autels par la P.R. de J. C. parce que comme il dit que les membres de J. C. y avoient esté mis, & afin qu'on entende ces termes d'une position réelle & veritable, il adjoûte où le Dieu tout puissant a esté invoqué, cette invocation a esté faite réellement, il faut donc que la position, la constitution du corps de J.C. ait esté réelle. Il appelle l'Autel le siege, la residence, l'habitation à certaines heures de J. C. on ne dit pas communement que les vases portent, mais qu'ils contiennent la liqueur qui y est dedans, mais ils les appelle porteurs de Christ, parce que le corps de J C est dans ces vases avec le sang & ce qui oste toute difficulté & obscurité, ce Pere ajoûte où le corps & le sang de J.C. estoient presens. Aprés cela que les Religionnaires ne cherchent plus la presence réelle dans les Peres. Elle est toute entiere en celuy cy, qui semble avoir preveu en esprit l'erreur des Religionnaires & avoir voulu joindre leur condamnation à celle des Donatistes. Aubertin apporte bien icy son refrain ordinaire, déja tant de fois rejetté qu'Optat n'entent pas le propre corps & sang de JESUS-CHRIST mais son corps Sacramentel, figuratif & metaphorique. Mais si l'Eucharistie n'est que la figure & le signe du corps, ce pere si sçavant de qui l'integrité & la suffisance estoit si universellement establie, que les Heretiques mesmes n'osoient pas se declarer contre luy, eut-il pris l'Eucharistie pour un sujet de faire le crime des Donatistes d'avoir brisé les Calices, si execrable d'user des mots de presence, d'habitation, de residence, & appeller les Calices porteur de Christ. C'est faire declamer les Peres des estravagances, & des pensées hors le sens commun. Si quelqu'un frappe l Image, le lict, les habits d'un Empereur, on ne dira pas qu'il la percé, qu'il a egalé la rage des plus cruels meurtriers, on distingue ces actions, comme font les hommes justes, raisonnables & bien sensez, comme estoit sans doute ce Pere de l'Eglise, si sage, si prudent, si juditieux & si doüés d'une meure connoissance de toutes les choses divines & humaines.

Si S Hilaire prouvoit cy-dessus la divinité de J. C. par l'Eucharistie, aussi S. Gregoire de Nysse prouve par l'Eucharistie la resurection. Voicy comme il raisonne en sa Catechese au c. 7. *l'homme estant composé de deux parties, à sçavoir du corps, & de l'ame, meslez*

lez & joints enſemble, il faut neceſſairement que ceux qui veulent eſtre ſauvez communiquent par l'un & par l'autre avec celuy qui mene à la vie, cét à dire avec I. C. Ainſi l'Ame en s'uniſſant à J. C. par la foy arrive au ſalut par cette voye, ce qui eſt uni avec la vie participe ſans doute avec la vie: mais il faut que le corps trouve une autre voye pour ſe meſler & s'unir avec celuy qui le doit ſauver; Car comme ſi ceux qui ont eſté empoiſonnez, veulent détruire la violence mortelle du poiſon par un remede qui le combate: Il faut que ce contrepoiſon ſalutaire entre dans le corps, ainſi qu'a fait le poiſon, afin de repandre & inſinuer ſa vertu dans toutes les parties que le venin aura penetrées: De meſme apres que nous avons pris le poiſon funeſte du peché qui détruit nôtre nature. Il eſt neceſſaire, que nous prenions un remede qui rétabliſſe ce qui avoit eſté corrompû & altere, afin que ce puiſſant antidote eſtant en nous, il chaſſe & repare par une vertu contraire le mal que le poiſon a cauſé dans nôtre corps par ſa malignité & par ſa contagion. Et quel eſt cet antidote? Il n'y en a point d'autre que ce divin corps qui a fait voir qu'il eſtoit plus fort que la mort meſme & qu'il eſtoit le principe de nôtre vie. Et parce que il eſt impoſſible qu'une choſe entre en nôtre corps pour ſe rependre & s'inſinuer dans toute ſes parties, par une autre voye que par le manger & par le boire, auſſi a-t-il eſté neceſſaire que ce ſoit par cette meſme voye naturelle que nôtre corps reçoive la force vivifiante du S. Eſprit, &c. Ainſi dans ce Chapitre qu'on peut voir & que nous avons rapporté plus au long au ſujet de la Tranſubſtantiation, ce Pere qui eſt l'un des plus fameux Docteurs de l'Egliſe Grecque, frere de S. Baſile le grend, ne ce ſert pas ſeulement de la verité de l'Euchariſtie, comme d'un principe contre ceux qui nient la reſurrection, mais la preuve encore, il l'explique par des comparaiſons, il veut que le corps de J.C. eſt conjoint dans l'Euchariſtie à nôtre corps qu'il entre en nous, il met enſuite ce meſme corps eſt communiqué à un milion de fidelles par toute la terre, qu'il eſt tout entier en chacun d'eux, en chaque partie qu'ils reçoivent, & ne laiſſe pas de demeurer encore tout entier en luy meſme, & il en donne les cauſes & les raiſons.

Un de nos étonnemens eſt icy que les Miniſtres Religionaires puiſſent parler dans leur confeſſion de foy avec honneur des Peres de l'Egliſe que nous mettons de ſuitte icy, & qu'ils profeſſent de deteſter toutes les Hereſies que ces Peres ont rejeſtees, & que neanmoins les Miniſtres rejettent avec tant de hardieſſe la Doctrine de ces Peres ſi claire & ſi expreſſe touchant la verité de l'Euchariſtie, dont ils ſe

sont servis comme d'un principe incontestable pour confondre toutes les autres Heressies, sans que neanmoins ces Ministres craignent destre compris au nombre des Heretiques, s'ils disent qu'ils ne suivent pas les opinions condamnez par ces Peres en la personne des Heretiques anciens, on leur repond qu'ils ne laisseront pas d'y estre compris & d'y estre encore plus compris & plus condamnez qu'aucun de ces anciens Heritiques en particulier, parce que les Ministres combatent une verité, à sçavoir celle de l'Eucharistie, dont tous ces grands Docteurs de l'Eglise ont confondu les autres Heresies. C'est pourquoy, comme les Religionaires s'efforcent d'oster à l'Eglise ce principe constant, & ce bouclier impenetrable de sa défense contre ses ennemis, le S. Esprit qui n'a jamais abandonné l'Eglise, & qui y a toûjours parlé par la bouche des Prophetes & des Docteurs, a inspiré ces mêmes Docteurs, à condamner les Religionaires en un temps qui n'estoit point suspect aux Heresies d'aujourd'huy. Mais ce qui augmente nôtre estonnement avec plus de force, c'est de voir que tant de personnes doüées d'esprit, de science, & d'une sage conduite, qui sont dans le parti de cette nouvelle creance, ne s'apperçoivent pas que la deference qu'ils professent de rendre à l'authorité de ces Saints & Sages Peres de l'Eglise, les condamne par l'évidence de leur Doctrine touchant l'Eucharistie qui est la verité fondamentale & essentielle de la foy, qu'ainsi leurs Ministres les seduisent leur ayant donné en public de peur de les rebuter, une confession de foy honneste specieuse & raisonnable, en ce point de peur de les rebuter; Mais dans le detail & l'examen en particulier de la Doctrine des Peres de l'Eglise, ils preferent les pensées, imaginations & inventions de Calvin, de Bese, & de Marot, à la Doctrine de ces sains, de ces sçavans & anciens Peres de l'Eglise; C'est avoir une Religion dans la bouche & une autre dans les mains, honorer Dieu avec les levres & en estre éloignée de cœur, souffler en même temps le chaud & le froid, ce que l'Ecriture maudit. Mais continuons. S. Cyrille Archevêque d'Alexandrie n'a pas seulement étably la presence réelle de J. C. dans l'Eucharistie; lors qu'il a expliqué le Chapitre 6. de S. Jean avec plus d'estenduë que les autres Peres: mais encore lors que par l'Eucharistie, il a combatu l'Heresie de Nestorius qui enseignoit que la divinité & l'Humanité de N. S. estoient deux personnes distincte, dont l'une residoit & habitoit bien en l'autre, mais qui ne constituoient pas une seule mesme personne, & c'est pour cela qu'il soûtenoit que la Virge estoit

bien la mere de J. C. mais non pas de Dieu. Delà les Catholiques comme S. Cyrille en feroient entre autres absurditez que la manducation de J.C. au S. Sacrement de l'Eucharistie, seroit une autres anthropophagie, c'est dire une manducation d'un homme simple & d'un corps humain, ce que les Catholiques condamnoient & vouloient que la manducation de J. C. estoit non pas une simple anthropophagie, maisune theanthropophagie c'est à dire une manducation du corps d'un homme Dieu, parce que si la divinité est separé & par elle même, elle ne peut estre n'y prise ny mangée en l'Humanité aussi, est separée & par elle même ne vivifiera pas le corps & l'ame. Or comment de cette Doctrine erronée de Nestorius que Christ est un simple homme, s'ensuivroit-il que l'Eucharistie seroit une anthropophagie, si Nestorius & S. Cyrille n'eussent esté d'accord entre eux de cette proposition que J. C. est mangé réellement & par la bouche en l'Eucharistie. A ce raisonement, qui est celuy du Cardinal du Perron, le Ministre Aubertin fait cette réponse, que S. Cyrille n'entent point par le mot d'anthropophagie, une réelle & oralle manducation, mais cette réponse est renversée par les propres paroles de S. Cyrille, qui veut que J. C. entre en nous par son corps, que nous le recevons en nous comme en l'onzième Livre de ses commentaires sur S Jean *c.* 16. ou il appelle l'union de ceux qui sont unis en J. C. par c'est unique & sacré corps naturelle & même corporelle, il poursuit la mesme Doctrine & la confirme par de grands miracles tirez de l'Ecriture, en tout le livre 4. des mesme Commentaires, où il proteste amplement & hautement qu'il est necessaires que nôtre corps soit reparé à la resurrection glorieuse, par la manducation corporelle d'un objet corporel & conforme à nôtre nature, & qu'enfin le corps de J. C. entre vrayement & réellement dans le nôtre, comme la cire entre dans la cire avec laquelle on la mesle, comme l'entinceille du feu entre dans la paille, en laquelle on l'ensevelit & comme le levain entre dans la pâte. Ces propositions sont si evidentes que de les detourner en d'autres sens, & se joüer de la foy aussi bien que de la raison, & si on considere d'estre prés cette conduite d'Aubertin & des autres, on demeurera d'accord qu'ils donnent des marques visibles de la fausseté de leur Doctrine, quand ils apportent des réponses si foibles & si peu apparentes, pour ne dire pas si ridicules à de si fortes & si evidentes, & pour le dire en un mot, si demonstretives preuves des Peres touchant le Dogme veritable de l'Heucharie.

Enco

Encore que Theodoret ayt eu le malheur décrire contre les douze Anathemes de S. Cyrille, neanmoins il se reconcilia depuis avec luy, Anathematisa Nestorius & Eutyches, dans le Concile general de Calcedoine, & il a écrit contre eux dans ses Dialogues, & bien que dans le commencement de ces ouvrages il fasse une profession expresse de se servit des expressions obscures, afin que le mystere de l'Eucharistie demeurat voilé dans ses écrits, qui pouvoient tomber entre les mains des Infidelles, par les mesmes considerations qui ont fait que les Peres de l'Eglises ont toûjours caché ce Mystere par des reticences, par des enonciations imparfaites, par des allegories & des ambiguitez: Neanmoins parmy cette obscurité, il montre assez qu'lle est la creance Catholique au premier Dialogue intitulé l'immuable. Les efforts que le Cardinal du Perron a fait pour éclaircir l'obscurité affectée par Theodoret, découvrent avec la verité de l'Eucharistie, une si grande profondeur de science, & tant de vivacité d'esprit en luy, qu'ils ont fait nommer cette exacte recherche un des chefs d'œuvres & un des miracles de ce grand homme. Elle peut estre leuë en ses écrits, & voicy des reflexions que selon la Methode que nous nous sommes proposée icy, nous faisons aux reparties d'Aubertin pour dissiper ses Nuages. Theodoret pretend prouver, mesme selon Mestrezat & Aubertin, que quand l'Ecriture dit la parole a esté faite chair, ce n'a pas esté par un changement substanciel de la divinité en chair, comme les Heretiques de ce temps-là le dogmatisoient, & aprés plusieurs raisons dont il se sert encore, dit L'ortodoxe, c'est à dire Theodoret à l'Heritique, que ce qui a esté dit, soit suffisant pour le persuader, toutefois, je veux proposer une autre demonstration pour la confirmation de la verité. *Tu sçais que Dieu appelle son propre corps pain, & ailleurs il appelle sa chair froment, & dans la tradition des Mysteres il appelle le pain corps, & le vin sang. Or nôtre Seigneur a changé les noms & a imposé à son Corps le nom de Symbole, & au Symbole le nom du Corps parce qu'il a voulu que ceux qui participent aux Divins mysteres, ne s'arrestent pas à la Nature des choses qui se voyent, mais que par le changement reciproque qui s'est fait des noms, ils donnassent leur creance au changement qui s'est fait par la grace*, Il y a donc un changement, & une transmutation faite par grace, par la puissance de Dieu dans les Symboles par J.C. qui est l'autheur de la grace. Les armes d'Aubertin pour resister à la force & netteté de cette consequence sont les paroles immediatement suivantes: *N.S. a honoré les signes qui se voyent*

de l'appellation de son corps & de son sang, non pas en changeant la Nature, mais en ajoûtant la grace à la Nature. Le Cardinal s'stant proposé luy même la difficulté que les Religionnaires feroient sur ce passage, à cause du mot de Nature, remarque que c'est une chose familiere aux Anciens Theologiens de prendre souvent le mot de Nature, pour les Characteres proprietez & facultez externes de de la Nature, & pour la distinguer de la substance, en quoy il citte Tertulien, qui dit, *autre chose est la substance autre chose la nature de la substance, la substance est la pierre ou le fer, & la dureté de la pierre & du fer est la nature de la substance.* Il cite encore S. Hilaire & S. Cyprien pour la même occasion, Aubertin replique que quand bien le mot de Nature se prendroit quelquefois pour les qualitez, facultez & proprietez de la substance, il le prend neanmoins icy pour la substance, & non pas pour ses proprietez, parce que Theodoret dit, que N. S. appelle pain & froment ce qui estoit son corps quant à la substance, sans le changer substanciellement par cette appellation, pareillement il a honoré le pain & le vin de l'appellation de son corps & de son sang, sans changer la Nature. Le Cardinal avoit prevenu cette replique, quand il a dit qu'on distingue le corps naturel de J. C. du corps Sacramentel, quoy qu'il ne soit distingué que quant aux especes externes & accidentelles: Mais la vanité & la fauceté de la repartie d'Aubertin paroit evidamment par les paroles de ce Pere, car il dit en termes exprés que J.C. a voulu que ceux qui participent aux Divins mysteres ne s'arrestent pas à la Nature des choses qu'on voit, μὴ τῇ φύσει τῶν βλεπομένων προσέχειν qu'ils ne soient pas attentifs à la Nature des choses qui se voyent, & cela exprime nettement la nature sensible & accidentelle, car c'est elle qui tombe sous la veüe, mais il a voulu que par l'échange des noms ils creussent le changement qui se fait par grace, qui ne peut estre autre que celuy qui se fait selon la substance invisible & interieure. Cette Doctrine se voit encore dans le second Dialogue intitulé *l'Inconfus*, qui est comme une explication du precedent, où Theodoret disputant contre les mêmes Eutychéens qui tenoient que l'humanité de N. S. au moins apres l'Ascension avoit esté absorbée & engloutie par la Divinité; il le combat par cet argument tiré de l'Eucharistie, tout signe est signe d'une verité, car il faut qu'il y ait un archetype de l'image & les peintures ont accoûtumé d'imiter la Nature & de peindre les images des choses qui se voyent. Si donc les mysteres divins sont signes d'un corps

qui eſt vrayment corps, il s'enſuit que le corps du Sauveur eſt encor vrayment corps & non changé en nature Divine; Les Heretiques répondent qu'apres l'invocation Sacerdotale les Symboles du corps & du ſang de Chriſt ſont changées & fait autre, qu'ainſi le corps du Sauveur apres l'Aſcenſion eſt changé en une ſubſtance Divine, à quoy l'Hortodoxe, c'eſt à dire Theodoret fait la même réponce qu'en l'autre Dialogue, ſi expreſſe qu'elle explique avec une entiere netteté la Preſence Réelle, les ſignes myſtiques, dit-il demeurent apres la ſanctification en la forme, & en la figure de leur premiere eſſence μένει γὰρ ἐπὶ τῆς προτέρας οὐσίας καὶ τοῦ σχήματος καὶ τοῦ εἴδους καὶ ὁρατά ἐστι καὶ ἁπτὰ οἷα καὶ πρότερον ἦν, *& ils ſont veüs & touchez comme ils eſtoient auparavant*, il veut dire que le changement n'eſt pas fait ſelon ce qui paroit, qui doit ſuffire aux Eutychiens; mais qu'ils ſont creus eſtre ce qu'ils ont eſté faits & ſont creus veritablement, comme eſtant ce qu'ils ont creu eſtre: C'eſt donc par quelque changement & converſion du dedans, car il n'en eſt point d'autre, & il n'y en peut avoir. Il ne peut y avoir rien de plus exprés pour la tranſubſtantiation que ces termes, s'ils ſont bien conſiderez; auſſi les Centuriateurs de Magdebourg plus ſinceres que ceux de France, reconnoiſſent que ce Pere ſemble avoir eſtabli la tranſubſtantiation auſſi bien que S. Chryſoſtome dont il avoit pris l'eſprit & la Doctrine.

CHAPITRE IX.

Preuves de la verité de l'Euchariſtie, tirées de la Reticence & du ſilence des Peres au regard de ce myſtere.

CE n'eſt pas ſeulement les paroles & la Doctrine des Peres qui nous fourniſſent des preuves touchant la verité de l'Euchariſtie, mais c'eſt encore le ſilence & la reticence dont les Peres Grecs & Latins ont caché ce myſtere non ſeulement aux Payens, mais aux Catechumenes, ne croyant pas qu'il fut permis de le decouvrir qu'en Enigmes, & en allegories à ceux qui n'eſtoient pas baptiſez, comme nous voyons en S. Cyrille de Jeruſalem, en S. Chryſoſtome, S. Auguſtin & en pluſieurs autres qui en parloient en ces termes obſcurs & generaux, ce que nous prenons avant toute autre viande, les Fideles ſçavent de quoy nous parlons, ἴσασιν οἱ πιστοὶ τὸ λεγόμενον, ce que les Fideles entendent & autres façons de parler, qui ſont au-

tant d'expreſſions qui marquent non pas un entier ſilence, mais une reticence qui eſt un ſilence imparfait & à demy, dont les Peres ont uſé au regard de ce Myſtere,& dont ayant recherché les cauſes nous en tirerons evidemmẽt cette conſequence que les ſentimens de l'ancienne Egliſe touchant l'Euchariſtie qui n'eſtoient autres que ceux que les Catholiques en ont aujourd'huy. L'importance & la dignité du Myſtere de l'Euchariſtie mettoit les Peres de l'Egliſe ſi ſaints & ſi exacts en leurs charges, dans la neceſſité de le faire connoitre aux Fideles & leur donner des inſtructions touchant ſon eſſence qui eſt ſi excellente & ſi ſublime,& touchant ſon uſage qui eſt ſi neceſſaire & ſi important,de peur que ſi les Peres euſſent tenu ce Myſtere dans un entier ſilence & oubli, ils n'euſſent donné lieu aux Chrêtiens de croire que ce Myſtere eſtoit comme inutile dans la Religion Chrétienne; & cette premiere impreſſion eut eſté funeſte à la devotion & à la pieté qui prend ſes plus forts motifs de ce Myſtere, ainſi cette conduite des Peres eut eſté fort irreguliere & criminelle: D'autre part auſſi la Nature & l'eſſenſe ſublime de ce Myſtere & les difficultez qui l'accompagnent, & le mettent au deſſus de la raiſon naturelle, demandoient que les Peres en parlaſſent avec beaucoup de retenuë, qui eſt la reticence des Peres, & cela pour deux raiſons.

La premiere d'autant que ſi la nature & les qualitez de ce Myſtere euſſent eſté expoſées à ceux qui n'eſtoient pas éclairez des lumieres de la foy, comme eſtoient les Payens, elles euſſent attiré ſur les Chrétiens leur haine comme ſur des gens barbares, inhumains, & mangeurs de chairs humaines; Car il faut remarquer que les autres Myſteres de la Religion Chrétienne ne paroiſſent point d'abord & ſelon les premieres apparences contraires à l'humanité. L'Incarnation par exemple fait plûtôt honneur à la Nature humaine en l'elevant à la dignité de Dieu, comme les Payens faiſoient en faveur des hommes extraordinaires qu'ils appelloient demi dieux; la paſſion non plus n'aprenoit qu'un ſacrifice qui avoit ſatisfait a Dieu pour les fautes des hommes,la reſurrection decouvroit une autre vie qui pouvoit ſervir de conſolation aux miſeres de celle-cy; mais de manger la chair des hommes, comme les Chrétiens font au regard de celle de J C. cela eut eſté un ſujet de crainte & d'une cruauté denaturée, préjudiciable à la ſocieté humaine, qu'ainſi on eut allarmé & éloigné de la foy les hommes qui ſont ordinairement ſoigneux de leur vie, & prudens ſelon la chair, juſques là même

qu'avec toutes ces precautions, les Payens n'ont pas laissé de faire ces reproches aux Chrétiens,qu'ils mangeoient la chair d'un enfant comme nous voyons dans l'Apologie de Justin, & encore dans celle de Tertullien, *Dicimur scelerati de Sacramento Infanticidij, & de pabulo cruda*. Il en est de même au regard des Catechumenes,qui êtant de jeunes plantes molles & tendres dans l'Eglise,elle les eut à cause de la difficulté du Mystere fait retirer, comme firent autrefois les Capharnaites. Que si dans l'Eucharistie il n'y eut eu qu'un signe, une figure du corps & du sang, il n'y eut eu rien qui eut pû scandaliser les Payens ny les Catechumenes; les Payens parce qu'ils avoient les figures & les images des des Dieux; les Catechumenes parce qu'ils sçavoient les autres Mysteres de la Trinité, de l'Incarnation, du Baptême qui estoient & tres-relevze & tres-difficiles à quoy donc eussent servi tant de precautions des Peres, de garder le silence. sinon parce qu'ils ne les croyent pas assez forts pour une croyance si relevée & si difficile.

La seconde raison de ce silence ou reticence est tirée de la Doctrine des Peres,qui comme nous voyons en tant de leurs écrits enseignent que la Religion Chrétienne est composée de deux sortes de veritez dont les premieres doivent estre publiées devant tout le monde, estant comme les rudimens du Christianisme; Les secondes sont trop sublimes & trop éclatantes pour estre exposées indifferemment à toutes sortes de personnes & qu'on ne les doit exposer qu'à ceux que l'Eglise a jugez capables d'en soûtenir l'esclat, & qu'elle a pour cet effet initiez des sacrez Mysteres. S Chrysostome dans la 23. Homilie sur S. Mathieu, est dans la pensée qu'il veut que nous apprenions de la défense que Nôtre Seigneur fait de donner les choses Saintes aux chiens & de jetter les perles devant les pourceaux de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, la maniere de ne precher indifferemment le veritez à ceux qui ne sont pas dignes de les entendre. Origene, S. Basile, S. Ambroise, S. Augûstin enseignent la même difference des choses en divers endroits; Et si nous considerons avec application leur doctrine, nous trouverons qu'il n'estoit pas permis de publier devant toutes sortes de personnes, que les veritez qui sont contenuës en termes exprés dans le Symbole des Apôtres & non pas les autres comme sont les Sacemens, & sur tout celuy de l'Eucharistie, qui ont toûjours esté cachez aux Payens avec un silence Religieux : C'est pour cette cause que les Apôtres n'ont mis dans leur Symbole que les veritez

qui concernent l'Eternité de Dieu, la Creation du Ciel & de la Terre, la Conception de J. C. par l'operation du S. Eſprit ſa Naiſſance d'une Vierge, &c. Et qu'ils n'y ont pas mis les autres, ce que les Peres ont fait enſuite à leur imitation dans les Symboles qu'ils ont dreſſez. Or toutes ces precautions eſtoient redoublées au regard de l'Euchariſtie, & l'on voit que les formules de leur reticence, ce que les Fideles ſçavent, ce que les Fideles cõnoiſſent ne regardoient que le Myſtere de l'Euchariſtie, ainſi S. Epiphane *In Anchorato*, qui n'oſe parler de l'Euchariſtie qu'avec ces paroles, cecy qui eſt mien, eſt cecy, & il explique clairement tous les autres Myſteres de la Foy, & Saint Auguſtin au traité 11. & 26. ſur S. Jean, où il n'oſe prononcer le nom de l'Euchariſtie, & ou il ſe ſert de ces mots, ce que les Fideles connoiſſent, bien que neanmoins il parle de la vertu & de l'Office du Baptême & expoſe les autres Myſteres. S. Denys gardez-vous bien de divulguer les choſes Saintes, mais reverez-les avec un grand reſpect, & ne les revelez qu'à ceux qui ſont Saints, & la cauſe qu'il en rend, il eſt dangereux, dit-il, à ceux qui ont les yeux foibles de les arreſter ſur les brillans rayons du Soleil, & il n'eſt pas moins dangereux de contempler les choſes qui ſont au deſſus de nôtre intelligence ; Ainſi les Peres ne rendent jamais la raiſon du ſilence qu'ils ne la fondent ſur ce qu'il ne faut pas profaner les choſes ſi Saintes & ſi ſublimes, & ils recourent à la ſainteté & incomprehenſibilité.

De cette Doctrine les Peres touchant la cauſe de leur reticence & de la difference qu'ils ont faite entre ce Myſtere & les autres Sacremens, on peut tirer en faveur de l'Euchariſtie une preuve convainquante. Car il falloit bien que les Peres creuſſent que J.C eſtoit preſent dans ce Myſtere, non ſeulement en vertu, en efficace & en figure, mais encore ſelon la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang. Autrement, qui les auroit obligez d'avoir plus d'égard pour empeſcher qu'on ne publiat les merveilles de l'Euchariſtie que celle du Baptême ? Et qu'elle raiſon en auroient-ils eu ſi nous ſuppoſons qu'ils n'ont eu d'autre opinion de ces deux Myſteres, que celle qu'en ont aujourdhuy les Religionnaires ? Car ſi nous conſiderons la ſainteté, l'incomprehenſibilité & l'efficace des Sacrements, nous ne trouverons pas que le Baptême cedat en aucune de ces choſes au Myſtere de l Euchariſtie, dans le ſentiment qu'en ont les Religionnaires C'eſt dans le Baptême que nous recevons une nouvelle naiſſances & que comme dit S. Gregoire de Nazianze le S. Eſprit eſt

present par sa vertu & son efficace avec tous ses dons; où toutes ses lumieres, toutes ses graces, & toutes ses vertus, qu'ils répand dans nos ames sont communiquées dans le Baptême, où nous devenons d'enfans d'ire & de malediction, d'esclave du peché & de la mort, les enfans de Dieu, les heritiers du Ciel, les freres de J. C. ensevelis & resuscitez avec luy, & les membres de son corps mystique. Toutes ces choses sont sans la presence réelle, aussi saintes & aussi incomprehensible que l'Eucharistie. Car qu'elle plus grande sainteté que par les dons & les effets du Baptême qui nous fait membres du corps mystique de J.C. que celle de posseder la source des graces, & d'estre unis au corps naturel de J. C. N'est-il pas incomprehensible, comment un lavement d'eau exterieur peut produire de si grands effets. Partant les Peres n'auroient pas eu plus de raison de couvrir du voile du silence ce divin Mystere par dessus les autres, sans les difficultez qu'ils y ont rencontrées & qui leur ont paru tellement au dessus de l'esprit humain qu'ils ont apporté tous les soins possibles pour cacher ce Mystere adorable à ceux qui n'estant pas illuminez de la foy, n'auroient peu concevoir de si grandes merveilles, & les auroient infailliblement regardées dans cette elevation comme des fables & des reveries.

Les Ministres Religionaires voyant que de cette Doctrine des Peres & de la difference qu'ils ont mise entre ce Mystere & les autres Sacremens, on pouvoit tirer en la maniere que nous venons de faire en faveur de l'Eucharistie une preuve convainquante, si l'on considere les choses avec attention & sans preoccupation d'esprit pour en eluder la force, ont tâche par toute sorte de moyens de trouver d'autres causes qui ayent obligé les Peres à cette reticence principalement au regard de l'Eucharistie, comme a fait Casaubon, qui a esté le premier qui ait exactement traitté de cette matiere, le faucheur en son ouvrage de la Céne, & Aubertin depuis dans la digression qu'il a faite de la reticence des Mysteres selon qu'elle estoit pratiquée par les Anciens Peres de l'Eglise. Le premier motif au dire de ce Ministre est, *le danger qu'il y avoit que les Infideles qui estoient accoûtumez à des spetacles magnifiques, ne méprisasent nos Mysteres à cause de leur simplicité apparente, comme de l'Eau dans le Baptême, du pain & du vin dans l'Eucharistie.* En second lieu, *il pretend que les Peres observoient ce silence & cette reticence, afin d'acquerir du respect à nos Mysteres, parce que c'est la coûtume des hommes destimer ce qu'on leur fait valoir & de mespriser ce qui leur est of-*

fert familierement. Enfin il dit que c'eftoit pour exciter dans les Catechumenes la curiofité d'apprendre les Myfteres. Mais ce ne font pas les premieres & principales caufes que ces grands hommes ont eu pour cacher ce Myfteres, car comme les Peres n'ont pas feulement obfervé ce filence à légard des Sacremens, mais mefme à légard des proceffions divines, de la confubftantialité de J. C. & autres divines veritez, il faut chercher une raifon qui foit commune à tant de Myfteres, & il fera vray de dire que le danger du mépris ny l'intention d'acquerir de l'eftime & moins encore pour exciter la curiofité dans les Catechumenes n'obligeoient pas les Peres de l'Eglife à ce filence au regard de cette forte de veritez. Et nous avons déja montré que ce qui obligeoit les Peres de tenir les Myftres cachez, eft la sainteté & l'incomprehenfibilité qui eftoit dans les Myfteres felon leurs divers degrez d'excellence. Quant à la fainteté c'eft ce que S.Chryfoftome, S. Denis difoient cy-deffus, & S. Auguftin encore ne dit-il pas, il faut garder aux chofes faintes l'honneur du filence, & ces authorité montrent evidammen qu'eftoit la fainteté des Myfteres qui obligeoit les Peres à ce filence, & que le refpect qu'ils vouloient leur attirer par ce moyen avoit la fainteté pour object, & que fi ces Myfteres n'euffent pas en eux cette perfection & cette excellence, les Peres ne fe feroient pas avifez de fe fervir de tant de faints moyens, & S. artifices pour leur faire rendre le refpect & la veneration que les hommes doivent leur rendre, & c'eft au regard de l'Euchariftie, la premiere & la principale caufe de la reticence des Peres, où il faut rapporter comme à la premiere caufe, la feconde que les Miniftres en rendent d'ordinaire & par laquelle Auberrin infifte affez long-temps qui eft que les Peres ont voulu concilier du refpect aux Myfteres par le filence dont il les voiloient. A la hauteur & incomprehẽfibilité des Myfteres, qui paroit auffi dans tous les paffages des Peres, on doit rapporter la crainte qu'on ne meprifat les Myfteres alleguée par les Miniftres; Car fi nous confiderons d'où venoit felon les Peres, le mépris que les Payens avoient de nos Myfteres, nous trouverons que c'eft à caufe que les Payens n'en pouvoient avoir des fentimens auffi avantageux que les fidelles. On ne voit rien qui eut pû rendre nos Myfteres fi meprifables aux Payens. Alegard de l'eau, de l'huile, du pain & du vin dont on fe fervoit dans la Celebration des Sacremens, il y en avoit de mefme dans tous les Sacrifices & ceremonies des Payens, S. Juftin Martir rapotte que dans le Sacrifices du Soleil que les Anciens Perfes, ado-

roien

roient sous le nom de Mythra, on se servoit de pain & de vin qu'on consacroit avec de certaines paroles. Les Payens n'avoient pas sujet de mépriser nos Mysteres à cause du peu de cerémonie avec laquelle on les celebroit. Car dans les premiers Siecles, on observoit à peu prés les mesmes ceremonies d'aujourdhuy, que nous voyons toutes marquées dans S. Justin, & il y a encore à observer que du moins dans le 4e.& 5e.Siecle, où les Ministres demeurent d'accord que cette reticence estoit observée, les Mysteres de l'Eglise se celebroient dans des Vaisseaux riches, & les Prêtres estoient revetus d'ornemens magnifiques, & tout estoit plein de ceremonie, d'éclat & de Majesté, il n'est donc pas possibles qu'ils eussent méprisé nos Mysteres.

Aubertin s'est jetté dans une autre defaite, en disant que les Peres n'observoient pas plus le silence au regard de l'Eucharistie que des autres Sacremens, comme par une plus grande opposition & un plus grand éloignement de ces erreurs, le Cardinal du Perron veut que les Peres n'observassent point cette reticence qu'au regard du Mystere de l'Eucharistie, mais selon la Doctrine des Peres qu'ils observoient ce silence au regard des processions divines de la Trinité, de la Divinité de J. C. & autres veritez, & que d'autre part toûjours ce silence respectueux a esté plus observé au regard de l'Eucharistie. La proposition d'Aubertin est fausse absolument, & quand elle seroit entierement & dans toute son estanduë veritable elle ôte toute la force aux raisons que les Ministres pretendent tirer contre la verité de l'Eucharistie du silence des Peres ; puisque les Peres observoient le mesme silence, non seulement au regard de la Trinité & de l'incarnation, mais des Sacremens où est comprise l'Eucharistie, & parce qu'il est constant que les Peres observoient encore plus le silence & la reticence au regard de l'Eucharistie que des autres Sacremens, l'opinion du Cardinal sera veritable sans recevoir aucune atteinte ny blessure des opinions differentes, puis qu'on juge raisonnablement, qu'on nomme & qu'on qualifie les choses selon leur plus grande partie.

Les Ministres ayant veu qu'ils ne pouvoient tirer aucun avantage de ce que les Peres n'ont pas mis la presence de J. C. dans le Sacrement de l'Eucharistie au nombre des articles de foy, qu'ils enseignent aux Payens & aux Catechumenes, ils se sont avisez de dire que cette discipline n'estoient point en usage dans les premiers Siecles, & qu'elle ne s'est introduitte qu'aprés plus de deux cens ans

dans l'Egliſe, de ſorte que le raiſonnement devoit demeurer dans toute ſa force à légard de ces premiers Siecles, où les Chrêtiens expoſoient publiquement tous leurs myſteres devant tout le monde, ainſi qu'ils pretendent juſtifier par cette raiſon qu'on n'y trouve point d'exemples de ces formules qui ſont ſi communes dans les Peres du 4e. & 5e. Siecles, en parlant des Myſteres & ſur tout de l'Euchariſtie, c'eſt ce que les fidelles connoiſſent & autre ſemblables; Et parce que Juſtin Martyr qui vivoit au commancement du ſecond Siecle de l'Egliſe, parle ouvertement des Myſteres & meſme du Baptême & de l'Euchariſtie: Et en cecy les Miniſtres eux meſme ne ſont pas d'accord touchant le temps que cette coûtume a commencé: Aubertin dit qu'elle a commancé dans quelques Egliſes particulieres vers la fin du deuxiémes Siécle, ou au commancement du troiſiéeme, & M. Claude afin de ne paroiſtre pas entierement eſclave des penſées d'Aubertin, veut que cette diſcipline n'ait commancé qu'au quatriéme Siecle, en effet on ne peut nier qu'au troiſieme & quatriéme, elle ne fut en uſage dans tous les lieux du monde, mais il eſt ayſé de voir dans les Peres des premiers Siecles, qu'elle eſtoit univerſellement receüe dans toutes les Egliſes, en celle de Cartage où vivoit Tertulien au ſecond Siecle, & il le temoigne en ſon Apologie, & au meſme temps, Clement d'Alexandrie marque qu'elle eſtoit obſervée dans l'Egliſe d'Alexandrie, où il avoit le ſoin d'inſtruire les Catechumenes: Et Origene qui luy ſucceda dans l'Eſcole d'Alexandrie, fait foy qu'elle eſtoit en uſage au temps que M. Claude nous conteſte.

La raiſon que M. Claude apporte aprés les autres Miniſtres priſe de S. Juſtin qui vivoit dans le ſecond Siecle de l'Egliſe, eſt ruinée par la neceſſité indiſpenſable qu'il y avoit d'expoſer ce qui ſe paſſoit dans les aſſemblées des Chrêtiens, en la Requête de S. Juſtin, preſentée au nom de tous les Chrêtiens, à l'Empereur & au Senat de Rome, à quoy il ſe croit obligé comme il dit, afin qu'il puiſſent juger avec juſtice. Auſſi nous ne voyons pas que les autres qui ont écrit depuis ſur le meſme ſujet, comme Athanagore, Tatian, Aulochius, Tertullien. Minutius, & Origene, en ayent uſé de la ſorte, & il ne faut pas dire comme fait M. Claude, qu'apres cette declaration de S. Juſtin il eſtoit inutile de garder le ſilence; car il y avoit un infinité de perſonnes qui ne l'avoit pas veuë, & comme les Payens n'avoient aucune connoiſſance de nos Myſteres, ils ne comprenoient pas ce que S. Juſtin leur vouloit dire, & S. Juſtin n'en di-

soit pas assez pour faire qu'ils le peussent concevoir, il declare expressement qu'il ne pretend pas de justifier ny la verité ny l'excellence de toutes les choses que nous faisons, mais seulement de montrer qu'il ne le passoit rien dans les assamblées des Chretiens qui tint de l'inceste, demeurtre à des autres crimes qu'on leur imposoit, tellement que les Peres ne devoient pas s'empecher pour cet exemple, de demeurer dans le silence comme ils ont aussi fait.

CHAPITRE X.

Preuves tirées de la Doctrine des Peres par le silence des reproches des Payens contre cette verité.

LA Doctrine des Peres est une source si feconde en preuves au regard de la verité de l'Eucharistie, que le silence même qui se remarque dans cette Doctrine peut servir d'argument tres considerable pour l'authoriser, ce silence neanmoins ne doit pas estre pris absolument, & comme une exclusion entiere des discours & des entretiens des Peres, soit avec les Chrétiens ou avec les Payens & Infideles. Car outre que toute la Doctrine des Peres apportée jusque icy pour l'établissement de la verité de l'Eucharistie, seroit contre nous une conviction de fausseté, ce seroit une maniere de raisonner irreguliere, parce qu'elle ne seroit appuyée d'aucun fondement positif & réel, ce que les loix du bon raisonnement condamnent, & ou quelques Ministres Religionnaires tombent d'ordinaire; Mais cet un silence accompagné & pour ainsi dire revestu d'authoritez, d'instructions, de coûtumes & d'autres particularitez & circonstances, qui establissent cette verité pour trois raisons. La premiere parce que ce silence ainsi depeint & circonstantié est une suite, & un effet de cette reticence, & de cette religieuse circonspection des Peres que nous avons établie au Chapitre precedent de ne pas profaner des choses si saintes & si sublimes en les divulgant indifferemment & les exposant à la veüe de ceux qui ne sont pas dignes de les entendre. Si bien que les preuves & les raisons que nous avons tirées de la reticence, reviennent encore icy en faveur de la P. R. & reçevoient une nouvelle confirmation de ce silence. La seconde raison est d'autant que ce silence qui n'est pas absolu, mais accompagné de plusieurs declarations expresse que les Peres en ont faites aux Chrétiens

ſelon les diverſes occaſions qui ſe ſont preſentées,ont trouvé un acquieſſement parfait dans l'ame des Fideles en un temps que la foy eſtoit encoreen ſa vigueur,& qu'on rendoit une prompte ſoûmiſſion à l'authorit de la parole divine.La troiſiéme raiſon eſt que les Peres de l'Egliſe ont parlé de toutes les difficultez qui ſont dans l'Euchariſtie, & ils les ont même expliquées & eſclaircies quoy que peut eſtre en d'autres expreſſions & manieres qu'on ne fait point aujourd'huy Mais les mêmes penſées peuvent eſtre expliquées par des paroles differentes,& les paroles,les expreſſions,& toute ſorte de language & de langues, eſtant de la nature des choſes ſenſibles peuvent changer à tous momens, comme nous voyons qu'elles changent encore que les penſées & les choſes demeurent les mêmes.

C'eſt icy neanmoins que les Miniſtres Religionnaires & en particulier M. Claude, conſiderant ce ſilence & cette obmiſſion dans toutes les réponces& les défences que les Peres ont faites aux objections des Payens contre la Religion Chrétienne, & voyant que parmi toutes les réponces des Peres non plus que dans les livres des Payens, on ne trouve point que ceux-cy ayent formé aucune inſtance contre cette verité, & les difficultez qui l'accompagnent, fait une objection qu'il releve de toutes ſes forces apres les Miniſtres,le Faucheur, Aubertin,d'Alie contre la tranſubſtantiation. *Si les Peres de l'Egliſe*, dit-il, *euſſent creu la Tranſubſtantiation, comment les Payens n'en euſſent ils pas pris des avantages pour décrier la Religion Chrétienne?* d'ou il infere que les Peres n'avoient pas pour l'Euchariſtie la même eſtime, ny la même croyance que nous en avons. Pour preuve de ce ſilence il renvoye a ce qu'eſcrit Celſus chez Origene, où il paroit, *qu'il avoit eſtudié avec beaucoup de ſoin toutes les choſes qui regardoient la Religion des Chrétiens, & qu'enfin Julien l'Apoſtat ne pouvoit ignorer ce que l'Egliſe croyoit de l'Euchariſtie, puiſqu'il avoit eſté elevé aux pieds des Autels, où il avoit exercé aſſez long-temps la charge de Lecteur, & que dés l'entrée de ſes livres contre la Religion Chreſtienne, il dit qu'il doit parler de tous les Dogmes des Chrétiens, que neanmoins ſi lon prend la peine de voir les livres d'Origene tontre Celſus & de S. Cyrille contre Julien on trouvera qu'il y a peu de choſes qui puiſſent eſtre receuës avec apparence contre la Religion Chreſtienne, que ces deux cruels ennemis n'ayent relevé avec autant de ſubſtilité que de malice &c.* Ces preuves qui ne peuvent tout au plus paſſer que pour des raiſons de conjecture,qui dans la diſpute ſont communes à l'un & à l'autre parti,ne meriteroient

pas de réponse si elles ne s'en prenoient à la Doctrine des Peres que nous recherchons ici, au regard de la verité de l'Eucharistie Si nous examinons cette objection, nous trouverons qu'elle n'a ny justesse ny solidité. Car premierement les Peres ont parlé tres amplement & tres profondement du Mystere de l'Eucharistie, au regarde de la P. R. & de la Transubstantiation, dequoy les choses mises en avant jusques icy font foy, & il se peut faire que le silence Payens sur l'Eucharistie vienne de ce que les Peres leur cachoient ce grand Mystere avec un soin tres-particulier, ainsi ce silence, cette ignorence des Payens sera une preuve & une confirmation des soins extraordinaires que les Peres prenoient a cacher ce mystere au Catechumenes & Infideles. Mais que peut-on dire de moins conforme à la raison, que de nous faire une objection qu'ils ne sçauroient justifier eux mêmes; car comment pourrions nous montrer ny eux mêmes ce qu'ils nous demandent, puis que nous n'avons pas seulement perdu les livres que Crescentius, Porphyre, & une infinité d'autres ont écrit contre la Religion Chrétienne, mais même beaucoup d'ouvrages des Peres qui cõtenoient l'antidote de tous ces livres, qu'on n'a peu sauver de l'injure du temps, les réponses qu'Eusebe a fait à Porphire ny celles de tant d'autres Peres & qu'il n'est venu jusqu'à nous que deux fragment de tout le Paganisme; A sçavoir une partie des livres de Celsus & de Julien l'Apostat, & que nous ne les avons encore que dans Origene & dans S. Cyrille qui ne nous en ont donné que ce qu'ils ont jugé a propos de refuter publiquement: C'est une injustice bien grande aux Ministres d'avancer, que les Payens ne nous ont pas reproché le mystere de l'Eucharistie, puisque n'ayant point leurs livres ils ne le peuvent asseurer sans temerité, & ils ne peuvent pas dire qu'ils ne l'ayent pas fait, ny qu'ils l'ayent fait, ny en tirer des consequences, ou en demander la raison; mais seulement qu'il ne paroit pas dans les fragmens que nous avons de Celsus & de Julien dans Origene, & dans S. Cyrille, que les Peres qui ont écrit pour la deffense de la Religion Chrétienne & dont les ouvrages sont venus jusqu'à nous en ayent fait de mention.

Et puisque ses Ministres s'arrestent à ces deux Peres, nous disons premierement qu'à l'égard d'Origene contre Celsus, on ne doit pas s'estonner qu'on n'y trouve aucun vestige que ce Philosophe Epicurien ne nous ayent point reproché le Mystere de l'Eucharistie, pour deux raisons. La premiere parce que Celsus n'en avoit pas

beaucoup de connoiſſance : Car encore bien que Celſus ſe vente dans les fragmens qu'Origene raporte de luy en ſon premier livre qu'il eſt parfaitement inſtruit de tout ce qui regarde les Myſteres de la Religion Chrétienne, il eſt certain que ce n'eſt qu'une vanité qu'il ſe donne, ainſi qu'Origene luy reproche au même endroit, & cela paroit encore non ſeulement, parce qu'il y a beaucoup des choſes dont il ne parle point auſſi-bien que de l'Euchariſtie, comme eſt le Baptême & les autres Sacremens, quoy qu'ils peuſſent nous eſtre reprochez par les Payens avec bien plus d'apparence, mais encore par les mauvaiſes explications qu'il donne à la pluſpart des veritez que les Chrétiens enſeignoient; d'ailleurs il écrivoit ſes livres en un temps qu'on avoit moins de connoiſſance de la Religion Chrétienne à ſçavoir l'an 150 quoy qu'Origene en ait refuté ſes écrits environt cent ans aprés ; C'eſt un particulier qui n'avoit jamais eſté Chrétien, & qui pouvoit par conſequant aſſez aiſement ignorer le Myſtere, principalement celuy-cy que les Peres de l'Egliſe avoient plus de ſoin de cacher, & dons ils ne parloient jamais que devant les initiés. Et la ſeconde raiſon eſt que quand bien Celſus auroit relevé le Baptême & l'Euchariſtie, & beaucoup d'autres choſes contre les Chrétiens, on ne doit pas trouver étrange qu'il n'en paroiſſe rien dans Origene, parce qu'Origene declare luy même que Celſus avoit écrit pluſieurs livres contre la Religion Chrétienne,& que pour luy il n'a répondu qu'au premier,& il prie qu'on luy envoye le ſecond,afin qu'il le refute auſſi,& c'eſt ce qui n'a point eſté executé, & qu'eſt-ce qui nous peut empeſcher de croire que c'eſt dans ce dernier livre que nous n'avons pas, & auquel Origene n'a point répondu, que ce Philoſophe Epicurien nous releve les Sacremens du Baptême & de l'Euchariſtie ?

Pour ce qui regarde Julien l'Apoſtat dont S. Cyrille raporte les propres paroles, comme il avoit eſté initié aux Myſtere, que même il avoit fait long temps dans l'Egliſe la fonction de Lecteur,& que S. Gregoire de Nazianze Orat. 3. raporte qu'il lavoit ſes mains dans le ſang des animaux,afin,diſoit il,de ſe purifier de la ſoüilleure qu'elles avoient contractées en recevant l'Euchariſtie, outre qu'écrivant en un temps que la Religion Chrétienne s'eſtoit beaucoup augmentée, nous ne pouvons douter qu'il n'eut une entiere connoiſſance de ce myſtere ; d'où vient donc qu'il ne paroit pas dans les choſes que nous avons de luy qu'il en ait parlé. S. Hierôme dit que Julien l'Empereur compoſa ſept livres contre la Religion Chrétienne du-

tant son voyage, & son expedition contre les Parthes. Et S. Cyrille n'en compte que trois, & ne les refute pas si amplement qu'il n'obmette beaucoup de choses, ainsi qu'il le declare en plusieurs endroits, c'est pourquoy quand il n'y auroit pas répondu il n'y auroit pas lieu de s'en estonner, d'autant que c'estoit au temps des reticences qui estoient familieres aux Peres du 4e.& 5e. siecle. Ainsi nous pouvons raisonnablement penser que si S.Cyrille n'a pas répondu a toutes les choses que Julien l'Apostat nous avoit objectées, c'est parce que au temps que Saint Cyrille a écrit ces livres contre Julien qui est environ cent ans aprés, sous l'Empire de Theodose, il s'estoit déja perdu quatre livres de cet Empereur, puis que S. Cyrille ne fait mention que de trois, ou parce que S. Cyrille a creu qu'il n'y avoit que ces trois là, qui fussent dignes de consideration & qui meritassent d'estre refutez, ou qu'il ne les a pas jugé dignes de réponse, & qu'il a mieux aymé laisser dans le silence; qu'enfin Julien n'avoit pas fait ces objections qui estoient dans les livres qui n'estoient plus du temps de S. Cyrille, ou qui d'ailleurs, estoient de trop peu de consideration pour meriter qu'on violat les regles de la discipline de l'Eglise, qui défendoit pour lors de l'aveu même des Ministres comme un grand sacrilege de parler du mystere de l'Eucharistie devant les Payens, sans y estre forcez par une necessité, & par une obligation indispensable. Ce qui confirme ce que nous venons de dire, c'est qu'en la preface du deuxiéme livre S. Cyrille declare en termes exprés, qu'il ne veut pas suivre pas à pas les injures & les paroles de Julien; mais qu'il les reduira en de certains genres & laissera ceux qu'il ne trouvera pas à propos de relever, comme dit-il, il a l'impudence de vomir par tout des blasphemes infames contre nôtre commun Sauveur; Enfin si nous prenons le soin de lire avec atention les livres qui nous restent de Celsus & de Julien dans Origene & dans S. Cyrille, il se trouvera que ces deux ennemis de la Religion Chrétienne se contentent d'examiner en general, s'il est vray que le Dieu que les Juifs veulent qu'on adore comme le seul Dieu, est veritablement le Createur du Ciel & de la Terre, & si J. C. est veritablement Dieu, ou inspiré de Dieu, & si Moyse n'a pas esté un imposteur qui s'est vanté mal à propos & nous a fait une Histoire ridicule de la Creation du monde, & nous a debité des visions & des fables, & si J. C. estoit Dieu & le Fils de Dieu, comme les Chrétiens se ventoient. Et la raison de ce procedé estoit d'autant que si les Chrétiens disoient la verité il estoit inutile de

venir à la diſcuſſion des Dogmes en particulier, parceque Dieu ne pouvant eſtre que veritable, & eſtant d'une puiſſance abſoluë, il ne faut pas cenſurer ſes actions & ſes œuvres, ny pretendre ſous pretexte des raiſons naturelles ou d'impoſſibilitez imaginaires, trouver à redire aux choſes qu'il enſeigne.

CHAPITRE XI.

Preuves tirées des entretiens & conferences des Peres avec les Payens.

COmme nous avons tiré des preuves pour la verité de l'Euchariſtie, du ſilence des Peres, & encore du ſilence des Payens; Nous allons tirer avec plus de raiſon, comme auſſi apparemment avec plus de facilité des entretiens & conference des Peres avec les Payens. Nous en avons un celebre exemple en S. Auguſtin dans une Epiſtre qui eſt la 43. parmi celles de ce Pere, ou commme la plus part des calomnies que les Payens faiſoient contre les fideles, de ce qu'ils celebroiẽt le Myſtere de l'Euchariſtie & de ce qu'ils croyent manger le corps de J. C. & boire ſon ſang, veritablement réellement & non pas en figure, on voit Maxime Gramerient de Madaure, demande dans cette Epiſtre à S. Auguſtin, quel eſt le Dieu que les Chrêtiens s'approprient? Quitez je vous prie, dit ce Payent à cet Illuſtre Pere de l'Egliſe, quitez les armes de l'éloquence qui vous ont acquis tact de gloire, laiſſez ces argumens de Chryſippe que vous avez accoûtumé d'employer dans les diſputes, ne vous ſervez pas des ſubtilitez de la Dialectique, qui n'a de force que pour rendre toutes choſes douetuſes, dites moy en verité, qui eſt ce Dieu que vous vous appropriez vous autres Chrêtiens, & que vous feignez de voir preſent en des lieux ſecrets & inconnus: Car nous autres nous adorons nos Dieux en plein jour & nous nous les rendons propices par des victimes agreables. Il eſt donc conſtant que les Payens accuſoient les Chrêtiens de s'approprier un Dieu, de l'avoir preſent dans le fond de leur Egliſe & dans les lieux ſacrez & cachez: mais qu'eſt-ce qui pouvoit donner cette creance, & former cette idée dans l'Eſprit des Payens, ſi ce n'eſt qu'ils avoient ouy dire que les Chrêtiens croyoient que J. C. eſtoit preſent dans leurs Temples, & qu'il n'y avoit que les fidelles qui y puſſent participer

&

& qu'eux seuls avoient la facultez de le contempler des yeux. Voila donc la Presence Réelle publiée par les Payens comme l'ayant apprise des Chrétiens ; & en particulier des Peres de l'Eglise comme ils avoüent & reprochent eux mêmes icy à S. Augustin.

M. Claude *il me semble*, dit il, *que le vray sens de ces paroles porte, non que les Chrétiens vissent leur Dieu dans les lieux cachez, mais que leur Dieu les voyoient dans les lieux les plus reculez. Il fait allusion à ce qui est écrit dans l'Evangile, quant tu pries entre dans ton cabinet, & ayant fermé la porte prie ton Pere qui te void en secret & ton pere qui te voit &c.* Mais quelle apparence qu'un Payen eut leu l'Evangile & qu'il l'eut leu de telle sorte qu'il en demandat à S. Augustin l'explication. Comment M. Claude a t il oze mettre en avant cette pensée, sans aucune preuve, sans aucune preuve, & contre toutes les apparence. Quand tout ce que disent icy les Ministres se pourroit appliquer à d'autres occasions contre les Payens, Il est certain que soit que nous considerions le dessein de Maxime, ou les termes avec lesquels il s'explique, on ne peut douter que son sens ne soit de demander quel est ce Dieu, que nous croyons voir dans les lieux reculez de nos temples, comme dans sa Religion on croyoit que les Dieux se montroient par eux mêmes, & qu'en voyant les statuës qui leur estoient consacrées on les voyoit dans leur propre substance, du moins quant au corps ; D'ailleurs comme les Chrétiens prêchoient autement dans leurs discours qu'ils adoroient un Dieu immense, infini, eternel, qui comme parle l'Apôtre S. Paul, n'abite point, c'est a dire, n'estoit point renfermé dans des temples bâtis par la main des hommes, qui remplissoit le Ciel & la Terre : Maxime ne pouvoit pas demander quel estoit ce Dieu de qui les Chrestiens publioient tant des loüanges. Les propres paroles de Maxime sont dans l'original, *Quis sit iste Deus quem vobis Christiani quasi proprium vindicatis & in locis abditis præsentem vos videre componitis, &c.* La veuë ne pouvoit apercevoir un Dieu present, s'il n'est visible par sa presence. D'ailleurs il est constant que c'est en ce sens que S. Augustin l'a entendu, & qu'il a appris ce reproche de Maxime par les paroles qui suivent : *Quant à ce que vous dites*, dit S. Augustin, *que vos ceremonies doivent estre preferées aux nôtres parce que vous servez vos Dieux publiquement, & que nous avons des assemblées particulieres, je vous demande une chose, comment avez vous oublié ce Bacchus que vous ne croyez pas devoir confier qu'aux yeux de peu dinitiez.* Qui ne voit que ce grand Docteur de

l'Egliſe répond à Maxime cõme s'il eut voulu reprocher aux Chrétiens qu'ils croyoient voir leur Dieu en particulier comme preſent dans les aſſemblées particulieres qu'ils faiſoient dans leurs Temples; car il allegue contre ce Payen , l'exemple que ceux de la Religion Payenne de Maxime pratiquoient dans les Sacrifices de Bacchus, dont ils ne laiſſoient voir le ſimulacre qu'aux Initiez.

Il ſe void encore dans S. Auguſtin *contra Fauſtum* que les Payens accuſoient les premiers Chrétiens d'adorer Ceres & Bacchus, ſous pretexte qu'ils employoient du pain & du vin dans la celebration de l'Euchariſtie, *Il y en a* dit S. Auguſtin , *qui eſtiment à cauſe du calice que nous adorons Cerés & Bacchus*; Car ſi les Chrétiens n'euſſent fait que ſe ſervir du pain & du vin dans leurs myſteres, il ny a point de raiſon qui eut peu faire croire aux Payens qu'ils adoroient Cerés & Bacchus, puiſque les Payens ſe ſervoient du pain & du vin en beaucoup d'autres ſacrifices , comme de pain en ceux de Mythra à ce que raportent Juſtin & Tertulien qui ont remarqué les ceremonies de la Religion des Payens. Or comme les Payens avoient appris que les premiers Chrétiens rendoient de grands honneurs au pain & au vin & qu'ils croyoient que dans celuy qui eſtoit conſacré par leurs prieres ſolemnelles, il y avoit une divinité cachée , ils ſe perſuadoient aiſement que cette divinité qu'ils diſoient ſe couvrir des voiles du pain & du vin c'eſtoient Cerés & Bacchus qui eſtoient tenus pour les Dieux qui preſidoient à ces deux elemens de la vie humaine.

A cette authorité M. Claude dit que les Payens auroient bien plûtoſt creu que les Chrétiens deshonoroient Cerés & Bacchus, que de ſe perſuader qu'ils les honoroient, s'ils euſſent ſçeu que les Chrétiens euſſent creu le changement du pain & du vin au corps & au ſang de J.C. d'autant que ce n'eſt pas honorer Cerés & Bacchus que de detruire leurs ouvrages; mais cette réponſe eſt trop legere pour faire quelque impreſſion ſur des eſprits raiſonnables , les Payens qui ne ſçavoient point les maximes de la Religion Chrétienne, que confuſement, ne ſe metoient pas en peine de s'inſtruire des particularitez de la creance des Chrétiens, outre que ce n'eſt pas des-honorer le pain & le vin que de s'en ſervir pour en faire le corps de J.C. ny le détruire que de le changer en une maniere ſi honorable; S. Auguſtin ne dit pas que tous les Payens nous accuſaſſent d'adorer Cerés & Bacchus , mais ſeulement que quelques-un avoient cette creance : Comme ils avoient oüi dire que nous rendions de grand hon-

neurs au pain & au vin, apres que nous avions prononcé certaine paroles dessus, & ne sçachant pas que ce pain & ce vin selon nous devenoient le corps & le sang de J.C. que nous adorons comme étant present sous les especes de ce pain & de ce vin, ils croyoient que cette divinité que nous pensiós y être presente ne pouvoit être que Cerés & Bacchus a qui ils avoient attribué l'intendance sur ces elemens de la vie, de sorte que leur erreur confirme d'avantage la creance de la Transubstantiation dans l'opinion même des Payens, & de S. Augustin qui ne met point aucune difference de cette presence & de cette adoration, & entre les honneurs que nous rendions à ce pain quand il estoit devenu mystique & Sacrement de Religion & les honneurs qu'ils rendoient au pain & au vin, il est parlé au même lieu que nous adorions Cerés & Bacchus dans le pain & dans le vin, & ils ne croyoient pas que nous regardassions ces choses en figure, mais comme des demeures formelles & veritables de nôtre Dieu.

Voicy pour la verité de l'Eucharistie une troisiéme consideration ou preuve tirée de la doctrine des Peres touchant les plaintes &, les reproches sur la manducation de bouche que les Ministres Religionaires pretendent devoir avoir esté relevé d'avantage par les Payens, si les Chrétiens des premiers Siecles de l'Eglise eussent esté dans les sentimens de la Presence Réelle. Il ny a personne qui ne sçache que la cause principale de la haine que les peuples avoient contre les prémiers Chrétiens & des Edits sanglans que les Empereurs faisoient pour les perdre, venoit de ce qu'on les accusoit de commettre des crimes horribles dans leurs assemblées : qu'aprés un certain temps ils avoient accoûtumé déteindre toutes les lumieres & de se mesler ensemble sans aucune difference d'age & de parenté, se prostituans dans toute sorte d'incestes & d'impuretez. On ajoûtoit qu'ensuite pour se lier davantage les uns aux autres, ils massacroient un petit enfant, dont ils mangeoient la chair, & recueilloient le sang dans des verres, & trempant du pain dans ce sang ils en mangeoient en signe de confideration des uns avec les autres, c'est ce qu'on voit dans S. Irenée, dans S. Justin, Athenagore, Tatien, Tertulien, & generalement dans tous les Peres qui ont écrit pendant les trois premiers siecles de l'Eglise pour la défense de la Religion Chrétienne; mais aussi il est impossible de trouver la moindre apparence de fondement & de pretexte à cette accusa-

tion de manger de la chair humaine, & d'en boire le ſang, ou de manger du pain trempé dans ce ſang, ſinon dans le myſtere de l'Euchariſtie.

Auſſi les Miniſtres ne nient pas que cela n'y ait peu donner lieu, & M. Claude avoüe que les payens voyant que les Chrêtiens diſoient, qu'ils mangeoient la chair & bevoient le ſang de J.C. dans leurs Myſteres, ils ayent detourné ces expreſſions de leur veritable ſens & en ayent fait une action d'horreur & dexecration. Mais que cela ne dit pas que les Peres priſſent les choſes dans leur termes propres, & entendiſſent que nous mangeons effectivement la chair & bevons effectivement le ſang de J. C. Mais il eſt aiſé de voir que ce ſilence des Peres en ce point, eſt une preuve evidente qu'ils croyoient manger en effect & reéllement la chair & boire le ſang de J. C. & non pas ſeulement en metaphore & en figure, & que cette manducation eſtoit plus que metaphorique, & qu'elle eſtoit réelle & effective. Car, comme ces accuſations eſtoient la cauſe de la perſecution horrible que les Empereurs faiſoient contre les Chrêtiens, & de la haine que les peuples portoient à nôtre ſainte Religion, les Peres avoient un intereſt notable de ne rien obmettre de ce qui pouvoit ſervir à diſſiper ces bruits & à decouvrir la cauſe & la ſource de cette calomnie. C'eſt à quoy tous les Peres ont travaillé avec un grand ſoin. S. Juſtin *Apol.*1. Martyr, ſe ſert de la conſtance que les Chrêtiens temoignoient à la mort, & du mepris qu'ils faiſoient de la vie, pour montrer qu'il eſtoit impoſſible qu'ils ſe rendiſſent coupables de toutes ces choſes. Je ne voy dit Tertulien, *Apol. c.*8. aucun témoin que vous alleguez contre nous pour appuyer tous ces bruits que la renommée publie, mais nous avons pour nous Juſtifier la voix meſme de la Nature, qui doit convaincre ceux qu'on peut croire qui preſument de telles horreurs. Les ennemis de la Religion Chrêtienne dit Athanagore publient contre nous ces crimes deteſtables, afin qu'ils ne paroiſſent pas nous hair ſans aucune raiſon, ou bien parce qu'ils croyent nous faire abandonner nôtre Religion par les frayeurs dont ils tachent de nous épouvanter, ou peut-eſtre afin d'animer contre nous les eſprits des Princes, en nous repreſentant tout couverts de crimes horribles, &c. Mais nous ſçavons bien que c'eſt pour ce mouquer de nous & qu'il n'y a point eu de Siecle où l'on n'ait veu que les méchans ont toûjours attaqué la vertu qui leur eſtoit contraire. Il eſt eſtrange, *dit-il*, que nous puiſ-

sions estre soupçonnez d'homicide, nous à qui il n'est pas permis de nous defendre quand on nous bat, qui devons benir ceux qui nous maudisent; Minutius Felix defend de la mesme maniere la Religion Chrètienne, contre la calomnie de ces murtres secrets & de ces repas inhumains. Telles sont les défences que les Peres apportent contre les meurtres dont les Chrètiens estoiēt calomniez, les Ministres pretendent tirer avantage de ces réponses des Peres, parce que comme dit M. de la Roque *pag*. 316. Il n'y a pas d'apparence que les Chrêtiens eussent osé dire si absolument qu'ils ne mangeoint pas de chair humaine & ne bevoient point de sang humain, s'il eussent creu manger tous les jours la chair & boire le sang de J. C. veritablement & réellement, puis que c'est de la chair humaine & du sang humain en quelque sens qu'on mange cette chair & qu'on boive se sang. Mais au contraire, dans cette maniere dont les Peres refutent cette calomnie, nous avons une preuve evidente qu'ils croyoient manger la chair & boire le sang de J.C. réellemènt & non pas en figure, & premierement Messieurs les Ministres vont avec trop de precipitation, quand ils disent que les Chrétiens sçavoir en la personne des Peres de l'Eglise, n'eussent pas osé dire, si absolument qu'il ne mangeoient pas de chair humaine, & ne bevoient pas du sang humain, s'ils eussent creu manger tous les jours la chair & boire le sang de J. C. veritablement & réellement. Car les Ministres ne trouveront jamais en aucun Pere de l'Eglise qu'il ayent nié aux Payens, de manger absolumentde la chair humaine & de boire du sang humain, & nous voyons dans les raisons que nous venons de rapporter de ceux qui ont fait la defence des Chrétiens, que les motifs & les soins de leur justification regardoient directement & principalement la calomnie de ces meurtres & homicides secrets,& dans ce jugement ils ont suivi la coûtume des peuples qui ne prenant jamais les choses selon leur veritable sens,& qui s'estant fait des mots de manger de la chair & boire du sang, s'estoient fait une idée confuse pour se laisser aller à acroire toutes ces calomnies, & à dire que les Chrêtiens mangeoient de la chair d'un petit enfant & qu'ils trempoient du pain dans son sang Aussi les soins des Peres estoient à se justifier contre ces crimes & ces repas detestables & à chercher ce qui pouvoit avoir donné lieu à ces faux bruits. Or il est visible que pour repousser l'outrage & la calomnie qu'on leur faisoit de manger de la chair humaine & de boire du sang humain, ils n'auroient pas manqué de dire que ce qui avoit peu donner lieu à

cette opinion eſt qu'on leur entendoit dire qu'ils mangeoient la chair de J. C. qui eſtoit un homme & qu'ils en bevoient le ſang: mais qu'on ne devoit pas donner une interpretation ſi malitieuſe à leurs paroles, comme s'ils euſſent en effet mangé de la chair & beu du ſang, qu'il ne ſe ſervoient de toutes ces expreſſions qu'en un ſens Metaphorique, & qu'il ne vouloient dire autre choſe ſinon qu'ils mangeoient du pain & bevoient du vin, qui eſtoit le ſymbole du corps & du ſang de J. C. par le moyen duquel ils participoient ſpirituellement à la vertu, à la puiſſance, & à l'éficace du corps & du ſang de J. C. non pas qu'il entrat aucune chair ny aucun ſang dans leur bouche & dans leur eſtomac. Il eſt viſible qu'ils auroient fait une telle réponce, s'il euſſent creu que c'eſtoit en cela que conſiſtoit toute la participation que nous faiſons dans l'Euchariſtie du corps & du ſang de J. C. Cette explication auroit eſté toute ſeule plus capable de répouſſer les calomnies des Payens, que tous les autres raiſonnemens qu'ils apportoient; il n'eſt pas croyable que ſi les Peres de l'Egliſe euſſent eſté dans ces ſentimens, ils n'euſſent eu aſſez de zele & de prudence pour ajoûter cette explication à toutes les autres raiſons qu'ils alleguoient pour diſſiper ces calomnies, & aſſez de charité pour ne pas laiſſer les Payens dans l'eſcandale qu'ils pouvoient recevoir de ces expreſſions, & qu'ils n'auroient pas oublié une choſe ſi utile, ſi facile & ſi neceſſaire, pour arreſter non ſeulement les outrages qu'on faiſoit à la ſainteté de nôtre Religion, mais encore les perſecutions & les ſupplices que ces faux bruits attiroient contre les Fidelles: Partant comme on ne voit pas qu'ils ſe ſoient jamais mis en peine d'alleguer ces défences, & de donner cette interpretation à leurs paroles, il faut advoüer qu'ils ne les entendoient pas en un ſens Metaphorique, & qu'ils croyoient manger la chair & boire le ſang de J. C. veritablement & réellement, & que le pain & le vin conſacrez eſtoient non ſeulement les Symboles de la chair & du ſang de J. C. comme dit la creance de Geneve, mais qu'ils en eſtoient encore veritablement & réellement la chair & le ſang qu'il mangeoient en effet par la bouche du corps & non pas ſeulement par la foy & d'une maniere ſpirituelle comme les Miniſtres ſe perſuadent.

CHAPITRE XII.

Preuves de la verité de l'Eucharistie, tirées des disputes que les Peres ont eu avec les Payens touchant les Fausses divinitez.

Comme les Peres de l'Eglise ont tiré de la verité de l'Eucharistie, les instructions des Peuples fidelles & la conviction des Heretiques & qu'il ne manifestoient pas cette verité aux Payens, ils ont aussi pris un soin exact par la connoissance qu'il avoient de l'excelence & de la verité de ce Mystere divin, en attaquant l'idolatrie & en renversant les fausses divinitez, de n'employer aucune raisons qui puissent estre objectées contre cette divine verité. Eusebe dans son traitté de la preparation Evangelique, fait voir par l'auctorité de Diodore Sicilien, que les premiers hommes ont adoré le Soleil & les Astres, d'où ils sont descendus à l'adorations des Elemens, comme il preuve des Platoniciens & d'autres Peuples qui adoroient ensuitte les animaux & les plantes & le reste des creatures, Lactance au livr. 2. *Instit. div. c.* 5. apporte plusieurs raisons, ce que fait aussi Theodoret contre l'adoration des Astres des Animaux & des autres choses, le mesme Lactance parle contre ceux qui attribuoient la divinité à des hommes aprés leur mort, soit qu'ils eussent eu une vertu extraordinaire, soit qu'ils fussent les inventeurs de quelque Art utile à la Societé humaine où qu'ils eussent gouverné avec justice & prudence leur sujets; & c'est par cette voye que Jupiter, Saturne, Hercule, & tant d'autres sont parvenus au rang des Dieux aprés avoir montré qu'il ny a qu'un Dieu seul moderateur du monde, ceux, *dit-il*, qui adorent plusieurs Dieu me semblent si aveugles & si depourveus de cœur & d'esprit, qu'il faut qu'ils ne different pas des brutes, pour croire que ceux qui ont esté conceus par le melange de l'homme & de la femme, puissent avoir en eux quelque rayon de la puissance & de la Majesté de Dieu. Tertullien s'excusant envers les Payens de ce que les Chrêtiens n'adoroient pas ces hommes, si vous dites seulemẽt que ce sont vos Dieux, nous appellons de vôtre parole à vôtre conscience; Nous voulõs bien qu'elle nous juge & qu'elle nous condamne, si elle peut soûtenir que vos Dieux n'ont pas esté des hommes. Si elle le nie, nous la convaincrons par les témoignages que nous avons de toute l'antiquité qui marquent les villes, où

ils ont pris naiſſance,les contrées dans leſquelles ils ont laiſſé les monumens de leurs actions, & les lieux dans leſquels ils ont eſté inhumez. Minutius Felix dans ſon Dialogue, aprés avoir montré par l'authorité des Philoſophes qu'il n'y a qu'un Dieu,& que les Dieux des Payens ont eſté faits, parce qu'on a voulu honorer les Rois, les Legiſlateurs, & en garder les images aprés leur mort, il dit, conſiderez les effigies & les propres Myſteres des Dieux, vous ny trouverez que des ſujets de triſteſſe,les morts les funerailles les plaintes, & les ſoupirs,de ces miſerables Dieux. Iſis avec ſon Cynocephale & avec ces Preſtres,& Chevaux plaint & deplore ſon fils qu'elle a perdu. Les malheureux devots d'Iſis frapent leur poictrine & imitent la douleur de cette mere infortunée,&c. N'eſt-il pas ridicule de pleurer ce que vous adorez, & d'adorer ce que vous pleurez. Cependant les Payens ne pouvoient ils pas dire les mêmes choſes aux Chrétiens de J. C. qu'on ſçait qu'il eſtoit né en Bethléem, qu'il eſtoit mort ſur le Calvaire,& qu'il a eſté enſevely prés de la ville de Jeruſalem, que les fideles, la Vierge, & la Magdeleine pleuroient la mort de J.C. Mais à cela, Origene au livre huit contre Celſes pag.43. répond que les Chrétiens ne diſent pas ce corps tourmenté & eſtendu eſt le Fils de Dieu & non pas la divinité habitante en ce corps,& qu'ils croyent qu'il eſt Dieu ſelon qu'il eſt tourmenté & eſtendu, d'où l'on voit que ce Pere met une grande difference entre le corps qui ſouffre, qui eſt tourmenté, & entre le Fils de Dieu qui eſt en ſoy-même impaſſible.

Apres que Tertulien a parlé des Dieux que les Payens adoroient & ayant fait voir par leur naiſſance & par leur mort qu'ils avoient eſté hommes, venant à l'adoration des Simulachres, il apporte des raiſons contre cette Idolatrie, quand aux Simulachres que vous adorez, dit-il, ce qui me ſemble ridicule, c'eſt qu'ils ſont faits de la même matiere que vos vaſes & vos utenciles dont vous vous ſervez ordinairement,c'eſt que de vos meubles vous en faites vos Dieux par le moyen de la conſecration qui change leur deſtin avec le ſecours de l'art, &c. S. Hierôme *In Iſaie* 44. dit qu'il eſt impoſſible de ſe perſuader qu'on puiſſe faire un Dieu avec la hache, la lime & le marteau & l'eſquierre, & que les Idoles qui ſont funduës avec des charbons ardens, & qui ſont faits avec la regle, le rabot & le compas ſoient elevez tout d'un coup à la dignité des Dieux. Ces authoritez font voir clairement que les Payens adoroient les Statuës, & il eſt certain qu'aucun des raiſonnemens des Peres ne peut retomber

ſu

sur l'Eucharistie la raison est d'autant que l'erreur qu'ils combatoient consistoit à croire que l'Idole demeurant en sa premiere substance ne laissoit pas de meriter des vœus & des sacrifices à cause qu'elle avoit esté consacrée, mais nous disons tout le contraire du Mystere de l'Eucharistie, car bien loin d'avoüer que le pain & le vin soient les mêmes aprés la consecration, nous soûtenons que ce n'est plus que le corps & le sang de Jesus-Christ.

Au regard de ceux qui adoroient les Divinitez qui habitoient dans les Statuës, il y-a un beau passage de S. Augustin sur ces parolles du Ps.96 Que ceux qui adorent les Idoles taillées soient confondus. Cela dit ce Pere, n'est-il pas arrivé, ne sont-ils pas confondus, doù vient que ceux qui adorent les Idoles sont confondus? c'est parce que tous les peuples voyent manifestement la gloire de J. C. tous les peuples publient & confessent ce S Nom. Il y a dit-il apres je ne sçay quel disputeur qui estoit fort persuadé de sa suffisance, pour dire je ne sers pas à cette pierre, ny a ce Simulachre, qui n'a point de sentiment, mais à la Divinité invisible qui preside à ce Simulachre, ils se croyent fort disers quand ils n'adorent pas les Simulachres: & ils adorent les demons, car mes freres ce que les Payens immolent, ils l'immolent aux demons & non pas à Dieu, il paroit evidamment que les Payens adoroient & les statuës en elles mêmes & les divinitez qui habitoient dans les statuës.

Mais voicy comment les Ministres pretendent tirer des Peres dequoy refuter le mystere de l'Eucharistie, par les mêmes voyes que les Peres ont employées pour refuter l'adoration des Idoles. Ainsi M.Claude le represente en deux endroits de ses livres.*Il est constant*, dit ce Ministre, *que les Peres ont fortement estably cette maxime contre les Payens, qu'il estoit ridicule d'adorer un Dieu qui tomboit sous les sens. Ne disputez pas je vous prie contre moy dit S. Augustin, & ne me faites point de procez en me demandant quel est le Dieu que je sers, car ce n'est point une idole que je puisse monstrer, vers laquelle je puisse étandre mon doigt & vous dire voila le Dieu que j'adore, ce n'est ni une étoile, ni le Soleil, ni la Lune, &c. D'ailleurs les Peres reprochent aux Payens qu'en adorant les Simulachres ils adorent des choses inanimeés & insensibles, qu'on tires de la terre qui sont exposées aux outrages des animaux, à l'injure des Elemens, à la violence des hommes, qui n'estant pas adorable d'elles mêmes changent de destin, selon qu'il plait aux hommes, que les ennemis peuvent enlever ces divinitez, les mettres au rang de*

deurs d'poüilles, &c. C'eſt avec ces ſortes de raiſonnemens que les Miniſtres pretendent triompher pleinement de la creance que nous avons du myſtere de l'Euchariſtie: Car qui eſt-ce qui ne void que les Payens pouvoient reprocher, comme dit M. Claude aux Peres de l'Egliſe tous ces mêmes inconveniens, & ces mêmes abſurditez? c'eſt les obliger de dire aux Chrétiens, vous nous reprochez que nous adorons des Dieux viſibles & qui ſe peuvent montrer, & vous ne faites vous pas la même choſe, & ſi l'on vous demande où eſt vôtre Dieu ne pouvez vous pas monſtrer vôtre Euchariſtie? vous nous reprochez que nous adorons ce que nos mains ont conſacré des choſes qui n'ont ny mouvement ni parole ni action, & qui ne prouvent leur Divinité par aucun ſigne, & vous n'adorez vous pas ce que vos mains ont formé, &c.

Mais quoy que M. Claude repete aſſez ſouvent ces mêmes objections, & qu'il les releve ſouvent avec beaucoup de paroles & de pompe, neanmoins à les examiner deprés, elles n'ont aucune force, & ce ſont de pures declamations ſans fondement & ſans verité. Car ſi les Peres de l'Egliſe n'ont pas laiſſé de reprocher aux Payens qu'ils adoroient des hommes morts, bleſſez, maltraitez, dont on voyoit le ſepulchre & dont ils pluroient la mort & les diſgraces, quoy qu'ils creuſſent que J.C. eſtoit veritablement né, avoit veſcu dans les ſouffrances, & eſtoit mort dans des ſupplices, parce qu'il y a des differences infinies, & que les Miniſtres le recõnoiſſent avec nous de même, quoy qu'il ſemble que les Payens peuſſent reprocher aux Chrétiens ſur le ſujet de l'Euchariſtie, les mêmes choſes que les Peres leur reprochoient à l'égard de l'adoration qu'ils rendoient à leurs ſtatuës, il n'y a rien de ſemblable, & les Miniſtres n'ont aucun fondement raiſonnable de pretendre les employer, comme ils font contre nous, en effet ſi cette maniere d'argumenter des Miniſtres avoit lieu, il eſt clair que les Payens ſans avoir recours au myſtere de l'Euchariſtie, pouvoient leur faire le même reproche à l'égard de J. C. du moins tandis qu'il a eſté ſur la terre, vous adorez un homme que vous voyez, que vous touchez, qui eſt ſujet a toutes les infirmitez de la nature humaine, qui eſt ſuſceptible de vieilleſſe, de maladies, & de tant d'autres foibleſſes, que ſes ennemis entrainent lié & chargé de fers Mais comme nous avoüons les uns & les autres que ces objections eſtoient fort ſolides en la bouche des Peres contre les Idoles des Payens, & qu'elles euſſent Changé de Nature en la bouche des Payens contre les Peres de l'Egliſe, à cauſe que les Payens

adoroient les Statuës materielles qui étoient en effet sujettes à toutes ces choses, au lieu que nous n'adorons pas la chair & l'humanité de J. C. en elle même à cause de sa substance, & de ce qu'elle est. mais que c'est le Verbe que nous adorons qui n'est sujet à aucun de ces inconveniens par son essence, par sa nature, & selon ce qu'il est en luy même, quoy que par un amour infini, il se soit uni a une chair sujette à toutes ces choses, neanmoins il est certain que le Verbe n'est point susceptible en luy même & par luy même, de ces choses,non plus que la chair de J. C. n'est point adorable par elle même & selon sa substance, bien qu'on doivent l'adorer à cause du Verbe à qui elle est unie.

Nous pouvons donc dire avec grande raison,que tous ces argumens que les Peres font contre l'adoration que les Payens rendoient aux simulachres, estoient solides en leur bouche, & ne pouvoient estre rejetées avec la moindre apparence contre l'adoration que nous rendons à J. C. dans le Mystere de l'Eucharistie, & si ce mystere peut estre sujet à tous les inconveniens que les Peres ont reprochez aux Idoles, ce ne peut estre dans nos principes que selon les especes externes que nous n'adorons pas,& non point selon J. C. qui est habitant sous ces especes : ce qui est encore bien plus considerable & resout bien mieux les difficultez que les Payens pouvoient faire à l'égard du mystere de l'Incarnation. Car encore que nous admetions une union entre J. C. & les especes du pain & du vin qui les rend dignes de beaucoup de respect, neanmoins cette union n'estant pas hypostatique nous ne rendons aucune adoration à ces especes, nous n'adorons dans l'Eucharistie que le corps de J. C. que tout le monde reconnoit pour adorable. Comme M Claude a bien veu que cette difference estoit si essentielle qu'elle rendoit inutiles tous les argumens des Payens contre les Peres de l'Eglise ; Il dit *que si les Peres eussent répondu que les Payens ne pouvoient pas leur reprocher ces mémes choses, parce qu'ils n'adoroient pas les especes du pain & du vin qui sont sujettes à ces inconveniens,mais le corps & le sang de J. C. qui n'y sont pas sujets. Les Payens leur pouvoient repartir qu'ils ne devoient pas aussi leur faire ces objections, parce qu'ils eussent répondu ainsi que font Celsus, Lucien & autres Payens, chez Arnobe dans Minutius Felix & les autres qui ont fait des Apologies pour les Chrétiens, qu'ils n'adoroient pas les pierres, les metaux, les bois, en un mot les images, les statuës qui estoient sujettes à ces inconveniens, mais qu'ils adoroient les Divinitez qui faisoient leur sejour dans ces*

statuës. Mais cette réponse n'est point soûtenable & ne vient que de ce que ce Ministre n'a pas examiné avec assez d'attention en quoy consistoit la dispute des Peres avec les Payens,& sur quel sujet ils ont employe ces argumens, car si les Peres les avoient employez contre ceux qui adoroient les Divinitez habitantes dans les Simulachres, M. Claude auroit eu raison de dire que les maximes que les Peres establissoient dans ces objections pouvoient estre reprochées par les Payens à l'égard du mystere de l'Eucharistie. Mais que les Ministres prennent bien garde, c'est ce qui ne se trouvera point. Les Peres ne font ces raisonnemens que pour monstrer qu'on ne doit pas adorer les Divinitez qui habitent dans les statuës, & lors qu'ils viennent à refuter l'erreur des plus subtils, comme S. Augustin les appelle qui elevoient leurs cultes jusques aux Divinitez, dont les Statuës estoient la demeure, comme estoient Celsus, Lucien, Cecilius & autres, ils se servent alors des argumens qui n'avoient rien de commun avec ceux-là, & que nous avons veu dans S. Augustin & se voyent dans un infinité d'écrits des Peres.

Cette objection pouvoit encore estre moins faite contre le mystere de l'Eucharistie,que contre celuy de l'incarnation.Car dans l'incarnation les souffrances tombent immediatement sur le corps même de J. C. à qui la Divinité est unie hypostatiquement: Mais dans le mystere de l'Eucharistie tous les inconveniens que les Ministres exagerent si fort ne tombent que sur les especes, avec lesquelles J. C. à union bien éloignée de l'hypostatique. Quand les Peres ont reproché aux payens, qu'ils adoroient des Dieux qu'ils avoient formez de leurs mains & consacrez par leurs paroles, ils n'ont point eu desujet de craindre aucune replique sur nos mysteres, parce qu'en effet les payens estoient dans cette erreur, qu'ils croyoient qu'une matiequ'ils avoient travaillée demeurant toûjours la même en sa substance devenoit pourtant par la consecration digne d'un culte qu'on ne doit qu'à Dieu; Mais les Peres se voyoient a couvert de ce reproche, parce que bien que le pain qui se convertit au corps de J. C. soit l'ouvrage de nos mains, neanmoins le corps qui est-ce que nous adorons dans ce Sacrement auguste ne tient point sa forme & son existence de nous,dans la consecration; même les paroles que nous employons ne sont pas nôtres à proprement parler, car ce sont les mêmes que ce Dieu tout bon & tout puissant a instituées pour operer un changement si admirable, & nostre consecration se borne au pain, & non pas au corps de J. C. qui est pourtant le sujet qui nous oblige d'adorer ce Mystere.

Si les Peres ont objecté aux Egyptiens, qu'il n'estoit rien de plus absurde que d'adorer ce qu'ils servoient tous les jours sur leurs tables, & qu'ils employoient tous les jours en leur Sacrifices, les Ministres ne doivent pas se prevaloir d'un tel reproche. Car s'il examinent les choses, ils trouveront toûjours que ces Peres se mocquoient des Egyptiens, parce qu'ils adoroient des bœufs & autres animaux qu'ils immoloient en leur ôtant la vie. Or veritablement c'est une chose ridicule de tuer ce qu'on adore, & de le manger de la mesme maniere dont on mange les viandes que servent à la nourriture du corps, c'est à dire avec l'aceration des choses, & toutes les autres bassesses qui ac ompagnent les alimens ordinaires. Mais on ne peut point dire que l'Eglise Catholique professe rien de semblable, ny qu'elle l'ait jamais fait, puisque son sentiment est que nos dents & nôtre bouche ne touchent J.C. que par la mediation des especes, & que le Dieu Sauveur y estant avec un corps glorieux, il ny est point dechiré par morceaux, quoy qu'il y soit pris réellement selon son corps son ame, & sa divinité. Voila la fin des preuves que nous tirons pour la verité de l'Euchariftie, aussi bien que la fin des réponses & des reparties que nous avons à faire à tous les raisonnemens que les Ministres ont accoutumé de faire sur les passage pris de la mesme Doctrine, & aux repliques qu'ils font aux raisons que nous en tirons. Et en cela nous pouvons considerer la Saiute Eucharistie, comme un Soleil au milieu de l'Eglise où elle dissipe par ses propres lumieres les nuages dont on voudroit l'obscurcir.

CHAPITRE XIII.

Preuves de la verité de l'Eucharistie, tirées de la propre Doctrine de Calvin, touchant l'intelligence des Peres au regard de ce Mystere.

LA verité de l'Eucharistie a esté considerée jusques icy en elle mesme selon la Doctrine des Peres, nous l'allons maintenant considerer selon l'usage que les Religionnaires font de cette mesme Doctrine. Nous l'avons recherchée dans les preuves que la Doctrine des Peres fournit pour l'établir, & nous la rechercherons desormais dans les avantage que les Religionnaires s'imaginent tirer de la Doctrine des Peres pour la renverser. Aprés avoir montré cette ve-

rité par des lumieres fortes & claires, nous allons diſſiper les broüillards dont on tache de l'offuſquer, & cõme nous l'avons approfondie par l'authorité des ſaints & ſçavans Docteurs de l Egliſe Chrêtienne, nous voulons pareillement examiner l'erreur contraire dans les Calvins, dans les Bezes & autres qu'on peut nommer les Peres, les Patriarches & les Docteurs des nouvelles opinions toûchant la foy, afin que comme l'Egliſe Catholique & veritable, ſe peut glorifier avec juſtice ainſi que nous venons de faire voir, d'avoir pour guides de ſa croyance, des flambeaux & des aſtres éclatans en ſcience & en ſainteté : Sçavoir les Peres & Docteurs de l'Egliſe: L'Egypte Infideles & Terreſtre, reconnoiſſe les tenebres des Docteurs qui ont abuſé de ſa credulité, & que nous puiſſions laborder en la meſme maniere & avec les meſme paroles dont le Peuple d'Iſraël aprés avoir abandonné la conduite de Moyſe, qui eſtoit le veritable Legiſlateur de la Loy Divine, ſerigea des faux Dieux pour ſes conducteurs, avec ces paroles, *hi ſunt Dij tui Iſrael qui te eduxerunt de terra Ægypti*, ce ſont là Iſraël tes Dieux, qui t'ont retiré de la terre d'Egypte. On ne doute pas que cette erection des Dieux du Peuple d'Iſraël, ne fut Irreligieuſe, pleine d'ingratitude & de fauſſeté ; car ce n'eſtoient pas ces Dieux, mais Moyſe qui avoit retiré ce Peuple de la Terre d'Egypte, & voicy qu'elle eſt celle des Religionnaires, quand ils ont quitté les ſucceſſeurs des Apôtres, les Fondateurs, les Peres & les Docteurs de l'Egliſe leur mere, à qui leurs Peres ont obeï, pour ſuivre les ſentimens de Calvin & des autres qui luy ont ſuccedé : Et voicy ce que ce chef de leur nouvelle Egliſe dit au quatriéme livres de ſes *Inſtit. au* 17. *Chap.* où il traitte de l'Euchariſtie. Nous recevons la nourriture ſpirituelle de nos ames, du corps & du ſang de J. C. qui comme Dieu nous ayant regenerez par le Baptême, mis dans ſon Egliſe, & fait ſiens, il fait auſſi l'office d'un bon Pere de famille, en nous donnant continuellement la viande propre pour nous conſerver & maintenir en la vie où il nous a engendrez. Or la ſeule nourriture des ames eſt J. C. c'eſt ce que l'Ecriture nous enſeigne quand elle dit, qu'au commencement la parolle du Pere a eſté ſource & origine de vie, d'où toute choſes ont eu la vertu de ſubſiſter. C'eſt pourquoy S. Jean l'appelle parole de vie, voulant ſignifier qu'il a répandu toûjours ſa force dans toutes les creatures, pour leur donner vie & vigueur. Toutefois le Fils de Dieu s'eſtant fait homme pour reparer la communication de vie oſtée par le peché; S. Jean ajoûte qu'aprés que la vie a eſté mani-

festée, & que le fils de Dieu s'est fait chair, il s'est donné à voir, à toucher, à manier, cette source de vie a commancé d'habiter en nôtre chair, & elle n'est pas loin de nous, & J. C. mesme nous la presente, afin que par sa participation nous soyons nourris à l'immortalité. Je suis, *dit-il*, le pain de vie qui suis descendu du Ciel, le pain que je donneray c'est ma chair, que je donneray pour la vie du monde. Par ces paroles J.C. montre que non seulement il est la vie, en tant qu'il est la parole eternelle, descenduë du Ciel à nous, mais aussi qu'en descendant il a répandu cette vertu en la chair qu'il a prise, afin que la communication en parvint jusqu'à nous, d'où s'ensuivent ces sentences que sa chair est vrayment viande, son sang vrayement brevage. Ainsi la chair de J. C. qui en sa premiere condition n'avoit point de soy-mesme la vertu de vivifier estant sujette à la mort, neanmoins estant remplie de la divinité, elle repend cette vie sur nous. De mesme qu'une fontaine qui suffit à boire, à laver, à tous les usages où elle est appliquée, à cette abondance de la source d'où elle se coule perpetuellement & qui la remplit. De sorte que quiconque communiquera à sa chair, & à son sang il obtiendra la jouïssance de cette vie. On voit donc que la communication au corps & au sang de J.C. est necessaire à tous ceux qui aspirent à la vie celeste, toutes ces choses nous sont montrées en ce Sacrement aussi veritablement que si J. C. mesme en personne y estoit visiblement present à l'œil, & sensiblement touché : car cette parole ne peut mentir, prenez, mangez & beves, cecy est mon corps qui est livré pour vous, cecy est mon sang qui s'est répandu pour la remission des pechez. J.C. en commandant qu'on prenne son corps & son sang, il signifie qu'il est nôtre, en commandant qu'on le mange & boive, il montre que c'est une même substance avec nous.

Il y en a bien qui definissent, que manger la chair de Christ & boire son sang n'est autre chose que croire en luy, mais il semble que luy même a voulu exprimer une chose plus haute en cette notable predication, où il nous recommande la manducation de son corps, c'est que nous sommes vivifiez par la vraye participation qu'il nous donne à soy, & qu'il a signifiée par les mots de boire & de manger, afin que personne ne pensât que cela consiste en une simple connoissance. Car comme manger le pain, & non pas le regarder administre au corps la nourriture, aussi faut-il que l'ame soit veritablement participante de J. C. pour en estre soûtenuë en la vie eternelle. Et Jesus-Christ repait aussi bien nos ames de sa

chair & de ſon ſang,que nos corps ſont nourris & ſuſtentez de pain & de vin La chair de J. C. entre juſqu'à nous pour nous ſervir d'aliment, & il deſcend à nous tant par le ſigne exterieur que par le Saint Eſprit pour vivifier vrayement nos ames de la ſubſtance, de ſa chair & de ſon ſang. Ceux qui eſtiment que manger n'eſt autre choſe que croire,apportent à leur défenſe S. Auguſtin qui a écrit que nous mangions le corps de Chriſt en croyant en luy, pour nous apprendre que cette manducation vient de la foy, je ne le nie pas, mais j'adjoûte que nous recevons Chriſt non pas apparoiſſant de loin, mais s'uniſſant avec nous. Je ne rejette pas cette façon de parler, mais je dis que ce n'eſt pas une expoſition entiere, s'il eſt queſtion de définir ce qu'eſt manger le corps de Chriſt.

Ceux là auſſi ne me ſatisfont pas qui apres avoir confeſſé que nous avons quelque communication au corps de Chriſt, nous font ſeulement participans de ſon eſprit, laiſſant en arriere l'expreſſe communication de la chair & du ſang de Chriſt, comme ſi ces choſes eſtoient prononcées en vain, que ſa chair eſt viande, que ſon ſang eſt brevage, & autres ſemblables ſentences. C'eſt pourquoy ce ſeroit une folie deſeſperée de ne reconnoiſtre aucune communication au corps & au ſang de N. S enfin nos ames ne ſont pas moins repuës de la chair & du Sang de J. C. que le pain & le vin entretiennent la vie du corps, autrement la reſſemblance du ſigne ne conviendroit pas à ce Sacrement, ſi nos ames ne trouvoient en J.C. dequoy ſe nourrir,ce qui ne ſe peut faire ſinon que Jesus-Christ s'uniſſe veritablement à nous & nous repaiſſe de la nourriture de ſon corps & de ſon ſang: Que s'il ſemble incroyable que la chair de J. C. eſtant éloignée de nous par une ſi longue diſtance elle parvienne juſqu'à nous, pour nous eſtre viande; penſons de combien la vertu du S Eſprit ſurpaſſe en hauteur tous nos ſens,& quelle folie ſeroit de vouloir meſurer à nôtre foible capacité l'infinité de cette vertu.

Partant que la foy écoute ce que l'entendement ne peut concevoir. Or J. C. nous aſſeure & ſcelle en ſa Céne cette participation de ſa chair & de ſon ſang,par laquelle il fait d'écouler ſa vie en nous, car il ne nous y preſente pas un ſigne vuide & fruſtratoire, mais il y deploye la vertu de ſon eſprit pour accomplir ce qu'il promet: Pour cette raiſon l'Apôtre dit, que le pain que nous rompons eſt la communion du corps de Chriſt,& le Calice que nous ſanctifions par les paroles de l'Evangile,& par les prieres,eſt la communion de ſon ſang

Et

Et il ne faut pas que quelqu'un nous objecte que c'est une locution figurée, où le nom de la chose representée est attribuée au signe, car encore que la fraction du pain ne soit qu'un signe exterieur de la substance spirituelle, & qu'on puisse exposer ainsi les paroles de saint Paul. Toutefois nous pouvons inferer de ce que le signe nous est donné que la substance nous est aussi delivrée en sa verité ; Car à moins que d'appeller Dieu trompeur personne n'ozera dire qu'un signe vain & vuide de sa verité, soit par luy proposé. C'est pourquoy si le Seigneur nous represente au vray la participation de son corps sous la fraction du Pain, il n'y a point de doute qu'il la donne en même temps. Et de fait les fideles doivent tenir toûjours cette regle que toutes les fois qu'ils voyent les signes ordonnés de Dieu, ils entendent pareillement pour certain la verité de la chose representée y estre conjointe, & en ayant une seure persuation, car à quel propos N. S. donneroit-il le signe de son corps si ce n'estoit pour nous rendre certains de la participation de son corps : Il nous faut donc avoir cette confiance qu'en prenant le signe du corps nous prenons pareillement le corps. Partant je ne reçois pas cette cavillation, qui dit que nous recevons J. C. seulement par intelligence, & par pensée, mais je dis qu'en la Céne J. C. nous est vraiment donné sous les signes du pain & du vin, même son corps & son sang dans lesquels il a accompli toute Justice & nôtre salut, & que cela se fait afin que nous soyons unis en un corps, & afin qu'estans faits participans de la substance nous sentions aussi la vertu.

Voila la doctrine de Calvin à laquelle nous n'avons rien adjoûté, ni mis un seul mot, que nous n'ayons tiré de ses écrits comme s'ils eussent esté d'un Pere de l'Eglise: D'autant plus que la verité n'est pas seulement tenuë & enseignée par les raisons & par les inventions de cet Heresiarque, mais qu'elle y est preuvée & establie par l'authorité de l'Ecriture & par le témoignage des Peres. Et bien que l'authorité de Calvin soit de peu de consideration dans nôtre esprit & que nous ny ayons aucun égard pour la preuve de cette verité déja si solidement establie par toute sorte de preuves & d'argumens, que pour convaincre & retirer de l'erreur avec plus de succez ceux qui font profession de le suivre, nous ne laisserons pas neanmoins d'avoüer que les Catholiques même, ne peuvent non pas seulement dire, mais desirer rien de plus convainquant pour la Presence Réelle, & pour faire voir que Dieu sçait tirer le bien & confondre l'impieté par elle même. Car que peut-il y avoir de plus fort pour

la Preſence Réelle, que d'aller en premier lieu & dés l'entrée dans les plus hauts principes de la Foy & de la Religion Chrétienne, prendre les cauſes & les raiſons de la preſence réelle, de ce que ſelon que l'Ecriture l'enſeigne, la parole du Pere Eternel a eſté au commencement, ſource & origine de vie, la vie eſtoit dans le Verbe ſelon Saint Jean qui l'appelle encore dans le même ſens Verbe où parole de vie, parce que dit Calvin il a toûjours répandu ſa force dans les Creature pour leur donner vie & vigueur. De là il infere que le Fils de Dieu s'eſtant fait homme pour reparer la communication de cette vie oſtée par le peché, il nous preſente cette vie par ſa chair afin que par ſa participation nous en ſoyons nourris, parce qu'il nous aſſeure que ſa chair eſt vrayement viande, & que ſon ſang eſt vrayement breuvage; qu'ainſi la chair de J. C. qui n'avoit pas de ſoy même la vertu de vivifier, eſtant remplie de la Divinité, elle repande cette vie ſur nous, d'où il infere encore que quiconque communique à la chair & au ſang de J. C. il obtiendra la jouïſſande cette vie. Et d'autant qu'on eut pû penſer que la communication du corps & du ſang de J. C. ſe fait par les merites de ſa paſſion & de ſa mort ſur la Croix, qui nous ſont apliquez par la foy, par la charité, par l'operation du S. Eſprit, le Pere des Calvinites, enſeigne deſuitte en des paroles formelles que cette communication, cette participation au corps & au ſang de J. C ſe fait en ce Sacrement; & il en rend cette raiſon, parce que cette parole ne peut mentir, prenez, mangez, & beuvez, *ce-cy eſt mon corps, ce-cy eſt mon ſang* Calvin porte ſa preuve plus avant, car ne ſe contentant pas d'eſtablir la Preſence Réelle de J. C. il refute deux opinions qui ſemblent contraires à la Preſence, à la communication réelle & veritable & ſubſtancielle du corps & du ſang de J.C. dans ce Sacrement. La premiere eſt de ceux qui veulent que manger la chair & boire le ſang de J. C. n'eſt autre choſe que croire en luy, & ſur cela il explique le paſſage de S. Auguſtin, que ceux qui eſtiment que manger n'eſt autre choſe que croire apportent à leur défenſe. L'autre opinion eſt de ceux qui expliquent la communication du corps de J. C. par la ſeule participation de ſon eſprit, & il la rejette, parce que ces paroles que ſa chair eſt viande & ſon ſang eſt breuvage, expriment une vraye participation & non pas une ſimple connoiſſance, comme manger le pain & non pas le regarder adminiſtre, au corps la nourriture. Il veut que nos ames ne ſoient pas moins repuës, ſoûtenuës de la chair & du ſang de J. C. que le pain & le vin

entretiennent la vie du corps, & que cette nourriture ne se puisse faire sinon que J.C. s'unisse veritablement à nous; Enfin Calvin rejette les difficultez qui semblent rendre incroyable que la chair de J. C. estant éloignée de nous par une si longue distance parvienne jusques à nous, pour estre nôtre viande & nous estre unie à la toute puissance de Dieu. Peut on expliquer avec plus de force & plus d'estenduë, avec des paroles plus claires & plus expresses la verité de l'Eucharistie. Il ne preuve pas seulement la presence Réelle, mais il répond à toutes les difficultez qui pourroient affoiblir cette creance, & à toutes les opinions qui pourroient l'ébranler; & pour faire mieux comprendre ce mystere il se sert de la vertu infinie du S. Esprit, qui fait cette union comme il dit, & qu'il avoüe surmonter & accabler par sa grandeur l'entendement humain qui ne peut suporter son éclat, mais qui tombe en admiration toutes les fois qu'il y pense, de sorte que ce n'est pas seulement une declaration ouverte que Calvin fait de la verité de l'Eucharistie, mais une preuve tres forte & tres ample qu'il donne de la verité de l'Eucharistie. De telle sorte que si Calvin ne se fut pas éloigné dans les autres articles de la foy, des sentimens & de la croyance de l'Eglise, & qu'il se fut tenu dans ceux-cy au regard de l'Eucharistie, il pourroit occuper quelque rang parmi les Disciples de ces illustres Peres de l'Eglise; Mais quant à la preuve qu'il vient de donner de la verité de l'Eucaristie, nous professons d'estre de ses Sectateurs, & nous avoüons par un esprit de reconnoissance qu'il y-a plus de quarante années que les raisons de Calvin nous ont esté autant de lumieres qui nous ont aidé à connoistre la verité de l'Eucharistie, d'autant plus que la verité en a arraché de la bouche de ses ennemis, une si forte & si expresse confession qu'il y-a lieu d'estre surpris de voir que ceux qui se disent disciples de Calvin puissent avoir des sentimens contraires à ceux de l'Eglise Catholique touchant ce Divin mystere.

Contre cette preuve tirée des propres sentimens Calvin en faveur de la creance Catholique, les Ministres pourroient opposer trois choses. La premiere que selon la doctrine de Calvin la communication substancielle de la chair & du sang de J.C. se fait par le S. Esprit, par qui comme dit Calvin nous sommes unis ensemble avec J. C. & qui est comme un canal par lequel Christ descend jusques a nous. La seconde que si l'on reçoit cette façon de prendre & prouver une verité en détachant quelques paroles & pensées d'un Auteur, on pourroit prouver les plus grandes fausetez par l'Escriture

même où l'on les trouveroit, & la troiſiéme que Calvin dans le même, chapitre qui eſt le dix-ſeptiéme de ſes Inſtitutions a diſtinctement enſeigné une doctrine contraire à celle-cy ; à ſçavoir que J. C. n'eſt pas réellement dans le Sacrement de l'Euchariſtie, mais ſeulement dans l'ame du Fidelle par la foy. A cela Nous repondons premierement qu'encore que Calvin diſe que nous avons la participation de la chair & du ſang de J. C. par le S. Eſprit, il n'entend point prejudicier à la Preſence Réelle, au contraire ils explique la cauſe & la maniere dont cette Preſence ſe fait, à ſçavoir par le S. Eſprit, qui n'eſt pas moins l'autheur & l'ouvrier de l'Euchariſtie, que de l'incarnation. Calvin attribuë diſtinctement la vie & la nourriture de l'ame à l'humanité de J. C. qu'il prouve pour cet effet par des principes qui tiennent de la ſageſſe plûtoſt que de la ſcience ordinaire, que l'humanité de J. C. eſt ſource & origine de vie, à cauſe de la Divinité qui la remplit, il veut que cette chair ſoit viande vu'elle ſoit nôtre nourriture ſelon ſes paroles, ma chair eſt vrayment viande, mon ſang eſt vraiment breuvage & autres ſemblables, que toutes ces choſes ſe font dans ce Sacrement, parce que cette parole ne peut mantir, prenez mangez, ce-cy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang, que manger la chair de Chriſt & boire ſon ſang eſt une choſe plus haute que croire en luy, qu'il repait auſſi-bien nos ames de ſa chair & de ſon ſang, que nos corps ſont nourris & ſuſtantez de pain & de vin, que la chair de J.C. entre en nous pour nous ſervir d'aliment, & ce qui eſt de plus formel qu'il deſcend à nous tant par le ſigne exterieur que par le S. Eſprit pour vivifier vrayment nos ames de la ſubſtance de ſa chair & de ſon ſang, qu'outres la manducation qui vient de la foy, il en ajoûte encore une autre par laquelle nous recevons J.C. non pas comme apparoiſſant de loin, mais comme s'uniſſant avec nous. De toutes ces propoſitions miſes en avant par Calvin on void manifeſtement que pour accorder Calvin avec luy même, il faut dire que lors qu'il a dit que l'on reçoit J. C. par le S. Eſprit, ce n'eſt pas à l'excluſion de la Preſence Réelle de J.C. dans le ſigne & dans le Sacrement ; mais ſeulement pour expliquer la cauſe & la maniere dont il eſt dans le Sacrement, à ſçavoir par la vertu du S. Eſprit, veu même que Calvin à recours à la vertu du S. Eſprit, & qu'il attribuë à l'infinité de cette vertu la ſublimité & grandeur de ce Sacrement, qui ſurpaſſe toute la capacité de l'entendement humain, comme dit Calvin, qui dit encore que J. C. deploye dans le ſigne la vertu de ſon Eſprit, pour accomplir ce

qu'il promet : Et c'eſt en cette maniere que nous avons expliqué les les paroles de N. S. J. C. c'eſt l'eſprit que vivifie, quoy que nous ne l'avons tiré de luy, comme l'on peut facilement juger que par les raiſons que nous en donnons. C'eſt ainſi auſſi que ſes diſciples les doivent interpreter s'ils veulent ſuivre en hommes raiſonnables & non pas en gens ſtupides & aveugles, la doctrine de Calvin touchant la verité de l'Euchariſtie.

A la ſeconde oppoſition qu'on fait contre la preuve de la verité de l'Euchariſtie rapportée de Calvin, nous repondons qu'il y-a une grande differance de tirer une propoſition & une verité & la vouloir eſtablir par diverſes authoritez & maximes priſes de divers endroits de même autheur, & détournées en un ſens contraire, & en cette maniere les plus grandes abſurditez ſe pourroient montrer. Mais la maniere dont nous en uſons icy eſt toute autre, car toutes les propoſitions qui compoſent cette preuve avec toutes les raiſons qui l'appuyent ne ſont pas ſeulement dans Calvin, mais elles y ſont encore dans les termes & dans le propre ſens de Calvin, ſans rien alterer non ſeulement des paroles, mais du ſens & de la doctrine de Calvin Elles y ſont encore deduites avec liaiſon dans un même ſubjet en une même matiére & en un même endroit ; & alors on peut aſſeurer que c'eſt la doctrine, l'opinion & l'intention de l'autheur. Cette conduite eſt obſervée dans toutes les preuves tirées de l'autorité ſoit divine ou humaine, & elles ſont reçcuës ſans conteſtation, ſur tout lors que toutes les les propoſitions qui compoſent la preuve qui en eſt formée ſont contenuës dans la doctrine qu'on profeſſe de ſuivre. Ainſi la ſeconde raiſon qu'on nous pourroit oppoſer tombe, puiſque nous n'avons pas rapporté la doctrine de Calvin touchant cette verité, non pas dans un ſeul article, ou deux, ni ſans preuve, mais dans toutes les propoſitions neceſſaires à former la preuve de cette verité, & qui ſont chacune appuyée d'un grand nombre de preuves & de raiſons fortes & expreſſes apportées par Calvin même. Il eſt vray que nous n'avons pas rapporté la doctrine de Calvin en toute ſon eſtenduë, ny dans les fins particulieres où Calvin s'eſt detourné quelque fois ; qui introduiſent parmy les Chrétiens quelque differenee de creance, ſoit au regard de ce Sacrement ou d'autres veritez : comme quand il infere que dans les Sacremens, nous pouvons nous promettre avec aſſeurance que la vie eternelle eſt nôtre, & que le royaume des Cieux ne nous peut manquer non plus qu'à J. C. & que par nos pechez nous ne pouvons eſtre damnez non plus

que luy : Mais ces erreurs & autres ſemblables qui peuvent eſtre dans Calvin, n'ont rien de commun avec la Preſence Réelle, elles ſont éloignées & écartées de ce ſujet, & quand on les detachera de la doctrine de Calvin concernant ce myſtere, on ne mettra rien que ce que Calvin enſeigne touchant la verité de l'Euchariſtie, la verité même, & ſa preuve demeurera plus dans toute ſon integrité & pureté. Et c'eſt aſſez que toutes les propoſitions qui compoſent cet-preuve ſoient dans Calvin, dans le ſens qu'il les a priſes & entenduës, afin qu'on puiſſe dire que Calvin tient & enſeigne la Preſence Réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, & qu'il en donne les preuves même. Je dis d'avantage pour repondre à la troiſiéme objection qu'on nous a faite, que quand bien les erreurs de Calvin ſeroient oppoſées à l'eſſence du Myſtere, c'eſt à dire à la Preſence Réelle, ils ne doivent pas eſtre embraſſées au prejudice de la verité déja reconnüe : c'eſt une lacheté, une foibleſſe d'eſprit, d'abandonner la verité pour les difficultez qui l'accompagnent, ainſi que le grand & puiſſant Genie de la nature nous enſeigne La verité eſt une & ſimple, & ne peut eſtre diviſée, & quand quelque verité eſt eſtablie par des raiſons evidentes & certaines on en doit demeuret perſuadé, que ſi l'autheur qui la miſe en ſon jour & en ſon luſtre, vient par quelque foibleſſe & inconſtance naturelle, par quelque conſideration d'intereſt ou de vanité, de haine ou de quelqu'autre paſſion à tomber dans des erreurs incompatibles avec cette verité, c'eſt une eſpece de precaution de ſuivre l'autheur, d'autant que ce n'eſt pas l'authorité & la paſſion qu'on doit ſuivre, mais la verité & la raiſon, & ſur tout au regard des veritez Divines, l'authorité de la parole que nous revele ces veritez. Et c'eſt l'intelligence de cette parole que les Chrétiens cherchent dans les conferences dans les eſtudes & les meditations; Mais de ſuivre les changemens des eſprits dans les opinions, ſur tout dans les choſes de foy, ce ſeroit une ſervitude pire que celle des corps de même que l'inconſtance des eſprits eſt pire que les incertitude & revolutions qui arrivent dans les corps, & que les nouveautez, dans les choſes de la Religion ne doivent pas eſtre reçeuës de ceux qui ont ſoin de leur ſalut. Auſſi aprés une preuve ſi forte, & ſi étenduë de la verité de l'Euchariſtie, le changement des penſées de Calvin touchant la même verité s'il y en a quelqu'une, comme la troiſiéme objection nous expoſoit cy-deſſus n'eſt point de conſideration, & Calvin n'eſt point recevable quand il le met en avant ; Premierement d'autant que le change-

ment des pensées qui est une marque infaillible du manquement de lumieres en un esprit, le rend indigne qu'on ajoûte foy à ce qu'il dit, sur tout dans les matieres d'une grande importance comme est cette verité, & il faut qu'il s'accorde avec luy même, & qu'il ne se contrarie point, plûtost qu'on ne luy accorde rien. D'ailleurs Calvin s'estant servi des Paroles de J. C. dans l'institution de ce Mystere, ce-cy est mon corps, ce-cy est mon sang, dans le sens propre & literal qu'elles portent visiblement avec elles pour establir cette verité, il ne peut s'en servir en un sens de figure & de Metaphore, comme s'il devoit estre reçeu à renverser une verité aprés l'avoir establie par de tres fortes preuves, par les authoritez de J.C. des Apôtres & des Peres, & encore si son authorité devoit prevaloir à toutes celles-là. Troisiémement, d'autant qu'aprés avoir donné le sens figuratif & Metaphorique aux paroles de l'institution de l'Eucharistie, il dit comme touché d'un remord de conscience des choses qui venoient de luy échaper, qu'il ne pretendoit diminüer en rien de la participation qu'il avoit mise au corps & au sang de J.C. comme s'il pouvoit concilier des choses si opposées, & les lumieres avec les tenebres. Quatriémement, d'autant que les causes du changement de l'opinion de Calvin au regard de l'Eucharistie luy ostent toute creance & authorité, car on sçait que ces causes ne sont autres qu'une prudence de la chair, & une politique humaine : d'autant que Calvin s'estant retiré à Geneve, où Zuingle avoit estabIi l'Heresie de l'absence du corps de J. C. dans l'Eucharistie qui avoit pris de grandes racine dans cette ville, il s'accommoda à cette preoccupation des esprits, comme d'une disposition favorable à l'établissement de sa novelle doctrine, de même que de sa personne, & de sa fortune qui le rendit dans peu de temps chef de parti. Ces mêmes raisons peuvent servir de réponse à ce qu'on disoit en la troisiéme objection, que Calvin avoit distinctement enseigné que JESUS-CHRIST n'estoit pas réellement dans le Sacrement de l'Eucharistie, mais seulement dans l'ame du fidele par foy. Car cette revocation & retractation de la presence réelle vient des mêmes principes, c'est à dire qu'elle n'est point proprement Calvinienne, Mais Zuingliènes, qu'elle n'est point née en France, mais à Geneve & en Suisse, qu'elle est inspirée par la prudence & la sagesse de la chair & qu'estant de la mesme nature que la doctrine de Calvin mise cy dessus en avant, disant que l'Eucharistie estoit le signe & la figure du corps & du sang de J.C. elle doit estre entenduë en la mesme ma-

niere que Calvin veut qu'on entende la pecerdente, ſçavoir ſans diminuer la participation réelle qu'il avoit miſe au corps & au ſang de J. C & cette Doctrine de Calvin touchant le ſigne, la figure, & la communication par foy expliquée & entenduë ſelon le ſens de Calvin, & comme il veut qu'on l'entende & qu'il l'explique luymeſme eſt entierement Catholique. Car la Communion par foy au corps & au ſang de J. C. & la figure, ou ſigne du corps & du ſang de J. C. convient ſelon la Doctrine des Peres & de toute l'Egliſe aux Sacremens, & nous finirons en diſant qu'un Catholique ne peut penſer ni croire davantage de la preſence réelle ni eſtablir avec plus de force & de clairté qu'à fait Calvin la verité de ce Myſtere.

CHAPITRE XIV.

Preuves de la verité de l'Euchariſtie, tirées des erreurs de Theodore Beze.

THeodore Beze, qui ſucceda immediatement à Calvin en la charge de Miniſtre dans Geneve, voyant la Doctrine de ſon predeceſſeur & de ſon Maître fort chancelante, quoy qu'accommodée à celle de Zuingle, au regard de l'Euchariſtie, compoſa un Commentaire ſur le Nouveau Teſtament; comme pour trouver quelque appuis ſolide à ſes nouvelles erreurs: Là il met le Grec avec la verſion vulgate, & entre les deux ſa propre verſion. Quand il vient à l'inſtitution de l'Euchariſtie contenuë au *Chap.* 26. de S. Mathieu il expoſe comme nous ces paroles, *cecy eſt mon corps*, & en ſuite, quant à celles du ſang, au lieu que la vulgate dit, *hic eſt enim Sanguis meus Novi Teſtamenti qui pro vobis effundetur, &c.* Il le traduit, *hoc eſt Sanguis meus novi fœderis qui pro multis effunditur, &c.* Et il rend cette raiſon de ſa traduction qui regarde le ſang, du terme de τῦτο qui eſt dans le Grec, τῦτο γάρ ἐςι τὸ αἷμα μȣ, Encore que la vulgate, & Eraſme ayent traduit *hic* le raportant *à Sanguis*, parce que, dit-il, *ſi on l'interpretoit ainſi, il ny auroit point d'autre ſujet de cette propoſition que le ſang de J. C. encore qu'il ſoit tres-manifeſte que le pain & le vin ſont les ſujets de qui le corps & le ſang ſont énoncez par l'authorité de S. Luc, qui au* Chap. 22. *met le mot de ποτήριον c'eſt à dire Calice; Et il ſe plaint que cela a eſté fait par la fraude de Satan & par la negligence des Paſteurs, afin que cette*

erreur fut par cette occasion introduite dans l'Eglise, que dans la langue Grecque, le sujet τῦτο dans la proposition de l'un & de l'autre symbole estant du genre neutre, de mesme que l'attribut, à sçavoir σῶμα & αἷμα, ce qui arrive aussi par l'usage dans la proposition, au regard du mot de Corpus, *les Interprétes Latins ont suivi dans la derniere enunciation, la mesme interpretation, quoy que le nom de l'attribut; à sçavoir du sang, est dans la langue Latine d'un genre different de celuy du sujet. De là il s'est fait que ces propositions ont esté prises comme si elles estoient les mesmes, c'est à dire comme si le corps seulement & le sang estoient montrez & indiquez par I.C. sans aucune mention du pain & du vin.* Mais ny ces raisons ny ces conjectures de Beze ne favorisent aucunement l'Heresie des Calvinistes: Car premierement la version vulgate estant long-temps avant l'Heresie de Luther & de Calvin, elle ne peut estre soupçonnée d'avoir traduit de la façon qu'elle à fait le texte Grec à dessein de combatre & detruire cette Heresie moderne, non plus que la version d'Erasme qui la traduit en la mesme maniere, ne peut estre soupçonnée du mesme dessein & de la mesme fin, veu que Beze met cet Autheur parmy ceux qui ont favorisé ou suivi l'Heresie de Calvin, ou bien il faudroit encore accuser l'Autheur du texte Grec qui a mis le mot de τῦτο, qui convient au genre du terme qui signifie en langue Grecque corps & sang, d'où l'on void aussi que selon le veritable sens de ces propositions, il faut rapporter le mot de *hoc*, au corps & au sang, & qu'ils sont les attributs des propositions, puis que des traducteurs non suspects ont ainsi traduit les paroles de N. S. Mais quand bien la traductjon de Beze seroit receüe qui veut qu'on tourne ainsi les mots Grecs, *hoc est enim sanguis meus*, cella ne montrera & n'establira pas la substance du vin dans l'Eucharistie, non plus que le mot de hoc n'y establit pas la substance du pain, quoy qu'il die, & l'une & l'autre traduction, sont d'une mesme force au regard de la verité de l'Eucharistie, d'autant que le pronom demonstratif, *hoc*, n'a en soy qu'une signification vague, qu'aprés qu'il est determiné par l'attribut, ou par quelque marque exterieure qui l'expose aux sens & par les sens à l'esprit, & par ce moyen il a un effect pareil à celuy de l'attribut de la proposition, & signifie une mesme nature avec luy. De sorte que dans la proposition de N. S. *hoc est sanguis meus*, ainsi que Beze la traduite, le mot de *hoc*, se raportera au sang, & c'est comme si N. S. disoit, la chose, la substance, ce que je tiens entre les mains & que je vous donne à boire est mon sang, comme

pareillement dans l'autre propoſition, on ne peut pas dire en aucune langue ſoit Grecque ou Latine, que dans le ſymbole du corps de Chriſt, *hoc*, ſe raporte au pain, & que *hoc eſt corpus meum*, ſoit autant à dire que *hic panis eſt corpus meum*, comme veut Beze : Car la conſtruction ſeroit vicieuſe dans l'une & dans l'autre langue, c'eſt à dire des termes de *panis* & de ἄρτος, partant comme la ſignification des propoſitions de deux ſymboles eſt la même ſelon les ſentimens de Beze & de tous, puis que le ſujet de l'enonciation ou propoſition qui regarde le ſymboles du corps ſe raporte au corps & à la ſubſtance du corps, & qu'elle ne ſe peut pas raporter au pain, le mot de *hoc*, dans la propoſition qui regarde le ſang, ſe raportera pareillement au ſang & non pas au vin, ny au Calice, d'autant plus que dans la langue Grecque οἶνος ὁ ſignifie vin. Et voila comme la peine & la curioſité de ſa recherche ne produit rien qui bleſſe la verité de l'Euchariſtie.

La verſion que le meſme Beze fait enſuite du mot Grec διαθήκης par *Fœderis*, c'eſt à dire alliance, au lieu que la vulgate & celle d'Eraſme rende, *Teſtamenti*, eſt une preuve encore plus forte pour le Sacrifice de l'Euchariſtie, & pour la preſence réelle, quoy que faſſe le Miniſtre, de même que la verſion qu'il fait encore du terme ἐκχυνόμενον, qu'il tourne *effunditur*, au lieu que nous diſons *effundetur*; car l'aliance de Dieu fut confirmée avec le ſang, & ſi le ſang de J.C. ou le Vaſe même, le prenant pour le ſang qui y eſt contenu, eſt actuellement & en effet répandu dans le myſtere de l'Euchariſtie, il s'enſuit que l'Euchariſtie eſt un veritable Sacrifice, puis que l'éfuſion du ſang emporte un ſacrifice; Et il ſuit de cette effuſion que le ſang de J.C. eſt preſent parce que l'effuſion ſuppoſe de neceſſité la preſence. Mais il y a dequoy s'eſtonner que ce Miniſtre, qui veut paroiſtre dans ſa verſion ſi exact & ſi punctuel ne rende point la raiſon pourquoy dans l'inſtitution du Sacrement au regard du ſang de J.C. s'eſt ſervi de la particule cauſative, *enim*, & ſelon tous les Evangeliſtes & S. Paul même, J.C. ne s'en eſt point ſervi dans le ſymbole du corps, quoy que les Catholiques l'ayent miſe dans le Canon de la ſacrée Liturgie, & que la verſion d'Eraſme, l'ait miſe au verſet de S. Paul. Selon nôtre penſée, c'eſt parce que Dieu avoit défendu dans lancien teſtament de boire du ſang des animaux, & comme ſi N. S. eut voulu ôſter cette défenſe, au regard de ſon ſang, il dit à ſes Diſciples, *beves de cecy, car c'eſt mon ſang*, comme s'il eut dit, quoy qu'il vous ſoit défendu dans la Loy de boire du ſang des Animaux beves neanmoins de mon ſang, car j'ay pouvoir d'ôter cette défence, & cette defence

n'a point de lieu au regard de mon ſang, outre que J. C. ne ſe ſert pas comme en la Geneſe du mot de manger au regard du ſang, mais de boire, parce que le ſang de J. C. eſt icy vivant & animé du moins par la chaleur naturelle qui le rendoit capable & propre d'eſtre beu. C'eſt pour cela auſſi que l'Egliſe qui penetre plus avant que les hommes dans les raiſons & dans les intentions de J. C. a mis la propoſition cauſative, dans l'inſtitution de leſpece du corps, par ce qu'en effet il faloit diſpenſer, à cauſe de la verité de ſa chair, de manger d'un corps humain. Ainſi de l'uſage de cette prepoſition, ſoit dans l'une ou dans l'autre eſpece, on en peut tirer une preuve en faveur de la verité : comme au contraire de cette diverſité Beze & les Calviniſtes n'en peuvent tirer aucune preuve en leur faveur, veu meſme que ſelon leur propre Doctrine contenuë dans la celebration de l'Euchariſtie, ils diſent qu'il n'importe pas avec qu'elles paroles elle ſoit faite.

Quand Beze vient au 14. *Chap.* de S. Marc où il eſt auſſi parlé de l'inſtitution de l'Euchariſtie, il ne met aucune difference de la verſion qu'il a faite des paſſages de S. Mathieu, & il renvoye dans le Commentaire aux remarques qu'il a faites ſur le precedant Evangile: Comme en effet il n'y a aucune difference pour ce regard, dans le texte Grec, ſi non que dans l'inſtitution de l'eſpece du ſang la prepoſition cauſative n'eſt pas dans S. Marc. Mais quand il interprete les paſſages de S. Luc au 22. *Chap.* concernant cette inſtitution, il fait de grands diſcours ſur l'inſtitution ou conſecration des eſpeces du vin, qui eſt τῦτο τὸ ποτήριον ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μυ τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον, c'eſt à dire ſelon ſa verſion, *hoc poculum eſt novum illud fœdus per ſanguinem meum qui pro vobis effunditur* : Et ſelon nôtre vulgate, *hic eſt Calix Novum Teſtamentum in ſanguine meo qui pro vobis effundetur*, Et il dit premierement que le verbe ſubſtantif, *eſt*, qui eſt marqué icy dans le Grec, eſt tres-bien ſuppleé & tiré de la premiere aux Corinthiens au Chap. 11. *Mais il na pas eſté bien placé en ſon lieu par l'Interprete Ancien : Car il a tourné* hic eſt Calix, *au lieu de* hic Calix eſt, &c. *Et icy il y a deux Metonomies, la premiere, c'eſt que le contenant eſt mis pour le contenu, à ſçavoir le Calice pour le vin qui eſt contenu dans le Calice. En ſecond lieu le vin eſt dit eſtre l'aliance quoy qu'il ſoit ſeulemẽt le ſymbole, la marque de l'aliance ou plûtoſt de la choſe par laquelle l'aliance eſt faite, eſt contractée, à ſçavoir du ſang de N. S.* Icy les penſées de Beze ne ſont pas plus juſtes ny mieux fondées que les precedentes; car le verbe *eſt*, mis par l'Ancien Interpre-

te pour remettre dans le ſouvenir par la place qu'il luy donne, que c'eſt dans le meſme ſens que dans ſaint Matthieu,& dans S. Marc,il eſt mis pour le lien entre le ſujet, *hic* où *hoc* & l'attribut qui eſt le ſang, *hoc vel hic eſt ſanguis meus*; Et par la l'interprete ancien en marquant que c'eſt un même ſens a oſté toute occaſion aux Calviniſtes de fonder leur creance nouvelle ſur la difference expreſſion, ni ſur aucun ſens figuré de S. Luc, comme n'ayant pas un autre ſens que celuy de ſaint Mathieu, & de ſaint Marc. Et pour convaincre Beze par les termes de ſaint Luc, de la fauſſeté de ſon argument & de la verité de l'Euchariſtie, c'eſt que S. Luc ayant dit que ce Calice eſt le Nouveau Teſtament, il ajoûte en même temps, en mon ſang, afin qu'on ne peut pas s'imaginer en aucune façon qu'il en ſeparoit le ſang du fils de Dieu, il dit en mon ſang ἐν τῷ αἵματί μου,*in meo ſanguine*, & non pas *per meum ſanguinem*, comme la traduit Beze tres-mal, parce que ἐν, *in*, ne ſignifie point, *par*, que tres improprement. Mais il l'a fait pour affoiblir la preuve qu'on en peut tirer contre ſon erreur. Car la particule *in*, en mon ſang marque la preſence réelle & locale, au lieu que, *per*, *par*, marque la mediation qui ſe peut faire, par le merite qu'on peut acquerir par une choſe éloignée, de ſorte que comme S. Mathieu & S. Marc avoient dit du Sacremẽt du ſang,c'eſt mon ſang du nouveau Teſtament ou alliance.S.Luc a dit, ce Calice, ce Vaſe eſt le Nouveau Teſtament en mon ſang,qui eſt un mſeme ſens depropoſition, bien que la conſtruction, & la diſpoſition des termes ſoit un peu differente.Dans les propoſitions de S.Mathieu & de S.Marc, il n'y a aucune figure non pas même apparente, ſelon l'expreſſion de ces deux Evangeliſtes, Beze & tous les Calviniſtes ni en trouvent point,ſinon par le rapport & par la conformité que les propoſitions de ces deux Evangeliſtes doivent avoir avec la propoſition de S. Luc, en explicant comme il dit ainſi,cette propoſition, ce-cy eſt mon ſang Sacramentalement, c'eſt à dire par cette ſorte de ſignification,qui repreſente les choſes ſignifiées, auſſi veritablement que les ſymboles ſont reçeus par les organes corporels, comme dit icy Beze aprés Calvin. Or il vaut bien mieux expliquer le paſſage de S. Luc, par S. Mathieu, & par S. Marc; quand même il y auroit quelque figure, non ſeulement à cauſe du plus grand nombre, qui doit prevaloir dans le témoignage, mais encore comme les deux premiers Evangeliſtes poſans & affirmans la verité du corps & du ſang, ſans aucun trope,& ſans aucune figure cette verité doit demeurer inebrã-

lable, & ne peut estre alterée par aucune figure, & le sens figuré & la figure n'exclud pas la verité, comme il se void dans les Sacremens de la loy nouvelle, outre que les mots, en mon sans, que saint Luc a ajoûtez, expriment nettement la verité & la presence du sang.

Mais il y a plus, c'est que dans le passage de S. Luc, il n'y a aucune figure, aucun sens figuré, au moins qui puisse exclure la verité du sang, quelque chose que s'imagine Beze, Calvin, & avec eux toute la secte Religionnaire. La raison est que dans l'Eucharistie dont l'institution est icy traitée par les Evangelistes, il faut considerer le Sacrement & le Sacrifice, ou pour nous servir des termes des autres autheurs, & même de Beze, le Sacrement ou la consecration & l'alliance; & toutes ces deux considerations & raisons sont essentielles à l'Eucharistie. Les deux premiers Evangelistes ont consideré l'Eucharistie seulement comme Sacrement, & pour cela ils disent en termes exprés, ce-cy est mon corps, ce-cy est mon sang, & en ces termes ils enseignent que le corps & le sang de J. C. sont presens sous les Symboles de l'Eucharistie. Ils ajoûtent neanmoins comme une suite que c'est le corps qui est donné pour vous, le sang de la nouvelle alliance qui est répandu pour vous. Mais S. Luc pour apprendre au Chrétiens que le Sacrifice & l'aliance est aussi essentielle à l'Eucharistie, & de l'essence de ce grand mystere, il affirme positivement & formellement, que ce Vase est la nouvelle alliance, & que le sang de J. C. est actuellement repandu, en quoy il n'y a aucune sorte de figure, car le calice qui contient le sang de J. C. est l'essence de la nouvelle alliance, la cause formelle de la nouvelle alliance, & la cause formelle n'est pas differente de l'effet, & au fonds toute sorte de figure n'exclud pas la verité, comme les Religionnaires n'ont jamais pretendu puisque même on peut representer la verité avec quelque sorte de figure, & de grace, ce que les Orateurs font dans les chaises, & les Ecrivans dans les livres, quand ils revestent leurs discours de diverses graces & couleurs, & au moins la metaphore n'a point icy de lieu, ny aucune figure ou ombre de fire n'est point employée par aucun Evangeliste au regard du corps, dont la proposition doit estre interprêtée par l'aveu des Relionnaires de même que celle du sang; partant il est veritable dans la lettre, & dans la rigueur, que le Calice avec le sang du Seigneur y est contenu, & est formellement la nouvelle alliance.

De là on peut encore juger pourquoy la proposition de S. Luc

touchant le ſang de N. S. eſt d'une autre expreſſion que celle de deux Evangeliſtes precedens, quoy qu'elles ayent toutes un même ſens, la raiſon eſt parce que l'intention de S. Luc eſtoit d'aprendre la neceſſité de l'aliance & du ſacrifice avec le Sacrement; & S. Paul a ſuivi S Luc dans ce deſſein, & pour cela il a preſque la même propoſition. Et c'eſt une pure imagination des Calviniſtes, que dans la propoſition de S. Luc concernant le ſang il y ait aucune metaphore & figure, auſſi cóme Beze veut preſſer d'avantage, & prouver qu'il y a de la metaphore, il tombe dans une manifeſte contradiction, juſques là que par ſon raiſonnement il s'embarraſſe de telle ſorte qu'il doit de neceſſité avoüer & admettre la preſence & verité du ſang. Car premiérement il veut que le Calice τὸ ποτήριον eſt pris pour le vin qui y eſt contenu, cela posé, il dit, lors qu'il explique ces mots, *qui pro vobis effunditur*, qu'ils ne peuvent pas ſelon la conſtruction ſe rapporter au ſang non plus qu'au vin & au calice, autrement il y auroit un manifeſte ſoliciſme, parce qu'il eut falu dire, τῷ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνομένῳ, comme S. Baſile a mis dans ſes Morales regle vingt deuxiéme, ch. 3. & S. Hierôme ſur le ch. 14. de S. Marc, parce que le mot de ſang eſtoit mis en ce cas là ἐν τῷ αἵματί μου, au lieu que le Grec porte τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον. Comme Beze a raiſonné de la ſorte, il trouve un autre expedient *ou bien*, dit-il, *il faut dire plûtoſt que ces mots ayant eſté mis à la marge notez & tirez de ſaint Matthieu & de S. Marc, ils ſe ſont depuis gliſſez dans le tiſſu du Texte, ce qui a eſté fait avec d'autant plus de facilité que comme dans le verſet precedant il avoit eſt écrit du corps*, quod pro nobis datur, *il ſemble qu'on devoit ajoûter quelque choſe de ſemblable quand il eſt parlé du ſang.* Mais cela n'eſt pas ajoûté en S. Paul qui ſemble neanmoins avoir écrit de celuy de S. Luc, l'inſtitution de l'Euchariſtie, il pourroit encore ajoûter que par-là l'Ecriture auroit eſté falſifiée, ce qui rendroit toute l'Ecriture d'une authorité douteuſe d'autant que chaque Heretique preſſé par quelque texte de l'Ecriture pourroit dire que ce texte auroit eſté corrompu, où qu'il s'eſtoit gliſſé de la marge dans le corps de l'Ecriture, neanmoins Beze conclut *que comme cela ſe trouve ainſi chez l'interprete Syrien & dans tous les Codes Grecs qu'il a veus comme en effet*, l'on ne peut produire aucun Code des plus anciens ni des plus recens où ces paroles ne ſoient. *Il veut que le ſoliciſme ſe puiſſe excuſer ſelon la proprieté de la langue Hebraïque*, il ne devoit pas auſſi pour cela quiter la langue Grecque où S. Luc a écrit & où τὸ ἐκχυνόμενον

est exposé & tourné par ὑπὲρ ἐκχύνεται ce qui est répandu. Si nous suivons la version & l'exposition de Beze, nous mettrons la verité du sang de J. C. dans le Calice & il est necessaire de le faire, puisque selon les maximes & les raisonnemens de Beze, ces mots de τὸ ἐκχυνόμενον ne peuvent point se raporter, ni au vin οἶνος qui est masculin, ni à ποτήριον qui est pris pour le vin contenu & que le solicisme qui se voit au regard du sang se peut excuser, en le raportant au sang, & que d'ailleurs il est hors de toute apparence que S. Luc qui estoit tres intelligent dans la langue Grecque ait fait un solicisme, cela se peut demontrer contre Beze par cette preuve fondée sur sa propre confession. Car si en ces paroles de S. Luc le contenant est pris pour le contenu, comme dit Beze & qu'elles ne se puissent entendre du vin ni de la coupe, ainsi qu'il dit, il faut que ce contenu ait esté quelque autre liqueur que du vin, qui ait esté repanduë pour la remission des pechez des hommes, & ce n'a esté autre chose que le sang du Fils de Dieu puis qu'il le dit luy même, comme le témoignent S. Mathieu & S. Marc. Et le solicisme pretendu par Beze, pourra s'excuser par la même raison que Beze l'excuse, en le raportant à ποτήριον puisque le sang αἷμα en Grec est neutre : Et voila comme les Ministres les plus sçavans, tel qu'estoit sans doute Beze apres Calvin, voulant mettre leur figure vaine & vuide dans l'Eucharistie ils sont contrains d'y admettre & reconnoistre la verité du sang tant la presence réelle de J. C. dans l'Eucharistie est une verité forte & victorieuse de ses plus grands ennemis. Les authoritez de S. Basile & de S. Hierôme, lors qu'ils rapportent cette effusion au sang & qu'ils l'ont mise au même cas que le sang, confirment d'avantage cette preuve, car l'intention de ces Peres est de rapporter le sens des paroles de N. S plûtost que les paroles qui l'expriment, S. Hierôme ne fait aucune mention du calice mais seulement du sang, c'est pourquoy il n'a pas pû rapporter l'effusion du sang au calice, & S. Basile afin de rapporter cette effusion au sang a changé à dessein le cas & la mis au même cas ou le sang est exprimé, d'où il s'ensuit toûjours que le sang est dans le calice.

CHAPITRE XV.

Preuves de la verité de l'Eucharistie, tirées des erreurs, des reparties & aveus de Pierre du Moulin, Blondel & autres fameux Ministres.

POur continuer la recherche des erreurs & autres fautes des Ministres, qui sont comme les Péres & les Docteurs de cette nouvelle Religion; il faut remarquer que chacun d'entre eux en particulier a pris quelque chose à traiter de l'Eucharistie, parce que comme c'est un des grands Mysteres de la Religion par son excellence & par ses difficultez, & que les sentimens de leur creance sont en ce point differens de ceux des Catholiques, ils se sont etudiés à trouver des preuves ou des authoritez qui establissent leur dogme. Et comme Beze avoit commenté le Nouveau Testament, on l'imprima & toute la Bible en plusieurs endroits, à Geneve, à Sedan & autres lieux avec des notes au marge & des explications separement; mais conformes à leur erreur, particulierement au regard de ce Mystere, comme l'on peut voir dans la Bible de Deodati, imprimée à Geneve, & d'autant que Theodore Beze avoit recherché l'authorité divine dans l'Eucharistie, d'autres Ministres rechercherent avec soin l'authorité des Peres de l'Eglise. Les uns considererent l'Eucharistie, comme Sacrement & traiterent de la presence réelle. Les autres la considerant comme sacrifice s'attacherent fortement à cette consideration & à la qualité de sacrifice dans l'Eucharistie, jusques à en examiner toutes les parties quand elles avoient commencé, sous quels Papes & Conciles, comme l'on peut voir en plusieurs livres qui furent faits la dessus par divers Religionnaires, particulierement par Pierre du Molin Ministre de Charanton, & depuis de Sedan, en son Bouclier de la foy & en l'Anatomie de la Messe. A quoy nous repondrons par une raison que Theodore Beze nous a fourny; que puis que les mots de S. Luc touchant l'institution du Calice, doivent se rapporter au sang de J. C. il faut de necessité qu'il y ait un Sacrifice dans l'Eucharistie; car si le sang y est repandu & non pas le vin, ce sera un Sacrifice du sang d'ont l'epanchement & l'efusion n'est que pour faire un Sacrifice. Calvin avoit bien condamné avant Beze le Sacrifice qui se fait en l'Eucharistie,

que les Catholiques appellent Messe, & que Calvin qualifie une horrible abomination qui opprime la Croix de Jesus-Christ ensevelit sa Passion & met sa mort en oubli. Et comme il sçavoit que les Peres se sont servis du mot de Sacrifice à son égard en parlant de la Liturgie des Chrétiens, comme S. Augustin dit que les hosties des Prestres du Vieux Testament estoient la figure de la chair de de Christ du sacrifice dont nous usons, que maintenant nous luy offrons le sacrifice du pain & du vin, & qu'il appelle souvent la Céne sanctifiée, Calvin veut qu'elle ne soit nommée sacrificé que parce qu'elle est la memoire, l'image, & l'attestation du sacrifice que J. C. offrit en la Croix, & comme il s'aperceut que tous les Peres ont comme d'une voix appellé la celebration & la Liturgie de la sainte Eucharistie, un veritable, propre, & comme parle S. Augustin, *propriissimum*, un tres propre sacrifice: Ils se plaint qu'ils ayent détourné cette memoire d'une autre façon que ne le demandoit l'institution de J.C & il ne fait point difficulté de dire qu'ils ont Judaisé; & en particulier il blâme S. Irenée, S. Athanase, S. Ambroise, & S. Augustin sur le sujet du Sacrifice, bien qu'il ne les ose pas, comme il dit accuser d'impieté, témoignant quelque moderation, mais feinte & bien petite à porter la censure de sa reforme sur la doctrine & sur les mœurs de ces saints & sçavans Peres de la primitive Eglise. Les Sectateurs de Calvin neanmoins soit que l'audace de leur Docteur leur ait paru insupportable en cette rencontre, ou qu'ils ayent esté touchez de quelque respect pour la sainteté & la science de ces ornemens de l'Eglise & de l'antiquité, ils ont reconnu l'Eucharistie pour un sacrifice, bien qu'ils ayent apporté quelque temperamment à cette verité. Ainsi Pierre du Moulin dit. *Qu'à parler proprement le Sacrifice de la Messe est une action de graces, comme il est au Canon de la Messe, d'où elle est aussi appellée Eucharistie, c'est à dire action de graces, & qu'il ne faut point trouver étrange qu'une même action soit appellée action de graces & sacrifice tel qu'estoit le sacrifice de propitiation dans l'ancienne Loy. La raison est d'autant que les sacrifices de l'ancienne Loy, ayant esté les figures de la Loy nouvelle, celuy-ci doit accomplir & contenir en soy tous les sacrifices anciens.* On voit par la confession de ce Ministre que l'Eucharistie est un sacrifice; mais il ajoûte que proprement c'est une action de grace, voulant dire que l'Eucharistie n'est qu'improprement Sacrifice & par une invention, & un vsage de cette fameuse distinction que les Ministres appliquent à toutes sortes d'authoritez des Peres & de

l'Ecriture même,pour les affoiblir & les rendre inutiles pour la condamnation de leur erreur, ou bien plûtost pour les rendre de nulle force & valeur. Mais l'action de graces estant un sacrifice commun à toutes les loix, ne peut pas estre un sacrifice propre à la Religion Chrétienne, & comment J. C. peut-il avoir accompli les Sacrifices de l'ancienne Loy, par un sacrifice commun à l'ancienne Loy; Et si la nouvelle Loy à accompli tous les sacrifices de la Loy ancienne elle aura par consequent accompli, non seulement le Sacrifice d'action de grace,mais de l'holocauste de propitiation par la même raison de ce Ministre, & enfin comme il n'y a maintenant qu'une seule victime qui est J. C. puis qu'il y a dans la Religion Chrétienne un sacrifice,la chair de J. C. sera sacrifiée, sera immolée, & sera l'hostie,& par consequẽt encore elle sera presente dans l'Eucharistie, comme tout sacrifice requiert que la victime le soit:Et cest assez pour le present dessein que la qualité & condition de sacrifice emporte avec elle la Presence,& soit une preuve de la verité de l'Eucharistie.

Le raisonnement du Ministre Mestrezat est d'une autre nature & d'une force toute evidente pour la Presence Réelle, car ce Ministre aussi bien que ceux qui l'ont precedé demeurent d'accord qu'en l'institution de l'Eucharistie le Fils de Dieu fit la nouvelle alliance, qui eut pour Beze & pour fondement le sacrifice de son corps, ainsi au Sermon sur le 7. chap. de l'Epitre aux Hebreux, parlant de la nouvelle alliance, il dit, *Que Dieu traitant alliance avec Abraham, il l'obligea à presenter un sacrifice, & generalement en toutes les alliances Dieu a oûjours voulu qu'un sacrifice precedat dans l'action, afin d'expier les pechez des hommes, pour les rendre dignes d'entrer en alliance avec luy, car les hommes estant soüillez de pechez, l'alliance de Dieu requeroit qu'elle fust traittée sur quelque sacrifice pour l'expiation des pechez, parce que la pureté & sainteté infinie de Dieu, ne peut souffrir d'union & d'alliance avec des souillures: le sacrifice donc est le fondement & la base de l'alliance, & Moyse prenant le sang des bœufs qu'on avoit sacrifiez, il le répendit sur le peuple, disant, voicy le sang de l'alliance que l'Eternel traite avec vous, c'est à dire dit le Ministre, voicy le sang & le sacrifice sur lequel est fondée l'alliance que l'eternel a traittée avec vous.* Et si la nouvelle alliance a deu estre establie sur une sacrificature, à sçavoir sur celle de J. C. il s'ensuivra aussi que l'alliance ancienne avoit deu estre traitée sur une sacrificature, parce que l'alliance qui est traitée sur un sacrificature, parce que l'aliance que Dieu traitoit alors par Moyse estoit le type & la figure de l'alliance qui est traitée, avec

tous les hommes en J C. Et de fait, comme Moyse avoit dit, c'est le sang de l'alliance que l'éternel a traitée avec vous en prenant le sang des sacrifices ; J. C. usa au Sacrement de la Céne d'une semblable façon de parler, lors qu'il dit de la coupe où estoit le vin, figure de son sang, cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang, &c. Par ces parolles, il montre que la nouvelle alliance avoit pour fondement le sacrifice, de même que quand le Ministre dit que l'Apôtre conclud le changement de la Loy par le changement de la sacrificature : Car qui ne voit que si l'alliance & la Loy ont eu pour fondement la sacrificature, il faut que le fondement estant osté, ce qui a esté basti dessus reçoive de changement, qu'il soit demoli & ruiné. Cette Doctrine de Mestrezat est recevable, mais ensuite ce Ministre voyant que par là il prouve distinctement & fortement contre la doctrine des Religionnaires le sacrifice de l'Eucharistie, & que par cette avance il s'engageoit encore dans la Presence Réelle de J. C. en l'Eucharistie, il a taché par une contradiction manifeste d'éluder la verité ; Car comme il avoit déja dit, *que la noulle alliance avoit eu pour fondement le sacrifice du corps & du sang du Fils de Dieu, & qu'elle fut faite au Sacrement de la Céne la veille de sa mort*, d'où il s'ensuivoit, qu'il fit la veille de sa mort, le sacrifice de son corps & de son sang, pour estre le fondement de cette alliance. Neanmoins il veut apres contre l'ordre qu'il a luy même posé, que l'alliance ait precedé le sacrifice sur lequel elle devoit estre faite, disant, *que le sacrifice de la Croix, qui ne fut fait que le lendemain, fut le fondement de cette alliance, & qu'elle fût faite sur le vin qui estoit la figure du sang qui seroit respendu :* Comme si on disoit qu'un bâtiment a esté fait avant que son fondement soit posé & même avant que les materiaux soient preparez : ce qui ne peut avoir d'autre raison que les vaines subtilitez & l'opiniâtreté des Ministres ; il s'ensuivroit encore de là que l'hostie du sacrifice du Fils de Dieu en cette action n'ayant esté qu'en figure, ce Sacrifice n'auroit aussi esté qu'en figure, & par consequent la nouvelle alliance fondée sur ce sacrifice n'auroit esté pareillement qu'en figure ; & que le Fils de Dieu n'auroit voulu faire une alliance qu'en figure & non point en verité, qui sont des étranges absurditez. Il s'ensuit donc que le sacrifice ait precedé, puisque selon le principe déja posé l'alliance est le fondement du sacrifice, & la pureté & sainteté, qui est la condition du sacrifice est la disposition requise de la part des hommes pour traiter alliance avec Dieu, & par conse-

quent aussi que l'Hostie pour estre immolée ait esté presentée & offerte, car un sacrifice ne peut point estre sans Hostie, que le sang du Fils de Dieu ait esté repandu en remission des pechez des hommes, & non pas le vin figure du sang, ainsi la Presence Réelle du corps de J C. dans l'Eucharistie, est visiblement convaincüe par la propre doctrine des Ministres.

Apres les Ministres du Moulin & Mestrezat J. Blondel laissa la consideration du Sacrifice pendant les grandes disputes qui estoient entre le Cardinal du Perron & Duplessis Mornay, touchant la Doctrine des Peres. Ce Ministre voulant secourir la cause commune de son parti s'avisa en la maniere d'Euclide de former quelques propositions de suite, comme autant de principes, pour donner quelque ordre & quelque jour à la Doctrine de Calvin qui paroissoit generalement embarrassée de mille difficultez & contradictions, en desordre & en confusion où les disputes l'avoit reduite. Il pose en premier lieu comme un principe *que l'Ecriture enseigne avec une evidence certaine que l'Eucharistie n'est que du pain, quand elle declare que N. S. donne ce qu'il a pris, ce qu'il a beni & rompu, à l'authorité divine il joint la deposition publique & solemnelle des sens, que dans l'Eucharistie on ne distribue que du pain & du vin, au troisiéme chap. que la raison fait le même jugement qui luy a esté suggeré par l'operation des sens, d'où il establit la premiere de ses propositions que les choses distribuées en l'Eucharistie sont du pain & du vin.* Et pour preuve de cela il apporte le passage de S. Ignace en l'Epitre aux Philadelphiens, il y-a un seul pain rompu à tous, & une seule coupe distribuée à tous, &c. Le passage de Justin Philosophe & Martyr en son Apologie. celuy qui preside ayant achevé son action de graces on luy presente du pain & du vin &c. C'est aussi les premieres & principales raisons que Calvin apporte au chapitre de l'Eucharistie pour preuver que la substance du pain y est. Mais ces raisonnemens, & autres semblables tirés des authoritez de l'Ecriture, ou des Peres dont la plus part des Ministres font le capital de leurs preuves, sont pleins d'equivoque & d'ambiguitez, & en un mot de purs sophismes. Car sans regarder, ni le temps, ni la maniere dont la chose est faite, & exprimée, par exemple, si ces authoritez se doivent entendre du pain avant ou apres la consecration; ils prononcent absolument que c'est du pain, & veulent que l'écriture enseigne que la substance du pain y est, parce que l'Ecriture declare que N. S. a pris du pain. Or N. S. a donné ce qu'il à pris, ce qu'il a beny & rompu; mais elle ne

dit pas que J. C. a donné ce qu'il avoit, ou qu'il ne donna que ce qu'il avoit pris, ce qui seroit necessaire pour tirer de l'Escriture une consequence legitime, au contraire elle declare que J. C donna son corps quand elle luy fait dire, prenez, mangez ce cy est mon corps & qu'avant que l'Ecriture ne fasse dire à J. C. les paroles qui enseignent avec un evidence entiere que J.C. donna son corps, elle marque que J. C. vouloit donner plus, ou quelque autre chose que ce qu'il avoit pris. Par les paroles precedentes comme pour disposer les esprits à cette creance, quand elle enseigne que J. C. ne prit pas seulement ce pain, mais qu'il le prit entre ses mains qui sont toutes puissantes, qu'il le tint quelque temps, qu'ainsi il ne le donna pas aussi tost qu'il l'eut pris, car il rendit graces, mais dequoy, puis qu'il n'est là parlé d'aucun bien-fait? c'est de ce que son Pere luy avoit donné un corps pour en faire du bien aux hommes, & qu'il l'alloit donner, par là benediction de Dieu toutes choses se multiplierent dans les creation, la race des hommes s'augmenta de même qu'apres le Deluge; Et dans la Loy de grace, la substance, l'humanité sainte de J. C. se répand dans ses enfans, dans ses Fidelles, & enfin l'Ecriture ajoûte à ce don, & à ce Mystere divin, les paroles du Verbe qui a fait toutes choses, on ne peut donc tirer de ces passages de l'Ecriture & des Peres, que par la consequence que J. C. donna du pain, & plûtost qu'il donna, & qu'il multiplia son corps pour le donner aux fideles, mais quelle est cette consequence, J. C. a pris du pain, il y-a un seul pain, on presente du pain en faisant l'Eucharistie, donc le corps de J.C. n'est pas dans l'Eucharistie. On apporte du pain, comme un preparatif pour en faire l'Eucharistie selon saint Justin; Mais qu'elle est la liaison de ces propositions à la consenquece qu'on en tire? Ce qu'on en peut raisonnablement conclurre, c'est que quand J. C. voulut faire l'Eucharistie, il se servit du pain, mais pour cela on ne doit pas dire que J.C. ne fit rien de ce pain, ny de ce qu'on presente du pain à celuy qui preside dans l'assemblée des Chrétiens, l'on ne peut asseurer que ce pain demeure pain, & qu'il ne devienne quelqu'autre chose. Quand J. C. fit remplir des cruches d'eau aux nopces de Cana, il fit de cette eau quelque autre chose, & le maître du festin demeura d'accord que c'estoit un tres-excellent vin. Il ne faut point raisonner sur une partie des paroles qui concernent le pain, & supprimer les paroles qui declarent formellement que ce que J.C. donne est son corps, cela ne s'apelle pas éclaircir, mais cacher & obscurcir des choses, il faut estendre sa veüe sur

toute la suite des paroles, parce que celles qui suivent sont souvent des éclaircissement de precedentes, comme elles le sont icy.

La même maniere de ne considerer les choses & de ne raporter les authoritez qu'à demy, est employée par ce Ministre quand il rapporte imparfaitement les authoritez, & que dans la seconde proposition ou les choses, dit-il, distribuées en l'Eucharistie sont inanimée, & destituées de sentiment, & qu'il appuye cette proposition de l'authorité de Saint Epiphane en son livre intitulé *Anchoratus*, de Theophile Evêque d'Alexandrie, en l'Epitre Paschale, & de S. Hierôme en la Preface qu'il adresse à Theophile sur la version de son Epitre. Mais les deux premiers Peres prenent ces choses commeelles sont avant la consecration, & avant la sanctification, celuy là disant qu'il prit en ses mains ces choses là : Le second dit encore distinctement que ces choses inanimées sont sanctifiées par l'invocation & l'avenement du saint Esprit, & S. Hierôme parle au même endroit des sacrez calices voilez, & autres choses qui appartiennent au service de la Passion du Sauveur, comme inanimées & privées de sentiment. Mais par la societé & attouchement du corps & du sang du Sauveur, elles doivent estre reverées, de même que le corps & le sang, cette societé, cette attouchement marquent la presence du corps, & ainsi chacune de ces authoritez n'empeschent pas, mais plûtost elles enferment & confirment la Realité du corps de J. C. & elles n'ont pas besoin de l'éclaircissement de Blondel mais elles le portent tout entier avec elles, & ce qui est encore bien d'avantage, toutes ces authoritez & propositions sont claires dans la creance des Catholiques, quand J.C. ne donneroit point la substance, mais seulement les accidens du pain & du vin, parce que les accidens sont des choses inanimées, & principalement les accidens des substances inanimées, comme sont les substances du pain & du vin.

M. Blondel qui faisoit semblant de vouloir éclaircir les choses les devoit separer selon leur nature differante au contraire, user de distinction laquelle divisant les choses les éclaircit, ainsi dans l'Ecriture quand Dieu fit la lumiere, il l'a divisa des tenebres, & il fit une division generale de toutes choses les mettant chacune en son lieu, & ce Ministre ne divise, ne distingue rien, & il confond toutes choses. Dans la troisiéme proposition où il met *que les choses qui sont distribuées dans l'Eucharistie demeurent en leur premiere substance*, sans dire qu'elles sont les choses & sans distinguer les accidens de la

ſubſtance. Or il eſt conſtant que les Peres & les Autheurs qui ont parlé de la ſorte qu'il raporte, ou ils ont parlé ſelon les lumieres de la Philoſophie de Platon qui regnoit en leur temps, chez qui la ſubſtance ſe prend pour tout le compoſé, où ſont compris auſſi les accidens: Ou ils ont entendu les accidens à qui convient le même mot; à ſçavoir οὐσία qui ſignifie dans la Philoſophie d'Ariſtote & même dans toute la langue Grecque toutes ſortes de natures, d'eſſences & de choſes, de ſorte que ſes propoſitions ſeront veritables ſelon la Doctrine des Catholiques, de même que les quatre qu'il met enſuite; à ſçavoir la quatriéme que le pain & le vin ſont faits le corps & le ſang de J.C. La cinquiéme du pain & du vin ſont faits le corps & le ſang de Chriſt, la ſixiéme, le pain & le vin ſont changez, transferez & paſſent au corps & au ſang, en la ſubſtance du corps & du ſang, en Sacrement du corps & du ſang de Chriſt, comme à l'oppoſite le corps paſſe au pain: Et la ſeptiéme le pain & le vin diſtribuez en l'Euchariſtie ſont le corps & le ſang de Chriſt. Comme les trois premieres propoſitions ne ſont pas contraires à la creance Catholique, auſſi les quatre dernieres avec les authoritez alleguées pour les appuyer eſtabliſſent ſi clairement la croyance Catholique, & elles renverſent avec tant de force l'erreur des Calviniſtes, qu'il eſt impoſſible de reconnoiſtre ces propoſitions veritables comme fait ce miniſtre & les autres, & nier la Preſence Réelle. Car ſi l'on avoüe que le pain & le vin ſont faits, ſelon les Peres & même ſelon l'Ecriture, le corps & le ſang de J.C. comme dit la quatriéme propoſition, ou que du pain & du vin ſoient faits le corps & le ſang de J C. comme dit la cinquiéme, que ce qui eſt diſtribué en l'Euchariſtie eſt le corps & le ſang de J.C. comme dit auſſi la ſeptiéme, n'eſt-ce pas eſtablir la Preſence Réelle de J.C. dans l'Euchariſtie. Et ſi le pain & le vin ſon changez, convertis & transferez comme dit la ſixiéme propoſition, n'eſt-ce pas admettre, recevoir, confeſſer la converſion, la mutation, la tranſubſtantiation enſeignée par les Peres & reconnuë par l'Egliſe comme par ce Miniſtre. Par cette analyſie, M. Blondel imitant l'adreſſe de Calvin & l'eſprit de ſa Doctrine ne donne pas un entier éclairciſſement à la verité de l'Euchariſtie & de la tranſubſtantiation, mais il marche entre l'erreur & la verité, comme s'il pouvoit les concilier enſemble, d'autant plus que les propoſitions déja avancées eſtant veritables & preuvées, il faut que les ſuivantes ou ſoient fauſſes, ou qu'elles ſe puiſſent ajuſter avec les premieres, & que quand il met pour la huitiéme

proposition que le pain & le vin sont improprement le corps & le sang de J. C. Et pour la neuviéme, que le Sacrifice est Sacrifice improprement : pour la dixiéme qu'en l'Eucharistie la chair de Christ n'est pas mangée proprement ; qu'en l'onziéme il ne considere que la manducation par foy, qui n'est pas opposée à la Doctrine des Catholiques ; & en la derniere, que les méchans ne reçoivent ny le corps ny le sang de Christ à parler proprement ; il faut dije que toute cette maniere de raisonner, apres avoir admis & reconnu absolument la verité par des authoritez claires & authentiques de quantité de Peres qui parlent sans correctif, sans explication, ny adoucissement montrent & soient à proprement parler, ou l'inconstance d'un homme qui a honte d'avoir confessé la verité, qui voudroit nier ce qu'il avoit affirmé, qui voudroit accorder les interest de Calvin avec ses sentimens, & la politique avec sa consciance qui sont souvent contraires parmi les hommes, & que nous sçavons avoir fait plusieurs mélanges politiques, non pas peut-estre des opinions, mais au moins des expressions Lutheriennes, Zuingliennes, & Calviniennes. Enfin à porter ces termes de proprement & d'improprement par une subtilité qui est de l'invention de l'esprit humain, c'est rendre vains tout les témoignages de l'Ecriture avec ceux des Peres, par une distinction applicable à toutes sortes de sujets qui ne nie pas la verité de peur d'estre ouvertement convaincus par un million d'authoritez des Peres, mais qui l'estouffe & la deguise de peur qu'elle ne leur soit préjudiciable, si elle estoit reconnüe & avoüée.

CHAPITRE XVI.

Refutation des Preuves contre la verité de l'Eucharistie, tirées par le Ministre Mestrezat de la Doctrine des Peres.

COmme nous voulons nettoyer la verité de l'Eucharistie de toutes les taches dont les Ministres Religionnaires ont volu la ternir, Nous avons creu aussi que ce n'estoit pas assés d'avoir répondu aux repliques que les Ministres font aux passages des Peres, que nous apportons pour l'establissement de cette verité, mais nous avons encore entrepris de faire voir le mauvais usages qu'ils font des auctoritez & de la Doctrine des Peres, pour en confirmer leur erreur,

erreur, & meriter par des inventions humaines la qualité de Peres & d'Autheurs de cette nouvelle Religion. Nous avons cy devant examiné les adresses & subtilitez du Ministre Mestrezat, touchant le Sacrifice de l'Eucharistie; Voicy ce qu'il a de particulier touchant la verité de la Presence Réelle : Il forme de la Doctrine des Peres six preuves. La premiere, *de ce que les Peres*, dit-il, *des premiers siecles ont reconnu l'Eucharistie pour un signe; & ils reconnoissent dans l'Eucharistie tout ce qui convient à tout signe, qui est de porter le nom de la chose signifiée, partant ils reconnoissent que l'Eucharistie porte le nom du corps & du sang de J. C. parce qu'elle en est le signe, qu'ainsi on n'est pas obligé de passer à la transubstantiation.* Or qu'il convienne à tout signe de porter le nom de la chose signifiée, il le prouve par les authoritez de S. Cyprien, de Theodoret, de S. Chrysostome, de S. Augustin ; & que les Peres ayent reconnu l'Eucharistie & tous Sacremens pour signes, il le prouve par les Peres Grecs qui appellent les Sacremens, *Tpyes*, *antitypes*, symboles par S Augustin & par S. Hierôme. Cette premiere preuve qui a d'abord quelque apparence, estant considerée de prés paroîtra une vaine illusion ; car elle ne peut conclurre l'opinion des Religionnaires, à moins qu'on mette dans les propositions qui la composent l'argument que les signes sont toûjours appellés des noms des choses signifiées, car selon les regles de la Logique les propositions qui composent un argument ou toutes, ou au moins quelqu'une en certains cas doivent estre universelles, & il dependra de l'intention de celuy qui parle que les Sacremẽs soient appellez par leur propre nom, c'est à dire par le nom qui leur convient selon leur propre nature, ou qu'ils soient appellez du nom de la chose qu'ils signifient : & la consequence qu'on voudroit tirer qu'ils ne sont point la chose dont ils sont appellez, parce qu'ils sont signes, n'est pas concluante; d'autant qu'il n'est pas necessaire que les signes soient toûjours apellez du nom de la chose qu'ils signifient : par exemple, de ce que quelqu'un apelleroit le lierre, le laurier qui est signe du vin, du nom de lierre, l'on ne doit pas inferer de là que ce signe n'a pas la nature du lierre, à cause qu'il est signe du vin, la raison est, que dans les expressions metaphoriques qui peuvent signifier plusieurs choses, ce qui doit servir à faire la determination de l'attribut au sujet dans le sens de figure ou dans le sens de realité, c'est l'application des termes destinez à exclurre des mots le sens figuratif ou le sens réel. Or on montre evidamment nõ seulement par les principes les plus clairs

& les plus simples du language humain, mais encore par l'Ecriture, & par les Peres que les paroles qui font l'institution de l'Eucharistie ne peuvent estre prises dans un sens figuré. Le fondement de cette difference se peut premierement remarquer dans les authoritez des Peres apportées par ce Ministre pour appuyer l'une & l'autre de ces propositions; car ces authoritez ne disent pas generalement que les signes ont le nom des choses signifiées, mais quelque fois ou souvent. On l'a peut encore fonder sur la propre doctrine du Ministre qui reconnoit dans le 8. Chap. du 2. liv. Que tout signe à double estre, un primitif & absolu, qui est la substance naturelle de la chose, & un estre posterieur, relatif & significatif, par lequel cette substance devient signe & prend une nature relative. Or cet estre de signification, n'a aucune necessité, parce qu'il depend de la volonté de celuy qui s'en sert, ou de celuy qui luy a imposé cette signification. Puis donc qu'il est evident par la raison & par l'aveu même du Ministre qu'il n'est pas necessaire qu'en toutes occasions, on affirme du signe la chose signifiée, ils ne puissent point prouver par ce principe ni par ces authorités qu'on doive expliquer, en un sens de Metaphore & de figure ces paroles ce-cy est mon corps, &c.

La seconde preuve de Mestrezat, est *que si les Peres reconnoissent en l'Eucharistie le crucifiemēt & la passion du corps de Christ & s'ils en parlent, comme de choses presentes & qui existent en l'Eucharistie à cause qu'elles y sont representées par des signes, on ne peut nier que ce qu'ils disent du corps de J.C. comme present en l'Eucharistie est parce que le pain & le vin qui sont en l'Eucharistie nous representent le corps & le sang de J.C. encore que le corps de J.C. ne soit pas localement sous le pain & sous le vin,* il rend raison de sa consequence, *parce qu'en un même propos, en une même matiere, & en même termes, il ne faut point s'imaginer des conceptions differentes & contraires.* Cette preuve renverse deux principes clairs & sensibles, le premier que les choses diverses se peuvent & se doivent exprimer diversement; or le corps & la Passion de J. C. sont des choses differentes, comme le Ministre le reconnoit en plusieurs endroits du 2. livre, principalement au Chap. 9. où il met, *comme il y-a au corps de J. C. deux choses, la substance du corps, & la Passion du corps, aussi au pain il y-a deux choses, sçavoir la substance du pain, & la fraction du pain, &c.* Le second, qu'en une même harangue & en une même periode l'on peut mettre des expressions propres, & des expressions figurées, comme l'on voit dans les Autheurs de toutes langues & nations. Ainsi la Presence

Réelle du corps de J. C. peut estre conçeuë & exprimée par les Peres d'une autre façon lors qu'il parlent de l'Eucharistie, & la mort, la Passion, le crucifiement, & l'effusion du sang de J.C. peut être exprimée, comme figurée, representée & signifiée. D'ailleurs les Peres alleguez par Mestrezat, quand ils parlent du cruciefiement & de la Passion comme des choses qui se passent dans l'Eucharistie, ils en parlent dans le sens de la Presence Réelle, qu'on peut distinguer sans peine dans leurs expressions formelles du sacrifice qui se fait dans l'Eucharistie, comme d'une chose réelle & presente. J.C. dit S. Augustin, n'a pas seulement esté sacrifié une fois, mais il est tous les jours sacrifié. S. Cyprien, le sacrifice que nous offrons est la Passion du Sauveur, J.C. est donc tous les jours sacrifice, on fait un sacrifice qui est en substance le même que la Passion du Sauveur. Dans le vin dit ce même Pere, le sang est montré, *in vino sanguis ostenditur*, detourner le sang montre, cette tromperie est visiblement opposée aux mots dans le vin, il n'est pas difficile de decouvrir le même sens dans S. Chrysostome avec appliquation, ce mystere, dit-il, est la Croix & la Passion, c'est à dire un même sacrifice que celuy de la Croix, & de la Passion, & il faut qu'il soit le même quant à la substance puis qu'il ne l'est pas quant à la façon; Que si ce Ministre eut voulu bien fonder sa preuve, il devoit apporter quelque Pere qui ait dit que J. C. meurt encore dans l'Eucharistie. mais ce Ministre à cela de commun avec les autres que les authoritez qu'ils citent ne sont jamais expresses & nettes & qu'elles ont toutes besoin des consequence, & il y-a icy encore ce défaut que des expressions citées des Peres, on ne se peut former que des idées de quelque chose de réel, & tout ce que les Peres ont dit du sacrifice, s'accorde avec la Presence Réelle de J. C. dans l'Eucharistie. Ainsi S. Ambroise dit que l'Eglise celebre tous les jours les funerailles de J. C. & S. Gaudence appelle l'Eucharistie la copie de la Passion, la maniere d'offrir est differente, mais celuy qui offre & qui est offert est icy le même que sur la Croix; la Passion, la mort, les funerailles de J. C. ne sont plus, elles sont seulement representées par toutes les actions qui se passent dans l'Eucharistie.

Aussi le Ministre voyant sa preuve destituée de l'appuy qui luy estoit necessaire, il a immediatement ajoûté ce secours dans la troisiéme preuve, *que les Peres ont reconnu l'Eucharistie pour une commemoration du corps de Christ, autant que pour une commemoration de sa mort, & comme les Peres n'entendent pas que la mort de I. C. adven-*

ne réellement au lieu où ſe celebre l'Euchariſtie, auſſi ils n'entendent pas que le corps de Chriſt ſoit réellement en l'Euchariſtie. En la même maniere nous ajoûterons à la precedente réponſe que par les termes de commemoration, & de memoire, les Peres ne donnent point occaſion àl'eſprit de ſe former des idées contraires à la preſence Réelle; parce que la memoire n'exclud pas de ſoy la preſence de la choſe, comme Calvin même l'enſeigne, comme on demeure d'accord qu'elle ne l'enferme pas auſſi, *Ie me ſuis ſouvenu de vous Seigneur dans mon lit, diſoit le Prophete:* de ſorte qu'il eſtoit permis aux Peres d'uſer indifferemment au regard des choſes preſentes ou abſentes du mot de commemoration & de memoire, & il n'y aura ny neceſſité ny force dans la conſequence que le Miniſtre veut tirer d'un uſage à l'autre, mais il faudroit pour rendre bonne cette conſequence que la Paſſion, les ſouffrances & la mort fuſſent inſeparables du corps de J. C. qui eſt neanmoins maintenant immortel & impaſſible. La commemoraiſon, & la memoire que les Peres mettent dans l'Euchariſtie ſe raporte non pas ſimplement à la chair & au corps de J. C. mais à la chair comme ſouffrante, & de cette ſorte l'Euchariſtie pourra eſtre au regard de l'immolation qui fut faite de cette divine chair ſur la Croix, une commemoration par la preſence réelle de cette même chair quant à ſa ſubſtance.

Il paſſe du Sacrifice de la Croix au ſacrement du Baptême en ſa quatriéme preuve, où il pretend *que les Peres ont conſideré la meſme efficace au Baptême qu'en l'Euchariſtie, qu'ainſi comme au Baptême il n'y a point de Tranſubſtantiation, il n'en ont point reconnu en l'Euchariſtie.* Cette preuve peche dans ſes principes & dans ſa conſequence. Car il paroit clairement par toute la Doctrine des Peres qu'ils n'ont pas reconnu une meſme efficace dans le Baptême & dans l'Euchariſtie,ils parlent diverſement de là ſubſtance & de l'effet du Baptême, & de la ſubſtance & de l'effet de l'Euchariſtie ; au Baptême,ils ne donnent que le lavement de l'ame, la regeneration, la reſurrection, la ſanctiffication, la redemption, l'adoption, l'heritage,le Royaume des Cieux,& ils veulent que cela ſe faſſe par l'operation du S.Eſprit,par le don du S.Eſprit, par la vertu Divine cachée en l'eau & d'autres termes qui n'expriment point la ſubſtance ni la preſence réelle du corps de J.C. comme il ſe void dans les paſſages de S.Auguſtin & de S. Chryſoſtome rapportez par le Miniſtre quelques uns des Peres comme S. Leon S.Chryſoſtome attribuent bien au Baptême l'effect de nous unir,incorporer & faire un meſme corps avec J. C. mais ils ont de differentes expreſſions quand ils par-

lent de l'Euchariftie,car ils difent que l'Euchariftie eft le corps de J.C. que nous mangeons le corps & que nous bevons le fang de J.C. que nonfeulement la vertu divine, mais la perfonne, le corps & le fang de J.C.font dans l'Euchariftie,non pas par la feule vertu divine, agiffante en l'ame des fidelles pour la rendre participante de J. C. mais en la fubftance du pain & du vin,des aliments pour les changer au corps & au fang de J.C.& ces façons de parler,montrent evidemment que le Baptême nous rend feulement membres du corps myftique & fpirituel de J. C. & qee dans l'Eucaariftie le corps réel, naturel de J. C. nous eft communiqué. La confequence tirée de la mefme propofition parce Miniftre eft encore captieufe, car quand l'efficace la vertu & l'effect du Baptême & de l'Euchariftie feroient les mefmes, à fçavoir le S. Efprit, il ne s'enfuit pas que la caufe ni la maniere de les produire fuft la mefme, ni qu'il y eut tranfubftantiation en l'un & en l'autre, parce qu'un mefme effect foit dans la nature ou dans la grace, peut venir de differentes caufes & en diffentes maniére d'agir.

Les deux dernieres preuves que ce Miniftre aporte que les Peres ont enfeigné, *que nous mangeons & recevons le corps de J. C.Spirituellement & que les mechans ne font pas participans de la chofe fignifiée dans l'Euchariftie, & que par tant les Peres n'ont pas creu que le figne de l'Euchariftie fut tranfubftantié en la chofe fignifiée*, ces preuves, *dis-je*, ne nous embarraffent pas. Car de ce qu'un homme eft efprit, peut-on inferer qu'il ne foit pas corps ? la communion fpirituelle n'empeche pas la communion corporelle, il faudroit que les Peres euffent enfeigné que nous ne mangeons point & ne recevons point le corps de J. C.que fpirituellement ou bien que J.C. ne nous a point donné dans l'Euchariftie une vianoe, une nourriture corporelle & réelle, mais purement fpirituelle. Quant à ce que les Peres n'ont point entendu que les mechants fuffent participans de la chofe fignifiée en l'Euchariftie, *d'où le Miniftre pretend tirer cette confequence que les Peres ont creu que la chofe fignifiée, le reçoit feulement par foy.* Il eft conftant que les Peres enfeignent feulement que les mechans ne reçoivent point avec utilité & pour leur falut, la chofe non feulement fignifiée : mais prefente en l'Euchariftie, qu'on ne reçoit veritablement cette chofe que par la foy, & par la repentence dont l'incredulité, & la malice eft une privation. Cela fe peut remarquer dans tous les paffages des Peres cités par le Miniftre, comme dans Clement d'Alexandrie, que le Verbe ayant efté

envoyé du Ciel eſt fait aliment ſpirituel aux gens de bien. S. Cyprien, qu'encore que les Sacremens ſe laiſſent prendre & toucher aux indignes, ceux là toutefois ne peuvent eſtre participant de la choſe ſpirituelle, de qui l'infidelité & l'indignité contredit à une ſi grande ſainteté, où il faut remarquer que S. Cyprien parle de tous les Sacremens, où la grace eſt la choſe ſignifiée, & il dit preciſement que les mechants, *non poſſunt ſpiritus eſſe participes.* De ſorte que ſi l'on applique le même paſſage à l'Euchariſtie, ce Pere n'enſeigne pas que les mechans ne reçoivent point le corps de J. C. mais la ſainteté. De même que l'Ecriture & les Peres avec les Prophetes, diſent que les mechans ne reſuſciteront point, c'eſt à dire pour la gloire & pour le ſalut.

Des Preuves que le Miniſtre Meſtrezat a tirée des Peres pour l'établiſſement de ſon opinion touchant l'Euchariſtie, il paſſe à quelques moyens qu'il donne pour repondre aux authoritez des Peres que les Catholiques pourroient apporter contre luy, & ceux de ſa ſecte faiſant en cela la fonction d'un homme de guerre, qui ne ſçait pas ſeulement attaquer, mais qui n'ignore pas la defence, mais que peut-il faire contre une verité eſtablie de l'authorité divine, & munie de de la Doctrine & de la diſcipline de ces invincibles defenſeurs des veritez Chrétiennes, il prend le premier moyen de defenſe, de l'exhibition du corps de Chriſt qui eſt faite à l'ame fidelle par la vertu du S. Eſprit dans l'Euchariſtie. Car quant à nous, dit ce Miniſtre, *nous voulons que le corps de Chriſt ſoit vrayment exhibé à l'homme fidelle, que l'Euchariſtie n'eſt pas une nuë & oiſive figure fructueuſe & exhibitive de la choſe ſignifiée, & la raiſon qu'il en rend eſt que Dieu ne trompe pas les hommes & ne leur donne pas des ſignes vains*; C'eſt pourquoy il appelle l'Euchariſtie un ſigne exhibitif du corps & du ſang de J. C. ſans que pour cela il ait de tranſubſtantiation de ſigne, ni d'incluſion de la choſe ſignifiée dans le ſigne. A oüir les premieres paroles du Miniſtre, il eut ſemblé qu'au lieu de ſe mettre en eſtat de ſe défendre contre la verité & la juſtice de nôtre cauſe, il ſoit entré dans nôtre party, ſi nous n'entendions encore reſpirer dans ſes paroles, quelques reſte d'erreur, quand il dit que l'exhibition n'emporte pas la tranſubſtantiation du ſigne, ni l'incluſion de la choſe ſignifiée dans le ſigne, mais comment l'Euchariſtie peut elle eſtre un ſigne exhibitif du corps, comme ils le reconnoiſſent ſi elle ne contient le corps de J. C. c'eſt vouloir affirmer & nier tout enſemble une choſe, accorder le manſonge avec

la verité. Ce qui donne, ce qui exhibe une chose doit la contenir, doit la voir & posseder selon la maxime des sages, aussi bien que du vulgaire, que personne ne donne que ce qu'il a en sa puissance, & que par la qualité de possesseur, on acquiert celle de donnateur, & il n'est pas possible que l'Eucharistie ait le corps, ou qu'elle soit le corps de J. C. si la substance de pain ; il demeure, parce que deux substances sont selon les Loix de la Nature incompatibles au regard de l'essence, si l'Eucharistie a la vertu & l'efficace comme l'on veut, d'exhiber, de donner le corps de J.C. & qu'elle soit une figure exhibitive, d'où vient qu'elle ne soit pas une figure inclusive ? l'une de ces qualitez de l'Eucharistie, est-elle plus enseignée dans l'Ecriture que l'autre, ni dans les Peres, & qui ne voit que toutes ces subtilitez ne sont que des illusions inventées, & imaginées par l'esprit humain, à dessein de detourner par quelque voye le sens literal des Peres, & de l'Ecriture. Si un Jurisconsulte entreprenoit ainsi une Loy, si un Medecin avoit expliqué d'une semblable maniere, quelque aphorisme de son art, il seroit desavoüé de tous les autres, & icy où il s'agit non pas d'une possession terrestre ni de la santé du corps : mais du salut & des biens eternels, on ne fait point difficulté de donner des interpretations chimeriques, où l'on reduit la dispute du plus important & du plus divin de nos mysteres a des vaines subtilitez, qui par la derniere impieté, pour ne manquer pas de quelque pretexte de nier les veritez divines, cherche de nouveau mots apres que les autres ont esté rejetez.

Comme si le Ministre avoit bien jugé luy-même que cette premiere deffence n'avoit rien que de foible, il en ajoûte d'autre qui ne seront pas à ce qu'il dit tellement separées de celle-là, qu'elle ne luy servent de baze & de fondement. Mais d'un tel commencement, d'une telle methode qui peut attendre qu'une suite d'illusions & d'egaremens, *pour expliquer*, dit-il, *divers passages des Peres, il faut distinguer les choses niées & affirmées, par comparaison, d'avec des choses niées ou affirmées, absolument & simplement :* Et pour le montrer il allegue des propositions tirées de l'Ecriture, qui s'entendent par comparaison & non pas simplement, il en apporte aussi de S. Cyrille de Hierusalem & autres, & de la même sorte il veut, *que lorsque les Peres disent qu'en l'Eucharistie n'est pas du pain & du vin, mais le corps & le sang de Christ. Cela veut dire, que ce n'est pas seulement du pain & du vin, mais principalement le corps & le sang de Christ, qui nous est donné.* Mais si cette liberté est permise, il ni au-

roit point de paſſage de l Ecriture ou des Peres en quelque matiere que ce ſoit, qu'on ne peut detourner en un ſens contraire à la verité. Quand nous apporterons contre les Arriens le paſſage de l'Ecriture, *ego & pater unum ſumus*, moy & mon Pere ſomme une meſme choſe, il nous répondront que J. C. eſt une meſme choſe avec ſon Pere non pas abſolument, mais en comparaiſon des autres hommes. Et pour montrer que cette diſtinction eſt apportée par le Miniſtre ſans diſcernement, c'eſt que dans les paſſages qu'il allegue de l'Ecriture qu'il pretend devoir eſtre entenduë comparativement, il eſt fait mention de deux perſonnes,ou de deux choſes dont eſt faite la comparaiſon. *Ce n'eſt pas vous qui parlés, mais l'eſprit de voſtre Pere qui parle*, en S. Mathieu Chap. 10. *Qui croit en moy, ne croitt poin en moy, mais en celuy qui m'a envoyé*, en S. Jean c. 12. *Ce n'eſt pas toy qu'ils ont rejeté, mais c'eſt moy affin que je ne regne point ſur eux* Reg. 1. *tu n'as pas menty aux hommes mais à Dieu* Act. 5. *nous n'avons pas la luite contre la chair & contre le ſang, mais contre les Principautez, les Puiſſances, & les malices ſpirituelles qui ſont aux lieux Celeſtes*, en S. Paul; Il en eſt de meſme de toutes les propoſitions qui ſont en quelque ſorte comparatives. Mais dans les paroroles des Peres ni meſme en celles de l'Ecriture où il eſt dit, que le corps & le ſang de J. C. nous eſt donné, il n'eſt fait aucune comparaiſon; Mais il eſt prononcé abſolument, *cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang*. Ne te preſente point comme à un ſimple pain & vin, mais c'eſt le corps & le ſang de J. C. ſelon l'affirmation du Sauveur, &c. & derechef ſçache cela & tiens avec une entiere certitude que le pain qui paroit n'eſt point pain, quoy qu'ils ſemble tel au gouſt, &c. n'eſt-il pas parlé en toutes ces paroles en un ſens abſolut, & de la ſeule Euchariſtie? Sur la fin de cette ſection, il rend cette cauſe de l'expreſſion de l'Ecriture, *parce qu'il y a plus d'énergie & de poids de dire cecy eſt mon corps, que de dire cecy eſt la figure de mon corps, d'autant que cette propoſition là exprime que c'eſt une figure non inutile, mais fructueuſe & exhibitive de la choſe ſignifiée.* Ainſi, *il y a plus de poids en cette propoſition, la Circonciſion eſt mon alliance qu'en celle-cy la Circonciſion eſt le ſigne de mon alliance*, il dit la meſme choſe de quelques autres propoſitions: mais que de chimeres pour defendre un menſonge? ny les Peres ny l'Ecriture, ne cherchent point la breveté des propoſitions, mais la verité; Qui a-t-il de plus eſtendu, de plus abondant, & de plus eloquent, que mille endroit de l'Ecriture, que les maledictions & les
Bene

Benedictions du Deuteronome, que les menaces des Prophetes contre les pecheurs, que les descriptions de la prosperité & de l'adversité de Job, que les instructions que J. C. donne à ses Apôtres en plusieurs Chapitres de suite de S Mathieu, que la priere que J. C. fait à Dieu son Pere lors de l'institution de ce Mystere, que ses entretiens avec ses Disciples, que l'explication de la Parabole de la Vigne, les Predications & les instructions de S. Paul en son Epitre aux Hebreux & autres, il en est de mesme des Peres dont la bouche servoit d'organe à l'esprit divin qui n'est pas moins abondant que fort en son langage. Il est precis selon les matieres, mais toûjours il est veritable; & quoy qu'il s'accommode aux personnes, aux matieres, & aux Temps, il ne quite jamais la verité & la syncerité. Et puis que ses paroles sont fortes & veritables, c'est à nous à soumetre promptement nostre esprit sous le poids de son authorité & non pas produire sous le nom des paroles divines des reveries & des imaginations ridicules.

Il reprend sous le nom d'un troisiéme moyen pour l'exposition des Peres, le principe qu'il avoit auparavant produit, comme une preuve, *que ce qui convient au signe est attribué à la chose signifiée, & reciproquement ce qui convient à la chose signifiée est attribué au signe : Et en ce sens on dit qu'au Sacrement on voit, on touche, on prend à la main, on rompt, on mange de la bouche le corps de Christ, comme en ce mesme sens l'on dira que le pain de l'Eucharistie donne vie à n s ames est pain Celeste.* Sous quelque couleur, & sous quelque nom que ce Ministre expose sa doctrine, elle n'aura pas plus de verité, au contraire par la nouvelle maniere dont il se sert de ce principe si souvent repeté parmis les Religionnaires, il le corrompt d'av tage, & il augmente les absurditez de son raisonnement. Au paravant il avoit donné le nom au signe, le nom de la chose signifiée, icy il luy donne sa vertu & ses effects & reciproquement. L'image d'un Prince a-t-elle la force & les mesmes actions que sa personne, lors qu'il est à la teste de son Conseil, ou de ses armées? Dans la nature, l'effet est le signe de sa cause, la chaleur & la lumiere, sont les signes du Soleil & du feu qui les produit, & neantmoins la lumiere est accident, le feu est substance & l'on ne dira jamais de l'un ce qui convient à l'autre. Enfin il n'est rien de plus faux que cette proposition generale avancée par le Ministre dans le sens qu'il la produit, pour en tirer ses consequences, il faut luy donner cette limitation, que ce qui convient au signe à cause & par la consideration

de ſigne peut convenir à la choſe ſignifiée & reciproquement. C'eſt ce qui prouve auſſi l'expoſition que le Miniſtre apporte du Cardinal Bellarmain touchant le Concile Romain tenu ſous Nicolas Premier, d'avoir fait dire à Beranger, que le corps de Chriſt dans l'Euchariſtie eſt manié, rompu, & briſé par les mains des Fidelles, qui eſt une erreur manifeſte, duque l'Apôtre dit que J. C. reſuſcité ne meurt plus, que c'eſt à cauſe du ſigne & des eſpeces qu'il eſt rompu & briſé, à cauſe que ſon ſigne, à ſçavoir les eſpeces ſont rompuës & briſées. Car le ſigne & le Sacrement eſt pris icy en qualité de ſigne & de Sacrement, c'eſt à dire entant qu'il a relation au corps de J. C. par l'inſtitution qu'il en a faite. Bellarmin apporte l'expreſſe authorité de S. Chryſoſtome, & il confirme ſon expoſition de cette raiſon qu'il n'a eſté jamais queſtion ſi le corps de Chriſt eſt veritablement & en ſoy rompu par les mains, & briſé par les dents. Car il eſt certain, & il l'a toûjours eſté que le corps de Chriſt eſtant à preſent incorruptible & impaſſible, ne peut eſtre rompu & briſé que dans ſon ſigne, & dans ſon Sacrement: De ſorte que l'on dit qu'il eſt rompu & briſé lors que ſon ſigne, c'eſt à dire l'eſpece du pain eſt rompuë & briſée. Le Miniſtre n'aporte rien de ſemblable, il confond ſeulement les choſes, ils les altere ayant ajoûté que le corps de Chriſt eſtoit ſenſuellement manié, mais ce mot de ſenſuellement à la façon du Miniſtre c'eſt à dire ſenſiblement, ſe verifie à cauſe de l'eſpece & du ſigne qui eſt ſenſible.

Par cet eſprit de confuſion, il met pour le quatriéme moyen qu'il confond avec le precedent, *que quand les Peres parlent du ſacrement, ils prenent ſouvent le Sacrement pour le ſigne, & enſemble pour la choſe ſignifiée*, de la vient que parlant du Sacrement, ils luy attribuent par fois ce qui ne luy convient qu'au regard du ſigne, mais ce moyen a les meſmes appuis & les meſmes défauts que les precedens. Et il s'appuye ſur la ſignification qui eſt tout ce qu'il allegue, mais il ne comprend pas, & il ne penetre pas luy-meſme le ſens des Peres qu'il met en avant; Car ſi les Peres prenent le Sacrement pour le ſigne & pour la choſe ſignifiée, conſiderez enſemble comme il preuve par un paſſage de S. Irené, qui dit que l'Euchariſtie eſt compoſée, *conſtat* de deux choſes, l'une Terreſtre & l'autre Celeſte, ce n'eſt pas à cauſe de la ſignification, mais de la compoſition, & la raiſon eſt que generalement les Sacremens de la Loy nouvelle, contiennent les choſes qu'ils ſignifient, & ceux de la Loy Ancienne ne les contenoient point, parce qu'ils n'eſtoient que des figures

des choses qui devoient arriver dans la Loy Nouvelle , ni le passage de la Mer Rouge, ni la Manne du Desert, ne lavoit, ni ne nourrissoit pas les ames : bien que l'eau & la Manne fussent des signes de la sanctification & de la nourriture des ames : Les méchans aussi bien que les bons passerent la Mer & mangerent la Manne. C'est ce que S. Cyprien cité icy par le Ministre dit formellement , *visibilibus Sacramentis in esse vitæ aeternæ effectum.* Il ne faut donc pas exposer ces authoritez des Peres par la seule signification , mais par une veritable & réelle presence, & identité de la chose signifiée, faite & produite par les Sacremens de la nouvelle Loy. Les termes des Peres sont , *constat inest* , que la chose signifiée , constitue le Sacrement & est interieure & intime dans le Sacrement , c'est bien plus que de dire qu'elle signifie , & par cette composition & inexistence de la chose signifiée par les Sacremens de la Nouvelle Loy selon les Peres , la presence réelle de J. C. dans ce Sacreuent est establie contre l'intention du Ministre qui les apporte icy.

Le cinquiéme moyen d'exposer la doctrine des Peres est selon ce Ministre *de distinguer les diverses sortes de presence de I. C. & les divers regards de nôtre Communion a I. C.* Il met trois sortes de presence au regard du corps de J. C. il appelle la premiere *Une presence relative ou de signification,* qui n'est autre que ce qu'il a dit, dans la seconde , *il met une presence faite par un lien spirituel* , à laquelle est subordonnée une presence d'efficace & de vertu, & finalement *une presence locale* ; Il faut bien que la croyance des Calvinistes soit absurde, puisque pour sa défence ses Ministres sont contraints d'admettre des absurditez qui confondent tant de choses, qui selon les lumieres de la nature, du sens commun, & de la Philosophie sont differentes , comme la signification , la causalité & la presence locale. Qui peut penser que la signification soit, ou emporte de soy & formellement une presence, afin qu'une chose soit presente veritablement & substantiellement à une autre suffit-il qu'elle soit signifiée par cette chose ? une image qui represente une personne rent-elle cette personne presente ? c'est bien une signification, une representation , & toute presence est relative, mais toute relation & signification n'est pas presence, que par des equivoques qui sont plus dignes d'un Grammairien que d'un Ministre, un fils a une relation à son pere , il en est l'image , il pense en luy bien souvent , il le desire, mais le pere est quelque fois à Rome & le fils à Paris ; la pensée de quelque objet soit corporel ou spirituel ne fait pas l'objet pre-

ſent qui ſera quelque fois bien eloigné & hors la puiſſance de celuy qui y penſe, cette Doctrine ſi elle eſtoit veritable, ce ſeroit une vertu favorable aux avares, aux voluptueux, & aux magiciens même qui penſent aux choſes qu'ils ayment, ſans les avoir pour cela preſentes. Quant à l'efficace & à la cauſalité que ces choſes exercent ſur l'exprit & ſur l'imagination, elle depend des eſpeces qui ſont dans l'ame, mais de vouloir que pour cette raiſon ces choſes ſont preſentes ni qu'on les puiſſe appeller preſentes, c'eſt une ſuppoſition qui voulant relever en apparence la foy, renverſe la foy, la raiſon & l'experience.

Mais le ſixiéme moyen eſt de conſiderer *que les actions ſpirituelles & mentales ſont exprimées par l'énergie des actions corporelles, &c.* eſt d'une ſi mauvaiſe conſequence que ſi elle eſtoit receüe les myſteres de la Religion Chrétienne, qui ſe ſont ſenſiblement paſſez dans la perſonne de J. C. & que la Religion même nous ordonne de pratiquer par des actions ſenſibles s'en iroiot en fumée, J. C. n'auroit pris aucun corps de la Vierge, il ne ſeroit mort qu'en apparence ſur la Croix, il ne ſeroit point reſuſcité ſelon le corps, & nous mêmes ne reſuſciterions pas que de cette reſurrection que nous faiſons du peché par le Baptême & par la Penitence. Mais qui voudroit faire une conſequence ſi deraiſonnable, que d'inferer de ce qu'une action ſpirituelle, & comme le Miniſtre l'appelle mentale eſt exprimée par une action corporelle, il n'y ait point ou il n'y doit point avoir d'action corporelle, au contraire l'on peut inferer qu'il y-a d'action corporelle afin qu'elle repreſente l'action ſpirituelle. De là vient que les authoritez que le Miniſtre apporte des Peres pour en appuyer la regle, ne concluent ſinon une Communion ſpirituelle, un ſens ſpirituel & figuré, qui ne combat pas le ſens veritable & réel.

Si le Miniſtre eſtoit tombé par les moyens precedens dans l'erreur & l'ignorance, il ſemble que par l'horreur qu'il en a conceüe, il veueille revenir à la lumiere, quand il donne pour un ſeptiéme moyen de diſtinguer entre la choſe & la maniere de la choſe, comme entre la manducation & la maniere de la manducation, entre cecy eſt mon corps & la maniere dont cela eſt le corps de J. C. car en ce point *nous ſommes*, dit-il *d'accord avec l'Egliſe Romaine, de la choſe, mais quant à la maniere nous en diſconvenons : & l'Egliſe Romaine confond la maniere avec la choſes, &c.* Mais il y-a entre l'Egliſe Romaine & les Caviniſtes un plus grand different que celuy de

la maniere, c'est un different de substance & de realité, que es Calvinistes nient opiniâtrement, & que les Catholiques soûtiennent avec le respect & avec la constance qu'ils doivent à la parole divine. En ce-cy, le Ministre use en faveur de ceux de sa secte de l'adresse d'un Medecin qui pour ne point effrayer un malade dans la continuation des remedes qu'il luy prescrit, diminue l'extremité de la maladie où il est, car l'opposition entre les deux partis est toute entiere, & l'on combat avec tout le corps de la doctrine Chrétienne, puisque c'est pour la possession du corps Divin de J C. que les Religionnaires veulent ravir à l'Eglise; le Ministre ne peut pas dire que l'Eglise Romaine infere, de ce que J. C. a dit prenez, mangez ce-cy est mon corps, comme dit le Ministre, par une sequence frivole, que la maniere dont cela est le corps de J. C. est la transubstanciation: Mais en cette interpretation & declaration du Mystere l'Eglise Romaine suit le sens literal de la proposition de J.C. sans consequence, ou s'il y en a quelqu'une comme dit ce Ministre, ce n'est pas tant une consequence de necessité qu'une identité de proposition, qui enferme la substance de la chose, & la maniere dont se fait cette admirable & Divine action. Car puisque ce que J. C. tiens entre ses mains est son corps, comme la verité le dit ce n'est pas que la substance du pain qu'il avoit pris, deux substances differentes & separées ne pouvant estre une même chose, il faut que le corps de de J. C. prenant la place de la substance du pain se rende present pour estre mangé. Car comment peut-on manger un corps s'il n'est present, & qu'avec la bouche du corps, & ce que J. C. tient entre ses mains peut-il estre le corps de J. C. comme il l'affirme si la substance & l'essence, & la nature de ce qu'il tient n'est pas la nature, la substance, & l'essence de son corps, la creance des Catholique n'est donc que le sens réel, veritable & sincere de la proposition qui emporte la substance, l'essance, & la chose même, & l opinion des Religionnaires qui ne reconnoissent point la verité, mais la figure du corps de J. C. dont l'Eucharistie détruit la nature & l'essence de la chose; les Catholiques prennent de la parole Divine la maniere de la chose que J. C. propose, & quand bien ils prendroient de l'Eglise cette determination, ne seroit-elle pas la determination du S. Esprit selon la parole Divine; les Religionnaires au contraire sans aucun égard aux paroles tres-expresses de J. C. sans trouver dans les paroles de J. C. aucun terme ni aucun vestige de figure ou de signe determinent de leur propre authorité & imagination que l Eucha-

ristie n'est qu'une figure : Et qui ne jugera point par la même raison qu'il y-a plus de seureté & de verité dans la creance Catholique.

Le huitiéme moyen du Ministre est, *de distinguer en une même proposition, la percep ion du signe d'avec la perception de la chose signifiée, & non pas confondre l'une avec l'autre comme font nos adversaires*, au contraire les Catholique distinguent la perception du signe d'avec la perception de la chose, comme ils distinguent le signe & la chose signifiée, mais ils ne la separent pas, quant au lieu, l'ame est differente du corps, mais elle n'en est pas separée en cette vie, ils mettent de la difference entre le corps de J. C. & la maniere d'estre du corps de J. C. car ils font celuy là une substance corporelle, & ils font sa maniere d'estre spirituelle: Les heretiques au contraire confondent tellement la perception du signe & la perception de la chose signifiée qu'à proprement parler leur doctrine par son propre genie & par l'intention des Ministres, tend à conclurre que nous ne recevons J. C. qu'en tant que nous recevons le signe; c'est pour cela qu'ils relevent avec tant de soin & de paroles la communication qui se fait entre le signe & la chose signifiée. Avec les mêmes tenebres : ils confondent le Baptême avec l'Eucharistie, en celuy là l'on se revestit bien de J. C. on s'ensevelit, on resuscite avec luy dans le Baptême, mais qui ne void bien que cette vesture, cette mort, cette resurrection, sont des choses purement spirituelles, & le texte qu'il cite au 22. des Actes, marque une ablution spirituelle puis qu'elle est des pechez; Mais dans l'Eucharistie il est fait mention du Corps, de la chair, & du sang, de manger & de boire, qui sont des choses & des substances corporelles, & voila comme tous ces moyens & autres semblables, que les Ministres donnent pour l'intelligence de la doctrine des Peres, sont plûtost des moyens pour corrompre cette doctrine, ou du moins pour la détourner dans leurs sentimens, c'est rechercher la défense de ses sentimens, & non pas l'intelligence de la doctrine des Peres, c'est vouloir mettre leur opinion en la place de la doctrine des Peres, enfin c'est se vouloir eux mêmes eriger en Peres de cette Nouvelle creance, sur la ruine des Peres de la Sainte Eglise.

CHAPITRE XVII.

Où les preuves tirées des Peres par le Ministre le Faucheur, contre la verité de l'Eucharistie sont examinée, & rejettées.

LEs preuves que le Ministres le Faucheur tire de la Doctrine des Peres contre la verité de l'Eucharistie que nous pouvons appeller les preuves generales des Religionnaires touchant ce Mystere, parce que tous les Ministres s'en servẽt d'ordinaire se trouvẽt dans ses écrits reduites en cet ordre. La premiere se prẽd de la nature, & de la qualité de signe attribuée generalemẽt aux Sacremens. La deuxiéme se prend de la qualité & cõdition d'image, qui revient en quelque sorte à celle de signe, & de symbole, & s'appuye sur les mêmes passages, quoy que la figure en ait de plus expresses, & que le symbole derive d'une langue differente de celle d'où les autres deux tirent leur origine. La troisiéme sorte se prend de la commemoraison que les Peres mettent dans l'Eucharistie au regard du corps de J. C. La quatriéme, consiste, en ce que les Peres appellent l'Eucharistie *Types*, & *Antitypes* du corps & du sang de J.C. La cinquiéme est prise de la manducation ou Communion spirituelle qui se fait selon divers passages de J. C. par la foy, & par les esprits dans la Loy nouvelle, comme dans l'ancienne. La sixiéme se tire de l'union qui se fait de J.C. avec les Chrétiens dans le Baptême, aussi-bien que dans l'Eucharistie. La septiéme se prend de cette vertu & efficace toute divine, qui unit les Chrétiens avec J. C. mais comme ces preuves ont esté déja traitées ailleurs comme au Chapitre prucedent contre les Ministres Blondel & Mestrezat. Nous voulons par la Consideration de ce Ministre qui est sans doute l'un des plus profonds dans la doctrine des Peres qu'il rapporte en foule, pour éclaircir quelques lieux difficilles des Peres, que les Ministres ne manquent jamais d'aleguer sur le sujet de la verité de l'Eucharistie.

Entre ces authoritez des Peres que les Religionnaires objectent aux Catholiques, est le fameux passage de Tertulien, où ce Pere disputant contre Marcion heresiarque parle ainsi *l 4. contra Marc. professus itaque se concupiscentia concupivisse Edere Pascha suum indignum enim erat ut qui alienum concupisceret Deus acceptum panem*

& diſtributum diſcipulis corpus ſuum illum fecit hoc eſt Corpus meum dicendo, id eſt, figura corporis mei, figura autem non fuiſſet niſi veritatis eſſet Corpus, cæterum vacua res quod eſt phantaſma figuram capere non poſſet aut ſi propterea panem corpus ſuum quia corporis carebat veritate, ergo panem debuit tradere pro nobis, &c. Nôtre S. dit-il, ayant témoigné qu'il deſiroit ardemment manger cette Pâque, qui eſtoit la ſienne, parce qu'il eſtoit indigne que Dieu en deſirat une étrangere, prenant du pain & le diſtribuant à ſes Diſciples, il le fit ſon corps, en diſant ce-cy eſt mon corps, c'eſt à dire la figure de mon corps; Or il n'eut pas eſté la figure s'il n'eut eſté le corps de la verité. Car une choſe vuide telle qu'eſt un phantôme, ne peut pas avoir une figure, ou ſi la cauſe pourquoy il a fait le pain ſon corps eſt parce qu'il êtoit deſtitué de la verité de ſon corps, il à donc deu livrer ſon corps pour nous, & il êtoit convenable à la vanité de Marcion que le pain fut crucifié, il apporte enſuite la propheſie de Jeremie, &c. A cela la réponſe qui pourroit ſuffire à des perſonnes raiſonnables, & ſans paſſion ſeroit de dire que ſi Tertulien donne à l'Euchariſtie le nom de pain, il luy donne auſſi celuy de corps, & il dit même en cet endroit que de ce pain J. C en fit ſon corps par où il eſt evident qu'il le nomme pain, parce qu'il eſtoit tel lors qu'il le prit, & avant la conſecration, & la converſion qu'il en fit en ſon corps, & quant au mot de figure, de ſigne de ſon corps qu'il luy donne, il ne dit rien de déſavantageux à la creance Catholique, parce que les Sacremens de la Religion Chrétienne qui accompliſſent par la verité qu'ils contiennent les figures de l'ancienne Loy, ne ſont pas des ſignes nuds, & de pures figures, mais ils ſont la verité même des choſes qu'ils ſignifient. Ainſi ny ce paſſage, ny tous les autres que les Miniſtres peuvent alleguer où les Peres appellent quelquefois le Sacrement de l'Euchariſtie les ſignes du corps de J. C. ne repugnent point à la verité du myſtere. Toutefois, parce qu'il pourroit ſembler que la penſée de Tertulien eſt d'expliquer le ſens des paroles de J. C. par une ſimple figure de ſon corps, nous en allons donner un entier éclairciſſement. Les Marcionites enſeignoient que le fils de Dieu n'avoit eu qu'un corps en idée & en apparence, & trouvant en S Paul ces paroles, il a pris la forme de ſerviteur, & a eſté reconnu avoir eu le dehors de l'homme, il ſe ſervoient de ce principe que la verité d'une choſe eſt toûjours abſente de ſa figure, & ils concluoient que J. C. n'avoit eſté homme qu'en phantôme. Tertulien ſoûtient qu'il y-a des ſignes

pleins

pleins comme des ſignes vuides, & qu'il faudroit que J. C. ne fut pas veritablement Dieu puiſque S. Paul écrit qu'il êtoit ſon image. En ſecond lieu, les Marcionites ſoûtenoient que la Loy ancienne avoit eſté faite par un mechant Dieu, & que le Sauveur qui êtoit le Fils du bon, avoit eſté envoyé au monde pour la détruire : Mais ce grand Docteur fait voir à ces Heretiques qu'un même Dieu êtoit l'autheur de l'une & de l'autre Loy, que l'ancienne êtoit la figure de la nouvelle, & que J. C. eſtoit venu pour l'accomplir. De cette propoſition generale il paſſe dans le détail des myſteres & traitant du Sacrifice de la Croix & du Sacrement de l'Euchariſtie, il enſeigne que l'Agneau ſacrifié ſur les Autels êtoit la figure de J. C. immolé ſur la Croix, & que la Manne & le pain de propoſition êtoit les images de ſon corps ; il explique les paroles du Prophete Jeremie, mettons le bois dans ſon pain & faiſons que ſon nom ſoit effacé de la memoire des vivans, & il declare que par ce bois, il faut entendre la Croix ou J. C. eſt mort, & par ce pain il faut entendre ſon corps puis que ce n'eſt pas le pain que les Juifs ont attaché à la Croix, de ſorte que l'explication de ces paroles, Jesus ayant pris le pain il le fit ſon corps, en diſant ce-cy eſt mon corps, c'eſt à dire la figure de mon corps ſelon le ſens de ce Pere, eſt que le pain qui eſtoit dans l'ancienne Loy la figure du corps ceſſe d'être pain dans la nouvelle & qu'il eſt fait le corps de J. C. parce que comme il dit, l'ombre cede à la verité, & la figure du corps n'auroit jamais eſté ſi maintenant l'Euchariſtie ne contenoit le corps, comme s'il eut dit cecy qui eſtoit autrefois la figure eſt maintenant mon corps Cette façon de s'énoncer par le renverſement des paroles eſt comme remarque le Cardinal du Perron familiere à cet autheur qui parle du Fils de Dieu en ces termes, au livre contre Práxeas, *Chriſtus mortuus eſt id eſt unctus*, Chriſt eſt mort, c'eſt à dire l'oinct du Seigneur qui ſe doivent entendre de cette ſorte, Jesus qui eſt l'oinct du Seigneur eſt mort.

Mais de la recherche du ſens de Tertullien, la verité de l'Euchariſtie ſe decouvre entierement. En premier lieu, l'ardent deſir que Tertulien remarque dés l'entrée de ſon raiſonnement en J. C. de manger cette Pâque, parce qu'elle eſtoit la ſienne, marque que ce n'eſtoit pas une ſimple figure depoüillée de la verité, parce qu'il n'auroit pas eu ſujet de la deſirer avec tant d'ardeur & de l'appeler ſienne, car l'Agneau Paſchal & la Manne eſtoit la figure de J. C. mais il appelle cette figure de ſon corps particulierement

ſienne, parce qu'il ſe donne & qu'il ſe mange avec la figure de ſon corps. En ſecond lieu, Tertulien marque clairement que la verité du corps de J.CHRIST, êtoit jointe dans l'Euchariſtie avec la figure quand il dit, que J. C. ayant pris du pain, il le fit ſon corps. Mais pourquoy Tertulien fait-il appeller J. C. ce qui reſte de ce pain la figure de ſon corps, c'eſt parce que de deux qualitez, ou dignitez que l'Euchariſtie a d'eſtre la figure & la réalité du corps de J. C. La conſideration de la figure, luy eſtoit plus propre & plus forte pour combattre Marcion, parce que Tertulien prouvoit dans tout ſon diſcours que J. C. avoit accompli les figures de l'Ancienne Loy, & par conſequent qu'il devoit avoir un vray corps, puiſque l'Euchariſtie eſtoit la figure de ſon corps, auſſi-bien que l'Agneau Paſchal & la Manne, & il a accompli ces anciennes figures dans l'Euchariſtie, mais Tertullien ne devoit pas ſe ſervir de la réalité du corps de J. C. qui eſt dans l'Euchariſtie, parce que J. C. eſtant dans ce Sacrement, d'une maniere ſpirituelle & inviſible, il eut apporté une preuve plus obſcure, qui eſt contre les regles du bon raiſonnement. Et l'Heretique eut facilement répondu que J C. n'avoit point dans l'Euchariſtie une autre ſorte de corps que pendant ſa vie, c'eſt à dire apparent & phantaſtique, & cette reſſemblance de preuve eut plûtoſt confirmé l'Heretique dans ſon erreur. Comme Tertullien ne devoit pas meſme dire alors diſtinctement, que la verité du corps de J. C. fuſt dans l'Euchariſtie, il n'eſt pas auſſi dit qu'il fuſt dans le Ciel, parce que Marcion eut peu rendre de nulle force la preuve de Tertullien, en diſant que les choſes vaines & imaginaires comme une Chimere, un Centaure, une Syrenne peuvent avoir des portraits, des repreſentations & des figures, & il a marqué neanmoins pour ne pas bleſſer en aucune maniere une verité de cette importance & de cette dignité, en ne voulant pas que cette figure fuſt vuide, & en voulant que J.C. l'ait accomplie; de meſme que J. C. a accomply les autres figures de l'Ancienne Loy; & pour cela, il appelle nôtre Sauveur par un nom tout nouveau, *Antiquitatis illuminatorem.* C'eſt ce qu'il exprime quand il dit, *que ce pain n'euſt pas eſté la figure s'il n'euſt eſté le corps de la verité*, comme s'il eut dit ce qui reſtoit de pain dans l'Euchariſtie, ou ce pain qui avoit eſté fait le corps de J.C. au lieu de ſa ſubſtance corporelle de pain avoit la ſubſtance réelle & veritable du corps de J. C. c'eſt à dire la verité de cette figure. Et parce que Marcion eut peu dire que J. C. avoit fait le pain ſon corps, parce qu'il eſtoit deſti-

tué de la verité d'un corps, Tertullien previent sa réponse par la consequence qu'il en tire, que le pain eut esté livré, eut esté Crucifié pour nous. Enfin Tertullien veut que les Propheties qu'il apporte de Jeremie, metons le bois dans son pain & celle d'Isaïe, qui est celuy qui vient d'Edon, qu'elle est la rougeur de ses vestements de Bosor. Son Estolle est avec violence, & ses habits comme sortant du pressoir pleins de vendanges, ont esté accomplies. La premiere par le corps de J.C. & la seconde par son sang, qu'ainsi la preuve de la verité du corps est le témoignage de la chair, & la preuve de la chair vient du temoignage du sang, d'autant que le sang ne peut estre d'un corps qui n'a point de chair. Et de cette sorte la verité de l'Eucharistie, est establie avec force dans cette Doctrine de Tertullien.

Les Peres de cette nouvelle creance, c'est à dire les Ministres Religionnaires nous opposent en second lieu la Doctrine de S. Clement d'Alexandrie, d'où ils tirent quelques passages, comme a fait Aubertin, quand il repart au Cardinal du Perron, sur un passage de ce Pere, où le Cardinal ayant dit que les livres écrits pour les Cathecumaines, comme il paroit par la fin de l'ouvrage, ne pouvoient sans Sacrilege decouvrir le Mystere de l'Eucharistie, qu'en Enignes & en allegories, ce Ministre replique, que quand il en seroit ainsi, il ne seroit pas loysible à Clement de mentir aux Catechumenes. Le premier est des livres 1. du Pedagogue, où Clement exposant les paroles de N. S. dans l'Evangile de S. Jean, où il parle de manger sa chair & de boire son sang, dit *que par la chair & le sang est allegoriquement entenduë, la Foy & la promesse.* La seconde est tiré du 2. livre, où clement exhortant à la sobrieté du boire, produit aprés plusieurs raisons l'exemple de N. Seigneur, *qui a beu & mangé quand il a esté fait homme honnestement & moderément.* D'où ce ministre infere, que si N. S. a beu en l'Eucharistie du fruict de la vigne que le vin n'est pas substanciellement changé, & que quand il appelle le fruict de la vigne, le sang du Fils de Dieu, ce n'est point proprement, mais sacramentalement. La troisiéme auctorité est que Clement écrit au mesme livre, *ce sang de N. S. est double, l'un charnel, par lequel nous avons esté rachetez de la corruption, l'autre spirituel, par lequel nous avons esté oints, & cela est boire le sang de J. C. estre participans de l'incorruption du Seigneur. Or l'esprit est la vertu du Verbe, comme le sang est la vertu de la chair par Analogie, donc le vin est melé avec l'eau & l'esprit avec l'homme, & le vin ainsi mélé est agreable à la foy.* Aubertin tourne à la soif, parce

qui lit εἰς πόσιν *au lieu de* εἰς πίστιν. *Mais quant à l'esprit, il conduit à l'incorruption, la temperature de l'un & de l'autre, du brevage & du Verbe est nommée Eucharistie, qui est appellée comme grace bonne, laquelle ceux qui reçoivent par foy sont sanctifiez selon le corps & selon l'ame.* Toutes ces expositions metaphoriques paroissent disent-ils evidamment contraires au sens de la presence réelle.

Mais à travers ces passages malgré toute leur obscurité, la verité de l'Eucharistie, avec la sincerité de ce sçavant & fidelle Catechiste éclate. Car il est certain en premier lieu, que conformément à la coûtume inviolablement observée par les Peres de l'Eglise, Clement qui estoit un Prêtre Catechiste d'Alexandrie eminent en pieté & en science, ayant composé ses livres appellez tapisseries, au premier de ceux-là parlant des preparations à l'Eucharistie, il met une bonne conscience & une grande intelligence de cette verité, parce que celuy qui mangera le pain & boira le Calice du Seigneur indignemẽt, sera coupable du corps & du sang du Sauveur, &c. Qu'ayant écrit aussi le Pedagoge, mais avec une obscurité étudiée & affectée, selon la maxime de l'Eglise, luy mesme ayant declaré à la fin qu'il l'avoit écrit, pour les Catechumenes qu'il instruisoit, il allegorise pour cette raison les paroles de chair & de sang par la foy & par les promesses: il en fait de mesme quand il dit qu'il y a une seule mere Vierge qu'il appelle l'Eglise; si cette expression n'estoit pas allegorique elle pourroit conclure que la bien-heureuse mere de Dieu, ne seroit pas Vierge au moins s'il y avoit de solidité dans les raisonnemens des adversaires. Quand le mesme S. Clement dit que le sang allegorise la parole qui a esté repanduë pour la remission des pechez, il faudroit entendre ces mots, *qui pro multis effundetur*, nom du sang de Christ répandu pour nous, mais de la Predication, & de la diffusion de la parole, ce que les Religionnaires ne veulent pas neanmoins, l'on peut donc donner cette premiere réponse que le sens allegorique ne detruit pas le sens propre & literal, & cela d'autant plus que ce Pere dit en paroles expresses qu'il donne le sent allegorique, ce qu'il faisoit pour elever & divertir la curiosité des Catechumenes, jusques à ce qu'ils eussent fait le serment à l'Eglise. Quand N.S. dit mon sang est vrayement brevage, il parle de son vray sang & non pas de l'esperance, ni des promesses, & c'est de ce sang là que les Religionnaires mesme l'entendent, ces allegories ne touchent donc pas le sens direct & les adversaires n'en peuvent tirer aucun avantage.

Quand ce S. Pere exhorte au second livre, les Chrêtiens à la

s'obrieté du boire, par l'exemple de J. C. il dit premierement que N. S. s'estant fait homme, il a beu du vin, d'autant qu'il estoit homme; mais civilement & honnestement, d'où l'on voit qu'il tire l'exemple de la vie ordinaire de J. C. il prend encore l'exemple de la sobrieté & temperance de J. C. de ce qu'il enseignoit dans les festins: car l'on disoit de luy, voila cet homme mangeur & beveur de vin, & il n'enseignoit pas estant yvre. Entre ces deux remarques de la vie de Nôtre Seigneur, ce sçavant & pieux Pere apporte bien l'Eucharistie pour une preuve de la sobrieté de J. C. où il veut que N. S. a bien montré qu'il en falloit boire sobrement, tant en disant prenez, bevez en tous, que par la grandeur des choses qu'il enseignoit. Mais de quelle façon parle ce Pere de l'Eucharistie, dans les termes qui marquent son excellence, il a beni le vin disant prenez bevez cecy est mon sang, le brevage d'allegresse, le Verbe qui allegorise le S. Sang qui a esté répandu pour la remission de pechez, l'on voit par là quelle grande difference il met entre le vin de l'Eucharistie & les autres vins, puis qu'il l'appelle le propre sang de J. C. un sang répandu pour la remission de pechez, & un sang qui donne, qui cause l'allegresse, & la felicité eternelle. S'il dit aprés le sang de la vigne, c'est pour continüer son allegorie, & cette allegorie est toute visible? Car la vigne na point de sang qu'allegorique, & il dit aprés encore à ses Disciples, je ne boiray plus du fruit de la vigne, c'estoit pour l'intention de ce Pere, qui estoit de montrer que J. C. bevoit moderement du vin, car cela est du vin avant la consecration, & il le pouvoit bien encore appeller vin aprés la consecration, parce que l'espece externe qui restoit aprés la consecration avoit tiré son estre & ses qualitez de la vigne: Et ce qui engendre la substance, engendre aussi les accidents qui l'accompagnent naturellement. Outre que c'étoit le sang de J. C. qui dit de luy mesme, qu'il estoit une vigne. Il s'en faut bien donc que les Religionnaires puissent tirer ces auctoritez en faveur de leur erreur? que toutes les paroles de ce Pere discret & habile, fait voir les haus sentimens qu'il avoit pour la verité de l'Eucharistie.

Quand S. Clement dit au mesme Chapitre, que le sang de J. C. estoit double διττὸν, l'un charnel, l'autre spirituel, le mot de double marque une duplicité qui ne peut pas estre de substance, car il n'y a point deux sortes de sang en N. S. non plus qu'aux autres hommes. Mais cette duplicité s'entend de la maniere, dont on le peut considerer. Il appelle l'une charnelle & l'autre spirituelle, c'est

à dire que l'une fut accompagnée de toutes les infirmitez & imperfections charnelles eſtant paſſible, alterable corruptible & que celuy que nous bevons dans l'Euchariſtie eſt ſpirituel, c'eſt à dire doüé de toutes les conditions ſpirituelles, eſtant impaſſible, inalterable & incorruptible; Par l'un il veut que nous ayons eſté rachetez de la corruption, & par l'autre que nous ſoyons oincts, & comme il dit, boire le ſang de J. C. eſt eſtre participant du ſang du Seigneur, comme le tourne le meſme Aubertin, eſtre oincts du ſang du Seigneur, ſignifie enigmatiquement, boire le ſang du Sauveur, les Peres ſe ſervent de cette phraſe par alluſion à l'Agnau Paſchal, eſtre oincts du ſang de J. C. pour dire boire le ſang de C. parce qu'il y eut en l'Agneau Paſchal, deux figures du ſang de J. C. l'une quand le ſang fut répandu en l'acte de l'immolation pour la delivrance des Iſraëlites, & cela fut la figure du ſang de J. C. repandu en la Croix: L'autre quand on oignoit du ſang de l'Agneau les poteaux des portes pour appliquer le benefice de cette delivrance, & celle là fut la figure du ſang de J. C. mis en la bouche des fidelles, qui eſt comme l'entrée du corps où reſide l'ame, afin qu'il ſoit comme dit S. Gregoire, avalé non ſeulement de la bouche du Corps, mais auſſi de celle du cœur. Enfin quand ce Pere appelle l'Euchariſtie Grace & bonne, dont ceux qui la reçoivent ainſi que la foy l'ordonne, ſont ſanctifiés ſelon le corps & l'ame. Il donne en peu de mots, une des plus hautes idées de la dignité de l'Euchariſtie; car il appelle l'Euchariſtie non pas ſeulement action de Graces, comme porte ſon nom & comme on le porte communement, mais Grace & outre la dignité de la Grace, qui eſt l'une des choſes les plus excellentes, il l'apelle καλὴ belle, c'eſt à dire, parfaite excellente, il eut pu dire bonne ſelon la proprieté du nom, mais comme ce Pere eſtoit Platonicien, ainſi que ſes écrits le temoignent, il a mieux aimé ſe ſervir de la beauté qui eſt chez les Platons, la fleur & la perfection de la bonté. Et pour achever l'eloge de l'Euchariſtie & declarer encore plus expreſſement ſa nature & ſon excellence, il dit que ceux qui la reçoivent comme il faut, ſont ſanctifiez ſelon le corps & ſelon l'ame, luy attribuant non ſeulement la ſanctification ſelon l'ame que l'Ecriture donne quelquefois au S. Eſprit, ſans faire mention de J. C. mais il luy attribue encore la ſanctification du corps que l'Ecriture donne ordinairement au corps & à la chair de J. Christ.

L'autre celebre paſſage que les Miniſtres oppoſent contre la tranſubſtantiation eſt tiré de Theodoret au premier Dialogue qu'il nom-

me l'Immuable, ce sçavant Pere apres avoir declaré dés l'entrée qu'il se veut servir des expressions obscures à cause des Infideles, pretend premierement selon la confession des Ministres Aubertin & Mestrezat que le Verbe est fait chair, non pas par un changement substanciel, comme vouloient les Heretiques de ce temps là, & apres plusieurs raisons, il vient enfin à alleguer que la chair de Nôtre Seigneur est non seulement appellée voile en l'Epître aux Hebreux, où l'Apôtre dit que J. C. nous a ouvert un chemin nouveau aux lieux Saints vivant par le voile, c'est à dire par sa chair, mais aussi qu'elle est Estolle & vestement comme au livre de la Genese, où le Patriarche Jacob prophetisant de N. S. dit, il lavera son Etolle dans le vin & son vestement dans le sang de la grappe, & Theodoret explique ces parolles non du vestement de N. Seigneur qu'il ne lava jamais dans le vin, mais de son corps duquel la Divinité fût revestuë, & qui fût arrosé & lavé du sang sur la Croix ; de là il conclud l'immutabilité de la Divinité en l'acte de l'Incarnation, & il prend occasion de passer à la verité de l'Eucharistie, & il dit, *dans la tradition des Mysteres, J. C. appelle le pain corps & le vin sang. Or Nôtre Seigneur à changé les noms, & à imposé à son corps le nom du Symbole, & au Symbole le nom du corps, parce qu'il à voulu que ceux qui participent aux divins Mysteres, ne s'arreste pas à la nature des choses qui se voyent, mais que par l'échange reciproque qui s'est fait des noms, ils donnassent leur creance au changement qui s'est fait par la grace* ; Nous tacherons d'entrer non pas par des speculations, mais par ses propres paroles dans la pensée de ce Pere, pour découvrir de quelle maniere on le doit entendre touchant cette verité. On voit d'abord selon les paroles expresses de ce Pere qu'outre le changement qui se fait dans le symbole selon l'imposition des noms faite par J. C. il y-a encore quelque changement & mutation ; on void que ce changement, cette mutation, cette transmutation est faite par grace c'est à dire par la puissance, par la sagesse & par bonté divine, en un mot qui surpasse la nature, car ce Pere l'oppose à la nature, & cette cause n'est autre que Dieu. On voit en deusiéme lieu que ce changement n'est pas selon la nature exterieure & sensible, & la raison qu'en rend Theodoret en la personne de l'Orthodoxe, c'est que celuy qui appelle froment & pain, ce qui estoit son corps selon la nature ; & qui derechef s'est appellé vigne, celuy là a honoré les signes qui se voyent de l'appellation de son corps & de son sang non pas en changeant la nature, mais en ajoûtant la grace à la na-

ture. Les Miniſtres font grands efforts ſur les dernieres paroles de Theodoret, car ils n'ont autre fondement de leur erreur dans ce Pere: Mais voicy comme ces paroles ne leur ſont en rien favorables, premiérement parce que Theodoret avoit dit auparavant qu'il s'êtoit fait un changement par grace,& que les fideles le devoien tcroire & par le changement des noms ajoûter foy au changement fait par grace, ce changement fait par grace n'eſt pas un changement quant à la nature accidentelle des ſymboles qui demeurent, & comme il dit, qui ſont veus ὁρώμενα, βλεπόμενα il faut donc que le changement que la grace, que la toute puiſſance fait ſoit ſelon la ſubſtance que la nature ou l'eſſence accidentelle du pain & du vin qui ſe void n'eſt point changée, détruite, & qu'elle retient toûjours le nom de nature d'accident, cela ſe confirme fortement & evidamment par cette remarque eſſentielle & concluante que Theodoret ne ſe ſert pas icy du nom de οὐσία qui peut convenir, & convient principalement à la ſubſtance, c'eſt à dire à la nature ſubſtancielle; ainſi qu'il fait à l'autre Dialogue, mais du mot de φύσις qui convient aux accidens, & à toutes les choſes naturelles, & que le même Pere attribue icy au corps de J. C. quoy que la maniere de ſa production & de ſon exiſtence fût toute ſurnaturelle; En ſecond lieu la conſervation des ſymboles & des eſpeces ſelon leur nature ſenſible & exterieure ſuffit à verifier la propoſition de Theodoret, que dans les divins myſteres, la nature n'a pas eſté détruite, mais la grace a eſté ajoûtée à la nature, comme auſſi la conſervation des ſymboles quant à leur nature exterieure, fera l'entiere reſſemblance & conformité du myſtere de l'Incarnation & de l'Euchariſtie,parce que comme dans l'incarnation, la chair de J. C. a ſervi de veſtement à la Divinité, ſans aucune mutation de la Divinité, Dieu eſtant une nature immuable, auſſi les eſpeces ſervent de voiles & de veſtement à J. C. ſans que J. C. reçoive aucune tranſmutation, mais tout le changement ſe tient de la part des eſpeces, qui ne ſont plus dans leur ſubſtance.

Les Miniſtres oppoſent en quatriéme lieu que les Peres appellent l'Euchariſtie *Types*, *Antitypes*, Saint Baſile l'apelle ἀντίτυπον τῶν μελλόντων, l'antitipe des choſes avenir, ſaint Hierôme *adverſ. Jovin* appelle le vin de l'Euchariſtie, *type* du ſang de Chriſt. Jesus-Christ, dit-il, en la figure de ſon ſang n'a pas offert de l'eau, mais du vin, S. Gregoire de Nazianze *Orat.* 1. appelle ce ſacrifice antitype de grands myſteres, l'exemple des choſes futures, Euſtathius l'appelle

auſſi

aussi du nom de type, ainsi que S. Augustin appelle les Sacremens en general, *de Catech. rudibus c. 26.* tantost des cachets, & des signes, *[illegible]entia signacula rerum divinarum sunt visibilia, sed res invisibiles in eis honorantur*, tantost paroles visibles, au liv. 19. *contra Faust. chap.* 16 & au même Chapitre les Peres Grecs appellent communement les Sacremens antitypes, & ce mot signifie une chose tellement semblable à une autre qu'elle semble contester avec elle de la forme, comme une image peinte exprimant une chose si bien & si au vif qu'elle semblat une image, & la chose même. A ces authoritez tirées principalement des Peres Grecs, puisque le mot de type est chez les Grecs, ce que le mot de figure, & de representation est chez les Latins, on peut apporter les mêmes réponses qu'on a raportées cy-dessus aux passages des Peres qui appellent l'Eucharistie du mot de figure & de signe du corps de J. C. qu'il y-a des figures pleines, & qui ne sont pas vuides de la chose qu'elles representent, que l'Eucharistie est verité & figure tout ensemble; figure en ce qui paroit à l'exterieur qui est du pain & du vin à cause des accidens, & verité en ce qu'elle est au dedans le corps & le sang de J. C. Et il n'y a non plus de force en cette objection qu'en celle que nous avons rapportée cy-dessus, tirée des qualitez & proproprietez du signe & de la figure. Le mot d'Antitype se confond avec celuy de type, & signifie indifferemment toute sorte d'images & de signes, comme quand S. Paul appelle les Sanctuaires Mosaiques antitypes des vrais & celestes Sanctuaires. Quelque fois il signifie ce qui est opposé au type, comme la verité à la figure, le corps à l'ombre, & en ce sens les Sacremens du Nouveau Testament sont appellez Antitypes de ceux de l'ancien: quelquefois il signifie égal, quelquefois contraire, repugnant, quelquefois un double, & une copie. De sorte que par ses diverses acceptions d'Antitypes les Ministres ne pourront tirer aucun avantage de la Doctrine de J. C. diverses acceptions de ces termes en faveur de leur opinion, d'autant que s'ils veulent que les Peres disent que l'Eucharistie est signe & figure cela se verifiera selon la nature sensible & exterieure de l'Eucharistie. En second lieu toute la question se reduiroit, à sçavoir en quelle maniere les Peres ont pris le mot de type & d'antitype; Et en troisiéme lieu que les passages des Peres où ils ont le mot de type, & d'antitype, ou ils portent avec eux leur propre explication à la lettre, ou du moins qu'ils sont formellement expliquez par d'autres Peres. Les autres passages que les Ministres ont accoûtumé d'aporter des

Peres contre nous, ou ils appellent l'Euchariſtie, tantoſt figure, tantoſt pain, & d'autres ſemblables, font premierement celuy de S. Auguſtin au livre *contra Adamantum chap.* 12. où ce Pere dit que N. S. ne fait point difficulté de dire ce-cy eſt mon corps, quand il donnoit le ſigne de ſon corps, ce paſſage ne combat point la verité de l'Euchariſtie, car ce Sacrement peut être appellé le corps de J. C. non ſeulement parce qu'il eſt le ſigne, mais parce qu'il en eſt la verité & J. C. n'a pas fait difficulté de l'appeller ainſi, parce que le ſigne étoit joint à la verité comme ſont les Sacremens de la loy nouvelle, qui accompliſſent par la verité qu'ils contiēnent les figures de l'ancienne Loy. Quant aux autres paſſages des Peres qui appellent l'Euchariſtie du nom de figure. Il eſt certain que ſelon la Doctrine des Peres, il y a des figures qui ne ſont pas éloignées de la verité. C'eſt ainſi que Theodoret diſoit que l'Apôtre appelle la chair de J. C. du nom de voile, parce qu'en effet l'humanité de J. C. quand il vivoit ſur la terre eſtoit le voile qui cachoit ſa divinité, c'eſt auſſi de la même maniere que S. Baſile appelloit le Sacrement l'antitype des choſes futures & que le corps de J. C. reſidant dans l'Euchariſtie peut eſtre la figure, & le Symbole de luy même, entant qu'il eſt dans le Ciel, & que l'Egliſe l'appelle le gage de la gloire future, le gage vaut du moins la choſe qu'on reçoit par emprunt, & enfin J. C. luy même eſt appellé la figure de la Divinité qui eſt unie, preſente, & incorporé en J. C. La raiſon fondamentale de ces differentes expreſſions des Peres, eſt que l'Euchariſtie par le conſentement même des Religionnaires & ſelon la nature & la definition donnée par S. Auguſtin des Sacremens comprend une choſe viſible qui eſt ſigne & figure, & la choſe inviſible qui eſt la choſe ſignifiée la verité du corps de J. C. caché & contenu ſous ce voile. De ces differends regards naiſſent les differentes manieres de parler de l'Euchariſtie, dont les Peres ſe ſont ſervis ſelon qu'ils la regardoient ou ſelon l'apparence exterieure du pain, ou ſelon la ſubſtance interieure qui eſt le corps de J. C. mis en la place du pain. Et toutes ces authoritez ne combattent point la preſence réelle & la tranſubſtantiation, parce que la figure ſuccede à la verité, auſſi quand ils ont conſideré l'Euchariſtie entant que ſigne, c'eſt avec des paroles qui marquent aſſez que les ſymboles de l'Euchariſtie contiennent veritablement le corps & le ſang de J. C. car ils l'appellent le pain ſanctifié, le pain Euchariſtique, le pain Myſtique, & le pain de Benediction, parce que les termes ajoûtez diſtinguent ce pain de tout au-

tre, & encore parce que le pain y demeure quant aux apparences & de la maniere que dit Saint Augustin *Serm. 28. de Verb. Domini*; Avant les paroles de la consecration ce qui est offert, est appellé pain, mais apres qu'elles sont prononcées il n'est plus appellé pain, mais le corps de JESUS-CHRIST.

Les Ministres nous opposent quelques passages de S. Augustin, & nous y avons amplement répondu cy-dessus. Quant à celuy qu'ils tirent du traité 25. sur S. Jean & qu'ils mettent en la bouche du petit peuple, pourquoy prepares-tu les dens & le ventre, crois, & tu a mangé; il est facile d'y répondre, que S. Augustin ne parle point du tout en cet endroit de l'Eucharistie, mais S. Augustin méprise les soins qu'on prend pour l'entretien de la vie presente, & il recommande la foy qui nourrit & conduit l'ame à l'autre vie, & qui a nourri les justes & les fideles, tant dans la nouvelle que dans l'ancienne loy; il exhorte les Chrétiens à mettre là leurs pensées & leurs desirs selon les paroles de l'Evangile, cherchez plûtost le Royaume de Dieu & sa justice, & toutes ces choses vous seront données comme par surcroy. Mais S. Augustin ne parle point icy de la Communion au corps de J. C. N'est ce pas bien user de la Doctrine de Peres que de les appliquer ainsi.

CHAPITRE XVIII.

Examen de la Methode observée par le Ministre Aubertin dans l'Examen de la Doctrine des Peres, touchant l'Eucharistie.

DE tous les Sectateurs de Calvin, le Ministre Aubertin a recherché avec plus d'application & defendu la Doctrine des Peres touchant l'Eucharistie, non pas pour en avoir la veritable intelligence, & en éclaircir la verité de ce divin Mystere, mais plûtost pour l'obscurcir par un excez de chicane, où il s'est signalé & où il a ouvert à ceux de sa secte & à tous ceux qui voudront l'imiter, un chemin pour trouver & defendre toutes les faussetez & illusions qui peuvent donner quelque probabilité & apparence au mensonge. On peut juger de ce que nous disons par les réponses qu'il a faites aux passages des Peres, alleguez pour l'éclaircissement de cette verité, par les repliques exactes que nous avons faites à ses réponses,

& encor par la reflexion generale que nous allons faire icy ſur la methode qu'il a obſervée en répondant aux mêmes Peres, où nous ferons voir qu'il a violé les regles de la raiſon & eſtouffé les premieres & les principales notions du ſens commun.

L'on pourroit bien mettre icy quelques regles de la Methode d'Aubertin touchant les mœurs, la bonne foy, la candeur & la ſimplicité Chrétienne & l'amour de la verité, comme eſt de recevoir avec mépris & rejetter avec indignité les paſſages des Peres, qui paroiſſent les plus contraires à ſa nouvelle creance, de decrediter les Peres par quelque tache & defaut qui ſera l'effet du malheur, ou de la medisance & de la calomnie; deguiſer, falſifier & alterer en pluſieurs manieres la doctrine des mêmes Peres. Ce ſont des artifices communs & ordinaires à tous ceux qui defendent une mauvaiſe cauſe, ſur tout en fait de Religion; car ce ſont ceux là principalement qui pour leur défenſe n'ont pas fait difficulté de corrompre les textes formels de l'Ecriture & des Peres, de recourir aux ſubtilitez & inventions captieuſes de la Philoſophie & obſerver cette politique comme une maxime fondamentale de leur cabale. Les criminels voudroient qu'il n'y eut pas de Juges n'y de témoins de qui depend la condamnation & la peine qu'ils craignent. C'eſt un ſtratageme, de paroiſtre intrepide lors qu'il y-a plus de ſujet de craindre. C'eſt auſſi la nature de l'erreur & en particulier de l'hereſie de s'en faire accroire, & de ceux qui ont une grande opinion deux meſmes & qui pretendent reformer & redreſſer les autres; qui bien qu'ils n'ayent pas aſſiſté à la naiſſance de cette nouvelle reformation, luy veulent donner de la chaleur, & de la nourriture par les ſuppoſitions & par les illuſions, & c'eſt dans cette conduite qu'Aubertin merite un des premiers rangs parmi les autres Peres fameux de cette nouvelle reforme au regard des Peres des premiers ſiécles de l'Egliſe & encore au regard des Prelats qui ſe ſont trouvez en nos jours, ſucceſſeurs de la capacité & de la dignité des anciens. C'eſt ainſi qu'il traitte S. Clement d'Alexandrie que la ſainteté & la ſcience rendoient l'objet de la veneration des Chrétiens, & que celuy qui par ſon eloquence divine a merité le nom de bouche d'or & de miracle du monde n'a pas eſté a couvert de la mediſance, qui ſort comme un torrent de la bouche de ce Miniſtre & contre autres Peres les plus ſçavans & des plus ſaints: C'eſt ainſi qu'il appelle fameux incendiaire Eſtienne Gardiner Evêque de Wincestie bien que l'Hiſtoire témoigne avoir eſté un tres ſçavant & tres pieux Prelat, Chancelier & grand Miniſtre d'Eſtat, ſous le

regne de Marie d'Angleterre. Il méprise en la même maniere M. Coiffeteau sous les termes de cet Evêque titulaire & imaginaire ; il accuse le Cardinal du Perron de falsifier mutiter, & rogner frauduleusement des passages comme quelque texte d'Eusebe, d'abuser sophistiquement desparoles de S. Athanase. L'interpretation aussi excellente qu'estenduë que ce Cardinal donne à un passage tiré du premier livre de S.Basile est chez luy une insigne extravagâce:quelque fois il s'écrie,ignorance!ô audace extreme, voyez la temerité du Cardinal, parlant du Cardinal Belarmin. Quand il se trouve engagé, a expliquer la doctrine de quelque passage qui luy est contraire, il altere & corrompt les passages entiers, en laissant plusieurs mots sans explication & sans version, en leur donnant une interpretation par des termes dont la signification selon l'usage ordinaire est éloignée du propre & veritable sens du passage, c'est encore par une adresse subtile & deliée en tournant les passages Grecs ou Latins en une version Françoise qui.fera que la force ou là beauté du passage n'esclatera pas a travers la laideur & la rudesse des termes, ou de la falsification & alteration qu'il y apporte. Ainsi dans la traduction qu'il fait du passage de Theodoret toûchant le changement que ce Pere veut qu'il se fasse par la grace dans l'Eucharistie, il fait six falsifications toutes visibles en moins de trois lignes, comme il me seroit facile de faire voir.Mais les exemples que nous avons donnés dans toute la discussion de cette infidele & captieuse conduite sont si frequens, & si recens qu'il seroit inutile d'en renouveller la memoire. Ce mépris & ce rebut de la doctrine des Peres, peut bien venir de l'humeur emportée & precipiter de ce Ministre qui les luy fait rejetter & expliquer même sans les regarder, mais elle vient de quelqu'autre source : Sçavoir de l'Escole de Calvin où cette licence est comme naturelle, & qui fait que ceux qui veulent tout reformer,qui soumettent la parole de Dieu à leur interpretation particuliere qui preferent leur propre sentiment à celuy de toute l'Eglise condamnent les authoritez des Peres quand elles leur sont proposées sans les écouter & regarder, mais ce qui jette dans la surprise est que des Chrétiens qui doivent chercher la verité parce que J. C. est la verité comme il là dit luy même ; sur tout en une verité si importante comme est celle de l'Eucharistie, ils se servent d'une voye si oblique qui offense nonseulement l'Eglise la societé des fideles ; mais encore les peuples & les Princes, les ignorans & les sçavans, les simples & les prudens & est contraire à la justice

& aux bonnes mœurs. Car que font les Ministres qui en usent ainsi, ils ne gastent pas seulement la doctrine des Peres, dequoy ils montrent se soucier bien pû, mais ils corrompent les bonnes mœurs, & ils apprennent a ceux qu'ils instruisent à s'ayder de ces adresses trompeuses dont ils se servent heureusement eux même, pour les retenir dans leur parti, & ils reussissent parce que la plus part du monde ne veulent pas se donner la peine, ou n'ont pas la capacité, ou le loisir de decider les questions longues & difficiles, nous en faisons juges Messieurs les Ministres, & nous en ferions Aubertin luy même s'il estoit encore envie, & s'il n'avoit pas déja esté jugé sur une telle conduite. Elle provient enfin en partie du peu d'estime que les Religionnaires ont pour la doctrine des Peres de l'Eglise & comme ils n'y font aucun fondement quant à la foy, & à la Religion, ils ne prenent pas la peine de l'examiner, ni ne font point scrupule de l'alterer & de l'accommoder à leur fantaisie. Les Catholiques pour des raisons & des maximes opposées traitent la doctrine des Peres avec respect, & ils ont cette satisfaction & cette gloire que les Religionnaires ne leur peuvent reprocher d'avoir jamais fait des versions frauduleuses & trompeuses des Peres ny de l'Ecriture.

Ces regles & ces maximes d'expliquer les Peres, regardent les mœurs, mais en voicy qui choquent la raison ; c'est de donner l'explication d'un passage des Peres, par les authoritez prises d'autres endroits du même Pere d'où le premier passage est tiré, & cette regle n'est ny concluante, ny seure, quelque apparence qu'elle semble avoir d'abord, la raison est, qu'on peut bien tirer l'explication d'un passage par les termes qui le precedent, ou qui le suivent ; & c'est la regle qu'on observe même dans l'intelligence de l'Escriture, & la raison est parce que les choses qui devancent une pensée ou qui la suivent ont de la connexité avec elle, qu'ainsi on peut prendre de ces choses quelque ouverture pour entrer dans l'entelligence veritable de cette pensée, à qui elle peut conduire & acheminer ou servir de marque & de borne, pour ne pas s'en éloigner, c'est en faire les approches comme d'une ville qu'on veut prendre, & d'une objection qu'on veut d'istinguer, mais on ne peut point apprendre avec certitude qu'elle est la veritable pensée d'un Pere d'ans une matiere par une autre pensée d'un même Pere en quelque autre endroit eloigné, a moins qu'il témoigne se vouloir expliquer avec plus de clarté, & d'étenduë ce qu'il avoit dit au regard

d'une verité, ou d'une difficulté: l'on sçait que les pensées des hommes changent de jour en jour selon la diversité des temps, des lieux des matieres, des organes, du temperamment & de l'humeur où l'on est cóme dit Homere selon qu'il plait à Jupiter de les donner de moment en moment, & qu'elles se succedent les unes aux autres de même que les feüilles des arbres, c'est a dire selon qu'il plait à Dieu qui est le Pere de lumieres de les inspirer. Dans toutes les pensées, il y a bien un certain charactere qui est comme la teinture & les couleurs qui font reconnoistre l'autheur. Mais il n'est pas seulement question dans la recherche de la doctrine des Peres, quels sont les autheurs de cette doctrine; mais quel est le sens de cette doctrine. La pensée qu'on tire d'un Pere pour en expliquer une autre pensée du même Pere ou elle differente, ou une même pensée; si elle est differente elle est inutile n'ayant point de raport avec l'autre pensée: la lumiere qui fait voir un objet sensible doit estre sensible, & de même ordre & nature. Que si cette pensée est la même, elle est encore inutilement aportée pour faire voir la premiere, d'autant qu'on la pouvoit voir dans elle méme, ainsi qu'elle estoit auparavant remarquee. Que si la pensée est la même, mais autrement & plus clairement expliquée, c'est alors, comme j'ay dit, qu'elle n'est pas alleguée de nouveau avec inutilité, parce que ce Pere marque qu'il s'est voulu en cet endroit expliquer plus nettement & avec plus de clarté, c'est encore une nouvelle & differente pensée, comme dans les parties du jour, le matin, le midy & le soir sont differents à cause de differens degrez de lumiere: Mais les pensées qu'Aubertin aporte d'un même Pere, ne sont pas dans ce discernement, & d'ordinaire les matieres sont toutes differentes. Cet argument à lieu icy & le Ministre ne sçauroit se deffendre, ou les choses qu'il apporte sont les mêmes ou elles sont differentes, si elles sont les mêmes, on y apportera les mêmes réponses, & on trouvera la même force dans ces raisons contre l'Heresie d'aujourd'huy: si elles sont differentes, elles n'auront point la force de rien conclurre, parce que la force de la conclusion vient des principes qui sont propres, & il n'y a rien icy de semblable.

Une autre Regle de la methode d'Aubertin contraire à la lumiere Naturelle est d'expliquer la pensée d'un Pere, par les pensées d'un autre Pere, & sa methode est par là dans un extreme degré de foiblesse & d'inutilité, à moins que ce Pere declare vouloir expliquer le passage dont il s'agit d'un autre Pere, la raison est d'au-

tant que y ayant plus de diſtance & de diſproportion entre les penſées de differents Peres, qu'entre les penſees d'un meſme, l'on en pourra tirer moins d'éclairciſſement : La diverſité des eſprits eſt auſſi grande que celle qui ſe remarque entre les corps, & la maniere differente qu'ils ont a conſiderer & à concevoir les choſes, ſe remarque dans les differens genies des Peres dont les uns ont recherché le ſens literal,les autres le Tropoligique, l'Analogique, &c. Ainſi Chacun de ces peres prendra les choſes d'une maniere differente. Il faudroit avant de rejeter, ou d'admetre ce Pere pour en tirer la penſée d'un autre, faire diſcuſſion en quel ſens l'un & l'autre parlent, parce qu'il arrivera que quand les Peres differents eſclairciront, ou agiteront un meſme paſſage de l'Ecriture, par exemple cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang, ils luy donneront un ſens different, qui ne doit pas neanmoins detruire l'autre, & ils ne donneront point de lumiere ni d'inſtruction pour l'éclairciſſement de l'autre. L'intention d'un Pere n'eſt pas ordinairement d'inſtruire & d'éclaircir les Chrêtiens touchant les ſentimens d'un autre Pere, je dis ordinairement, parce que nous voyons quelquefois que les Peres dans les diſputes, expliquoient les authoritez des Peres precedents, qui leur eſtoient objećtées par les Heretiques, comme il eſt arrivé à S. Auguſtin par les Donatiſtes, par les Pelagiens, ou meſme par d'autres Peres, comme au meſme S. Auguſtin, S. Hierôme y oppoſoit ſept Autheurs Anciens, Apollinaire, Alexandre, Origene, Dydime, Euſebe, Emiſſene, Theodore d'Herailée, & S. Chryſoſtome. Mais communement les Peres ne tachent qu'à éclaircir les veritez Chrêtiennes, ſans avoir égard aux penſées les uns des autres, partant ſelon leur intention on ne ſe peut ſervir de leurs authoritez, pour éclaircir les Authoritez des autres Peres. La raiſon precedente revient contre cette ſorte d'arguments, où les faits qu'on aporte des autres Peres, ſont ſemblables ou differentes, ou les meſmes, s'ils ſont differents, ils ne concluent rien, parce que la preuve doit eſtre propre du ſujet, s'ils ſont les meſmes, ils n'auront pas un nouvel effećt pour fortifier la preuve, & éclaircir la difficulté, s'ils ſont ſemblables ou quelque choſe d'aprochant, ce ſera tout au plus un raiſonnement de comparaiſon qui eſt une ſorte de preuve reconnuë pour la plus foible & de nulle force, parce que les faits ſont toûjours differents ; C'eſt meſler, c'eſt confondre les choſes, c'eſt faire le ſophiſte, de qui le propre eſt de confondre le menſonge avec la verité & cette methode eſt ſi raiſonable,

nable, que si par cette voye nous venons à trouver le veritable sentiment d'un Pere, ce sera l'ouvrage du hazard & non pas de la raison, ce ne sera point chercher à connoistre la Doctrine des Peres, mais plûtost à l'obscurcir, à faire de la peine par cette grande multitude des passages, & cacher par tout ces deguisemens, & par toutes ces alterations la verité. En voicy un exemple qui metra entierement au au jour l'artifice de ce Ministre, quand il répond à cette proposition de S. Ignace parlant de certains Heretiques de son temps, qu'ils ne recevoient pas les oblations ni les EuchEuchariſties, parce qu'ils ne croyent pas que l'Eucharistie soit la chair de Nôtre Seigneur J. C. ce Ministre veut que cette proposition s'entende, non pas proprement & absolument, mais en quelque maniere significativement : pour le montrer, il se sert des plus difficilles passages des Peres, comme de celuy qui se trouve en l'Epitre 25. de S. Augustin à Boniface, *si les Sacremens n'avoient quelque ressemblance avec les choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroient point du tout Sacrement ; & à cause de cette ressemblance, ils en prenent souvent les noms, comme en quelque maniere le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ.* Et il se sert pareillement du passage de Theodoret au Dial. 3. où il pretend que Theodoret verifie en la mesme maniere le corps de Christ par l'Eucharistie, non pas comme estant proprement & substanciellement son corps, mais comme en estant la figure. Il raporte ensuite le passage de Tertulien au *livr. 5. contr. Marc.* où combatant cet Heresiarque, il dit *N. S. ayant pris du pain & l'ayant distribué à ses Disciples il le fit son Corps, disant cecy est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps.* Il ajoûte le passage de S. Athanase, en un mot tout ce qu'on apporte de la doctrine des Peres contre la verité de l'Eucharistie, & que nous avons developé. On voit clairement que par cet artifice, il ne cherche qu'à apporter des tenebres & à les conserver : car on ne peut pas expliquer des choses obscures par des plus obscures ? c'est voiler, c'est cacher la verité claire & qui paroit d'elle-mesme par des choses qui sont en contestation ; C'est vouloir eviter, où du moins retarder la conviction qu'on fait par l'authorité pressente d'un Pere, en occupant l'Esprit ailleurs dans l'embarras de quelque explication difficile, gaigner du temps, & en un mot c'est la mesme ruse que celle de la guerre qu'on appelle diversion. Si cette methode estoit bonne, il ne faudroit qu'examiner la Doctrine d'un seul Pere, pour sçavoir celle de tous les autres Peres, & ce ne seroit pas aller, mais se precipiter

dans la recherche de la Doctrine des Peres, auſſi ce Miniſtre met principalement en uſage cette maxime au regard des Peres, de qui il nous reſte peu d'ouvrages, pour groſſir le ſien ſur chacun des Peres, n'ayant point beaucoup des choſes à tirer de ces Peres là, parce qu'ils ont peu écrit; comme il met la maxime precedente principalement en uſage au regard des Peres qui ont beaucoup écrit, tels que ſont Tertullien, Origene, S. Cyprien, S. Cyrille, S Baſile, S Gregoire de Nazianze, S. Chryſoſtome, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, où pour l'intelligence d'un paſſage de quelqu'un de ces Peres, il en rapporte une quantité innombrable tirez d'autres endroits du meſme Pere, qui eſt d'un travail plein d'obſtentation & vuide de profit. La fauſſeté & la foibleſſe de cette Regle d'Aubertin eſt reconnüe par luy meſme en la *page* 169. lors que rejetant une penſée du Cardinal du Perron, ſur les paroles du Concile de Nicée que l'Agneau de Dieu qui oſte les pechez du monde eſt giſant ſur la ſacrée table, il dit, *comme ſi par alluſion ſe ſervant des paroles d'un autre, on eſtoit obligé de les employer & en meſme ſens & au meſme but qu'avoient fait ces Autheurs.* Et Aubertin ſe ſert des paroles d'un Pere quand il veut en expliquer un autre en cette maniere, comme ſi le Pere dont il rapporte les paroles, eut eſté obligé de les employer au meſme ſens & à la meſme fin que le Pere qu'il veut expliquer. Une autre faute contre les loix du raiſonnement où ſe porte la methode d'Aubertin, c'eſt que dans toutes les authoritez qu'il apporte des Peres à deſſein d'obſcurcir celles dont les Catholiques ſe ſervent pour établir la preſence réelle, il ne s'y en trouve aucune qui ne ſoit viſiblement differente de celle qu'il veut éclaircir & expliquer en ſa faveur, ainſi quand il veut faire voir que l'expoſition de S. Gregoire de Nyſſe, que le pain eſt appellé & eſt le corps de J. C. eſt purement metaphorique; il allegue une grande multitude des paſſages que S. Irenée dit que l'homme qui a receu le S. Eſprit eſt appellé & eſt un homme ſpirituel. Que S. gregoire de Nazianze parlant des noms de fondement, de Pierre, d'agneau, & autre que l'on donne à Dieu, dit que Dieu eſt appellé & eſt châcune de ces choſes, &c. Car il eſt certain qu'en toutes ces propoſitions, les attributs ſont metaphoriques, mais qui ont auſſi un ſens literal, & dans cette propoſition, *ce-cy eſt mon corps*, le mot de corps n'a point deux ſens, l'un literal & l'autre metaphorique, ainſi ces exemples montrent que quand on dit que le pain conſacré eſt appellé & eſt le corps de J. C. on veut dire qu'il l'eſt

réellement. Dans sa cinquiéme proposition sur S. Augustin, où il veut prouver que selon la doctrine de ce Pere, les impies & les méchans ne mangent point la vraye & propre chair de Christ, il apporte un passage tiré du Sermon second sur les paroles de l'Apôtre où sur la fin, il y a le corps & le sang de J. C. sera vie à un chacun, si ce qui est pris visiblement en Sacrement est mangé spirituellement, & beu spirituellement en la verité mesme. Ce passage qui est le premier, dont il establit par S. Augustin sa proposition, la ruine: Car l'on ne peut douter que ce qui est pris visiblement en Sacrement, ne soit là chair veritable de J. C. d'autant qu'aucune personne raisonnable ne dira point que le Sacrement soit pris visiblement en sacrement, car le sacrement estant visible n'est pas pris en sacrement, mais visiblement & sensiblement; la chose est donc mangée & beüe spirituellement, à sçavoir la chair & le sang de J.C. & alors elle est vie pareillement. Par l'authorité de S. Augustin, & celle de l'Apôtre que S. Augustin explique, cette mesme chair peut estre mangée, non spirituellement, c'est à dire sans les dispositions requises; & alors elle est mort, condamnation & Jugement. Partant selon S. Augustin, la chair de J. C. peut estre mangée par les mechans & par les impies, c'est ce que S. Augustin enseigne encore sur les paroles de S. Jean, celuy qui ne demeure point en J. C. & en qui J. C. ne demeure point, ne mange point spirituellement sa chair, & ne boit son sang, encore qu'il presse charnellement & visiblement de ses dents, le sacrement du corps & du Sang de Christ. Ce passage montre aussi que les méchants reçoivent le corps de Christ. *Primo*, parce que si J. C. ne demeure point en eux, il faut que J. C. ait esté en eux, secondement, parce que S. Augustin ne nie point que les mechans ne mangent pas en aucune façon, mais qu'ils ne le mangent pas spirituellement, & S Augustin explique en ces endroits que cette manducation spirituelle s'entend des dispositions, & des vertus, sur tout de la charité qu'on doit apporter à la Communion, comme quand au Traitté 14. sur S Jean, il explique ces paroles de Salomon, si vous estes assis à la table d'un Grand pour souper avec luy, considerez bien ce qu'on vous y sert, & en mangeant de ces mets, songez que vous vous obligez à luy en faire apprester des semblables. Ce qu'il explique que comme J. C. a donné sa vie pour nous, nous devons aussi donner la nôtre pour nos freres. Il explique ces dispositions, qui distinguent la Communion des bons, d'avec la Communion des mechans, par la Charité qu'il appelle

l'eau propre aux bons, & la fontaine particuliere, où le S. Eſprit les exhorte de puiſer & de boire.

Le défaut du raiſonnement où ce Miniſtre tombe d'ordinaire & qui eſt le dernier effet de la fauſſeté & de l'illuſion qui noircit des tenebres horribles, la methode auſſi bien que la creance d'Aubertin & des Miniſtres, eſt de répondre à une infinité de paſſages des Peres, qui diſent que J. C. eſt mangé & pris dans l'Euchariſtie & à d'autres ſemblables authoritez les plus expreſſes, les plus formelles & evidentes, en diſant qu'il n'y eſt point mangé ſelon la réalité & ſelon la verité de ſa ſubſtance, mais en ſigne & en Sacrement, en figure & en repreſentation; de rejetter une infinité de paſſages par la diſtinction du corps de Chriſt, en propre & en Sacramentel, de corps naturel & ſubſtanciel, de corps Sacramentel & virtuel, qu'il jette en l'air ſans diſcernement, & contre le ſens veritable & réel qui ſaute aux yeux de tous ceux qui ne les ferment pas de crainte de l'appercevoir, nous n'en apporterons pas icy des exemples, de ces ſoupleſſes pernicieuſes & funeſtes; à la bonne foy dans les matieres de Religion, où la ſainteté de Dieu & la dignité des ſujets doivent inſpirer la ſincerité, & la bonne conſciance où nous ne devons pas regarder une verité controverſée, comme une matiere profane, & une diſpute vaine & moins encore comme une ſatyre, & une calomnie, mais comme une remonſtrance pleine de douceur, de candeur & d'amour pour nos freres, où Dieu eſt ſpectateur, & juge, & encore partie, & non pas comme des diſputes du Lycée & de l'Academie, & cóme ſi Ariſtote & Platon y preſidoient. Que font ces vaines diſtinctions de proprement & d'improprement & autres ſemblables en ces matieres que ne pas nier la verité, de peur d'eſtre convaincus du contraire, par un milion d'authoritez, n'eſt-ce pas nier & confeſſer en même temps la verité & le menſonge, ſoufler de la même bouche le chaud & le froid, ſe rendre à l'Evangile avec repugnance, & avec condition, boucher les yeux de l'ame à ces divines lumieres. C'eſt defendre les opinions humaines, & non pas les veritez Divines, faire voir qu'on a de la ſubtilité & du genie, pour ſoûtenir une opinion qu'on a une fois avancée, quelque fauſſeté qu'elle ait en ſoy. Les Philoſophes ont rejeté avec mépris cette maniere de diſputer, en ayant fait un genre different de Philoſophie, propre de ceux qu'ils ont appellez Sophiſtes, qui ne recherchent la verité que pour s'en joüer, pour en faire leur divertiſſement ou leurs avantages. Que ſi les Philoſophes par la ſeule lumie-

re de la raison ont cherché avec un amour si pur & si respectueux la verité qui estoit leur objet, que doit faire un Chrétien, qui doit faire de la verité, & sur tout de celle-cy non seulement l'objet de son affection, mais encore de sa felicité. Car ce ne sont pas icy de vains exercices de l'esprit, des disputes & des questions qui n'ont d'autre fin que de connoistre, de discourir & d'acquerir quelque reputation & gloire, mais il s'agit des veritez dont la connoissance aussi bien que la pratique sont d'une necessité indispensable & d'une recompense eternelle. Dans ces disputes il n'y a point de gloire ny de reputation à acquerir. Car il n'y a point de gloire à connoistre une verité que nous ne pouvons connoistre par nos propres forces, & dont la connoissance est un pur don du Ciel; Et d'autre part il ny a point de honte de confesser l'ignorance dans la certitude des veritez que nous ne pouvons connoistre & apercevoir que par les lumieres de la grace Divine. Nous accorderons volontiers à Messieurs les Ministres la gloire qu'ils sont sçavans & subtils, mais ils doivent confesser que la verité qui est Dieu même est plus forte que leur science & que leurs subtilitez, & que s'ils peuvent evader les argumens de la sciance humaine, ils doivent au moins ceder aux remords & aux lumieres de la consciance qui est une impression de la sagesse Divine.

CHAPITRE XIX.

Les absurditez & autres defectuositez des raisons & reparties de M. Claude, tirées de la Doctrine des Peres.

NOus avons répondu dans toute la suite de cet ouvrage aux raisons, & pensées que M. Claude a mis en avant contre la Presence Réelle tirée de la Doctrine des Peres, & bien que nous ne puissions pas absolument mettre ce Ministre au nombre des Peres de l'Heresie Calvinienne, parce qu'estant encore en vie, il peut à la faveur de quelque lumiere celeste retourner au sein & à la qualité d'enfant de sa premiere & veritable mere qui est l'Eglise; neanmoins les écrits & les ouvrages qu'il a composez avec tant d'opiniatreté contre la Presence Réelle, nous obligent à le conter parmi ses plus grands adversaires & le placer apres l'examen de la doctrine d'Aubertin, à qui il a ajoûté la beauté & la politesse

du langage. Il n'apporte aucune raiſon de l'Ecriture, & celles qu'il a tirée de la Doctrine des Peres ont eſté déja employées par les Miniſtres qui l'ont precedé & l'on les peut voir dans les raiſon de Blondel, Meſtrezat & le Faucheur, dont nous venons de faire la refutation; avec cette difference que M. Claude pour les mieux deguiſer ſous ſon nom leur a donné les couleurs qui rendent les diſcours agreables. Ainſi de la premiere preuve de M. Blondel concernant le pain, M. Claude en a fait la premiere, la ſeconde & la troiſiéme des ſiennes, de celle de M. Meſtrezat touchant le ſigne, ce Miniſtre en a fait ſa quatriéme, cinquiéme, ſixiéme, ſeptiéme & preſque la huitiéme, il en eſtend de même les unes par des diviſions & en reſſerre d'autres pour oſter par cette diverſité l'ennuy & la reſſemblance: Mais toutes ces fauſſes lueurs ne font pas que l'examen n'en ſoit fait comme il l'a déja eſté en la perſonne d'autres Miniſtres.

Il a donné quelque regles pour diſcerner le ſens metaphorique d'avec le ſens réel qui ſont de ſon invention, non pas de telle ſorte qu'elles ne ſoient toutes contenuës en une autre maniere & ſous d'autres formes dans les livres des autres Miniſtres. Auſſi ces regles ont ce défaut commun avec les regles ou moyens des autres Miniſtres pour l'intelligence & l'expoſition de la Doctrine des Peres, qu'elles ſont plûtoſt pour corrompre que pour connoiſtre la doctrine des Peres, chercher la défenſe de ſes ſentimens & non pas l'intelligence de ceux des Peres, ſoumettre la doctrine des Peres à ſes opinions, au lieu de conformer ſes opinions à la Doctrine des Peres. La premiere regle qu'il donne eſt que quand la proprieté de la lettre porte une contradiction ou une impoſſibilité evidente, les paroles doivent eſtre priſes en un ſens figuré. La ſeconde que quand les paroles des Peres priſes à la lettre, offenſent en quelque ſorte le reſpect qu'une ame Chrétienne doit avoir pour J.C. ſoit en nous donnant des penſées qui ne ſont pas dignes de ſa Majeſté, ſoit en nous commendant quelque action à laquelle la conſcience reſiſte naturellement; Il faut neceſſairement les prendre en un ſens figuré. La troiſiéme que quand le ſujet dont il s'agit eſt de telle nature que non ſeulement il admet la metaphore, mais encore qu'il l'admet en quelque ſorte neceſſairement, le ſens commun nous aprend qu'il faut prendre les expreſſions en un ſens figuré. La quatriéme regle eſt que quand nous voyons la figure employée en des ſujets tout a fait ſemblables à celuy dont il s'agit, il faut conclurre à cauſe de cette parfaite reſſemblance que les expreſſions ſont figurées, parce

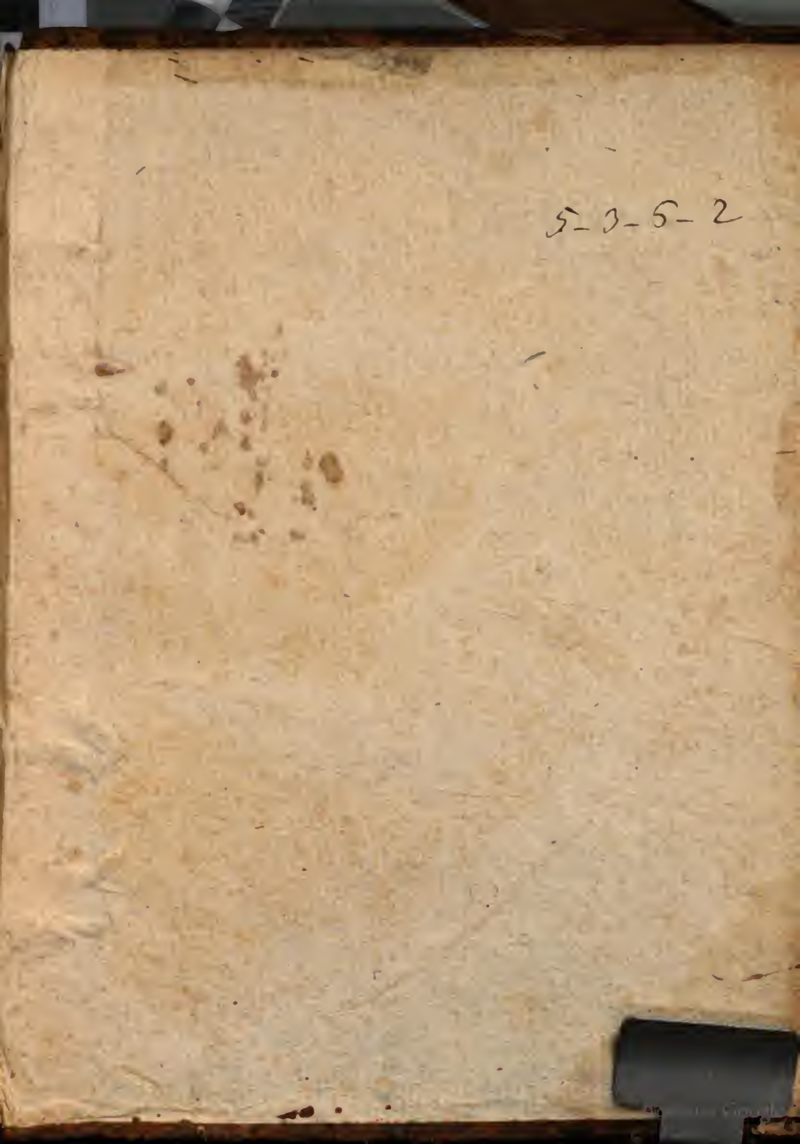
qu'il eſt vray que les hommes gardent à peu pres la méme maniere de s'exprimer en des ſujets égaux. La cinquiéme que quand l'uſage a authoriſé des expreſſions figurées, nous ne devons pas ſeulement conſiderer ſi elles ſon figurées, ou non, mais nous devons les prendre dans le ſens que l'uſage leur donne. La ſixiéme qu'il ne faut pas s'arreſter aux termes, mais regarder le but de celuy qui parle, la cauſe & l'occaſion de ſon diſcours. La ſeptiéme & les trois ſuivantes ſont de même & elles ſont toutes enſembles tirées des maximes que les Miniſtres depuis Calvin ont enſeignées, ſoit pour établir leur erreur touchant l'Euchariſtie, ou pour répondre aux raiſons que les Catholiques ont apportées contr'eux pour la défenſe de cette verité. Ainſi la premiere reglé eſt fondée ſur l'impoſſibilité que les Miniſtres ſe ſont imaginez trouver dans les paroles de ce myſtere, autrement que dans le ſens figuré, la ſeconde ſur l'indignité de la majeſté divine, ſur la cruauté, & l'inhumanité que les Miniſtres ont voulu accompagner ce myſtere. La troiſiéme ſur le faux principe que les Miniſtres ſoûtiennent que quand il s'agit des Sacremens, il faut de neceſſité parler en un ſens de figure & non pas de realité ; la quatriéme regle eſt la même Doctrine qui a donné naiſſance, & ſervi de plan ou de pretexte aux premiers autheurs de cette Hereſie, à Zuingle & à Calvin, que les expreſſions des Sacremens de l'ancienne Loy, de la Circonciſion, de l'Agneau Paſchal & autres eſtoient metaphoriques; & ainſi la cinquiéme prend l'uſage qui authoriſe les expreſſions figurées. C'eſt pourquoy nous n'avons pour renverſer ces regles de M. Claude qu'à leur appliquer les mêmes raiſons & les mêmes authoritez dont nous avons refuté les divers points de cette erreur, & ces regles ſont des abſurditez qui pechent contre la Logique, & ne ſont toutes qu'une pure repetition de principe, car elles poſent toutes pour fondement & pour preuve ce qui eſt en queſtion ; par exemple qu'il y a de la contradiction & de l'impoſſibilité dans la preſence réelle, qu'il y a de l'indignité & de la cruauté, que toutes les expreſſions touchant les Sacremens ſe doivent prendre en un ſens figuré & autres ſemblables points qui ſont en conteſtation : Mais afin qu'il ne tombat en cette faute qui rend toutes ſes regles irregulieres & inſoûtenables, il faudroit que nous euſſions premierement demeuré d'accord qu'il y avoit de l'indignité au regard de la Majeſté Divine, & de la cruauté au regard des Chrétiens, de manger le corps de J. C. de la maniere que nous le mangeons, & alors dans ſes preuves il pourroit ſe ſervir

rité de Saint Augustin, il devoit prouver avant faire l'application de sa regle que Dieu nous commande une action vilaine & criminelle quand il nous commande de manger sa chair. On voit par ces échantillons avec combien de depravation & d'alteration la Doctrine des Pere est maniée, & appliquée par ce Ministre de qui la methode n'est point differante de celle d'Aubertin; mais encore plus abondante en illusions & suppositions, en adresses aussi-bien qu'en foiblesses. Celuy-cy à l'obligation à son devancier de l'avoir soulagé dans le dessein de combatre l'Eucharistie, de luy avoir preparé & comme digere la Doctrine des Peres, où il n'a eu autre chose a faire, qu'ajoûter les beautez & les graces du langage qui rendent aujourd'huy les matieres de controverses, autrefois si pleines despines & de ronses, couvertes de roses & de fleurs & de tous les attraits qui peuvent rendre un discours agreable C'est à quoy il s'est adonné peut-estre avec quelque excez, & qui est la cause qu'il ne nous a pas fait voir jusqu'icy de grands efforts d'esprit, ni une grande estenduë de connoissance, que par quelques saillies qu'il a mises en avant sans preuves, comme quand il dit qu'il n'estoit point arrivé de changement dans la croyance de l'absence réelle jusques au dixiéme siécle, & ce defaut de changement en la croyance de cette verité qui est si fondamentale à la Religion sembleroit faciliter la reunion des Religionnaires avec les Catholiques, par la raison qu'ils ont esté unis un si long-temps ensemble & par la conformité de sentimens qui se trouve entre les Peres des premiers siecles de l'Eglise, & ceux qui ont vécu aux siecles suivans, & que l'Eglise retient encore aujourd'huy. Car les expressions de Paschase, de S. Jean de Damas, de Theophilatte & autres que M. Claude veut s'estre escartez dans cette creance n'exprime pas plus clairement la Presence Réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, que les propositions de Saint Ignace, de Saint Justin, de Saint Irenée, de Saint Cyprien, des Cyrilles, des Gregoires & autres anciens. Et cette proposition la chair de J.C. est presente dans l'Eucharistie, qui est des Peres plus proches de nous, n'est pas si forte, ni si expresse pour la verité de l'Eucharistie que celle de Saint Ignace & des autres Peres anciens, l'Eucharistie est la chair de JESUS-CHRIST: Car la presence ne dit qu'une relation au lieu & l'estre dit l'essence, la substance & l'identité. Par cette voye & doctrine qui est encore une façon nouvelle & differante de la commune

opinion des autres Miniſtres Religionnaires, celuy cy ſemble s'approcher de nous, & quand il dit encore que l'Ecriture Sainte ne favoriſe pas du moindre de ſes rayons la Preſence Réelle, où il ſemble ſeloigner des principaux chefs de ces nouvelles Religions & croyance car Luther que M. Claude reconnoit pour un homme extraordinaire, & avec qui les Religionnaires ont communion, ne dit-il pas que les termes, *cecy eſt mon corps, & cecy eſt mon ſang*, ſont clairs expres & formels & ne peuvent eſtre pris en ſigne que par des impies & des blaſphemateurs, & Melancton ſon grand Diſciple & ſucceſſeur ne trouve-t-il pas que ces paroles ſont ſi lumineuſes qu'il les appelle des éclairs qui doivent effrayer ceux qui ont la hardieſſe de ne les prendre qu'en figure,& Zuingle anteceſſeur de Calvin apres pluſieurs nuits & veilles pour n'eſtre point eblouy de la grande clarté qu'il appercevoit en ces paroles en faveur de la verite dont eſt queſtion, eut-il eu beſoin d'eſtre eſclairé par les lumieres d'un genie, bon ou mauvais, blanc ou noir, comme il dit, s'il n'y eut eu pour l'Euchariſtie dans l'Ecriture que des tenebres & d'obſcurité. Ces approches que M. Claude a fait de ſa croyance juſques à celle que l'Egliſe Catholique tient aujourd'huy, & l'oppoſition des ſentiemens où il eſt avec les autheurs principaux des nouvelles croyances, ſont à quelques-uns un tour d'addreſſe de ce Miniſtre, pour acquerir de l'eſtime, & paroiſtre plus ſçavant en ſe montrant plus hardi, comme celuy qui pour acquerir de la reputation brûla le temple d'Epheſe: Et que l'Eſcriture eſt le temple & l'oracle, où Dieu, où le Saint Eſprit decouvre les veritez aux hommes, & qu'il y-a auſſi l'Egliſe à qui J.C. a donné le Saint Eſprit pour ſa conduite. Ainſi le manquement entier de lumieres que ce Miniſtre trouve dans le premier, c'eſt un advis que le Ciel luy donne de chercher ces lumieres dans l'Egliſe de qui la puiſſance de les donner eſt toute manifeſte, comme un ouvrage que nous allons mettre au jour, fera voir. Ces opinions particulieres oppoſées à ceux de ſa ſecte, & même des premiers & des plus habilles en ſont déja autant de degagemens & autant d'augures heureux, qu'il voudra ſe ſervir des avantages qu'il a ſur les Miniſtres ſes predeceſſeurs qui ont écrit de l'Euchariſtie, principalement de l'avantage qui luy reſte encore pardeſſus eux d'une converſion, où conſiſte la veritable & ſolide gloire; qu'ayant combatu & reſiſté contre les plus

grandes forces de l'esprit, il captivera le sien soubs l'obeïssance de JESUS-CHRIST qui reside dans l'Eucharistie, comme en son thrône, d'où ses divines lumieres & ses saintes inspirations peuvent dissiper l'erreur des esprits, & amolir la dureté des cœurs qui empeschent de voir sous ces sacrez voiles, celuy de qui la veüe fait la felicité des hommes, & de qui la verité & la presence dans ce Mystere rendra veritable la foy des Religionnaires ; Les souhaits & les prieres en sont en nôtre puissance, mais les effets en dependent de Dieu, car on peut bien convaincre les Heretique, mais c'est Dieu qui les convertit.

FIN.


5-3-5-2









